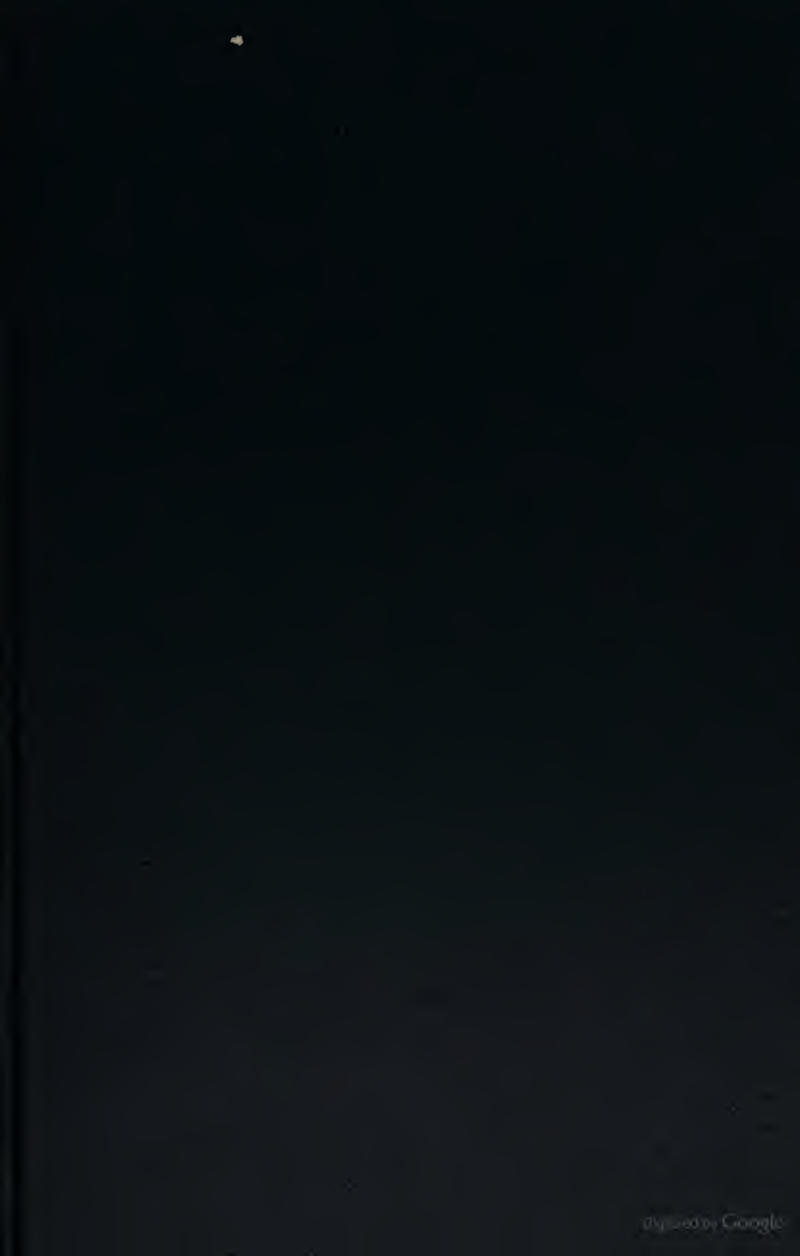





TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA



Bibliothèque Poitevine.

TOME VI.

HISTOIRE LITTÉRAIRE
DU POITOU.

Publications Poitevines

EN VENTE CHEZ ROBIN ET Cie, A NIORT.

Niort. — Imprimerie de Robin et Cie.

Bibliothèque historique et critique du Poitou.

HISTOIRE LITTÉRAIRE
DU POITOU,

PAR DREUX-DURADIER,

PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION, ET CONTINUÉE JUSQU'EN 1840,

PAR UNE SOCIÉTÉ D'HOMMES DE LETTRES.

TOME I.

NIORT,
ROBIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE SAINT-JEAN, N° 6.

1842.


INSTITUTION
LIBRARY

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

DREUX-DURADIER.

DREUX-DURADIER (Jean-François), né à Château-Neuf, en Thimerais, le 10 mai 1714, fit avec distinction ses études au collége de cette ville. Il embrassa la carrière du barreau, et remplit, pendant quelque temps, les fonctions de lieutenant particulier dans sa ville natale. Mais les nombreuses occupations que cette place lui donnait, absorbaient tous ses instans et ne lui permettaient point de s'occuper de ce qu'il aimait le plus au monde, la littérature et les arts. La mort d'un parent, qui lui laissa une assez brillante fortune, le décida à renoncer à ses fonctions et à se livrer entièrement à l'étude. Il se retira, pendant quelques années, à la campagne, et là, dans une

solitude profonde, au milieu de ses livres, il travailla, avec la patience d'un bénédictin, à perfectionner les brillantes facultés dont la nature l'avait doué. C'est dans cette retraite qu'il forma le projet d'écrire la vie des Poitevins qui s'étaient fait un nom dans la littérature, et de passer en revue tous leurs ouvrages. Après avoir longtemps réfléchi sur le plan qu'il adopterait, il vint habiter Poitiers pendant quinze mois, et recueillit une foule de curieux renseignemens; il se rendit ensuite à Paris et continua ses recherches dans les bibliothèques publiques et particulières. Ce fut, après de longues peines, qu'il parvint à réunir tous les matériaux qui lui étaient nécessaires, pour offrir à la littérature un ouvrage digne de transmettre aux siècles à venir la vie des savans du Poitou.

Le charme que Dreux-Duradier trouva dans ses investigations, le dédommagea de ses immenses travaux. Quelle province, en effet, a été aussi fertile en grands écrivains que le Poitou! Si nous nous reportons aux premiers siècles du christianisme, nous voyons que les écoles publiques de Poitiers jouissaient, dès cette époque, d'une grande célébrité. Le grammairien Ammonius quitta la ville de Bordeaux pour se fixer à Poitiers; Rufus y enseigna la rhétorique. Saint Hilaire, Paulin et Maxence, dignes par leur éloquence et leur vaste érudition d'être placés à côté des plus illustres pères de l'église d'Orient, étudièrent dans les écoles de Poitiers.

Les troubles qui déchirèrent la Gaule, sous les rois Car-

lovingiens, ne ralentirent que faiblement le goût des Poitevins pour les lettres. Qui ne connaît la gracieuse légende de sainte Radégonde et de son poète aimé, Fortunat, dont les vers rappellent la belle poésie du siècle d'Auguste? Agnès et Bandonivie, compagnes de la reine Radégonde, charmèrent les ennuis du cloître par leur amour pour l'étude. Nous voyons aussi briller, à cette époque, l'infortuné Adjutor, qui fut obligé de chercher, loin de son pays, un refuge contre la jalousie que son savoir avait excité; Probien, qui présida le premier concile de Paris, et Patern, qui fut le plus célèbre évêque de son siècle.

La foule toujours croissante des élèves, qui venaient écouter les savans professeurs, nécessita la création de nouvelles écoles. C'est alors qu'on en établit dans les principaux monastères du Poitou. L'école de Saint-Jouin-des-Marnes acquit rapidement une grande réputation. Des religieux, des abbés, des prélats aussi remarquables par leur science que par la pureté de leurs mœurs, sortaient de ce monastère. Bientôt il n'y eût pas une seule abbaye qui ne possédât des professeurs et une bibliothèque. L'école de Saint-Hilaire, dirigée par le moine Ansfrid, forma plusieurs hommes distingués. Celle de Ligugé était parvenue à réunir la copie de tous les ouvrages connus à cette époque. Philibert, l'un des professeurs le plus distingué de l'abbaye de Jumièges, forma de nouvelles écoles à Saint-Benoist de Quinçay et à Noirmoutiers.

Les longues guerres, qui éclatèrent entre les ducs d'Aquitaine et les rois de Paris, ralentirent les travaux des religieux. Les jeunes hommes, qui se livraient à l'étude, prirent part à cette lutte nationale, et les monastères furent abandonnés.

Les victoires de Charlemagne, en assurant la tranquillité des provinces méridionales, permirent aux religieux de reprendre le cours de leurs travaux. Ce grand homme, qui comprenait la haute influence que les lettres exercent sur les mœurs, créa des universités dans les principales villes de son vaste empire. Il rouvrit les écoles et ordonna que tous ses sujets indistinctement y reçussent une instruction solide et capable de développer leurs facultés. Il favorisait les savans; plusieurs Poitevins, d'un grand mérite, furent comblés par lui de richesses et d'honneurs. Il envoya en Poitou le fameux Boëce, avec ordre de répandre dans cette contrée les règles de la versification. C'est, sans doute, à quelques élèves de ce poète que nous devons ces premières chansons provençales qui précédèrent de deux siècles ces fameux troubadours, si populaires, au moyen-âge, dans tout le midi.

On sait quelle fut la décadence de la civilisation sous les faibles successeurs de Charlemagne. Les invasions des Normands, leurs pillages et leurs cruautés, la puissance démesurée de tous les seigneurs et le mépris avec lequel ils traitaient les arts libéraux, et par dessus tout, cette effrayante prophétie qui annonçait la fin du monde pour

l'an 1000, tenaient tous les esprits dans l'anxiété et suspendaient toutes les études. On ne songeait plus qu'à se mettre à l'abri des ravages occasionnés par les bandes qui dévastaient les provinces, et à se préparer à cette grande catastrophe qui devait d'un seul coup anéantir le globe. A cette époque, une personne instruite était considérée comme une merveille. Aussi, la Mellusine, qui vécut au onzième siècle, impressionna-t-elle si vivement le vulgaire, qu'elle fut placée au rang des êtres surnaturels.

Le comte Guillaume V fut le restaurateur des lettres en Poitou. Ce prince, qui aimait les sciences, établit dans son palais une école et une bibliothèque publique composée d'ouvrages rares et précieux. Il ne se borna point à la création de ces utiles établissemens; il attira à sa cour un grand nombre de savans qu'il traita avec la plus grande bienveillance. Sous ce prince, Fulbert dirigea l'école de Saint-Hilaire de Poitiers; Renaud, surnommé *Platon*, fut abbé du monastère de Saint-Maixent, et Odillon, abbé de Cluny, réforma tous les monastères d'Aquitaine.

Jamais la physionomie de la ville de Poitiers n'avait été aussi animée, jamais les leçons des professeurs n'avaient été aussi suivies. Plusieurs hommes de talent sortirent de ces écoles. L'histoire a conservé les noms de Hugues, chapelain de Guillaume le Conquérant, de Raoul Ardent, prodige d'éloquence et d'érudition, d'Ascelin, le redoutable antagoniste de Bérenger. Mais l'homme qui contri-

bua le plus à donner aux lettres un brillant essor dans notre pays, fut le comte Guillaume IX. Adrien de Valois le considère, avec raison, comme le fondateur de la poésie française. Avant Guillaume IX on n'avait composé que des ouvrages écrits en latin. Il ouvrit une nouvelle route aux lettres. Il se servit de la belle langue provençale, qui se parlait alors à Poitiers, pour composer ses poésies. Ses vers sont faciles, harmonieux et pleins d'originalité. La poésie latine avait eu son dernier représentant en Poitou dans Fortunat. Cette province eut aussi l'honneur de fournir à la littérature le premier troubadour, c'est-à-dire le premier poète qui ait écrit en langue romane. Ces deux hommes eussent seuls suffi pour illustrer notre contrée.

Guillaume IX avait fait naître l'amour de la poésie; après la mort de ce comte, plusieurs seigneurs composèrent des lays, des sirventes, des tensons; Pierre Milon, Louis Émeric, seigneur de Rochefort, Pierre Hugon, Guillaume Bouchard, Savary de Mauléon, Bernard Marchis, Marchebruse-Chabot, excellèrent dans ce genre de poésie.

Ces compositions légères ne firent aucun tort aux études sérieuses. Les hommes graves n'en continuèrent pas moins à cultiver les sciences. Gilbert de la Poirée fit acquérir à l'école de Poitiers une réputation européenne; puissamment secondé par Pierre Béranger et par Pierre de Poitiers, il fonda la théologie scolastique et obtint une immense popularité; Richard de Poitiers composa

une histoire universelle; Hugues de Poitiers écrivit l'histoire de Vezelay; Berchorius rédigea une encyclopédie, Pierre de Maillezais fit la curieuse chronique si précieuse pour les historiens qui veulent connaître les mœurs, les usages et les événemens de ces temps reculés.

Les guerres qui furent le résultat de l'impolitique divorce de Louis VII, étouffèrent les travaux scientifiques. Cependant le comte Alphonse, qui aimait la poésie, fit de louables efforts pour s'entourer d'hommes instruits.

Les sciences trouvèrent un nouveau protecteur dans le duc de Berry. Ce prince rassembla un grand nombre de manuscrits dans son château et accorda sa protection à tous les savans qui residaient à sa cour.

Un événement, à la fois funeste et déplorable, fut une source de prospérités pour notre contrée. La prise de Paris par les Anglais, força le dauphin à se retirer au-delà de la Loire; il se réfugia à Poitiers, et, plus tard, lorsqu'il fut monté sur le trône, il voulut récompenser la ville qui lui avait offert un asile dans son infortune. Il fonda, à Poitiers, une université qui devint, en peu de temps, l'une des plus florissantes de l'Europe. La faculté de droit jouissait, surtout, d'une grande réputation; ce succès était dû au zèle et aux talens supérieurs des professeurs Elies Regnier, François de Lauzon, René Lefebvre, Bonaventure et Robert Irland.

Parmi les étrangers qui vinrent étudier à Poitiers, on remarqua Hurault de Chiverni, chancelier de France,

Achille de Harlay, premier président du parlement de Paris, Baron et Roaldez, l'historien de Thou, Joachim du Bellay et une foule d'autres hommes distingués.

L'admirable découverte de l'imprimerie donna une nouvelle activité à l'esprit humain ; Poitiers et Niort montèrent des imprimeries, et c'est de ces deux villes que sont sortis les premiers livres qui furent imprimés en Poitou. Il existe encore dans nos bibliothèques des éditions publiées par les Marnef, les frères Bouchet, les Blanchet, etc.

Quelques antiquaires possèdent un livre de messe, à l'usage du diocèse de Saintes, qui fut imprimé à Poitiers en 1497. C'est à peu près à cette époque que F. de Gillier fonda le collége de Puygarreau, et que P. de Sacierge, évêque de Luçon, établit à Poitiers le collége de Geleasis. Les autres villes du Poitou imitèrent cet exemple. Les officiers municipaux de Châtellerault et de Saint-Maixent ouvrirent des colléges, à la tête desquels ils placèrent des professeurs instruits.

C'est à toutes ces institutions que nous devons attribuer cette étonnante quantité de littérateurs poitevins qui illustrèrent le seizième siècle : Pouvreau, Boiceau, Brisson, Tiraqueau, Regnier, Barraud, Colardeau, arrachèrent la jurisprudence du chaos où elle était plongée; Bonassis, Goupil, Langlois de Belestat, Poupart, Coyttar, Umeau, de Saint-Vertunien de Laveau, Pidoux, Milon, Citoys, Renaudot, Fontenettes, firent faire des progrès

immenses à la médecine; les frères Coutant et Pascal Lecoq, étudièrent avec succès la botanique; Bouchet, d'Authon, La Popelinière, Besly, Brisson, furent des historiens exacts et judicieux; Rapin, Poulchre, Macrin, composèrent des poésies remarquables.

Jacques Iver écrivit quelques contes qui sont encore lus avec un vif intérêt par tous ceux qui aiment le style si naïf et si original du seizième siècle.

Les Poitevins qui s'étaient fait remarquer par leur amour pour les sciences, pendant les époques les plus désastreuses de nos annales, devaient payer un brillant tribut à ce dix-septième siècle, qui nous a laissé de si beaux monumens littéraires. C'est d'abord la famille des Sainte-Marthe qui a fourni des hommes supérieurs dans tous les genres; c'est ensuite Julien Colardeau; Michel Lambert, le véritable inventeur du chant français; le célèbre géomètre F. Viette; Laurent Mesme, ami de Gassendi; l'astronome Ismaël Boulliau; le jurisconsulte Jean Umeau; le chevalier de Méré, écrivain correct et original; l'historien Filleau de la Chaise; l'académicien F. L. Irland de Lavau; Urbain Chevreau, l'un des meilleurs et des plus savans littérateurs du dix-septième siècle; l'évêque J. Rousseau de la Parisière; l'érudit ministre protestant André Rivet; J. Daillé, grand et profond génie; l'éloquent Beausobre; l'agriculteur la Quintinie, et la célèbre Louise-Françoise d'Aubigné.

Ce rapide coup-d'œil jeté sur la vie et sur les ouvrages

des hommes qui se sont fait un nom dans la littérature, suffit pour nous faire comprendre l'importance et les difficultés du travail de Dreux-Duradier. Personne avant cet écrivain n'avait osé aborder l'histoire littéraire du Poitou. Quand il commença ses recherches, il n'avait aucun guide pour le diriger dans les ténèbres qui l'enveloppaient de toutes parts. Beaucoup eussent succombé. Mais la profonde sagacité dont il était doué, et la grande érudition qu'il était parvenu à acquérir, lui firent surmonter tous les obstacles.

Les notices biographiques de cet ouvrage sont presque toutes d'excellens morceaux littéraires semés d'une critique juste et savante. Dreux-Duradier appuie ses jugemens de citations puisées dans les auteurs dont il examine les ouvrages. Il s'applique aussi à donner de longs fragmens de livres anciens et de manuscrits qui étaient peu répandus.

Cet écrivain a publié plusieurs autres ouvrages qui ont obtenu un grand succès. Nous avons de cet auteur : l'*Europe illustre*, 6 vol. in-4°; *Tablettes-Anecdotes des Rois de France*, 3 vol. in-12. Dreux-Duradier a rassemblé dans ce recueil les paroles remarquables, les pensées ingénieuses et les beaux mots de nos rois; *Histoires-Anecdotes des Reines et Régentes de France*, 6 vol. in-12; *V. Récréations historiques, critiques, morales et d'érudition*, 2 vol. in-12; *Mémoires célèbres pour le Barreau*, en faveur de J. Corneille.

Tous ces ouvrages supposent des connaissances variées et une grande facilité.

Dreux - Duradier termina sa carrière laborieuse, le 1er mars 1780.

ORDRE CHRONOLOGIQUE

DES

ÉVÊQUES DE POITIERS,

D'APRÈS BESLY, ET LES AUTEURS DU *GALLIA CHRISTIANA* DE LA DERNIÈRE ÉDITION, AVEC QUELQUES ADDITIONS.

AVIS.

—

En donnant l'ordre chronologique des évêques et des comtes de Poitiers, je satisfais au vœu de quelques personnes qui m'ont paru l'exiger.

Je l'ai fait d'autant plus volontiers, que cette addition est moins étrangère à mon projet, qu'elle ne le paraît : elle m'épargne bien des observations qui auraient embarrassé le texte dans le cours de l'ouvrage, et elle donne une notion générale du Poitou.

Je parle de plusieurs comtes de Poitiers et de quelques évêques dans le corps de ma Bibliothèque ; il me semble qu'on en trouvera la suite avec plaisir, et que ceux dont je fais l'éloge intéresseront d'autant plus le lecteur, qu'ils ne seront plus des personnages isolés. Je sais qu'à l'égard des évêques, on me dira que les sources que j' i consultées sont publiques, que je ne donne rien de fort nouveau.

Mais, sans parler du Mémoire de M. l'abbé le Bœuf, qui fait une addition importante au Catalogue, et de quelques autres morceaux, qu'on ne trouve point dans le *Gallia Christiana*, tout le monde a-t-il ce grand ouvrage dans son cabinet ? Tout le monde est-il familier

avec la langue latine, dont se sont servis les illustres auteurs de ce vaste Recueil?

J'ajouterai encore que ceux qui trouveront ces morceaux déplacés dans ma Bibliothèque, pourront se dispenser de les lire. De quelque œil qu'on les regarde, on sera obligé de convenir que s'ils ne sont pas nécessaires à mon ouvrage, ils ne sauraient lui nuire. L'histoire littéraire n'est-elle pas liée avec celle de l'église.

ORDRE CHRONOLOGIQUE

DES

EVÊQUES DE POITIERS.

SAINT NECTAIRE (*Nectarius*) ne paraît ni dans le catalogue des évêques de Poitiers de dom Denys de Sainte-Marthe, ni dans celui de ses oncles. Ces derniers commencent par *Libérius*. Dom Denys de Sainte-Marthe a rejeté tous ceux qui ont précédé saint Hilaire, parce qu'il n'a rien trouvé qui pût justifier leur épiscopat.

Un mémoire, qu'a bien voulu me communiquer M. l'abbé le Bœuf, dont le public connaît la profonde érudition, m'a engagé à m'écarter des auteurs du *Gallia Christiana*. Il prouve qu'on doit admettre saint Nectaire, ou *Nectarius*, au nombre des évêques de Poitiers, qui ont précédé saint Hilaire. Suivons M. l'abbé le Bœuf dans ses raisonnemens critiques : ils sont solides. Ce qui a empêché, dit-il, messieurs de Sainte-Marthe de placer *Nectarius* à la tête de leur catalogue, est la méprise de M. de la Rocheposay dans ses *Litanies Poitevines*, où il donne pour premier évêque de Poitiers un *Victorin*, qu'il confond dans ses notes avec le Victorin martyr et écrivain, dont parle saint Jérôme, et dont on a fait un évêque de Poitiers, parce qu'on a confondu la ville de *Pettaw* en Stirie, appelée en latin *Pettabionum*, avec Poitiers (*Pictavium*) comme l'a judicieusement remarqué le docte Launay.

Ils ont trouvé dans le catalogue de Besly, que *Nictarius* y était appelé indifféremment *Victorinus*.

Les notes de Besly tombent toutes sur le *Victorin de Pettaw*. Cette découverte leur a fait conclure que Nectaire n'étant que le faux Victorin, il fallait exclure *Nictaire* ou *Nectaire*. La conséquence était juste : mais le principe était faux.

VICTORIN, premier évêque de Poitiers, n'est point admissible ; c'est une chimère : mais *Nectaire* n'avait rien de commun avec lui, et c'est ce que n'ont pas examiné les auteurs du *Gallia Christiana*. Il a réellement existé, et la qualité d'évêque de Poitiers lui est due. Prouvons-le d'après M. l'abbé le Bœuf.

On conserve dans la bibliothéque du roi (*Cod.* 4955) un Catalogue des évêques de Poitiers écrit vers le milieu du quatorzième siècle. Il commence par *Nectarius*. Ses successeurs sont *Liberius*, *Tripidianus*, *Agon*, *Hilpidianus*, *Justinianus*, *Bellator*, *Aliphius*, *Hilarius* qui n'est que le neuvième évêque. Ces prélats n'y sont point avec la qualité de saint.

Jean Chenu, qui fit imprimer en 1621 une histoire chronologique de tous les évêques de France, met à la tête du catalogue des évêques de Poitiers *sanctus Nictarius*. Il avait copié les catalogues des églises de France, tels qu'il avait pu les trouver.

Jean Bouchet, qui a donné deux fois la liste des évêques de Poitiers, l'une à la tête de ses Annales, l'autre dans le corps de son histoire, emploie à la tête *Nictarius*, *Liberius*, etc.

Ici M. l'abbé le Bœuf fait une remarque bien juste. Quand nous voyons, dit-il, deux noms qui se ressemblent, soit par le son, soit par la signification, tels que *Tupianus* et *Hilpianus* *Tripidianus* et *Hilpidianus*, *Agon* et *Pellator*, qui signifient la même chose, l'un en grec, l'autre en latin, on peut soupçonner avec raison que la duplication des personnes a été faite, ou par erreur, ou par le désir de faire remonter la suite des évêques jusqu'à Jésus-Christ : mais *Nectarius* ne ressemble point à *Libérius*.

Il y a plus, continue notre savant abbé, *Nectarius* a été constamment reconnu pour saint par ses successeurs, et par le corps monacal, qui desservait, sous la première et seconde

race de nos rois, la célèbre abbaye de Saint-Hilaire. En voici la preuve:

Clovis Ier ou peut-être Clovis II (l'époque remontera encore au septième siècle) donna à Saint-Hilaire de Poitiers une terre située au diocèse d'Auxerre, appelée *Longum-Rete* (1), *Long-Ré*. A Long-Ré il y avait un monastère dès l'an 700, au plus tard.

Saint Tétrice, évêque d'Auxerre, en parle dans sa description diocésaine, sous ces deux noms : *Monasterium Lono-Retense*, et *Monasterium Longo-Reti*. Ce monastère devint un prieuré, ou abbaye subalterne dépendante de l'abbaye de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers : il suivit le sort de cette abbaye. Les guerres des Sarrazins, la conduite de Charles Martel, qui donna le revenu des monastères à ceux qui l'avaient bien servi, occasionnèrent le changement de ces maisons, en maisons de chanoines séculiers. Tel fut le changement de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, de Saint-Hilaire de Poitiers. Le prieuré de Long-Ré devint aussi un chapitre séculier, sous le nom de Saint-Laurent et de Saint-Hilaire; mais toujours uni intimement avec le chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers, et continuant de célébrer ses fêtes particulières avec distinction. Il nous reste quelques titres qui ont échappé aux fureurs du calvinisme : ces titres servent à prouver que les anciens catalogues des évêques de Poitiers, où l'on trouve en tête, *Nectarius* et *Liberius*, ne sont rien moins que méprisables; que les auteurs du *Gallia Christiana* ont eu tort de les abandonner.

Un martyrologe et un nécrologe, écrits en 1271, nous apprennent que les corps des saints *Nectaires* et *Liberius* reposaient à l'abbaye de Saint-Laurent-de-Long-Ré, et qu'on les mettait au nombre des saints évêques de la ville de Poitiers.

(1) Si l'on s'en rapporte à la charte imprimée, et jointe aux Annales de Bouchet de l'édition de 1643, cette donation est de Clovis Ier, mais la date de cette charte de 524, postérieure à la mort de Clovis Ier, et ses autres défauts la rendent trop suspecte pour s'y fier.

Voici les termes du martyrologe au 19 juillet :

Pictavis sanctorum ejusdem civitatis Nectarii atque Liberii, juxta fluvium Ligerim in abbatiâ sancti Laurentii quiescentiunt.

Un autre manuscrit de la même abbaye écrit en 1286, qui est actuellement entre les mains de M. l'abbé le Bœuf, s'exprime ainsi dans le calendrier au 19 juillet :

Nectarii et Liberii, episcoporum, duplex : fête des saints Nectaire et Liberius, évêques de Poitiers, double. Voilà la fête de nos deux saints évêques célébrée conjointement au treizième siècle dans l'abbaye de Long-Ré.

Dans le corps de l'ordinaire même, au mois de juillet, on indique les psaumes, le verset, la collecte qui doivent se dire aux vêpres du jour de la fête *sanctorum Nectarii et Liberii*, et l'office de matines, où la collecte *Propitiare* sert à faire voir qu'on possédait les corps de ces deux saints à Long-Ré. Si l'on pouvait recouvrer le légendaire de cette église, peut-être y découvrirait-on l'époque de la translation des corps de ces deux saints évêques de Poitiers à Long-Ré.

Un ancien missel noté, de cette même abbaye, conservé à la bibliothèque du roi, écrit entre le treize et le quatorzième siècle, contient la collecte *Propitiare* en entier; elle prouve que les corps des deux évêques Nectaire et Libère étaient dans l'église de Long-Ré. Cette collecte est ainsi conçue : *Propitiare, quæsumus, Domine, nobis famulis tuis per sanctorum tuorum, quorum reliquiæ in præsenti continentur ecclesiâ, merita gloriosæ, ut eorum piâ intercessione ab omnibus semper protegamur adversis.*

Il y a dans ce même missel trois litanies, le samedi saint : Dans les secondes litanies de ce jour, voici les noms des évêques, *sancte Hylari, sancte Lupe, sancte Bricti, sancte Nectari, sancte Liberi, omnes sancti confessores.*

Le calendrier de ce missel met au 19 juillet : *Nectarii et Liberii, episcoporum, et confessorum, duplex. Credo.* La récitation du symbole suppose que c'était une fête d'un rang distingué, ou que les châsses des saints évêques Nectaire et Liberius étaient exposées.

On doit tenir pour certain d'après un concours de preuves si unanimes, que jusqu'au temps des guerres des calvinistes, les châsses de saint Nectaire et de saint Libérius, évêques de Poitiers, prédécesseurs de Saint-Hilaire, étaient révérées dans l'église de Saint-Laurent de Long-Ré, que quoiqu'on ignore ce qu'elles sont devenues, il n'est pas moins vrai que ces deux évêques ont siégé à Poitiers; qu'ainsi on doit les rétablir chacun dans leur rang avant saint Hilaire.

En suivant un guide si éclairé, nous placerons donc à la tête de notre liste des évêques de Poitiers :

1. Saint Nectaire, confesseur.

2. Saint Libère.

3. Saint Agon. Il y a à Poitiers une église dédiée à ce saint évêque, qui justifie le rang d'évêque et celui de saint, que lui donnent les anciens catalogues des évêques de Poitiers. Ce monument existant vaut bien une charte.

4. Saint Hilaire, élevé à l'épiscopat vers l'an 355, mort le 15 janvier, ou suivant les auteurs du *Gallia Christiana*, le 1er novembre 367. Nous en parlerons.

5. Pascentius Ier, ignoré.

6. Quintianus, ignoré.

7. Saint Gelais (*Gelasius*) inhumé dans l'église de Saint-Hilaire de Poitiers. Il y a un prieuré de son nom près Niort, fondé par Raoul de Lusignan en 1109. Besly le fait mal à propos souscrire au premier concile d'Orléans.

8. Saint Anthesme, mort suivant M. De la Rocheposay, dans une petite ville de Saintonge, et inhumé à Jonzac. On célèbre sa fête le 3 décembre.

9. Perennis.

10. Migetius.

11. Lupicinus Ier.

12. Pelagius.

13. Lupicinus II.

14. Lupicinus III.

15. Esichus Ier.

16. Esichus II.

17. Antonius Ier.

18. Adelphe Ier, élevé à l'épiscopat en 507, suivant le P. le Cointe, se trouve au premier concile d'Orléans en 511, paraît douteux aux auteurs du *Gallia Christiana*, à cause de la qualité d'évêque de Rhetz (*de Rhatiate*) qu'on lui donne dans les manuscrits de Corbie et de Reims, vivait en 533, au tems du second concile d'Orléans.

19. Elapius, appellé Elaphius par le P. le Cointe.

20. Daniel souscrivit en 541, au second concile d'Orléans. Il paraît même que ce fut lui qui en rédigea les canons. *Voyez* Besly, qui place mal ce concile en 545.

21. Pientius, fils d'un sacristain de Saint-Pierre de Poitiers, mort à Melle (in oppido Metulo) où il est inhumé. Radégonde construisit le monastère de Sainte-Croix sous son épiscopat.

22. Pascentius, élevé à l'épiscopat en 563. Fortunat lui dédie la vie de saint Hilaire, et lui donne dans sa préface la qualité de pape. Il en parle comme d'un prélat qui joignait l'exemple à l'instruction.

23. Marovée suivit le parti de Childebert, fils de Sigebert, roi d'Austrasie, contre Gontran roi d'Orléans. Ce dernier ravagea le Poitou. Marovée fut obligé de se racheter lui, et ses diocésains, au prix d'un calice d'or en 584; cette particularité fait connaître quelles étaient déjà les richesses de l'église de Poitiers, puisqu'un seul vase pouvait payer la rançon de l'évêque et des diocésains. Il fut toujours mal avec Sainte-Radégonde et les religieuses de Sainte-Croix. Grégoire de Tours ne laisse pas d'en faire un magnifique éloge.

24. Platon, élevé en 592 à l'épiscopat, décédé en 599. Fortunat, son successeur, a fait son éloge, *page* 275 du dixième livre de ses Poésies. Il avait été l'élève de Grégoire, archevêque de Tours.

25. Venantius - Honorius - Clementianus - Fortunatus, élevé à l'épiscopat en 599, mort peu de temps après. Nous en parlerons dans notre Bibliothèque.

26. Caregesilus, peu connu.

27. Chaimoaldus, appellé par Besly Ennoaldus, siégeait en 615.

28. Jean Ier souscrivit, suivant Frodoart, au concile de Rheims, tenu par Sonnatius en 625.

29. Saint Emméramne abdique l'épiscopat vers l'an 642, mort en 652. *Voyez* la Bibliothèque.

30. Didon, oncle de saint Léger, évêque d'Autun, et de Guérin comte de Poitiers, plus connu par ses intrigues que par ses vertus, conseilla à Grimoald, maire du Palais, de tondre Dagobert, fils de Sigebert, après la mort de son père, pour s'emparer du royaume d'Austrasie. Il consomma ce ministère d'iniquité, en faisant passer l'infortuné Dagobert en Ecosse. On prétend qu'Ebroin, autre maire du Palais, l'envoya dans la suite en exil, dans la crainte du crédit que pouvait avoir Didon, qui, suivant Besly, appartenait à la maison royale par ses alliances. Le temps de sa mort est incertain.

31. Ansoaldus, élevé à l'épiscopat vers l'an 674. Il tenait encore le siége de Poitiers en 696. Il assista au concile de Rouen en 693 ou 682, suivant d'autres. *Voyez* l'article d'Ursin dans notre Bibliothèque.

32. Eparchius paraît au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye de Noaillé, dans un diplôme de Louis, roi d'Aquitaine, du mois de décembre de l'an treizième du règne de Charlemagne, publié par dom Mabillon, t. I, p. 715 de ses Annales bén.

33. Maximin ou Mémin, peu connu.

34. Gausbert paraît au nombre des bienfaiteurs du monastère de Noaillé.

35. Godo (de Rupe-Cavardi) de Rochechouard, est placé dans le Grand Gauthier, sous l'année 757.

36. Magnibert.

37. Bertaldus, nommé par Bouchet, d'après le Grand Gauthier, Bertalidus.

38. Benoît, peu connu.

39. Jean II. Alcuin a fait son épitaphe : c'est la cent cinquantième de ses épigrammes. Son corps et celui d'Aper, abbé de Saint-Hilaire, reposent dans une chapelle près Saint-Hilaire, que fit édifier Atto, successeur d'Aper.

40. Bertrand Ier paraît dans les titres du cartulaire de l'abbaye de Charroux. Mort vers l'an 785.

41. Sigebrand ou Syran, évêque de Poitiers en 818 et en 830. Nous en parlons dans notre Bibliothèque.

42. Fridébert, maître de la chapelle du roi Pépin, abbé de Saint-Hilaire, évêque de Poitiers, paraît dans un titre de Saint-Hilaire-le-Grand, de l'an 842, ou 834 suivant Besly, que je préférerais eu égard au temps de l'épiscopat de Fridébert.

43. Ebroin, élevé à l'épiscopat vers l'an 839, mort en 858. Il était abbé de Saint-Hilaire et de Saint-Germain-des-Prés, archichapelain, ou maître de la chapelle de Charles le Chauve. François Duchesne l'a mis au nombre des chanceliers de France. La qualité de *nobilissimus* que lui donne Aimoin, fait connaître qu'il était d'une très haute naissance. Messieurs de Sainte-Marthe prétendent qu'il était cousin de Roricon, comte d'Anjou. L'auteur des Annales de saint Bertin rapporte sous l'année 844 qu'il se trouva à la bataille où fut tué l'abbé Hugues, bâtard de Charlemagne, et qu'il y fut fait prisonnier. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Cyprien de Poitiers. Bouchet rapporte dans ses Annales d'Aquitaine, qu'on trouva le tombeau d'Ebroin de son temps, et qu'on lisait cette épitaphe sur ce tombeau :

Triste vix unquam poterit deponere crimen
Pictavis, magni præsulis interitu.
Maii septenis, Ebroinus bisque kalendis
Pontificalis apex astra superna petit.
Hilarius, sanctus Germanus quem habuere
Abbatem, angusto hoc jacet in tumulo.

D'après les premiers vers de cette épitaphe, Bouchet et les auteurs du *Gallia Christiana* accusent les Poitevins d'avoir tué eur évêque. Il me semble que le premier vers peut s'inter-

prêter en leur faveur, et signifier que jamais *Poitiers ne pourra oublier le crime affreux qui les a privés de leur évêque. Deponere crimen* se peut entendre dans ce sens, aussi bien que dans le premier.

44. ENGÉNOLDE souscrivit au concile de Tusson (*Tusciasensis*) en 860, à celui de Soissons en 862, et en 864 à une charte contenant des priviléges accordés au monastère de Saint-Germain d'Auxerre. Il vivait encore en 871, et donna son avis pour la déposition d'Hincmar, évêque de Laon.

45. FROTHIER Ier, d'abord archevêque de Bordeaux, ensuite administrateur de l'évêché de Poitiers.

46. HECFROY *(Hecfridus)*, évêque du temps de Charles le Chauve et du pape Jean VIII, obtint l'abbaye de Saint-Hilaire, par le moyen du roi Eudes: il paraît dans deux chartes, l'une de l'an 833, l'autre de l'an 887. Mort suivant la Chronique de Maillezais en 900.

47. FROTHIER II, élevé à l'épiscopat en 900. Il a mérité le nom de bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, qu'il fit rétablir vers l'an 936; mort en 937. Il y est inhumé, et on a plusieurs chartes de lui dans le chartulaire de cette abbaye.

48. ALBOIN, abbé de Saint-Cyprien de Noaillé et de Saint-Sauveur de Charroux, fut élevé à l'épiscopat en 937. Il fit plusieurs donations au monastère de Saint-Cyprien, et mourut en 962, suivant la Chronique de Maillezais.

49. PIERRE Ier, noble de naissance, fils d'Isembert et de Ode, ou Odette, fut d'abord archidiacre et prévôt de Saint-Pierre, sous l'épiscopat de Frothier en 932, et succéda à Alboin en 963. On place sa mort en 975.

50. GISLEBERT Ier, archidiacre de Poitiers, sous l'épiscopat de Pierre Ier auquel il succéda en 975. Il assista au concile de Charroux en 989, souscrivit en l'an 1000 à la charte de Guillaume, duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, pour Saint-Cyprien. Il transigea avec le même Guillaume sur le bourg de Vivonne. Ce fut sous son épiscopat qu'Heldéarde, vicomtesse de Thouars, fonda le chapitre des chanoines réguliers d'Air-

vault. Ce fut encore sous son épiscopat que fut tenu en 1011 un synode à Poitiers. Le P. Labbe en parle dans sa Bibliothèque moderne, tom. II. En 1012, il consacra dans l'église de Poitiers Géraud, évêque de Limoges. En 1018, il souscrivit une charte du duc Guillaume. Suivant une autre charte rapportée par Besly, il éleva une chapelle dans sa seigneurie de Chauvigny, en l'honneur du saint sépulcre : c'est une preuve qu'il était de la famille des seigneurs de Chauvigny. Il fut inhumé dans l'église de Maillezais.

51. Isembert Ier, neveu de Gislebert, était archidiacre avant de parvenir à l'épiscopat. Il assista à la consécration de Jourdain, évêque de Limoges en 1021, à la dédicace de Saint-Florent de Saumur en 1025. Il bénit Amblard, abbé de Saint-Maixent en 1026. Il tint un synode à Poitiers pour le réglement de son diocèse en 1032, suivant la Chronique de Maillezais. Un autre en 1036, pour obvier aux désordres des guerres. Une ancienne notice de la pancarte noire de Saint-Martin de Tours rapporte qu'on donna à Isembert et à ses successeurs une prébende et une manse claustrale. Il est au nombre des évêques qui assistèrent à la dédicace de l'église de la Sainte-Trinité de Vendôme au mois de juillet 1040. Il vivait encore en 1047, comme l'observe et le prouve l'auteur du *Gallia Christiana*.

52. Isembert II, ou Isanbard, appelé *Sénébaud* dans le coutumier de Saint-Cyprien, neveu d'Isembert Ier, et fils de Manassès et d'Amélie. Il était archidiacre de Poitiers, lorsqu'il succéda à son oncle en 1047, ou 1048. Il se trouva à la dédicace de Saint-Jean-d'Angély, au concile tenu à Rome sous Léon IX. Il souscrivit à la canonisation de saint Géraud. L'église de Sainte-Croix de Loudun fut fondée sous son épiscopat par Geoffroy, comte d'Anjou, en 1062; Montiers-Neuf en 1066, le prieuré de Saint-Paul à Poitiers, et l'église de Saint-Jacques de Châtellerault, par Guillaume VIII, vers le même temps. En 1073, fut tenu le concile de Poitiers contre Béranger. Les plaintes qui furent portées à Rome contre Isembert, lui suscitèrent beaucoup d'affaires avec Grégoire VII,

qui le menaça d'excommunication. Il fut un des bienfaiteurs de Saint-Cyprien et de Noaillé. Il paraît encore en qualité d'évêque en 1089 dans les titres de l'abbaye de Saint-Maixent. Il mourut quelque temps après Guillaume Geoffroy, et fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Cyprien.

Pierre II, archidiacre de Poitiers, fut élu évêque au mois de février 1087. Il assista en 1095 au concile de Clermont, et se trouva ensuite à la dédicace de Saint-Martial de Limoges, et à celle du maître-autel de l'église de Charroux par Urbain II. Ce fut de son temps que se tint le concile de Poitiers à l'occasion de Philippe Ier et de Bertrade sa concubine, au mois de novembre 1100, et celui de 1106 pour la croisade. Il vit aussi naître l'ordre de Fontevrault dont il fut le protecteur, comme très uni avec Robert d'Arbrissel. La fermeté avec laquelle il en agit, à l'égard de Guillaume VIII, duc d'Aquitaine, qu'il excommunia à cause de son divorce avec la comtesse Hildegarde, le fit exiler par ce prince. Il mourut en 1115 au château de Chauvigny. Il fut inhumé à Saint-Cyprien, suivant quelques-uns, suivant d'autres à Fontevrault. On trouve cette épitaphe dans la Chronique de Maillezais ?

Captio, vincla, minæ, census, damnumve ruinæ
Nunquam pastorem flexere, suumve rigorem;
Imò magis fortis instanti tempore mortis,
Nulla relaxavit quæ jure liganda ligavit.
Qui sedit in episcopatu 29 *an. et unum mensem.*

54. Guillaume Ier élevé à l'épiscopat en 1117. On l'a aussi appelé *Gislebert*. Il fut le bienfaiteur de l'ordre de Fontevrault et de l'abbaye de Saint-Maixent. Il mourut en 1123 et fut inhumé à Fontevrault.

55. Guillaume II, surnommé *Adelelme*, fut sacré évêque le 1er juin 1124. Il bénit le cimetière de Fontevrault en 1135. Ayant été exilé en 1130, par le comte Guillaume qui soutenait l'anti-pape Anaclet II, il fut rappelé en 1135. Il mourut en 1140, à la fin de l'année.

56. Pierre III de Chasteleraud, occupa le siége épiscopal pendant l'exil de Guillaume II. Il est probable qu'il fut confirmé par l'anti-pape Anaclet.

57. Grimoard, était abbé de Notre-Dame-des-Alleuds, avant d'être élu évêque de Poitiers. On le força d'accepter le poids de ce ministère : *Il aurait mieux aimé*, disait-il, *être lépreux, qu'abbé; être exilé, ou souffrir le martyre, qu'être évêque*. On vit par son chagrin qu'il parlait sincèrement. A peine fut-il un an évêque. Il mourut en 1141 ou 1142.

58. Gilbert de la Porée, suivant quelques-uns, seigneur de Ruffec, élu en 1142, mort en 1154. Nous parlons de lui.

59. Calon, archidiacre de Thouars dans l'église de Poitiers, élevé à l'épiscopat en 1155, mort en 1157. Il s'était déclaré avec l'archidiacre *Qui-ne-rit*, contre Gilbert de la Porée.

60. Laurent, doyen de Poitiers, mort avant 1162. Nous parlons de lui.

61. Jean III aux Belles-Mains, ou suivant d'autres, de Bellesme (1), élevé à l'épiscopat en 1162, quitta celui de Poitiers, pour celui de Lyon, en 1182. Nous en parlons.

62. Guillaume III dit Tempier, chanoine régulier de Saint-Hilaire-de-la-Celle, fut élevé à l'épiscopat en 1184. Il fut un défenseur intrépide des droits de l'épiscopat, pour lesquels, suivant un titre de l'abbaye de l'Absie de 1185, il souffrit persécution. Il obligea Othon, fils du duc de Saxe, de lui rendre hommage en qualité de vassal pour ses seigneuries de Civray, de l'Ile-Jourdain et du Dorat, que ce prince possédait en Poitou. Quoiqu'on ne l'eût pas regardé comme un modèle de vertu pendant sa vie, il ne laissa pas de faire des miracles après sa mort. Elle arriva en 1197, suivant Roger de Hoveden. Il fut inhumé à Saint-Cyprien, où l'on trouva son corps le 22 février 1690, avec cette inscription :

(1) Ce dernier sentiment est celui de dom Rivet dans l'Histoire littéraire de la France.

HIC JACET

IV. Episcopus Pictaviensis III.

63 ADÉMAR (*de Peirato*) DU PEIRAT, élu six mois après la mort de son prédécesseur en 1198. Il ne fut que sept semaines, trois jours, évêque, et mourut la même année.

64. MAURICE DE BLAZON, de l'illustre maison de Mirebeau en Poitou, passa de l'évêché de Nantes à celui de Poitiers en 1198. Il paraît dans différentes chartes, dans une d'Aliénor de l'an 1199, dans une autre de l'an 1200, où il transigea à Saint-Cyprien sur des droits de juridiction avec Guillaume, doyen, et Clément, abbé de Maillezais. Il fonda l'église collégiale de Mirebeau en Poitou, à la prière de Thibault de Blazon, seigneur de Mirebeau, son oncle. On croit qu'il y est inhumé. L'année de sa mort est incertaine, elle précède l'an 1217.

65. GUILLAUME IV surnommé PRÉVÔT, fut élevé à l'épiscopat, en l'an 1217 au plus tard. Il est parlé de ce prélat, en qualité d'évêque de Poitiers en cette année. Vers l'an 1224, il fit la dédicace de l'abbaye de la Mercy-Dieu. Il vivait encore en 1225, lors du ravage de celle de Maillezais, par Geoffroy de Lusignan, suivant l'auteur de la dévastation de cette maison. Il fonda les frères Prêcheurs. Le Grand Gauthier lui donne dix ans deux mois d'épiscopat.

66. PHILIPPE, doyen de l'église de Poitiers, fut élevé à l'épiscopat en 1226, suivant la Chronique de Tours, où l'on lit qu'au mois d'octobre de cette même année, il leva le corps de saint Maximin, évêque de Poitiers, à Sillé. Différentes chartes assurent son épiscopat en cette même année et jusques en 1234, qu'il accorda aux moines de Noaillé la dîme des novales, et des terres incultes, au-delà de leurs anciennes dîmes. Les frères Prêcheurs s'établirent sous son épiscopat en 1230, à Fontenay. Il mourut au mois de février 1234.

67. JEAN IV DE MELUN, de l'illustre et ancienne famille des vicomtes de Melun, fils de Louis vicomte de Melun, et frère d'Adam II aussi vicomte de Melun. Il était archidiacre

de Sens, lorsqu'il fut élevé à l'épiscopat de Poitiers en 1236, suivant la Chonique d'Albéric; car, suivant une charte du monastère de Maillezais, il l'était déjà en 1235. Les chartes et l'histoire nous donnent une suite de sa vie jusqu'en 1252 qu'il mourut: ce fut lui qui exempta, en 1246, Alphonse, frère de saint Louis, comte de Poitou, de la prestation de l'hommage aux évêques de Poitiers pour le château de Civray. Il fut inhumé dans l'abbaye du Jard près Melun, devant le grand autel, à côté de Jeanne, comtesse de Dreux, avec cette épitaphe:

Anno Domini MCCLVII, tertiâ die post nativitatem B. M. Virginis, obiit Johannes, filius Ludovici vicecomitis de Meloduno, quondam archidiaconus Senonensis, et posteà episcopus pictaviensis, cujus anima requiescat. Amen.

Præsul pictaviæ præsenti subjacet æri
Justus, clarus avis, lux recti, gloria cleri:
Ecclesiæ murus, dum vixit, non ruiturus.
Constans, securus, fuit exemplo valiturus;
Justitiæ, legisque fuit, defensor, et æquus,
Quem pro jure gregis, non flexit jussio regis.

68. Hugues Ier de Chasteauroux paraît en qualité d'évêque de Poitiers dans une charte de l'an 1259. Sous son épiscopat fut confirmée par Urbain IV, en 1264, l'exemption de l'église de Saint-Hilaire-le-Grand. Les cordeliers s'établirent à Poitiers, où Alphonse, frère de Saint Louis, fonda leur maison. Il mourut en 1271, après douze ans sept semaines d'épiscopat. Il prononça un interdit sur Poitiers que saint Louis l'obligea de lever sans pouvoir s'arroger un droit d'amende de trente livres qu'il exigeait, et que lui contestait Alphonse, comte de Poitiers.

69. Gauthier, surnommé de Bruges, cordelier, ministre de la province de Touraine, élevé à l'épiscopat par Nicolas III en 1278; mort en 1306. Nous en parlons.

70. Arnaud d'Aux, appelé le cardinal d'Aux, originaire du Condomois, secrétaire de Bertrand de *Goût* ou de *Got*, archevêque de Bordeaux, et depuis pape sous le nom de

Clément V, fut élevé à l'épiscopat, et fit son entrée solennelle à Poitiers, en 1307, le 3 mai. La cathédrale de Poitiers conserve l'acte de cette cérémonie, et la formule du serment. Clément V l'envoya en Angleterre la même année. En 1311 il assista au concile général de Vienne. Le même pape le fit cardinal, en 1312, le 24 décembre. Baluze, dans ses notes sur la vie des papes qui ont siégé à Avignon, place sa mort au 24 d'août 1320. Son corps fut porté suivant le vœu de son testament, dans l'église de Saint-Pierre de Romiou au diocèse de Condom, qu'il avait fondée avec une collégiale. On y célèbre son anniversaire le 23 d'août. Bouchet, dans son Recueil des Décrets de l'église gallicane, rapporte plusieurs constitutions synodales de cet évêque, surtout celles du synode de l'an 1310. On lit cette inscription dans l'église de Saint-Pierre de Poitiers, près de la grille du chœur qui la couvre à moitié :

Arnaldus meruit pictavis pontificari,
Et tandem voluit Deus illum cardinalari.
Qui rerum compos, prudens multùm perhibetur.
Fortiùs indè nepos Pictavis prœsul habetur.
Anno milleno ter C. terque noveno (1).
Obvia venit ei mors festo Bartholomœi.

71. Fortius, ou Fort d'Aux, neveu d'Arnaud d'Aux, et fils de Guillaume d'Aux, était évêque en 1320, suivant les auteurs du *Gallia Christiana*. Il l'était déjà en 1315, et il l'était en 1317, lorsque les abbayes de Maillezais et de Luçon furent érigées l'une et l'autre en évêchés, sous le pape Jean XXII. Sous son épiscopat furent fondés les frères mineurs, ou cordeliers de Thouars, par Louis vicomte de Thouars, et Jeanne de Dreux sa femme, en 1330 ; il mourut

(1) Dans le recueil d'inscriptions que j'ai fait à Poitiers, je lis, et peut-être bien :

Anno milleno ter C. denoque noveno. (1319.)

le 8 d'août 1357. On lit cette inscription à un pilier du chœur de l'église de Poitiers :

Ecce figuratus est Fortius iste vocatus,
Præsul pictavis sanctæ fidei bona clavis.
Et fulgens stella, per quem fuit ista Capella
Hic bene fundata, cum redditibus situata,
Anno milleno ter centum, ter duodeno.
Pingitur, efficitur, præsens opus, atque politur.

Je ne sais pas bien ce qu'a voulu dire dom Denys de Sainte-Marthe dans la nouvelle édition du *Gallia Christiana*, col. 1191, en ajoutant cette remarque à l'inscription : *Cæterum hic notæ temporis omnino fallunt.*

Cette inscription se trouvait autrefois au-dessous de la figure du prélat, peinte sur le devant de l'ancien jubé, qui a étédémoli, et en ce lieu était apparemment une chapelle. L'auteur désigne le tems de sa fondation, et l'année 1336, où cette chapelle fut ornée de peinture. Je ne vois rien là d'irrégulier, et l'époque peut être fort juste.

72. Jean V, successeur de Fort d'Aux, mort en 1362, peu connu.

73. Aymeric de Mons, de l'ancienne famille de ce nom, parent de Philippe et de Guillaume de Mons chevaliers, fit son entrée à Poitiers le dimanche 4 juin 1363. Il fut porté suivant la coutume par Guillaume d'Angle, seigneur de Pleumartin, Maingot de Melle, lieutenant du roi d'Angleterre en Poitou, et Raynaud de Mauléon, chambellan de Charles V. Il convoqua un synode en 1367. Il eut un procès pour le droit de visite du prieuré de Saint-Denis en Vaux-sur-Vienne à Chatellerault contre l'abbé de Saint-Denis en France. il fit son testament au château de Chauvigny au mois de mai 1370. Il est inhumé dans la cathédrale de Poitiers. Sa tombe déplacée présente encore cette épitaphe :

HIC JACET.

Reverendus in Christo Pater et Dominus, dominus Aymericus de Montibus epis-

copus pictaviensis, nobiliter natus, utriusque juris doctor egregius, qui fuit dicti episcopatûs per octo annos, et menses tres . . . . . fundator hujus capituli, et obiit XVII die mensis martii, anno Domini 1370, *oremus Deum pro eo. Amen.*

74. GUY DE MALSEC, originaire du diocèse de Tulle, ou suivant d'autres, de la maison des seigneurs de Chalus, en la Marche, parent de Grégoire XI qui le créa cardinal, prêtre du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, le 20 décembre 1375. Il était archidiacre de l'église de Narbonne, lorsque Urbain V, dont il était chapelain, l'éleva à l'évêché de Lodève en 1370. Il passa de ce siége à celui de Poitiers en 1371. Il signa en 1375 le contrat de mariage de Raymond, fils du vicomte de Turenne, avec Marie, fille du comte de Boulogne et d'Auvergne. Il contribua beaucoup à l'élection du pape Clément VII, appelé Robert de Genève, en 1378. Clément VII l'envoya en Angleterre avec la qualité de légat, auprès de Richard, pour l'engager à le reconnaître. L'an 1383, le 1er octobre, il prononça un fort beau discours au synode de Cambray, touchant l'extinction du schisme : ce discours était conservé dans la *Bibliothèque colbertine, nombre 814*. La même année, il fut créé évêque cardinal de Préneste. Après la mort de Clément VII, arrivée en 1394, il favorisa l'élection de Pierre de la Lune, qui prit le nom de Benoît XIII, et s'attacha à son parti. Il le quitta dans la suite et se trouva au concile de Pise. Il fut d'avis de la déposition des deux contendans. Pierre de Candie, cardinal de Milan, qui prit le nom d'Alexandre V ayant été élu, confirma à notre Guy le titre d'évêque cardinal de Préneste : ce fut à peu près dans ce même temps qu'il obtint l'administration de l'église d'Adge. Sa mort suivit de près. Elle arriva à Paris au mois de mars 1411, après avoir fait un testament où la multitude des legs fait connaître qu'il était un des plus riches prélats. Il est daté du 12 septembre 1407. Guy de Malsec fut inhumé dans l'église des Jacobins à Paris, où l'on voit une très longue inscription en prose qui finit par ces vers :

Dives opum Guido, formæ, bonitatis, et artis
Ditior, hocque magis dives honoris erat.
Plura darent superi, nisi fatum plura negaret.
Quo majora darent, evolat ad superos.

Il est bien aisé de voir par le style de ces vers et de toute l'inscription qu'elle est bien postérieure à sa mort, et que Baluze a eu raison de rejeter la qualité de légat du saint siége en France, que lui donne l'auteur de l'inscription.

75. Bertrand de Maumont, illustre par sa naissance, sa probité et ses talens, fut élevé à l'épiscopat le 17 janvier 1375. Il consacra l'église cathédrale de Poitiers le 17 octobre 1379. Il mourut le 12 août 1385 et fut inhumé dans la chapelle de Saint-André, où l'on voit son tombeau de pierre élevé d'environ deux pieds, avec cette inscription:

HIC JACET

Reverendissimus in Christo Pater et Dominus, dominus Bertrandus de Maumont, episcopus pictaviensis, qui obiit anno 1385. *Orate Deum pro eo.*

76. Simon de Cramaud, successeur de Bertrand de Maumont, fut reçu chanoine de Tours en qualité d'évêque de Poitiers en 1388. Il signa en 1389 le contrat de mariage de Jean, duc de Berry et comte de Poitiers, avec Jeanne, fille du comte de Boulogne. Son testament est du 11 mai 1421. Il mourut en 1429 et fut inhumé dans l'église de Poitiers au milieu du chœur. Nous en parlons.

77. Louis d'Orléans, fils bâtard de Philippe, duc d'Orléans et de Tours, comte de Valois, qui était le cinquième des enfans de Philippe VI, roi de France. Il fut d'abord conseiller au parlement, ensuite maître des requêtes, et élevé à l'épiscopat en 1391. Il fut légitimé par lettres-patentes du 15 novembre 1392. En 1394, il fut élu évêque de Beauvais. Il mourut en Terre-Sainte, le 27 mars 1396. Il y est inhumé.

78. Louis, fils de Robert duc de Bar, et de Marie-Jeanne de France, fut administrateur perpétuel de l'évêché de Poi-

tiers, évêque de Langres, de Châlons, de Verdun, cardinal du titre de Sainte-Agathe, créé par Benoît XIII, confirmé par Martin V. Il avait assisté au concile de Pise de la part de Charles VI, en 1409.

79. Ithier de Martreuil, ou de Mareuil, fut d'abord chantre de l'église de Poitiers, prévôt de Saint-Omer, évêque du Puy, ensuite de Poitiers, et chancelier du duc de Berry, d'autres disent de France. Il mourut en 1405. Le commencement de son épiscopat est incertain : on peut le fixer vers l'an 1395.

80. Gérard de Montaigu, frère de Jean, archevêque de Sens, chancelier de Jean, duc de Berry, fut appelé à l'épiscopat de Poitiers en 1405. Il passa à celui de Paris en 1409, et mourut en 1420, le 25 de septembre. Il est inhumé aux Célestins de Marcoussy.

81. Pierre Trousselli, ou Trousseau, archidiacre de Paris, maître des requêtes, nommé à l'évêche de Poitiers en 1409. Il passa de l'église de Poitiers à celle de Reims en 1413 et mourut à Paris le 16 décembre de la même année.

82. Simon de Cramaud, administrateur perpétuel de l'évêché de Poitiers, après la mort de Pierre Trousseau. Nous en parlons.

83. Hugues II de Combarel, d'une noble famille du Limousin, fils de Jean de Combarel, chevalier, seigneur de Noailles, appelé mal-à-propos Guillaume par Bouchet et par le Grand Gauthier. Il passa de l'évêché de Beziers à celui de Poitiers par une bulle de Martin V, datée du 16 des calendes de mars 1424. Il fut employé pour négocier la trève faite au Mans, entre la France et l'Angleterre, et se trouva en 1438 à la célèbre assemblée de Bourges, où fut dressée la pragmatique-sanction. Il fut aussi évêque de Tulles en Limousin, suivant Baluze. Jean de Rochechouard, seigneur de Vivonne en 1433, et Jean de Lezay, seigneur des Marets en 1434, s'obligèrent à lui faire hommage en qualité d'évêque de Poitiers. Si, en 1430, on voit un Gauthier évêque de Poitiers, c'est au schisme qu'il faut s'en prendre : ceux qui se portaient

pour papes, nommant des évêques, ainsi que ceux qui l'étaient légitimement.

84. GUILLAUME V, dit GOUGES DE CHARPAGNE OU DE CHARPAIGNES, chancelier de Jean, duc de Berry, maitre des requêtes et conseiller d'état, fut élu par les doyen et chapitre de Poitiers en 1441. Il fit fondre la grosse cloche à ses dépens et joignit plusieurs domaines considérables à l'évêché.

85. JACQUES JUVENAL, ou JOUVENEL DES URSINS, troisième fils de Jean Baron de Traînel et de Michelle de Vitry, fut archidiacre de Paris, président de la chambre des comptes, archevêque de Reims, et après l'abdication de cet archevêché en faveur de Jean, son neveu, administrateur de l'évêché de Poitiers, le 5 novembre 1444; administrateur de celui de Fréjus en 1449, et patriarche d'Antioche. Il reçut l'hommage de Jean de Rochechouard, seigneur de Mortemart et de Vivône en 1456. Il mourut le 12 mars suivant, et fut inhumé dans l'église de Poitiers devant le grand autel. Il est un des bienfaiteurs des Chartreux de Paris, où il a fondé un anniversaire de *cent écus d'or au coin du roi*. Il travailla beaucoup à l'extinction du schisme: c'est ce qu'on peut voir dans ses lettres qu'on trouve dans le quatrième tome du Spicilége, pag. 345 et 346. Il y prend la qualité d'évêque de Poitiers et de patriarche d'Antioche.

86. LÉON GUÉRINET (1), Poitevin, fils de Jean et de Perrette Grasseteau, frère de Perrette, femme de Payen, sieur de la Fougereuse; ce qui l'a fait appeler mal à propos *Payen*, ou *Léon Pagani*, par Besly, et quelques autres auteurs; fut chanoine et doyen de l'église de Poitiers, conseiller au parlement de Paris. Elu par le chapitre de Poitiers en 1457, il fit son entrée solennelle le 27 novembre. Une charte des frères Prêcheurs ou Jacobins de Poitiers, du 30 décembre 1458, lui donne le titre d'évêque; mais Jean du Bellay, nommé évêque par Charles VII, s'empara de l'administration de l'évêché,

(1) Blanchard l'appelle Léonard, et date sa réception en l'office de conseiller au parlement du 17 avril 1433.

à la charge d'une pension au profit de Léon Guérinet. Ce dernier alla fixer son séjour au château de la Rocheposay. Il passa dans la suite à l'évêché de Fréjus en Provence, en 1461.

87. JEAN VI DU BELLAY, moine, et abbé de Saint-Florent de Saumur, de l'ancienne maison du Bellay en Anjou, était fils de Hugues du Bellay, neuvième du nom, ou septième suivant Louis Texier, et d'Isabeau de Montigny. Il prit, suivant le même Texier, prieur d'Allone, l'habit de l'ordre de Saint-Benoît, en l'abbaye de Saint-Florent de Saumur en 1416, et fit profession en 1417. En 1425, il obtint la prévôté de Saint-Laurent du Motté. En 1431, ou en 1434 suivant d'autres, il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Florent. Ses bulles sont datées, suivant Texier, du 20 avril 1431, et la prise de possession du 10 juillet suivant. Son oncle étant mort en 1434, c'est ce qui a, sans doute, déterminé les auteurs du *Gallia Christiana* à différer de lui donner la qualité d'abbé jusques en 1434. Il fut élevé à l'épiscopat de Fréjus en novembre 1455. Le 17 septembre 1461, il prenait encore la qualité d'évêque de Fréjus, et le 5 avril, il prend celle d'évêque de Poitiers, en sorte qu'il ne le fut qu'au commencement de 1462, ou à la fin de 1461. Il fit son entrée solennelle à Poitiers au mois de juin 1462, et mourut daus l'abbaye de Saint-Florent de Saumur le 3 du mois de septembre 1479, suivant le *Gallia Christiana ;* le 2, suivant Texier ; et y fut inhumé dans l'église de Saint-Florent. Les auteurs du *Gallia Christiana* se contentent de dire qu'il était de la famille *(Gentilis)* de Jean du Bellay, cardinal, évêque de Paris. L'évêque de Poitiers était grand oncle de ce cardinal.

Un abrégé généalogique de cette grande maison en servira de preuve, un peu déplacée, mais utile. (1)

(1) Jean du Bellay, frère aîné de Jean, évêque de Poitiers, eût de Jeanne de Logé, dame de Montgérail, dix enfans : six fils, et quatre filles.
Le premier, Eustache du Bellay, chambellan de René, duc d'Anjou, roi de Sicile, qui épousa Catherine de Beaumont, sœur de Thibaut de

88. **Guillaume VI de Clugny ou de Dugny**, suivant du Fourny, noble Bourguignon, fils de Henri, seigneur de Conforgien, et de Perrenette de Chalonge, dame de Raigny, et frère de Ferry Cardinal, fut d'abord maître des requêtes de Charles, duc de Bourgogne, chanoine, official, archidiacre d'Avalon, et ensuite protonotaire du Saint-Siége et évêque de Tarbes. Comines, qui parle de lui, nous apprend qu'il fut employé pour la paix entre Louis XI, le duc de Bourgogne et les autres princes qui avaient entrepris ce qu'ils appellèrent la guerre du bien public. Après la mort du duc de Bourgogne, Louis qui se connaissait en hommes l'attira à son service, et entre plusieurs bénéfices qu'il lui donna, lui fit avoir l'évêché de Poitiers. Il possédait cet évêché lorsqu'il

Beaumont, gouverneur d'Anjou, mort sans postérité, et dont la mort transmit la terre de Beaumont-Bressuire, dans la maison de du Bellay. Elle y apporta aussi les baronnies de Comequiers, de la Forêt-sur-Sèvre, et du Plessis-Macé.

Le second, Louis du Bellay, fut abbé de Saint-Florent de Saumur, par la résignation de l'évêque de Poitiers son oncle.

Le troisième, Jean du Bellay, fut seigneur de la Flotte, d'où vient la branche des du Bellay, seigneurs de la Flotte.

Le quatrième, Louis du Bellay, fut le chef de la branche. Il épousa Marguerite de la Tour-Landry, dame de Glatigny, de laquelle il eût quatre fils.

Le premier, Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, vice-roi en Piémont, auteur des Mémoires qu'on voit sous son nom, et célèbre sous François I[er].

Le second, Jean Cardinal du Bellay, évêque d'Ostie, et doyen du Sacré Collége.

Le troisième, Louis, évêque de Meaux.

Le quatrième, Martin du Bellay-Langey, prince d'Yvetot, par son mariage avec Isabeau Chenu, princesse d'Yvetot, principauté qui depuis a passé dans la branche aînée, par le mariage de Marie du Bellay, fille de Martin, héritière d'Yvetot, avec messire René du Bellay, fils de Jacques du Bellay, comte de Tonnerre, baron de Chelles en Berry, Comequiers, la Forêt-sur-Sèvre, la Haie-Joulain, seigneur de Thouarcey. *Voyez* le discours fait en l'honneur de saint Francaire, où se voit l'antiquité de la maison du Bellay, par Louis Texier, prêtre, prieur d'Allone, *seconde édition*, Saumur 1648.

fut envoyé par ce prince en 1479, au mois de janvier, avec Jacques de Beaumont, seigueur de Bercourt, chambellan de Louis XI, lieutenant-général de Poitou, d'Anjou et de Saintonge, pour traiter avec Jean de Broce, comte de Penthièvre, et Nicole de Bretagne sa femme, de la cession de leurs droits sur le duché de Bretagne, contre François II, duc de Bretagne. L'année suivante, il traita au nom du roi, avec Pierre d'Oriole, chancelier de France, et Jean, évêque de Marseille, envoyé de René, roi de Sicile, sur la foi et hommage dûs au roi par René, en qualité de duc de Bar. Le roi le députa avec Guillaume Picard, bailli de Rouen, pour s'emparer de ce duché. Il mourut à Tours vers l'an 1480.

89. PIERRE V D'AMBOISE, fils de Pierre, seigneur de Chaumont sur Loire, et d'Anne de Breuil, frère du célèbre cardinal d'Amboise, fut d'abord moine et abbé de Saint-Jouin-de-Marne. On date son élection à l'épiscopat de Poitiers, dans le registre du Vatican, du 21 novembre 1481. Il paraît en qualité d'évêque de Poitiers dans les chartes de Saint-Jouin-de-Marne en 1489 et 1493. Il mourut à Blois le 1er septembre 1505. Il est inhumé dans la chapelle du château épiscopal de Dissay qu'il avait fait bâtir. On y voit son épitaphe en ces termes :

Exiguo claustro vitæ dilector honestæ
Hujus Sarcophagi pulvere, Petre, jaces ;
Cui generosa dedit ortus Ambasia claros.
Stirps, Pater Abbatem teque Jovinus ait.
Urbis Pictavicæ Moderamina præsul agebas,
Dormis cum patribus pulvis et ossa, Petre.
Annis millenis quingentis quinque locatur.
Prima septembris mors tibi vita fuit.

Il laissa deux fils. Nous ne connaissons que René, qui fût abbé de Saint-Cyprien. (*Voyez* les Maréchaux de France du P. Anselme, édition de Du Fourny.) Ce René ne se trouve point dans le catalogue des abbés de Saint-Cyprien.

90. JEAN VII DE LA TRÉMOILLE, cousin de Pierre V d'Amboise, lui succéda en 1505, sous le titre d'administrateur perpétuel. Il mourut à Milan en 1507. Il était cardinal et archevêque d'Auch. Son corps fut apporté de Milan à Thouars, où il fut inhumé dans le tombeau de sa maison.

91. CLAUDE DE HUSSON, des comtes de Tonnerre, ce qui l'a fait appeler *Claude de Tonnerre* par Besly, était fils de Charles, comte de Tonnerre, seigneur de Husson et de Saint-Agnan, et d'Antoinette de la Trémoille. Il jouissait déjà de l'évêché de Séez, lorsqu'il fût élu évêque de Poitiers, en la place de Jean de la Trémoille, frère de sa mère. Florent de Allemagne ayant été nommé par une partie du chapitre, ils eurent ensemble une contestation qui fût terminée par la mort de Florent de Allemagne, arrivée en 1510. Claude de Husson jouit paisiblement de l'évêché de Poitiers, jusqu'à sa mort, arrivée en 1521.

92. FLORENT DE ALLEMAGNE, abbé commendataire de Saint-Savin de Poitiers, prévôt et chanoine de Saint-Pierre, élu comme nous venons de le dire en même tems que Claude de Husson, mourut à la suite du procès qu'il eut avec son concurrent en 1510, le 17 septembre, âgé de soixante-un ans.

93. LOUIS III DE HUSSON, comte de Tonnerre, fils de Louis comte de Tonnerre, et de Françoise de Rohan, n'avait que dix-huit ans, lorsqu'il fut nommé pour succéder à Claude son oncle, mort en 1521. Il jouit de l'évêché de Poitiers jusqu'à l'âge de trente ans, c'est-à-dire, jusqu'en 1533, qu'il s'en démit en faveur de Gabriel, cardinal de Grammont. Il n'était encore que sous-diacre. Il sollicita une dispense pour se marier, afin de relever sa maison prête à finir par la mort de Claude son frère aîné, tué à la bataille de Pavie. François I[er] qui s'y intéressa, chargea l'évêque d'Auxerre, son ambassadeur à Rome, de solliciter cette dispense : les lettres du roi sont du 21 juin 1532. Louis mourut cinq ans après à Avignon en 1537.

94. GABRIEL DE GRAMMONT, cardinal de Sainte-Cécile, a

été évêque de Conserans, ensuite de Tarbes, archevêque de Bordeaux. Il prit possession de l'évêché de Poitiers le 26 mai 1532, d'où il passa à l'archevêché de Toulouse, qu'il ne posséda que peu temps, étant décédé en 1534.

95. CLAUDE DE LONGUY, appelé le *cardinal de Givry*, fils de Philippe seigneur de Givry, et de Jeanne de Baufremont, fut nommé évêque de Poitiers par François Ier, et fit son entrée solennelle en 1541. Il fut aussi évêque de Langres, et il avait été administrateur de l'évêché de Périgueux. Il mourut en 1561. Nous en parlons.

96. JEAN D'AMONCOURT, fils du seigneur de Montigny sur Aube, est appelé *docteur ès lois* dans des lettres du roi François Ier au pape, du 22 décembre 1532, où ce prince demandait à Sa Sainteté l'abbaye de Longué pour Jean d'Amoncourt. Il était archidiacre de Langres, vicaire général de Claude de Longuy son parent, dont nous venons de parler, lorsqu'il fut nommé évêque de Poitiers par Henri II ; il y fit son entrée le 25 août 1555. Il fit refondre la cloche qu'avait fait faire Guillaume de Charpagne, et en augmenta le poids en 1555.

97. CHARLES DE PEIRUSE D'ESCARS, fils de Jacques de Peiruse, seigneur d'Escars, et d'Anne de l'Isle-Jourdain. Il était l'aîné d'Anne, cardinal de Lisieux, et était évêque de Poitiers en 1564. Il devint depuis évêque, duc de Langres.

98. JEAN DE FAY, fils d'Antoine seigneur de Péraut, et de Françoise de la Suze ; fut élevé à l'épiscopat en 1568, et mourut en 1578, après neuf années d'épiscopat.

99. CHARLES D'ESCARS, dont nous avons parlé, fut une seconde fois évêque de Poitiers. Il résigna à Geoffroy de Saint-Belin.

100. GEOFFROY DE SAINT-BELIN, fils de Jean de Saint-Belin, seigneur de Tivet, et de Charlotte de la Rivière-Chanleny, d'une bonne maison de Champagne, assista au concile provincial de Bordeaux en 1582. Il ordonna, comme il avait été décidé en 1607 à tous les ecclésiastiques de son diocèse, de suivre le rit romain. Il obtint, avec le chapitre de

Saint-Pierre, des moines de Saint-Denis en France, une partie du crâne de Saint-Hilaire. On l'a regardé comme un ligueur emporté : ce fut cependant sous son épiscopat, en 1594, que ceux de Poitiers qui avaient pris le parti de la ligue, le quittèrent pour rentrer dans leur devoir, et se soumirent à HENRI IV, par la prudence, et l'entremise de Scévole de Sainte-Marthe, à qui M. de Thou et Davila en donnent tout l'honneur. Geoffroy de Saint-Belin donna, en 1607, aux capucins, l'église paroissiale de Saint-Grégoire pour leur établissement qu'ils lui doivent à Poitiers. Les paroissiens furent transférés à l'église de Saint-Porchaire. Les jésuites obtinrent aussi un collége sous l'épiscopat de Geoffroy. Il mourut en 1611 le 21 de novembre, après trente-cinq ans de siége. On voit son éloge funèbre dans une longue pièce de vers fort mauvais, dont j'ai vu une copie imprimée collée aux stales de Saint-Pierre du côté du nouveau jubé. Il fut inhumé dans la chapelle opposée à celle de Saint-André.

101. HENRI-LOUIS CHATEIGNIER DE LA ROCHEPOSAY, abbé de Saint-Pierre-de-la-Coûture du Mans, de Saint-Cyprien, de Saint-Syran en Brêne, de Nanteuil en Vallée, nommé à l'évêché de Poitiers en 1611, et consacré le 13 mai 1612; mort le 31 juillet 1651. Nous parlons de lui.

102. ANTOINE BARBERIN, connu sous le nom du *cardinal Antoine*, camerier, archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure, grand aumônier de France, etc., second fils de Charles Barberin, duc de *Monte-Rotondo*, frère d'Urbain VIII et de Constance Magalotti. Il fut d'abord chevalier de Malte, prieur et grand-croix de l'ordre; mais l'estime qu'eut pour lui Urbain VIII, son oncle, lui fit obtenir le chapeau de cardinal en 1627. Il eut en 1633 la légation d'Avignon ; en 1638, la dignité de camerier de l'église ; celle de lieutenant-général du saint siége en 1641, où il s'acquit une réputation distinguée. Il fut très longtemps le seul mobile des affaires à Rome, cardinal patron et protecteur de la France. Obligé de s'y retirer pour éviter les poursuites d'Innocent X qui se déclara contre tous les Barberins, il fut nommé en 1652, le 26 août, évêque

de Poitiers; mais le pape lui refusa ses bulles. Le 28 avril 1653, il prêta serment pour la dignité de commandeur des ordres du roi. Il fut aussi nommé grand aumônier de France. Il assista à Rome au conclave dans les créations des papes Innocent X en 1644, et d'Alexandre VII en 1655. Il fut nommé à l'archevêché de Reims en 1657, et mourut le 4 août 1671.

103. GILBERT DE CLÉRAMBAULT, fils de Jacques de Clérambault de Palluau et de Louise Rigault, et frère du maréchal de Clérambault, fut nommé à l'évêché de Poitiers en 1657, lorsque le cardinal Antoine fut transféré de ce siége à celui de Reims. Ses bulles sont datées du premier avril 1658. On y regarde le siége de Poitiers comme vacant depuis la mort de Henri-Louis de la Rocheposay, parce qu'Antoine Barberin avait joui de l'évêché sans bulles qui lui avaient été refusées par le pape Innocent X. Il fut sacré à Paris le 21 juillet 1658 dans l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine, prêta serment le 4 septembre, prit possession par procureur le 4 novembre, et en personne le 15 mars 1659. Il mourut le 3 janvier 1680.

104. HARDOUIN FORTIN DE LA HOGUETTE, fils de Philippe de la Hoguette et de Louise de Perefixe, sœur de Hardouin de Perefixe, précepteur du roi, archevêque de Paris. Il avait été chanoine de Paris, ensuite archidiacre de Josas dans la même église, agent du clergé de France, sacré évêque de Saint-Brieux le 3 mai 1676, et il passa à l'évêché de Poitiers en 1680. Il en prit possession le 7 septembre. Le 3 août 1682, il consacra l'église du célèbre monastère de Saint-Maixent, détruite par les prétendus réformés, rétablie par la congrégation de Saint-Maur. Il fut depuis nommé à l'archevêché de Sens.

105. ARMAND DE QUINÇAY, fut nommé par le roi à l'évêché de Poitiers le 13 novembre 1685. Il rendit sa nomination au mois d'avril de l'année suivante. Il était abbé de Saint-Léonard de Ferrières au diocèse de Poitiers. Il préféra une vie privée aux charges et aux honneurs de l'épiscopat, et mourut en 1688.

106. François-Ignace de Baglion de Saillant, fils de Léonor de Baglion, baron de Jons, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de Françoise Henry, fille d'Artus Henry, seigneur de la Salle, maître d'hôtel chez le roi, et de Denyse de Bellièvre, fille du chancelier Pompone de Bellièvre. Il servit d'abord en qualité de colonel, il entra ensuite dans la maison de l'Oratoire, où il passa par tous les premiers grades de la congrégation. Il fut nommé évêque de Tréguier au mois de mars 1679, et sacré le 23 juillet suivant. En 1686, il passa à l'évêché de Poitiers; il n'obtint ses bulles que quelques années après; il ne prêta le serment dû au roi que le 8 janvier 1694. Il mourut à Poitiers le 26 janvier 1698, âgé de soixante-quatre ans, et fut inhumé dans la chapelle Saint-André de l'église de Saint-Pierre, où on lit cette épitaphe :

HIC situs est DD. Franciscus-Ignatius de Baglion de Saillant,
E. Perusiæ principum prosapiâ, et Regio stemmate clarus,
Ex militari præfecturâ in Oratorii Domini Jesu
Familiam adlectus.
A suis sodalibus superior generalis expetitus,
Ludovici Magni nuncupatione
Ad Trecorensem primùm, deinde Pictaviensem
Episcopatum assumptus.
In quocumque gradu, statuque summus :
Virtutibus omnibus,
Pastorali imprimis caritate absolutus :
Deo, hominibus valdè dilectus.
Obiit Pictavii die jan. 26.
Anno Domini M. DC. XCVIII.

107. Mathurin Lény de Koetlez, d'une noble famille de Bretagne, fut d'abord archidiacre de Vannes, sous Charles de Rosmadec son parent. Il fut nommé à l'évêché de Poitiers, après la mort de M. de Baglion ; mais il ne fut pas élevé à cette dignité.

108. Antoine Girard, né à Clermont en Auvergne, d'une famille de robe, eut pour aïeul un lieutenant-général en la

sénéchaussée et siége présidial de Clermont. Le roi étant à Clermont, ce magistrat eut l'honneur de prononcer un fort beau discours devant lui. Sa Majesté l'en récompensa d'un brevet de conseiller d'état. C'est donc sans raison qu'on a dit qu'il était petit-fils d'un chirurgien. Il fut reçu docteur de la maison et société de Sorbonne au mois d'août 1680. Louis XIV, le choisit pour précepteur de ses enfans, Louis-César, comte de Toulouse, etc. Il fut nommé à l'évêché de Poitiers, au mois de mars 1698. L'année précédente, le 24 décembre, il avait été nommé à l'évêché de Toul. Il se démit de l'abbaye de Pont-le-Voy, lorsqu'il eut été sacré évêque de Poitiers. Il prit possession de cet évêché le 18 décembre. Il était d'une santé faible, et mourut le 2 mars 1702, emportant avec lui les regrets de son troupeau. Il est inhumé dans la chapelle Saint-André de l'église Saint-Pierre, où l'on lit cette épitaphe qu'il s'était faite lui-même. On y reconnaît sa modestie.

Antonius Girard episcopus Pictaviensis, obiit die octavâ Martii, anno Domini 1702, ætatis suæ 46 Pontificatûs 4°.

109. Jean-Claude de la Poype de Vertrieu était d'une ancienne maison qui a donné plusieurs comtes à l'église de Lyon. Il était lui-même chanoine et comte de cette église, lorsqu'il fut nommé évêque de Poitiers le 15 avril 1702. Joachim Trotty de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice, avait refusé cet évêché. M. de la Poype ne l'accepta que pour obéir au roi. Il en prit possession le 12 décembre, il avait été sacré le 12 novembre précédent. Il mourut le 3 février 1732. Nous en parlons.

110. Jérôme-Louis de Foudras de Courcenay, neveu de M. de la Poype, et son successeur, est inhumé dans la chapelle de Saint-André, avec cette épitaphe, qui servira d'instruction au lecteur. On la trouve dans le Mercure du temps, mais bien différente de ce qu'elle est ici, et moins parfaite.

HIC JACET

Communi mortalium fato tumulatus,
R. in Deo Pater Hieronimus-Ludovicus de Foudras de Courcenay,
Lugduni Comes inclytus, in celeberrimâ
Pictonum Academiâ Doctor insignis
Ab Antecessore, et Consanguineo Præsule piissimo
Coadjutor expetitus,
Thloanensis Episcopus consecratus,
Pictaviensis demum factus Antistes,
Et Sancti Leodegarii Abbas.
In eo maximè effulserunt
Verus Dei timor, candor morum,
In sacris celebrandis Religiosa majestas,
In promovendâ animarum salute ardens zelus.
Romanæ Sedi, et sanæ fidei addictissimus.
Disciplinæ Ecclesiasticæ zelator prudens,
Vastissimæ Diœcesis illustrator providus,
Per XV annos Gubernator indefessus,
Summo proborum omnium luctu obiit.
Die XIV mensis Augusti,
An. M. DCC. XLVIII.
Æt. suæ LXIII.
REQUIESCAT IN PACE.

111. JEAN-LOUIS DE LA MARTHONIE DE CAUSSADE, fut nommé à l'évêché de Poitiers en 1748, et sacré le 18 mai 1749.

112. MARTIAL-LOUIS DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE. Il était grand archidiacre et vicaire général du diocèse de Rouen, et abbé commendataire de l'abbaye de saint Taurin, diocèse d'Évreux, lorsque, le 11 février 1759, il fut nommé évêque de Poitiers. Il fut sacré à Paris le 25 mai de la même année. En 1791, il confessa la foi de l'église, et protesta, en présence de l'assemblée constituante, qu'il ne souillerait jamais ses cheveux blancs par le serment de la constitution civile du clergé. Ne pouvant éviter que par la fuite le feu de la persécution qui s'allumait contre les évêques et les prêtres fidèles, il se retira en Suisse, à Fribourg, où il est mort dans le mois de novembre 1798,

plein de jours et de mérites : il reçut tous les honneurs de la sépulture dûs à sa dignité, mais plus encore au rang distingué qu'il s'était acquis si justement parmi les plus illustres confesseurs de la foi. Son corps fut enseveli dans le caveau des chanoines.

113. Jean-Baptiste-Luc Bailly. Par suite du concordat du 15 août 1801, il fut nommé évêque de Poitiers en 1802, sacré le 3 novembre de la même année, et mis en possession le 13 janvier 1803, jour de saint Hilaire. Pendant le cours de son administration, il mit tout son zèle et tous ses soins à réparer les brèches du sanctuaire, et travailla sans relâche à réunir et à réorganiser son clergé dispersé par la révolution. Le 12 janvier 1804, il installa solennellement le chapitre de sa cathédrale, et donna publiquement, en présence des autorités constituées, la mission canonique à tous les curés et desservans du diocèse. Il mourut de la mort des justes le 8 avril suivant, et fut enterré dans l'ancien caveau du chapitre.

Après la mort de cet évêque, Son Em. le cardinal Caprara, légat *à latere* du souverain pontife Pie VII, nomma administrateur apostolique du diocèse de Poitiers, le 28 mai 1804, M. Louis-Mathias de Barral, évêque de Meaux, qui fut installé le 7 juin suivant. Pendant son administration, M. de Barral fut nommé archevêque de Tours.

114. Dominique de Pradt. Il avait été vicaire général du diocèse de Rouen. Il fut nommé à l'évêché de Poitiers le 15 décembre 1804, sacré à Paris le 2 février 1805, et installé le 2 janvier 1806. En 1809, il fut transféré à l'archevêché de Malines.

115. Jean-Baptiste de Bouillé. En 1791, il était vicaire général de l'archevêché de Vienne, chanoine du chapitre noble de la même ville, sous l'invocation de saint Pierre et saint Chef, et aumônier de la reine Marie-Antoinette d'Autriche. Pendant la révolution française, où le clergé se trouvait en butte à la persécution la plus cruelle, il s'est retiré en Allemagne et ensuite à l'île de la Martinique, où il a exercé

les fonctions de curé jusqu'en 1815. De retour en France, il a été nommé aumônier de la duchesse d'Angoulême. Nommé par le roi, en 1817, évêque de Poitiers, il n'a été sacré que le 28 octobre 1819. Il a pris possession de l'évêché, par procureur, le 16 novembre suivant, et a été installé solennellement, en présence du chapitre et du clergé de la ville, le 5 décembre de la même année.

FIN DE LA CHRONOLOGIE DES ÉVÊQUES DE POITIERS.

ORDRE CHRONOLOGIQUE

DES

COMTES HÉRÉDITAIRES DU POITOU (1).

Renaud, comte d'Herbauge, et qualifié de comte de Poitiers et de marquis de Bretagne, se trouva en 841 à la bataille de *Fontenay*, livrée le 25 juin, entre les quatre fils de Louis le Débonnaire. Il mourut dans une autre que lui livra *Lambert*, comte de Nantes, dont Renaud avait obtenu le comté, qui n'était qu'un emploi que les rois accordaient à leurs sujets, ainsi que les duchés et les marquisats, et qu'ils leur ôtaient à volonté. (*Cartulaire de Saint-Serge d'Angers.*)

Bernard, fils de *Renaud*, et son successeur au comté de Poitiers, tué avec Hervé son frère ainé en 844. (Aymar de Chabanais.)

Ranulfe Ier, comte de Poitiers, créé, suivant les modernes, duc d'Aquitaine par Charles le Chauve, abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, se trouva à la journée de Brilhac, contre les Normands, le 6 novembre 852. Blessé d'un coup

(1) Les auteurs dont je me suis servi sont, *Aymar de Chabanais*, auteur de la Chronique d'Angoulême, qui a écrit dans le onzième siècle; — *Bouchet*, auteur des Annales d'Aquitaine; — *Besly*, dans son Histoire des Comtes de Poitou, estimable par le recueil de chartes qu'il y a jointes; — et *le P. Labbe*, dans ses Tableaux généalogiques. C'est surtout à ce dernier que je m'en suis rapporté.

de flèche en poursuivant quelques Normands dans un village d'Anjou, il mourut de sa blessure en 887. (ADAM DE VIENNE.)

RANULFE II qui, suivant Herman Contract, s'intitulait roi d'Aquitaine, se révolta en 892, contre Eudes, fils de Robert le Fort, avec lequel il fit la paix : il fut empoisonné à la cour d'Eudes en 893. (*Pancarte noire de Saint-Martin de Tours.*)

Le comté de Poitiers fut possédé par AYMARD, comte d'Angoulême, mort le 2 avril 931 ; inhumé sous le portique de l'église de Saint-Hilaire le Grand.

Et par ROBERT, frère d'Eudes, roi de France.

EBLES, deuxième du nom, qualifié comte de Poitou du temps d'Aymard d'Angoulême, et de Guillaume le Pieux, duc de Guyenne, se trouva à un combat livré contre les Normands près Chartres en 911, avec Robert, fils puîné de Robert le Fort, devint duc de Guyenne par la mort de Guillaume le Pieux, et comte d'Auvergne, de Velay et de Limoges, joint au comté de Poitou. L'année de sa mort est incertaine. (BESLY, *la Pancarte noire de Saint-Martin de Tours.*)

GUILLAUME, surnommé TESTE D'ÉTOUPE, à cause de la couleur de ses cheveux, fils d'Ebles II et d'Adèle, fille d'Edouard le Vieux, roi d'Angleterre. Louis d'Outremer son parent lui donna le duché de Guyenne et les comtés d'Auvergne, de Limousin et de Velay. Il alla, en 942, trouver le roi à Rouen. Lothaire, successeur de Louis d'Outremer, assiège Poitiers, et lève le siège en 945. Guillaume battu près du Loir, fait sa paix, assiste Lothaire au siége de Vitry en 963, se fait moine, d'abord à Saint-Cyprien, puis à Saint-Maixent, où il mourut en 964. Il avait rétabli l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély ravagée par les Normands. (BESLY, *les Preuves de son histoire.*)

GUILLAUME IV, dit FIER-A-BRAS, *Fera brachia*, fils de Guillaume Tête-d'Étoupe et de Gerloc, ou Guibord, sœur de Guillaume Longue-Épée, se soumet avec peine à Hugues-Capet son beau-frère : ce dernier assiége Poitiers sans succès, mais bat les Poitevins. Le comte lui fait hommage en 988. Il force Geoffroy, dit Grise-Gonelle, à reconnaître tenir de lui à foi

et hommage le Loudunais, le Mirebalais et quelques autres terres: mort ayant pris l'habit de religieux à Saint-Maixent à l'exemple de son père, le 3 février 993. (Besly; — Aymar de Chabanais.)

Guillaume V, dit le Grand, fils du précédent, mourut en l'année 1030. Nous parlons de lui.

Guillaume VI, surnommé le Gros, fit la guerre contre Geoffroy Martel, comte d'Anjou, fut battu près du mont Calouer et de Saint-Jouin-de-Marne, à 3 lieues de Thouars, en 1035, mourut en 1037. (Besly, *Chronique de Maillezais.*)

Eudes, ou Odon, d'abord comte de Gascogne, et ensuite de Poitou, par la mort de Guillaume VI, son frère du premier lit; tué le 10 mars 1039 devant Mauzé en Aunis, qu'il assiégeait pour se mettre en possession du comté de Poitou, contre les prétentions de Geoffroy Martel, mari d'Agnès, veuve de Guillaume V. (Besly.)

Gui Geoffroy, dit Guillaume VIII, mort le 24 septembre 1086. Nous parlons de lui.

Guillaume IX, son fils, et d'Aldéarde de Bourgogne, mort le 10 février 1126. Nous parlons de lui.

Guillaume X et dernier, fils du précédent et de Philippe ou Mahaud de Toulouse, né en 1099, était allé au secours de Guillaume, comte d'Auvergne, lorsque son père mourut. Ce comte était attaqué par Louis le Gros. Il réconcilia son vassal avec le roi vers l'an 1127. Il se déclara d'abord pour l'anti-pape Anaclet II contre Innocent II, mais saint Bernard le rappela à l'unité en 1131. Il eut aussi quelques contestations touchant le comté de Toulouse, à cause des droits qu'il y prétendait du chef de sa mère, contre Alphonse, fils puîné de Raymond de Saint-Gilles. On place ces différends vers l'an 1133. Il mourut dans son voyage de Compostelle, et avant d'y arriver, le vendredi saint 9 avril 1137. On porta son corps dans l'église de Saint-Jacques, et il y fut inhumé devant le grand autel. D'autres le font vivre jusqu'en 1157. Il passe communément pour saint. (Besly; — Meyer.)

Aliénor, ou Éléonore de Guyenne, fille de Guillaume X

et d'Aliénor de Châtellerault, morte en 1203. Nous en parlons.

Et Louis VII, dit le Jeune, roi de France, mort en 1180. Nous parlons de lui.

Henri II, roi d'Angleterre, du chef d'Éléonore, duc de Guyenne, comte de Poitou, mort en 1189. Nous parlons de lui.

Henri, fils d'Henri II, mort en 1181. Nous en parlons.

Richard, dit Coeur de Lion, roi d'Angleterre, mort en l'an 1199. Nous parlons de lui.

Jean Sans-Terre, frère de Richard, fils d'Éléonore et de Henri II, mort privé de tous ses états, et même de la sépulture ecclésiastique, en 1216.

Philippe-Auguste, roi de France, comte du Poitou par le droit de sa couronne, mort en 1223.

FIN DE LA CHRONOLOGIE DES COMTES HÉRÉDITAIRES DU POITOU.

BIBLIOTHÈQUE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DU POITOU.

BIBLIOTHÈQUE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DU POITOU.

A

AGNÈS, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers (579), a mérité une place dans les fastes des saints par la candeur et la pureté de ses mœurs : elle en mérite une parmi ceux dont le savoir et le génie cultivé ont illustré le Poitou, dans les temps que la barbarie infectait encore la France. Elle avait été élevée avec Radégonde. Cette princesse qui l'avait regardée dès son enfance comme sa propre fille, voulut qu'elle la suivît dans sa retraite de Poitiers ; elle fit plus, elle lui donna un empire absolu sur elle-même, en la faisant élire (1) supépérieure et abbesse du monastère où elle s'était renfermée.

(1) En 559, peu de temps après l'établissement de la règle de saint Césaire, dans le monastère de Poitiers, par les soins de sainte Radégonde. Les auteurs du *Gallia Christiana* lui donnent le rang de première abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, mais dom Lyron a soutenu, et me paraît avoir prouvé qu'elle n'était que la seconde abbesse, et qu'elle avait succédé à Richilde, morte en 559, première abbesse du monastère de Poitiers. *Singularités histor. et litt.* du P. LYRON, imprimées à Paris en 1734, t I, nomb. XIII, p. 236 et suiv.

C'est ce que nous apprend la lettre de cette pieuse reine rapportée par Grégoire de Tours, liv. IX, chap. XLII. *Consentientibus beatissimis, et hujus civitatis, et reliquis pontificibus, electione etiam nostræ congregationis dominam, et sororem meam Agnetem, quam ab ineunte ætate loco filiæ colui, et eduxi, abbatissam institui; ac me, post Deum ejus ordinationi regulariter obedituram promisi.* Ce récit, dont on ne saurait douter, est encore soutenu du témoignage de Fortunat, qui le répète dans une infinité d'endroits de ses poésies, et surtout dans le poème composé en l'honneur de la virginité, dédié à l'abbesse Agnès.

Quamque suis genibus caram nutrivit alumnam,
Præficit, ecce suo constituenda loco.
Et quæ te semper baculi moderamine rexit,
Prompta sub imperio vult magis esse tuo.

La fête d'Agnès est célébrée avec celle de sainte Disciole, le 13 mai: la leçon IV du deuxième nocturne constate son inhumation dans l'église de Sainte-Radégonde, où l'on montre encore son tombeau, avant d'entrer dans le caveau où est celui de sainte Radégonde. Non seulement elle était fort considérée de cette pieuse reine, mais elle avait encore l'estime de Grégoire de Tours. Fortunat ne parle guère de sainte Radégonde, qu'il ne parle de l'illustre Agnès. On voit dans ses écrits l'intime liaison qui était entre eux. Plusieurs de ses poésies sont adressées à Agnès. La piété la plus sincère admet les plaisirs innocens de la société, les simples amusemens du commerce de la vie.

Fortunat donne des idées de ces petits amusemens dans ses Poésies, Agnès lui envoyait des présens; c'était des fleurs, c'était des fruits, du lait, des pruneaux, des œufs, des marrons, etc. Il la remercie de ses libéralités, qui font bien de l'honneur à la frugalité chrétienne de ce siècle. Il règne un air d'aimable gaité dans les vers du poète; il mangeait même quelquefois avec Agnès et Radégonde: elles l'engageaient à

des impromptus. On en trouve un à la page 274 du onzième livre. Ce commerce littéraire et poétique avec l'homme le plus savant de son temps, est une preuve du goût d'Agnès pour la littérature. On pourrait même penser qu'elle faisait des vers, d'après l'expression de Fortunat, dans une pièce adressée à sainte Radégonde pour l'engager à boire du vin.

Fortunatus agens, Agnes quoque versibus orant,
Ut lassata nimis vina benigna bibas.

Au moins ne saurait-on s'empêcher de la regarder comme un des plus beaux esprits et des plus cultivés de son siècle. Les auteurs du *Gallia christiana*, qui en parlent comme de la première abbesse de Sainte-Croix, la traitent aussi de sœur de sainte Radégonde. *Agnes, soror Radegundis, ab eâ præficitur, etc.* Je crois que c'est une erreur, et que la qualité de sœur que lui donne Radégonde, n'est qu'un nom de religion et d'amitié: elle était sœur de cette princesse par la même raison qu'elle la regardait comme sa fille.

AGNÈS DE POITIERS (1077), fille de Guillaume V, dit le Grand, et d'Agnès de Bourgogne sa troisième femme, naquit vers l'an 1025. Elle épousa l'empereur Henri III (1), surnommé le Noir, après la mort de Cunégonde ou Eliphrude d'Angleterre, sa première femme. De ce mariage naquirent l'empereur Henri IV, vers l'an 1050, Conrad, duc de Bavière, en 1052. La mort de l'empereur, son époux, étant arrivée en 1056 d'une manière assez singulière, puisqu'il fut étranglé par un morceau de pain qui lui resta dans la gorge, Agnès se chargea de la régence de l'empire, qu'elle gouverna en cette qualité pendant six années, sous la minorité d'Henri IV, depuis surnommé le Vieux, l'un des plus grands princes qui ait jamais régné. On a dit de lui qu'il s'était trouvé en personne dans soixante-et-deux batailles rangées. Un élève si illustre fait honneur au mérite de la princesse, sa mère.

(1) Fils de Conrad, surnommé le Salique, auquel il succéda en 1039.

Elle abdiqua la régence en 1062, fit un voyage en France, où elle fit de grandes aumônes, et renonçant tout-à-fait au monde, prit le voile à Frutelles en Lombardie. Elle mourut dans un voyage qu'elle fit à Rome en 1077. Elle a passé pour la princesse non seulement la plus pieuse, mais la plus savante de son temps. Ce fut par son ordre qu'Atton son chapelain, homme de lettres, mit en langue vulgaire les ouvrages latins de Constantin, surnommé l'Africain, moine du Mont-Cassin, maître d'Atton. Sa mémoire est célèbre dans les écrits de saint Pierre Damien (1), et dans ceux de Jean, abbé de Fécamp, qui a composé en sa faveur un recueil de pièces choisies.

On a d'elle une lettre à André, abbé de Frutare, où l'on trouve des traits marqués de sa foi, de sa piété et de son savoir, et dans le Recueil de pièces de dom Luc d'Achéry, t. II, p. 397, connu sous le titre de *Spicilège*, il se trouve une autre lettre adressée à Hugues, abbé de Cluny, pour qui elle avait une grande considération : la mort de l'empereur, son époux, en fait le sujet.

(Voyez dom RIVET, t. IV, p. 153 ; — BESLY, *Histoire des comtes de Poitou ;* — le P. Labbe, *Tabl. généalog. de la Maison de France*, troisième tableau généalogique des ducs de Guyenne, et les auteurs cités.)

ADELÉCIE (1163), nièce d'un archidiacre de Poitiers, se distingua vers l'an 1163 dans les lettres, où elle fit des progrès qui lui méritèrent le titre de très savante, *plurimùm litterata.* Sa réputation, suivant dom Rivet, lui coûta moins cher qu'à la nièce de Fulbert, chanoine de Paris : il entend parler de la célèbre Héloïse.

Mais s'il en coûta moins à Adelécie, il s'en faut beaucoup aussi que sa réputation et sans doute ses lumières aient eu autant d'étendue que celles d'Héloïse, quelques louanges que lui prodigue Pierre de Blois dans les Epitres LIV et LV, où il parle de cette savante fille.

(1) Cardinal d'Ostie.

ALPHONSE DE FRANCE (1271), frère de saint Louis, comte de Poitiers, naquit, suivant la Chronique de Saint-Denis, le 11 novembre, fête de saint Martin de l'an 1220. Il épousa en 1229 Jeanne, comtesse de Toulouse, fille unique et héritière de Raymond VIII du nom, comte de Toulouse, fut fait chevalier à Saumur en Anjou, le jour de la saint Jean Baptiste, et eut du roi son frère le comté de Poitou pour apanage. Il en prit possession quelque temps après son mariage. Le refus que fit le comte d'Angoulême et de la Marche de faire hommage à Alphonse, ayant engagé saint Louis à prendre les armes contre le rebelle et contre l'Angleterre qui était accourue à son secours, le roi, accompagné d'Alphonse, de Robert d'Artois et de Charles de la maison d'Anjou, remporta la célèbre victoire de Taillebourg sur les bords de la Charente. Hugues, comte d'Angoulême, et les seigneurs qui avaient suivi son exemple furent obligés de se soumettre et de faire la foi et hommage qu'exigeait le comte de Poitiers. Les tristes nouvelles qui vinrent de Jérusalem ayant excité le zèle de saint Louis, ce monarque partit en 1248. Alphonse fut nommé régent avec la reine-mère; mais il partit lui-même l'année suivante. La journée de Pharanie du 5 avril 1250 fut malheureuse à nos princes. Alphonse fut fait prisonnier avec le roi lui-même et Robert d'Artois. Une rançon proportionnée à des captifs si illustres, les tira des mains des infidèles. Il repassa en France, et y prit possession du comté de Toulouse qui lui était échu par la mort de Raymond, arrivée au mois de mai 1251. Les raisons qui lui avaient fait entreprendre le premier voyage à la suite du roi son frère, l'engagèrent encore à passer avec lui en Afrique. Il s'embarqua une seconde fois en 1270. Avant ce voyage un scrupule excessif, puisqu'il fut désapprouvé de son conseil et de toute la France, avait engagé saint Louis à accorder à Henri III, roi d'Angleterre, les demandes qu'il avait faites sur la Guyenne. Louis lui en céda le duché, c'est-à-dire, Bourdeaux, Bazas et les Landes, avec le Périgord, l'Agénois, le Quercy, le Limousin et la Xaintonge jusques à la Charente, qui servit de bornes

au comté de Poitou. Le second voyage en Afrique fut encore plus funeste que le premier. La France y perdit le plus pieux et le plus grand de ses rois, et Alphonse mourut à son retour, au château de Cornetto en Italie, le 21 août 1271, sans postérité.

Ce prince aimait le séjour de Poitiers, il y passait le temps dont il pouvait disposer, il y fit même plusieurs réglemens religieux et politiques. S'il en faut croire Bouchet qui parle comme d'une chose qui était presque de son temps, Alphonse en mémoire des persécutions que les infidèles faisaient souffrir aux chrétiens dans la Syrie, ordonna qu'à la procession qu'on ferait de l'église cathédrale à Saint-Cyprien, hors les murs de la ville, le crieur de la ville jetterait contre la châsse où l'on prétendait qu'était la barbe de saint Pierre, un vaisseau de terre rond plein de vin ; si le vase touchait à la châsse et se brisait contre elle, on donnait à celui qui l'avait jeté *la valeur de tout ce qu'il mouillerait* de ladite châsse, mais en même temps on excommuniait le personnage adroit à qui on donnait de l'argent. *Voulant qu'on entendît par ce mystère*, dit Bouchet, *la persécution que les infidèles font aux chrétiens, contre lesquels ils jettent le verre luisant de l'orgueil, aisé à casser et abattre, et le vin d'injures et d'opprobres par lesquels ils gagnent à Dieu les ames de ceux qu'ils persécutent, et néanmoins lesdits persécuteurs sont damnés et bannis de la sainte église.* Il ajoute que depuis quelque temps cette cérémonie avait été abolie. On croira peut-être que c'est parce que personne ne voulait jeter le vase et se charger de l'anathème : non, c'était parce que les curieux qui la voyaient *donnaient aux bonnes personnes plusieurs scandales et occasions de pécher*. Les choses ne se passaient plus avec décence. Ceux qui savent la singularité des processions établies à Aix, et de quantité d'autres cérémonies où nos pères trouvaient une piété mystérieuse, ne verront rien d'extraordinaire dans celle-ci. On ne saurait contester au comte de Poitiers beaucoup de goût pour les lettres, et en particulier pour la poésie provençale, qui brillait alors et qui disparut quelque temps après. Il avait emmené à sa suite

plusieurs beaux esprits dans ses deux voyages en Orient; l'histoire en nomme quelques-uns, et entr'autres Rutebœuf, auteur de plusieurs de ces contes, auxquels on donnait le nom de *fabliaux*. Les Plaintes de la Terre-Sainte de cet ancien poète sont adressées au roi et à notre comte de Poitiers. Entr'autres monumens qui nous restent de ce prince, le P. Le Long dans sa Bibliothèque de France, nomb. 12,638, cite un recueil manuscrit qui était conservé dans la bibliothèque de MM. Godefroy, avec ce titre : *Registrum plurium litterarum Alphonsi, comitis pictaviensis ab anno* 1263 *ad annum* 1266, in-4°.

(Voyez le nombre cité de la *Bibliothèque* du P. Le Long ; — la *Bibliothèque* de Du Verdier, *verbo* Rutbœuf, p. 1115 ; — le P. Anselme, *Généalogie de la Maison de France ; — Annales d'Aquitaine* de Bouchet, partie IV, p. 175 ; — Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, et nos historiens sous le règne de saint Louis.

AMMONIUS ANASTASIUS, est un des professeurs, dont parle Ausone dans le recueil qu'il en a fait. Il quitta Bourdeaux sa patrie, où il enseignait la grammaire, pour aller la professer à Poitiers, où il y avait des écoles publiques, ainsi qu'à Bourdeaux. Il paraît que le chagrin de se voir éclipsé à Bourdeaux, et l'espérance de briller à Poitiers le déterminèrent à ce changement : mais il ne fit point la fortune qu'il comptait faire, pas même du côté du bel-esprit. Il avait l'humeur peu sociable, on l'abandonna. Il vieillit à Poitiers, et y perdit sur la fin de ses jours le peu de réputation qu'il s'y était faite, et mourut dans un état très inférieur à la médiocrité, et pour rendre les expressions d'Ausone par celles d'un de nos poëtes :

Pauvre, et n'étant vêtu que de simple bureau,
Passant l'été sans linge, et l'hyver sans manteau.

Sa mort arriva vers la fin du quatrième siècle, ou au commencement du cinquième.

Les vers d'Ausone acheveront de faire connaître notre Grammairien :

Pange et Anastasio,
Flebile Musa melum;
Et memora tenuem,
Nœnia, Grammaticum.
Burdigalæ hunc genitum
Transtulit ambitio,
Pictonicæque (Urbi) dedit;
Pauper ubi, et tenuem
Victum habitumque colens,
Gloriam exilem,
Et Patriæ, et Cathedræ
Perdidit in Senio.
Doctrinâ exiguus,
Moribus implacidis,
Proindè, ut erat meritum,
Famam habuit tenuem.
Sed tamen, etc.

(AUSONE, p. 168 de l'édition de Tollius, in-8°.)

Je ne sais sur quoi le même Tollius s'est fondé dans cette édition, *ad usum Delphini*, de faire deux personnes d'Ammonius Anastasius, comme si Anastasius n'eût pas été le même qu'Ammonius. Albert Fabricius a relevé cette erreur dans sa Bibliothèque de la moyenne et basse latinité.

ANONYME (850). Il nous reste d'un anonyme, que dom Rivet soupçonne être un moine de l'abbaye de Charroux en Poitou, une pièce latine sur la mort de Hugues (1), fils naturel de Charlemagne, et abbé de Saint-Bertin et de Saint-Médard. Ce prince, quoique abbé, s'était engagé dans les guerres civiles d'entre Pépin et Charles le Chauve, ses neveux. Il y fut tué le 13 juin 844. Notre anonyme composa sur ce triste événement une espèce de vaudeville, dont le mérite

(1) Il était frère de Dreux, évêque de Metz, et l'un et l'autre fils de *Regine*, ou *Reine*, maîtresse de Charlemagne, dont la tendresse fit peut-être donner ce nom à celle qui en était l'objet.

n'est pas supérieur à ce que nous avons de plus méprisable en ce genre, mais auquel plus de neuf cents ans de distance concilie quelque sorte de respect. Cette chanson, à laquelle le peuple donnerait aujourd'hui le nom de *complainte*, était composée de sept strophes ou couplets, et chaque couplet de six sortes de vers, si l'on veut honorer de ce nom une prose dont le nombre des syllabes ajusté à l'air sur lequel elle se chantait, faisait apparemment tout le mérite. Le dernier vers est adonique. Tout ce qu'on y apprend, c'est qu'Hugues avait été moine de Charroux, y avait été élevé au sacerdoce, et qu'il avait été tué dans le parti de Charles le Chauve. Les derniers éditeurs du *Gallia christiana*, t. V, Ire partie, ont donné la pièce entière. Nous imiterons dom Rivet, en ne donnant que la première strophe; elle est ainsi copiée :

> I^{us}I *dulce nomen,*
> *Hug. propago nobilis,*
> *Ac sereni principis,*
> *Insons sub armis,*
> *Tum repentè soncius* (1)
> *Occubuisti.*

M. l'abbé le Bœuf, qui a publié cette même pièce, en fait honneur à Angelbert, l'un des généraux de l'armée de Lothaire. Pour pièce de comparaison, il produit un autre ancien *vaudeville*, où Angelbert se nomme. Il s'y agit de la célèbre journée de Fontenoy, livrée au mois de mai 841, entre les quatre fils de Louis le Débonnaire. Le dernier couplet finit ainsi :

> *Hoc autem scelus peractum,*
> *Quod descripsi Rithmicè*
> *Angelbertus ego vidi.*

Dom Rivet ne pense pas qu'il soit l'auteur de la première *chanson;* sa raison, c'est qu'étant d'un parti opposé à Charles

(1) *Fortè sontibus* ou *saucius.*

le Chauve, il n'aurait pas pleuré la mort d'Hugues qui s'était déclaré pour ce prince ; mais cette raison n'est pas sans réplique. Angelbert, en traitant la bataille de Fontenoy d'un crime consommé sous ses yeux, déteste également l'un et l'autre parti. Eh, en effet, un honnête homme pouvait-il parler autrement de ces combats, où l'on voyait toutes les horreurs des guerres civiles, *le sang contre le sang lâchement conjuré?* Le mérite d'Hugues, fils de Charlemagne, religieux et prêtre, victime d'un parti opposé à celui qu'Angelbert suivait, pouvait mériter ses regrets. Caton ne fut-il regretté que de ceux qui suivaient le parti de Pompée ? Je conviens avec dom Rivet que la pièce respire le goût *monacal* : mais c'était le goût dominant du siècle. Et celle d'Angelbert, c'est-à-dire celle qu'il a presque signée, est-elle d'un goût plus délicat ? Ce n'est pas en pareille occasion qu'on peut argumenter du style. Au reste cette discussion ne vaut pas la peine qu'on y emploierait, et le lecteur donnera la pièce à qui il voudra.

ANONYME (1148). Un anonyme du douzième siècle a voulu conserver à la postérité une partie de la vie de sainte Loubette, et l'histoire de la fondation de l'église collégiale de Saint-Pierre-le-Puellier de Poitiers. Pendant mon séjour en cette ville (1), j'ai eu communication d'un manuscrit en vélin, écrit vers le milieu du quinzième siècle, et copié sur un manuscrit d'une antiquité bien plus reculée par les ordres de Jean, duc de Berry, qui mit l'original dans sa bibliothèque. Je parlerai, dans l'article de ce prince, de sa forme et des ornemens de la couverture.

Les pièces qui composent ce manuscrit seront ici mon seul objet. La première est *l'Evangile du faux Nicodème*, ou *les Actes de Pilate*. Comme ce n'est qu'une copie qui n'a rien de commun avec la Bibliothèque du Poiton, je n'entrerai point dans la discussion de cet évangile supposé; j'en donnerai le titre dans l'article du duc de Berry. Ceux qui voudront s'instruire sur la nature de cet écrit, pourront se satisfaire dans

(1) En 1750.

la savante Dissertation du célèbre Van-Dale, imprimée avec quelques autres sur de pareils sujets, et publiées à Amsterdam en 1700; elle est la troisième de ces Dissertations (1). Qu'il me suffise de dire ici que cette pièce est visiblement supposée, et n'est qu'une mauvaise imitation des évangélistes défigurée, comme un grand nombre de nos légendes, par des fables ridicules et indignes de la majesté de la religion.

La seconde pièce du Manuscrit nous regarde: c'est une espèce de légende de sainte Loubette, avec l'histoire de la fondation de l'église de Saint-Pierre-le-Puellier de Poitiers, écrite comme je l'ai annoncé vers le douzième siècle. Cette pièce n'est pas fort longue, et il paraît que Jean Bouchet l'avait sous les yeux dans tout ce qu'il dit de notre sainte Loubette (2). « Du temps de Constantin, dit l'auteur du Manuscrit, Hélène sa mère étant allée à Jérusalem chercher « le bois de la croix sur laquelle Jésus-Christ avait été attaché, fut suivie dans ce pieux voyage d'une sainte fille nommée Loubette, illustre par sa naissance, mais beaucoup « plus par ses mœurs et sa dévotion. Elle était peu favorisée « des dons de la nature, fort petite de taille, mal faite, et de « plus bossue; elle fut présente *à l'invention du bois de la vraie « croix*: elle resta encore longtemps au service d'Hélène. Mais « il lui prit envie de repasser dans sa patrie. Elle était de « Bretagne; elle avait dessein d'y porter quelque portion du « trésor précieux qu'avait découvert Hélène; elle en parla à « l'impératrice: son projet fut approuvé. Après une longue « marche, qu'il paraît qu'elle faisait à pied, elle arriva à « Poitiers. Fatiguée, elle se reposa, dit le légendaire, auprès « de l'église de Notre-Dame sous un sureau. Elle y attacha « sa malle et s'endormit: à son réveil, elle voulut détacher « cette malle; mais l'arbre s'éleva si haut qu'elle fit d'inutiles

(1) On peut encore consulter J.-Albert Fabricius dans la collection des pièces supposées, qu'il a intitulée *CODEX APOCRYPHUS novi Testamenti*, imprimé à Hambourg en 1703.

(2) Page 19, première partie des *Annales d'Aquitaine*.

« efforts pour y atteindre. Elle eut recours à l'évêque, qui « lui dit que ses efforts seraient superflus, qu'il fallait rester « à Poitiers et y laisser les saintes reliques qu'elle portait. « Elle s'adressa au comte de Poitiers et lui demanda des fonds « pour bâtir une église, et former une communauté. Lou- « bette, comme je l'ai dit, était bossue, elle était outre cela « boiteuse, à peine pouvait-elle marcher. Le comte borna sa « libéralité à lui donner le terrain dont elle pourrait faire le « tour en un jour. Elle marcha alors d'une légéreté qui sur- « prit tous ceux qui la virent aller. Le Clain (1), par où il fal- « lait passer, se sécha ; elle fit en deux heures un circuit si « étendu que tout autre n'aurait pu le faire en un jour. On la « pria de se reposer. *Quod videntes miraculum comitis servien- « tes.... eam tenuerunt*. Pour éviter les mauvaises difficultés, « Loubette chemin faisant, plaçait des bornes pour faire « connaître le circuit qu'elle parcourait. Dès le lendemain on « commença à élever une église sous l'invocation de saint « Pierre, et quand l'autel fut fait, un ange apporta les reli- « ques suspendues à l'arbre sous lequel Loubette s'était « reposée. L'auteur qui n'est pas d'accord ici avec la légende « *historiée* dans les tapisseries du chœur, où l'on voit que « l'évêque détacha lui-même la malle de Loubette et l'apporta « dans l'église, ajoute que lorsque l'église fut finie, Loubette « y mit treize chanoines (2), *tredecim canonicos*, et un *abbé*, « auxquels elle donna le terrain que lui avait accordé le « comte. Dans la suite des temps, la fondatrice mourut et « fut inhumée près l'église Saint-Grégoire, où elle fait, dit « encore le légendaire, tous les jours de grands miracles. *Ubi « per ejus merita et orationes languentes super tumulum ejus dor- « mientes multi sanantur infirmi, et alia miracula plura.* »

Je ne prendrai pas la peine d'examiner cette pièce en critique, les défauts et la supposition en sautent aux yeux : mais on ne laisse pas d'y trouver l'existence d'une sainte Loubette

(1) Petite rivière qui environne Poitiers en partie.

(2) Preuve d'une supposition manifeste.

honorée à Poitiers, et célèbre du temps de l'auteur de la légende par la dévotion de ceux qui accouraient à son tombeau. D'anciens vers français qu'on lit au-dessus des peintures à fresque, qui sont sur la muraille qui ferme le chœur de l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, font voir que la tradition n'a pas toujours été la même sur la fondation de cette église. Les voici tels que je les ai copiés :

Ou (1) temps Constantin l'empereur,
Fitz dame Helaine, qui le bois
Trouva où quel Notre-Seigneur
JÉSUS-CHRIST fut pendu en croix,
Sainte Loubette bien époix (2),
Et sa bougette en apporta,
Qu'elle pendit, comme cy vois,
A ung Sus qui si haut monta,
Que quand elle soi réveilla,
Ne le put avoir ô la main ;
Donc à l'évêque révéla
Le miracle le landemain :
Ce que voyant un secrétain,
Fonda et dota cette église,
Où est révérée, soir et matin,
Ladite croix par bonne guise.

Dans d'autres vers latins, on donne à un comte de Poitiers l'honneur de la fondation :

Denique Pictaviæ quem manet sambucus (3), *istud*
Ære suo princeps nobile fundat opus.

Mais laissons tous ces auteurs s'accorder, et passons à la dernière pièce du recueil. C'est une attestation datée du 10 des calendes de juin de l'an 1148, que les reliques qu'avait autrefois apportées sainte Loubette furent trouvées dans une croix d'or, et levées par *Geoffroy*, archevêque de Bordeaux,

(1) *Ou*, pour *au*.
(2) C'est-à-dire beaucoup.
(3) Sureau.

Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, et *Bernard*, évêque de Saintes. Elles consistaient en cinq morceaux très considérables, *usque in admirationem magnas (partes)*, et quelques parties de la couronne d'épines de Jésus-Christ.

A s'en rapporter au copiste qu'employa le duc de Berry, toutes ces pièces étaient authentiques, et le manuscrit très ancien : le style de l'attestation ressemble à celui de la légende dont nous avons parlé ; il est assez bon et très digne du douzième siècle, où il se trouvait déjà des traces de la bonne latinité.

Toutes ces pièces sont accompagnées d'un procès-verbal fait par M. De la Rocheposay, à la requête des chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier, du 19 juin 1647 qui prouve que dans l'intérieur du crucifix, qu'on voit sur la couverture de ce livre, il s'est trouvé plusieurs morceaux du bois de la vraie croix (1) que Jean, duc de Berry, y fit déposer.

ANONYME (*vers* 1120). On doit à un anonyme de l'abbaye de Saint-Savin, diocèse de Poitiers, qui paraît avoir vécu dans les premières années du douzième siècle, une histoire de la découverte des reliques de saint Martin, honoré d'un culte particulier dans le monastère de Saint-Savin, où elles avaient été mises en dépôt dès le huitième ou neuvième siècle. On n'a que le commencement de cette relation, que dom Mabillon, qui l'avait trouvée dans le Bréviaire manuscrit de Saint-Savin, a publiée. A la tête du récit de l'anonyme se lit un petit abrégé des actes du même saint, qui est peut-être de la même plume. Enfin dans le même Bréviaire manuscrit, on trouve au 17 janvier un fragment de l'histoire de la transla-

(1) Aussi place-t-on quelquefois ce livre sur l'autel, on le porte même en procession en certains jours de l'année. Cette espèce de culte est dû aux reliques que la tradition prouve qui y sont enfermées et au saint évangile. Mais je suis surpris que M. de la Rocheposay, prélat très éclairé, et les chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier, n'aient pas retranché du livre le faux évangile de Nicodème, ainsi que la légende ; ni l'une ni l'autre de ces pièces ne méritent de place sur l'autel, ni d'être portées processionnellement.

tion des saintes reliques qui fut faite après les ravages des Normands; lors de la destruction entière du monastère (1); mais cette histoire est d'une autre main et ne fut même écrite qu'après.

(Voyez le continuateur de dom Rivet, t. IX, p. 569.)

ANONYME (1210 *ou environ*). Un anonyme, chanoine de l'église de Saint-Pierre de Poitiers, où il était officier suivant les apparences, a fait un Traité des Miracles arrivés au tombeau du pape Eugène III. Le P. Hommey trouva en 1693 la préface de cet ouvrage dans l'abbaye de la Mercy-Dieu, au diocèse de Poitiers, avec le Traité des Miracles, qu'il ne croit pas entier.

Le titre de cette préface est ainsi conçu dans le manuscrit: *Incipit, de miraculis ad sepulcrum domini Eugenii, tertii papæ romani, præfatio.* L'auteur parle comme témoin oculaire de la plupart des miracles qu'il rapporte. Il en circonstancie six ou sept, et nomme les personnes qui avaient obtenu leur guérison. Une preuve que l'auteur était ou chanoine, ou officier de l'église de Poitiers, se tire du récit qu'il fait du cinquième miracle, où il dit qu'un Romain qu'il nomme *Stabilis*, recouvra l'usage de la main par l'intercession d'Eugène, dans le chœur de l'église de Saint-Pierre où il était couché.

Pour exprimer cette circonsctance, l'anonyme se sert de ces termes: *Cùm jaceret in nostro choro, apparuit ei dominus Eugenius dicens....* On sait qu'Eugène mourut au mois de juillet 1153 (2). Ainsi je crois devoir placer l'historien des miracles arrivés à son tombeau, vers la fin du douzième siècle, ou au commencement du treizième.

(Voyez l'Extrait de la lettre du P. Hommey, religieux de l'ordre de saint Augustin de la réforme de Bourges, dans le *Journal des Savans* du 7 septembre 1693.)

ANONYME (1539). Nous devons à un anonyme un petit

(1) Qui avait été rétabli dans le onzième siècle, par les libéralités de la comtesse Almodis de Poitiers.

(2) Le 8, suivant Calvisius.

ouvrage intitulé : *Triomphes d'honneur faits par le commandement du roi à l'empereur en la ville de Poitiers, où il passa en venant d'Espagne en France, pour aller en Flandres, le neuvième jour de décembre, l'an 1539, au Vrai, à Paris 1539, in-12, 24 pp.*

On trouve dans cet ouvrage une relation fort exacte de tous les honneurs que la ville de Poitiers fit à Charles V, par ordre du roi. Ces sortes de pièces étant rares, on en verra peut-être ici avec plaisir un extrait un peu étendu : nous y ajouterons quelques notes qui donneront à la relation quelque sorte d'intérêt. On verra que le génie des citoyens de Poitiers ne brilla pas moins que leur générosité. Les muses se distinguèrent en cette occasion, et malgré la différence de nos goûts, on ne saurait s'empêcher de convenir qu'il serait difficile de montrer plus de justesse et de délicatesse d'imagination, dans plusieurs inscriptions en vers et en prose, qui servirent d'ornement à la cérémonie.

Les lettres du roi François Ier furent remises aux maire, échevins, et bourgeois de Poitiers, le 11 novembre 1539, S. M. ordonnait *qu'on fît à l'empereur les mêmes honneurs qu'on eût fait à sa propre personne.*

Le 8 décembre, l'empereur logea à l'ancien château de de Lusignan ; le lendemain 9, il arriva à Poitiers, accompagné du dauphin François et du duc d'Orléans (Abdenago de France). Vers les cinq heures après-midi, M. le duc de la Trémoille, gouverneur de Poitou, accompagné du prince de Talemont et du comte de Benon, ses deux fils, et de quatre ou cinq cents gentilshommes à cheval, alla recevoir l'empereur à une lieue et demie de Poitiers. Ce superbe escadron était suivi de deux mille hommes de pied, divisés en *six bandes*, et en différentes compagnies ayant chacune son capitaine, habillés de velours et de satin, avec des broderies en or et en argent.

Chaque bande était distinguée par sa devise et par ses couleurs.

Ces devises tirées de l'Ecriture, avaient une relation juste à l'événement.

La première bande, dit l'auteur, portait *jaune* et *violet*, et pour devise : *Supervenit nobis cum honore.* Baruch. IV.

Les couleurs de la seconde étaient *blanc* et *noir*. Sa devise : *Vicisti famam virtutibus.* 2 Paralip. IX.

Les couleurs de la troisième *gris* et *noir*. La devise : *Ipse est pax nostra.* Ephes. II.

Les couleurs de la quatrième *noir* et *bleu*, avec une manche *orangée*. La devise : *Triumphat coronata majestas.* Sapient. IV.

Chacune de ces bandes avait son tambour et son fifre, vêtus de sa livrée. Les quatre dont nous venons de parler étaient composées des marchands, artisans et autres habitans, et formaient un corps de 1,800 hommes.

Ce corps était suivi des trompettes de la ville, trente archers, et des sergens du maire, tous à cheval avec leurs hoquetons, et les livrées de la ville, qui portent *blanc* et *rouge*. Le maire, les échevins et les bourgeois de ville, marchaient après au nombre de quatre-vingts. Le maire, et les trois échevins destinés à porter le poële, étaient vêtus de *robes de satin noir doublées de velours*, les autres échevins de *damas noir*. Les officiers de la sénéchaussée, ou comme s'exprime l'auteur, messieurs de la justice, marchaient ensuite précédés de cent écoliers de l'Université, avec un uniforme *d'incarnat et noir*, et cette devise : *Unum virum tu quæris, et omnis populus erit in pace.* 2 Reg. 17. Il y avait pareil nombre de clercs du palais avec des casaques de *satin jaune* sur un *pourpoint* de satin bleu, *découpées et bouffantes.* Ils avaient pour devise ce mot de Valère-Maxime : *Bellum pace mutatum plurimùm gaudii affert.*

Venaient ensuite les sergens royaux, au nombre de 70, *en casaques de fin rouge avec tocques*, à cheval et *embâtonnés* (1)

(1) Armés de mousquets, ou *habillés décemment.* La Marche, dans ses *Mémoires*, p. 540, in-4°, dit : *Ils vous font présent de cette belle bergère habillée*, *et* embâtonnée *de vertueux habillemens et* bâtons. Saint-Gelais-le-Montlieu, dans la vie de Louis XII : Il fut *commandé que tous apportassent leurs harnais*, *artillerie*, *et autres bâtons*, p. 197. Les Romains avaient leurs *Hastæ puræ* ; c'est notre bâton blanc.

avec ordre, dit l'auteur de la relation. Les officiers de la sénéchaussée, et le conservateur des priviléges de l'Université, étaient vêtus de robes longues d'écarlate, à cheval, et accompagnés de leurs greffiers, des avocats, procureurs et notaires, aussi à cheval.

Le clergé alla aussi au-devant de l'empereur jusqu'à la la porte de la Tranchée, où il l'attendit.

Le maire, c'était alors Pierre Rat, dont nous parlerons, ayant rencontré Charles-Quint un peu au-dessus de la chapelle Saint-Jacques, à un quart de lieue de Poitiers, eut l'honneur de le complimenter sur son arrivée. Il fut écouté avec beaucoup de marques de bonté. Le lieutenant général(1), à la tête des officiers de justice, lui fit aussi un discours auquel l'empereur répondit en peu de mots En passant par la porte de la Tranchée, Charles fut salué de toute l'artillerie de la ville, qui consistait alors en 39 pièces de canon, et environ 400 arquebuses, ou *hacquebutes à crochet*. L'évêque (2), à la tête du chapitre de Saint-Pierre, attendait l'empereur dans l'église cathédrale.

On avait élevé à la porte de la Tranchée, un espèce d'arc-de-triomphe à l'antique, formé par la porte même couverte de buis avec deux figures en bosse, dont l'une représentait *Hercule*, l'autre, *Agathyrsus*, fils d'Hercule, et d'une nymphe, prétendus auteurs des Poitevins. Ces vers accompagnaient les figures.

Est Jovis Alcydes. Alcydæ clara propago (3),
Est Agathyrsus: ab hoc Pictia nomen habet.
Pictia Pictonicos genuit fortissima Gallos;
Antiquum genus est: Fama perennis erit.

(1) François Doyneau, ancien conseiller au parlement, successeur de Pierre Regnier, mort au mois de septembre 1527, avec la réputation d'un équitable et très savant magistrat.

(2) Claude de Longvy, appelé le cardinal de Givry. Il a un article dans ce recueil.

(3) Voyez les *Annales d'Aquitaine*, de Jean Bouchet, première partie, chapitre II, p. 7. A 4.

Les armes de l'empereur, et celles du roi servaient encore d'ornement à cet arc. Au-dessus était écrit : *Quos Deus conjunxit, homo non separet*, Matth. 19. Au-dessous : *Vivant corda eorum in sæculum sæculi*, Ps. 21. Les devises étaient accompagnées de ces vers français, qui en font la traduction :

Ceux qui de Dieu sont conjoints par sa grace,
Homme jamais ne pense séparer.
Leurs cœurs vivront, sans eux désemparer,
En union, quelque chose qu'on fasse.

Ce fut à la porte de la Tranchée qu'on donna à l'empereur le poële, mi-parti de drap d'or et de velours, enrichi de ses armes aux quatre coins en broderie d'or. Il fut porté par le maire (1), Pierre Rat, et trois échevins : c'étaient MM. *Berthelot*, *Acton*, et *de Crousille*. Toutes les rues étaient tapissées, et les tapisseries ornées des armes de l'empereur, de celles du roi, de celles de M. le dauphin et de M. d'Orléans, son frère, depuis l'entrée de la ville jusqu'à l'église Saint-Pierre ; et chaque maison éclairée d'un flambeau d'une livre et demie. L'Université avait élevé un théâtre au Marché-Vieux, qui est aujourd'hui la place Royale. Deux personnages, l'un nommé *Majestas honoris*, placé sous l'écusson des armes de l'empereur, l'autre *Honor majestatis*, sous l'écu de France, et un troisième nommé *Unitas*, représentant l'Université, saluèrent l'empereur, le dauphin et M. d'Orléans sur leur passage. Ils leur adressèrent ces trois distiques.

I.

A L'EMPEREUR.

Salve, Magne parens, terrarum gloria, Cæsar;
Qui regis imperium, maxime Cæsar, ave.

(1) Tiré d'un registre manuscrit, extrait des titres de la ville.

II.

A M. LE DAUPHIN, ET A M. LE DUC D'ORLÉANS.

Vivite, dum regum suprà diademata crescent
Lilia, Francigenæ deliciæ populi.

III.

A L'EMPEREUR ET AUX PRINCES.

Dat toties vobis Academia prona salutem,
Purpureas aperit quot violare rosas.

Au bout de la rue des Cordeliers, se trouva un nouvel arc-de-triomphe. Près Notre-Dame-la-Petite, une statue qui représentait la Paix, *rendait vin blanc et vin clairet, par le bout de ses deux mamelles.*

Au-dessous de la figure de la Paix étaient deux statues; l'une à droite, représentait la France, l'autre à gauche, représentait l'Allemagne. La première, distinguée par une Salamandre, placée sur un brâsier fait de bois odoriférant; la seconde, par un Phénix, qui était la devise de la reine, sur un bûcher pareillement composé de bois d'odeur. Le théâtre était surmonté d'un aigle d'or, les aîles éployées: le tout accompagné de devises et d'emblêmes analogues aux circonstances.

Charles fut reçu à la porte de l'église de Saint-Pierre, par le chapitre en chappes de drap d'or. Ses armes, et celles du roi, étaient au-dessus de la grande porte, accompagnées de ces mots de l'écriture: *Exaltent eum in ecclesiâ plebis, et in cathedrâ seniorum laudent eum.* Ps. 106.

L'empereur alla loger à l'évêché. L'auteur de la relation remarque comme un trait d'une richesse, et d'une magnificence extraordinaire, qu'outre la grande salle, la chambre où coucha l'empereur, et une autre chambre, il y avait sept autres pièces *toutes tapissées de fines tapisseries à personnages*, lesquelles, ajoute-t-il, le seigneur de la Trémoille avait fait apporter audit Poitiers.

L'empereur ne soupa point. Ce prince était très sobre, il se contenta de gelée et de confitures.

Le lendemain matin, le maire et les échevins offrirent leur présent à l'empereur. C'était un aigle auprès d'un lys, sur un rocher orné de fleurs, *le tout d'argent doré*. On y avait gravé ces mots: *Ex omnibus floribus mundi elegi lilium unum*. 4. Esdr. 5.

Pierre Rat accompagna ce présent d'un discours français, court et élégant, dit mon auteur. Telle fut la réponse de l'empereur; je copie les termes: *Je remercie la ville, j'accepte son présent, et m'en souviendra bien*. C'est ce qu'on peut appe ler *Imperatoria brevitas*.

Après cette cérémonie, l'empereur, les enfans de France, c'est-à-dire M. le dauphin et M. le duc d'Orléans, le connétable (Anne de Montmorency), et le seigneur de la Trémoille, allèrent entendre la messe, et montèrent ensuite à cheval pour aller au château du *Fou*, appartenant à Montpezat, grand sénéchal de Poitou, à quatre lieues de Poitiers. Les écoliers conduisirent l'empereur jusques hors la porte de Rochereuil. Leur chef lui demanda la liberté de quelques écoliers prisonniers, qui furent délivrés, ainsi que tous les prisonniers détenus dans les prisons de la ville, et même une jeune femme enceinte, qui avait été condamnée à mort par sentence confirmée par arrêt, l'exécution différée après son accouchement. On présenta à l'empereur des vers au nom de l'enfant à naître; mais ils ne m'ont pas paru digne de la curiosité du lecteur. La relation finit par un rondeau qui vaut un peu mieux; il est relatif à un arc-de-triomphe en forme d'arc-en-ciel qui était placé devant les Cordeliers, avec ces mots pour devise: *Hoc est signum fœderis, quod do inter me et vos*. Gen. 9.

RONDEAU.

De grand amour le Seigneur par sa grace,
Signe donna aux humains, quand l'espace

De son courroux par déluge passa :
C'est l'arc-en-ciel, lequel il compassa,
En lui donnant par couleurs, lustre et grace.
Que dirons-nous aujourd'hui quand ta face,
Grand empereur, voyons en cette place?
Paix fait-il pas, comme il fit longtemps à
De grand amour.
Et tout ainsi que quand la pluie passe,
Voyant cet arc faut que prière on fasse,
Louant celui qui cet arc composa;
Nous le louons aussi dont proposa
De t'envoyer, et t'aimons sans fallace
De grand amour.

Si quelques villes plus opulentes, telles qu'Orléans et Paris, étalèrent plus de magnificence, je n'en vois point qui firent voir plus de génie, et de ce luxe élégant qui l'emporte sur la dépense, et cela dans un siècle qu'on ne suppose pas encore dégagé de la grossièreté qui suit l'ignorance, et les troubles d'une longue guerre.

La relation de l'entrée de l'empereur à Poitiers, fut réimprimée la même année 1539, et jointe à celles qui furent publiées de l'entrée de ce prince à Orléans et à Fontainebleau. L'impression en est même plus belle et plus nette. Je dois ce recueil de pièces jointes à quelques autres très importantes sur le règne de François Ier, à la bonté de M. Secousse, dans la bibliothèque duquel il se trouve, N. 1450. Cette relation fait à tous égards une partie intéressante de l'histoire du Poitou.

ANONYME (1621). L'anonyme qui a composé la Vie de sainte Radégonde sur les mémoires de Charles Pidoux, sieur du Chaillou, de François Meynard, et de Jean Besly et sur les manuscrits qu'il avait recouvrés, ne désigne son nom que par les lettres initiales E. L. P. L'auteur était suivant les apparences prêtre et directeur de Charlotte-Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix, et des religieuses de ce monastère. Le style de l'épître dédicatoire à la princesse et celui de la vie de sainte Radégonde, est tendre, pieux et très moral.

C'est un pánégyrique où l'auteur ne quitte presque point *le ton prédicateur*. On y voit un directeur qui parle à des religieuses et ramène tout à l'état de perfection, dont il leur présente le modèle. Cet ouvrage fut conçu dans le cabinet de Charles Pidoux. L'anonyme s'y étant trouvé avec Meynard et Besly, leur dit que l'abbesse de Sainte-Croix et ses religieuses auraient bien voulu avoir la Vie de leur fondatrice écrite d'un style plus poli, et avec plus de soin qu'elle ne l'avait été par Jean Bouchet et les autres qui y avaient travaillé, qu'il aurait bien volontiers entrepris de satisfaire un désir si raisonnable, mais que les difficultés l'en avaient détourné. On examina ces difficultés. On en leva quelques-unes dans cette séance, on remit l'examen des autres à une autre conférence. L'ouvrage enfin se trouva exécuté. On en fit même un abrégé, qui fut inséré par les soins de Charles Pidoux dans deux éditions *de la Fleur des Saints*. Ce fut le même Pidoux qui se chargea de l'édition de la Vie entière. Elle parut en 1621, in-12, sous ce titre : *la Vie de sainte Radégonde, jadis reine de France et fondatrice du royal monastère de Sainte-Croix de Poitiers*. A Poitiers, chez Antoine Meisnier, 540 pages. L'éditeur y joignit ses propres observations avec celles de l'anonyme, de Besly et de Meynard, sur les difficultés que présentent les textes de Fortunat et de la religieuse Bandonivie qu'on y appelle toujours Bandomine.

On joignit encore différentes pièces à cette Vie :

1° *La Règle de saint Césaire d'Arles*, en latin, morceau considérable qui n'avait point encore paru, et que l'éditeur devait au savant jésuite Jacques Sirmond ;

2° Les *Notes* de Meynard sur le texte. Elles sont savantes, et font honneur à leur auteur ;

3° La *Lettre écrite aux Évêques par sainte Radégonde*, avant sa mort, et qu'on regarde comme son testament. Elle est différente de celle qu'on lit dans Grégoire de Tours, et fut imprimée sur un ancien manuscrit de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers ;

4° Et une *Charte* de Clotaire, époux de sainte Radégonde,

dont la supposition est fort bien prouvée dans un petit avertissement joint à cette pièce.

C'est dommage que l'anonyme ait quitté le style historique pour le ton emphatique et peu naturel des orateurs du temps. Il suit pied à pied ses originaux et les cite à la marge. Mais ses réflexions, toutes pieuses qu'elles soient, sont souvent déplacées. Il affaiblit les faits dont il entreprend la preuve par d'autres d'une moindre autorité ; enfin on trouve partout un ton légendaire et rebutant, au lieu de cette simplicité noble qui fait l'ornement le plus précieux de la vérité, une morale toujours pure, mais dont les traits seraient plus vifs, s'ils étaient moins fréquens et plus courts. Il y a, au reste, de très bonnes observations, des discussions et du savoir.

J'ai oublié de dire qu'on y a joint la traduction de la *Règle* de saint Césaire, sinon polie, du moins exacte et littérale, qualité préférable à toute autre en pareille occasion.

(Voyez l'Ouvrage et la préface.)

ANONYME (1700). Un anonyme de Poitiers annonça par la voix du *Journal des Savans* du mois d'août 1699 plusieurs machines, dont une seule, si elle eût produit les effets dont il flattait le public, eût pu immortaliser son auteur. Celle sur laquelle il s'expliqua le plus particulièrement et dont on avait, disait-il, fait l'épreuve, était un petit bâtiment de très peu de dépense, par le moyen duquel on pouvait descendre au fond de la mer, y rester très longtemps, et par conséquent y respirer sans aucune incommodité. L'auteur prétendait que l'eau ne pouvait y entrer par aucun endroit : celui qui était dans ce petit bâtiment pouvait aisément aborder un vaisseau qui avait fait naufrage, pêcher les canons, retirer les marchandises, couper les câbles, etc.

Si l'eau eût entré dedans, le même auteur avait inventé des moyens de vider ce bâtiment sans aucun danger. L'épreuve en avait été faite sur un chien qui demeura un jour entier dans un puits, dans lequel il y avait plus de quatre pieds d'eau au-dessus du petit bâtiment.

L'anonyme proposait encore une autre machine par le moyen de laquelle il prétendait qu'il était aisé de tirer d'un port les plus grands vaisseaux, de les mettre sur terre pour les radouber, et de les remettre à l'eau par le moyen d'un nouveau levier, qui ne demandait qu'un petit nombre de personnes pour enlever le vaisseau.

La grande commodité de ce levier, suivant le Mémoire, consistait en ce qu'il mettait le vaisseau en mouvement *par manière de cercle*, et non par manière de pendule; ce qui fait qu'on y emploie la moitié moins de temps; tout se faisait avec trois roues de fer et une de bois. J'ai encore plusieurs autres machines, ajoute l'auteur de la lettre, dont l'effet ne sera pas moins avantageux.

On ne peut que louer un homme qui s'occupait si utilement; mais le public avait aussi à se plaindre du silence qu'il a gardé sur la construction de ces machines. Pourquoi cacher à la société des découvertes dont elle pouvait tirer un si grand avantage? Ce n'est pas lui procurer un bien que de le lui annoncer; il est même à craindre que le mécontentement du public ne dégénère en soupçons défavorables,

Quod tegitur, minus creditur esse bonum,

peut-on dire par un renversement d'axiôme. (Voyez le *Journal des Savans* au lieu cité.)

ARDENT (RADULPHE ou RAOUL) (1100), naquit au diocèse de Poitiers avant le milieu du onzième siècle dans le village de Beaulieu aux environs de Bressuire. Il n'y a pas de doute qu'il n'ait fait ses études à Poitiers, dont les écoles étaient alors très florissantes. Raoul était un prodige d'érudition et d'éloquence. Il avait réuni toutes les parties des sciences. Théologien profond, philosophe aussi éclairé qu'on pouvait l'être de son temps, orateur supérieur à tous ses contemporains, canoniste, littérateur même, il fut l'admiration du siècle où il vécut, et pourrait encore aspirer à la nôtre par une infinité de talens naturels et acquis, que la

connaissance des langues savantes, et même de la langue hébraïque avaient perfectionnées.

Il fut, suivant quelques auteurs, prédicateur de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, au moins paraît-il certain qu'il le suivit dans le voyage qu'il fit en Orient en 1101. Le savant auteur de l'Histoire littéraire de la France, pense qu'il y mourut, mais comme je ne doute pas que l'épitaphe qui se trouve dans Duchesne, t. IV, p. 260, parmi les autres pièces de ce genre, de Baudry, abbé de Bourgueil, ne soit celle de notre Raoul, je crois pouvoir dire qu'il mourut au sein de sa patrie, et à Poitiers même, où il eut la qualité d'archidiacre, qualité alors fort importante, et presque rivale de l'épiscopat.

Voici cette épitaphe telle qu'elle se trouve dans Duchesne, et qui me paraît favorable à mon opinion :

Archidiaconii perfunctus honore decenter,
Consilium plebis, lux Cleri Pictaviensis,
Quem satis egregiè ditarat summa sophiæ,
Radulphus jacet hic factus de pulvere pulvis.
Pictavis Urbs luge, tanto viduata Ministro,
Tunde dolens pectus, laceros tibi diripe crines,
Dummodo personâ careas huic æquiparandâ :
Nec tamen in lachrymis nunquam tua vota coerce,
Spiritus in veniam Radulphi promereatur;
Id puer, idque senex, Lector quoque poscat id ipsum.

Je ne vois rien qui ne détermine à croire que ce monument est relatif à Raoul Ardent. Les éloges que donne Baudry à ce Raoul, la qualité de ministre qui répond à celle de prédicateur, les regrets vifs qu'il témoigne de cette mort, n'ont rien que de très conforme à l'idée qu'on doit avoir de notre savant.

L'ouvrage le plus estimé qui nous reste de sa plume est un vaste recueil d'Homélies, sur les épîtres et les évangiles de tous les dimanches et fêtes du cours de l'année, non seulement des fêtes de précepte, mais de celles qui ne le sont pas, et que l'église célèbre pourtant avec quelque solennité. Il y

en a aussi sur les épîtres et les évangiles du commun des saints. Toutes ces homélies excèdent le nombre de deux cents. Dans une d'elles, Raoul (1) maltraite ses compatriotes avec plus de zèle sans doute que de justice.

Il passe en revue les défauts de chaque peuple, et dit : *Si Judæus es, stude Judæis innatam incredulitatem superare; si Gallus es, stude Gallis innatam superbiam superare; si Romanus es, stude Romanis innatam avaritiam superare; si Pictavinus es,* ajoute-t-il, *stude Pictavinis innatam ingluviem, et garrulitatem superare.* Si vous êtes Poitevin, appliquez-vous à dompter la gourmandise et le caractère babillard qui vous est naturel. Je puis dire à l'égard de ces reproches, et des autres que font aux Poitevins Jean de Salisbury, Guillaume le Breton, Rigord et Mathieu Pâris, ennemis de cette province, ce que dit le savant Barthius dans son commentaire sur la Philippide, liv. V, vers 610. *Nos tædet hostilium convitiorum qui ipsimet in nobilissimâ gente alia omnia experti sumus.*

Ces reproches faits par des gens indisposés me révoltent, moi qui, dans le séjour que j'ai fait pendant plus d'un an dans cette province, ai toujours éprouvé de la part de ses habitans tout ce que la politesse, la sincérité des sentimens, la bonté du naturel, le caractère le plus estimable, peuvent inspirer en faveur d'un étranger. C'est un témoignage de reconnaissance que je devais à la capitale du Poitou, contre leur compatriote même. Revenons à ses ouvrages. Le continuateur du grand ouvrage de dom Rivet parle du style et de la méthode de Raoul trop amplement pour nous y arrêter, il suffit d'apprendre au lecteur que de très savans modernes, tels que Barthius, dont je viens de parler, et quelques autres, ne tarissent point sur les louanges qu'ils donnent à Raoul. Son style, disent-ils, est plein, clair et nerveux, son éloquence mâle, ses expressions nobles et fortes, ses écrits respirent un air de liberté digne des temps

(1) Homélie 75, sur les Epîtres et Evangiles, folio 266, verso, de l'édition de 1561.

apostoliques, le zèle sincère qu'inspire la vérité et l'esprit du véritable christianisme. Les fautes des grands y sont reprises avec autant de fermeté que celles du peuple. On trouve partout un orateur chrétien qui parle avec la dignité de son ministère.

A l'égard de sa méthode, elle consiste à avoir toujours en vue un objet fixe; mais les divisions et les subdivisions, qui mènent au but principal à force d'être méthodiques, deviennent fatigantes à la lecture, et il n'y a que la chaleur et les grâces de la prononciation qui peuvent les rendre supportables; il faut pourtant avouer qu'on a poussé la fureur des divisions encore plus loin.

Le continuateur de dom Rivet donne une idée de la doctrine de Raoul sur la grâce, les sacremens, les mystères de notre foi, la morale et la discipline. Dans la crainte de m'égarer dans ces matières, je prie mon lecteur de consulter l'Histoire littéraire sur ce point.

Il y a eu un grand nombre d'éditions de ses Homélies; la première fut publiée à Paris en 1567, en deux volumes in-8°, chez Claude Frémy, qui paraît aussi en être l'éditeur, sous ce titre : *D. Radulphi Ardentis Pictavi, doctoris theologi, per antiqui illustr. Aquitaniæ ducis Gulielmi hujus nominis IV, Concionatoris disertissimi in epistolas, etc. Homeliæ..... nunc primùm in lucem editæ.* La dernière est de 1604, à Cologne. Elles ont même eu l'honneur de la traduction : celle de Frère Jean-Robert parut en deux volumes in-8°, à Paris en 1575. La seconde partie traduite par Frère Frémin-Capitis, fut dédiée à Nicolas Pseaume, évêque de Verdun, mais je ne pense pas qu'elle ait été imprimée.

L'auteur de l'Eloge historique de Raoul Ardent, imprimé à la tête de ses Homélies, lui attribue un ouvrage en quatorze livres, intitulé *Speculum Ardentis*, dont un manuscrit était, dit-il, à la bibliothèque des cordeliers de Bressuire : un autre en celle du Vatican, et deux à celle de l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon.

Enfin l'on dit encore dans ce même éloge que Raoul avait

écrit une histoire de son temps, et un recueil de lettres divisé en deux livres; mais ces ouvrages, s'ils existent, n'ont point encore vu le jour, et on ne peut que former des vœux pour leur publication : on y trouverait sans doute des lumières pour l'Histoire de la France, et en particulier pour celle du Poitou, remplie d'obscurités dans ces siècles reculés.

(Voyez l'*Histoire littéraire de la France*, t. IX, douzième siècle, depuis la page 254 jusqu'à la page 265 ; — Fabricius, *Bibliothèque de la moyenne et basse latinité;* — Duchesne et les auteurs cités.)

ARNAULT (Jean), archiprêtre (1753), curé de Saint-André de Nyort, archidiacre de l'église de Poitiers, ci-devant vicaire-général de M. de Foudras, évêque de Poitiers, et vicaire-général de M. de la Marthonie son successeur, est natif de Nyort, où sa famille occupe depuis longtemps la charge de procureur du roi. Il a publié en 1750 *l'Oraison Funèbre de Monseigneur Jérôme-Louis de Foudras de Courcenai, évêque de Poitiers, prononcée en l'église cathédrale de Poitiers, le 26 août 1749.* A Niort, chez Jacques Elies, 1750, avec approbation et permission, in-4°, pp. 41.

L'auteur qui s'acquittait d'un devoir, nous apprend que ce n'est qu'à la prière du chapitre de Poitiers qu'il a rendu sa pièce publique, en mettant à la tête de l'exemplaire imprimé, une lettre de M. l'abbé Bourgoüin, sous-chantre et chanoine de l'église de Poitiers, en date du 4 septembre 1749, et la réponse qu'il fit au chapitre le 6 septembre suivant. La lettre de M. l'abbé Bourgoüin est un monument distingué du zèle du chapitre pour la mémoire de M. de Foudras, son évêque, et de son estime pour l'auteur de l'*Oraison funèbre* du prélat. « *Je suis chargé*, écrit-il à M. Arnault, *de vous assurer que nous avons trouvé votre pièce parfaitement bonne et touchante, et que nous serions bien satisfaits si vous vouliez la faire imprimer.* » De très justes motifs ont donc engagé M. Arnault à donner à son ouvrage la publicité et le grand jour de l'impression.

Le texte est pris dans le prophète Zacharie, chap. XII,

℣ 6. *In illâ die* (1) *ponam duces Juda, sicut caminum ignis in lignis, et sicut facem ignis in fœno, qui devorabunt* (2) *ad dextram, et ad sinistram omnes populos in circuitu.* « Dans « ces jours-là, je donnerai des chefs à Juda, qui brûleront « de *zèle,* comme le feu au milieu du bois, et comme « un flambeau allumé au milieu de l'herbe sèche, qui « dévoreront les peuples *ennemis* à droite et à gauche. » C'est la traduction de M. l'abbé Arnault. L'orateur fait voir dans l'exorde la justesse de l'application de son texte à feu M. de Foudras. Ceux qui ont connu ce prélat d'un tempérament tout de feu, excessif (3), même dans sa vivacité, trouveront que M. Arnault ne pouvait le peindre plus heureusement : son texte lui fournit cette division. Par l'ardeur de son zèle, M. de Foudras a mérité d'être prêtre de l'église de Dieu, *ponam duces Juda sicut caminum in lignis ;* par une plus grande ardeur, il a mérité d'être pontife dans l'église de Dieu, *et sicut facem ignis in fœno.* Prêtre zélé, il sera à jamais le modèle du sacerdoce : pontife plus zélé, il sera toujours la gloire de l'épiscopat.

M. Arnault, par le titre de *Sous-division*, qui coupe son discours, annonce celle qu'il a faite de la première partie : *L'ignorance,* dit-il, *la corruption des mœurs, l'impiété, sont trois lions rugissans, qui tournent, qui attaquent, et qui cherchent à dévorer l'homme dans sa première vigueur : l'étude des Saintes-Lettres, l'attention sur lui-même, l'amour de la religion, furent comme trois flammes de feu, qui sortant de son cœur, comme*

(1) Suivant le texte, *in die illâ.*

(2) Suivant le texte, *et devorabunt.* Ces remarques paraîtront peut-être trop sévères et déplacées ; mais enfin le scrupule doit être extrême en pareil cas. L'église a toujours été si circonspecte à cet égard, que suivant le récit de Nicéphore, lib. III, chap. XXXIII, *Triphilius* qui se piquait de bien parler, ayant changé ces paroles de l'Évangile, *tolle grabatum*, Math., chap. IX, ℣ 6, en celles-ci, *tolle lectum*, Spiridion, évêque de Chypre, l'en reprit avec vivacité, comme d'une très grande faute.

(3) L'orateur n'a pas même dissimulé ce défaut ; en rendant hommage à la vérité, il s'est acquitté du devoir d'un orateur chrétien.

d'un foyer ardent que Dieu y avait formé, consumèrent et détruisirent ces trois ennemis. Il parle des études du prélat à Vienne, à Poitiers, au collége de Puigarreau, en Sorbonne, et au séminaire de Saint-Sulpice, de son retour à Poitiers, de son élévation à l'ordre de prêtrise et aux fonctions de grand-vicaire de M. de la Poype, son prédécesseur; il rappelle la dignité de chanoine, comte de Lyon, qu'eut M. de Foudras, et le brevet de coadjuteur que lui donna M. de la Poype.

Dans la seconde partie, l'orateur qui a fait voir le zèle *de M. de Foudras dans les jours de son sacerdoce, parle du nouveau degré de chaleur qu'il acquit dans les jours de son épiscopat.* Il subdivise ce zèle du pontife *en zèle pour la science, pour la sainteté des mœurs, et pour la religion.* L'unique différence de ce *zèle* à celui dont il s'agit dans la première partie, est que M. de Foudras avait travaillé pour lui-même, comme prêtre, et que comme évêque, il travailla à son salut et à celui des autres. Ce discours est terminé par les éloges qu'il donne à la mort du prélat, dont il fait valoir les circonstances. Je ne prétends point apprécier le mérite d'un auteur vivant, mais je ne puis m'empêcher de dire qu'on reconnait dans l'*Oraison funèbre* de M. de Foudras, un orateur très familier avec l'Ecriture sainte, dont les pensées et les expressions sont liées dans l'ouvrage avec beaucoup d'adresse, et lui donnent, par leur enchainement, une onction et une dignité bien supérieures aux beautés profanes et frivoles, dont tant d'orateurs, même sacrés, font leur capital. On dirait que ces derniers veulent toujours se nourrir des *oignons* de l'Egypte. M. Arnault les abandonne pour la manne du désert.

ASCELIN (*vers* 1025) naquit en Poitou, vers le commencement du onzième siècle. C'est l'opinion la plus suivie, et elle est fondée sur quelques expressions d'une lettre de Bérenger. Il embrassa la profession religieuse au monastère du Bec en Normandie, sous l'abbé Hellouin, dont il fut un des premiers disciples. Il nous reste peu d'écrits d'Ascelin; mais on y trouve un style net et soutenu, et beaucoup de connaissances de la théologie. Elevé au sacerdoce, il fut un des pre-

miers écrivains qui combattirent les erreurs de Bérenger sur l'Eucharistie, et par ses écrits, et par la voie de la dispute. Il le réduisit à se rétracter avec le secours de deux autres moines du Bec (1), Arnould, auparavant chantre de l'église de Chartres, et Guillaume, depuis abbé de Cormeilles.

Ce fut à Ascelin que Bérenger crut devoir se plaindre dans une lettre à laquelle le premier répondit par une autre, laquelle, au jugement de l'auteur de l'Histoire littéraire de la France, a mérité de passer à la postérité. Outre que cette lettre est bien écrite, dit cet auteur, c'est qu'elle est un monument respectable de la foi de l'église, sur le mystère de l'Eucharistie. Cet ouvrage, où paraît beaucoup de sagesse, de force et de politesse, a été écrit vers le mois de septembre 1050. Il a été publié par dom Luc d'Achery, dans ses Notes sur la vie de Lanfranc, à la tête de ses œuvres, imprimées à Paris en 1648, par Du Boullay, p. 430 et 431 du tome I[er] de son *Histoire de l'Université*; par les PP. Labbe et Cossart, dans leur *Collection des conciles*, t. IX, p. 1057, 1059.

(Voyez dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. VII, onzième siècle, p. 554 et suiv., et les auteurs cités).

AUBERT (Guillaume) (1600), naquit à Poitiers vers l'an 1534, d'une famille distinguée par ses biens et ses emplois. François Aubert y a possédé le premier la charge de président au présidial érigé sous Henri II. Il avait quitté une charge de conseiller au parlement, pour occuper cette place dans sa patrie. Aubert se fit recevoir avocat au parlement de Paris en 1553: il s'y distingua. Il fallait alors de grands talens pour réussir au palais. On y voyait une foule de grands hommes, les Brissons, les Pasquiers, les Montholons, etc., dont le savoir moins poli, moins lumineux que celui des oracles de notre temps, était prodigieux. La connaissance des langues savantes si négligée aujourd'hui, l'histoire, la théologie, le droit romain et français, puisés dans leurs sources;

(1) Dans la conférence de Brionne, à une lieue du Bec, tenue devant Guillaume le Bâtard, duc de Normandie et roi d'Angleterre.

une érudition presque universelle entrait nécessairement alors dans le plan de la profession. Sainte-Marthe, dont il avait été le défenseur dans un procès délicat contre le sieur de la Haye-Malaguet, son beau-père, loue ses talens dans plusieurs endroits de ses ouvrages. Il est pourtant vrai que Loysel, dans son Dialogue des Avocats, dit qu'à la vérité, il ne plaidait pas mal, mais qu'il se trompait assez souvent dans ses causes ; soit qu'il ne fût pas heureux dans le choix, soit que sa mémoire lui fût quelquefois infidèle. Il en conçut quelque chagrin, et quitta la profession d'avocat plaidant, pour prendre la charge d'avocat-général de la Cour des Aides : il y fut reçu en 1580. Le malheur des temps, et une nombreuse famille, dont il se trouva chargé, l'obligèrent en 1591 de reprendre l'emploi d'avocat des parties. Il eut la permission, qu'on accordait alors fort facilement, de réunir sa charge à celle d'avocat dans toutes les occasions qui n'avaient rien d'incompatible. Il vivait encore en 1595 : il publia même quelques ouvrages cette même année ; mais il ne vivait plus en 1602, et Loysel en parle dans son dialogue comme d'un homme qui était mort. Aubert était non-seulement du nombre des jurisconsultes estimés ; mais il s'était beaucoup livré à l'histoire, à la poésie, aux belles-lettres. On a de lui un grand nombre d'ouvrages dans tous ces genres. Sainte-Marthe le loue d'y avoir également réussi dans une épigramme latine qu'il lui adresse avec ce titre :

AD. G. ALBERTUM CAUSARUM IN SUMMA GALLIÆ CURIA PATRONUM.

Seu teneris olim numeris te ludere Juvit,
Sive foro in medio numerosas solvere lites :
Perfectum numeris te vidimus omnibus unum.

Il fallait que le même Sainte-Marthe estimât effectivement les poésies de G. Aubert, puisqu'il en a traduit plusieurs pièces en vers latins. Il fut aussi intime ami de Joachim du Bellay, dont il a publié les ouvrages, qu'il dédia à Henri II, par une lettre dédicatoire du 20 octobre 1568. On la trouve

à la tête de l'édition de Frédéric Maurel, in-8°, de 1569. Cette même édition contient une lettre d'Aubert, datée du 3 juin 1560, avec une assez longue élégie en vers français, sur la mort de du Bellay. On a de lui, outre ces pièces et quelques autres qui se trouvent dans les ouvrages du temps :

1° *Oraison de la Paix, et les moyens de l'entretenir, et qu'il n'y a aucune raison suffisante pour faire prendre les armes aux princes chrétiens les uns contre les autres*, imprimée à Paris, 1559, in-4°, feuillets 22. Duverdier, qui date cette édition de 1549, s'est trompé ; non-seulement le privilège qui est du 10 mai 1559 prouve son erreur, comme le dit Niceron, mais le sujet de ce discours qui est la paix de Cateau-Cambresis du 3 avril 1559, entre Henri II et Philippe II, auxquels l'auteur adressa son ouvrage, ce que devait observer le P. Niceron contre Duverdier. Quand la lecture n'en serait pas une preuve décisive, il aurait dû le remarquer par le titre latin du même discours, traduit par Martin Telsingus, et publié sous ce titre :

Oratio de pace deque eam retinendi rationibus, item quod nulla sufficiens causa sit cur nominis christiani principes arma adversus se mutuò sumant. Paris, 1560, in-4°, pp. 52.

2° *Histoires des guerres faites par les chrétiens contre les Turcs, sous la conduite de Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine, pour le recouvrement de la Terre-Sainte.* Paris, 1559, in-4°, feuillets 74.

C'était un essai : Aubert voulait faire connaître qu'il était capable d'exécuter un ouvrage de longue haleine. Il proposa au roi et à la cour, l'exécution d'une Histoire générale de France, et en particulier, un corps d'histoire des expéditions des Français en Orient. La cour occupée d'autres projets, la mort d'Henri II, et le règne tumultueux de ses successeurs, furent cause qu'on eut peu d'égards à ses propositions, dont le but était sans doute intéressé. On lui donna la liberté de se livrer à ses goûts sans le fixer par l'espoir des récompenses qui n'ont jamais produit de chefs-d'œuvre. Aubert se borna à son essai. Duverdier en cite une édition de 1562.

Il donna un ouvrage d'un genre bien différent : Gohorry avait réussi au gré du public dans les traductions du dixième et du onzième livres d'Amadis de Gaule : toute la cour avait dévoré cet ouvrage avec la même ardeur qu'elle avait montré sous le règne de François I[er], pour ceux que des Essarts avait publiés. Aubert entreprit et publia le douzième livre du même roman, sous ce titre :

3° *Le douzième livre d'Amadis de Gaule, contenant quelle fin prirent les loyales amours d'Agesilan de Colchos et de la princesse Diana, et par quels moyens la reine Sidonie se rappaisa après avoir longuement porchassé la mort de dom Florizel de Niquée, avec plusieurs étranges aventures.* Traduit de l'Espagnol par Guillaume Aubert, Paris, 1560, et plusieurs autres fois depuis.

L'ouvrage eut le succès qu'il espérait, moins par la réalité de son mérite, que par l'entêtement où l'on était encore pour ces sortes de romans. Le style en est dur, la diction barbare, rien de grâcieux, rien de tendre dans le coloris ; mais enfin c'était le temps, et ce volume faisait partie d'un corps où il faut convenir qu'il y a d'excellentes choses. Gohorry, dans sa préface du troisième livre, ne dit pas un mot d'Aubert, et ne critique que quelques expressions, telles que celles *d'infante*, *infanterie*, *dom Impératix*, le nom de *Sylves de la Selve*, rendu par de *la Forêt*, et *du Désert.* « Comme si les noms « propres, dit Gohorry, et surnoms des personnes se devaient « changer par exposition. »

L'*Élégie sur le trépas de Joachim du Bellay*, de laquelle j'ai parlé, et jointe aux œuvres de du Bellay, imprimée à part in-4°. Paris, 1560, pp. 10.

4° *Vers de G. Aubert à M. le chancelier de l'Hôpital, avec la traduction latine de Scévole de Sainte-Marthe*, in-8°, pp. 21. Elle fut faite lorsque ce grand homme reçut les sceaux, c'est-à-dire en 1560. (*Voyez* Sainte-Marthe, *Sylv.*, l. II, p. 209 ; — *Vers funèbres sur le trépas du comte* (Thimoléon de Cossé) *Brissac*, Paris, 1569, in-8°, pp. 7, avec la traduction latine de Sainte-Marthe. On la trouve parmi ses Sylves, l. II, p. 206.

5° *Hymne sur la venue du roi (Henri III), à son retour de*

Pologne. Duverdier en parle comme d'une pièce qui n'était pas imprimée, et en donne un fragment de soixante vers. Il pouvait, dit l'auteur de son article dans le recueil du père Niceron, s'épargner cette peine, la poésie d'Aubert n'ayant rien qui mérite attention: c'est critiquer mal-à-propos Duverdier. Si sa bibliothèque a quelque mérite, c'est du côté des extraits qu'il a donnés de quantité de pièces fort rares aujourd'hui, et qui le deviendront encore davantage. Il serait à souhaiter que tous ceux qui travaillent au même genre d'ouvrage que Duverdier, prissent la peine qu'il s'est donnée; leurs livres serviraient à nous faire connaître les auteurs par leur vrai côté, je veux dire par leurs ouvrages. Dans ces extraits on distingue les différens goûts, le caractère des auteurs; on voit l'histoire de la littérature et de notre langue. Il est vrai que du côté du style et de la versification, Aubert n'a rien que de très commun et de peu flatteur pour notre siècle; mais le sien en a pu juger autrement, et d'ailleurs on y trouve des pensées justes et fort sensées, quelquefois nobles au fond, mais presque toujours mal exprimées. Il fait des portraits, mais il manque les beaux côtés, et il ne sait peindre la nature que dans le *goût Flamand.* Par exemple, dans le fragment cité par Duverdier, il peint ainsi l'état florissant des campagnes avant les troubles.

De moutons fourmiaient les roches bocageuses,
De vaches et de bœufs les vaulx (1) marécageuses.
Mille escadrons volans couvraient les colombiers;
Mille escadrons courans emplissaient les clapiers.
Les gros oiseaux sifflans (2) dont la clameur hautaine,
Défendit des Gaulois la bastille romaine:
Les mères des poussins pipiant à l'entour,
Et leur père barbu, vrai prophète du jour:
Et mille autres oiseaux divers en leurs plumages,
De la maison rustique illustraient le ménage.

(1) Pour vallées.
(2) Des oies.

Je ne parle point du ridicule outré de l'expression à qui l'auteur avec ses traits énigmatiques a voulu donner de la noblesse ; mais est-ce faire une description touchante du bonheur de la paix opposé aux calamités des troubles civils, que de dire que les colombiers étaient pleins de pigeons, que les garennes étaient garnies de *lapins*, que les oisons, qu'il appelle de *gros oiseaux sifflans*, les mères des poussins, où les poules avec leur père barbu, c'est-à-dire le coq, *de la maison rustique illustraient le ménage?* C'est imiter Dubartas, qui appelle le soleil le *Duc des Chandelles*, ou le Mantouan, qui pour peindre la nature, met un berger derrière un buisson dans une posture aussi indécente qu'elle est naturelle. Concluons donc que si Duverdier avait voulu nous donner les vers d'Aubert comme une preuve de la supériorité de son talent poétique, il aurait manqué de jugement ; mais s'il ne l'a fait que pour nous mettre en état d'apprécier son mérite, on doit lui en savoir gré. Les articles du père Niceron où l'on a suivi cette méthode, sont presque toujours les meilleurs. Continuons le catalogue des écrits d'Aubert.

6° *Les Retranchemens de G. Aubert de Massoignes, conseiller du roi, et son avocat-général en la Cour des Aides*, in-8°, au mois de novembre 1585 : c'est la date de l'avertissement. Le titre de *Retranchemens* qui pourrait donner une idée fausse, n'est donnée à ce livre que parce que l'auteur avait *retranché* à ses occupations pour travailler aux pièces qu'il contient.

La première, adressée à M. le président de Thou, est une hymne de 400 vers avec la traduction en latin, par Scévole de Sainte-Marthe.

7° *La Connaissance de soi-même*, *en prose.*

8° *La Consolation que prend l'homme sage, prévoyant les mauvaises rencontres qui lui peuvent arriver.*

Quand Aubert, en 1591, joignit la fonction d'avocat des parties à celle d'avocat-général, bien des gens y trouvèrent à redire dans la haute robe, et en particulier dans sa compagnie : il y avait longtemps que ces deux fonctions étaient distinguées. On n'était plus accoutumé à voir un avocat du

roi être celui du public, quoique dans l'origine et longtemps après, cela eût eu lieu comme nous l'apprend Loysel, et ainsi que cela se pratique encore dans les siéges inférieurs à la cour. Aubert voulut faire voir qu'il n'y avait point d'indécence dans sa conduite, c'est l'objet d'un petit ouvrage qu'il publia sous ce titre : *la Bienséance à Messieurs de la Cour des Aides*, in-8°, pp. 40.

Ce petit morceau est un de ceux qui méritent le plus d'être lus : il renferme quelques particularités de la vie d'Aubert.

9° On a enfin de cet auteur : *les Occasions*, 1595, in-8°, pp. 64. Ce sont quatre discours politiques composés en différentes occasions. L'auteur leur a donné ces titres bizarres : les *Remueurs*, les *Chevaux*, le *Bien public*, les *Vents*. La Croix du Maine, qui l'appelle docte et éloquent, dit qu'il avait environ 50 ans en 1584 ; ainsi, en fixant sa mort à la fin du seizième siècle, il a vécu quelques 63 ans. Pierre Langlois de Bel-Etat lui dédie son cinquante-deuxième tableau de l'Épi, et lui adresse ces vers qui prouvent l'estime qu'il faisait de ses ouvrages, pag. 108.

A MONSIEUR AUBERT,

AVOCAT DU ROI EN LA COUR DES AIDES DE PARIS.

C'est à vous seul, mon Aubert, que j'ordonne
L'épi qui sert à Cérès de couronne,
Car vous avez mérité même prix :
Si de nos corps Cérès est la pâture,
Votre bien dire, et diserte écriture
N'ont moins de force à paître nos esprits.

Olivier de Magny lui dédia aussi une de ses Odes, pp. 143.

(*Voyez* NICERON, t. XXXV, p. 265 et suiv. ; — DUVERDIER-VAUPRIVAS, *Bibl.*, p. 466, 467 et 468 ; — LA CROIX DU MAINE, p. 137 ; — Loysel, *Dial. des Avocats*, p. 537, 544 ; — *Indice alphabétique* de JOLY, à la suite de ce dialogue, p. 630 ; — SAINTE-MARTHE, GOHORRY, et les auteurs cités.)

AUBIGNÉ (FRANÇOISE D') (1719), marquise de Maintenon, petite fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, et fille (1) de Constant d'Aubigné et de N. de Cardillac, naquit dans les prisons de Nyort le 28 novembre 1635 (2), suivant son épitaphe par l'abbé de Vertot que nous rapporterons ; et suivant l'auteur de sa Vie, qui vient de paraître le 8 septembre. Elle fut tenue sur les fonts de baptême par François de la Rochefoucault et par Mlle de Neuillant. La petite d'Aubigné ne sortit des prisons de Nyort que pour y rentrer quelque temps après par le dérangement de son père que sa femme voulut y suivre avec ses enfans. La misère affreuse où cette famille infortunée se trouva plongée, attendrit le cœur de la dame de Vilette, sœur de Constant d'Aubigné. Elle emmena les deux enfans avec elle, et Françoise d'Aubigné eut la même nourrice que la petite Vilette, sa cousine, qui depuis a été Mme de *Sainte-Hermine*. Sa mère, dont la tendresse pour ses enfans n'avait rien d'égal que celle qu'elle avait pour son mari, tout indigne qu'il en fût, voulut la retirer de chez la dame de Vilette. Françoise rentra encore une fois en prison. Elle y fut

(1) Théodore d'Aubigné est connu de tout le monde, pour l'homme de qualité de son temps le plus attaché à l'étude, le plus savant et le plus spirituel. Il avait surtout pour la critique et la satyre un talent supérieur, son *Baron de Fœneste* et ses autres ouvrages en sont des preuves. Constant, père de la marquise de Maintenon, était aussi un esprit vif, sublime, et si l'on en croit son père, capable des plus grandes choses, et même auteur. Théodore d'Aubigné dit que pour se réconcilier avec les protestans qu'il avait abandonnés, *il fit quelques ouvrages en prose et en vers contre le pape*. Il mourut en Amérique en 1647, après bien des malheurs qu'il s'était tous attirés par une conduite fort dérangée.

(Voyez la *Vie de Théodore-Agrippa d'Aubigné* écrite par lui-même, imprimée à Amsterdam en 1731, et *celle de Madame de Maintenon* qu'on vient de publier, depuis la page 9 jusqu'à la page 20.)

(2) Bayle a eu raison de remarquer qu'il ne fallait pas s'en rapporter aux dames lorsqu'elles parlent de leur âge. Dans une lettre du 7 janvier 1680 (p. 157 du *premier volume*), Mme de Maintenon écrivant à l'abbé Gobelin son directeur, dit *qu'il est honteux d'aller à l'Opéra quand on a près de quarante ans*. Elle en avait près de quarante-quatre lorsque sa dévotion la fait parler ainsi.

élevée. Les premiers périodes de sa vie devaient être aussi tristes et aussi humiliés que les derniers ont eu d'éclat et d'élévation. A peine Françoise avait-elle quatre ans qu'elle fut emmenée en Amérique. Ce voyage fut signalé par deux accidens aussi funestes l'un que l'autre : elle tomba malade ; on la crut morte ; un matelot était prêt de la jeter dans la mer, quand Mme d'Aubigné, sa vertueuse mère, ayant demandé en grace qu'il lui fût permis de donner encore un baiser à sa chère fille, s'aperçut qu'elle respirait ; elle la sauva. Ce péril fut suivi d'un autre : le vaisseau fut attaqué par un bâtiment turc. On avait laissé la petite Françoise sur le rivage par négligence. Sa mère qui s'en aperçut, courut la chercher, et elle la trouva environnée d'animaux vénimeux. Elle l'arracha avec un courage que tout autre qu'une mère n'eût pas eu, à des monstres prêts à la dévorer. Dès que cet enfant fut capable de recevoir des impressions de vertu, sa mère ne se contenta pas de la lui enseigner, elle la lui inspira. Elle lui fit lire les Vies de Plutarque, et l'accoutuma à penser dans un temps qu'on n'emploie qu'à dérégler l'imagination des autres enfans par des narrations ridicules et toutes vides de sens et de raison. Elle lui prescrivait souvent de petites compositions pour former son esprit, et lui donner ce style aisé qui distingua dans la suite tout ce qui sortait de sa plume. Elle l'obligeait souvent d'écrire à ses parens. Ces petits exercices lui donnèrent beaucoup de facilité à écrire, elle faisait même les lettres des autres, et en particulier celles de son frère qui était paresseux et qui l'a toujours été.

Après la mort de son père, arrivée, comme nous l'avons dit dans son article, en 1647, elle repassa en France avec sa mère. Elle avait treize ans. Mme de Vilette, sa tante, se chargea de son éducation. Cette dame était calviniste, la mère de Françoise était catholique ; mais la situation indigente où elle se trouvait, la fit résoudre à la laisser entre les mains de sa belle-sœur. La jeune d'Aubigné qu'on avait déjà accoutumée à raisonner, ne se servit du progrès de sa raison que pour se ivrer avec passion à l'erreur que lui fit goûter Mme de Vilette.

On en rapporte un trait qui la caractérise bien. Elle fut obligée de suivre un jour sa mère à l'église : ayant affecté de tourner le dos à l'autel, elle reçut un soufflet de sa mère : *Frappez*, lui dit-elle, en tournant l'autre joue, *il est beau de souffrir pour sa religion.* La mère n'ayant pu la retirer des mains de Mme de Vilette, Mme de Neuillant, mère de la duchesse de Navailles, et sa parente, obtint un ordre du roi pour la lui arracher. Elle voulut aussi arracher la petite d'Aubigné à ses erreurs; mais elle y réussit mal, s'y étant prise par des voies de dureté, qui n'ont rien de persuasif. Elle la réduisit aux offices les plus vils de la campagne. Mme de Maintenon dans son élévation disait, *que le premier gouvernement qu'elle eût eu, était celui des dindons qu'elle avait gardés.* Un jeune paysan, qui crut que l'état où elle était réduite, remplissait l'espace réel qui était entr'eux, osa même l'aimer, et le lui dire.

Cette aventure fut cause que la jeune d'Aubigné, qui s'en plaignit à sa tante de Vilette, fut conduite au couvent des Ursulines de Nyort. Elle y renonça au calvinisme, ses pensions ayant cessé d'être payées par Mme de Vilette, elle fut obligée de sortir du couvent; la charité des communautés a des bornes, quelques mois de crédit furent le terme de celle des Ursulines; il fallut retourner chez sa mère. Elle alla avec elle à Paris pour quelque procès. L'issue en fut malheureuse; la mère mourut. Sa fille resta trois mois à Nyort dans une petite chambre. Mlle de Sainte-Hermine ayant montré à Scarron quelques lettres qu'elle lui écrivait, et où elle avait marqué quelque chose d'obligeant pour ce poète qu'elle avait vu à Paris, Scarron en fut enchanté. Elle revint à Paris: ils se revirent. Il fut piqué des charmes de son esprit et de ceux de sa personne, et lui offrit avec ce ton burlesque qu'il donnait à tout, mais pourtant fort sérieusement, sa mince fortune et sa très laide figure. Le mariage se fit en 1651; elle n'avait encore que seize ans. Personne n'ignore quel était Scarron; il s'est peint lui-même trop souvent dans ses ouvrages. Mlle d'Aubigné, devenue Mme Scarron, fit connaissance avec la célèbre Ninon,

à qui toute la France a pardonné ses égaremens en faveur d'un génie unique par sa délicatesse, sa solidité et ses agrémens. Elles devinrent intimes amies. Elle vit aussi chez son mari tout ce qu'il y avait d'esprits formés dans cette philosophie sociable, où le plaisir raisonné paraissait compatible avec la vertu.

Gilles Boileau (1) encore jeune, mais d'un caractère dur et brusque, n'ayant pu être admis dans le cercle brillant qu'on trouvait chez Scarron, fut le seul qui osât en attaquer l'innocence par cette épigramme qu'on trouve à la tête des Mémoires d'Agrippa d'Aubigné.

Voi sur quoi ton erreur se fonde
Scarron, de croire que le monde
Te va voir pour ton entretien?
Quoi, ne vois-tu pas, grosse bête,
Si tu gratais un peu ta tête,
Que tu le devinerais bien?

Scarron ne fut pas sans réponse : il adressa celle-ci à Gilles Boileau.

Avec Iris je n'ai rien de commun;
D'autres l'ont dit : mais c'est tout un,
Et j'en rirai si bon me semble;
Mais ce que tout le monde, et moi
Ont de commun ensemble,
C'est de croire aussi vrai qu'un article de foi,
Qu'un honnête homme et toi
N'ont rien qui se ressemble.

Tout le monde en effet applaudit à la réponse, et prit le parti de Scarron et de sa femme. On peut dire que l'estime qu'on avait pour la dernière était universelle. La reine Christine de Suède, si difficile sur le compte de son sexe qu'elle

(1) Frère du satirique.

méprisait, estimait Mme Scarron. Mme Fouquet ne pouvait se passer de sa société ; les beaux esprits la louèrent. La Mesnardière lui adressa une épître fort longue, et où on lit un éloge assez délicat de son esprit et de ses charmes. On la trouve dans les Poésies de cet auteur sous le titre de *Galanterie*, p. 189, avec cette adresse : *La belle Indienne à la jeune, belle et spirituelle Mme Scarron.* Je l'aurais rapportée ici, si je ne craignais d'interrompre trop longtemps le fil de ma narration. Je me contente de l'indiquer.

Après la mort de Scarron, arrivée le 27 juin 1667, sa veuve se vit encore une fois exposée à toutes les horreurs de la misère. D'illustres amis la soulagèrent, et entr'autres le maréchal d'Albret et le duc de Brancas. Les refus qu'elle fit des secours intéressés du surintendant Fouquet démentirent la maxime, *que jamais surintendant ne trouva de cruelles.* Ils font aussi un éloge de sa vertu supérieur à tous les soupçons. Ses amis eurent enfin assez de crédit pour faire rétablir en sa faveur la pension médiocre de 1500 livres de son mari. Un mensonge officieux la fit même augmenter de 500 livres. On s'adressa à la reine-mère : la piété de cette princesse était tendre, il s'agissait de secourir une belle et jeune veuve exposée aux périls qui suivent ces deux qualités ; elle fit rétablir la pension sur le pied de 2000 livres.

Avec ce secours, elle se retira chez les Hospitalières de la rue Saint-Jacques. Son mérite lui fit une cour dans sa retraite. Ce fut en ce temps qu'un maçon, nommé *Barbé*, lui prédit à l'hôtel d'Albret, où elle allait souvent, qu'elle arriverait à ce degré d'élévation où on l'a vue. La mort de la reine-mère, ayant occasionné la suppression de la pension de Mme de Maintenon, elle retomba dans l'indigence et elle sollicita longtemps sans succès le rétablissement de cette pension auprès du jeune roi. Elle l'obtint enfin par le canal de Mme de Montespan. Ce fut en cette occasion, s'il en faut croire M. de Voltaire, dont on peut se défier en bien d'autres, que le roi lui dit *qu'il l'avait fait attendre longtemps, mais qu'elle avait tant d'amis qu'il avait voulu avoir seul ce mérite auprès d'elle.* Ce

compliment bien examiné ne me paraît point digne de la justesse d'esprit du grand prince auquel on le fait faire. Pour moi, je n'y trouve point le bon mot, ni la fin qu'on y cherche. Le roi avait toujours le mérite de la grâce qu'il faisait, et il fallait qu'on la sollicitât pour qu'il la fit. Il ne la faisait même encore qu'à la prière d'une personne qui se déclarait l'amie de la suppliante.

En 1669, elle fut chargée de l'éducation de M. le comte de Toulouse, dont la naissance était encore un mystère. On lui donna le même emploi pour le prince né en 1670, avec 2000 livres de pension. Le roi, bien loin d'avoir alors quelque goût pour elle, ne l'appelait que le *Bel-Esprit*, genre de personnes qu'il n'aimait pas. Elle suivit ses élèves à la cour. C'était un théâtre digne d'elle, ses talens y brillèrent. Elle devint nécessaire à Mme de Montespan, dont l'humeur et les caprices lui causèrent bien des chagrins qu'elle sut dévorer avec une force d'esprit admirable, et une prudence qui la fit enfin admirer du roi, qui ajouta 4000 livres à sa pension. Dans une autre occasion, ce prince lui donna même 100,000 livres pour récompenses des soins qu'elle avait pour M. le duc du Maine, dont le roi lui abandonna enfin l'éducation en la laissant même libre du choix des maîtres. Son mérite, entièrement connu de Louis XIV, la mit en état d'acheter la terre de Maintenon en 1674 et non pas en 1679, comme le dit M. de Voltaire, qui se trompe encore en ce qu'il dit, que ce fut le roi qui fit cette acquisition. Cette critique est justifiée par les lettres de Mme de Maintenon, qui viennent d'être publiées presque en même temps que sa vie. Le roi lui ayant donné le nom de *marquise de Maintenon*, elle en prit le nom et la qualité, et méprisa les mauvais plaisans de Versailles, et les critiques de Paris qui y trouvaient à redire. Les lettres qu'elle écrivit directement au roi, dans les voyages qu'elle fit à Barrège et à Anvers, pour la santé du prince confié à ses soins, achevèrent de confirmer S. M. dans l'estime dont elle l'honorait déjà. Au lieu de dire, comme a fait M. de Voltaire, que son esprit commença sa fortune, et qu'un mé-

rite supérieur l'acheva, il faut dire qu'un mérite supérieur la commença, et que son esprit l'acheva. *Je n'aurais jamais cru,* disait le roi, *qu'un bel esprit pût si bien écrire.* En prenant cette qualité dans le sens odieux qu'on peut lui donner, il la croyait exclusive *du bon esprit*, et il le croyait avec raison. Il la fit dame d'atour de Mme la dauphine : cette princesse, d'un esprit et d'une vertu solides, sans ce faux éclat qui en impose, eût pour la marquise de Maintenon la considération qu'il était difficile de lui refuser ; il ne tint qu'à elle de remplacer la duchesse de Richelieu, dame d'honneur. Elle refusa un poste, qui sans rien ajouter à la faveur réelle dont elle jouissait, aurait encore animé l'envie contre elle. Je n'entrerai point dans le détail des dernières années d'une vie qu'elle aurait voulu cacher à toute la terre, et que son élévation exposait malgré elle à tous les regards. Je ne puis pourtant m'empêcher de donner ici une preuve des hommages rendus à sa vertu ; on la trouve dans le Mercure Galant du mois d'avril 1690 : c'est un bref que lui écrivit en ce temps-là le pape Alexandre VII. Après un grand éloge, où ce pape s'exprime en ces termes : *Præstantes, ac magnoperè commendabiles nobilitatis tuæ dotes* ; il la prie d'accorder à l'abbé Trévisani, porteur du bref, toute la faveur et l'assistance possible à la cour, où ses grandes qualités lui avaient acquis avec justice un crédit généralement approuvé : il lui recommande même les intérêts du Saint-Siége. *Illud vicissim à te petimus ut prædicto filio..... eâ gratiâ quâ apud omnes ordines ob suprà memoratas dotes ac prærogativas, tuas meritò istic obtines, diligenter adesse velis, nec minori contentione à te flagitamus ut filialem tuam ergà sanctam hanc sedem observantiam, quotiescumque opus fuerit, adimplere satagas, ejusdem sedis rationes impensè promovendo.*

Je ne dois pas omettre que Mme de Maintenon fit obtenir en 1680 à l'illustre Scuderi, si vantée sous le nom de *Sapho*, une pension de 2,000 livres, et qu'elle récompensa différens auteurs qui lui dédièrent des ouvrages de piété, dont elle avait établi le goût, et si j'osais le dire, la mode. Le Traité

de la Vie parfaite, par Vernage, lui fut dédié en 1698 : le même auteur lui avait dédié, en 1690, les Nouvelles Réflexions, ou Sentences et Maximes morales et politiques. L'abbé de Choisi lui dédia sa traduction de l'Imitation de Jésus-Christ, etc.

Cette femme illustre mourut dans la pratique de la plus haute dévotion, âgée de 84 ans, dans l'abbaye royale de Saint-Cyr, monument éternel de sa piété, fondée à sa sollicitation par Louis XIV (1), pour l'éducation de 300 jeunes demoiselles. On voit dans le chœur de cette église, sur une tombe de marbre noir, son épitaphe composée par l'abbé de Vertot. Elle mérite de paraître ici, elle ornera ce recueil. On y trouvera une preuve qu'on peut se servir avec succès de notre langue pour les inscriptions, aussi bien que de la langue latine. La voici telle qu'elle m'a été envoyée copiée sur le lieu.

CI GIT,

Très haute et très puissante dame,
Madame Françoise d'Aubigné,
Marquise de Maintenon.
Femme illustre, femme vraiment
Chrétienne :
Cette femme forte que le sage chercha
Vainement dans son siècle,
Et qu'il nous eût proposée pour modèle
S'il eût vécu dans le nôtre.
Sa naissance fut très noble,
On loua de bonne heure son esprit,
Et plus encore sa vertu,
La sagesse, la douceur, la modestie
Furent son caractère qui ne se
Démentit jamais.
Toujours égale dans les différentes
Situations de sa vie,
Mêmes principes, mêmes règles, mêmes
Vertus.

(1) En 1686.

Fidèle dans les exercices de piété,
Tranquille au milieu des agitations
De la cour.
Simple dans la grandeur,
Pauvre dans le centre des richesses,
Humble au comble des honneurs,
Révérée de Louis-le-Grand,
Environnée de gloire,
Autorisée par la plus intime confiance,
Dépositaire des grâces,
Qui n'a jamais fait usage de son pouvoir
Que par sa bonté;
Une autre Esther dans la faveur,
Une seconde Judith dans la retraite
Et l'oraison.
La mère des pauvres,
L'asile toujours sûr des malheureux.
Une vie si illustre a été terminée par une
Mort sainte et précieuse devant Dieu,
Son corps est resté dans cette sainte maison
Dont elle avait procuré l'établissement.
Elle a laissé à l'univers l'exemple
De ses vertus.
Décédée le 15 d'avril 1719.
Née le 28 de décembre 1636.

Nous avons déjà parlé en différentes occasions de l'esprit de Mme de Maintenon; quand on n'en aurait pour preuve que le rang qu'elle obtint à la cour du plus grand de nos monarques, elle serait concluante. Cette cour polie, délicate, et où l'on ne se méprenait pas sur la vérité des talens, a toujours regardé Mme de Maintenon comme un génie supérieur. Ses ennemis même, car la vertu la plus pure, le mérite le plus réel ne font point éclipser ce mouvement de jalousie qui forme la haine, ils le font naître, ils en sont l'aliment; ses ennemis, dis-je, étaient d'accord avec ses amis les plus tendres sur les éloges que méritaient son esprit. Jamais Scarron n'en eut tant que depuis qu'il devint son époux. Elle était la muse qu'il consultait: il lui donnait un pouvoir absolu sur ses écrits. Son roman comique ne serait peut-être

pas un ouvrage immortel, si elle n'y avait jeté cet œil juste qui distingue le naïf, le vrai, l'atticisme d'avec la turlupinade, le faux qui infectait souvent les écrits de Scarron. Ragotin eût peut-être été un Jodelet ou un dom Japhet, sans la censure de Mme de Maintenon. Enfin le recueil de quelques-unes du grand nombre de lettres qu'elle a écrites, vient de lui assurer un rang égal à celui de la célèbre Sévigné, et supérieur à celui de Voiture. Ce recueil vient de paraître sous ce titre : *Lettres de madame de Maintenon, à Nancy, chez Deilleau* (Paris, 1752, in-16, deux tomes.). On peut les regarder comme des modèles de ce style vrai, noble, facile, qu'on cherche toujours dans les lettres, et qu'on y trouve rarement. L'esprit brille ; mais c'est d'un éclat sincère, jamais aux dépens de la raison. Il ressemble à ces enfans bien élevés, dont les saillies, le feu, la vivacité, sont guidés par un gouverneur raisonnable. Le guide de l'esprit, chez Mme de Maintenon, c'est la nature, c'est le vrai. On y trouve de l'or, et point de clinquant : tous ses portraits sont de main de maître. Ses figures élégantes ne perdent rien à l'examen ; sa diction est si brillante, qu'on serait tenté d'accuser l'éditeur d'avoir donné quelquefois le vernis de la nouveauté à ses phrases. Ce style vif, ces termes qui paraissent consacrés par un usage récent, et dont quelques-uns sont même inconnus aux écrivains les plus polis du siècle de Louis XIV, pourraient donner matière au soupçon. Quoi qu'il en soit, tout est marqué au coin qu'on reconnaît dans ces écrits qui ne dépendent ni du caprice, ni de ces goûts de hasard qui s'éclipsent aussi promptement que la mode d'une coiffure, ou le tour de la *pretintaille* d'un jupon. Peut-on dire plus délicatement à une amie qu'elle l'aimait tendrement ? C'est ainsi qu'elle parle dans la première lettre à Mlle de Sainte-Hermine : *Je m'asseois avec un plaisir toujours nouveau sur cette chaise que vous avez travaillée de vos mains ; et quand je veux écrire, je ne suis contente ni de mes expressions ni de mes pensées, si je ne me sers pas de vos plumes et de votre papier.* Elle écrit ainsi à l'illustre Ninon absente de Paris : *Tous vos amis soupirent après*

votre retour; ma cour en est grossie. Mais c'est un faible dédommagement pour eux : ils causent, ils jouent, ils boivent, ils baillent.

Elle parle dévotion et piété avec toute la force, toute l'onction du directeur le plus éclairé, et le plus raisonnable. *Tout est vanité, tout est affliction d'esprit*, dit-elle, à Mlle de Palaiseau, trompée par un amant pour qui elle avait eu trop de confiance; *l'expérience doit vous l'apprendre. Jetez-vous dans les bras de Dieu; il n'y a que lui dont on ne se lasse point, et qui ne se lasse jamais de ceux qui l'aiment.* On trouve dans la lettre à Mme de Pommereul un badinage très délicat. *M. Scarron*, lui écrit-elle, *ne trouve rien de si beau que vous; Mme de Brienne est jalouse, Mme de Fiesque l'est aussi, jugez combien je dois l'être! Je ne vous remercîrai point de cette belle et magnifique chásuble, c'est le présent d'une rivale trop redoutable; si j'en croyais mes amis, je vous priverais des prières de l'église....* Elle exprime les maximes les plus solides de la morale avec autant de grâces. *Séparez-vous des plaisirs*, dit-elle à son frère, *ils coûtent toujours cent fois plus que les besoins.* Sa lettre au même marquis d'Aubigné, alors gouverneur d'Amersfort, est une de celles qui feront le plus d'honneur à son esprit, et surtout à son cœur: il maltraitait les huguenots. *Cela n'est pas d'un homme de qualité, lui écrivit-elle, ayez pitié de gens plus malheureux que coupables. Ils sont dans des erreurs où nous avons été nous-mêmes, et d'où la violence ne nous aurait jamais tirés. Henri IV a professé la même religion..... Il faut attirer les hommes par la douceur et la charité. Jésus-Christ nous en a donné l'exemple, et telle est l'intention du roi..... ni Dieu, ni le roi, ne vous ont donné charge d'âmes: sanctifiez la vôtre, et soyez sévère pour vous seul.* Dans une autre lettre au même, elle exprime en peu de mots l'amour qu'elle avait pour sa patrie. *Je suis*, dit-elle, *dans un pays où l'on parle Poitevin, et ce seul mérite m'y fait trouver partout bonne compagnie.* A l'égard des portraits, elle en fait de ravissans: celui de l'Aumônier est un de ceux-là; il vaut ceux du Lutrin les plus finis. *Il est triste ou gai*, dit-elle, *suivant la bonne ou la mauvaise hôtellerie. Il s'admire de ne pas succomber à la fatigue d'un voyage qu'il fait*

dans le fond d'un carrosse qui marche trois heures le matin, et autant l'après-dînée, et où il trouve partout des repas préparés. J'entends la messe avant que de partir, afin de lui faciliter le déjeûner, car il se pique d'avoir le sang chaud et l'estomac dévorant. Il lui a pris un saignement de nez pendant son oraison mentale; il en a été fort effrayé.

Il faudrait remettre toutes ses lettres sous les yeux pour faire voir tout ce qu'il y a de bon. La seule chose qu'on lui reprochera toujours, c'est de n'avoir pas eu pour les deux plus grands hommes qui aient présidé, l'un à nos finances, et l'autre à nos troupes, l'estime sincère qu'ils méritaient, et que sa dévotion, qui ne lui devait point ôter la vue du bien général, l'empêchait de voir dans tout leur jour: c'est du grand Colbert et du sage Catinat que je veux parler. On voit dans plusieurs de ses lettres des traits qui ne caractérisent pas son amitié pour eux. Cette conduite fait moins de tort à leur mémoire qu'à la sienne. Avec toutes ces lumières, on serait tenté de croire qu'elle ne se connaissait pas en grands hommes, ou qu'elle ne leur rendait pas justice.

Tout le monde a su que l'épître dédicatoire qui précède les Œuvres diverses d'un auteur de sept ans, qui est la soixante et seizième du Recueil de ses Lettres (t. I[er], p. 120), était un ouvrage dont M[me] de Maintenon décora celui du duc du Maine, son élève, imprimé en 1678. Bayle, ce juge excellent, dit en parlant de cette lettre, qu'elle était tournée de la manière la plus délicate; il semble, ajoute-il, qu'on n'y touche pas, ou qu'on ne veuille qu'effleurer. Cependant on loue jusqu'au vif, et on va bien loin en peu de paroles. L'éditeur de ces Lettres flatte le public de lui en présenter encore d'autres. Ce sera multiplier les obligations qu'on lui a déjà.

AUBIN (N.) (1695), natif de Loudun, et ministre de la religion prétendue réformée, fut obligé de renoncer à sa patrie après la révocation de l'édit de Nantes. Il s'est fait (1) une

(1) Par autre édit du mois d'octobre 1685, registré le 22 du même mois, en vacations.

grande réputation par le livre qu'il composa et qui parut pour la première fois à Amsterdam en 1693, sous ce titre : *Histoire des Diables de Loudun, ou de la Possession des Religieuses Ursulines, et de la condamnation et supplice d'Urbain Grandier, curé de la même ville.* L'édition dont je me sers est datée de 1694, à Amsterdam, chez Abraham Wolfang, in-12, p. 473, et peut-être est-ce l'édition que M. de la Menardaye date de 1693. Quoi que ce dernier auteur, dont je respecte fort la piété, puisse dire de l'ouvrage d'Aubin, il n'est point sans mérite. Ses pensées ne sont point triviales, son style est fin et n'a rien de rampant, son ton n'est point déclamateur ni emporté, et je crois qu'on peut l'estimer, sans qu'on soit du nombre de ceux à qui M. de la Menardaye (1) applique ces vers où il insulte de gaîté de cœur bien d'honnêtes gens qui ne méritent point l'apostrophe.

Méchans et sots sont la plupart des gens,
De sots comme eux, et doublement méchans :
De ceux-là seuls ils célèbrent la fête ;
Car n'ayez peur que d'un sage on s'entête.

Si l'application était juste, il faudrait convenir que depuis soixante ans il ne s'est presque trouvé dans le public que des *méchans et des sots*, non-seulement chez les protestans, mais chez les meilleurs catholiques, qui ne se sont pas fait un point de foi de mépriser la relation d'Aubin, en ce qu'elle n'intéresse point la foi, ni de croire la possession des religieuses de Loudun, comme un article du symbole. Mais, dit le critique, tout est méprisable dans cet ouvrage ; l'auteur est un homme infecté des erreurs du calvinisme : il n'a ni le mérite du style, ni celui de la vérité dans les faits. Pour la religion d'Aubin, c'est un malheur ; mais la foi et la religion d'un homme ne règlent point l'estime qu'on a pour ses ouvrages :

(1) Dans le livre intitulé : *Examen et discussion critique de l'Histoire des Diables de Loudun*, Liége, (Paris, 1749, de Bure.)

nous ne lirions point Virgile, qui était un payen ; saint Paul n'aurait point eu de commerce avec les poètes du paganisme ; saint Jérôme, saint Augustin, ceux des pères dont le nom est le plus célèbre dans l'église, n'auraient eu qu'un mépris absolu pour les monumens de Rome profane et engagée dans les ténèbres du paganisme ; les ministres Daillé, Claude, et quelques autres qui n'ont employé leurs veilles qu'à l'établissement de l'erreur, n'auraient dû paraître à nos yeux que comme des imbécilles, indignes de notre estime. Je ne pousserai pas ce raisonnement plus loin. A l'égard du mérite du style, il faut convenir qu'Aubin n'est pas aussi châtié, aussi poli qu'il aurait pu l'être ; mais il a je ne sais quel air naturel, une netteté, une aménité qui récompensent bien ces défauts. Dans les endroits même que M. de la Menardaye donne pour exemple d'un écrivain trivial, bas et rampant, on ne trouve qu'une ironie maligne et assez délicatement exprimée. Ce ton est sans doute peu convenable à un auteur catholique, mais Aubin ne l'était pas, et il ne s'est pas donné la peine de dissimuler ses erreurs sur la foi. A l'égard de la vérité dans les faits, c'est la matière d'un examen. M. de la Menardaye l'a fait, et je ne vois pas qu'il ait toujours atteint le but où il a visé : il faudrait un livre presque aussi gros que celui de M. de la Menardaye pour le prouver, je laisse la discussion au public éclairé. Je me contenterai d'observer que les preuves dont il se sert sont presque toutes fondées, ou sur des conjectures très faillibles, ou sur des exemples contre lesquels on peut en opposer une infinité d'autres d'un poids aussi respectables, ou sur des titres dont il fallait prouver l'authenticité, autrement que par des déclamations : si l'on fait même réflexion à ces titres, la plupart sont l'ouvrage de ceux qui ont joué le plus grand rôle dans l'affaire de Loudun, et ils ont paru dans un temps qu'il n'était pas trop sûr de s'expliquer contre la *possession*. Ceux qui savent que le Traité de la mélancolie dont M. de la Menardaye ignore l'auteur, *qui était Jules Pillet de la Ménardière*, alors médecin, lui fit faire fortune, et concluront aisément que si l'on acquérait la faveur

du ministre par de pareils ouvrages, on ne la faisait pas en adoptant un parti opposé à la possession. Je n'entre pas dans les objections que n'a point détruites M. de la Menardaye, et qui subsistant dans leur entier, renversent absolument son système. Mais retournons à l'ouvrage d'Aubin ; on y trouve, outre les agrémens du style, beaucoup d'ordre et de netteté dans les narrations, beaucoup d'adresse dans les transitions, et un art infini dans les discussions ; rien n'y fatigue, rien n'y est fastidieux : on ne passe rien par dégoût, et on quitte le livre avec peine. On peut dire que l'auteur n'a pas même déguisé ce qui aurait pû l'être en passant par une plume moins sincère. Il ne prend point le ton d'apologiste, et l'on ne trouve que ce ton historique qui plaît à tout lecteur dégagé de l'esprit de parti. A peine l'histoire des *Diables de Loudun* eut-elle paru qu'elle fut traduite en Hollandais, les éditions s'en sont réitérées, les génies les plus délicats lui ont constamment donné leur approbation ; et dans ce nombre il s'est trouvé des personnes dont la religion ne saurait être soupçonnée, et d'une probité connue.

Pour la personne d'Aubin, sa fuite hors de France nous met hors d'état de parler des faits qui le concernent ; j'ignore aussi s'il a fait d'autres ouvrages après un coup d'essai qui fut constamment applaudi.

(*Voyez* l'ouvrage d'Aubin et la critique de M. de la Menardaye, et l'article de Grandier ci-après.)

AUDULPHE V (682), abbé de Saint-Maixent, contemporain de l'évêque *Ansoaldus* et d'Ursin, lequel, comme je le dirai, entreprit à sa prière la vie de saint Léger, écrivit lui-même celles de plusieurs fidèles du diocèse de Cahors, et entre autres celle de l'abbesse Erménane, l'histoire de la Translation du corps de saint Léger, d'Arras à Saint-Maixent, et des miracles qui accompagnèrent cette translation. Audulphe avait envoyé cette pièce au premier auteur anonyme de la Vie de saint Léger. Il l'inséra dans son ouvrage. (Voyez l'article d'Ursin, et dom Rivet au lieu cité, p. 630, et les auteurs du *Gallia christiana*, *Eccl. Pictav.* col. 1246.)

AUGIER (Christophe) (1675), sieur de la Terraudière, avocat à Nyort, maire, capitaine, et l'un des échevins de la ville de Nyort, publia en 1675 *le Thrésor des titres justificatifs des priviléges et immunités, droits et revenus de la ville de Nyort, ensemble la liste de ceux qui ont été maires de ladite ville, et celle des maires, échevins et pairs d'à présent*, in-16, à Niort 1675. L'auteur dédia son recueil à Philippe de Montault de Benac, duc de Navailles et de la Valette, pair et maréchal gouverneur de la Rochelle, etc., et des ville et château de Nyort. Cette lettre est un panégyrique du duc de Navailles assez détaillé, mais d'un style enflé, pesant, et qui fait connaître que l'auteur ne s'était jamais beaucoup exercé. La permission est donnée par M. Jouslard, lieutenant-général de Nyort, et datée du 15 juillet 1675. On trouve à la tête du recueil un détail de l'état de la ville de Nyort, où l'auteur a négligé tout ce que l'antiquité aurait pû lui fournir pour le topographique, ou l'histoire civile et ecclésiastique. Tout ce qu'on y apprend c'est que Nyort est la seconde ville du Poitou, qu'il y avait autrefois trois paroisses, et qu'il n'y en a plus que deux, Notre-Dame et Saint-André, *dont le clocher*, dit l'auteur, *est un des plus beaux édifies du royaume.* Après cette précieuse remarque, il fixe le nombre des communians à onze ou douze mille, sans compter les P. réformés. Suit l'énumération des maisons religieuses et des autres communautés; il parle du siége royal et du corps de ville, de l'élection et de la justice consulaire, et des foires de Nyort. Après ce détail, il dit ce qu'il devait dire d'abord, que Nyort est situé sur la rivière de Sayvre et qu'il y a ce qu'il appelle un port ou un fort beau hâvre. Il donne pourtant quelques traits d'érudition en citant sur la ville de Nyort ce vers de Philippe-le-Breton.

Lodunumque ferax Cereris, Bacchique Nyorthum.

Mais si l'auteur n'a pas réussi dans cette partie, son recueil n'en est pas moins estimable par l'importance des différentes

pièces dont il est composé. Reste à savoir si la copie est toujours bien conforme à l'original, et un lecteur éclairé en doutera certainement. Le premier titre est un diplôme d'Éléonor de Guyenne, reine d'Angleterre, *duchessa Normaniæ et Aquitaniæ, domina Andinum*, porte la copie, par lequel cette princesse accorde aux bourgeois de Nyort le droit de *commune : quod Burgenses nostri de Nyorto faciant, et habeant communiam in villâ suâ de Nyorto*. Cet acte est daté de l'an 1203, *regnantibus Philippo* (1) *rege Francorum et Joanne (Sans terre) rege Angliæ*.

Les pièces qui suivent, confirmatives de ce droit de *commune* que l'auteur appelle mal *communauté*, sont des lettres-patentes de Philippe le Bel où l'on réfère celles de Philippe le Hardi et de saint Louis, concernant le même droit de *commune* accordé aux bourgeois de Nyort, et les usages, coutumes et libertés dont ils jouissaient depuis Henri II, mari d'Éléonor, et Richard Cœur de Lyon son fils. Je ne sais ce qu'a voulu dire l'auteur du recueil par ce titre : *Ensuit la confirmation de la communauté par les rois saint Louis, Philippe le Bel son fils, et Philippe-Auguste*. Le maire de Nyort qui se mêlait de publier des chartes et des anciens monumens de notre histoire y était bien étranger. Pouvait-il ignorer que Philippe le Bel, né en 1268, n'était que petit-fils de saint Louis et fils de Philippe le Hardi, duquel est la charte du mois de mars 1271, et non pas de Philippe-Auguste, mort le 14 juillet 1223. Tant de bévues ne donnent pas une idée bien avantageuse des connaissances de Christophe Augier dans la diplomatique.

Les autres chartes qui suivent et qui confirment les mêmes droits, sont encore des lettres-patentes de Charles VIII, données à Amboise au mois de novembre 1461, elles commencent en français et finissent en latin. Le prince y réfère encore des lettres de Louis XI, qui confirmaient celles de Charles VII, celles-ci confirmatives d'autres lettres de Phi-

(1) Philippe-Auguste.

lippe-Auguste de l'an 1204 (1), et de celles de saint Louis, données à Saint-Maixent au mois de juillet 1230.

Une preuve que le copiste a pu se tromper dans bien des occasions, se tire non seulement de son ignorance prouvée dans notre histoire, mais de la manière dont il a copié la fin des lettres de Philippe-Auguste. Je serais trop long si j'entrais dans l'examen critique de toutes ses erreurs. Cependant le recueil est utile, et en particulier pour la province et pour la ville de Nyort, son domaine, et les droits et priviléges de ses officiers ; et l'on ne saurait s'empêcher de louer le zèle d'un citoyen qui se charge d'un travail où il y a peu de gloire à acquérir, et le désagrément de la lecture de quantité de vieux titres à essuyer. On y trouve une suite chronologique des maires depuis l'an 1318 jusqu'en 1675, que Christophe Augier fut continué pour la troisième fois. La mairie est annuelle, et elle donnait autrefois le privilége de noblesse, en déclarant par le maire le jour de son élection, qu'il entendait vivre noblement.

AURÉMOND (625 *ou environ*), abbé de Mairé, naquit dans le voisinage de Chaunay en Poitou. Saint Junien, premier abbé de Mairé, dont le corps fut dans la suite transféré à Noaillé (2) à trois lieues de Poitiers, eut soin de lui dès sa première jeunesse, et se fit un devoir de l'instruire dans la piété et dans les lettres. Aurémond profita des leçons de saint Junien, et ayant été élevé au sacerdoce, il lui succéda dans sa qualité d'abbé de Mairé. Ce fut en 587 qu'Aurémond se vit chargé de la conduite de ce monastère. Dom Rivet le fait vivre jusqu'en 625 et même au-delà. On ne saurait douter, ajoute-t-il, que le premier auteur de la vie de Saint-Junien, composée depuis par Wulphin Boëce, ne fut l'abbé Aurémond : on en trouve les preuves dans Boëce même, suivant

(1) Ce sont les premières que Nyort tienne de nos rois.

(2) C'est en cet endroit, qu'on prétend que se livra la fameuse bataille à laquelle on a donné le nom de Poitiers, à cause du voisinage entre le roi Jean et le prince de Galles, le 19 septembre 1356.

dom Rivet. Les termes qu'il cite, ne paraîtront pas une preuve bien convaincante à toutes sortes de lecteurs. Tout ce qu'on en peut induire, c'est qu'Aurémond fit connaître autant qu'il le put la sainteté de Junien, que ses récits rendirent ses miracles publics. *Plura isto (Auremundo) narrante innotuerunt sancti viri miracula.* Il est vrai que près de deux siècles de distance entre Aurémond et Wulphin peuvent faire adopter cette interprétation : mais si cette vie existait, pourquoi Wulphin en donnait-il une nouvelle ? Tout ce qu'on peut répondre à cela, c'est que Wulphin n'a fait que polir, et étendre celle d'Aurémond. Dom Rivet, t. III, *septième siècle*, p. 538.

AUTHON, (Jean d') (1527), abbé d'Angle en Poitou (1), prieur de Clermont de Lodève en Languedoc, ne paraîtrait point ici, si je n'adoptais pas quelquefois des savans qu'on peut regarder comme Poitevins, par le long séjour et les établissemens qu'ils ont eus en cette province. Je sais bien que M. l'abbé Goujet le fait naître à Poitiers même; mais j'ignore absolument sur quoi il se fonde (2). Ce qu'il y a de certain, c'est que quelques auteurs le font naître en Saintonge (3), et ce sentiment me paraît très plausible. En effet, la seigneurie d'Authon, dont Jean d'une famille très noble, portait le nom, est en Saintonge; Antoine d'Authon dont il parle depuis la page 341, de son histoire de Louis XII, publiée par Théodore Godefroy, jusqu'à la page 365, était vraisemblablement son parent; le silence de Bouchet sur le lieu de sa naissance est encore un espèce d'argument : mais laissons cette discussion. D'Authon, né vers l'an 1466, a passé

(1) Angle à cinq lieues de Poitiers, près Chauvigny.

(2) Tout ce que j'ai pu recueillir d'historique, dit-il, p. 357, t. XI, de sa Bibl. franç., *concernant ce poète et historien, c'est qu'il était de Poitiers.* Dans tout ce qu'il rapporte de monumens historiques sur Jean d'Authon, ce qui se borne à son épitaphe, par Bouchet, et à quelques autres pièces du même auteur, on ne voit rien qui donne à Jean d'Authon, Poitiers pour patrie, *plutôt que* la seigneurie d'Authon en Saintonge.

(3) Bayle, d'après l'Auteur de l'histoire du cardinal d'Amboise.

pour un des plus beaux génies de son temps, il prit dans sa jeunesse le parti du cloître dans l'ordre de Saint-Augustin. Il aimait l'étude de l'histoire et les amusemens de la poésie. Jean Bouchet l'appelle son maître, c'est de lui, dit-il, qu'il avait appris l'art de *poésie* et celui de *rhétorique*, c'est-à-dire de bien écrire en prose et en vers. Quoique dans la retraite, ses productions le firent connaître, peut-être son nom y contribua-t-il aussi. On peut regarder Louis XII comme un des plus savans de nos rois. Non seulement il avait été élevé dans le goût de l'étude et des sciences, mais sa captivité au château de *Lusignan en Poitou*, et dans la tour de Bourges, après la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (1) lui avait donné lieu de s'appliquer à la lecture; il était devenu, dit saint Gelais de Montlieu (2) *le plus grand historien* de son temps, c'est-à-dire que personne n'avait une connaissance plus étendue de l'histoire que Louis. Il aimait les gens de lettres : Jean d'Authon eut le bonheur de lui plaire; il le tira de son monastère, et le nomma son historiographe, ou comme on parlait alors son *chroniqueur*. Par cet emploi, d'Authon se vit obligé de suivre la cour et son maître. Il était chargé d'écrire l'histoire de son règne; pour le faire avec succès, on croyait alors avec justice que l'auteur devait être présent, autant que cela se pouvait, aux événemens qu'il écrivait. Pour le mettre en état de le suivre, le roi lui donna l'abbaye d'Angle en Poitou, et le prieuré de Clermont-de-Lodève en-Languedoc. Par la lecture des ouvrages de Jean d'Authon on voit qu'il fut presque toujours auprès du roi depuis qu'il eut le titre d'historiographe. Dans les choses où il n'était pas assez instruit pour en parler avec certitude, il prenait même la liberté de s'adresser quelquefois à S. M. qui se donnait la peine de l'éclairer, ou qui le renvoyait à quelques personnes de sa cour. Cette circonstance donne bien du poids à ce qui nous vient de la part de J. d'Authon :

(1) Livrée le 28 juillet 1488.
(2) Dans l'histoire de Louis XII.

c'est lui-même qui nous l'apprend en parlant d'un événement singulier dont nous aurons lieu de dire quelque chose. Après la mort de Louis XII, arrivée l'an 1515 (1), Jean d'Authon se retira à son abbaye d'Angle, et y vécut en vrai solitaire, et avec tout l'esprit de sa règle. Sa naissance et le rang qu'il avait tenu ne furent point pour lui des raisons de s'affranchir de ses devoirs. Faisons parler Bouchet son élève. C'est ainsi qu'il s'exprime dans l'épitaphe (2) qui peut servir d'éloge historique à l'abbé d'Authon : son vieux style conserve encore quelques grâces.

Dix ans avant que mourut ce bon père,
Austère vie il tint en monastère;
En méprisant par merveilleux dédain,
Les gens du monde, et tout honneur mondain.
Il ne dormait en mol lit sans courtines :
Toujours était le premier à matines.
Il se rendait si très humble et abject,
Qu'il ne semblait être abbé mais sujet,
Et tellement qu'on ne l'eût pu connaître
Entre les siens. Religieux en cloître
Par lui étaient grans (3) Boubans reboutés.
Combien qu'il fut noble de deux côtés,
Il ne voulait chasse ne vennerie,
Riches habits, ne pompeuse écurie.
En solitude il vivait tout seulet,
Se contentant d'un prêtre et d'un varlet.

Le reste de l'épitaphe de Jean d'Authon par Jean Bouchet nous apprend qu'il mourut âgé de plus de soixante ans, au mois de janvier 1527, c'est-à-dire 1528 suivant notre style, Bouchet ayant sans doute suivi le style aquitanique. Outre les éloges qu'il lui donne dans cette épitaphe, et dans quel-

(1) Le 1er janvier.

(2) Folio 79, verso, épitaphes de diverses personnes à la suite des épitaphes des rois de France, de l'édition in-fol. de 1555.

(3) *Boubans*, luxe, pompe en train, en table, en meubles, etc. De-là le mot *bombance*.

ques-unes de ses lettres, il nous apprend que l'abbé d'Authon avait fait une traduction abrégée des Métamorphoses, apparemment celles d'Ovide.

> Métamorphose autrefois a traduite succinctement.

Il ajoute :

> Des dix vertus il a fait des ballades,
> En si haut style et beau, que les malades
> Se guériraient en icelles lisant.

Il parle enfin ailleurs des *Épîtres, Rondeaux, Lais et autres écrits*, sans les spécifier, qu'avait composé Jean d'Authon. M. l'abbé Goujet n'a connu des ouvrages en vers, de Jean d'Authon que ceux qui suivent :

1° Une épître insérée à la tête du *Panégyrique du Chevalier sans reproches*, par Jean Bouchet, contenant l'éloge de cet auteur, et en particulier de celui de ses Annales d'Aquitaine.

2° Une autre épître à la fin du *Labyrinthe de fortune* du même auteur.

3° *Épîtres* (au nombre de trois) *envoyées au roi très-chrétien delà les monts par les états de France, avec certaines balades et rondeaux sur le fait de la guerre de Venise composée*, in-4°, Lyon 1509. Ces pièces ont l'éloge de Louis XII pour objet.

4° *L'Exil de Gênes la Superbe fait par Frère Jean d'Authon, historiographe du roi*, in-4°, précédé dans quelques exemplaires d'une *Épître en vers aux Romains*, qui est une satyre où l'auteur leur reproche les plus grands vices. M. l'abbé Goujet la croit plutôt de Jean Divry (1) que de Jean d'Authon. On trouve dans M. l'abbé Goujet une légère idée de ces pièces, et les pièces même dans l'histoire de Louis XII, publiée par Godefroy, sous l'année 1507, ch. XL, p. 319.

Il y a plusieurs autres pièces de vers de Jean d'Authon

(1) Voyez DUVERDIER et M. l'abbé GOUJET dans leurs Bibliothèques.

qui sont échappées au nouveau bibliographe qui a passé rapidement sur cet article.

1° Une ballade suivie d'un rondeau présentée au roi à Ast, où il était au mois d'avril 1507, pour le déterminer à ne pas ménager les Génois, contre lesquels ce prince marchait. Elle a ce refrain : *Leur force faut par force humilier*. Le rondeau qui la suit, quelque jugement que porte M. l'abbé Goujet des poésies de Jean d'Authon, a dû passer pour une pièce excellente, et ne manque pas en effet de certaines beautés. La chute ou le refrain en est heureux, le sens juste et l'expression fort passable. Marot qui a brillé en ce genre, en a de moins bons à quelques irrégularités de versification près. On trouve cette ballade et ce rondeau p. 129 de l'Histoire de Louis XII, de l'édition de 1615 de Théodore Godefroi.

2° Une autre ballade présentée au roi par l'auteur qui avait eu l'honneur de l'accompagner dans l'expédition de Gênes en 1507. Le sujet de la pièce est la conquête de Gênes que d'Authon regarde comme la plus célèbre que pût faire le roi. Le refrain de la pièce est ce vers : *Roi de la mer et seigneur de la terre*. Elle finit par cet envoi :

Prince, gardez bien Gênes et son domme (1).
Puis reposez sûrement votre somme,
Et ne doutez (2) pique, ne cimeterre,
Ne que nully vous déface ou consomme ;
Car vous serez et demourrez en somme,
Roi de la mer et seigneur de la terre.

Cette pièce est insérée dans la même Histoire de Louis XII, publiée par Godefroi, p. 232, ch. XXVIII. Les ballades sur ce que l'auteur appelle l'exil de Gênes, c'est-à-dire la conquête qu'en fit Louis XII, se trouvent au chap. XL de la même Histoire, année 1507, p. 319 et suiv. jusqu'à la p. 330.

(1) La grande église de Gênes.
(2) Craignez, d'où le mot redouter.

3° Un rondeau, page sixième de l'Histoire de Louis XII, années 1501 et 1502, publiée en 1620, présenté par d'Authon à Anne de Foix, reine de Hongrie, lors de son départ de Félissant, dans le marquisat de Montferrat.

4° Une ballade suivie d'un rondeau présentée au roi à Mâcon en 1503 par l'Auteur. Ce sont des conseils que l'abbé d'Authon donne à Louis XII pour se mettre au-dessus de ses ennemis, surtout en Italie, où il avait plus d'affaires que jamais. Le rondeau est la suite de la ballade; il y dit que le peuple doit contribuer aux frais de la guerre, à la gloire du prince et au bonheur public, *quoi qu'il en coûte*. Ces mots sont le refrain du rondeau, dont tous les vers sont féminins. Il se trouve sous l'année 1503, page 87 d'un manuscrit appartenant à M. Secousse qui a bien voulu me le communiquer (1).

5° Le même d'Authon, en parlant de la mort et des cérémonies funèbres observées aux funérailles de Louis de Luxembourg comte de Ligny, mort à Lyon en 1503, rapporte quatre pièces de vers qu'il appelle épitaphes, qui furent, dit l'auteur, attachées aux quatre coins de la chapelle ardente, mais suivant les apparences, les vers ne sont pas de l'abbé d'Angle.

6° Page 269 et suivantes du même manuscrit, se trouvent quatre ballades précédées de quelques vers auxquels l'auteur a donné pour titre général le *Défaut du Garillant*. Il entend par ce titre, les revers qu'avaient eus nos troupes en Italie sur les rives du Garillant et à Gaïette, que le capitaine Louis d'Ars fut obligé d'abandonner, malgré sa conduite et une valeur extraordinaire. Après avoir rendu compte des motifs qui l'ont engagé à faire ces vers, il commence par la ballade *des Gendarmes* qui conviennent des fautes où les ont jetés leur imprudence, la division et les mésintelligences qui régnèrent entre eux; le refrain est:

(1) Il s'en trouve un autre dans le cabinet de M. de Sainte-Palaye. L'un et l'autre sont copiés sur un original de la bibliothèque du roi.

Nous en serons une autrefois plus sages. La seconde ballade est sous le nom des *Capitaines*, ils conviennent que la pluralité des chefs en Italie, et la jalousie, sont les causes de leurs défaites; elle finit pas ces vers qui sont l'envoi qui termine toujours la ballade.

Prince, un bon chief peut trop mieux advenir
A son dessein et à loz parvenir,
Si la bannière est droitement suivie;
Que les plusieurs; car au dire, ou fournir,
Dissension peut à eux survenir :
Entre pareils y a toujours envie.

C'est le vers qui fait le refrain.

La troisième ballade est intitulée les *Conseillers;* l'auteur y dit que ceux qui ont l'honneur d'être du conseil des princes ne doivent consulter que la raison et le bien de l'état; que les plus vives lumières, le génie le plus étendu ne suffisent pas, si chacun a ses vues particulières ou un autre but que la gloire du souverain.

Mais de quoi sert fuir division ?
Bien ordonner sur le présent affaire,
Du prétérit souvenir, pour mieux faire
A l'avenir pourvoiement et subside,
Et que chacun veille son gré parfaire :
Raison n'a lieu où volonté préside.

C'est le refrain.

La quatrième ballade sous ce titre, *les Trésoriers*, c'est-à-dire les gens de finance, est relative à l'ordre que mit Louis XII dans ses finances en 1504, lors de la disgrâce de Pierre de Rohan, maréchal de Gyé, auquel succéda l'amiral (Louis) de Graville. L'auteur fait parler les financiers qui après un détail des bonnes qualités qu'ils doivent avoir, conviennent qu'ils ne les ont point eues, et qu'ils ont été cause des revers arrivés à la France en Italie. Ils finissent par des

remerciemens qu'ils font au roi, qui sans les punir à la rigueur, se contenta de les éloigner des affaires, et de les priver de leurs offices. Cette pièce est remplie de maximes fort sensées; celle qui domine, et qui fait le refrain, c'est qu'*Avarice corrompt toutes vertus.*

Ballade.

Qui veut soumettre un pays étranger
Par faits d'armes (1); ou injures venger,
Il doit avoir finances à suffire,
Pour son charroi conduire et arranger;
Et à ses gens tant donner à manger,
Que nul par faim les puisse déconfire:
Des thrésoriers bons et loyaux élire;
Sûrs, diligens, bien experts et propices,
Prompts à payer, gardans bonne police (2).
Convoitises ne priser deux fétus (3).
D'autruy avoir ne porter leurs pélices (4).
Avarice corrompt toutes vertus.

On peut juger par cette première strophe, du mérite des autres; si l'on n'en trouve pas la versification, ou ce qu'on appelle la poésie brillante et agréable, au moins conviendra-t-on de la solidité des pensées, du mérite du fonds. Si ces choses étaient dites *en grec* ou *en latin*, les plus délicats les admireraient. Tant il est vrai qu'une langue morte a d'avantages sur une langue vivante!

(1) Le repos tombait encore sur l'è *muet* comme sur l'è *ouvert*, on en fit la différence peu de temps après, sous le règne de François Ier.

(2) Beaucoup d'ordre.

(3) Du latin *festuca* paille.

(4) Il y a 15 ans que cette phrase aurait eu besoin de commentaire, mais les *fourures* et les pélices étant fort de mode aujourd'hui, et nos financiers étant fourrés, et *en pélices* autant que du règne de Louis XII, il est inutile de s'y arrêter. Reste à savoir si ces *pélices* sont *d'autrui avoir*, c'est-à-dire, aux dépens du public? Jean d'Authon le leur défend, mais nos financiers ne lisent guère les *ballades* de Jean d'Authon.

7° Enfin M. l'abbé Goujet n'a pas connu plusieurs pièces de vers que composa l'auteur *sur la mort de dame Thomassine Espinolle Génevoise* (Génoise) *dame Intindix du roi Louis XII*, que je trouve depuis la page 304 du manuscrit de M. Secousse jusqu'à la page 324 excluse. Le sujet de ces vers est singulier, et je crois que le lecteur en trouvera ici l'exposition abrégée avec plaisir.

Lorsque Louis XII fit son entrée à Gênes, au mois d'août 1502, une noble Génoise nommée *Thomassine Spinola*, jeune et parfaitement belle, trouva ce prince si fort à son gré, qu'elle ne put défendre son cœur des impressions de la tendresse la plus vive. Elle parvint à l'honneur de lui parler; elle supplia le roi de vouloir bien lui accorder la qualité de sa *maîtresse de cœur*, et de prendre celui de son amant; les Italiens appellent cela *Intendio : qui est à dire*, comme s'explique Jean d'Authon (1) *accointance honorable et aimable intelligence*. Elle obtint la grâce qu'elle demandait, la regarda comme la faveur la plus précieuse de la fortune, ne s'occupa plus que du roi, ne vécut plus que pour lui; l'époux même perdit ses droits, *ce qui pourrait donner à penser ce qu'on voudrait*, observe fort raisonnablement Jean d'Authon; mais les mieux instruits, ajoute-t-il, assurent avec vérité qu'il n'y eut jamais dans cet amour tout platonique, que l'esprit et le cœur de la belle d'intéressés. Le roi en effet quitta Gênes; la tendre et *délicate Spinola* y resta, les sens n'étaient point le lieu du commerce, l'amour se soutint. Louis étant tombé dangereusement malade au mois d'avril 1505, il passa pour mort en Italie; ce funeste bruit vint aux oreilles de la belle *Spinola*; elle en fut accablée, l'excès de sa douleur la conduisit au tombeau. Elle en mourut huit jours après. Le roi y fut sensible; un si bon prince pouvait-il regarder indifféremment une si belle passion? Il ordonna à son historien d'Authon de publier la vertu et la

(1) Page 121, sous l'année 1502 de l'Histoire de Louis XII, publiée par Théod. Godefroy en 1620, in-4°.

mort de la défunte. Tel est le sujet qui donna lieu aux pièces de vers qui suivent.

La première est intitulée *Complainte de Gênes sur la mort de dame Thomassine Espinolle Génevoise, dame intendix du roi.* L'auteur qui met dans cette pièce toutes les planettes et le zodiaque en jeu, est fort obscur, et pour faire voir qu'il entendait l'astronomie, il dépayse presque tous ses lecteurs.

La seconde est intitulée *Complainte élégiacque*, et contient un très long éloge de la dame Thomassine Espinolle ou Spinola. Elle a près de 200 vers.

La troisième est l'*Épitaphe parlant par la bouche de la défunte.* Elle y raconte le genre de sa mort; on y lit qu'elle était encore jeune et belle, née à Gênes, et les autres circonstances de son amour que nous avons rapportées.

Cette épitaphe est suivie d'une pièce avec ce titre : *Regret que fait le roi pour la mort de sa dame intendix.* C'est une ballade qui contient encore l'éloge de la défunte. Le refrain est : *Toujours la plaint et sans fin la regrette.* Elle est terminée par un Rondeau.

L'auteur présenta tous ces vers au roi qui était à Tours : le monarque les lut avec plaisir, et ce qui prouve l'innocence de ce tendre commerce à n'en pas douter, c'est que le roi, suivant son historien, envoya les vers à Gênes pour être gravés sur le tombeau de la belle Spinola *en signe de continuelle souvenance et spectacle mémorable.* Tant de bonne foi ne convient qu'à des mœurs pures et innocentes, et exclut tout soupçon.

L'auteur de la Bibliothèque française n'a rien trouvé dans la poésie de Jean d'Authon qui répondit aux éloges de Jean Bouchet; pour moi si je n'adopte pas tous ces éloges, je ne saurais non plus les rejeter entièrement. On trouve dans les vers de notre auteur quelques traces de ce que devait être notre poésie. Il y a de la justesse, des pensées, quelques tours heureux, et surtout dans les ballades. Notre langue était dans son enfance. Des auteurs postérieurs à d'Authon ont plus mal réussi, et ceux qui l'ont précédé n'ont rien fait de mieux. Voilà la règle de mes jugemens.

Passons aux morceaux historiques qui nous restent de Jean d'Authon ; ils sont précieux ; ils doivent nous être chèrs puisque nous y trouvons l'histoire du meilleur des rois, d'un monarque dont le nom inspire encore la tendresse après un espace de près de trois siècles.

Théodore Godefroy publia en 1620 un manuscrit de Jean d'Authon, contenant l'Histoire de Louis XII depuis 1499, inclus jusqu'en 1502. Le lecteur peut s'instruire par la table des chapitres qui se trouve à la tête du volume, des faits principaux qui y sont contenus. Il parut in-4°, divisé en deux parties avec leurs titres, le premier sous celui qui suit : *Histoire de Louis XII, roi de France, père du peuple, et des choses mémorables advenues de son règne, ès années 1499, 1500 et 1501, tant en France qu'au recouvrement du duché de Milan, en la conquête du royaume de Naples et autres lieux, par Jean d'Authon son historiographe, tirée de la bibliothèque du roi, et nouvellement mise en lumière par Théodore Godefroy.*

Le titre de la seconde partie ne diffère qu'en ce qu'elle regarde ce qui s'est passé en 1502, tant en France, Italie, qu'autres lieux.

Le manuscrit que j'ai sous les yeux contient ce qui s'est passé en 1503, 1504 et 1505. Il a ce titre à la tête : *S'ensuit la chronique de France de l'an 1503, touchant au premier l'affaire de messieurs Berault, et Stuart, seigneur d'Aubigny, et de ses gens en Calabre.* C'est le sommaire du premier chapitre. Les narrations des faits que comprend l'année 1503, sont divisées en 25 chapitres. L'année 1504 n'en a qu'un, et l'année 1505 n'en a que trois.

Ce morceau historique n'étant point publié, on nous permettra d'en donner une notice plus étendue que des ouvrages imprimés de d'Authon que tout le monde peut consulter.

Il rapporte dans le premier chapitre la défaite des Français par les Espagnols, sous les ordres de Ferdinand d'Andrade, à la bataille de Séminarre, en Calabre, livrée le 21 avril 1503. Berault Stuart, seigneur d'Aubigny, y fit des prodiges de valeur ; mais l'auteur observe qu'il manqua de

prudence en attaquant l'infanterie Espagnole, dont il aurait eu bon marché, au lieu de donner sur la cavalerie qui tomba sur l'avant-garde, conduite par Imbercourt, qu'elle accabla. Toute la valeur de d'Aubigny ne put réparer cette faute. Ce chapitre finit par un trait de cruauté horrible des Espagnols victorieux. S'étant mis à jouer entr'eux leurs prisonniers, et un gentilhomme Écossais nommé Baslon, ayant été perdu à ce jeu par son maître, le gain occasionna une contestation : il fut mis par morceaux, et chacun de ceux qui prétendaient avoir gagné, partagèrent le cadavre de cette infortunée victime.

Le second chapitre est employé à narrer la journée de Cerignole, où Gonsalve, chef des Espagnols, surnommé le Grand, défit l'armée française commandée par Louis d'Armagnac, duc de Nemours, vice-roi de Naples. Ce nouveau revers, occasionné par le premier, arriva le 28 avril, sept jours après la défaite de Séminarre. On voit dans l'auteur à qui l'on doit imputer la faute de cette défaite, où le brave duc de Nemours qui suivit le conseil du seigneur Yves d'Allégre et des plus emportés, périt l'épée à la main, après avoir reçu trois coups d'arquebuse à travers du corps. Si notre historien loue la prudence et la valeur des uns, il blâme avec liberté la lâcheté et l'imprudence des autres, et se récrie contre le relâchement de la discipline militaire. Il donne encore à la fin de ce chapitre un nouvel exemple de la cruauté des Espagnols ; Champagne roi d'armes ayant trouvé le corps du duc de Nemours, tout nu sur le champ de bataille, se dépouilla de sa cotte d'armes semée de fleurs de lys, pour l'en couvrir ; il fut aussitôt tué, sous prétexte qu'il n'avait plus *de franchise*. Cruauté dit l'auteur de la part de l'ennemi, folie de la part du héraut.

Dans les 3e, 4e, 5e, 6e et 7e chapitres, d'Authon continue l'histoire de nos malheurs et des succès des Espagnols, suites des deux batailles dont on vient de parler.

Il rapporte dans le huitième les différens avantages qu'eut le capitaine Louis d'Ars, dans la Pouille contre l'Espagne.

Le roi instruit de l'état de ses affaires en Italie chercha

à y remédier, et remit sur pied deux armées, l'une pour marcher à Naples dont il donna le commandement au vicomte de Thouars, Louis Ier de la Trémoille, l'autre pour marcher en Roussillon, sous les ordres du maréchal de Bretagne, Jean Desvieux, qui avait sous lui François d'Orléans, comte de Dunois, chef des deux cents gentilshommes de la maison du roi, et Guillaume de la Marche, général des Suisses. C'est la matière du neuvième chapitre.

L'auteur rapporte dans le suivant le siége de Gaïette par Gonsalve. Il y entre dans un détail curieux des noms des officiers et de leurs actions, par mer et par terre. On y lit avec admiration ce qu'il dit du courage de Gabriel d'Albret, sire d'Avannes, qui tout malade qu'il était, et absolument hors d'état d'agir, voulut qu'on le portât dans un lit de camp pour paraître au moins armé le jour d'un assaut général que devaient donner les Espagnols; mais ils levèrent le siége ce même jour. Ce fut le 1er août 1503.

Le douzième contient la mort du pape Alexandre VI, arrivée le dix-huitième août: *de la mort duquel*, dit l'auteur, *plusieurs parlèrent diversement et au désavantage de sa sainteté... Toutefois*, ajoute-t-il, *comme j'ai sçu, il mourut bien confès, très fidèle et bon catholique, et après sa mort il demeura le visage et le corps tout ennoirci, et très fétide.* L'auteur qui n'en dit pas davantage déclare qu'il ménage l'honneur du saint siége. On voit dans ce même chapitre le récit du voyage du cardinal Georges d'Amboise à Rome, son entrée dans cette ville où il allait chercher la thiare. Jamais prince n'y parut avec plus de magnificence, et n'y fut reçu avec plus d'éclat. Il entra le soir *à la clarté de plus de dix mille torches*, et aux acclamations de plus de trente mille personnes, criant, *Rouen, Rouen* (1). Le parti du cardinal était soutenu de notre armée qui environnait Rome.

Le treizième chapitre est une relation du siége de Salses, à deux lieues de Perpignan en Roussillon, par l'armée du

(1) Le cardinal en était archevêque.

roi. La tranchée fut ouverte le 12 septembre (1503), mais l'arrivée du roi d'Espagne à la tête d'une armée de plus de quarante mille hommes, sauva les assiégés qui étaient sur le point de capituler, et hors d'état de soutenir plus longtemps. On y voit avec admiration la belle retraite que firent les Français devant l'armée Espagnole commandée par le duc d'Albe, sous les ordres du roi d'Espagne, la valeur du comte de Dunois (1), qui commandait l'avant-garde, et qui avec une poignée de soldats, mais secondé du bâtard de Savoie, et des plus braves officiers de ce siècle, osa présenter le combat à une armée si supérieure en nombre, que le roi d'Espagne fut surpris, et même épouvanté de tant de courage, n'osant pas, malgré sa supériorité, risquer le combat. La peinture que fait Jean d'Authon de l'évêque de Valence, confesseur du roi d'Espagne, *qui eût mieux aimé être devant le grand hôtel de son église, que dans l'endroit où il se trouvait*, et le pieux conseil de l'évêque, qui craignait, dit *d'Authon, pour sa peau*, sont de ces traits que ne saurait bien exprimer toute la politesse de notre siècle. Le roi écouta son confesseur, et cette campagne fut suivie d'une trève, conclue le 16 novembre 1503, le terme en fut marqué jusqu'au 16 avril suivant.

C'est le sujet du quatorzième chapitre, où l'on trouve l'acte entier de cette trève signée à Narbonne, par Frédéric de Tolède, duc d'Albe, pour le roi d'Espagne, et par le comte de Dunois pour le roi de France.

L'auteur parle dans le quinzième de la mort de Pierre, d'abord seigneur de Beaujeu, depuis duc de Bourbon, époux d'Anne de France, fille de Louis XI, arrivée suivant d'Authon, le onze octobre 1503 (2), à Moulins en Bourbonnais. Il y rapporte en détail les cérémonies de ses obsèques. L'auteur égaye ce chapitre en rapportant à la fin la hardiesse d'un funambule, c'est-à-dire, *un chemineur de corde, nommé*

(1) François d'Orléans Ier, duc de Longueville, mort en 1516.

(2) Le père Labbe et quelques autres disent le 10.

Georges Menustre ; ce sont les termes de l'auteur, *lequel fit attacher une grosse corde au plus haut de la grosse tour du château de Mâcon, et aux fenêtres du clocher des Jacobins de ladite ville, à 250 pas de distance, et 26 toises de hauteur, et par là-dessus deux soirs ensuivant chemina, et à la dernière fois depuis la tour dudit château jusqu'audit clocher, où à la vue du roi et de plus de trente mille personnes, fit tout plein de gentillesses, comme basses danses, sauts, gambades, et morisques; et se pendit par les pieds et par les dents, avec un couvre-chef (chapeau) qui fut une chose bien étrange à regarder et merveilleuse à ouïr ; toutefois il fut vrai, si par prestige la vue humaine fut enchantée.*

Il parle aussi d'une danseuse que l'on appelle sauterelle (1) qui *dansait très nouvellement avec hautes jambes et doubles soubresauts.*

Le seizième chapitre qui est la suite du douzième, contient l'élévation au saint Siège du cardinal de Sienne, auquel Georges d'Amboise pour éviter le schisme que son opiniâtreté eût pu occasionner, voulut bien donner les treize voix qu'il avait eues pour lui au conclave, et sans lesquelles dit J. d'Authon *ne pouvait trouver ses clefs.* Le nouveau pape prit le nom de Pie III, Georges d'Amboise eut lieu de se repentir d'avoir contribué si puissamment à l'élection de ce pape, puisque sa vie même, au rapport de l'auteur, ne fût pas en sûreté.

On lit dans le dix-septième, le départ de l'armée du roi des environs de Rome, et sa marche par les faubourgs mêmes, l'entreprise de *Roqueseque*, les escarmouches entre l'armée française et celle d'Espagne commandée par le grand Gonsalve, et l'arrivée des Français sur les rives du *Garillant* entre Saint-Germain et Gaïette.

Dans le dix-huitième chapitre, on voit le passage de cette rivière, malgré les efforts que fit l'armée espagnole pour s'y opposer, la mort cruelle du capitaine Riou, tué de sang froid par les Espagnols après des prodiges de courage.

(1) Nous disons sauteur.

D'Authon rapporte dans le dix-neuvième chapitre le supplice d'un hérétique brûlé à Paris pour avoir arraché l'hostie de la main d'un prêtre qui disait la messe dans la salle du palais. D'Authon dit que ce malheureux *ne croyait être d'autre déité que Jupiter et Hercules*, et n'avoir d'autres *principes fors les naturels* (1).

Les exploits du vaillant Louis d'Ars, et ses avantages sur les Espagnols, commandés par Diègue d'Alviane, sont la matière du vingtième chapitre.

Il s'agit dans le vingt-unième de la mort du pape Pie III, 22 jours (2) après son exaltation, *dont aucuns banquiers qui lui avaient prêté deux cents mille ducats*, dit d'Authon, *perdirent tout*, et de l'élection du cardinal (Julien de la Rovère) saint Pierre *ad vincula* qui la dut entièrement au cardinal d'Amboise, qui eut 24 voix, il ne lui en manquait que deux. Il eut encore l'âme assez belle pour sacrifier ses droits à la paix de l'église, que son compétiteur le cardinal de la Rovère paraissait négliger. Ce dernier prit le nom de Jules II.

D'Authon emploie le vingt-deuxième chapitre à faire voir l'état de l'armée française sur le Garillant, ses avantages sur les Espagnols qui se retirèrent à Suessa, et la disette où se trouvèrent les Français par la mauvaise administration des trésoriers, leur retraite à Gaïette et leur déroute entière après la prise de cette ville. Jamais on ne vit tant de courage et d'héroïsme qu'au milieu des malheurs dont la France fut accablée en Italie. Il faut lire les détails de Jean d'Authon, qui rend une entière justice à tous nos généraux.

Dans le vingt-troisième chapitre, il rapporte la mort de

(1) Voyez les additions à la chronique de MONSTRELET, t. III, feuillet 104; — TOURNÉ, année 1502; — BOUCHET, *Annales d'Aquitaine*, quatrième partie, p. 329 de la dernière édition, le nomme *Hémond de la Fosse, écolier natif d'Abbeville*. Il dit qu'il était insensé, et cela cadre fort avec le récit de Jean d'Authon.

(2) Suivant d'autres dix jours après, avec soupçon de poison.

Louis de Luxembourg, comte de Ligny, arrivée à Lyon : il entre dans le détail des cérémonies de ses funérailles, il en fait aussi un bel éloge. *Il était*, dit-il, *proche parent du roi, et son loyal serviteur, ami de l'église, père des gentilshommes, écu de prouesse, chaperon des dames, avocat des pauvres, appuy du peuple, le parement de cour et l'honneur du royaume de France.* D'Authon y parle de la maladie du roi, que Pierre de Rohan, maréchal de Gié crut si dangereuse, qu'il prit des mesures pour empêcher la reine de repasser en Bretagne: service important qu'il rendait à l'état, mais bien mal récompensé. On voit dans ce même chapitre les soins que prenoit l'auteur pour avoir de bons mémoires et de fidèles instructions.

Le vingt-quatrième est encore un éloge du fameux Louis d'Ars, qui sut se maintenir dans la Pouille pendant plus de trois mois, malgré les Espagnols, auxquels il prit quantité de places, le grand Gonsalve leur général, et Barthélémy d'Alviane, dont toute l'habileté céda à Louis d'Ars. On ne saurait voir sans admiration ce grand homme abandonné de tout secours, sans troupes, sans vivres, sans argent; retourner en France, moins en fuyant, qu'en vainqueur redouté de ses ennemis.

Le vingt-cinquième chapitre est la suite du vingt-troisième; on y voit la disgrâce du maréchal de Gié, célèbre par sa faveur sous trois rois, traîné en criminel d'Orléans à Chartres, de là à Dreux (1) pour y être confronté au sire d'Albret; conduit à Paris, où le procureur-général conclut contre lui à la peine de mort, transféré à Toulouse, et enfin privé de

(1) Il y fut même exposé à la risée du sire d'Albret et de toute sa maison. Le maréchal avait une longue barbe : il la prenait dans ses mains et s'en couvrait le visage, tout occupé de ses idées: un singe du sire d'Albret, sauta du lit où son maître était couché et s'attacha à la barbe du maréchal en la lui arrachant. Pierre de Rohan eut bien du mal à s'en débarrasser, et cette scène fit rire tous ceux qui la virent, p. 259 et 260 du manuscrit.

tous ses emplois et du bâton de maréchal. L'auteur convient que son plus grand crime étaient les mesures qu'il avait prises pendant la maladie du roi, pour empêcher la reine de repasser en Bretagne. L'année 1503 et le livre de Jean d'Authon finissent à ce chapitre.

Le second livre ou la seconde partie commence par ce titre : *Ensuit la description des faits de France de l'an 1504.*

L'auteur emploie le premier chapitre à instruire son lecteur de l'élévation de l'amiral (Louis) de Graville (1) à la faveur et au rang de chef du conseil, du nouvel ordre qu'on mit dans les finances, et des punitions que subirent les financiers qui n'allèrent qu'à les priver de leurs emplois, et à la confiscation de leurs biens. Jean Duplessis, surnommé Courcou, fut condamné à être pendu, mais il obtint sa grâce. Enfin ils en *furent quittes pour rendre*, et pour quelques peines légères, comparées aux malheurs dont ils étaient cause.

L'auteur parle dans la suite de ce chapitre de l'entrée de la reine Anne de Bretagne à Paris, *où se jouèrent nouvelles comédies à divers personnages ;* de l'état heureux de la France *où l'église était unie, noblesse paisible, marchandise plantureuse, labeur fructifiant, justice à tous duement administrée.* Pendant l'hyver que le roi et la reine passèrent à Paris, il y eut plusieurs réjouissances. Elles consistèrent en tournois. Dans une de ces parties de plaisir Maugiron passa sa lance au travers du corps de Supplainville. Les clercs du palais et les écoliers jouèrent aussi plusieurs comédies satyriques, où le pauvre maréchal de Gié et les financiers ne furent point épargnés. Ces comédiens allèrent jusqu'à Rome ; *et Dieu sait,* dit d'Authon, *quels lardons ils y semèrent. Il n'y eut pape, ni cardinal, ni empereur, à qui ne jettassent une pierre en leur jardin, et tant en firent qu'à la fin leurs jeux leur furent interdits et aucuns punis.* Enfin il est parlé dans ce chapitre des honneurs

(1) Louis Mallet, sire de Graville, mort en 1516, âgé de 78 ans. (Voyez Anselme, *Amiraux de France*, section 24.

funèbres que fit rendre Louis au duc Charles d'Orléans son père dont il fit transporter le corps aux Célestins de Paris, de l'église de Saint-Sauveur de Blois où il avait été inhumé, et de l'ambassade de Georges, cardinal d'Amboise auprès du roi des Romains, auquel il était chargé de remettre quatre-vingt seize mille écus en conséquence d'un traité particulier fait entr'eux. Ce chapitre finit la chronique de l'année 1504 à Pâques.

L'histoire des événemens de l'année 1505 commence par la maladie dont fut attaqué Louis XII, elle fut violente. Il passa pour mort. D'Authon parle du zèle de tous les ordres de l'état, à prier le ciel pour la guérison de leur roi, le cardinal d'Amboise se voua à Notre-Dame-de-Cléry près Orléans, Louis de la Trémouille *à Notre-Dame de Lyesse, promettant y aller à pied : chacun pour lui promettait sa chandelle au saint où sa dévotion était.*

Nous avons parlé à quel excès la dame Spinola porta la douleur d'une perte qu'elle croyait véritable : c'est la matière du second chapitre où l'on voit la convalescence du roi. L'auteur qui fait encore en cette occasion l'éloge du prince, témoigne sa reconnaissance, en disant que par son ordre le cardinal de Narbonne lui donna le prieuré de Clermont-de-Lodève en Languedoc. Il parle de l'ambassade du duc de Sommerset en France de la part du roi d'Angleterre (1), dont l'objet était de demander au roi Marguerite d'Angoulême (2) en mariage pour Henri. Elle lui fut refusée pour ne point donner lieu à l'Angleterre à de nouvelles prétentions sur la France. Il finit par le mariage de Germaine de Foix, nièce de Louis XII, avec Ferdinand d'Arragon.

(1) Henry VII dit le Salomon d'Angleterre, mort en 1509, à l'âge de 52 ans, après 24 ans de règne.

(2) Sœur de François d'Angoulême, depuis roi de France, mariée en premières noces à Charles, duc d'Alençon, mort en 1502, et en secondes à Henry, roi de Navarre, et par ce mariage, ayeule maternelle de Henry IV.

Dans le dernier chapitre de cette partie et du manuscrit, on voit que la coutume des duels à outrance pour parvenir à la preuve d'un crime, n'était pas encore tout-à-fait hors d'usage, puisqu'un chevalier Breton de la maison de Château-Giron ayant accusé une demoiselle Bretonne d'adultère, sur la négative il se présenta un chevalier pour défendre son honneur contre l'accusateur. Le chancelier de Bretagne auquel ils se présentèrent, *les renvoya au combat devant et à l'ordonnance du roi*, qui les ayant renvoyés à son grand conseil, ordonna qu'on préparât tout pour le combat : mais sur les remontrances du conseil auxquelles le roi acquisça, il n'eut pas lieu, et fut regardé comme illicite.

L'auteur finit cette année aux fêtes de Pâques 1505.

C'est aussi en cet endroit que finit le manuscrit dont on trouve la continuation jusqu'à l'année 1507 inclusivement, dans le volume publié en 1615 par Théodore Godefroy, in-4°, *à Paris chez Abraham Pacard*, avec le même titre que celui sous lequel il avait publié la partie concernant les années du règne de Louis XII, depuis 1499 jusqu'en 1502, inclusivement. On a dû voir par l'extrait que je viens de faire du manuscrit de Jean d'Authon, contenant les années 1503, 1504 et 1505 du règne de Louis XII, de quelle considération ses ouvrages doivent être chez les savans. Non seulement d'Authon est un auteur judicieux dans le choix de ses matières, toujours prêt à blâmer le vice, toujours prêt à louer la vertu, quelque part où elle se trouve, exact dans les faits dont il s'informait avec beaucoup de soin, net dans sa narration, précis dans son exposé; mais on peut encore ajouter à sa louange, que peu d'auteurs de son temps ont écrit avec plus d'aisance et de pureté. La simplicité de ses expressions n'en exclut point la noblesse; on y en trouve souvent de fort heureuses, il est quelquefois même orné, enfin il a l'art de plaire, et sait varier ses sujets avec assez d'adresse pour ne point ennuyer. Je n'ajouterai point à ce jugement les éloges de Bouchet, son autorité ne serait pas d'un grand poids sur le plus grand nombre de mes lecteurs,

ils peuvent en juger par eux-mêmes, d'après les parties imprimées de son histoire. C'est la même plume, le même génie que dans la partie manuscrite.

(Voyez Bouchet, aux lieux cités; — La *Bibl. française* de M. l'abbé Goujet, t. XI; — Les *Œuvres de Jean d'Authon* imprimées, et le manuscrit extrait.)

B

BABINOT (Albert) (1560), fit imprimer *à Poitiers, en 1560* (1), *par Pierre et Jean Moines, in-4°*, plusieurs poésies chrétiennes consistant en sonnets, odes et cantiques, sous le titre de *la Christiade*. Voici un de ses sonnets :

Qui veut de Dieu tous les secrets comprendre,
Ses saints conseils, sa haute majesté;
Ses jugemens, l'excès de sa bonté,
Quand il a fait çà bas son fils descendre.
Qu'il vienne ici en un crible entreprendre,
Tarir le mer, conter l'infinité
Des flots enflés par le vent irrité :
Ou mesurer la Phrigienne cendre.
Dira-t-il pas qu'il n'y peut parvenir?
Et moins son féble esprit peut contenir
Du Tout-Puissant l'infinie puissance.
Mais sa grandeur à l'œil nous apparaît
En Jésus-Christ, qui tout seul le cognaît,
Et seul de lui nous donne connaissance.

On peut juger par ce sonnet du mérite d'Albert Babinot; la poésie en est assez nette, la pensée qui termine la pièce et qu'on appelle la Chûte, est vraie et noble. Ce n'est point une antithèse ridicule, la justesse en fait le mérite, et si tou-

(1) La Croix du Maine dit 1559, mais il me paraît moins instruit que Duverdier, d'où je tire cet article.

tes les pièces de l'auteur ressemblaient à celle-ci, on pourrait le mettre au rang des meilleurs poètes de son temps.

La Croix du Maine, p. 26, dans ses additions en parlant d'un Anonyme, auteur du Recueil des livres d'Amadis, intitulé (1) *le Trésor d'Amadis*, imprimé *à Poitiers* en 1559, et qui se contentait de signer A. B. ajoute : Je ne sais si ce ne serait point Albert Babinot, Poitevin.

BABU (Jean) (1700), docteur en théologie, prêtre curé de Soudan (2), employa vingt années de sa vie à la conversion des calvinistes du Bas-Poitou. Les nouveaux convertis de la campagne étaient les objets particuliers de son zèle. Ce fut surtout à leur instruction qu'il s'appliqua. L'expérience lui avait appris que les termes choisis, et le style le plus poli n'étaient pas un moyen sûr de faire comprendre ses leçons à des gens bien plus familiers avec leur *jargon* qu'avec la pureté de notre langue. Il prit le parti d'emprunter les idées et les expressions même de ceux pour qui il destinait ses travaux, et d'employer le langage poitevin dans les petits Traités de controverse qu'il composa. Il fit plus, il mit ses Traités en vers populaires, et l'on est surpris de s'apercevoir que ce projet est assez bien exécuté. Il est vrai que l'auteur eut l'attention de rendre tous les passages de l'Écriture en bon français. Par cette méthode, il les distingue du reste du discours et il conserve la dignité des textes. On trouve même quelques Traités entièrement écrits en français, parce que le sublime de la matière ne pouvait cadrer avec la bassesse du

(1) Il y a une édition, *intitulée le Trésor des 21 livres d'Amadis, contenant les harangues et autres choses les plus excellentes, à Paris, chez de Harsy*, 1573, 2 *vol. in*-16. Si c'est ce livre dont veut parler La Croix du Maine, Babinot ne serait que l'éditeur, ces pièces étant tirées des 21 livres d'Amadis, traduits par Nicolas de Herberay, sieur des Essarts, Claude Collet, Jacques Gohorry, Guillaume Aubert, Gabriel Chappuys, et Jacques Charlot. (*Voyez* la page 280 de la *Bibl. du comte de Hoym*, par Gabriel Martin, libraire de Paris.)

(2) Cette paroisse est à une lieue de Saint-Maixent, à cinq de Nyort, et à quatre de Lusignan.

jargon. Notre zélé curé n'eut pas la satisfaction de voir son ouvrage imprimé, il mourut subitement, et à la veille de l'impression. Le sieur de la Terraudière prit le soin de l'édition, et le livre parut *à Nyort en 1701*, sous ce titre : *Eglogues poitevines sur différentes matièers de controverse pour l'utilité du vulgaire de Poitou, par feu messire* JEAN BABU, *docteur en théologie*, in-12, 100 pp. L'éditeur le dédia à M. le maréchal d'Estrées : l'Epître dédicatoire est suivie d'un avertissement fort bien écrit, et que je suis même tenté d'attribuer à un autre qu'au sieur de la *Terraudière*, auteur de l'Epître. Si je ne craignais de me méprendre, je l'attribuerais à M. l'abbé *Maboul*, qui donna son approbation au livre, comme *à ce commis* par M. l'évêque de Poitiers.

Le même sieur de la *Terraudière* a placé au-devant de l'ouvrage qu'il publiait, deux épîtres, l'une en vers français, l'autre en jargon. La première pièce est une prose mal rimée et très languissante, la seconde n'a guère d'autre mérite que la grossièreté du langage. L'ouvrage du curé de Soudan comprend onze dialogues sur les matières les plus importantes qui nous divisent d'avec les calvinistes. L'auteur parle seul dans la première Eglogue, il y explique son dessein, et parle de l'intelligence de l'écriture.

Dans la seconde, Jonas et Samuel son fils convertis, parlent de l'église ; par ce même moyen, l'auteur a su traiter de l'assurance du salut et des commandemens de Dieu, de la tradition, de l'eucharistie, de la messe, de la communion sous une espèce, du purgatoire, de la confession, etc.

Faisons connaître ses talens pour la poésie française et pour la poitevine par un exemple. On y verra que le projet de l'auteur qui choque d'abord, n'est pas mal exécuté. L'exemple que je vas rapporter est tiré de la troisième Eglogue, où *Judith* disposée à devenir catholique, et *Lea* sa tante protestante, parlent de l'assurance du salut et des commandemens de Dieu. *Lea* répondant à *Judith* qui marque de la crainte et de l'inquiétude pour son salut, lui dit qu'un protestant bien instruit doit être instruit sur ce point.

LEA.

Laissons (1) quiellés Romains trembler pour leur salut,
Nous que la seule foi (2) pre jamais ne justifie,
Peusqu'in (3) juste ne peut la perdre de sa vie,
Et que Dieu nous la donne (4) avoure, et pre toujours,
Faut-o (5) pre nous sauver chercher tant de détours ?
Si tavés vu, Judith, la doctrine sublime
Do (6) dimanche dix-neuf de (7) n'être Cathéchime,
Qieu (8) te fret mépriser les papistes trembloux.

JUDITH.

Le curé prêche aussi contre (9) quio Cathéchime :
Gle (10) dit que sa doctrine autorise le crime.
Sans cesse trangresser la loi de l'Éternel,
Et crere en faisant qieu, qu'on (11) irat dret au ciel;
O l'est s'armer, dit-il, de vaine confiance,
Prévenir son esprit d'une vaine science,
Peusque ren de souillé n'irat en paradis.

LEA.

Mocque té do curé; prens ben quieu qui te dis;
L'Éternel plein d'amour se rendret ben terrible,
Si gle nous obliget à faire l'impossible.
Tu sais que nul ne peut garder parfaitement,
Eut-il le Saint-Esprit, les sains Commandemens,
Le Cathéchime (12) ou dit. . . . .

(1) Quellés *ou* callés, *ces* : l'Italien dit *questi*, *quelli*, *colei*.
(2) Pre, *per*, pour.
(3) In, *un*.
(4) Avoure (*ad hora*) à présent : ancien mot français.
(5) Faut-o, *faut-il*.
(6) Du.
(7) Notre.
(8) Qieu, *questo*, cela.
(9) Ce.
(10) Gle, *mouillé*, *il*.
(11) Irat. Les Poitevins mettent un *t* final à la fin de tous les verbes, au présent, ou au futur, *je vat*, *tu vat*, *il vat*, *j'irait*, etc. Ce défaut est presque général, même chez des personnes qui ont quelque éducation.
(12) Ou dit, *le dit*, *ou* peut-être du mot latin *hoc*.

JUDITH.

Choquer le Saint-Esprit, le prêcher impuissant,
Est-ce (1) in dogme chrétien? Est-ce in dogme innocent?
Saint Paul dit, en prenant la réforme à partie,
Je puis tout en celui qui mon cœur fortifie;
Le Sauveur nous a dit, en nous parlant à tous,
Que sa charge est légère, et que son joug est doux.

On voit par les vers purement français, et même par ceux qu'il est aisé de dégager des vices du langage poitevin, que l'auteur rimait facilement, et qu'il avait même du génie pour la poésie, s'il se fut attaché à la pureté de la langue et à d'autres matières qu'à celles de la controverse fort peu analogues à la poésie et à ses agrémens. En qualité de théologien, le curé de Soudan dit d'excellentes choses, et paraît très versé dans les matières dont il parle, et familier avec l'écriture qu'il cite souvent, avec nos bons livres, et même avec ceux des protestans. Il paraît, par le commencement de la première Eglogue de M. Babu, qu'il a traduit quelque partie des Ouvrages de Virgile en vers poitevins; et je penserais volontiers que ce sont les Eglogues de ce poète, sur lesquelles il avait travaillé, qui lui ont donné l'idée de ses Eglogues de controverse.

Voici le début du poète:

Mé qui dans mon jargon fis do vers plus de mille,
Pr'expliquer à nos gens les OEuvres de Virgile,
Mé qui chanty Tityre, Alexi, Coridon,
Et (2) Semele endormi so l'ombre d'in brandon (3),
Je veux do même style expliquer la créance,
Et faire ver l'esprit dos huguenots en France.

L'auteur a passablement imité le langage poitevin, mais

(1) In pour *un*.
(2) *Ou* Silene.
(3) Brande, brandon, buisson, bruyère.

il s'en faut beaucoup qu'il en ait entièrement rendu les expressions et les tours bien moins intelligibles que ceux dont il s'est servi. J'ignore si ses traductions de Virgile ont paru.

D'après ce que nous avons dit d'abord, il faut placer la mort du sieur Babu en 1700, ou au commencement de l'année 1701.

BALUE ou LA BALUE (Jean) (1491), évêque d'Evreux, ensuite d'Angers, favori et ministre de Louis XI, cardinal du titre de Sainte-Suzanne, évêque d'Albano et de Preneste, abbé de Fécam, conseiller au parlement, était fils d'un tailleur d'habits de Poitiers (1), où il naquit en 1422. Il avait un frère, Nicolas Baluë, qui épousa pendant le degré suprême de faveur où était Jean, la demoiselle de Bureau, fille de Jean de Bureau, chevalier, seigneur de Monglat. C'est moins à titre de savant qu'à celui de grand homme, de génie supérieur, que je parle ici de notre Baluë. J'ai cru qu'un homme qui, d'une naissance si obscure, avait su s'élever à un si haut degré de fortune, plaire à un maître très difficile, parvenir à des emplois qui l'approchaient du trône, pouvait figurer dans un recueil où j'entreprends l'histoire du savoir, des talens et du génie. Ce fut par ces côtés qu'il eut le bonheur de plaire à *Jacques Juvenal des Ursins*, *évêque de Poitiers*, qui l'honora même de l'exécution de son testament. Baluë s'en acquitta avec si peu de fidélité qu'il trouva le moyen de s'y enrichir. Il devint grand vicaire de Jean de Beauveau, évêque d'Angers : son ambition n'était pas bornée à cette dignité. Il alla à la cour, se lia avec un favori de Louis XI, c'était avec Charles de Melun; le crédit de ce dernier fit devenir Baluë trésorier de l'épargne et secrétaire-

(1) D'autres disent qu'il était d'un petit bourg du diocèse d'Angers, et fils d'un meunier.

Le jésuite Oldoinus, dans son *Athenæum Romanum*, p. 380, *verbo Joannes* Baluë, dit qu'il était *Patriâ Virdunensis*; mais c'est une méprise. L'opinion la plus générale est celle qui le fait Poitevin.

d'état. Sa faveur augmentant, il fut nommé à l'évêché d'Evreux, d'où il passa à celui d'Angers par un trait de perfidie horrible, et en devenant le délateur de Jean de Beauveau son protecteur, qu'il fit déposer de son évêché. Le malheur, et la mort même de Charles de Melun furent aussi la récompense des services qu'il avait rendus à Baluë qui sacrifiait tout à sa fortune. Il en rendit lui-même au roi de si agréables, en maintenant l'autorité royale à Paris en 1465, qu'il vit sa faveur à un degré où à peine pouvait-il la souhaiter. Elle lui fit des envieux, c'est-à-dire des ennemis; on attenta même sur sa vie (1), qu'il pensa perdre au mois de septembre 1465, ayant été attaqué à deux heures de nuit dans la rue Barre-du-Bec, où il reçut deux coups d'épée. Il obtint en 1467 le chapeau de cardinal, sur les vives sollicitations du roi auprès de Paul II, qui en faisait difficulté à cause des bruits désavantageux qui couraient à Rome sur le compte du ministre. Le voyage de Louis XI à Peronne, et la paix défavorable qu'il fit avec le duc de Bourgogne, indisposèrent le roi contre son ministre, à qui il attribuait ces fausses démarches. Baluë ne put voir sans un dépit criminel la chûte de son crédit; il se lia d'intérêt avec l'évêque de Verdun; ils travaillèrent de concert à empêcher l'accommodement du prince Charles, frère de Sa Majesté, auquel elle offrait la Guyenne en apanage au lieu de la Champagne. Baluë alla

(1) Sauval, dans ses *Antiquités de Paris*, dit que ce fut le seigneur de Villiers le Bocage, homme violent, et qui n'entendait point raillerie, qui attaqua Baluë avec une troupe de gens armés. Il soupçonnait ce prélat d'avoir les faveurs de la femme d'un notaire de Paris, nommée Jeanne du Bois, jeune et belle femme, dont les galanteries faisaient du bruit, et dont le seigneur de Villiers était amant déclaré. La mule de l'évêque qui était bonne, le tira d'affaire, et l'emporta à toutes jambes dans le cloître Notre-Dame où il demeurait. La conduite que tint Louis XI favorise ce récit; les informations furent faites, le fait avéré, et tout cela n'eut aucunes suites. Je ne pense pas que ce prince, qui savait se faire craindre autant qu'aucun autre, eût été si tranquille, si le favori se fut trouvé dans une autre espèce.

(Sauval, *Antiquités de Paris*, troisième tome, à la fin.)

même jusqu'à négocier avec Charles, duc de Bourgogne. Un domestique de l'évêque de Verdun, nommé *Simon*, fut chargé des dépêches. Il fut arrêté. On le présenta au roi : Baluë et l'évêque de Verdun, convaincus de leur perfidie, furent tous deux arrêtés ; le cardinal fut mené prisonnier au château de Montbazon-les-Tours. Il convint de ses crimes, nomma ses complices ; ses meubles confisqués furent vendus, et l'argent employé pour les affaires du roi ; les autres furent données à ceux qu'il plût à Sa Majesté. Après différentes négociations à Rome, qui durèrent près de onze ans, Louis XI fit enfin relâcher le cardinal de l'étroite prison où il avait eu le temps de pleurer ses péchés·

Il fut remis en 1480 au cardinal légat, Julien de la Ruvere, neveu du pape Sixte IV. Quelques-uns ont prétendu qu'il avait passé ces douze années dans une cage de fer, mais Aubry, Mézeray, et le père Daniel, n'ont point admis ce sentiment. Depuis ces auteurs, le comte de Boulainvilliers s'est déclaré pour le premier sentiment d'une façon qui ne semble laisser aucun doute. « Quant au cardinal de la Ba- « luë, dit-il (lettre 14 sur les anciens parlemens de France, « p. 194 de la dernière édition, quoi qu'en disent Méze- « ray et le père Daniel), *j'ai vû de mes yeux un cachot de fer « où il fut renfermé durant onze années entières*. Les murailles, « les planchers, la porte, la petite fenêtre pour recevoir la « nourriture, et vider les immondices, la cheminée même y « sont de fer d'une forte tôle assurée par de grosses bar- « res de même métal ; ce cachot est au Plessis-lès-Tours, « assez loin de l'appartement où Louis XI est mort, mais « sous les premières salles de celui de la reine qui sont à « présent en ruine. » Quoi qu'il en soit, le cardinal Baluë fut conduit à Rome, il y obtint l'évêché d'Albe, et mourut légat de la Marche d'Ancône, au mois d'octobre 1491, dans sa soixante-dixième année. Il fut inhumé dans l'église de Sainte-Praxède à Rome, avec cette épitaphe, suivant l'auteur de l'*Athenæum Romanum*.

D. O. M.

Joanni Andegavensi (1), *episcopo Albanensi,*
Hic heros prosperâ, et adversâ, variâ usus fortunâ;
In Piceno sub Innocentio octavo legatum agens,
Septuagenarius gloriosè obiit.
Infælicitatis humanæ (2), *fælicitatis exemplum memorabile*
Antonius episcopus veteris amicitiæ memor posuit.

Une preuve de l'amour et du goût que le cardinal Baluë avait pour les sciences, est le soin qu'il prit de rassembler de rares manuscrits dont il enrichit la bibliothèque qu'il fit bâtir dans son évêché d'Evreux.

Il a composé le discours qu'il fit au nom de Charles VIII, fils et successeur de Louis XI, au pape Innocent VIII, et l'auteur de l'*Athenæum Romanum* le met au nombre des savans cardinaux qui ont publié des ouvrages.

(*Vid.* Aubry, *Histoire des Cardinaux*, t. II, p. 394, édition de 1643 ; — l'*Histoire du Comté d'Evreux*, de M. le Brasseur, p. 198 et suivantes ; — l'*Athenæum romanum*, p. 183, *ad calcem*, et 184 ; — les auteurs de l'*Histoire de France*, *Philippe de Commines ;* — la nouvelle édition du *Gallia.Christiana*, etc.)

BANCHEREAU (Gilbert) (1600 *ou environ*), d'une des meilleures familles de Poitiers, alliée à celles de Dreux, de Brillac et de Chevalier, était fils de Louis Banchereau, et naquit à Poitiers le 22 janvier 1574 suivant un avis au lecteur qu'on trouve à la p. 119 de ses poésies latines, daté du 22 janvier 1591, avec cette note, *qui meus est natalis dies, ætatis XVII ineunte.* A partir d'après cette époque, il mériterait d'avoir place parmi les enfans célèbres dans la littérature, puisqu'il faisait imprimer à cet âge; mais les dates de quelques-autres de ses ouvrages font connaître qu'il était auteur

(1) Cette épitaphe peu exacte, semble le faire Angevin ; mais il faut référer le titre d'*Episcopo* à *Andegavensi.*

(2) *Instabilitatis.*

bien avant ce temps là. Dès l'an 1587, âgé de douze ans seulement, il traduisit une partie des quatrains de Pibrac de français en latin. Cette traduction imprimée en 1589 ne parut qu'après deux livres d'autres poésies latines intitulées, *Faces funereæ*, dédiées à Louis Banchereau son frère, et imprimées à Paris en 1588. La même année il présenta à Claude de Brilhac (1), son ami, frère de Pierre, un Claudien avec des observations marginales. Il parle même de quelques cantiques en vers latins, qu'il présenta en 1587, à Ambroise de Varade, ou Varadeau (*Varadeus*). En 1589 il dédia les sept Psaumes de la Pénitence rendus en vers hexamètres, et pentamètres à Marie Tiraqueau petite fille d'André Ier. Les pièces contenues dans la dernière partie de ses poésies latines, intitulée *Mérope*, fut, suivant l'avis au lecteur, l'ouvrage de l'enfance, puisqu'il n'avait que quatorze ou quinze ans. Enfin ce recueil, qui est tout ce que j'ai pu trouver de lui, parut en 1596 sous ce titre : *Gilberti Bancherelli Plaïades*. Poitiers *Jean Blanchet*, *1596*, *in-12*, *pp. 136*. En conséquence du titre général de Pléïades, il a donné à la première partie celui *d'Electre*; à la seconde celui *d'Alcione*; celui de *Cœleno* à la troisième ; de *Maja* à la quatrième ; *d'Astérope* à la cinquième ; de *Taigete* à la sixième ; de *Mérope*, à la septième et dernière.

Ce n'est qu'une médiocre partie des poésies de notre jeune poète. On n'y trouve point un nombre infini de vers qu'il avait faits, et dont il donne une espèce de catalogue. Dans

(1) Cette maison d'une très ancienne noblesse a donné plusieurs maires à la ville de Poitiers. *Jean de Brilhac* en 1535 ; le même en fit les fonctions comme échevin plus ancien en 1572. *Pierre de Brilhac*, sieur de Nouzières, lieutenant-général criminel en 1613. *François, sieur de Boisvert*, conseiller au présidial en 1619. *Claude* dont il s'agit ici mourut le 9 décembre 1591, à l'âge de vingt ans. Il avait déjà donné des preuves de ses talens et de son goût pour les lettres. Pierre a fait aussi quelques vers latins, il est mort fort âgé en 1613. Ils étaient fils de François de Brilhac, lieutenant général criminel. *Voyez* sur cette famille Morery et Trincant, pag. 97 *de la Généal. de la maison de Savonières*. Elle subsiste encore à Poitiers.

les Pléïades se voient plusieurs traductions du grec, et même des vers qui prouvent que le jeune auteur ne s'était pas borné à la connaissance de la langue latine.

Tout ce que j'ai dit paraîtra peut-être incroyable. C'est une objection que le jeune Banchereau s'est faite à lui-même, et à laquelle il répond dans la seconde pièce de la première partie intitulée *Electre*, adressée à la postérité, et composée en 1592 à l'âge de dix-sept ans. C'est ainsi qu'il s'exprime :

Dicta hæc de illepido nimium mirare Poetâ?
Sic ego sim illepidus, dummodò vera fient.

C'est dans cette même pièce qu'il parle de ses ouvrages, dont il donne la liste. Les littérateurs la verront sans doute avec plaisir.

Qui leni quondam Gratiani funera cantu
Diximus (1), *aurati lævaque fata senis ;*
Claroque montanas (2) *stringi qui legibus arces*
Scripsimus, imparili metraque nexa pede.
Claudimus (3) *aut bino latialia dissona libro,*
Struximus (4) *et doctis curva sepulchra viris.*
Nominibus (5) *versis Anagrammata cudimus, et mox*
Casta (6) *pati voluit nos Galatea jugum ;*
Inque dedit magnas tria millia Carmina vires,
Queis sine fine suo vix bene stetit opus.

(1) Vers sur la mort de J. Daurat.

(2) Poëme sur la prise de Clermont en vers élégiaques.

(3) Deux livres de poésies diverses, ou de vers latins hexamètres et pentamètres.

(4) Peut-être les deux livres intitulés, *Faces funereæ*, qui composent la quatrième partie du recueil de 1596.

(5) Anagrammes, qui étaient sans doute accompagnées de vers, et que le poète Daurat avait mises à la mode, par le grand nombre de bonnes et de mauvaises qu'il a composées.

(6) Poëme apparemment intitulé, Amours de Galatée, en trois mille vers, sans être achevé.

Carminibus (1) *Gallis nobis fuit unica Laurus*
Scripta, *fuit Græcâ morte sepultus Amor* (2).
Queis (3) *duplici juvenem damnare Poemate Bacchum*,
Fas fuit (4), *et cæco rursus amore capi.*
Funus (5) *apum senis cantavimus ante libellis*,
Votivas (6) *dedimus carmine sæpe preces.*
Culpæ (7) *in septenis Davidem pænitet Hymnis*
Nos etiam alterno vinximus hosce gradu.
At (8) *libuit cultum Vidæ renovare volumen*,
Sic quod erat Gallum nunc latiale sonat.
Ambusti (9) *culicis funebri insistere pompæ*,
Lausoni (10) *ausoniam in funere ferre facem.*
Lividus (11) *haud unquam nostris indictus abibit*
Versibus : hic si quidem pagina sacra fuit.

(1) Le Laurier, poème français, le seul que l'auteur ait composé en sa langue. Le même sujet fut traité en latin par Nicolas Rigault, qui étudiait le droit à Poitiers, et qui n'avait encore que 19 ans; il est dédié à Scévole de Sainte-Marthe, et fut imprimé en 1596, chez *Blanchet*, à Poitiers, *in*-8º, avec un autre petit poème, intitulé *Purpura*, dédié à Bonaventure Irland dont nous parlerons. Banchereau adresse au jeune Rigault une petite Ode sur ces deux poèmes, pag. 108 de ses poésies. Je crois Nicolas Rigault Parisien. Dom Colomb m'apprend dans une de ses lettres, que le même Rigault fit imprimer à Poitiers, la même année 1596, un petit ouvrage badin en prose, intitulé: *Satira Mennippæa, somnium L. Riberii Curculionis Parasiti Mortualia*, aussi dédié à Bonaventure Irland.

(2) Les funérailles de l'Amour en vers grecs.

(3) Deux poèmes contre Bacchus.

(4) Nouvelles Amours.

(5) Les funérailles des abeilles, en six livres.

(6) Prières en vers.

(7) Les sept Psaumes de la Pénitence de David en vers hexamètres et pentamètres. On les trouve dans le recueil de 1596, partie dernière, intitulée : *Mérope*.

(8) Il semble que l'auteur veuille parler d'une traduction de *Vida*, de français en latin ; si c'est le fameux *Jérôme Vida*, qu'est-ce que cela veut dire?

(9) Le papillon brûlé. Car il s'agit d'un papillon qui va se brûler à la chandelle, dans ce poème fort joli. On le trouve pag. 71 du recueil de 1596 il contient 164 vers.

(10) Vers funèbres sur la mort de François Lauzon, insérés dans le recueil, pag. 88 et suiv.

(11) Poème contre les envieux.

Huicque (1) iterum iratâ fudi convitia linguâ,
Verba mihi quando lege soluta fluunt.
Et (2) novies centum nuper Babylonica Thisbe
Surrupuit versus virgo pudica mihi.
Piramus hic multâ torrebat pectore flammâ,
Piramithisbedos gloria magna meæ;
At gravius forti modulamur carmen avenâ
Mensque senilis erit, quæ juvenilis erat...

Quelle prodigieuse fécondité, quelle facilité de versification dans le jeune poète! Si les vers n'ont pas toute la correction qu'on exige; s'ils manquent quelquefois de netteté, si l'on y trouve des tours durs, quelques gallicismes, on doit de l'indulgence à un jeune homme, à un enfant qui composait déjà en trois langues dans un âge fait pour en apprendre les premiers principes. On peut même dire qu'il y a dans les poésies du jeune auteur, de la justesse, de la vivacité, quelques images d'un coloris agréable, et en général de l'esprit. Comme je crois ses poésies rares, je joindrai ici deux épigrammes qui ne sont pas sans quelque sel. La première est dans le goût satyrique.

Dic (3) quare extollis tanto tua nominæ fastu,
Te tam magnificâ nobilitas ve notâ?
Si quodcumque geris, tu in publica commoda transfers,
Se facere id conjux dicere jure potest.

L'autre est galante, et imitée du Grec.

(1) Discours en prose sur le même sujet.

(2) La Piramithisbéide, ou les Amours de Pirame et Thisbé, poème contenant neuf cents vers. L'auteur n'avait pas encore vingt-deux ans.

(3) On pourrait la rendre ainsi :

D'un air fier, d'un ton important,
Damon nous traite de canaille,
Pour le public, dit-il, sans cesse je travaille;
Sa femme en pourrait dire autant.

Si te (1) si læsam dicas cum basiæ sumo,
Aut si blandidicâ læsa querare manu;
Ut socias unà possimus jungere dextras,
Quæ tibi surripui, reddere cuncta paro.

La muse du jeune Banchereau fut accueillie des savans Poitevins. Scévole de Sainte-Marthe honora le poëme du Papillon brûlé d'une très belle épigramme; on la trouve à la page 306 de l'édition *in*-12 de 1606. Bonaventure Irland, Adam de Blacvod, Abel de Sainte-Marthe, Jean d'Elbene, François Citois le médecin, Rigaud et Jean Faucon le complimentèrent. Je n'ai rien à dire sur sa mort, ni sur le progrès de ses études. Il faisait des vers avec tant de facilité que je viens de m'apercevoir que le titre de l'errata du livre est en vers. Les voici :

Nullus huic libro excudendo interfuit Argus :
Argue, mox tamen ut sic malè scripta legas.

Un autre poète du dix-septiéme siècle nommé *Banchereau* nous a donné une petite comédie intitulée l'*Espérance glorieuse*, et une tragi-comédie intitulée *les Passions égarées*. L'auteur, dit-on dans les tablettes dramatiques, n'avait que vingt ans lorsqu'il publia ces deux pièces en 1632.

BANDONIVIE (600), que les auteurs de la Vie de Sainte-Radégonde, imprimée à Poitiers en 1621, et dont nous parlerons, appellent mal *Bandomine*, avait été élevée dès son enfance avec sainte Radégonde. Elle survécut à cette pieuse reine de quelques années, puisqu'elle acheva sa Vie que Fortunat avait commencée. On trouve deux manuscrits de cet ouvrage. Messieurs de Sainte-Radégonde en ont un,

(1) C'est-à-dire, quant à la pensée.

Pour un baiser qu'il avait pris,
Lucile querellait Lysandre.
Eh, lui dit-il, point tant de cris!
Je suis prêt à vous le rendre.

dont l'écriture est du douzième siècle ou environ. Il a été inséré dans le recueil de Surius, au 13 d'août, et a reçu l'approbation du savant cardinal Baronius, qui en parle sous l'année 566. Cette même Vie se trouve dans les Annales des saints de l'ordre de Saint-Benoit, au premier siècle, p. 326. Elle est intitulée : *Vita sanctæ Radegundis, reginæ Francorum, et monachæ Pictaviensis autore venantio fortunato episcopo Pictaviensi, Liber secundus autore Baudonivia moniali æquali.* Dom Rivet en juge très avantageusement. Suivant lui, nous avons peu de monumens de ce siècle, où l'on trouve autant de discernement, de justesse, de candeur, et de piété: Le style, ajoute-t-il, est simple, clair, et naturel, plus intelligible et moins embarrassé que celui de Fortunat. On peut en croire un juge aussi compétent que dom Rivet.

(*Voyez* les auteurs de la *Vie de sainte Radégonde*, imprimée à Poitiers en 1621 ; — Fabricius, *Bibliothèque de la Moyenne et Basse Latinité*, t. I, liv. 1, p. 450, de l'édition de 1734 ; — dom Rivet, *Histoire Littéraire de la France*, sixième siècle, t. III, p. 491, et les auteurs cités.)

BARDOU (N.) (1723), curé de Saint-Cybard de Poitiers, était d'une naissance au-dessous de la médiocre, puisque son père n'était qu'un menuisier de Poitiers. Quelques critiques dont les sentimens bien plus ignobles que la naissance de Bardou ne méritent que la haine, et le mépris des honnêtes gens, le lui ont reproché, aussi bien qu'un œil de verre qu'il avait pour ôter le choquant de celui qui lui manquait. Ce reproche fait dans de mauvais couplets (1) qui me sont tombés entre les mains ne sauraient le déshonorer. Vouloir nous rendre responsables des défauts du corps et de la naissance, c'est insulter au bon sens, et aux lois de la Société. Du côté du cœur, et de la probité, Bardou était extrêmement estimable, et on rendit à ce vrai mérite l'hom-

(1) Ces couplets sont si misérables, que je ne pense pas qu'on m'eût pardonné la liberté que j'aurais prise de les employer ici. D'ailleurs ce serait faire trop d'honneur à la malignité d'un *rimailleur*.

mage qu'on lui devait. M. Rousseau de la Parisière, évêque de Nîmes, qui l'aimait, voulut se l'attacher lorsqu'il alla à son évêché (1), il se refusa aux bontés du prélat. Le motif est bien noble : il avait une mère dont il avait éprouvé la tendresse dans les soins et la dépense de son éducation : il ne put se résoudre à la quitter ; pour éviter la séparation, il se contenta de la petite cure de Saint-Cybard de Poitiers. Quoique destiné à l'église, et par conséquent aux études les plus sérieuses, il conserva toujours du goût pour le léger et l'amusant de la poésie ; il est vrai que ce fut surtout dans sa jeunesse qu'il fit ces petits sacrifices aux muses. On trouve quelques-unes de ses pièces dans les recueils de son temps, et en particulier dans ceux de Sercy. S'il faut en croire Boileau, la poésie de Bardou n'avait rien que de très méprisable. Il a placé son nom dans ses satyres avec beaucoup d'autres qu'il prétendait indignes d'occuper leur siècle et la postérité. C'est ainsi qu'il en parle dans la satyre à *son esprit* auquel s'adresse.

Laissez mourir un fat dans son obscurité.
Un auteur ne peut-il pourir en sûreté?...
Que vous ont fait Perrin, Bardou, Mauroy, Boursaut,
Colletet, Pelletier, Titreville, d'Hesnault?

Je ne prétens pas faire ici l'apologie de l'abbé Bardou, au point de le donner pour un bon poète au lecteur ; mais j'observerai que tous les jugemens de Boileau ne sont pas confirmés chez la postérité : les poésies de Boursaut ont du mérite, elles sont encore lues avec plaisir ; d'Hesnault était né poète, moins exact, moins châtié, moins poli que Boileau, on trouve peut-être chez lui des traits plus grands, plus nobles que dans Boileau. Chez ce dernier le travail remplace quelquefois le génie, dans d'Hesnault le génie supplée toujours au travail. Enfin si les poésies de Bardou

(1) En 1710.

valaient celles de Brébœuf, de Boursaut, et de d'Hesnault, elles mériteraient des éloges que nous ne leur donnerons point. Il faut pourtant convenir qu'il y a de l'esprit, c'est peut-être même un défaut. Bardou *courait après* les pointes que Voiture avait mises à la mode (1); le goût s'en soutenait encore parmi ceux qui ne l'avaient pas assez formé pour les mépriser. On jugera de ses vers par les stances qui suivent:

*Sur une Beauté qui avait donné de l'amour à un M**** (2).

STANCES DE L'ABBÉ BARDOU.

Objet d'une flamme coupable,
Philis, êtes-vous bien capable
De profaner un sacré lieu;
Et par des feux illégitimes
Usurper sur les droits de Dieu,
En lui dérobant ses victimes?
Ce n'est pas assez que vos charmes,
Par *la puissance de leurs armes*
Mettent les mondains aux abois,
Si votre beauté *sans seconde*,
Ne *tue* une seconde fois
Ceux qui sont déjà *morts* au monde.
S'il est vrai que sous votre empire
Un M.... jour et nuit soupire,
Accablé de mille tourmens;
Malgré les dures destinées,
Vous pouvez entre vos amans
Compter des têtes *couronnées*.
Celui que votre aimable vue,
Par les traits dont elle est *pourvue*,
Jette en une extrême langueur,
Malgré la règle qu'il a prise,
Aime mieux être en votre *cœur*,
Que dans *celui* de son église.

(1) Sur la fureur des Pointes. *Voyez* Boileau, chant II *de* l'*Art poétique*, p. 110 et suiv. Tout le monde sait l'histoire du Sonnet du *Misantrope*, qu'on aurait trouvé bon, si Alceste n'en avait pas fait la critique.

(2) *Voyez* le recueil de Sercy, cinquième partie, pag. 282.

Son cœur qui ne saurait éteindre
Ce feu dont il n'ose se plaindre,
Endure un si cruel tourment,
Que si votre piété n'accorde
A son mal quelque allégement,
Il s'étranglera de sa corde.

Ces stances n'annoncent pas un grand poète; Bardou eut pourtant l'honneur de remporter le prix à l'académie d'Angers. La pièce qui lui valut cette *couronne* étaient des vers sur la victoire remportée par M. de Catinat au combat de la *Marsaille* (1). Gacon qui avait fait une ode sur le même événement se plaint des juges d'Angers qui lui préférèrent Bardou. « Le mépris que le sieur Rousseau, dit Gacon (2), « fait voir pour cette ode de ma façon, est apparemment « fondé sur la préférence que l'académie d'Angers donna à « un autre ouvrage des plus méprisables. Si effectivement « mes vers doivent céder à ceux qui eurent le prix, je les « tiens pour les plus ridicules qui soient jamais sortis de la « cervelle d'aucun poète. Eh! qui n'éclaterait de rire en « voyant l'auteur couronné donner des aîles au poignard. »

Quiconque fuit, périt un peu plus tard;
Et bientôt sur ses pas sent voler le poignard.

Et en parlant du général,

De Turenne, et Condé le double esprit l'anime.

« C'est auprès de ce chantre, quatre fois plus dur que « *Chapelain* dans sa *Pucelle*, qu'il plaît à notre excellent ri- « meur (Rousseau) de me donner une voix enrouée, etc. »

Il ne faut pas tout-à-fait s'en rapporter à Gacon piqué de

(1) Livré le 4 octobre 1693; les troupes du duc de Savoie, des Allemands et des Espagnols, y furent absolument défaites par le maréchal de Catinat.

(2) Dans son épigramme:

O Catinat! quelle voix enrhumée,
De te chanter ose usurper l'emploi, etc.

la préférence qu'on avait donnée sur lui à l'abbé Bardou ; mais il est sûr aussi que ce dernier n'était pas plus grand poëte que lui. Il mourut à Poitiers le 21 mai 1724, regretté par les qualités de son cœur de tous les honnêtes gens dont il était connu. (Extrait d'un mémoire manuscrit que m'a envoyé M. l'abbé Poisnin, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier de Poitiers dans une lettre du 5 septembre 1753.)

(*Voyez* le recueil de Sercy cité, l'Anti-Rousseau, deuxième partie, pag. 206 ; — Boileau, *Satire à son esprit.*)

BARRAUD (Jacques) (1626), d'une très bonne famille que je crois originaire de Touraine (1), naquit à Poitiers vers l'an 1555. Il passa sa jeunesse à Toulouse, où il fit son droit, et s'y fit recevoir docteur; il revint ensuite dans sa patrie, et y exerça la profession d'avocat avec beaucoup de réputation; il parlait avec éloquence, il écrivait avec solidité. Son âge n'étant plus compatible avec les fatigues du barreau, il se retira ; mais sa retraite fut glorieuse, et il sut faire usage du repos qu'il se procurait. Il rassembla les mémoires épars qu'il pouvait avoir sur les points de Coutume qu'il avait traités au présidial de Poitiers, fit de nouvelles recherches, passa enfin les dernières années de sa vie à la composition de son commentaire sur la Coutume de Poitou. Ce que je viens de dire est tiré d'une épigramme que lui adresse *Jean Nicolaï* son neveu, docteur régent de la faculté de droit de Poitiers.

Ordine distincto sacris adsuescere Mystas
Vesta suis voluit, commagis apta forent.
Namque decem jussit ritus spectare per annos,
Tùm tractare decem, tùmque docere decem.

(1) Ce qui me le fait croire, c'est que je retrouve un François Barraud natif de Tours, établi à Poitiers en 1573, avec la qualité d'enquêteur, commissaire et examinateur pour le roi en Poitou, au siège et ressort de Poitiers, allié à la famille de Rogier et de Sainte-Marthe, auteur d'une petite traduction française d'un ouvrage de Sébastien Foxe, intitulé *Discours de la jeunesse.*

Non alio coluit Barraudus more Themistin,
Ut clarus terris, nomen in astra daret.
Aspicit hunc juvenem, studiisque Tholosa probatum
Legitimis, summo juris honore beat:
Pictonicum inde forum petit, in numerosque relatus,
Intonat eloquio juris, et arte potens.
Emeritus demùm, et causâ demissus honestâ,
Incipit in alios jura docere senex.
Quid superest, certè ut qui ternis partibus ætas
Tam præclara fuit, sit quoque fama triplex.

Ces vers de Jean Nicolaï se trouvent à la tête du Commentaire de la Coutume de Poitou de Barraud, et prouvent qu'il était lui-même homme de lettres. Ce Commentaire fut publié par l'auteur qui le dédia à Messieurs du présidial de Poitiers en 1625, et imprimé dans cette ville chez Julien Thoreau et Françoise Cytoys, veuve Meisnier, sous ce titre : *Coutumes du comté et pays de Poitou.... avec les annotations sommaires de Me Jacques Barraud, docteur ès-droits, et avocat au siège présidial de Poitiers, avec la conférence des coutumes de Paris, Anjou, Tours, Lodunois, Bretagne, Berry, Angoumois, Xaintonge et la Rochelle, par J. F. C.*, grand in-4o, p. 489, sans le procès-verbal. Notre auteur fut complimenté par les plus célèbres avocats de Poitiers, Antoine Citoys, et Jacques Faulcon, qui compare ce qu'a fait Barraud, sur sa Coutume, à ce qu'a fait Cujas sur le Droit Romain :

...... *Consiliis, et ore clarus*
Exurgens Jacobus (1) *alter, ille*
Barraudus veteris, novique juris
Interpres bonus, et bonus patronus;
Qui toto patriæ eruditus usu,
Nos solus docet omne quod priores
Nescivere viri, aut tulere sæcla.

Du nombre de ceux qui firent l'éloge de son ouvrage sont encore Pierre Longueil, Jean-le-Let, dont je parlerai,

(1) Cujas s'appelait *Jacques*.

Etienne Riffaut, Pierre Liége, qui a lui-même fait un Commentaire sur Poitou, Pierre Citoys, sénéchal de Luçon, Pierre et Jacques Barraud, fils de l'auteur, et suivant les apparences d'une Nicolaï, puisque Jean l'appelle son oncle. L'épigramme de Jacques Barraud fils, nous apprend que le père eut plusieurs enfans qu'il vit établis. C'est ainsi qu'il parle :

Te Genius fecit numerosâ prole parentem,
Est tibi jamque frequens filius, atque nepos.
Liberii at inumeri cum simus, erit tamen hœres
Ingenii liber hic solus ab asse tui.

L'auteur dans une très utile préface, dit qu'il a eu plus d'égard à prendre des partis solides et à se ranger du côté des opinions sûres, qu'à la politesse du style et aux agrémens de l'expression. C'est le parti qu'on doit prendre : *Ornari res ipsa negat contenta doceri.* Après un exposé chronologique des rédactions de la Coutume (en 1509, en 1514, et en 1559), il parle des dignités de comte, vicomte, baron et châtelain, relativement à la Coutume du comté de Poitou, de son étendue, de ses dépendances. Il parle ensuite de la dignité de sénéchal de robe-courte, ou grand sénéchal, unique d'abord en Poitou, et depuis divisée et attribuée à six sénéchaux, (de Poitiers, de Chatelleraud, de Civray, de Fontenay-le-Comte, de Montmorillon et de Dorat (1). De l'établissement de ces sénéchaux appelés aussi baillis, depuis Charles VII en 1453, jusqu'à Henri III en 1580, de leurs fonctions, et de celles de leurs lieutenans ou sénéchaux de robe-longue. On peut enfin trouver des connaissances bien détaillées de ce qui concerne l'état de la justice, et des juridictions dans la Coutume du Poitou. Il finit cette préface par une décision qui souffre difficulté dans toutes ses parties ; si la Coutume du Poitou, dit-il, est muette, ou tellement obscure qu'il

(1) Qu'on appelle les six grandes sénéchaussées du Poitou.



faille une interprétation décisive, il faudra avoir recours aux Coutumes des pays ou provinces voisines si elles se trouvent raisonnables, et, en cas de silence, au droit écrit. Quoique les raisons qu'il en donne soient fort plausibles et adoptées par de très grands jurisconsultes, il est presque hors de doute qu'à moins d'une entière opposition de l'esprit de la Coutume avec celle de Paris, le parlement admet toujours cette dernière pour règle de ses jugemens. Cet usage qui a prévalu, est prouvé par une multitude d'arrêts modernes.

Le Commentaire de Barraud est précédé à chaque titre des articles qui composent ce titre, avec la conférence et quelques observations d'un auteur qui s'est désigné par les lettres initiales *J. F. C* (1). On ne saurait mieux comparer cette conférence qu'à celle de Fortin sur Paris ; le travail est utile et bien entendu. La Coutume est aussi conférée avec elle-même, et comme je l'ai dit, il y a de temps en temps de courtes notes fort judicieuses. Ceci est donc étranger au travail de Barraud. Cet auteur traite son titre de suite en le distinguant par chapitres précédés de sommaires : méthode qu'a suivie Chopin sur Paris, et qui en répandant plus de clarté que celle d'une glose sur chaque article, réunit les objets et épargne bien des répétitions. Les sommaires bien faits répandent une grande lumière dans l'ouvrage, et peuvent servir de table et d'abrégé au lecteur. Ce sont des maximes relatives par les nombres qui y sont marqués au Commentaire, il faut avoir bien médité sur sa matière, la posséder supérieurement pour la traiter avec cet ordre.

Je ne saurais mieux comparer le travail de Barraud sur la Coutume du Poitou qu'à celui du savant Domat sur le Droit Romain. Tous ceux qui ont écrit depuis lui ont avec beaucoup de raison applaudi à son ouvrage. Outre l'intelligence de l'esprit de sa Coutume, on voit dans Barraud beaucoup de connaissance du Droit Romain, de ces lois respectables qui font

(1) Qui est je crois : Jean-François Coutineau.

tant d'honneur à l'esprit humain et dont les auteurs seront toujours, et chez tous les peuples policés, les oracles de la législation. Barraud ne jure point *in verba Magistri*, mais lorsqu'il n'est pas d'accord avec nos plus célèbres jurisconsultes, il discute, il détaille, il prouve sa négative. Le style est clair et concis: l'auteur se décide toujours d'après le principe, et s'il se trompe, c'est même avec principe et méthode. Je crois que son ouvrage est celui qui jette les lumières les plus sûres dans un esprit qui n'est pas encore familier avec la Coutume du Poitou et ses maximes. Ceux qui les connaissent s'y affermiront, et l'air géométrique qui règne partout est le coin auquel doivent être marqués tous les bons ouvrages.

BARRAUD (JACQUES) (1632), fils de celui dont nous venons de parler, et dont nous avons rapporté quelques vers latins sur la publication du Commentaire de la Coutume du Poitou, prit aussi le parti de la jurisprudence. Il se présenta en 1632 pour disputer une chaire de droit vacante. Pour mettre les juges de la dispute en état de décider de sa capacité, au lieu de présenter son ouvrage, c'est-à-dire sa thèse, ou l'examen de la question qui lui était échue à traiter, il le fit imprimer et en distribua les exemplaires. Ce morceau de jurisprudence parut sous ce titre: *Recitatio solemnis ad cap. ad Audientiam IIII de sponsalibus, et matrim apud Gregor.* Poitiers, 1632, in-8°, 58 pp. Il est dédié à MM. Nicolas de Sainte-Marthe, lieutenant-général, Jean Nicolaï (1), cousin-germain de l'auteur dont on a vu quelques vers cités dans l'article de Jacques Barraud père, et Jean le Roy, professeur de droit. La lettre est datée du 15 des calendes du mois d'août, c'est-à-dire du 18 juillet 1632.

Les 39 premières pages sont employées à donner des no-

(1) Dans un recueil manuscrit in-folio de la bibliothèque des avocats à Paris, se trouvent avec plusieurs autres traités de droit, dictés par des professeurs de Poitiers, *J. Nicolaï in singulos libri 2. Decret. Epist. Titulos Paralitla.* Le manuscrit a pour titre: *MS. DD. (Doctorum) Pictaviensium ad varios juris eccl. Titulos.*

tions préliminaires sur le mariage, qu'il distingue en mariage spirituel; tel est celui des évêques et de leurs églises, et en mariage charnel, qui est celui qui sert de fondement, de source, et de lien à la société. Il définit ensuite les fiançailles qu'il appelle *spes matrimonii*, en montre la pratique, l'honnêteté et la nécessité, et parle du lien conjugal, du respect qui lui est dû religieusement et politiquement. Il y a sur toutes ces matières une érudition vaste et bien entendue, beaucoup de précision et de solidité. Depuis la page 39 où il rapporte le texte du chapitre *ad audientiam*, jusqu'à la fin on trouve une explication historique, littérale et légale de ce chapitre, dont il explique très nettement l'espèce décidée par Alexandre III. Barraud dans ce petit livre est historien, littérateur et jurisconsulte, et fait voir en tout beaucoup de justesse et de discernement. J'ignore s'il a donné d'autres preuves de ses talens; il finit par cette épigraphe : *Si nostrum annuerit nobis victoria Martem.*

BAUDRY (ANTOINE) (1668), sieur de Saint-Gilles d'Asson, gentilhomme Poitevin, avait ajouté les revenus d'un prieuré assez considérable à un bien de famille, qui seul le mettait en état de vivre fort agréablement et avec aisance. On fut surpris de le voir tout d'un coup abandonner son bénéfice et sa patrie, avec tous les autres avantages qu'il pouvait prétendre pour se retirer à Port-Royal-des-Champs, maison célèbre par le mérite et le nombre des grands hommes qui habitaient alors cette solitude.

Ce fut en 1647 qu'il prit ce parti, de la manière dont parlent les auteurs du Nécrologe de Port-Royal; il n'avait guère que 30 ou 35 ans lorsqu'il se dévoua à la retraite. Il imita les grands modèles qu'il y trouva : les uns avaient passé du barreau dont ils étaient les oracles, à l'emploi de jardinier, les autres à des offices plus vils encore, d'un rang plus élevé. L'abbé Baudry devenant l'homme d'affaire des religieuses dans une de leurs fermes qu'elles faisaient valoir par leurs mains, il devint leur métayer. Le continuateur de Moréry dit même, que pour s'occuper d'un travail encore plus péni-

ble, il apprit le métier de menuisier, et en fit usage. On crut le placer dans un poste plus utile à la communauté en lui confiant l'emploi dangereux de pourvoir aux besoins de ceux que les circonstances des affaires obligeaient à se cacher. Il s'en acquitta au gré de ceux qu'il voulait bien regarder comme ses supérieurs, et que le même intérêt réunissait.

Après la dispersion de 1662, il se retira avec MM. (Claude) de Sainte-Marthe et de Pontchâteau dans une maison du faubourg Saint-Antoine, près de Pincourt. Il y mourut au mois de novembre 1668 et non pas le 30 décembre 1663, comme le disent les auteurs du Nécrologe justement relevés de cette erreur par l'auteur du Supplément de Moréry. La date de ses ouvrages prouve nettement qu'il n'était pas mort en 1667 ; il fut inhumé à Sainte-Marguerite, sa paroisse, et son cœur fut porté à Port-Royal-des-Champs. Le savant Hamon lui fit une épitaphe. On sait qu'il a excellé dans ce genre d'inscriptions ; la voici telle qu'on la trouve dans le Nécrologe de Port-Royal.

Hic situm est Cor Antonii Baudry de Saint-Gilles d'Asson, qui sæculi Nobilitatis oblitus, ut veram fidei nobilitatem compararet, quæ sola de humilitate est, servum se fecit ancillarum Christi quas solas Sponsi nobilitate gloriosas dilexit, et utiliter miratus est. Tantus in eo pauperum amor, ut verè in eis, et propter eum (amorem) egeret: Tantus amor justitiæ, ut quidquid alii injustè paterentur, pœna esset servo Dei, et patientiæ meritum. Pauper factus est de divite, cum negotiis careret, aliorum negotia, quæcumque pietati jungerenter suæ fecit. Melius arbitratus est veritati, et charitati laborare sequendo aliorum judicium, quam sibi privatim requiescere sequendo suum.

Je laisse à juger de cette dernière partie de l'éloge. Les ouvrages que lui attribuent l'auteur du Supplément de Moréry, sont ceux qui suivent :

1° *Placet pour les abbesse, prieure, et religieuses de Port-Royal, contre M. l'archevêque de Paris*, en 1664.

2° *Lettre à la sœur Madeleine de Sainte-Meltide qui avait signé le Formulaire et qui rétracta sa signature*, 1664.

3° *Lettre à la mère Dorothée, mise abbesse de Port-Royal par M. l'archevêque de Paris en* 1667.

4° *Lettre au P. Annat, jésuite, touchant un écrit qui a pour titre: La bonne foi des Jansénistes, du* 15 *janvier* 1657.

Il a encore, dit le même auteur, eu part aux deux premiers volumes de la morale pratique des jésuites avec MM. de Pontchâteau, Claude de Sainte-Marthe et Varet.

Tous ces écrits font connaître qu'il n'avait rien de plus à cœur que le parti qu'il soutenait, et l'ont mis au rang des protecteurs déclarés de Port-Royal. On sait que les auteurs qui en avaient embrassé la défense écrivaient avec une noblesse de style, et une politesse d'expression qui a été longtemps admirée, et qui le serait encore encore si on ne lui avait substitué ce qu'on appelle légèreté et délicatesse. Mais la nation peu constante dans ses goûts, a poussé les agrémens de cette légèreté si loin qu'il est à craindre qu'on ne tombe dans le faux et la frivolité. L'esprit à force de briller exclura le jugement si des génies fermes, et nés pour servir de modèles, ne s'opposent au torrent.

BASILE (566), Gaulois d'origine, citoyen et chef de la ville de Poitiers, où il avait un crédit considérable, vivait dans le sixième siècle, sous le règne des enfans de Clotaire-le-Grand. Dans les guerres élevées entre Chilpéric et Sigebert, vers l'an 566, il se déclara pour Chilpéric. Grégoire de Tours qui en parle dans son quatrième livre, chap. XLV, de son *Histoire de France*, dit qu'il se mit à la tête des habitans de Poitiers et des environs pour résister à Mummole, lieutenant de Sigebert, qui s'était chargé de remettre Tours et Poitiers sous la domination de Sigebert. Basile avait affaire à un général plus habile que lui, il fut enveloppé avec la multitude qu'il avait rassemblée, et périt avec Siagrius et les Poitevins qui l'avaient suivi, La chronologie et la ville de Poitiers où Basile fut inhumé, peuvent donner lieu de croire que c'est celui dont Fortunat a fait l'épitaphe: il avait épousé Baudegonde, Française d'origine. L'un et l'autre étaient d'une naissance illustre. Outre les talens militaires et poli-

tiques qui distinguaient Basile, on peut encore le regarder comme l'un des plus grands hommes de son siècle du côté des sciences et du mérite qui fait l'homme de lettres, surtout de l'éloquence. C'est le fond de l'éloge que fait de cet illustre Poitevin, le poète Fortunat son intime ami, dans l'épitaphe qu'il fit pour lui, à la prière de Baudegonde sa veuve : on la trouve au livre quatrième de ses poésies, p. 106, de l'édition de 1603.

Elle est conçue en ces termes :

EPITAPHIUM BASILI.

Impedior lacrymis nomen prorumpere amantis,
Vixque dolenda potest scribere verba manus.
Conjugis affectu cogor dare pauca sepulto;
Si loquor, affligor; si nego, dirus ero.
Qui cupis hoc tumulo cognoscere, Lector, humatum,
Basilium illustrem mœsta sepulchra tegunt.
Cujus blanda pio recreabat lingua relatu,
Et dabat eloquio verba benigna suo.
Hinc doctrina rigans; illinc dulcedo redundans,
Ornavit radio lux geminata virum.
Regis amor, carus populis, ita pectore dulcis,
Ut fieret cunctis in bonitate parens.
. . . .
. . . .
Hunc consultatem, legati forte frequenter,
Misit ad Hispanos Gallica cura viros.
. . . .
. . . . *etc.*
Annis bis denis cum Baudegunde jugali
Jungit in orbe duos unus amore torus.
Qui tamen undecimo lustro cito raptus ab ævo,
Post finem terræ regna superna petit....

Fortunat attribue à Basile, comme on le voit, la douceur, la facilité de l'expression, le profond savoir, le don de l'éloquence. Il était aimé du prince, cher au peuple dont il était le père : on l'envoya plusieurs fois dans les ambassades

d'Espagne. Il vécut vingt ans avec Baudegonde, et en tout cinquante-cinq ans.

(*Voyez* FORTUNAT, et les notes de BROUVERUS, d'où j'ai tiré cet article; — GRÉGOIRE DE TOURS, liv. IV, chap. XLV.)

« BEAUSOBRE (ISAAC DE) (1738), naquit à Nyort (1) le 8 « mars 1659, d'une famille originaire de Provence, et qui « jouissait du droit de bourgeoisie en Suisse, où un de ses « ayeux s'était réfugié dans le temps de la Saint-Barthe- « lémy (en 1572). Le père et la mère de M. de Beausobre « étaient fort considérés; on en peut juger par la liaison « étroite dans laquelle le père a vécu avec M. de Villette (2), « gentilhomme très distingué dans sa province, et lieute- « nant-général des armées du roi, qui prit M. et Mme de « Beausobre pour parrain et marraine d'un de ses enfans. « On prétend que le nom de Beausobre n'était pas le véritable « nom de la famille, que celui qui se réfugia en Suisse pour « se mieux cacher, le prit en échange de celui de *Bossard*, « et qu'il était de la maison des *barons de Baux*; mais comme « M. de Beausobre s'est suffisamment distingué par d'autres « endroits, nous n'entrerons pas dans un plus grand détail « sur son extraction : nous ajouterons seulement qu'on lui a « entendu dire en conversation qu'il était né dans les con- « jonctures les plus favorables pour s'élever dans le monde « s'il avait voulu en profiter; qu'il n'aurait eu qu'à prêter « l'oreille aux sollicitations de M. *de Vieux-Fourneau*, cou- « sin-germain de son père, qui le persécutait, non pour le

(1) L'illustre M. Falconnet m'ayant longtemps fait espérer qu'il pourrait me procurer des Mémoires sur la personne et les écrits de M. de Beausobre, de la part de M. de Beausobre, fils de ce savant homme, j'ai toujours différé à faire cet article; mais une maladie et un voyage de M. de Beausobre, m'ont privé de ces Mémoires après lesquels j'ai longtemps aspiré, et m'ont réduit à m'en tenir à la Bibliothèque Germanique, t. XLIII, art. 3, p. 68 et suiv.

(2) Il était oncle de Mme de Maintenon, ayant épousé N. d'Aubigné, sœur de Constant, père de la marquise; M. de Villette était fort attaché à la religion P. R.

« faire changer de religion, mais pour l'engager à s'attacher « au droit, parce qu'étant lui-même cousin de Mme de « Maintenon, il voulait le présenter à cette dame et faire sa « fortune. » *Il se refusa à ces propositions, quelque attrayantes qu'elles fussent pour un jeune homme, et se dévoua tout entier à sa religion.*

« Il fit ses humanités sur les terres de M. de Villette, et « acheva ses études à Saumur (1). *Il fut fait ministre* à l'âge « de 22 ans au dernier synode de Loudun, et fut chargé de « l'église (P. R.) de***. Il la servit pendant trois ou quatre « ans, dans l'espace desquels il épousa Mlle Claude-Louise « Arnaudeau, dont le P. était ministre de Lusignan. »

Le temple où M. de Beausobre prêchait ayant été fermé après la révocation de l'édit de Nantes, un mouvement de zèle (2), que l'erreur inspire aussi bien que la vérité, l'ayant porté à enfreindre les ordres de la cour, il fut obligé de se cacher et ensuite de s'enfuir, son procès ayant été instruit, et la sentence le condamnant à faire amende honorable pour avoir brisé le sceau du roi apposé à la porte du temple.

(1) Ecole célèbre des protestans, rivale de celle de Genève, même sur les dogmes, et surtout sur ceux de la Grâce.

(2) M. de Beausobre qui, quoique jeune, était déjà très savant, ignorait-il qu'une action bien plus excusable que la sienne est condamnée par les écrivains qui la rapportent, quoiqu'elle eût pour objet l'honneur de la religion et du christianisme, attaqué par la fureur et l'impiété les moins équivoques. Domitien, animé par Maximilien son gendre, ayant fait afficher un édit qui condamnait les chrétiens aux peines les plus dures, un d'eux le déchira avec un courage infini, dit Lactance [*de mortibus persecutorum*, *cap.* XIII, t. II, p. 199 de la nouvelle édition], mais mal-à-propos *non rectè*. Eusèbe qui rapporte le même trait de ce zèle, le qualifie d'emporté et de déplacé, *calore nimio fidei ignitus*, dit-il, en parlant de ce chrétien. Si la loi d'un prince payen méritait du respect, par cela seul qu'il était souverain, quelle excuse pouvait donner M. de Beausobre à sa démarche contre la loi d'un prince chrétien, dont il était le sujet, quelque dureté que l'erreur et le préjugé lui fissent trouver dans cette loi?

(*Voyez* EUSÈBE, *Hist. Eccl.*, *cap.* V, p. 596 de la traduction de Rufin, et LACTANCE, au lieu cité.

« Ses premières vues se tournèrent vers l'Angleterre, mais « des circonstances particulières l'ayant empêché d'y passer « d'abord, il se rendit en Hollande. Il eut l'honneur d'y être « connu de S. A. S. madame la princesse d'Orange qui le « goûta beaucoup, et qui crut faire une acquisition considé- « rable pour S. A. madame la princesse d'Anhalt-Dessau sa « fille, en lui procurant M. de Beausobre pour chapelain. « Elle l'engagea donc à remplir ce poste, et il se rendit à « Dessau en 1686. Son mérite lui fit bientôt trouver dans « cette retraite une nouvelle patrie et tous les agrémens « imaginables; Mme la princesse d'Anhalt, qui avait beau- « coup d'esprit, et même un esprit orné, sut faire de M. de « Beausobre tout le cas qu'il méritait, et l'honora d'une « confiance particulière. Ce fut dans cette agréable situation « qu'il poussa et perfectionna considérablement les connais- « sances qu'il avait acquises pendant le cours de ses études. » Le duc de Saxe-Barey s'étant fait Réformé, c'est-à-dire, Calviniste de Luthérien qu'il était, M. de Beausobre composa à cette occasion *la Défense de la Doctrine des Réformés*,

« Cet ouvrage, qui fut fort bien reçu des P. réformés, « aurait encore fait plus de fortune si l'édition n'avait été « extrêmement mauvaise et fautive. Il parut à *Magdebourg* « en 1693. »

Au bout de huit ans de séjour à Dessau, il alla former un nouvel établissement (en 1694) à Berlin. La manière dont y étaient reçus les P. R. qui s'étaient expatriés, les commodités que Berlin fournit pour l'étude, l'éducation de sa famille, et ses amis qui étaient venus s'y établir, l'y déterminèrent.

C'est là qu'il a achevé le reste de sa carrière, et qu'il a exercé le ministère dont il était revêtu dans sa communion pendant *quarante-six ans*. Il fut d'abord aggregé au nombre de ceux que les prétendus réformés appelaient *Pasteurs ordinaires*.

« Il n'y en avait que trois alors (1) qui desservaient les

(1) Aujourd'hui [en 1738], il y en a cinq.

« paroisses que S. A. E. avait accordées aux Français. Mais « ses talens distingués pour la chaire lui procurèrent dans la « suite l'honneur d'être chapelain de LL. MM. Prussiennes. « Et il en fit les fonctions jusqu'à la mort de la reine *Sophie-* « *Charlotte*, aïeule du roi de Prusse régnant.

« Pour rassembler sous un seul point de vue les divers « emplois dont il a été revêtu, il a été, outre ceux qu'on « vient de nommer, conseiller du consistoire royal, direc- « teur de la maison Française, inspecteur du collége Fran- « çais, et un an avant sa mort, il avait été déclaré inspecteur « des églises Françaises de Berlin, et des autres églises « comprises dans l'inspection de Berlin. Lorsqu'on assigna à « chaque paroisse ses *Ministres particuliers*, il fut placé à « l'église qu'on a appellé de *la Ville-Neuve;* mais à la mort de « M. Lenfant, en 1728, il remplit sa place au *Werder*, qu'il « a conservée jusqu'à sa mort.

« Lorsque M. de Beausobre eut formé son établissement « dans Berlin, il se remit bientôt à ses études et leur consacra « le loisir que l'exercice de ses fonctions lui laissait. Afin de « se proposer un but auquel il les rapportât, il entreprit « l'*Histoire de la Réformation*. Comme il n'a rien publié là- « dessus, on sera peut-être surpris d'apprendre que ç'ait été « l'objet de ses recherches; mais cette surprise diminuera « quand on saura qu'il avait considérablement avancé cet « ouvrage rempli de discussions (1) épineuses et de très « longue haleine, qu'il l'avait poussé jusqu'à la confes- « sion d'Ausbourg (2), et qu'il a laissé son manuscrit dans « un état qui permet de le donner au public. Livré à cette « entreprise, il ne l'a presque point perdu de vue, et de là « vient qu'il s'est écoulé une longue suite d'années sans qu'il « donnât rien au public.

(1) Surtout si M. de Beausobre a prétendu faire l'apologie de la conduite des patriarches de la Réforme, et justifier la marche de l'esprit tout humain qui a formé cette prodigieuse révolution.

(2) C'est-à-dire jusqu'en 1530.

« MM. de Beausobre et Lenfant, ayant été chargés par la « cour de travailler à une version du Nouveau Testament, « ils partagèrent entr'eux cette tâche. M. Lenfant eut les « *Evangiles et les Actes*, *les Epîtres et l'Apocalypse*, et M. de « Beausobre *les Epîtres de saint Paul*, qui sont, sans contredit, « le morceau le plus difficile. » Ils publièrent leur ouvrage l'an 1718 (1), en 2 volumes in-4°, sous ce titre : *Le Nouveau Testament de notre Seigneur Jésus-Christ, traduit en Français sur l'original Grec, avec des notes littérales pour éclaircir le texte, par MM. de Beausobre et Lenfant.* A Amsterdam, chez Pierre Humbert, 1718, in-4°, 2 tomes, premier vol., pp. 490, second vol., pp. 702, *sans les Préfaces.*

La Préface générale sur le Nouveau Testament, *et l'abrégé de l'Histoire Evangélique et de celle des Apôtres*, sont de M. Lenfant. M. de Beausobre est l'auteur de *la Préface générale sur les Epîtres de saint Paul.* Les ouvrages de M. Lenfant n'intéressant point cette bibliothèque, nous ne parlerons ici que des travaux de M. de Beausobre ; et pour ne point nous égarer, nous prendrons pour guides les auteurs judicieux du Journal des Savans (2).

Dans la *première Préface générale sur les Epîtres de saint Paul*, M. de Beausobre fait plusieurs remarques. Saint Paul, dit-il, que tout le monde regarde comme un prodige de grâces et de sainteté, a laissé à l'église quatorze épîtres qui ont été mises dès le commencement au nombre des livres sacrés. Les hérétiques mêmes n'ont osé nier que cet apôtre n'en fût l'auteur, quoiqu'ils les aient rejetées, ou entièrement comme les *Ebionites* et les *Corinthiens*, ou en partie comme *Marcion*, qui ne recevait que dix épîtres, dont il retranchait même plusieurs endroits qui détruisent ses impiétés. Tels étaient aussi les *Gnotistes* qui refusaient de

(1) Il en a paru une seconde édition chez le même P. Humbert, avec des additions et des corrections importantes des deux auteurs.

(2) *Voyez* le Journal des Savans, in-4°, lundi 2 décembre 1720, p. 577 et suiv.

reconnaître les deux épîtres à Thimothée. L'auteur passe ensuite à l'abrégé des quatorze épîtres ; il explique en peu de mots à qui elles sont adressées, et en fait le sommaire du côté des faits, de la doctrine et de la morale. Il nous apprend comment elles ont été conservées, et de quelle manière les copies s'en sont multipliées. Saint Paul, dit M. de Beausobre, était très éloquent, mais ce n'est pas dans le style ou dans les mots que consiste son éloquence, c'est dans le sublime des pensées, dans la force des raisonnemens, dans l'usage admirable qu'il fait de l'écriture, dans la justesse des images, l'énergie des expressions, l'abondance et la beauté des figures. Après quelques observations sur les difficultés qu'ont trouvées tous les interprètes dans l'intelligence de ces divines épîtres, difficultés qu'il faut attribuer à la sublimité des matières et à la méthode de saint Paul dans ses citations, où suivant M. de Beausobre, il a toujours suivi les Septante, il donne une idée de la vie de ce grand apôtre.

Cette préface générale est terminée par l'ordre des dates qu'il paraît au traducteur qu'on doit donner aux quatorze épîtres ; il marque aussi les lieux où elles ont été écrites. Outre cette préface générale qui fournit de grandes lumières pour l'intelligence du texte, au moins dans la partie historique, M. de Beausobre a fait *des Préfaces particulières à chaque épître*. On peut dire que chacune de ces préfaces est un morceau achevé dans son genre. Celle qui précède l'épître aux Hébreux n'est pas la moins considérable ; l'auteur y prouve d'une manière invincible qu'on ne saurait raisonnablement ôter à saint Paul cette épître que toute l'antiquité chrétienne lui a attribuée.

Les auteurs du Journal des Savans reprochent à nos deux traducteurs, 1° de s'être servis dans plusieurs occasions de manières de parler surannées et hors d'usage, et qui ont même le ridicule des anciennes versions protestantes : ils en donnent une assez longue liste. On a beau prendre les choses sur le ton philosophique, il est des expressions dont

on ne saurait sauver le ridicule à nos oreilles ; c'est une faiblesse de l'esprit humain, dira-t-on ; mais elle est générale, et il faut y sacrifier quoi qu'on en ait. Il y a plus ; je crois que c'est une espèce d'infidélité dans une traduction, de rendre une idée sainte et sérieuse par des termes auxquels on attache aujourd'hui une espèce de burlesque (1). On sait à quoi s'est exposé un ancien traducteur de la Bible, Chateillon, qui n'a pas rejeté les termes les plus bas sous prétexte d'entrer dans le sens de l'original. Le reproche tombe en particulier sur M. de Beausobre, qu'un faux respect pour les anciennes versions a fait donner dans ce défaut. Dire que ces expressions étaient les seules qui pussent exprimer le sens des auteurs avec la force et la précision de l'original, c'est ignorer les grâces et les richesses de notre langue. L'expérience nous apprend que les auteurs les plus polis, ceux qui ont le plus de scrupule sur le style sont aussi ceux qui ont rendu les originaux avec le plus d'énergie. Il est bien difficile qu'un auteur, pénétré du sens de son texte, soit obligé de s'exprimer d'une façon basse et triviale, ou

(1) *D'un seul nom quelquefois le son dur et bizarre*
Rend un poème entier ou burlesque ou barbare,

dit Boileau en parlant du poème de *Childebrand*. Si ce préjugé a lieu dans les *noms propres*, à plus forte raison dans les autres occasions. La manière dont Henri Etienne a traité la traduction de Chateillon dans son Apologie d'Hérodote, fait le procès aux protestans. Les Odes gothiques de Marot étaient passables au temps des *Valois* ; mais peut-on souffrir aujourd'hui cette strophe.

Ouvre seulement
Ta bouche bien grande,
Et soudainement
Ebahi seras,
Quand la treuveras
Pleine de viande.

Enfin on sait par expérience qu'il n'y a rien de plus vrai que ce qu'a dit Horace.

. . . . *Cui lecta potenter erit res,*
Nec facundia deceret hunc, nec lucidus ordo.

de s'en éloigner. Il y a souvent plus de caprice que de raison dans la prétendue énergie qu'on attache à un terme grossier et hors d'usage.

Outre ce reproche, on peut encore accuser les deux illustres traducteurs de s'être livrés à la prévention et à l'esprit de parti, en excluant de leur traduction le mot *tradition* et quelques autres consacrés par le témoignage unanime de l'antiquité ecclésiastique.

Le même esprit, les mêmes préjugés règnent dans les notes littérales. Dans l'explication du premier verset du premier chapitre de l'Epître de saint Paul aux Philippiens, M. de Beausobre dit que les *évêques* sont les prêtres, ou les *anciens*. Dans la préface, sur la première Epître de saint Paul à Thimothée, on appuie encore sur cette prétendue identité des *évêques* avec les *prêtres*. Les mêmes auteurs du Journal ajoutent qu'on peut même trouver dans les notes des choses favorables aux *Sociniens*. Ils citent pour exemple la note du verset 6, chap. II, de l'Epître Saint-Paul aux Philippiens, où il semble que M. de Beausobre veuille affaiblir le langage de l'écriture et de l'église, touchant la divinité de Jésus-Christ.

Il s'éleva parmi les protestans quelques critiques contre cette version. Le ministre Dartis, qui s'était retiré de Berlin l'attaqua, ce qui engagea M. de Beausobre à *une réponse qu'il publia* en 1719. Il y avait peut-être autant et plus de passion que d'équité dans la conduite du censeur : suivant l'auteur du Mémoire sur la vie de M. de Beausobre, il fut regardé comme un adversaire passionné et de mauvaise humeur.

« Lorsque la Société anonyme, qui devait travailler à la « Bibliothèque Germanique se forma (1), M. de Beausobre « fut un des principaux membres, et cela l'engagea à donner « quelques pièces pour cette bibliothèque, » comme sa *Dis*

(1) En 1720, sous la direction de M. Lenfant qui fut le premier auteur du projet que lui inspira le succès de la bibliothèque Anglaise. *Voyez* la préface du premier volume de la Bibliothèque Germanique, qui commence au mois de juillet 1720.

sertation sur les Adamistes, imprimée dans le quatrième volume, et réimprimée à la fin de l'histoire des Hussites de M. Lenfant, avec un supplément et une seconde partie où l'auteur fait l'histoire de l'Adamisme depuis sa naissance, et prétend prouver que cette hérésie n'a jamais existé.

La Vierge érigée en reine de Pologne, précédée d'une *Dissertation sur les Images de main divine, et d'une autre sur les Images de main apostolique*, t. XVIII et suivans. La *Dissertation sur la statue de Paneade. La Réponse aux Journalistes de Trévoux qui attaquèrent l'histoire du Manicheïsme* et les autres savantes pièces qui sont répandues dans la Bibliothèque Germanique depuis le quatrième tome (1) jusqu'à sa mort. Dans tous ces ouvrages on reconnaît, il est vrai, un auteur livré aux préjugés de son parti, mais il faut convenir, et les adversaires les plus judicieux de M. de Beausobre en sont convenus, qu'on y trouve aussi un savant du premier ordre, un littérateur à qui rien n'échappe, qui possède éminemment l'Histoire Sainte, les Antiquités du Christianisme puisées dans leurs sources, la Théologie payenne, l'Histoire profane, tous les talens d'un critique éclairé. L'étendue, quoique vaste de ses connaissances, n'exclut de ses ouvrages ni la solidité, ni un jugement exquis et délicat, et ce qui n'est pas moins surprenant une expression pure, vive et agréable.

Nous ne parlerons ici que de la Dissertation sur la *Statue de Paneade* (2), dans laquelle le dogme catholique est le moins intéressé. C'est une pièce achevée du côté du style, et du profond savoir qu'on y trouve. L'auteur y examine quatre questions.

La première, si Eusèbe a vu la statue qui était à Paneade, et qu'on disait être celle de Jésus-Christ.

(1) Jusqu'au quarante-troisième volume.

(2) *Paneade* était une ville située sur les frontières de la Palestine et de la Phénicie : on l'a aussi appelée *Césarée* en l'honneur de Tibère, et *Néroniade* en l'honneur de Néron. C'était l'ancienne ville de *Dan*, le Jourdain y prenait sa source au pied du mont *Panius*.

(*Voyez* EUSÈBE, de la traduction de Rufin, p. 581, chap. XIII.

La seconde, s'il est vrai que l'Hémoroïsse (1) de l'évangile a dressé, comme on le lit dans Eusèbe et quelques-autres auteurs, une statue au fils de Dieu.

La troisième, comment il peut être arrivé que les chrétiens de Paneade aient pris une statue de quelque prince ou de quelque philosophe payen, pour une statue de Jésus-Christ.

La quatrième, enfin de quelle sorte de personne pouvait être cette statue.

Sur la première question *il estime* qu'Eusèbe n'a jamais (2)

(1) Math., ch. IX, v. 18.

(2) Voici cet endroit tout entier de la traduction de Ruffin. *Verùm, quia urbis hujus* (Paneadæ) *fecimus mentionem, justum videtur commemorare etiam illud in eâ, quod historiâ dignam duximus. Mulierem, quam sanguinis proflavio laborantem, à Salvatore curatam Evangelia tradiderunt, hujus urbis civem constat fuisse; domusque ejus in eâ etiam nunc ostenditur, pro foribus verò domûs ipsius basis quædam in loco editiore collocata monstratur, in quâ mulieris ipsius, velut genibus provolutæ, palmasque suppliciter tendentis imago ære videtur expressa. Adstat verò alia ære nihilominus fusa statua, habitu viri stolâ comptè circumdati, et dexteram mulieri porrigentis. Hujus ad pedes statuæ è basi herba quædam novâ specie nascitur, quæ cùm exorta fuerit, excrescere usque ad stolæ illius ærei indumenti fimbriam solet; quam cum summo vertice crescens herba contigerit, vires inde ad depellendos omnes morbos, langoresque conquirit; ità ut quæcumque illa fuerit infirmitas corporis, haustu exiguo madefacti salutaris graminis depellatur; nihil omninò virium gerens, si antequam æreæ fimbriæ summitatem crescendo contigerit, decerpatur. Hanc statuam ad similitudinem vultûs Jesu formatam tradebant, quæ permansit ad nostra usque tempora, sicut ipsi oculis nostris inspeximus. Et nihil mirum, etc.* Euseb., Ecclesiast. Histor., lib. VII, cap. XIV, p. 582 de l'édition de Bâle, de 1159.

C'est-à-dire : mais puisque nous avons fait mention de cette ville *(de Paneade)*, je crois devoir rapporter comme une chose digne de l'histoire, que la femme qui, suivant l'évangile, fut guérie d'un flux de sang par le Sauveur, a été citoyenne de cette ville : on y montre encore sa maison. Au-devant de cette même maison, on montre un *piédestal* placé sur un lieu un peu élevé, et sur ce piédestal se voit la statue en bronze de cette femme à genoux, et tendant les mains comme une personne qui supplie. Il y a auprès une autre statue aussi en bronze, représentant un homme décemment habillé d'une *stôle*, ou robe longue, et qui étend la main du côté de la femme. Aux pieds de cette *seconde* statue et de la base, naît une herbe d'une espèce nouvelle qui, lorsqu'elle a commencé à paraître, a

vu la statue en question, quoique l'endroit où il en parle paraisse bien décisif, puisqu'il dit qu'il *l'a vue de ses propres yeux*. A une assertion si positive, M. de Beausobre oppose la manière moins certaine dont s'exprime Eusèbe, en disant que c'était une *tradition* que la statue représentait Jésus-Christ.

Il prétend trouver de la contradiction dans la certitude qui paraît d'un côté dans son récit, et l'incertitude qu'on y peut voir d'un autre côté. Il en conclut ou que ce récit est une preuve de l'inexactitude d'Eusèbe qui n'a point du varier, ou que l'assertion est une addition à son texte. Il convient pourtant de bonne foi que les manuscrits ne donnent aucune preuve d'addition au texte, et que Rufin a traduit cet endroit fidèlement : il donne plusieurs autres conjectures qui, selon lui, rangent au moins ce fait dans l'ordre de ceux dont on peut douter ; elles sont d'une érudition exquise, et peu commune.

Il décide très précisément, à l'égard de la seconde question, que l'Hémoroïsme n'a jamais élevé de statue à Jésus-Christ ; il donne pour preuve de sa négative la variété qui se trouve dans les récits d'Eusèbe, de Philostorge, d'Astère, et de Sozomène. Le premier parle de deux statues, de celle d'une femme et de celle d'un homme ; les trois autres ne font mention que de la statue de Jésus-Christ. Ils diffèrent encore sur le lieu où elle était élevée ; enfin il prétend trouver

coutume de croître et de s'élever jusqu'à la frange de la robe de cette statue de bronze ; et quand elle est parvenue à y atteindre, elle y prend des qualités propres à guérir toutes les maladies et toutes sortes de langueurs ; en sorte que de quelque nature que soit le mal dont le corps est affligé, on est sûr de la guérison en faisant tremper cette herbe salutaire dans un peu de boisson. Mais elle est absolument sans vertu si on la cueille avant qu'elle ait atteint la frange de la statue. *La tradition était que cette statue représentait les traits du visage de Jésus-Christ. Elle a subsisté jusqu'à notre temps, et nous l'avons vue nous-mêmes de nos propres yeux.* Il n'y a rien d'étonnant, etc. Le lecteur jugera plus sainement du parti qu'a pris M. de Beausobre contre ce passage bien favorable à la vénération des images et à l'usage des premiers chrétiens.

quelques contradictions vraies ou apparentes dont il tire en logicien serré tout l'avantage qu'il peut en tirer : mais tous conviennent de l'existence de la statue de Jésus-Christ ; c'est ce que n'a pu nier M. de Beausobre, et c'est le seul objet intéressant. La différence des narrations supposée aussi réelle que le veut M. de Beausobre, ne tend qu'à appuyer plus précisément le fait principal.

Il entre ensuite dans la question du culte religieux qu'on a pu rendre à cette statue, et il la décide suivant les principes du Calvinisme.

Sur la troisième question, M. de Beausobre nie que ces deux statues qu'on disait être, l'une celle de l'Hémoroïsse, l'autre celle de Jésus-Christ, aient été l'ouvrage de la reconnaissance de la femme dont l'Evangile rapporte la guérison. Il les attribue au roi Agrippa, fondé sur un passage de Joseph, suivant lequel ce prince, dit M. de Beausobre, embellit le Panion ou la fontaine de Paneade, de quantité de statues comme il avait fait à Bérite. Il faut du préjugé pour voir dans Joseph ce qu'y a vu M. de Beausobre. Cet Hist., liv. XX, ch. VIII, de l'Histoire des Juifs, dit bien qu'Agrippa, fils d'Agrippa-le-Grand, accrut Paneade qu'on appelait alors Cézarée de Philippes, et qu'il lui donna le nom de Néroniade en l'honneur de Néron ; mais il ne parle point des statues qu'il fit élever dans le Panion. Pourquoi n'en aurait-il rien dit, puisqu'il parle bien de celles dont il embellit Bérite aux dépens des autres villes de ses états ? A l'égard de l'origine de la tradition rapportée par Eusèbe et les autres auteurs ecclésiastiques, il croit la trouver dans les titres que les payens donnaient à leurs Dieux et à leurs princes, et il compose une inscription qui aurait pû convenir à Jésus-Christ, ainsi qu'à l'un de ces princes. Mais M. de Beausobre n'a aucune preuve de cette inscription qui est entièrement son ouvrage, quoiqu'on puisse la trouver, selon lui, dans le récit d'Eusèbe qui se sert des termes de *Sauveur* et *Bienfaiteur*. Ces conjectures sont certainement de celles dont on peut dire *se non e vero, bene e trovato.*

Convenons-en, il y a trop d'esprit. Le commun des lecteurs n'en verra pas toute la finesse, et les savans ne seront point assez dociles pour adopter cet enfant de M. de Beausobre.

La quatrième question est encore éclaircie par la voie des conjectures ; avec un savoir vaste et une belle imagination, on peut aller loin dans cette route. Ce qui lui paraît de plus probable, c'est que la *femme* peut représenter *Bérénice*, fille d'Agrippa-le-Vieux, qui sut gagner l'affection de Vespasien, et inspirer de l'amour à Titus. Pour établir cette idée, il remarque qu'on a donné le nom de *Bérénice* à l'Hémoroïsse ; la statue de *l'homme*, dans cette brillante hypothèse, représente Vespasien que la princesse voulait flatter par ce monument, et par les titres de *Seigneur*, *Sauveur* et *Bienfaiteur* qu'elle lui donnait dans l'inscription de la composition de M. de Beausobre. Que de *songes érudits !* Que de conjectures hasardées pour s'écarter de la route, et arracher un titre au respect que les catholiques rendent aux images de Jésus-Christ et des saints dans le culte relatif aux objets qu'elles représentent. Cet examen prouvera le profond savoir de M. de Beausobre, la fécondité de ses idées, la beauté de son imagination ; il prouvera aussi que l'Histoire de la Réforme ne pouvait être en de meilleures mains. « En travaillant à ce « grand ouvrage, M. de Beausobre se jeta dans une digression « qui a produit deux volumes in-4°, et qui en aurait même « produit davantage si l'auteur avait vécu ; je veux parler de « l'*Histoire critique de Manichée et du Manichéisme* dont le « second volume aurait probablement été suivi d'un troisième « sur les hérétiques modernes accusés de *Manichéisme.* » Le premier volume parut en 1734 à Amsterdam, et le second en 1739, après la mort de l'auteur. Ce second volume contient aussi l'histoire de Marcion, de Bazilide, de Bardesanes, avec l'exposition détaillée de leurs sentimens.

Il n'est pas besoin de s'étendre sur cet ouvrage dont les journalistes ont parlé avec éloge, et même ceux qui l'ont critiqué le plus vivement, je veux dire les auteurs du Journal

de Trévoux qui n'ont pu refuser à l'auteur une vaste littérature et une érudition exquise. Leur différend (1) avec M. de Beausobre fit du bruit dans la république des lettres. Tous les savans opinèrent dans cette grande querelle, et comme dans toutes les autres occasions, chacun opina suivant les différentes affections dont il se trouva occupé. Il s'y agissait des points de la religion les plus importans. M. de Beausobre qui avait voulu, dit-il, répandre de la variété dans son livre, s'était servi de ce moyen pour être le patron de la religion protestante dans laquell il était engagé, et pour attaquer les dogmes catholiques que rejette son parti. C'est en dire assez pour faire concevoir au lecteur que les raisons des contestans furent regardées d'un œil bien différent; mais, encore une fois, personne ne refusa à M. de Beausobre le mérite de l'ordre, celui des recherches savantes, du style et de l'expression noble, pleine et digne de son sujet. Si les journalistes de Trévoux parurent s'écarter quelquefois des règles d'une critique impartiale et modérée, ils trouvaient leur excuse dans la cause qu'ils défendaient. Il est permis de se passionner pour la vérité, pourvu que la bonne foi et les règles immuables de la société qu'inspire la charité chrétienne, ne soient point blessées.

La réponse que M. de Beausobre fit aux journalistes de Trévoux, se trouve répandue dans différens volumes de la Bibliothèque Germanique : t. XXXVII, p. 1re et suiv.; t. XXXVIII, p. 24 et suiv.; t. XXXIX, p. 34 et suiv.; t. XL, p. 20 et suiv.; t. XLI, p. 97 et suiv.; t. XLII, p. 34 et suiv.; et t. XLIII, p. 81.

Les pièces dispersées de cette réponse formeraient un juste volume qu'il est très nécessaire de joindre ainsi que les remarques des journalistes de Trévoux, répandus dans les journaux des années 1735 et 1736, au corps de l'histoire

(1) Les journalistes de Trévoux attaquèrent le premier volume de l'Histoire du Manichéisme dans le journal du mois de février 1735 et dans celui du mois de janvier 1736.

du Manichéisme. On y verra une sagacité, une finesse de raisonnement surprenante dans la réfutation, et le savoir infini que M. de Beausobre faisait voir dans toutes ses productions.

« Voilà tout ce qui a paru pendant la vie de M. de Beau-« sobre; mais ses ouvrages manuscrits surpassent en nombre « tout ce qu'il a mis au jour. » Je n'oserais dire comme les auteurs du Mémoire de sa vie, qu'ils le surpassent en importance, au moins me paraît-il que du côté des matières, M. de Beausobre ne pouvait rien publier de plus intéressant que les ouvrages imprimés que nous avons de lui. Il est vrai que pour la quantité des volumes, l'Histoire de la Réformation aurait seule pu faire plusieurs volumes in-4°, de la manière dont l'auteur avait traité ce vaste sujet.

Il avait composé l'Histoire des Préliminaires de la Réformation, qui faisait un volume à part :

L'Histoire des Pauliciens.

L'Histoire des Bogomites.

L'Histoire des Vaudois.

L'Histoire des Albigeois.

L'Histoire des Frères de Bohême.

L'Histoire Critique de l'Origine et des Progrès du culte des morts parmi les chrétiens et les payens.

Un Supplément à l'Histoire de la Guerre des Hussites, donnée par M. Lenfant.

Une Dissertation sur les livres d'Optat, évêque de Milève.

Il a aussi laissé un volume d'*Observations Philologiques* sur le Nouveau Testament, pour servir de troisième volume au Nouveau Testament de MM. Beausobre et Lenfant; divers volumes de Sermons dont l'auteur, qui les destinait à l'impression, avait fait choix avant sa mort; un grand nombre de Dissertations sur divers sujets de littérature et d'histoire ecclésiastique.

On peut juger par là que la vie de M. de Beausobre a été active et laborieuse, surtout si l'on pense qu'il apportait une extrême attention à ses ouvrages; qu'il n'était point de

ces auteurs rapides qui ont aussitôt enfanté que conçu ; mais qu'exact, délicat, rarement content de lui-même, il corrigeait et retouchait à diverses reprises ses compositions. On peut dire que la Prétendue Réformation a produit peu de prédicateurs de son mérite. Un grand feu d'imagination, une abondance d'expression jointe à beaucoup de justesse, une manière neuve et originale de traiter les sujets les plus communs, des ouvertures surprenantes (on eût pu dire hardies), pour l'explication de l'écriture sainte, du brillant, du sublime, du pathétique ; en un mot, toutes les qualités de l'orateur étaient réunies en sa personne, et se sont soutenues dans leur force jusqu'à la fin ; car il a encore prêché dans sa 79e année avec tout le feu et toute l'imagination de sa jeunesse. Le public devait être à portée d'en juger en peu de temps, suivant les auteurs de la Bibliothèque Germanique dans le Mémoire de sa vie. Apparemment on travaillait alors (en 1738) à l'édition de ses sermons ; je ne les ai point vus, et j'ignore s'ils ont été imprimés. Si l'on joint à la composition presque journalière de ses Sermons, les relations qu'il avait avec les personnes les plus considérables par le rang et par le savoir, ses correspondances littéraires, et en général, toutes les distractions dont la vie d'un ministre aussi distingué que M. de Beausobre dans son parti, et d'un savant aussi célèbre ne peut qu'être remplie, on verra qu'il a bien mis à profit tous ses momens de loisir.

« M. de Beausobre était d'une stature au-dessous de la « médiocre, mais bien pris dans sa taille, et ayant le port « noble et l'air grâcieux. Il avait les traits beaux, l'œil vif, « la physionomie heureuse, un visage toujours riant, et « l'on trouvait véritablement en lui ce je ne sais quoi qui « prévient et gagne les cœurs au premier abord.

« Le fond de son caractère ne démentait point cet exté- « rieur. Il était poli, affable, obligeant, propre à se produire « avec distinction dans les compagnies, et même dans les « cours, bien différent de ces savans qui contractent une « espèce de rouille dans le cabinet. Aussi a-t-il eu beaucoup

« d'accès à la Cour d'Anhalt-Dessau, et à celle de la feue « reine de Prusse, dont le goût et les lumières étaient supé- « rieurs à son rang. Il ne possédait pas moins le talent de la « parole en conversation qu'en chaire; on l'écoutait toujours « avec plaisir, et sans se donner des airs de supériorité, il « était réellement si supérieur aux autres qu'on ne pouvait « lui refuser l'estime et la déférence que mérite un beau « génie cultivé par les grâces, assaisonné par la douceur « et la modestie : son cœur était encore préférable à son « esprit. Il était généreux, désintéressé, humain, compa- « tissant, éloigné de tout esprit de rancune et de vengeance, « toujours porté à rendre service, incapable de nuire à qui « que ce soit. S'il pêchait à cet égard, c'était peut-être par « un excès de facilité et de complaisance. Détestant la médi- « sance, à plus forte raison la calomnie, il saisissait toujours « les beaux endroits du prochain et se plaisait à les étaler, « supprimant ses défauts, lors même qu'il aurait eu quelque « intérêt à les relever. En un mot, c'était un de ces excellens « caractères pour la société, d'autant plus estimables qu'ils « sont très rares. » L'auteur du Mémoire de sa vie, qui fait ce beau portrait, en appelle à témoin ceux qui ont été à portée de le connaître. Il le finit en louant la régularité de sa conduite toujours conforme à son caractère, et l'attachement qu'il a constamment témoigné pour la religion où il a vécu.

« Une constitution vigoureuse a préservé M. de Beausobre « de maladies considérables, et l'a fait parvenir jusqu'à un « âge avancé sans infirmités. Ses indispositions ordinaires « étaient des fièvres et des rhumes que quelques remèdes « domestiques dissipaient bientôt. Nous avons déjà dit qu'il « prêcha avec force jusqu'à 79 ans. Vers le commencement « d'octobre 1737, il se trouva mal la nuit qui précédait un « dimanche auquel il comptait de prêcher. Ce fut le commen- « cement de sa dernière maladie, et quoiqu'il ait eu quelques « intervalles favorables pendant huit mois qu'elle a duré, le « mal qui consistait en suffocation et en fièvre, ne laissait

« pas de faire toujours des progrès qui ne permettaient pas « de concevoir des espérances de rétablissement. » Vers les fêtes de la Pentecôte on s'aperçut qu'il tendait à sa fin, et en effet, il mourut le 5 juin 1738 à l'âge de 79 ans 3 mois.

M. de Beausobre a laissé des enfans de deux femmes, savoir: de la première qu'il avait épousée en France, M. *Léopold de Beausobre*, colonel d'un régiment d'infanterie au service de S. M. l'impératrice de Russie; M. *Charles-Louis de Beausobre*, pasteur de l'église de Berlin, connu par des ouvrages (1) qui annoncent le digne fils d'un illustre père, et une fille; un troisième fils nommé *Albert*, mort capitaine à l'âge de 22 ans devant Belgrade, et la cadette de ses filles mariée à M. de *Mauclerc*, étaient morts seize à dix-huit ans avant lui. Du second mariage, contracté avec M[lle] *Charlotte Schwartz*, il a laissé deux fils en bas-âge (en 1738.)

(*Voyez* la *Bib. Germanique*, t. XLIII, année 1738, article 3, depuis la page 68 jusqu'à la page 81; — les *Journaux des Savans et de Trévoux*, cités; — et les ouvrages imprimés de M. de Beausobre.)

— Cet article était imprimé lorsque l'auteur reçut par les soins de l'officieux M. Falconet, les Mémoires sur la vie de feu M. Isaac de Beausobre. Quoiqu'il fut un peu tard et qu'on ne put plus employer le Mémoire même, au moins l'auteur rendra-t-il encore quelque service à la république des lettres, en employant ici les faits omis par les auteurs de la Bibliothèque Germanique, ou en rectifiant d'après ces Mémoires ceux qui méritent d'être rectifiés.

Nous avons dit d'après l'auteur du mémoire qui se trouve dans la Bibliothèque Germanique, que la famille de Beausobre était originaire de Provence, et qu'un des ayeux de M. de Beausobre s'était retiré en Suisse, où il avait pris le nom de Beausobre au lieu de celui de *Bossard*, et qu'il était de la maison des barons de *Beaux*. Voici la remarque de l'auteur du nouveau Mémoire.

(1) *Voyez* le Mercure Suisse, ou Journal Helvétique, mois d'avril 1743.

« La famille de Beausobre est originaire du Limousin. Il « paraît par des documens domestiques que ce fut de cette « province qu'était natif *Léonard de Beausobre*, lequel ayant « quitté sa patrie en 1572, gagna d'abord la Suisse, et bien- « tôt après alla s'établir à Genève. Il est à propos, ajoute « l'auteur du nouveau Mémoire, de relever ici une inexacti- « tude en ceux qui ont parlé de la famille de M. de Beausobre. « Ils ont dit que ce *Léonard* de Beausobre, qui avait changé « son nom, s'appelait auparavant *de Bossard;* mais ce nom « (de Beausobre) est bien plus ancien. Dans un temps où l'on « crut pouvoir faire quelques recherches en faveur de la « famille, M. de Beausobre, enseigne de la compagnie Suisse « de Chanson, en garnison à Maubeuge, écrivit à M. le « marquis de Louvois, qui chargea M. Stoppe, général des « Suisses et des Grisons de lui répondre, il lui marqua dans « une lettre datée du 20 juillet 1699, ce qui suit: *Le ministre « me répond que votre demande n'est pas convenable, et ne saurait « être accordée aujourd'hui; que* Bertrand de Beaux, *dit* Beaus- « sart, *et ensuite* Beausobre, *petit-fils de Hugues de Beaux, et « bisayeul de votre grand-père Arnauld, plaida lui-même la même « affaire, ayant de plus que vous le Testament d'Alix. Or, ce « Bertrand de Beaux, dit ensuite de Beausobre, est un des ayeux « de ce Léonard de Beausobre. Arnauld, fils de Léonard acquit à « Genève le droit de bourgeoisie, et devint même un des seigneurs « du conseil. Il épousa dans cette ville demoiselle Honorée-Clé- « mence, fille de feu sire Jean-Abraham de Ditton, secrétaire du « prince de Condé, et habitant de Genève,* » De ce mariage, naquit Isaac de Beausobre qui vint s'établir en Poitou, dans la ville de Nyort, grand-père de celui dont nous parlons: le nom de baptême du père de notre Beausobre et ses qualités sont ignorés. Isaac II fut baptisé le 16 mars, huit jours après sa naissance dans un temple des P. R. par le ministre du lieu, nommé *Bossatran*, et eut pour parrain *Isaac* son grand-père, et *Marie de Ferrier* sa grand-mère. Il commença ses études à l'âge de sept ans dans un collége de Nyort, où il resta jusqu'à onze ans. L'humeur du maître, dure et opposée

à celle du disciple, obligea ses parens à lui en chercher un autre : on le mit en pension chez un gentilhomme du voisinage, qui avait un précepteur domestique chez lui pour ses enfans. La sordide économie de la femme de ce gentilhomme réduisant le jeune Beausobre à une espèce de jeûne continuel, il tomba malade ; il fallut encore prendre un autre parti pour son éducation. L'auteur du Mémoire rapporte que le petit Beausobre qui était retourné à la maison paternelle, ayant entendu un sermon du célèbre ministre *Charles Drelincourt*, se retira dans sa chambre et se mit à réciter tout haut ce qu'il avait retenu du sermon, non-seulement il en faisait une juste analyse, mais il répétait les endroits qui l'avaient le plus frappé. Sa répétition avait toute la noblesse et tout le feu que Drelincourt donnait à ses discours. Le père et la mère, qui d'une chambre voisine avaient entendu tout ce qu'avait répété leur fils, avec ce plaisir que conçoivent naturellement des parens tendres, prièrent le ministre Drelincourt et quelques autres personnes à dîner ; ils firent l'histoire de la répétition qu'avait fait leur fils dans sa chambre, on engagea ce jeune enfant de recommencer. Il obéit, et surprit ses auditeurs, autant par la fidélité de sa mémoire que par les agrémens de sa prononciation. Il fut loué ; le ministre prédit qu'il deviendrait un des ornemens de l'église protestante : la prophétie était naturelle. On envoya le jeune Beausobre chez un autre gentilhomme qui avait aussi un précepteur domestique pour ses enfans, il y resta jusqu'à ce qu'il fût en état d'aller étudier à Saumur, où brillaient les plus grands hommes du parti : il y acheva ses humanités, y fit son cours de philosophie, et donna dix-huit mois entiers à l'étude de la théologie. Après avoir passé quelque temps à Nyort, il alla chez M. de Vilette qui l'avait invité à venir sur ses terres prendre l'air et les plaisirs de la campagne. Il n'employa le temps de cette retraite qu'à se fortifier dans les connaissances qu'il avait acquises.

Nous avons dit que M. de Beausobre fut fait ministre à l'âge de vingt-deux ans, au dernier Synode de Loudun ;

comme ce Synode fut tenu en 1683 (1), Beausobre, né en 1659, était dans sa vingt-quatrième année.

Le nom de l'église protestante qu'il servit d'abord est en blanc dans la Bibliothèque Germanique et dans la nôtre. Le Mémoire manuscrit m'apprend que c'était celle de *Châtillon* sur Indre en Touraine, il y reçut ce que les protestans appellent *l'imposition des mains*, le 19 juillet 1683.

Le nom de sa femme, est *Arnodeau* dans la Bibliothèque Germanique, l'auteur du Mémoire la nomme d'*Arnaudot*. Nous nous y sommes conformés.

L'auteur du Mémoire ne dit point que M. de Beausobre ait brisé le sceau apposé à la porte du temple; la seule raison, dit-il, pour laquelle il est condamné, c'était parce qu'il avait chanté des pseaumes et fait le prêche dans sa maison, au reste il ne manqua jamais au respect qu'il devait aux ordres du roi; la sentence qui le condamna, ajoute-t-il, n'a point d'autres motifs; c'est donc un fait que n'ont pas dû employer les auteurs de la Bibliothèque Germanique.

On ne dit point où M. de Beausobre se réfugia d'abord. Ce fut à Rotterdam où il arriva au commencement de novembre 1683. Il fut protégé par M. Jurieu qui voulut être son hôte; ce ministre qui avait beaucoup de crédit, était, dit l'auteur du Mémoire, l'oracle de tous les protestans de France. Peut-être Jurieu contribua-t-il à l'avancement de M. de Beausobre.

La princesse d'Orange, dont M. de Beausobre acquit l'estime, était la princesse douairière *Amélie*, née comtesse de *Solms*, veuve de *Frédéric-Henri*, *prince d'Orange;* elle le plaça en qualité de ministre de cour auprès d'*Henriette-Catherine de Nassau*, mariée en Allemagne avec le prince d'Anhalt-Dessau. Un jour, dit l'auteur du Mémoire, cette princesse qui estimait infiniment M. de Beausobre, l'entretenant du prince Léopold son fils, pour qui elle avait une

(1) L'ouverture s'en fit le 2 juin.

extrême tendresse, lui demanda ce qu'il en pensait, M. de Beausobre ne répondit d'abord qu'en faisant l'éloge du jeune prince. Mais enfin, lui dit la princesse d'Anhalt, il n'est pas parfait, au moins a-t-il quelque petit défaut : *Madame*, reprit-il alors, *puisque votre altesse m'ordonne de lui en dire mon sentiment, je trouve que pour un prince si jeune, il décide quelquefois avec trop de légèreté.* Quelque temps après, M. de Beausobre étant à table avec le jeune prince, qui fut informé de ce jugement : On m'a dit, Monsieur, lui dit Léopold, que vous trouvez que pour un jeune prince, je décide trop légèrement? *On vous a dit la vérité*, monseigneur, *répondit Beausobre sans détour.* Le prince désarmé par cette sincérité fit verser deux verres de vin, présenta l'un à M. de Beausobre, et prenant l'autre lui dit, en l'embrassant, *qu'il était et qu'il voulait toujours être de ses amis :* sentiment qu'il a en effet conservé jusqu'à sa mort.

On ne dit point ce qui occasionna *la Défense de la Doctrine des Réformés*. Ce fut pour répondre au livre de George Moebius, qui fut publié muni de l'approbation de tous les théologiens de l'académie de Leipsick ; en sorte qu'en cette occasion, M. de Beausobre attaquait tous ces théologiens en corps. Le titre entier de l'ouvrage est : *Défense de la Doctrine des Réformés sur la Providence, sur la Prédestination, sur la Grâce et sur l'Eucharistie*, Magdebourg, in-8°, 1694. Nous la datons d'après nos guides de 1693.

Nous disons qu'il alla former un nouvel établissement à Berlin en 1694. Il y alla cette année ; mais son établissement n'y fut qu'au commencement de l'année 1695.

En parlant de l'*Histoire de la Réformation*, nous n'avons pu en fixer l'objet. Le dessein de M. de Beausobre était de donner l'*Histoire de l'état de la Religion chrétienne dans l'Occident*, surtout dans les temps qui précédèrent la Prétendue Réformation depuis le Concile de Bâle jusqu'à la *Confession d'Augsbourg*.

Ajoutez à ce que nous disons, que MM. de Beausobre et Lenfant furent chargés par la cour de travailler à une

version du Nouveau Testament, que l'ordre que leur en donna S. A. E. Frédéric-Guillaume, était du 4 juillet 1696. L'auteur du Mémoire dit que cet ordre avait été suggéré au prince par l'illustre baron de Spanheim, ministre d'état, l'un des plus savans hommes de ce siècle, et très attaché à sa religion.

Pendant que M. de Beausobre travaillait avec M. Lenfant à sa traduction du Nouveau Testament, il eut occasion de voir le fameux Jean Toland. Cet incrédule trouva à qui parler, et l'auteur du Mémoire fait sentir la supériorité qu'eut son rival sur lui. L'auteur du Mémoire dit avoir vu plusieurs fois *Jean Toland* aussi plein de circonspection, et même de modestie avec ceux dont il craignait les lumières, que fier et hautain avec les personnes sur qui il se flattait de la supériorité.

On apprend dans le Mémoire manuscrit que M. de Beausobre ne contribua pas peu à confirmer *la princesse d'Anspach*, depuis reine d'Angleterre, dans son attachement au protestantisme. Elle était demandée en mariage par l'archiduc Charles qui avait été déclaré roi d'Espagne après la mort de Philippe IV, et malgré les dispositions du testament de ce prince, qui ont mis Philippe de France, duc d'Anjou, sur le trône: la diversité de religion s'y opposait. Beausobre fut consulté, et la princesse se détermina à refuser un trône qu'elle ne pouvait posséder qu'en cessant d'être protestante. Elle épousa quelque temps après (en 1703) le prince Georges, électeur d'Hanovre, depuis roi d'Angleterre.

En 1701, Frédéric I[er] du nom, roi de Prusse, ayant permis aux Français réfugiés dans ses états, de faire une collecte générale pour l'acquisition d'un terrain destiné à à l'établissement qu'il leur permit de faire à Berlin dans la partie de la ville appelée Frédéric-Stad, MM. de Beausobre, Marconnay, d'Ancire et quelques autres, furent nommés pour commissaires. Il parcourut l'Allemagne en savant qui sait mettre ses voyages à profit, et rassembla quantité de Mémoires pour sa grande *Histoire de la Réformation*.

Le roi Frédéric (1), de Prusse, s'étant remarié en secondes noces, Beausobre fut député pour haranguer Sa Majesté, comme il l'avait été pour complimenter le prince royal électoral, qui avait épousé en 1606 la princesse d'Hanovre, sa cousine-germaine, nièce de la reine de Prusse, morte en 1705 à l'âge de 37 ans.

Il entra en 1707 dans le consistoire royal. Il y fit voir sa probité et sa fermeté dans une occasion délicate : il y eut une place vacante dans ce même consistoire, il y avait à Berlin un ancien ministre français nommé Forneret, homme de mérite qui y prétendait ; c'était à tous égards lui faire un affront que de l'en exclure. La place fut donnée à un autre. Forneret n'osa se plaindre. M. de Beausobre éclata ; il alla trouver le ministre, et lui dit que la place appartenait à Forneret par son âge, par son mérite, par équité ; que lui, Beausobre, rougirait d'occuper une place dont il verrait un homme de tant de mérite exclus. La remontrance porta coup, et sans déplacer le sujet nommé par la cour, on forma une place surnuméraire en faveur de Forneret qui eut le pas et le premier rang dans le consistoire.

Frédéric ayant donné en 1709 un édit de naturalité générale aux réfugiés dans ses états, ils en remercièrent le prince en corps ; ce fut par la bouche de M. de Beausobre qui fit ce compliment à Sa Majesté Prussienne, le 1er janvier 1710.

Sire,

« Ce ne sont plus des réfugiés qui ont l'honneur de pré-
« senter à Votre Majesté leurs respects et leurs vœux au
« commencement de cette année. Ce sont vos sujets naturels ;
« mais des sujets qui sont redevables de cet avantage, non à
« leur naissance, mais à la clémence de Votre Majesté. Cette
« nouvelle grâce ne saurait rien ajouter ni à notre zèle, ni
« à notre fidélité. Mais comme elle donne un nouvel éclat à

(1) Mort en 1713.

« votre bonté royale, elle donne aussi une nouvelle ardeur à « notre reconnaissance. N'étant plus distingués de vos autres « sujets par le caractère d'étrangers, nous n'aspirons, Sire, « qu'à nous distinguer par notre amour pour notre roi, et « par reconnaissance envers notre magnifique bienfaiteur. « Que ne pouvons-nous, Sire, en donner d'autres preuves à « Votre Majesté, qu'en lui disant que le plus sûr et le plus « beau de tous les empires est celui que les bienfaits établis- « sent dans les cœurs, et que s'il n'y a point de meilleur « roi que Votre Majesté, il n'y aura jamais de meilleurs « sujets que nous. »

Le roi Frédéric étant mort en 1713, l'église protestante d'Utrecht demanda M. de Beausobre au commencement de 1714. Le ministre Dartis, qui avait servi quelque temps les églises de Berlin, et qui, dit l'auteur du Mémoire manuscrit, avec de l'esprit et du savoir, était un homme remuant, dévot, emporté dans son parti, prétendit que M. de Beausobre ne pouvait être regardé comme orthodoxe au sens que donnent à ce terme les églises protestantes; on remarque que dans ces circonstances mêmes M. de Beausobre faisait subsister la femme et les enfans de Dartis à Berlin. L'accusé se justifia par une infinité d'attestations. Il paraît qu'on n'eut aucun égard à la dénonciation de Dartis, puisqu'on porta à Berlin les actes de la vocation de M. de Beausobre; mais il se refusa absolument à l'élection : le roi s'étant même intéressé à le retenir, on revint à la charge, mais sans succès.

En 1715, l'église de Hambourg offrit à M. de Beausobre des avantages qui le tentèrent, il demanda même son congé au roi de Prusse : il l'obtint; on trouva le secret de le faire révoquer en présentant une requête à S. M. Prussienne, qui fut dressée par M. Lenfant son collègue, et signée par les ministres les plus distingués de Berlin (1), le grand-maréchal, la reine, toute la cour appuya la requête. M. de Beausobre resta enfin fixé à Berlin. Il ne songea plus qu'à

(1) Lenfant, Petit, Ancillon, Convenant, Forneret.

mettre la dernière main avec M. Lenfant, à sa traduction du *Nouveau Testament*, commencé dès l'année 1696. Elle parut, comme nous l'avons dit, en 2 volumes in-4°, en 1718, et les auteurs en présentèrent un exemplaire au roi de Prusse. Ce prince ayant souhaité que l'ouvrage fût dédié au *Prince Royal*, les traducteurs composèrent chacun une Epître dédicatoire. Celle de Beausobre fut préférée, et c'est celle qu'on voit à la tête du livre. Quelques jours après, nos deux savans eurent l'honneur d'être admis à la table de Sa Majesté Prussienne, qui les fit dîner avec elle.

Toujours attentifs à donner à leur version toute la perfection qu'ils voulaient qu'elle eût, M. de Beausobre et son collègue ne laissèrent pas d'y travailler au milieu de leurs autres occupations. C'est cette extrême attention qui produisit la nouvelle édition de 1741 et les deux volumes de remarques critiques et philologiques dues aux soins de M. de Beausobre; quoique ce travail fût fort sérieux, il coûta peu à l'auteur accoutumé à ne lire jamais que la plume à la main. Il reprit avec plus d'ardeur que jamais son grand projet de l'*Histoire de la Réformation*.

En 1726, on fit encore quelques démarches pour l'attirer à Londres; la proposition en fut faite dans le consistoire de l'église française du rit Anglican, connue alors sous le nom de *Savoye*, fondée après le rétablissement de Charles II (1).

Le roi d'Angleterre, Georges Ier, et la reine favorisaient cette vocation, quoique notre savant eût déjà soixante-sept ans, âge où les églises protestantes, dit l'auteur du Mémoire manuscrit, songent plutôt à se défaire d'un ministre qu'à l'acquérir; mais M. de Beausobre arrêta toutes ces démarches, et ne pensa plus qu'à sa grande histoire.

Ce fut en chemin faisant, et en se livrant à l'esprit de

(1) Les protestans y ont eu de très savans ministres Français. Entr'autres les ministres Lombard, de l'Ortie, Isaac et Jean du Bourdieu, père et fils, Jacques Abadie, auteur de l'excellent Traité de la vérité de la religion chrétienne, de la Rivière, les deux la Motte, l'un de Paris, et l'autre de Guyenne.

discussion qui le guidait toujours, qu'il composa l'*Essai critique de l'Histoire du Manichéisme*, dont le premier tome parut in-4° à Amsterdam en 1734, et le second en 1739, après sa mort; l'auteur y traite des modernes accusés de Manichéisme, et en justifie quelques-uns.

En parlant des enfans de M. de Beausobre, nous n'en avons dit que ce que nous en avons trouvé dans la Bibliothèque Germanique, nous apprenons par le Mémoire manuscrit que M. *Léopold de Beausobre*, fils du premier lit, est actuellement lieutenant-général au service de l'impératrice de Russie; que Charles-Louis, second fils du premier lit, est mort en 1752 après avoir été longtemps ministre à Berlin; qu'Albert mourut capitaine à l'âge de 22 ans au siége de Bellegarde. Henriette encore fille, et Marie, morte femme de M. Mauclerc, ministre de la cour à Stetin, Louis et Léopold-Emilius, sont les enfans du second lit.

(Extrait d'un Mémoire manuscrit envoyé à Berlin, et dressé sur les titres de la famille de M. de Beausobre, et sous ses yeux.)

BERCHORIUS (PIERRE) (1362), que quelques-uns ont mal appelé *Berthorius*, nous apprend dans le prologue de *son Réductoire Moral* son nom, son surnom, sa qualité, sa patrie, et ses occupations. *Sum igitur*, dit-il, *quidam peccator Ordinus sancti benedicti Monachus, de terris Francorum genitus, natione Gallus, patriâ Pictavinus, nomine Petrus, cognomine Berchorius, et reverendissimi in Christo Patris Domini D. Petri de Patris* (*Pratis*) (1) *divinâ Dei providentiâ Episcopi Prænestini*,

(1) Pierre *de Prato*, ou *de Pratis*, archevêque d'Aix fut élevé au cardinalat par Jean XXII nommé vice-chancelier, et évêque de Préneste. Il travailla en qualité de légat à la paix, entre Philippe de Valois, et Edouard roi d'Angleterre. Il mourut à Avignon, au mois de mai 1361. Il est auteur d'un livre intitulé : *De Laudibus B. Mariæ Virginis*, dont le manuscrit est à la bibliothèque de Saint-Victor de Paris. *Vid. Athenæum Roman. Aug. Oldoini*, *pag.* 557, *Litt. P.* Ce Pierre Duprat était, suivant toutes les apparences, d'Auvergne, et de la même famille qu'Antoine Duprat, chancelier de France, quoique François Duchesne n'en ait rien dit dans son histoire des chanceliers de France.

et Sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalis, et vicecancellarii familiaris domesticus, qui etiam per ipsum libris, et necessariis mihi communicatis, et traditis, ad istos labores meos sum inductus, et in istis etiam directus multipliciter, et adjutus. « Je suis « pécheur, moine de l'ordre de Saint-Benoît, né en France, « Français de nation; le Poitou est ma patrie, mon nom « Pierre, Berchorius mon surnom; je suis attaché à révérend « père en Dieu monseigneur Pierre Després (Duprat) évêque « de Préneste, cardinal, et vice-chancelier de l'église; c'est « lui qui m'a engagé à ces travaux, en me fournissant les « livres, et tout ce qui m'était nécessaire, il a lui-même « dirigé mes ouvrages, et m'a beaucoup aidé; si je dis mon « nom, ajoute-t-il avec un esprit de candeur et d'humilité « chrétienne, qui brille dans toutes les occasions où il parle « de lui, ce n'est pas pour m'assurer quelque gloire de mon « travail, mais plutôt dans la vue qu'on ne puisse imputer « qu'à moi ce qui se trouvera de défectueux et de peu « exact; s'il s'y trouve quelque chose qui mérite l'approba- « tion du lecteur, c'est à Dieu qu'il en faut rendre gloire. » Il nous apprend dans le même prologue qu'il a travaillé dès sa plus tendre jeunesse; sa première, et sa plus sérieuse occupation fut de lire le texte de l'Ecriture; il le lut quatre fois en entier, avec tant d'application qu'il pouvait sans le secours des concordances citer d'une manière précise les figures de la Bible, les autorités, ou ce qui sert à prouver le dogme, et les faits historiques. Le second objet de ses études fut la connaissance des *propriétés des choses:* pour y parvenir il ne se contenta pas de ce que pouvait lui apprendre l'écriture, il lut avec soin tous les livres qui pouvaient l'instruire, tels que l'histoire naturelle de Pline, les questions naturelles de Sénèque, Solin, les *Otia imperialia de Gervais* (1), et un grand nombre d'autres qu'il n'indique pas. La morale qu'on peut en tirer sur son troisième but dans ses travaux. Il entreprit de réunir cette partie des sciences à la physique; ce

(1) Chancelier de l'empereur Othon IV.

travail lui coûta plusieurs années. Son *Répertoire Moral* en fut le fruit, il y employa cinq ans. Après avoir passé quelques autres années à le corriger, à l'augmenter, à le mettre apparemment dans l'état où il a paru, il avait dessein de faire un abrégé moral, c'est-à-dire de réduire dans un petit traité tout ce qu'il avait dit dans de plus amples volumes. Il déclare qu'il n'a jamais eu en vue que le salut du prochain, et le sien ; qu'un peu de réflexion sur la manière de penser de son siècle aurait suffi à le détromper s'il avait eu pour but des avantages purement humains, *ce serait une folie*, dit-il, *d'y penser dans un temps tel que le nôtre, où l'on voit les chefs du clergé, et les grands, mépriser les* travaux de ceux qui s'appliquent aux sciences, ne leur faire pas la moindre libéralité, dans un temps où l'on voit les ignorans fort à leur aise, et tenir bonne table, et les savans mourir de faim. *Cùm videam cleri rectores, et populi labores philosophantium spernere, nulli prorsùs manum largitionis extendere ; quin imò sæpè videas, ignaris epulantibus, scientificos esurire.* Il finit ce prologue par des plaintes contre ceux qui enfouissent le talent, et qui ne sont savans que pour eux. Il leur applique quelques passages de l'Ecriture, et entre autres celui-ci : *Quare tu solus, et nullus tecum? I. Reg.* 21. Il déclare qu'il est bien éloigné de cette façon de penser ; il l'a prouvé bien clairement par les trois volumes *in-fol.* qui nous restent de lui, et qui ont été imprimés plusieurs fois. L'édition dont je me sers, est celle de Cologne de 1692, in-fol., avec ce titre : *R. P. Petri Berchorii Pictaviensis, ordinis sancti benedicti opera omnia ; sive Reductorium, Repertorium, et Dictionarium Morale utriusque testamenti, catholicum, philosophicum, historicum, tropologicum, et dogmaticum, etc.... tribus tomis distinctum. Coloniæ Agrippinæ apud Joannem Wielmam Friessen Juniorem, an* 1692.

Le Réductoire Moral. *Reductorium Morale super tota Biblia*, est divisé en deux parties ; la première contient trente quatre livres des *Moralités* sur les différens livres qui composent le corps biblique, à commencer depuis la Genèse qui est le premier livre de l'ancien Testament, jusques à l'Apocalypse

de Saint-Jean qui est le dernier du nouveau. Ces Moralités sont un commentaire qui n'a pour objet que la morale à laquelle peut donner lieu le texte de l'écriture. Après une expression assez nette qui est souvent une paraphrase, et quelquefois un abrégé d'un chapitre, l'auteur entre dans les explications morales ou dans ce qu'on appelle le *sens spirituel*, *et allégorique*. Donnons-en un exemple qui rende la méthode de notre auteur sensible, et fasse connaître son génie. Sur ces paroles de la Genèse, *erat autem terra labii unius*. Après l'explication, ou l'exposé littéral du fait historique de la tour de Babel, et de la confusion des langues, il dit en parlant des géans. « *Ces géans* (1) sont les orgueilleux qui pré-
« tendent *élever jusqu'au ciel*, c'est-à-dire bien au-delà de leurs
« forces, et de leur mérite, *une tour*, c'est-à-dire, leur état,
« leur condition; dans la plaine de Sennaar, qui signifie
« *puanteur*, c'est-à-dire dans ce misérable monde; et pour y
« réussir plus certainement forment une espèce de société,
« et s'occupent du même projet. Ce qui fait que souvent Dieu
« s'irrite contre eux, dissipe leurs assemblées, les divise les
« uns des autres, ou par la mort, ou par les malheurs qu'il
« répand sur eux, et ainsi par les obstacles qu'y met la pro-
« vidence, l'ouvrage qu'ils avaient commencé reste impar-
« fait, ou ne s'exécute pas. Ce qui fait dire à Job, *que Dieu*
« *dissipe les projets des méchans, et empêche leurs mains de les*
« *exécuter*. »

L'auteur finit toujours par un passage de l'Ecriture Sainte

(1) *Tales Gigantes sunt superbi qui turrim, id est, fastigiosum et altum statum, in campo Sennaar, qui interpretatur* Fœtor, *id est in isto mundo fœtido, ædificare nituntur sursùmque ad altitudinem cœli, id est altos gradus, et status ultrà, quàm requirunt ipsorum merita ascendere moliuntur, et hoc ut meliùs faciant, plures quandoque in eamdem societatem conveniunt, et ad hoc communiter occupantur quapropter sæpè fit quod Dominus contra eos indignatur ipsorumque malam concordiam rumpit, et ipsos per mortem, vel per infortunia dividit; et sic occultè faciente Domino, opus malum quod cœperant impeditur. Undè Job, 5, dissipat concilia malignorum, ne possint manus eorum implere quod cœperant, lib. I, Moralit. super Genes., cap. VIII, pag. 6.*

relatif à ce qu'il vient de dire, et qui sert à confirmer la morale qu'il a tirée du texte. Au lieu d'une seule explication, ou d'un sens moral, il en donne quelquefois plusieurs.

Dans ses Moralités sur le Nouveau Testament, il s'étend sur les états différens de la vie. On peut regarder chaque chapitre comme autant d'Homélies. Par exemple sur le chapitre 13 de l'apocalypse (1), il explique la bête qui avait sept cornes et dix têtes. Par l'application qu'il fait de cette bête, il entend les mauvais juges : *Ista Bestia*, dit-il, *est Ballivus, qui dicitur Bestia, quasi* vastia, *quià tales solent vastare omnia bona subditorum.* Ou bien, dit-il encore, *dic quod ista Bestia est Clericus Bestialis, qui à mari, id est, ab humili Plebe, et paupere statu veniens quandòque acquirit plura capita, id est, dignitates, et præbendas, et quandòque cornua, id est, mitram; quandòque fit vel Episcopus, vel Abbas.....*

Le *Réductoire Moral*, qui est une seconde partie, est divisé en quatorze livres, dont le titre particulier est, *De Rerum Proprietatibus.* Il y parle d'un nombre prodigieux de matières ; c'est dans cet ouvrage, où l'on peut dire que Berchorius a employé tout son savoir; c'est le fruit de toutes ses lectures. Il y est théologien, physicien, médecin, anatomiste, botaniste, géographe, astronome : il y est tout, et c'est une vraie *Enclyclopédie* que ce *Réductoire Moral.* Il traite dans chaque chapitre de la nature d'un être, en explique les propriétés, et ramène ensuite ce qu'il en a dit à différens points de morale, que ses réflexions, et son imagination fort vaste, lui offrent.

On trouve à la tête une table générale, et une table particulière très exactes, qui mettront le lecteur au fait des matières qui composent ce grand ouvrage. Mais comme il n'est pas entre les mains de tout le monde, j'ai cru devoir placer ici la table générale des quatorze livres.

Dans le *premier*, l'auteur parle de Dieu, des anges, des esprits sensibles, ou animaux, des qualités et des humeurs.

(1) *Moralitatum, capit. XIV, pag.* 258. colon. 1.

Dans le *second*, de l'homme et de ses parties extérieures et intérieures.

Dans le *troisième*, des choses qui varient l'état de l'homme, de celles qui contribuent à la conservation de son être, des différentes sortes de personnes considérées comme père et fils, maître et domestique, etc., du sommeil et des veilles, de l'action et du repos.

Dans le *quatrième*, de ce qui contribue à la destruction de l'homme, c'est-à-dire des maladies et de la mort.

Dans le *cinquième*, des choses qui concernent la nature du ciel et des corps célestes, les changemens de saison, etc.

Dans le *sixième*, de la matière et de la forme ; du feu, de l'air, de leur action et de leurs impressions.

Dans le *septième*, des volatiles, des oiseaux.

Dans le *huitième*, des eaux, des mers et des fleuves.

Dans le *neuvième*, des monstres marins et des poissons.

Dans le *dixième*, des animaux, des insectes, des serpens.

Dans le *onzième*, de la terre et de ses parties, des perles, des pierres précieuses.

Dans le *douzième*, des herbes, des arbres et des plantes.

Dans le *treizième*, des choses qui ne sont qu'accidentelles, telles que les couleurs, les odeurs, les saveurs, les liqueurs, les mesures, les nombres, les poids, les instrumens, les sons.

Dans le *quatorzième*, des choses extraordinaires dans la nature, ou plutôt des différentes parties de l'Univers, et de ce qu'elles ont d'admirables.

Un exemple court fera connaître la méthode de l'auteur, chap. XLVIII (1), liv. XIII. Il explique ce qu'on entend par l'extrémité des branches d'un arbre, appelée en latin *flagellum*. C'est ainsi qu'il moralise après en avoir donné la définition et la propriété. *Allega quod qui habent alios corrigere et flagellare, scilicet Judices et Prælati, solent multorum flatibus, id est murmuris et oblocutionibus subjacere, quià sicut dicit proverbium, cap. XV. Non amat pestilens eum qui se corripit.*

(1) *De Flagello.*

Il y a un très long chapitre sur les raretés du Poitou, *lib. XIV*, *cap. XLIII*. Dans la mer Aquitanique, dit Berchorius, il y a une espèce d'oiseaux (1) qui n'ont d'autre principe de production que la pourriture des vieilles planches des vaisseaux. La corruption de l'eau et celle du bois pourri forment une espèce de pustule glaireuse qui se convertit peu à peu en oiseau. D'abord on le voit attaché par le bec aux planches pourries. Il est absolument inanimé ; dans la suite, il se détache, il tombe dans l'eau, il y prend vie, et s'envole. La morale de l'auteur, c'est que comme ces oiseaux, nous sommes faits de terre, que les eaux salutaires du baptême nous donnent la vie, et que nous devons prendre notre vol vers le Ciel. Il imagine d'autres *moralités* que je laisse. Il dit encore qu'on voit venir tous les ans à la tour de *Maillezais*, à celle de *Coudray*, et à celle de *Clairvaux*, des oiseaux pour y faire leur nid. Ce qu'il y remarque d'admirable, c'est que ce petit peuple envoie trois ou quatre députés examiner l'état des lieux, et que sur leur rapport, ils accourent en foule, et y font leurs nids ; les habitans, ajoute-t-il, les appellent *Congalérans*, en français. On en élève, et ils ne vivent que de viande, refusant toute autre nourriture. Il compare ces oiseaux à Jésus-Christ.

Près du monastère de Saint-Michel-en-l'Herm, on trouve dit-il, encore un oiseau, qu'on appelle *Pidencul* (ou Monopode), il ne marche jamais à terre, et nage se servant de son

(1) L'auteur suit le système des anciens, qui attribuaient à la corruption sans autre germe, une force générative. Dans les voyages du nord, on lit que les hirondelles sortent du fond des mers, où elles s'enfoncent pendant les rigueurs du froid, et s'enveloppent dans une espèce de vase, qu'on a cru longtemps le seul principe de production de ces oiseaux. M. Huet dit qu'en Suède, et dans les autres pays du Nord, les hirondelles se plongent dans des lacs vers l'équinoxe d'automne, y restent sous les glaces pendant l'hiver, et en sortent au printemps.

(Voyez *Petr. Dan. Huetii, Commentarius de rebus ad eum pertinent, lib. II*, pag. 98, et Citois Opusc., page 153 de l'édition in-4o de 1639, où il cite des vers latins de François d'Amboise.)

unique pied comme d'une rame. Cet oiseau, dit-il, représente un véritable moine : il ajuste la comparaison assez bien. Une singularité d'un autre genre dont il parle encore, et qui lui paraîtrait, dit-il, incroyable, s'il ne savait la chose de très bonne part, et de gens dignes de foi, est le privilége particulier de chasser les serpens dont jouit la famille des seigneurs de *Puy-Taillé*, petite bourgade près de Mirebeau. Il prétend que le seigneur de *Puy-Taillé*, et ceux de sa famille, munis de ce rare privilége, avaient le pouvoir de chasser les serpens, quelque part où il s'en trouvât, et quelque grand qu'en pût être le nombre, en leur criant à haute voix : *Qu'ils eussent à se retirer, que le seigneur de Puy-Taillé l'entendait ainsi.* Non-seulement les serpens obéissaient à la voix de ce seigneur à l'instant même, mais jamais ils ne reparaissaient dans l'endroit d'où il les avait chassés. Pour rendre sa narration croyable, Berchorius répète, que c'est un fait dont personne ne doute dans la province, et il ajoute qu'on lit quelque chose de semblable dans Solin et dans Pline au sujet des Marses et des Psilles. Il en paraît très persuadé. Il compare le pouvoir de messieurs de Puy-Taillé à celui que Jésus-Christ a donné à son église par ces paroles (Luc 10) : *Eccè dedi vobis potestatem super serpentes, et scorpiones, et super omnem virtutem inimici.* L'auteur rapporte encore quelques merveilles qui ne servent qu'à prouver sa disposition à les croire avec trop de facilité.

Le troisième Tome comprend son grand dictionnaire, ou son *Répertoire Moral* depuis la lettre *A*, jusqu'à la dernière lettre de l'Alphabet. Il y donne des explications morales d'environ trois mille mots, tous tirés de l'Ecriture-Sainte. On peut les regarder comme autant de traités théologiques et moraux. Il s'y trouve quelquefois de très vives satyres sur les abus de son temps, et des comparaisons qui montrent une grande connaissance de l'Ecriture, sur laquelle elles sont toujours étayées, et une fécondité d'imagination surprenante ; avec ces comparaisons il pousse loin les traits vifs de sa morale. Au reste, il en agit avec la meilleure foi du monde,

s'il s'emporte quelquefois contre les moines, il n'en excepte pas son ordre par une prédilection qu'on aurait pu lui reprocher. Ce dictionnaire est très méthodique. L'auteur donne d'abord la définition de la chose signifiée ; il parle ensuite des différentes acceptions du même mot, et des divers sens dans lesquels on peut l'employer, et où il l'est effectivement dans l'Ecriture-Sainte, ou dans les Pères ; du sens direct, et du sens figuré. Il s'arrête sur chaque sens, et étale sa morale. Plus on lit cet auteur plus on est surpris de l'étendue et du nombre de ses ouvrages, qui tous demandaient une vaste érudition sacrée, profane et de grandes réflexions.

Quelque considérable que soit le recueil des ouvrages de Berchorius en trois volumes in-fol., l'éditeur aurait dû ajouter aux mots du titre *omnia opera*, ceux-ci, *quæ reperiri potuerunt*. Il nous manque un tome entier auquel l'auteur avait donné le titre qui suit : *Inductorium morale quò agitur de diversis Thematibus et authoritatibus et quibusdam brevibus collationibus*, divisé en trois livres, suivant Trithême.

Nous avons encore perdu une partie ou un livre de son Réductoire moral ; c'est le quinzième livre où il traitait *de Poëtarum fabulis*.

Un Abrégé de l'histoire de la Bible, dont parle le même Trithême, en un livre.

Sa Cosmographie, un livre.

Un grand nombre de sermons, un recueil de lettres et plusieurs petits traités.

A l'égard de la traduction française de Tite-Live (1), qu'il entreprit par l'ordre du roi Jean ; elle se trouve à la bibliothèque de Sorbonne parmi les manuscrits. C'est sans doute de cette traduction dont il s'agit, dans le catalogue des livres de Jean, duc de Berry, comte de Poitou, duquel nous parlerons à son article.

Suivant la remarque de l'éditeur des ouvrages de Berchorius publiés à Cologne en 1692, le *Répertoire Moral* a été

(1) *Voyez* le Dictionnaire de la Bible ou Répertoire moral, au mot *Rama*.

imprimé à Lyon en 1517 ; le *Réductoire moral* au même endroit en 1536 ; le recueil entier de ses ouvrages, à Venise en 1583. Antoine Possevin, dans son Apparat sacré, parle d'une édition de Nuremberg de 1489 ; d'une autre de Lyon de 1520 ; d'une troisième de Paris de 1521 ; et d'une quatrième de Venise de 1589. Il ne dit point si ces éditions contenaient le Recueil entier des œuvres de Berchorius, et on peut en douter.

Suivant l'épitaphe de notre illustre Poitevin, inhumé dans l'église des Barnabites à Paris, près de l'autel (1), du côté de l'Epître, sous une tombe plate, il a été prieur de ce monastère, il était originaire ou natif de Saint-Pierre-du-Chemin aux environs de Maillezais en Poitou, et il fut l'auteur de cinq ouvrages célèbres, qui sont énoncés dans cette épitaphe ; on y fixe sa mort à l'année 1362. La voici telle que la donne Le Maire dans l'ouvrage intitulé : *Paris ancien et nouveau*, tome I, page 375.

HIC JACET.

Vir Venerabilis, magnæ profundæque scientiæ, ac mirabilis et subtilis eloquentiæ, FRATER PETRUS BERCHORIUS, prior hujus prioratûs, qu fuit oriundus de villâ Sancti Petri de Itinere, in episcopatu Malliziacensi in Pictaviâ, qui tempore suo fecit quinque opera solemnia, scilicet : Dictionarium, Reductorium, Breviatorium, Descriptionem mundi et translationem cujusdam Libri (2), *vetustissimi de latino in gallicum ad præceptum excellentissimi principis Joannis, regis Francorum. Qui obiit anno* 1362.

(*Vid. opera Berchorii*, *Prolog.*, *Reduct. Moral.*, pag. 273 de l'édition de 1692 et les autres endroits cités ; — TRITHÈME, *de Script. ecclesiast ;* — SIXTE DE SIENNE, liv. IV ; — ANTOINE POSSEVIN, *in Apparatu sacro* : Sponde, année 1350, nomb. XI ; — VOSSIUS, *de Histor. lat., lib. XIII, cap. IX* ; — *Paris ancien et nouveau*, de LE MAIRE, au lieu cité ;

(1) On ne l'y voit plus.

(2) Ce *certain livre très ancien*, dont il s'agit ici, a pour titre les *Décades de Tite-Live.*

— *La Croix-du-Maine*, Dupin et Moréry, qui n'est rien moins qu'exact sur l'idée qu'il donne des ouvrages de Berchorius).

BÉRENGER (Pierre) (1150), natif de Poitiers, fut disciple du célèbre Abélard. Les erreurs de son maître ayant été condamnées dans un concile tenu à Sens, en 1140, Bérenger se déclara hautement en faveur de sa doctrine contre saint Bernard. Il écrivit même une apologie très vive. On y voit un esprit aigre et tout de feu. Il promettait une seconde partie : mais, ou il ne la fit pas, ou il la supprima. Il avait senti combien la première l'avait rendu odieux. La seconde, qui devait renchérir, eût tout soulevé contre lui. On a encore de lui deux lettres, dont l'une fut écrite contre les Chartreux, dont il fait des portraits fort peu ménagés, et l'autre adressée à l'évêque de Mende. C'est le même style, le même emportement que dans l'apologie. Ces pièces sont imprimées dans le Recueil des Œuvres d'Abélard, publié, à Paris, en 1616. Le style, malgré les défauts de son siècle, ne laisse pas d'avoir quelque chose d'agréable; il est vif, abondant, orné. On y trouve assez souvent des applications heureuses des pensées des anciens; ce qui prouve qu'il était moins étranger que les savans de ces temps dans les belles-lettres.

Bérenger, archidiacre d'Angers, qui vivait à peu près dans le même temps, a quelquefois été confondu avec notre savant. Il paraît même que Gerson a fait cette faute dans son Traité contre le Roman de la Rose, t. III de la nouvelle édition, p. 31. Au moins parle-t-il de la conversion de celui-ci dans les mêmes termes qu'on parle de celle de Bérenger, de Tours : « Mon Dieu, lui fait-il dire à l'article de la mort, je vais paraître aujourd'hui devant vous, ou pour trouver mon « salut, comme me le fait espérer la pénitence que j'ai faite, « ou pour ma condamnation, ce que me fait craindre tant de « personnes que j'ai séduites par ma fausse doctrine, et que je « n'ai pu ramener à la voie véritable de *votre Sacrement*. » C'est constamment une erreur de fait dans le célèbre Gerson, que la parité des noms a jeté dans cette méprise.

Je ne sais rien de sa mort qu'on peut placer vers la fin du douzième siècle. (*Voyez* BAYLE, *Dictionnaire historique*, et les *Œuvres d'Abélard*, édition de 1616.

BÉRAUDIERE (FRANÇOIS DE LA) (1646), de l'ancienne maison de Rouet en Poitou, seigneur de Sigon, prit d'abord le parti de la robe, et fut reçu, suivant Blanchard, conseiller au parlement de Paris le 12 janvier 1587; il le fut pendant dix-huit ans, c'est-à-dire jusques en 1605. Engagé dans cet état il épousa Elizabeth des Dormans, fille de Charles des Dormans, seigneur de Bièvre et de Nozay, et maître des comptes, et de Marie de Marseille. Cette dame étant morte, il prit le parti de l'église, et fut grand doyen de celle de Poitiers en 1612; abbé de Noaillé où il introduisit la réforme de la Congrégation de Saint-Maur, et enfin nommé évêque de Périgueux en 1614 après deux années de vacance du Siége. S'il fut digne de la magistrature, il ne le fut pas moins de l'épiscopat. Il employa le temps qu'il remplit le siége de Périgueux à introduire la réforme dans des monastères, et à la fondation de quelques édifices religieux qui seront des monumens perpétuels de sa piété. Le 15 août 1617, il posa la première pierre du couvent des Minimes d'Aubeterre (1), sous le titre *de l'Assomption*, et leur accorda la paroisse de Saint-Quentin. Il consacra en 1623 l'église des Récollets, et contribua beaucoup à la fondation du monastère des Bénédictines de Falanc. Son église cathédrale se ressentit de ses soins, aussi bien qu'un grand nombre d'églises de son diocèse qu'il fit réédifier; enfin il fonda un séminaire à Périgueux pour l'éducation des sujets destinés à l'église. Toutes ces occupations, une application continuelle sur son troupeau, des visites fréquentes dans son diocèse, et la conversion d'un grand nombre de Protestans dont il était infecté, ne l'empêchèrent pas de donner encore plusieurs preuves de son amour pour les lettres. Ses ouvrages

(1) Petite ville entre la Saintonge et le Périgord.

sont rassemblés dans un recueil intitulé en latin : *Otium Episcopale*, quoique tout ce que contient ce recueil soit écrit en français : il fut imprimé à Périgueux, 1635, in-4°. On trouve des vers à la tête ; ils contiennent une espèce d'épitaphe historique de l'auteur.

Je laisse à nos neveux en partant de ce monde,
Mon livre, un séminaire fondé de mes deniers,
Pour y faire nourrir des pauvres écoliers.
Mon église refaite, à nulle autre seconde.
Fasse le Ciel bening que la postérité
Reçoive à ce sujet très grande utilité,
Que de telle action le bon Dieu se contente,
De mes péchés passés il m'octroie pardon,
Me donne Paradis à la fin pour guerdon !
C'est à ce point où gît mon désir, mon attente !

Ces vers ne donneront pas un haute idée de notre prélat, considéré comme poète : aussi à peine mérite-t-il cette qualité. Il paraît qu'il y aspirait beaucoup moins qu'à celle d'orateur. Son *Otium Episcopale* contient plusieurs discours joints à ses poésies.

1° *La France triomphante*. C'est un poème au-dessous du médiocre.

2° *Un discours intitulé Philadelphe*, où il a fait l'éloge de l'amitié de Louis XIII pour Gaston d'Orléans, son frère.

3° *L'Oraison funèbre de très-chrétien, très-clément et très-débonnaire prince Henri IV, roi de France et de Navarre, dédiée à la Reine.*

4° *Consolation envoyée à Mme d'Aubeterre sur le trépas de M. le maréchal, son mari, datée du* 20 *février* 1628.

5° *Consolation envoyée à M. de Boisson, seigneur d'Aussone, président au parlement de Toulouse, sur l'apostasie de Philippe de Boisson son fils, protestée en la ville de Mucidan en Périgord au mois d'août* 1627.

6° *Adresse de salut pour les dévoïés de la foi au roi.* L'auteur plein d'un vrai zèle pour la conversion des protestans avait

offert d'entrer en conférence avec leurs ministres, entr'autres avec Jacques *Clemenceau*, ministre de Poitiers, et de la Roche-Crosé, ministre de Civray. Ce fut sur leur refus qu'il publia l'*Adresse du salut*, qui est un recueil de passages cousus les uns aux autres sans beaucoup d'art.

Le ministre Clémenceau et Crosé ayant écrit contre ce Traité, M. de la Béraudière répondit par un ouvrage intitulé : *Adresse de salut pour les devoïés de la foi contre le Supplément d'icelui, fait par Clémenceau, ministre de la ville de Poitiers, avec vn Dixain sur le même sujet*, et une *seconde Apologie* du même livre contre *le Juge des Controverses de ce temps, du ministre Crosé de la ville de Civray*. Ces deux Apologies sont datées l'une et l'autre de Noaillé, en 1610.

On trouve à la suite de ces écrits :

1° *La Censure du livre de Jacques Crosé, dit la Roche Lodunois, ministre de l'église de Civray, par les pères consistoriaux du Sinode de la Rochelle.*

2° La copie d'une *Lettre écrite par le Consistoire de l'église prétendue réformée de l'église de Civray en Poitou, au sujet de la conversion du sieur Olivier Enguerrand* (1), *ministre de Chef-Boutonne* en 1606, au mois de novembre.

Nous craindrions d'ennuyer le lecteur si nous entrions dans une examen détaillé de tous les ouvrages de M. de la Béraudière ; quelques remarques sur l'Oraison funèbre d'Henri IV feront connaître le goût de son éloquence. Après un texte très juste, *ad vesperam demorabitur fletus, et ad matutinum lætitia,* ps. 29, ce qui était relatif à la mort d'Henri IV assassiné l'après-midi, et au jeune prince son successeur qui

(1) Olivier Enguerrand était de Mante-sur-Seine, né catholique. Il embrassa le Calvinisme en 1602. Fait ministre de Chef-Boutonne, près de la Rochelle, il demeura 3 ans dans le ministère, après lesquels ses inquiétudes sur la religion l'ayant engagé à un examen plus sérieux, il rentra dans le sein de l'église catholique. Il abjura entre les mains de Saint-Belin, évêque de Poitiers, et publiquement à Chef-Boutonne. (*Voyez* la *Bibl. Chartr.*, et les Synodes des églises protestantes, t. I, p. 316, au Synode de la Rochelle de 1607.)

tint son lit de justice le lendemain matin. L'oratenr commence son discours en ces termes :

« L'excellent et ingénieux Beseliel, duquel, par le com-
« mandement de Dieu, Moïse se servit en la construction de
« l'Arche de son alliance, n'embellit jamais son œuvre de
« tant d'ornemens divers, ni la *bouquetière Gliscera* ne chan-
« gea oncques en tant de diverses sortes la disposition et
« mélange des fleurs qu'elle mettait en ses bouquets, comme
« *ce même Dieu* fait à tous momens ressentir aux mortels
« l'effet de sa puissance....... c'est de quoi j'ai à vous
« entretenir....... » Belle comparaison que celle de la Providence avec la *bouquetière Gliscera!* Joignez à des phrases de la nature de celle-ci quantité de citations grecques et latines entassées sans beaucoup de choix: voilà ce qui compose l'Oraison funèbre du plus grand de nos rois. Tel était encore l'état de l'éloquence, et il a fallu plusieurs années pour la réformer.

M. de la Béraudière mourut en 1646.

(*Voyez* le *Gallia Christiana*, diocèse de Périgueux ; — parmi les évêques, et dans la *Liste des Abbés de Noaillé ;* — Blanchard, *Liste des Conseillers au Parlement de Paris*, p. 103 ; — et les ouvrages de l'auteur.)

BERNIER (François) (1612), sieur de la Brousse, était Poitevin ; il vivait au commencement du dix-septième siècle. Sans avoir beaucoup de talens pour le dramatique, il s'attacha à ce genre de poésie, et composa la tragédie intitulée : l'*Embrion romain*, vers l'année 1612 ; elle ne fut imprimée qu'en 1618. « Mais, dit l'auteur dans son épître, cette pièce « a été retenue par plusieurs années, et rendue comme in- « connue aux hommes. » Le sujet du poëme, auquel l'auteur a donné un titre si bizarre, est la naissance de *Remus* et de *Romulus*, leurs premiers exploits, et le rétablissement de Numitor, leur grand-père, sur le trône, dont il avait été expulsé par *Amulius*, son frère. C'est ainsi qu'*Amulius* parle à sa nièce, la vestale *Rhea Silvia*, mère des jumeaux *Remus* et *Romulus*. On jugera par les vers, du style et du génie de l'auteur.

AMULIUS.

. . . . Venez, louve eshontée;
Voyez-vous la méchante! oh! qu'elle est effrontée!
Comme elle hausse les yeux et marche arrogamment!

SILVIE (1).

Je chemine en princesse, et toi trop méchamment
Tu veux fouler ma gloire, estimant qu'impudique,
J'ai du pressant amour exercé la pratique.
Grosse ai-je été vraiment, mais d'un fœt qui n'a pu
Altérer mon honneur, où les dieux m'ont déçu.
N'es-tu point satisfait du meurtre de ta race?

AMULIUS.

Ne crains-tu point la mort pour user de menace?

SILVIE.

Je suis tout assurée, et j'en bénis le jour.

AMULIUS.

Mais premier conte-moi de ton gentil amour.
Qui fut ce beau mignon qui, violant ta couche,
Au sang du grand Procas donna telle escarmouche?

L'auteur joignit à cette tragédie une tragi-comédie intitulée : *Les heureuses Infortunes*. En 1619, il publia encore *Deux Bergeries*. Quel que fût l'état du théâtre français où le goût ni les décences ne s'étaient point encore introduites, il n'y a guère d'apparence qu'on s'y soit chargé des drames de Bernier. Si l'on veut bien s'en rapporter à Colletet (2), la Brousse était un homme d'esprit, et il ne lui manquait qu'un air du grand monde, qu'il n'avait pu acquérir au fond de sa province d'où il n'était jamais sorti. Je crois que c'est faire beaucoup de grâce à l'auteur d'adopter ce jugement. L'air de la cour donne bien à l'esprit quelque délicatesse, un vernis

(1) Fille de Numitor et nièce d'Amulius, qui l'avait mise dans un collége de vestales pour éteindre la famille de son frère.

(2) De la Poésie morale, p. 186.

poli, je ne sais quelles décences qu'on n'acquiert point ailleurs ; mais il ne réforme point le fond du génie, il ne donne point cette véritable noblesse, cette étendue qui naît avec nous, et qu'on reconnaît malgré la rouille de la province, qu'avait le grand Corneille avant de paraître à Versailles.

(Voyez l'*Histoire du Théâtre français*, t. IV, année 1612, p. 171).

BERREAU (Jacques) (1565), avocat, d'une bonne famille du Poitou, parent de Lancelot Voesin, sieur de la Popelinière, neveu d'un Jean le Tourneur, seigneur de la Boissonière, dont le fils étudia la jurisprudence avec le célèbre Chopin. Ils passèrent ensemble une partie de leur jeunesse. Berreau, dont il paraît que la fortune était médiocre, ne put former un établissement à Paris, comme il semble qu'il le souhaitait dans un Sonnet qu'il adresse à Barnabé Brisson, son compatriote. Il fut obligé de rester dans sa province ; on voit même qu'il était plus souvent à la campagne qu'à Poitiers, peut-être n'avait-il pas le talent de la parole, sans lequel il est bien difficile à un jeune avocat de se faire un fond de réputation au barreau, surtout dans les siéges inférieurs à la cour, où il faut plaider avant d'écrire et de parler. On en jugera par les six derniers vers du Sonnet à Brisson : après l'éloge de ce grand homme, il dit :

(1) Ici je chante assis sur le bord aquatique,
De mon Loi doux-coulant maint sonnet poétique,
Selon la passion qui m'en vient émouvoir.
Eh? que ferai-je de mieux? mon désastre me force
D'être ici sans renom, n'ayant moyen ni force,
De me faire au barreau ainsi comme toi voir.

(1) M. l'abbé Goujet se sert de ce Sonnet, pour prouver que *Berreau, fixé dans sa province, se borna à servir ses compatriotes dans la profession d'avocat ou par la plaidoirie, ou seulement par ses conseils*, ce qui n'aurait point été une occupation infructueuse, surtout à Poitiers : il me semble que ces vers ne le prouvent point, et si l'on joint pour commentaire ceux que le bibliographe y ajoute :

Il dit ailleurs qu'il vivait dans son village, où il tâchait de tromper son ennui dans les différentes occupations qu'on peut avoir à la campagne. Un pareil séjour est toujours fatal à la réputation. Quelqu'excellent acteur qu'ait été Baron, il lui fallait un théâtre. Aussi Berreau est-il fort peu connu; personne n'a parlé de lui en qualité de jurisconsulte, et comme poète; ses contemporains et ses compatriotes mêmes ont gardé un profond silence sur sa muse. Sainte-Marthe, et les autres poètes dont j'ai parlé, si obligeans, si prompts à louer, je ne dis pas des talens réels et distingués, mais tout ce qui en avait l'apparence, ne disent rien de notre Berreau. La Croix du Maine qui ne cherchait qu'à grossir son recueil, et chez qui l'on trouve tant de noms obscurs, n'en a point fait mention, et Duverdier ne nous apprend rien de sa personne, quoiqu'il ait connu ses écrits, dont il a fait d'assez bons extraits. Berreau a pourtant fait un grand nombre de vers, et l'on peut dire qu'ils valent bien ceux de ses contemporains. Il y fait moins parade de savoir que Ronsard et les autres; mais on trouve plus d'aisance et de douceur dans sa poésie, que dans une infinité d'autres ouvrages du temps. On peut lire les siens sans savoir le Grec, et sans avoir lu tous les Scholiastes, où *le Prince des poètes Français* puisait toutes les finesses de ses vers, qui ont quelquefois embarassé le savant Muret. Ses poésies parurent à Poitiers en 1565, in-4°, sous ce titre: *Les Eglogues, et autres œuvres poétiques de Jacques Berreau, Poitevin*, chez Bertrand Noscereau. L'auteur les dédie à J. B. Thiercelin, évêque de Luçon. On y trouve dix Eglogues. Le sujet de la première, *est la calamité du temps. L'amour fait l'objet de la seconde*, de la quatrième, de la cinquième, de la sixième, de la huitième

Solitaire je vis en mon petit village,
Où à divers ébats mes ennuis je déçois.

Le contraire de ce que dit M. l'abbé Goujet paraît certain. Berreau n'était ni avocat *plaidant*, ni avocat *consultant*. Il vivait dans son village éloigné des affaires.

et de la neuvième. *Le poète chante les plaisirs de la vie rustique* dans la troisième, *les malheurs de la guerre* dans la septième, *et les douceurs de la paix* dans la dixième, relativement à celle de Cateau-Cambresis, du mois d'avril 1559.

Ces dix Eglogues sont suivies de neuf odes, dont Duverdier a donné quelques fragmens, et d'une *Gaieté*, titre qu'on donnait alors aux petites pièces dont le sujet avait quelque chose de trop libre. Avec ce titre, le poète se prétendait quitte du respect qui est dû à tout lecteur censé, et débitait quelquefois des grossièretés capables d'alarmer la pudeur la moins scrupuleuse. Après cette *Gaieté*, on trouve trois chansons et un adieu à l'amour. Les autres pièces de poésies sont: *le Ravissement d'Hylas; l'Histoire d'Hypomène et d'Atalante; Complainte de la France sur la guerre entre les Français, l'an* 1562; *un Poème sur la paix faite entre les Français après la guerre civile; l'Epitaphe de Claude de Belleville; quarante Sonnets sur divers sujets*. Il se plaint amèrement de son sort dans quelques-unes de ses poésies, et en particulier dans le dix-huitième Sonnet. Le tour en est assez bon pour lui concilier l'estime du lecteur, qui voudra bien réfléchir sur près de deux cents ans écoulés entre Jacques Berreau et nous. C'est une attention que doit nous inspirer l'équité pour nos prédécesseurs dans les lettres, on aura plus d'indulgence pour eux; j'ose dire même qu'on y trouvera souvent de vraies beautés, que le préjugé nous empêche d'y voir. Fonder son mépris sur un terme qui a vieilli, sur une expression bannie de l'usage, sur un tour de phrase rejeté par nos réflexions sur la langue, c'est en user avec autant de dureté que si nous méprisions nos pères parce qu'ils portaient une vaste fraise, une longue barbe, et un chapeau pointu. C'est donner sans y penser dans les préjugés qui ont guidé Perrault et ses pareils dans les jugemens qu'ils portaient d'Homère et des anciens, dont les mœurs ne ressemblent point aux nôtres. Disons mieux, c'est faire notre procès chez la postérité: mais terminons cette réflexion un peu longue par le Sonnet de Berreau.

Je me plains à bon droit de cruelle fortune,
De ses aveugles yeux, de son iniquité :
Car dès le premier point de ma nativité,
Elle ne m'a montré jamais faveur aucune.

Au contraire toujours m'a été importune
Par ne sais quel arrêt de ma fatalité,
Et toujours me combat de tant d'adversité,
Qu'un n'est plus malheureux sous le Ciel de la lune.

On dit d'elle partout qu'elle est communément,
Et muable et légère, et qu'ordinairement
Elle fait monter l'un, et l'autre précipite.

Je ne sais pas comment les autres elle joue;
Mais quant à moi, je tiens sans muer, l'opposite
Du sommet, et degré le plus haut de sa roue.

(*Voyez* les *OEuvres Poétiques* de l'auteur; — La *Bibl.* de DUVERDIER VAUPRIVAS, p. 590 et 591; — et la *Bibl. Française*, t. XII, p. 147 et suiv.)

BERRY (JEAN, DUC DE) (1406), troisième fils du roi Jean, frère du roi Charles V, et oncle de Charles VI, comte de Poitiers, d'Auvergne, d'Etampes, de Montpensier et de Boulogne, naquit au château du bois de Vincennes le 30 novembre de l'an 1340. Il se trouva à la funeste journée de Noaillé (1) près Poitiers, en 1356. Il portait déjà la qualité de comte de Poitou. Ce fut lui qui retira des mains des Anglais, sous Charles V, les villes de Limoges, Poitiers et la Rochelle. On peut le mettre avec justice, au nombre de ceux qui ont illustré le Poitou par leurs talens pour les lettres, et leur amour pour les sciences; il joignit au lustre d'un sang, qui a donné des rois à toute l'Europe, une véritable inclination pour les sciences et les savans. Sa sagesse égala celle de Charles V, son frère. Il était l'oracle qu'on consultait dans les temps les plus fâcheux qu'ait jamais vus la France: ses conseils et sa prudence détournèrent longtemps nos malheurs. Ange de

(1) Maupertuis, suivant quelques auteurs.

paix, génie protecteur de l'état, il calmait les passions des princes, inspirait aux plus emportés les voies de douceur, et la préférence du salut public, au plaisir de la vengeance des injures particulières.

L'amour de l'étude, et celui des bâtimens étaient ses passions. On ne peut que l'accuser d'avoir porté cette dernière trop loin, aussi bien que celle des meubles, des pierreries et des bijoux, qui le rendaient quelquefois injuste et avare pour les satisfaire. C'est ce prince qui fit bâtir à Poitiers le château dont il reste encore quelques tours du côté de la porte de Paris (1); ces vestiges en annoncent la magnificence. Il a aussi fait bâtir presque en entier le Palais où se rend aujourd'hui la justice: la tour appelée de Mauberjeon, ornée de statues d'un assez bon goût. La grand'salle et celles qui les accompagnent donnent une haute idée du projet.

Il séjournait très fréquemment à Poitiers; il y avait une bibliothèque où il rassemblait avec soin les manuscrits qu'il pouvait recouvrer, et donnait aux propriétaires de ces manuscrits, ou le prix ou de très belles copies pour les substituer à la place des Originaux. J'ai vu dans les titres de l'Eglise collégiale de Saint-Pierre-le-Puellier de Poitiers, un livre manuscrit en vélin: il est magnifiquement relié et couvert de deux ais de six pouces de large sur un pied de long, avec une feuille d'argent doré, où l'on trouve outre la figure de saint Pierre, celle de sainte Loubette, ancienne patronne de cette église, et un Christ relevé en bosse, la figure du Prince nu-tête, et ayant un manteau doublé d'hermine et de vert, avec ces mots: *Johan fils et frère de roi de France, comte de Poitiers.*

La première pièce qui se trouve dans ce volume, est l'Evangile supposé de Nicodème, commençant ainsi: *In nomine*

(1) Ce vaste édifice formait un triangle, dont les angles étaient terminés chacun par une grosse tour: il a été détruit en partie lors du siége de Poitiers de 1569. Il y a aujourd'hui une promenade dans la place qu'occupait ce château.

Sanctæ Trinitatis. Incipit gestâ Salvatoris Domini Nostri Jesu-Christi quam incipit (1) *Theodosius Magnus Imperator Jerusalem, in Prætorio Pontii Pilati in codicibus publicis.* Cet ouvrage manuscrit contient seize feuillets, et commence par ces mots : *Post Crucem et Passionem Domini Nostri Jesu-Christi, historiatus est Nichodemus acta Salvatoris ad principes Sacerdotum, et reliquos Judæorum. Ipse Nichodemus scripsit litteris Hebraïcis, Theodosus autem Magnus Imperator fecit eam transferri de Hebræo in Latinum.*

La seconde pièce manuscrite, concerne l'origine et la fondation de Saint-Pierre-le-Puellier, par sainte Loubette.

La troisième pièce, est sur le recouvrement des reliques du bois de la vraie croix dans l'église de Saint-Pierre-le-Puellier.

A la fin, on lit ce qui suit en caractères un peu différens et moins beaux : *Illustris ; potentissimus et metuendissimus Dominus Joannes, ex spectabili, fœlicique generositate pollenti Regali Francorum prosapiâ ingenitus, Bituricensis, et Averniæ Dux, celeberrimus Comes Pictaviensis Urbanissimus, hunc libellum novum snprà scriptum, ex quodam vetustissimo libro seu quaternione qui in præsenti volumine erat insertus, transumi, et scribi, et ibi consui mandavit, et ligari. Prælibatum vero vetustissimum quaternionem apud se retinuit, et eum cæteris suis voluminibus decrevit perpetuò permansurum.* Ces soins ne se prennent que par un amateur. Ils ne sont inspirés que par un goût décidé pour les lettres.

On peut voir, p. 76, de l'introduction à l'Histoire de Charles VI, par le Laboureur, l'inventaire des livres de Jean, duc de Berry, par lequel il paraît qu'en 1404, il avait acheté *trois cents écus d'or* le livre de Lancelot-du-Lac, et plusieurs autres très chèrement.

On trouve dans la Bibliothèque de France du P. Le Long,

(1) Ce mot y est, mais il faut peut-être y substituer celui de *Invenit. Voyez* sur ce manuscrit ce que nous avons dit en parlant de la légende de sainte Loubette.

nomb. 12648, la note d'un manuscrit conservé dans la Bibliothèque de Saint-Victor de Paris, *nomb.* 85, sous ce titre : *Epistolæ Joannis ducis Biturensis, Caroli ducis Andegavensis, Joannis ducis Borbonii, et Philippi virtutum Comitis ad Sigismundum Regem Romanorum, anno* 1412. Jean mourut âgé de soixante-seize ans, le 26 mai 1416. Bouchet le fait vivre quatre-vingt-dix ans ; mais c'est une erreur.

Je renvoie à notre histoire générale ceux qui voudraient le connaître plus particulièrement.

(*Voyez* entre autres FROISSARD ; — l'*Histoire de Charles VI*, du Religieux de Saint-Denys et de JEAN JUVÉNAL DES URSINS ; — LE LABOUREUR, au lieu cité ; — les *Annales* de BOUCHET, quatrième partie, p. 238, où l'on trouve l'*Epitaphe* que BOUCHET lui a faite dans son style, etc.)

BERTRAM (CORNEILLE-BONAVENTURE) (1594), naquit à Thouars, en Poitou, en 1531 ; il fit ses humanités, à Paris, sous *Adrien Turnèbe* et *Jean Stracelius*. Dans la suite il se livra à l'étude des langues orientales, et surtout aux langues *hébraïque* et *araméene*, dans lesquelles il eut pour maîtres *Ange Caninius* et le docte *Jean le Mercier*. Il alla à Toulouse et à Cahors pour s'y former dans la jurisprudence, sous les grands maîtres qui la professaient dans ces universités. Mais son goût dominant pour les langues le suivit, et il trouva même l'occasion de s'y perfectionner avec François Roaldés (1), qui professait le droit à Toulouse. Les fureurs de la Saint-Barthélemy s'étant étendues dans toutes les villes considérables de la France, Bertram n'en évita les effets qu'en fuyant de Cahors. Il se retira de Genève, où il exerça pendant deux ans les fonctions de ministre de la nouvelle religion qu'il avait embrassée. Il fut aussi nommé professeur en hébreu, à la place d'Antoine-Rodolphe Chevalier (2), qui s'était

(1) Ce savant jurisconsulte, natif de Rouergue, était un élève de Bonaventure Irland, qui lui donna le bonnet de docteur à Poitiers. (Voyez les *Éloges de Sainte-Marthe*, liv. IV, p. 174, de l'édition de 1606).

(2) Sur Chevalier, qu'on a aussi appelé *Cevallier*, voyez le *Gallia orientalis* de Colomiès, p. 43 de l'édition in-4°, de 1665.

fait une grande réputation. Il y épousa Généviève Dénose *(Denosa)* (1), avec qui il fit connaissance chez Théodose de Bèze, dont la femme était intime amie de Généviève, et sa tante. Ce fut pendant qu'il professait à Genève, qu'il publia une édition du Thrésor de la Langue sainte, de Sanctès Pagninus (2), augmenté d'un grand nombre d'observations, tant de Jean le Mercier et d'Antoine-Rodolphe Chevalier, que des siennes.

En 1574, il fit imprimer le Parallèle de la Langue hébraïque avec la Langue araméene.

Son excellent ouvrage de la République des Hébreux a été imprimé, en 1580, à Genève, in-8°, sous ce titre : *Bon. Cor. Bertrami de Politiâ judaicâ tàm civili quàm ecclesiasticâ.* Tous les savans ont donné le prix à ce livre de Bertram sur ses autres ouvrages. L'auteur n'y dit précisément que ce qu'il doit dire, sans rien omettre d'essentiel. Il développe avec une supériorité d'esprit infinie les choses dont il parle, il porte la lumière sur les plus obscures. Il donne de tout une idée nette et exacte. M. le président de Thou, qui était en état d'en juger, regarde la République des Juifs, de Bertram, comme son chef-d'œuvre. Elle est imprimée dans le huitième tome des Grandes Critiques d'Angleterre. Constantin l'Empereur y a joint de très savantes observations.

Il est le premier des protestans qui ait entrepris de donner une traduction française sur l'hébreu de tous les livres de la Bible, et cet ouvrage lui a fait une grande réputation dans son parti. Les calvinistes ne traitent cette traduction que de révision; mais c'est faire tort au mérite de Bertram. Il est vrai qu'il fut aidé dans son travail par les plus savans de ses confrères, Bèze, la Faye, Rottan, Jaquemot et Goulard. Mais il n'est pas moins vrai que Bertram, plus savant qu'eux tous dans la langue sainte, revoyait tout ce qu'ils faisaient : et c'est proprement à lui qu'on doit attribuer ce grand ouvrage

(1) Morte de la peste, en 1606, suivant la Faye dans la *Vie de Bèze*, p. 48.

(2) Dominicain de Lucques, mort en 1541.

qui a paru à Genève en 1588. Robert Olivetan et Calvin (1), son parent, n'entendaient pas assez l'hébreu pour fournir la carrière immense qu'ils avaient entreprise. Ils s'étaient attachés aux anciens interprètes qu'ils n'avaient ni osé, ni pu abandonner. Leurs changemens n'étaient que l'ouvrage de l'intérêt de parti ou de la passion, et non les fruits de leurs connaissances fort bornées. Bertram, parfait grammairien, se donna plus de liberté. Il redressa un grand nombre de passages mal traduits dans la version d'Olivetan ; mais, par malheur, trop attaché aux interprétations des rabins et à sa secte, il a trop négligé les anciens interprètes. On l'accuse aussi d'avoir corrompu quelques passages qui étaient fidèlement rendus dans les premières éditions, et d'avoir pris pour guides les versions de *Munster* et de *Tremellius*. Tous les savans conviennent pourtant que Bertram était heureux en conjectures et en critiques grammaticales, partie importante dans un traducteur.

C'est à Bertram que nous devons l'édition du Commentaire de Jean le Mercier, sur Job, imprimé à Genève, in-folio, en 1574. Le Mercier écrivait d'un caractère si menu, qu'il échappait à la vue. Bertram fut seul capable de déchiffrer le manuscrit.

Le père le Long, dans ses Dissertations sur les Bibles Poliglottes, lui attribue celle qui parut à Heidelberg, en 1586, sous ce titre : *Biblia Poliglotta, vulgò dicta Vatabli*, in-folio, 2 vol. Elle ne contient que l'Ancien Testament, en hébreu et en grec, avec l'ancienne version de saint Jérôme et la nouvelle de Sanctès Pagninus, en quatre colonnes. Les notes, qui sont

(1) Leur Bible, traduite en français, fut imprimée en 1535. La traduction de Bertram prouve qu'on a eu tort d'honorer la Bible d'Olivetan de ce distique injurieux aux anciens interprètes :

Religionis habet nunc pura fluenta beatæ
Trita sub Ausonio quæ jacuere luto.

Voyez l'Histoire des Traductions françaises de l'Écriture-Sainte, imprimée, à Paris, chez Charles Robustel, en 1692, ch. III, p. 34 et suiv.

sous le nom de Vatable, se trouvent au bas. Le fond de ces notes peut bien être de ce savant, mais elles sont mêlées de réflexions calviniennes, qu'on ne doit attribuer qu'à Bertin le Comte, un de ses disciples, que Robert Étienne avait chargé de rassembler les explications de Vatable. Bertram peut aussi y avoir quelque part.

On imprima, à Spire, en 1588, un autre ouvrage de notre Bertram, dans lequel il a prétendu expliquer les endroits les plus difficiles du Nouveau Testament; il lui donna ce titre: *Bon. Corn. Bertami Lucubrationes Franckentallenses*, parce que ce livre fut composé à Franckental.

Bayle nous apprend qu'il est aussi l'auteur des Explications des Figures de la Bible, gravées en 1588, et jointes à la version française de la Bible de Genève.

Le projet est le même (1) que celui qui a été si parfaitement exécuté, soit relativement aux figures, soit du côté de la pureté du style, des explications et de celle de la doctrine, par Nicolas Fontaine, ou Sacy, sous le nom de Royaumont.

Bertram, après tant de travaux, qui ont tous la langue sainte et l'explication de l'Écriture pour objet, mourut en 1594, à Lauzanne, où il remplissait une chaire que lui avait offert le magistrat de Berne. Parmi les témoignages avantageux à Bertram qu'a rassemblés Colomiès dans le *Gallia orientalis*, on en trouve un qui n'est pas suspect: c'est celui de Jean Porthaise (2), cordelier savant, même dans la langue sainte.

(Voyez le *Dictionnaire historique* de Bayle; — Colomiès, *Gallia orientalis*, articles *Bertramus*, p. 168 et suiv., et *Cevalerius*, p. 43, de l'édition in-4° de 1665, et les auteurs cités).

(1) Ce projet n'était pas nouveau: je crois que nos anciennes tapisseries, où l'on trouve quelquefois des légendes entières, en ont donné la première idée.

(2) Porthaise prend, dans quelques ouvrages, la qualité de théologal de Poitiers, et Victor Cayet lui donne, en 1591, celle d'abbé de Fontenay-le-Comte. *Voyez* les Singularités historiques et littéraires du P. Liron, t. III, p. 84 et suiv.

BERTRANDUS-PRUDENTIUS (vers 850), moine de Charroux, doit une nouvelle vie aux recherches et à la sagacité de M. l'abbé le Bœuf, à qui rien n'échappe de tout ce qui intéresse les siècles les plus obscurs de notre Histoire. Il a découvert de notre Bertrandus-Prudentius, qui vivait vers le milieu du neuvième siècle, suivant Dom Rivet, un poëme sur la *Musique*, dont le poète fait l'éloge, et auquel il a joint une description du chant des animaux, et surtout de celui des oiseaux. Il se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque du roi, actuellement coté 2627. M. l'abbé le Bœuf m'ayant communiqué la copie qu'il a faite de ce poëme, on en verra peut-être quelques vers avec plaisir. Je l'aurais joint ici en entier à l'éloge de Bertrand, si la pièce m'en avait paru digne : mais, outre les défauts dans la prosodie et dans la grammaire, je n'y ai vu ni imagination, ni feu, aucuns des agrémens dont la matière était fort susceptible. La pièce ne peut passer, à nos yeux, que pour le faible essai d'un écolier. Le titre de ce petit poëme est conçu en ces termes, dans le manuscrit de la bibliothèque du roi:

Bertrandi-Prudentii quondàm (1) carrofensis (monachi) super Arte musicâ versus CLXX, quorum plenitudinem, proh dolor! mors abstulit sua.

Dans l'état où se trouve ce poëme, il est divisé en vingt-quatre chapitres ou sections : ces divisions sont en prose, et forment le sommaire de ce que contiennent les vers qui les suivent; manière peu brillante et fort commode au poète, qui s'épargnait par ce moyen l'embarras des transitions et la liaison de ses matières. La première section est l'utilité de la musique, et le rang qu'elle tient parmi les sept arts libéraux.

Utilis in multis ars musica rebus habetur,
Quam reliquas inter, vocitant quas nunc liberales,
Et septem numerant, nostri posuere priores. . . . .

(1) De Charroux.

Voilà par où débute l'auteur : dans la seconde section, il dit que la musique est un art difficile, et qu'il n'y a que la mémoire qui puisse conserver les sons, parce qu'on ne peut les écrire : apparemment on n'avait pas encore de notes pour en exprimer la valeur (1).

Quis, nisi mente, queat perplexos cernere cantus?
Quisve sonos oculis possit spectare melodos?

Il prétend expliquer, dans la troisième section, la raison du nom de la musique : c'est, dit-il fort simplement, que la première des muses s'appelle *Musique*.

Aonio quasdam dicunt in vertice musas
Carminis esse deas, ex his est Musica princeps
Dicta, velut priscos aiunt cecinisse poetas.

Il passe ensuite aux inventeurs de la musique, qui, suivant lui, furent *Jubal*, *Moyse*, *Marie*, sa sœur, *Débora* et *David*, plus savant qu'eux tous. Il rapporte les différentes espèces de musique dont on s'est servi : les vers sont passables.

Rebus in adversis Threni, atque lamenta sonabant ;
Sic in funeribus Tibiæ, carmenque lugubre :
In templis hymnos, et cantica sacra canebant.
Convescens cytharam plectro feriebat eburno,
Et dabat in bello quemvis tuba rauca boatum.

La sixième section, où le poète énonce les avantages de la musique contre la tristesse et l'ennui, est l'endroit de la pièce qui m'a paru le plus agréable et le mieux tourné ; on y sent que le poète avait lu Virgile dont il copie les pensées. Voici ses vers :

(1) On en attribue l'invention au moine Gui Aretin, en 1021.

Tristes exhilarat mentes, demulcet amaras,
Si labor est durus, cantando sæpè levatur (1).
Nam via difficilis, facilis fit carmine semper;
Dumque metunt segetes, video cantare puellas;
Atque suas ètiam satagunt dùm texere telas,
Sæpè solent proprium cantu relevare laborem.

Dans la septième section, il dit que la musique inspire de la gaîté aux animaux comme aux hommes. Il ne prouve cette proposition générale que par les vers de Virgile, qu'il enchasse dans cette strophe :

Immemor herbarum quos est mirata juvenca (2).

Il passe ensuite au détail des animaux sensibles à la musique, au nombre desquels il met avec le *serpent* et le *dauphin* les *Energumènes*. Il est fort sec dans ces sujets. Dans la onzième, il dit que la musique, dans les trois premiers états du monde, tient le premier rang. Par ces trois *états* ou *conditions* du monde, il entend le ciel, la terre et la mer; et par le rang que la musique tient au ciel, il entend ce concert Platonique formé par le cours admirable des astres (3).

Non tamen omnimodis desunt qui volvere dicant
Ipsum dulcisono quodam modulamine cælum.

C'est une preuve que l'auteur avait une idée du système des anciens. Dans la douzième section, il parle de l'agrément du chant des oiseaux en général. Il entre dans l'énumération en parlant du coq dans la treizième; du coucou dans la quatorzième, auquel il attribue un fort beau chant :

Diffundit rutilo passim bona carmina rostro.

(1) Voyez Virgile, *Éclogue* 9 *ad calcem. Georgic., lib. I, vers* 293 et 294.
(2) Virgile, *Eclog.* 8, *vers* 2.
(3) Voyez Cicéron, *in somnio Scipion.*

C'est la première fois que j'ai vu louer cet oiseau pour les charmes d'un gosier mélodieux. Suit le rossignol, où le poète n'a certainement point exprimé, ni égalé les douceurs de son chant ; il en compare les beautés et les tons variés à la beauté et à la variété de son plumage :

Et quot sit plumis pennisque decora venustis,
Tot cantus, totidemque sonos dat ab ore melodos.

On sent le ridicule de la comparaison, le plumage du rossignol n'ayant rien de comparable à son chant : il ne faut que le voir et l'entendre pour décider. Dans la seizième, il parle de la colombe et de la tourterelle ; du perroquet, dans la dix-septième : mais comme ces oiseaux étaient extrêmement rares de son temps, il n'en parle que par ouï-dire. Suit le phénix, que Dieu, dit-il, *paradisiacis jussit remorarier agris.* Le cigne vient après ; il en loue, comme les anciens, la voix mourante : il finit par le merle. On voit, qu'à l'exception du rossignol, il n'a pas été fort heureux dans le choix des oiseaux. La linotte, la fauvette, le pinçon, l'alouette, le chardonneret, et mille autres, valaient bien le coq, le coucou, la colombe, le cigne, etc. Il passe aux animaux à quatre pieds, dans lesquels il trouve du goût pour la musique ; il met pour exemple le grillon et la syrène. C'est au lecteur à juger du choix. Dans la vingt-quatrième et dernière section, il conclut que rien n'est parfait sans la musique, qu'ainsi on ne saurait trop l'estimer :

Ne benè stare potest, quod permanet ipsius (musicæ) expers :
Propterea non est, à quoquam despicienda.

Sans doute, il se trouvera plus d'un lecteur à qui cet extrait paraîtra fort long. On l'excusera en faveur de la rareté de la pièce, que personne n'a encore publiée, et qui pourra bien ne le jamais être. Au reste, elle peint le goût et le génie du siècle.

BESLY (Jean) (1644), avocat du roi au siége de Fontenay-le-Comte, naquit en 1571, non pas à Fontenay même, comme on le croit communément (1), mais à Coulonges-les-Royaux, bourg au levant de Fontenay. Il était fils de Jean Besly, marchand, et de N. Arnaud. Les dispositions qu'il fit voir de bonne heure pour les sciences, engagèrent ses parens à ne rien négliger pour son éducation. On l'envoya à Poitiers où il fit ses humanités et son cours de philosophie ; il alla ensuite à Toulouse faire son droit. Le petit bourg de Coulonges n'offrait pas une carrière assez étendue pour ses talens, il alla s'établir à Fontenay où il exerça la profession d'avocat. Il travailla d'abord à se former dans cette science, à laquelle on donne au palais le nom de *procédure*, sans laquelle toute la théorie devient souvent inutile, et qui fait une partie de la jurisprudence, plus essentielle que ne le pense le commun des jurisconsultes. Il l'acquit en peu de temps, et fit ensuite son principal objet de l'étude des lois. La réputation qu'il se fit au barreau, dans un temps où celui de Fontenay possédait de très grands hommes, lui procurèrent un mariage très avantageux. Il eut l'honneur d'entrer dans la famille de Brisson, en épousant Catherine Brisson, fille d'Artus, cousin issu de germain du président (2). Il la perdit après quelques années de mariage, et épousa, en secondes noces, Claude Boileau. Le mérite et la famille de cette seconde femme ne déshonorait point sa première alliance. La considération qu'il s'était faite dans l'office d'avocat du roi qu'il avait acquise, le fit choisir, avec François Brisson (3), par les habitans de Fontenay, pour député aux états de Paris de l'an 1614. Quoique ces états aient eu le sort de plusieurs assemblées

(1) C'est ce que j'apprends d'un mémoire qu'a eu la bonté de m'envoyer M. Gusteau, prieur de Doix près Fontenay, qu'il a joint à quelques autres instructions, dont je le prie de trouver bon que je lui marque ici ma reconnaissance. M. Gusteau, plein de zèle pour sa patrie et pour les lettres, les cultive lui-même avec succès.

(2) (Voyez Blanchard, président à Mortier, p. 295.)

(3) Neveu de Barnabé et fils de Pierre, sénéchal de Fontenay.

générales, c'est-à-dire, n'aient produit aucun fruit, on y agita cependant, comme dans toutes ces occasions, les questions les plus importantes du gouvernement. Celle qui occupa davantage les esprits fut la réception du concile de Trente, toujours demandée par les partisans de Rome, et toujours refusée par ceux qui sont attachés à leur roi et à leur patrie. Besly se distingua parmi ceux qui firent voir les dangereuses conséquences de l'acceptation de ce concile, que Henri III, dans les embarras les plus grands de la ligue, avait eu le courage de rejeter constamment. La manière dont il s'acquitta de sa députation, lui acquit l'estime des plus grands hommes de son temps, des Pithou, des Bignon, des Dupuy, des de Thou, des Sainte-Marthe, des jésuites Jacques Syrmond et Philippe l'Abbe. L'étude de notre Histoire, et en particulier de celle de l'Aquitaine, fixa son goût : il s'y livra tout entier, et résigna à Jean Besly, son fils, sa charge d'avocat du roi ne réservant que la qualité d'avocat du roi honoraire qui lui fut confirmée par arrêt de la cour, qui accorda cette faveur à son mérite. Il était âgé de 72 ans, et déjà accablé de toutes les infirmités de la vieillesse, qu'un travail fatigant et opiniâtre avait accélérée, lorsqu'il mourut, la plume à la main, le 18 mai 1644 (1), et fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Fontenay, où l'on voit son épitaphe. Besly, dit Nicolas Maquin, qui a fait son éloge, était bien pris dans sa taille, assez beau de visage (2), d'un esprit vif, d'un jugement net, fait pour les discussions, et d'une mémoire très heureuse. Affable, officieux, ami sincère, né pour la société, il embrassait avec plaisir toutes les occasions de lui être utile. Il aimait véritablement sa patrie, et cet amour a presque été l'âme de tous ses travaux. Il paraît que la jurisprudence, quelques progrès qu'il y ait fait, n'a été

(1) Les continuateurs de Moréry disent le 18 juin; c'est une erreur. L'article de Besly dans ce vaste recueil, est une copie informe et négligée de l'éloge de Nicolas Maquin.

(2) Il ne faut donc pas s'en rapporter au portrait gravé à la tête de son Histoire du Poitou.

pour lui qu'une étude de devoir, un goût d'état. Dans sa jeunesse, il se crut né pour la poésie, et certainement il se trompait. Le peu de vers français que j'ai vus de lui sont des titres exclusifs du Parnasse. Tels sont le sonnet qu'on trouve à la page 42 des pièces qui composent le Recueil intitulé : *Tumulus Sammarthani;* un autre sur l'Histoire généalogique de la Maison de France, et une ou deux autres pièces fugitives : ses vers latins sont un peu meilleurs. Il a fait une épigramme sur la mort de Rapin, jointe aux autres pièces, et signée J. B. P. Jean Besly, Poitevin, et une autre sur la *conciliation* des Antinomies du droit de Julien Collardeau assez passable. Il lisait nos poètes. Ronsard était encore le *prince des poètes français* (1). Un consentement unanime et presque incompréhensible des savans et des beaux esprits, avait placé sur le trône du Parnasse la verve déréglée, l'enflure et le galimatias de ce poète. Besly en fut la dupe avec les de Thou, les Scaliger et tous les plus grands hommes de l'Europe. Son admiration pour les hymnes de Ronsard l'engagea à les enrichir d'un commentaire à l'imitation de Muret, de Belleau et de Richelet, qui avaient pris cette peine pour ses sonnets amoureux; le commentaire de Besly a été plusieurs fois imprimé, quoiqu'on lise dans les supplémens de Moréry qu'il n'a jamais paru. Il ne fallait que de l'érudition pour réussir, et Besly en étala assez pour satisfaire le goût du public; mais ce genre d'étude n'était pas assez solide pour l'auteur, qui était né pour les recherches les plus épineuses de notre Histoire. Il rassembla de vastes recueils de pièces originales, de chartes et de documens, sur les antiquités de la Gaule aquitanique, sur l'Histoire des anciens Ducs de Guyenne, comtes héréditaires du Poitou, et sur les matières liées à son principal objet : voilà les travaux où son génie l'appelait, et c'est en effet dans cette partie seule qu'on peut dire qu'il a réussi; quelque louange qu'on lui ait donné en

(1) On lui donnait presque toujours cette qualité en parlant de lui, et il l'a même à la tête de quelques-unes des éditions de ses poésies.

qualité de poète (1), il n'en a mérité qu'en celle d'historien et d'antiquaire. Tout occupé de ses travaux, il ne publia rien, et, sans le soin du célèbre Pierre Dupuy (2), conseiller d'état, son ami, le public eût été privé du fruit des veilles du savant Besly. La partie la plus achevée de ses ouvrages a été imprimée sous ce titre :

Histoire des Comtes du Poictou et Ducs de Guyenne, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en France, depuis l'an 811 jusqu'au roi Louis le Jeune ; vérifié par titres et par anciens historiens ; ensemble divers traités historiques, par feu Me Jean Besly. conseiller et avocat du roi honoraire au siége royal de Fontenay-le-Comte. A Paris, chez Robert Bertault, 1647, in-folio.

L'épître dédicatoire adressée, sous le nom de Jean Besly,

(1) Rapin, liv. II, de ses poésies latines, pag. 30, lui adresse celle-ci.

Belius es, Beli, nec jam mutare labores
Litteram; aut potius Delius alter eris.

(2) Je ne parle ici que d'après les mémoires que j'ai reçus de Fontenay, où l'on m'assure que Jean Besly fils n'a été et n'a pu être l'éditeur des ouvrages de son père, n'ayant qu'un génie médiocre *et étant même mort fou;* ce sont les termes de M. Gusteau, prieur de Doix. Ainsi, tout ce qu'annonce le titre, l'épître dédicatoire et les préliminaires du livre, ne doit être regardé que comme une enveloppe dont les vrais éditeurs ont voulu voiler leur nom. Le compliment de Colletet sera donc aussi un pur compliment; c'est ainsi qu'il lui parle, en le considérant comme éditeur de l'Histoire des Comtes de Poictou.

Si ton père s'acquiert une immortelle gloire
Dans cette noble histoire,
Comme dans ces traités savans et curieux,
Besly, digne héritier de ce puissant génie,
Puisque tu mets au jour ses écrits précieux,
Dois-tu pas avoir part à sa gloire infinie !

On trouve même une épigramme attribuée à Jean Besly, fils, jointe à celle-ci. Colomiès et presque tous ceux qui ont parlé de l'édition des ouvrages de Besly en font honneur au fils. Cependant après quelques réflexions sur le commerce intime de MM. Dupuy avec Besly, et sur quelques autres circonstances, je crois pouvoir préférer l'opinion de M. le prieur de Doix, fondée sans doute sur une tradition constante, à tout ce qui paraît la détruire.

fils, à M. Dupuy, est datée de Paris le 1er février 1647. Elle est suivie d'un *avant-propos* de l'auteur, qui y dit qu'il avait rendu de grands services à Catel qui a publié l'Histoire des Comtes de Toulouse, et à quelques autres savans qu'il a la modestie de ne pas nommer, quoiqu'il se plaigne assez vivement de leur ingratitude. Plus reconnaissant que ceux qu'il blâme, il nous dit qu'il a de très grandes obligations à MM. de Thou, Petau, Salo, Bignon, de Peiresc-Dupuy, Savaron, de Sainte-Marthe, Taveau de Sens, de Cordes, Justel, Brisson de Fontenay, Traincant de Loudun, Robert du Dorat, M. de la Rocheposay, évêque de Poitiers, et à quelques autres savans avec lesquels il était en relation. Il promet, à la fin de cet avant-propos, l'*Histoire des Comtes de Toulouse* (1) *et des Comtes de Béarn* (2), *la suite chronologique des Evêques de Poitiers* (3), *des remarques sur les Rois de France*, *de du Tillet*, *les Chanceliers de France des deux premières races de nos rois* (4), *un Traité contre l'erreur de ceux qui ont écrit que*, *pendant l'interdit du roi Philippe*, *les Français n'employaient pas dans les actes publics les années de son règne*, *mais la date*, regnante prophetâ Jesu *ou* regnante Christo : *sur l'usage de cette date*, *l'histoire de l'interdict*, *et de celui de Philippe-Auguste*, *dont il devait prouver l'injustice*.

L'Histoire des Comtes de Poictou (5) est divisée en deux parties ; la première subdivisée en deux autres, comprend l'histoire suivie des comtes de Poitou, ducs d'Aquitaine, depuis Abbon comte de Poitou, établi, dit-il, comte ou gouverneur de Poitiers par Charlemagne, jusques et compris Louis le Jeune, qui épousa Éléonor de Guyenne.

La seconde partie de l'Histoire des Comtes de Poitou est composée d'un recueil de preuves tirées des auteurs contem-

(1) Catel en a publié une.

(2) M. de Marqua l'a publiée.

(3) Elle a été imprimée.

(4) Il y en a eu quelque chose de publié.

(5) *Voyez* l'ordre chronologique que nous avons placé à la tête de cet ouvrage.

porains, imprimés ou manuscrits, et d'un grand nombre de chartes originales, dont la plus grande partie n'avait point encore paru.

On ne saurait refuser à Besly l'honneur d'avoir défriché le premier un terrain inculte et presque abandonné. On trouve sans doute du mécompte, et quelques erreurs dans son histoire ; mais on y trouve aussi bien des lumières qu'on n'avait point avant lui, et qu'on n'aurait peut-être jamais eues sans ses recherches, et le travail prodigieux qu'elles ont dû lui coûter. Les laborieux auteurs de la congrégation de Saint-Maur qui promettent l'Histoire du Poitou à la république des lettres, iront sans doute bien plus loin que Besly ; mais au moins a-t-il tracé la route. Dans une nuit obscure, la lueur d'une étoile sert de phare.

Les pièces qui composent la seconde partie du volume sont les suivantes :

1° *Une préface sur la Table ou l'Arbre généalogique des Comtes de Poitou et ducs de Guyenne ou d'Aquitaine*, en 7 pages.

2° *Le tableau généalogique de la maison de Lezignen extrait des mémoires de Besly en faveur de M. Desmarais, issu en ligne masculine de Simon de Lezai, frère de Hugues VIII, sire de Lusignen ou Lesignen.*

3° *Les ducs de Guyenne sous la première lignée des rois de France avec les preuves.* On n'y trouve que ces preuves rangées sous le nom de chaque duc auquel elles sont relatives.

4° *Les rois de Guyenne depuis l'an 778*, c'est-à-dire un recueil de preuves relatives à ceux auxquels Besly donne le nom de rois de Guyenne.

5° *Du duc Hugues dit l'Abbé, fils de Charlemagne.* Les preuves sont accompagnées d'une glose ou commentaire historique en français. L'auteur y soutient que Hugues dit l'Abbé, était fils légitime de Charlemagne.

6° *La vraie origine de Hugues, roi d'Italie, contre Gaspard Scioppius.* Besly prétend contre *Scioppius* que Hugues était fils de Thibaud, comte, et de Berthe, sœur de Hugues, bâtard de Lothaire II, et non pas fils de Lothaire, et petit-

fils de Lothaire Ier, empereur, frère d'un autre Lothaire, roi de Lorraine.

Cette dissertation critique est suivie d'observations latines sous ce titre : *Notæ in stemma Gonzagicum Gaspa-Sciopii. Gradus Priores XVIII.*

7° *Traité où l'on fait voir de quelle Lorraine Charles fils du roi Louis d'Outremer était duc.*

8° *De Philippe Ier roi de France, de son mariage avec Bertrade de Montfort ; comme il fut excommunié pour adultère, et absous avec condition.* Ce morceau est plus exact et plus achevé que les précédens.

9° *Empêchement du mariage du roi Philippe Ier et de Bertrade de Montfort.* Besly prouve la légitimité de ce mariage, et l'amitié conjugale des deux époux jusqu'à la mort. Il se trompe certainement en disant après Guillaume Malsbury que Philippe mourut à Saint-Benoît-sur-Loire. Il mourut à Melun en 1108, et fut inhumé à l'abbaye de Saint-Benoît-de-Fleury suivant le témoignage unanime des auteurs du temps, de l'auteur de la Chronique de Marigny, d'un autre qui a écrit l'Histoire de France, depuis Robert jusqu'à la mort de Philippe Ier, et de l'abbé Suger.

10° *Deux Traités sur la clause ou date, regnante Christo.*

L'auteur prouve que cette date n'a point été en usage pendant l'excommunication de Philippe Ier, et qu'on se servait des termes *regnante Philippo*, comme on a fait devant et depuis ce prince. Il tire ses preuves de l'insuffisance de l'auteur qui a donné lieu à l'opinion contraire, des actes publics de ces temps, des termes et de l'usage de la formule *Regnante Christo.*

11° *Remarques sur les Mémoires et recherches de la France et de la Gaule Aquitanique faussement attribués au sieur de la Haye.* C'est un examen critique de ces Mémoires dont il prétend démontrer la supposition par les bévues et le peu d'exactitude qui y règne ; nous en parlerons dans l'article de la Haye.

12° *De l'Origine ou de l'Éthymologie des mots roture et*

roturier. C'est une dissertation en forme de lettre adressée à M. Dupuy, datée de Fontenay du 22 avril 1620. Il fait venir les deux mots dont il s'agit de *rupta et ruptura*, auxquels il donne la signification de labour, labourage, *rumpere, arare, frangere, colere*.

Ce nom de *routier* ou *rouptier*, d'où celui de roturier étant donné à ceux qui labouraient la terre. Il prouve assez bien cette étymologie.

Extrait d'une lettre à M. du Puy du Fou, du 25 juillet 1632, sur ces mots, *Podium Fagi*, qui expriment ceux de Puy du *Fou* ou *du Fau*, qui est le même.

En 1647, Jean Besly fils, ou quelques autres sous ce nom, publia la suite des évêques de Poitiers, sous ce titre: *Evêques de Poitiers avec les preuves, par feu M Jean Besly*, etc., à Paris in-4°, chez Gervais Aillot, 1647. Il est dédié par Jean Besly fils, à M. l'évêque de Poitiers, Henri-Louis Châteignier de la Rocheposay.

C'est une collection de matériaux presque sans ordre sur chaque évêque. C'est dommage que l'auteur n'ait pas mis la dernière main à cet ouvrage. Tel qu'il est, il a servi à la liste des évêques de Poitiers du *Gallia Christiana* de la première édition, à quelques corrections près, auxquelles les derniers éditeurs en ont joint de nouvelles.

Dans l'édition des Annales d'Aquitaine de J. Bouchet de l'an 1644, se trouve une *Dissertation de Besly en forme de lettre adressée à M. de la Rocheposay sur l'inscription O. A. V. O. 1 ◡ 1 B. VII.*; nous en parlerons à l'article de Guillaume V, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers. Ce morceau est fort superficiel en ce qui regarde l'explication de cette inscription. L'auteur s'y livre à son imagination, et ne donne aucune lumière.

Dans le quatrième tome du Recueil des anciens historiens de France de François Duchêne, on a inséré une *Préface de Besly sur l'ouvrage de Pierre Tudebode*. Besly y fait voir beaucoup d'intelligence et de jugement. Né reconnaissant, il nous apprend qu'il devait le Manuscrit de Pierre Tudebode

de Sivrai au baron de Cressonnières en Poitou, dont il fait un très bel éloge (1).

Ménage, pages 314, 381 et 660 de ses Origines de la langue française, parle de quelques *Mémoires manuscrits* que possédait M. Dupuy, et dans le catalogue de ces Manuscrits, il est parlé de deux volumes in-fol. *contenant des preuves pour l'histoire des comtes du Poitou* que les éditeurs n'ont pas apparemment jugé à propos d'insérer dans le volume imprimé.

Enfin, à la tête des œuvres d'Alain Chartier, publiées avec un Commentaire par le savant André Duchêne (in-4°, à Paris 1618), on a imprimé un fort *beau fragment d'une lettre de Besly à André Duchêne, écrite de Fontenai le* 26 *juin* 1617, qui sert de préface à ce volume.

On peut juger de ce catalogue que Besly était aussi laborieux que savant dans notre histoire ancienne, et qu'il n'était pas indigne des louanges que lui ont données une infinité de savans du premier ordre, dont on peut voir les noms dans la Bibliothèque de Colomiès, qui avait lui-même beaucoup d'estime pour Besly. Guillaume Colletet n'a été que leur écho lorsqu'il a dit dans ces vers qu'on lit au bas du portrait de Besly :

> Veux-tu rendre à Besly la véritable gloire
> Que son travail exige, et qu'il mérite bien ?
> Ne le regarde plus comme un historien,
> Mais comme le génie et l'âme de l'histoire.

(*Voyez* l'éloge de Jean Besly, par NICOLAS MAQUIN, à la

(1) Je ne connais le baron de Cressonnières que par ce qu'en dit Besly en cette occasion. « Je dois, *dit-il*, cet exemplaire à la générosité du « baron de Cressonnières, cet illustre ami des lettres, aussi estimable « par ses belles actions que par une naissance la plus distinguée du Poi- « tou ; tant qu'il a vécu nous avons été intimes amis. » *Eum Codicem mihi dono dedit Phillingenius Baro Cressonerius ex nobilitate Pictonicâ vir nobilissimus, et rebus gestis clarissimus, mihique, dum fata sinebant amicissimus.* (BESLY, dans sa préface de l'Histoire de Tudebode).

tête de l'*Histoire des Comtes du Poitou ;* — BLANCHARD, dans *les Présidens à Mortier*, à l'article de BARNABÉ BRISSON, p. 295 ; — et les auteurs cités.)

— (1652). En parlant de l'édition des Œuvres de Besly, nous avons dit dans les notes, sur la foi d'un Mémoire que M. Gusteau, prieur de Doix et homme de lettres, nous a envoyé, que Jean Besly son fils n'a pu être l'éditeur des Ouvrages de son père, parce qu'il passait pour constant dans Fontenay qu'il était mort en démence ; ce docte prieur, amateur de la vérité, s'est détracté par un nouveau Mémoire, où il nous a envoyé l'épitaphe de Jean Besly fils, qui contient son éloge.

HIC SISTE PEDEM.

Hìc oculos, hìc animum advorte, et Besliorum genio suavissimum immortalis famæ odorem spiranti parentaturus advorte, et quæ quot fuerint omnes hæc meminisse, meminerint.

Pietatis ergo, et inviolandæ,
Ut nec ante... nec post fata
Observantiæ.
Joanni Beslio.
Joannis Beslii senatoris quondam
Lectissimi,
Rationum regiarum quondam patroni
Callentissimi,
Historiæ veterumque memoriarum
Exquisitissimi (Viri) filio
Regis patronatus, senatorisque dignitatis
In adolescentiâ,
Eruditionis in juventute
Primis ab annis paternæ virtutis
Heredi dignissimo
De patriâ, de suis, de omnibus
Benè merito
Fontis Nayadum bis majori vigilantissimo
Semper acerrimo defensori
Multiplici nomine reparatori
Post sedata ad sinceritatem, composita
Ad charitatem litium jurgia.

Post emerita togata militiæ
Stipendia,
Post sudores, et regiarum, et publicarum
Rerum ergo exhantlatos
Mœrentissimus, paternæ, et maturæ
Cælo, suis præcoci
Victimæ
Parentans filius Franciscus Beslius
Pientissimus hoc studii devotissimi
Monumentum
Consecravit
Anno reparatæ salutis MDCLII
XXVII die antè calendas
IXbres.

Il n'y a pas d'apparence qu'on eût élevé un pareil monument à un homme mort dans le malheur de la démence.

BIENASSIS (Paul) (1563), médecin, natif de Poitiers, a traduit du latin deux livres d'Euchaires Rodion, médecin, sur l'accouchement et les différens accidens qui peuvent survenir aux femmes en travail, avec les moyens d'y remédier. Cet ouvrage fut imprimé à Paris in-16 par Nicolas Bonfrons en 1577, et auparavant, suivant la Croix du Maine, en 1563, par Jean Foucher.

(Duverdier, p. 940; — la C. D. M., p. 371.)

BILLY (Nicolas de) (1631), avocat à Fontenai-le-Comte, y vivait au commencement du dix-septième siècle. Dans le volume 303 des manuscrits de feu M. le comte de Brienne, qui sont actuellement un des ornemens de la bibliothèque du roi, on trouve de notre Billy une lettre qu'il écrivit en 1621 au savant monsieur Dupuy, avocat au parlement. Elle contient des recherches sur le Béarn. Le sujet de cette lettre et le nom du célèbre Dupuy, auquel elle était adressée, font l'éloge de l'ouvrage et celui de l'auteur. On n'était guère en liaison avec tous les hommes illustres de cette savante famille, qu'on n'eût un savoir réel et distingué. La lettre dont je parle m'a paru un titre suffisant pour consacrer ici le mérite littéraire de Nicolas de Billy à la postérité.

BLACVOD (ADAM DE) (1) (1613), conseiller au présidial et échevin de la maison de la ville de Poitiers, était d'une noble et ancienne famille d'Ecosse. Guillaume son père, engagé dans le parti des armes, mourut en combattant pour son roi et sa patrie contre les Anglais. Un de ses aïeux, écuyer du célèbre cardinal d'Amboise, mourut jeune à Rome; son épitaphe (2) qu'on lit dans l'église Saint-Augustin au champ de Mars, prouve la noblesse de sa famille. Une preuve plus certaine encore se tire du mariage que contracta Guillaume Blacvod avec *Hélène Réid*, nièce de *Robert Réid*, évêque des Iles Orcades et chef du parlement d'Ecosse. Ce fut de ce mariage que naquit en 1539 Adam dont il s'agit ici, et deux autres fils, *Henry et Georges Blacvod* (3), qui se sont tous deux distingués dans l'Université de Paris.

(1) Ou Blackvod.

(2) La voici telle que la rapporte Gabriel Naudé dans l'éloge de Blacvod, qui nous sert de guide.

Scotia quem genuit generosâ è stirpe Joannes
Blacvod, heu miser hìc est situs ante diem.
Clarus erat Scutifer Patris alti Rhotomagensis
(*) *Cardinalis, hìc placidæ frontis et or:s erat.*
Inde animi pietate, fide, et virtutibus impar
Carcere ab hoc tandem se tulit ad superos.

(3) Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris en 1592 et 1593, *profondément savant*, dit du Val dans le livre intitulé : le Collége Royal de France, *tant aux humanités qu'en la philosophie, et en la médecine où il excellait.* Ce Henri fut père d'un autre *Henri*, lecteur royal en médedecine et en chirurgie en 1624, homme d'un génie vaste, mais inconstant ; philosophe, orateur, médecin, soldat, courtisan, voyageur, homme d'intrigues; l'état où il se trouvait était rarement celui dont il se contentait. Il mourut à Rouen le 17 septembre 1634. (*Voyez* le Collége Royal, p. 87 et 88).

Georges Blacvod professa la philosophie d'Aristote à Paris en 1571, et ensuite la théologie. Naudé dit qu'il prit ce dernier parti pour ne pas paraître indigne des riches bénéfices dont il jouissait. Il mourut à Poitiers, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Porchaire

(*) Forté *Cardinis* qui se prend pour *Cardinalis* dans de pareilles pièces.

Adam avait à peine dix ans qu'il se trouva orphelin. Hélène Réid, sa mère, n'ayant pas longtemps survécu à la douleur que lui causa la mort de son mari, Robert Réid, son grand oncle et son tuteur, l'envoya à Paris pour y faire ses études. Il y eut pour maîtres les célèbres Turnèbe et Daurat, dont les leçons ont formé tant de savans littérateurs et tant de poètes. Ce fut de ce dernier que Blacvod prit pour la poésie le goût qu'il a toujours conservé. Né pour éprouver bien des disgrâces, le jeune Blacvod perdit un second père en perdant Robert Réid, son tuteur. Ce prélat (1) était venu en France en qualité d'ambassadeur pour le mariage de Marie, reine d'Ecosse (2), avec François, dauphin, depuis François II, roi de France. Il mourut à Dieppe où il allait s'embarquer pour repasser en Ecosse. Cette mort dut accabler son pupille : cependant il ne perdit point courage. Il alla lui-même en Ecosse pour y recueillir les débris de sa fortune ; mais il ne trouva que trouble et confusion dans sa patrie. L'éloignement de la reine Marie d'Ecosse, la mort de la reine (Marie) d'Angleterre, avaient ouvert la porte aux différends de religion, toujours vifs, toujours cruels. Blacvod revint à Paris. Il s'y appliqua à la philosophie, aux mathématiques, et même à l'étude des langues Orientales. Il alla ensuite à Toulouse, où il passa deux ans dans les écoles de droit. Revenu à Paris, il y fit quelques cours de philosophie avec réputation. Les liaisons qu'il forma avec Jacques Béton,

Cette famille existe encore à Poitiers sous le nom de *Frozes* dans deux frères, dont l'un sans alliance, est honoré de la croix de Saint-Louis, récompense de sa jeunesse passée au service.

(1) Robert Réid avait été honoré de plusieurs ambassades ; à Rome, auprès d'*Adrien VI*, de *Clément VII*, de *Paul III* ; en France, auprès de *François Ier*, d'*Henri II* ; et en Angleterre, auprès d'*Henry VIII*. (*Voyez* l'Epitaphe de Blacvod, par Naudé).

(2) Née le 12 décembre 1542, conduite en France en 1548, mariée à François II en 1558, retourne en Ecosse en 1561, passe en Angleterre en 1568, meurt de la main d'un infâme bourreau en 1587. Elle parlait latin, français, écossais, anglais et espagnol. Poitiers lui fut donné pour son douaire en 1560.

archevêque de Glascow, lui donnèrent accès auprès de Marie, reine d'Ecosse. Cette princesse se souvint de Robert Réid, évêque des Iles Orcades, oncle de notre Blacvod. Elle donna gratis au neveu un office de conseiller au présidial de Poitiers. En qualité de douairière, elle en jouissait à titre d'engagement. Blacvod fut reçu avec toute la faveur qui était due à à son mérite. Pierre Rat, qui était alors président, le complimenta même le jour de sa réception par un discours extrêmement flatteur pour le récipiendaire. Fixé par cet emploi, il ne pensa plus qu'à former un établissement solide à Poitiers. Il épousa quelque temps après Marie Courtinier, fille de Nicolas Courtinier (1), receveur-général des finances en Poitou. Il en eut onze enfans, quatre garçons et sept filles. Des garçons l'un prit le parti de la robe, et succéda à son père dans la charge de conseiller; il vivait encore en 1644. L'autre qui prit le parti des armes, fut tué à l'assaut de Saint-Paul-l'Amiate, près de Castres, dans le Haut-Languedoc. Une de ses filles épousa Jacques Criton en premières noces, et en secondes noces François de la Motte le Vayer (2). Mais retournons à Blacvod. L'amour de l'étude, qui avait toujours fait sa passion dominante le revendiqua tout entier. Les devoirs de son état ne remplissaient pas tous ses momens; un office de conseiller est presque toujours *otium cum dignitate;* il sut mettre son loisir à profit.

(1) L'auteur du Supplément de Moréri de 1735, lui donne la qualité de *procureur du roi;* mais il se trompe dans la traduction qu'il a faite du latin de Naudé, qui dit *Generalis apud Pictones Quæstoris Regii filia.* Ce qui signifie comme nous le rendons, receveur-général des finances, ou comme on disait alors *général des finances*, et non procureur du roi, qu'on exprime en latin par *Cognitor Regius*, comme le fait toujours Sainte-Marthe, M. de Thou et nos modernes qui se sont piqués de bien écrire en latin. Mais le Moréri est plein de ces fautes qui déshonorent une collection si utile d'ailleurs.

(2) De ce mariage naquit un fils, François de la Motte, mort à 35 ans. Il est l'auteur d'une traduction de *Florus*, publiée en 1556 sous le nom de *Monsieur, frère de Louis XIV.* (*Voyez* l'Hist. de l'Acad. Fr. de M. l'abbé d'Olivet, t. II, p. 136 et suiv., et le *Sorberiana*, p. 261.)

A l'exception du temps qu'il fut obligé d'employer à quelques voyages qu'il fit en Ecosse et en Angleterre pour la cause et les intérêts de Marie Stuart, reine d'Ecosse, à laquelle il devait sa fortune, il employa toute sa vie à la composition d'un grand nombre d'ouvrages, dont il ne nous reste que la moindre partie. Nous en parlerons en suivant l'ordre dans lequel les a rangés Gabriel Naudé, dans l'édition qu'il en a donnée en 1644. Avant d'entrer dans ce détail, disons que Blacvod généralement estimé de ses concitoyens, et même admis au conseil secret de la reine Marie, mourut à Poitiers âgé de 74 ans l'an 1613, suivant Naudé qui paraît avoir travaillé sur des mémoires exacts. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Porchaire, ainsi qu'il l'avait demandé par son testament N'ayant point vu de monument consacré à sa mémoire dans cette église, je pense que l'épitaphe qu'on trouve à la fin de son éloge dans l'édition de ses ouvrages par Naudé, est un témoignage de l'estime de ce savant homme pour Blacvod. Elle est très digne de la curiosité du lecteur, qui peut la voir dans l'ouvrage même.

Les œuvres latines et françaises d'Adam de Blacvod furent publiées en 1644, in-4°, chez Sébastien Cramoisy, par les soins de Gabriel Naudé, sous ce titre : *Adami Blacvodæi in Curiâ Præsidiali Pictonum, et Urbis in Decurionum Collegio Regis Consiliarii opera omnia*, p. 735, sans la table.

La première pièce de ce Recueil est l'éloge latin de l'auteur par l'éditeur, qui y joint les témoignages rendus au mérite et à l'érudition de Blacvod par différens auteurs. Ce sont *Georges Conæus Dempster et Guillaume Barclay.*

Le premier ouvrage est l'*Apologie des Rois*, ou la réfutation du Dialogue de *Georges Buchanan* sur le droit de régner en Ecosse, en latin avec ce titre : *Adversus Georgii Buchanani Dialogum de jure regni apud Scotos, pro Regibus Apologia.* La première édition parut en 1581 avec une longue épître dédicatoire à Marie, reine d'Ecosse, et à Jacques VI son fils, datée de Poitiers du 29 octobre 1580. J'ai une édition de 1588, à Paris, in-8°, chez Arnoult Sittard.

Le titre assure à l'ouvrage un grand degré d'intérêt : l'auteur n'est point au-dessous de sa matière. Tous les écrivains raisonnables et sans passion qui ont parlé de Buchanan, lui ont reproché comme un vice de cœur impardonnable, la manière odieuse dont il s'exprime à l'égard de l'infortunée Marie Stuart, reine d'Ecosse, et des droits de cette princesse, sa bienfaitrice, qu'il sacrifia sans pudeur à la faveur et aux circonstances dans son Histoire d'Ecosse et dans le Dialogue *de Jure Regni apud Scotos*, qui y est joint. « Etant en Angleterre, dit « Blacvod, le Dialogue de Buchanan tomba entre mes mains. « Je le lus, je fus surpris de voir que cet auteur a la hardiesse « de prétendre que par les lois du royaume, Marie était dé- « chue de ses droits, dépouillée de son patrimoine ; que le « prince son fils n'avait qu'un droit précaire dépendant de « la volonté de ses peuples, auxquels il appartient d'imposer « des lois à son souverain. »

C'est contre cette opinion anarchique soutenue par le faux Junius (1), par Hotteman, dans le *Franco-gallia*, et par le scélérat Boucher *(in Libro pro Henrici III abdicatione)*, que Blacvod entreprend d'établir les droits des souverains. On trouve un savoir très étendu dans son livre, des principes parfaitement bien développés. Le jurisconsulte est d'accord avec la saine théologie, l'historien et le politique brillent à chaque page. L'Histoire d'Ecosse y est approfondie. On reconnait que Blacvod la possède parfaitement. Il y a aussi d'excellentes observations sur le gouvernement monarchique de la France. Le style est pur, noble, serré, conforme au sujet. Enfin ce seul ouvrage eût pu immortaliser son auteur, et je le regarde comme son chef-d'œuvre. Plusieurs l'ont imité, personne ne l'a égalé. C'est le jugement du savant Naudé, bien capable d'en décider. Le roi Jacques l'estimait infiniment, et dans un voyage que fit l'auteur en Angleterre, en 1604, ce prince qui le reçut avec distinction, le lui montra lui-même comme un des meilleurs livres de sa

(1) Hubert Languet.

bibliothèque. Ce qui me surprend, c'est que Hotteman et Boucher aient trouvé des traducteurs, et que Blacvod n'en ait pas eu.

L'Apologie du pouvoir illimité des rois est suivie d'un autre Traité aussi important du lien du sacerdoce ou de la religion avec l'empire; sous ce titre: *de Vinculo Religionis et Imperii Libri tres, adversus eos qui perduellionem fuco pietatis adumbrant.*

Ce traité dédié à Marie, reine d'Ecosse, par une lettre datée du dernier mars 1575, parut d'abord en deux livres seulement. Environ quarante ans après, c'est-à-dire en 1612, l'auteur y en ajouta un troisième qui fut imprimé à Poitiers, in-12, avec les deux autres. Cette édition dédiée à Henry, prince de Galles, petit-fils de la reine Marie, est fort mauvaise et sans date. Mais comme Blacvod y réfute le fameux livre *de Ecclesiasticâ et Politicâ potestate* d'Edmond Richer, qui parut en 1611, on ne saurait lui donner une date antérieure à l'année 1612, peut-être même est-elle de 1613, puisqu'on y parle des réfutations d'André Duval, qui fut le plus violent critique de Richer.

Le but de l'auteur dans les deux premiers livres, est de prouver que l'harmonie de la société ne saurait se soutenir sans un chef. C'est un corps, il lui faut une tête à laquelle tous les membres obéissent. Ce chef n'ayant d'autre supérieur à reconnaître que Dieu, doit respecter la religion établie pour lui rendre un culte digne de lui. Du mépris de la religion résultent les malheurs des rois, comme du mépris des rois, résultent les malheurs de leurs sujets. Enfin ces deux livres sont un Commentaire historique et politique des deux vers d'Horace cités par l'auteur.

Regum timendorum in proprios greges,
Reges in ipsos Imperium est (solius) Jovis.

Voilà le principe de l'auteur qui établit bien disertement le pouvoir *absolu* et l'indépendance *entière* des rois. Dans la

troisième partie de son Traité, Blacvod fait l'Apologie de la première. La mort funeste d'Henri IV passait pour le fruit d'une doctrine pernicieuse qu'on avait eu la criminelle audace de répandre dans quelques ouvrages : les esprits ulcérés avaient cru en trouver des vestiges dans la soumission pour la religion que Blacvod exige des rois. On confondait son Traité du lieu de la religion et de l'empire, avec les écrits qui avaient mis le couteau à la main des Châtel et des Ravaillac.

S'il est des occasions où un auteur se doit une Apologie, celle-ci en est une. Blacvod travaille donc à la sienne dans cette troisième partie. Il se plaint amèrement de l'accusation, et soutient qu'elle ne peut être que l'ouvrage de la plus noire calomnie. « Mes ennemis, dit-il, n'ont qu'à examiner les « principes que j'ai établis dans mon second livre, ils y ver- « ront qu'en faisant un devoir aux rois de leur respect « pour la religion, j'y al établi les obligations de respect et « de soumission de la part des sujets pour leurs souverains. « Il ajoute qu'il a toujours pensé que Dieu seul était leur « juge, que l'opinion contraire n'avait jamais été celle d'un « chrétien, mais celle d'un Buchanan, d'un Wiclef, d'un « Luther, d'un Calvin et des autres hérésiarques qui ont « fait le malheur de l'Europe. » Il réfute l'erreur de ceux qui limitent le pouvoir des rois, et se sert du contrat primordial par lequel les sujets s'obligent à l'obéissance ; il qualifie la révolte de parjure et de sacrilège. En parlant de lui-même, il tire sa justification des dangers où il s'est trouvé. Cette partie moins importante, n'est pas sans intérêt. Il nous dit qu'ayant appris par M. Thibotot, gouverneur du fils de M. le duc de Montpensier (1), que la Ligue était conclue (en 1588) contre Henri III, il resta presque immobile d'étonnement. « Quelques jours après, ajoute-t-il, ayant « voulu m'opposer aux violences que les ligueurs exerçaient

(1) François de Bourbon, duc de Montpensier, mort en 1592, père de Henri, dernier duc de Montpensier.

« contre un de mes amis, très honnête homme et fort bon « catholique, on se moqua de mes remontrances; il se trouva « même dans la troupe un savetier, qui me dit que je devais « remercier Dieu de la bonté qu'on avait de me souffrir à Poi-« tiers, parce qu'on me croyait bon catholique, quoiqu'au « fond, je fusse un traître et un partisan du *Béarnais*, aussi « bien que les anciens officiers du présidial. Ce même ligueur, « continue l'auteur, m'insulta quelques mois après dans la « rue, et m'accusa de trahir la ville et d'avoir reçu de l'ar-« gent pour la livrer aux huguenots; lui ayant dit que c'était « un bruit faux et inventé par lui-même ou ses pareils, ce « savetier me répondit qu'il savait bien ce qu'il disait et à qui « il parlait; que pour lui il était bon catholique et *franc Poi-« tevin.* Je répliquai, on me menaça de me tuer: je lui fis « une prédiction qui fut vérifiée. Je lui avais prédit qu'il se « ferait pendre; cela arriva quelque temps après pour des « crimes qui ne méritaient pas un moindre supplice. La po-« pulace, bien loin d'applaudir à cette juste sévérité, fit « passer ce misérable pour un saint, pour un martyr. *On « avait vu*, disait-elle, *le Saint-Esprit en forme de colombe, « s'arrêter sur l'épaule du patient, lui parler à l'oreille, le « consoler au gibet.* » Tels furent les préludes de la triste fin de Henri III, duquel l'auteur fait l'éloge en détestant le coup parricide qui lui ôta la vie.

Dans cette dernière partie, Blacvod fait aussi l'Apologie du jésuite Guillaume *Critton* ou *Creickton*, qu'on avait accusé d'avoir engagé Guillaume Parri à assassiner la reine Elisabeth d'Angleterre. On sait que le scélérat Parri fut condamné à mort et exécuté en 1583. Apparemment l'innocence de *Creickton* fut reconnue, puisqu'Elisabeth qui n'était rien moins qu'indulgente pour la société, le fit élargir et lui permit de se retirer. Après ce que nous avons dit du mariage d'une fille de Blacvod avec Jacques Critton, professeur en humanités à Paris, on sent le motif qui faisait parler Blacvod en faveur du jésuite. Le livre finit par une violente invective contre l'ouvrage célèbre du docteur Edmond Richer *de Eccle-*

siasticâ et Politicâ Potestate qui a donné tant de chagrins à son auteur. Il n'y est pas nommé, mais on ne saurait s'y méprendre. Il pousse l'emportement et la déclamation aussi loin que le docteur du Val, et traite le livre et l'auteur plus mal que les prélats qui condamnèrent le Traité, puisqu'ils ne le firent qu'avec la restriction (1), *salvis tamen Juribus Regis, et Ecclesiæ Gallicanæ.*

Le style du Traité dont nous parlons est agréable et très pur, mais il sent un peu le déclamateur : les matières m'en ont paru mal distribuées. L'auteur y passe trop rapidement d'un objet à un autre ; et l'objet principal est enveloppé dans des digressions trop étendues, ce qui empêche de reconnaître la liaison des principes, où l'on croit trouver des contradictions apparentes dans les points les plus importans. Au reste, pour ôter toute sorte de doute à ses censeurs, il déclare qu'il a toujours regardé comme très certain qu'on n'a jamais pu attenter à la vie d'un souverain, sans crime et sans parjure, *qui ne Caligulis quidem Heliogabalis, aut Neronibus jure necem allatam arbitramur.*

Dans le Recueil de Naudé, cet important Traité est suivi d'un Commentaire rempli de piété sur le L. psaume *Mise rere mei Deus*, sous ce titre : *In Psalmum Davidis L. cujus initium est, miserere mei Deus, Adami Blacvodæi meditatio.* Il est dédié à Geoffroy de Saint-Blin, évêque de Poitiers, par une longue lettre où il fait l'éloge du prélat, datée de Poitiers du 16 mai 1608. On y apprend que depuis l'âge de huit ans, l'auteur qui en avait près de soixante-huit, n'avait jamais passé un jour sans réciter ce psaume. Il y a beaucoup d'érudition sacrée et profane dans ce petit morceau, et même d'érudition rabbinique. Blacvod s'en sert à propos pour prouver la vérité de l'Eucharistie aux protestans.

Il est suivi d'une hymne en vers saphiques en l'honneur de saint Augustin, et d'une prière en vers hexamètres pour

(1) *Voyez* la Chronologie Universelle du P. Briet, jésuite, année 1612, quinzième liv., II. part., p. 411.

la santé du roi Henri IV et du dauphin (depuis Louis XIII), son fils.

On voit encore de nouvelles preuves de la piété de l'auteur dans un Recueil de prières en latin, dédié à Jacques Béton son protecteur, archevêque de Glascow, par une lettre datée à Poitiers de la *semaine sainte* 1598. De ces prières les unes sont en prose, les autres en vers.

En 1609, il rassembla ses poésies latines en un corps et et les dédia à Nicolas Bruslard, chancelier de France. Ce magistrat n'étant encore que conseiller aux enquêtes, avait été nommé son rapporteur pour l'examen à sa réception dans la charge de conseiller au présidial de Poitiers. Il avait eu occasion de connaître le mérite de Blacvod, et l'avait toujours estimé depuis. C'est ce que m'apprend l'Epître dédicatoire qui est bien moins un panégyrique du patron, qu'une satyre des mœurs du temps, dans la robe, dans le clergé et dans le peuple. Elle est datée de Poitiers du 30 mars 1609. Ce Recueil de poésies est intitulé: *Varii generis Poëmatia.*

La première pièce sous le titre d'*Apothéose de Charles IX (Caroli noni Christianismi Francorum Regis Apotheosis)*, contient environ 700 vers. Ce poème a de vraies beautés, il y a de l'imagination, elle est bien réglée, et la versification en est fort belle. Le poète peint parfaitement bien les malheurs du règne de Charles IX, ceux de ce prince en particulier, et l'indifférence ou plutôt l'espèce de satisfaction avec laquelle il mourut. C'est ainsi que l'auteur retrace les malheurs des trois derniers règnes, en remontant à la mort de Henri II.

Invida prægnantem celerato stamine fusum
Prærupit Lachesis. Proles generosa parentem
Franciscus studio sequitur, patriæque ruinas
Compositis cæptat rebus sarcire, parentem
Mox sequitur fato. Vitæ pars, Carole, nulla
Fluxit amica tibi. Sceptrum juvenelibus annis
Delatum, et pueri jugulum furialibus ausis
Conjurata petit, sacro gens impia bello,

Bello ut sacrilegam possis agnoscere Brenni
Progeniem. Tibi nulla quies, tibi nulla tumultu
Hora vacans cessit.

Tous les vers répondent à la beauté de ceux-ci, qui plairont sans doute aux connaisseurs.

La seconde pièce est un autre poème imprimé pour la première fois en 1604 à Poitiers, chez Jean Blanchet, in-4°. Il contient environ 300 vers. L'entrée de Maximilien de Béthune, marquis de Rhony, dans la ville de Poitiers, en fait le sujet. Les vers ne sont peut-être pas moins beaux, mais le sujet moins intéressant en rend la lecture ennuyeuse. Il y a des écarts, et selon moi un défaut de jugement, en ce que le poète déclame contre la nouvelle religion, en parlant à un seigneur qui y était fort attaché.

La troisième est une Ode sur l'arrêt du 28 novembre 1579, rendu aux Grands-Jours de Poitiers, pour le rétablissement de la religion catholique et des églises en Poitou. Dans cette Ode et dans toutes les autres, on ne voit pas ce feu, cet emportement qui font le caractère de ce genre de poésie. L'auteur est froid. Le style pur en est languissant.

La quatrième est la pièce qui paraît sous le nom de *Jean de la Haye*, dans le Recueil de Scévole de Sainte-Marthe de 1573, et que j'ai soupçonnée avec raison être l'ouvrage de Blacvod. (*Voyez* l'article de Jean de la Haye).

Le reste consiste en petites pièces, qui sont : l'*Epitaphe d'André Béton*, mort au service de l'infortunée reine d'Ecosse, celle de Cujas, de Louis de la Ruelle et de Jean Boiceau, morts presque en même temps. Un autre de François Pallustre, sieur de Chambonneau, qui se trouve dans l'église de Saint-Didier ; *le Tombeau de François Lauson*, en vers et en prose. L'*Epitaphe*, ou plutôt une *Epître* sur la mort d'Henri IV qui m'a paru peu de chose en comparaison de l'apothéose de Charles IX. L'*Epitaphe du duc (Henri) de Montpensier*, mort au mois de février 1608 ; celle de Georges

Baron, conseiller à Poitiers, suivie de celle d'un autre Georges Baron, père du premier, qu'il appelle l'*Oracle de la Province*. Les autres sont des vers sur les livres de quelques savans Poitevins. Il n'y en a point dont nous n'ayons parlé.

Les plus considérables de ce Recueil après celles dont nous avons donné une légère idée, ou annoncé le titre, sont deux petits poèmes, *de Jezabelis Anglæ Parricidio*. La Jezabel Anglaise dont il s'agit, est la reine Elisabeth, qui venait de faire trancher la tête à *Marie Stuart*, reine d'Ecosse. Blacvod pénétré de douleur de la mort de cette malheureuse princesse, s'emporte sans ménagement contre Elisabeth. C'est une Relation en vers du supplice de la reine Marie, à laquelle il a joint une épitaphe en prose en style lapidaire.

A la page 478, on trouve un petit poème moral sur la vanité et le néant des choses de ce monde, traduit du français, de la reine d'Ecosse, princesse (1), comme l'on sait, aussi spirituelle que belle.

Après une Ode à Henri III, où il lui recommande la cause de *Marie* prisonnière à Londres, on trouve une épigramme présenté par Henri IV. Lorsque ce monarque fit en 1595 son entrée à Poitiers, il avait déclaré qu'il ne voulait point que la ville lui fit de présent, qu'il ne demandait que les cœurs des citoyens, qu'on ne fit aucune dépense pour son entrée. On se contenta pour lui obéir de placer son portrait au-dessus des portes de la ville avec ces vers de Blacvod.

Omnibus effigiem portis sacravimus istam,
Ut nostrâ dignum munus ab Urbe feras.
Nostra dari prohibes, tibi te damus, optime regum,
Urbs hæc nil melius, dare majus habet.

Ce Recueil finit par un poème sur l'avénement au trône

(1) On trouve quelques vers français de cette reine, dans son éloge par Brantôme.

de Jacques Ier (1), né en 1566, et successeur d'Elisabeth, morte en 1603. Il contient environ 5 ou 600 vers.

Au Recueil des poésies latines de Blacvod, succède un ouvrage en français assez considérable, intitulé : *Martyre de Marie Stuart, reine d'Ecosse et douairière de France*, avec cette épigraphe : *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.* Il avait eu plusieurs éditions, Naudé l'a publié avec les corrections et les augmentations que l'auteur y avait faites avant sa mort. Bien des raisons doivent faire estimer ce morceau historique. Blacvod était du conseil de Marie, il avait fait plusieurs voyages pendant la captivité de cette princesse, et un en particulier avant l'exécution du jugement de mort rendu contre elle et contre les droits de tous les souverains ; il a vécu dans une étroite liaison avec l'archevêque de Glascow, ambassadeur d'Ecosse. Enfin il a toujours eu beaucoup de part à tout ce qui s'est fait par les agens de la reine d'Ecosse. On ne peut lui reprocher que son emportement lorsqu'il parle d'Elisabeth avec laquelle il ne saurait garder de ménagement ; peut-être aussi les louanges qu'il donne à la reine d'Ecosse sont-elles outrées. Il faut convenir que si l'on ne saurait être un bon historien, à moins d'être vide de passion, sans haine et sans amitié, Blacvod ne mérite pas ce titre. Sa haine paraît dans la manière dont il parle d'Anne de Boulen et de la naissance d'Elisabeth, de ses ministres et de toutes ses actions ; son amour ou sa passion pour les intérêts de la reine d'Ecosse, lorsqu'il parle de la conduite qu'elle tint en Ecosse après la mort de François II ; de ses mariages avec mylord Darley, fils aîné de Matthieu Stuart, comte de Lenox, et avec Jacques Hébron, comte de Bothuel ou Bodwel, amiral héréditaire d'Ecosse. Cela n'empêche pas que le livre de Blacvod ne soit considérable par le détail où il est entré de la conduite d'Elisabeth, et des malheurs de Marie, dont il rapporte la mort avec des circonstances qu'on aurait ignorées sans lui. La mémoire de la reine d'Ecosse y

(1) Et sixième du nom en Ecosse.

est justifiée contre l'ingrat Buchanan, et même contre M. de Thou dans des occasions importantes, et l'on ne saurait s'empêcher de convenir que cette princesse, environnée de traîtres, a quelquefois été plus imprudente que criminelle. Le style de l'auteur est fort bon, il ne lui manque que d'être un peu plus historique; mais aussi est-ce moins une histoire qu'une espèce de manifeste.

On trouve à la fin deux épitaphes critiques d'Elisabeth. Blacvod y rassemble tout le fiel de sa haine contre cette princesse. Voici le dernier distique de la première.

Dum luat insanæ damnata piacula vitæ,
Hic jacet Elisabeth, si bene fecit, habet.

La seconde est plus modérée :

Cui (1) *mater pellex aviæ, pellexque sororis,*
Et fratris scortum perniciale sui.
Vulgi prostibulum, vitiati larva pudoris,
Carnificis meritò jussa perire manu.
Quæ germana soror matris (quis talia credat :)
Neptis et incesti prodigiosa patris,
Maternorum hæres scelerum, Chaos impietatis,
Regalis probrum perniciesque throni :
Fax orbis, patriæ pestis, parricida propinqui
Sanguinis, et decori semper iniqua suo,
Flagitiis animo, defunctaque corpore stupris,
Hic jacet Elisabeth : quod malè fecit, habet.

Outre les ouvrages de Blacvod imprimés dans l'édition in-4° de Gabriel Naudé, j'ai entre les mains un manuscrit

(1) Anne de Boulen ou *Bolein*, passait pour fille de *Henry VIII* et de la femme de *Thomas Boulen*. Elle avait une sœur, *Marie Boulen*, qui fut, dit-on, aussi maîtresse de ce prince qui épousa *Anne*, mère *d'Elisabeth*, il lui fit trancher la tête comme coupable d'adultère, entre autres avec *Georges Boulen* son frère, qui fut aussi décapité. Ceci est nécessaire pour l'intelligence de l'épitaphe.

d'environ 300 pages, contenant plusieurs discours latins sur différentes matières et quelques poésies latines ; entre autres plusieurs épigrammes sur la mort de l'amiral de Châtillon, dont quelques-unes ont été insérées dans le Recueil des poésies de Daurat sans aucune distinction. J'y ai aussi trouvé cette épitaphe que j'ai lue à Saint-Cybard ; c'est celle de Charles du Pont, conseiller au présidial de Poitiers, époux de Jeanne Baron. Elle m'a paru d'un fort bon tour.

Vota ferant animæ requiem : nec curet amicus
Molliter an durè pulveris umbra cubet.

Celle de Passerat que l'auteur peut avoir eu en vue, est bien moins chrétienne et n'est pas plus belle.

(*Voyez* l'édition des ouvrages de Blacvod, par Gabriel Naudé ; et l'*Eloge latin* de l'auteur, à la tête de cette édition.

BLANCHET (Pierre) (1519) (1), naquit à Poitiers vers le milieu du quinzième siècle. Suivant ce qu'en dit Jean Bouchet dans son Recueil d'épitaphes de diverses personnes (2), il était avocat, poète et auteur de ces farces satiriques qu'on prenait alors pour des comédies, et qui ressemblaient assez à celles dont nous parlent Horace (3) et son illustre imitateur dans ses vers.

Thespis fut le premier, qui barbouillé de lie,
Promena par les bourgs cette heureuse folie,
Et d'acteurs mal ornés chargeant un tombereau,
Amusa les passans d'un spectacle nouveau.

Blanchet ne s'en tenait pas à la composition, il y joignait le talent de l'action. Presque tous nos premiers auteurs *drama-*

(1) Il y a eu une famille d'imprimeurs de ce nom à Poitiers ; j'ai plusieurs livres imprimés chez Jean *Blanchet* et sa veuve, en très beaux caractères.

(2) Epitaphe 15, fol. 7, r° de l'édition in-fol. de 1545. *Vid. infrà.*

(3) Horat., *de Arte poet.*, vers le milieu, et Boileau *Art poét.*, chant troisième, au commencement.

tiques, si l'on peut leur donner cette qualité, étaient acteurs, ou par goût, ou par nécessité. Suivant les apparences, notre Blanchet était plus connu dans les carrefours qu'au palais. Il composait plus de vers qu'il ne plaidait de causes. Il était craint dans son métier comique. Bouchet en parle comme d'un lieutenant de police, comme d'un homme qui aussi redoutable à Poitiers, que Lucilius l'était à Rome, se rendait tributaire tous les ridicules grossiers et tous les défauts de ses compatriotes sans, égard au rang. *Primores populi arripuit, populumque tributim.* La populace moins sensible à la satire par le rang qu'elle occupe dans la société, trouvait à se dédommager de la part qu'elle pouvait avoir aux pièces comiques de Blanchet par les portraits des gens en place qu'elle y trouvait. Après avoir passé plus de quarante ans dans ces sortes d'amusemens, dont Blanchet se faisait une affaire fort sérieuse, il prit un parti bien opposé à ce genre de vie; peut-être alors regardait-on les choses d'un autre œil; ce fut celui d'embrasser l'état ecclésiastique. Il se fit prêtre. Il s'acquitta de tous les devoirs de son nouvel état, et tourna son penchant pour la poésie vers des sujets saints. Il mourut fort âgé après vingt ans d'une vie régulière. Dans un testament en vers dont parle Bouchet, il fit plusieurs legs; mais de tous ces legs aucun ne devait enrichir le légataire, c'étaient des fruits de la pure imagination du testateur qui voulait égayer un sujet sombre par lui-même, et se divertir lui et ses amis. Il en nomma trois pour exécuteurs de ce tesment, et les chargea par une disposition spéciale de l'acte de faire dire trois cents messes pour le repos de son âme, à la charge de les acquitter de leur bourse, sans pouvoir le faire de l'argent qu'il pourrait laisser. Jean Bouchet fut l'un des exécuteurs du testament. Le testateur mourut à Poitiers après cet acte singulier et un peu bizarre, l'an 1519. Ceux que le vieux style ne rebute pas liront peut-être avec plaisir l'épitaphe de Blanchet faite par Bouchet son ami. C'est de là que j'ai tiré tout ce que je viens de dire de Blanchet. Les notes expliqueront les mots inusités qui s'y rencontrent.

Ci dessous gît ce lapideux cachet (1)
Le corps de feu maître Pierre Blanchet,
En son vivant poète satyrique,
Hardi sans lettre (2); et fort joyeux comique.
Lui étant jeune, il suivit le palais,
Où composaient souvent rondeaux et lays (3)
Faisait jouer sur échaffaux Bazoche (4);
Et y jouait par grand art sans reproche,
En reprenant par ses satyrics jeux
Vices publics et abus outrageux :
Et tellement que gens notés de vices
Le craignaient plus que les gens de justice,
Ne que prêcheurs et concionateurs (5)
Qui n'étaient pas si grands déclamateurs.
Et néantmoins parce qu'il fut affable,
A tous étaient sa présence agréable.
Or quand il eut quarante ans un peu plus,
Tous ces ébats et jeux de lui forclus,
Il fut fait prêtre, et en cet état digne,

(1) Ce cachet de pierre, cette tombe.

(2) Sans en demander la permission : on dit encore au Châtelet, accorder lettre pour dire donner acte, ce qui équivaut souvent à *permettre*. L'origine de ces expressions vient des rescrits ou permissions par lettres qu'accordaient les empereurs, et qu'accordent nos rois par lettre du petit ou du grand sceau, de cachet et autres.

(3) Lays, petites ou longues pièces de vers. Le savant jésuite Brouverus donne lieu de croire que ce mot vient du grec. C'était le premier chant que les enfans apprenaient. En Flandre, dit-il, on appelle les Noëls *Leysen*, et les Cantiques plus élevés *Liéder* : d'où les mots de la basse latinité *Leusa*, ou *Lisa*, *Leudum*, *Leudus*, ou *Liédus*, Chanson, Vaudeville, Pièce de vers. FORTUNAT, liv. VII, poëm. VIII, *ad Lupum*, se sert de LEUDUS en ce sens.

Nos tibi versiculos, dent barbara carmina LEUDOS.

De là certainement *Lay*, *Virelay*, ou Lay *retourné* ou *viré* comme on dit encore en Poitou, Triolay qu'il faut écrire ainsi, et non pas *Triolet*. Je ne sais si on ne pourrait pas en tirer aussi Ballet et Ballade.

(4) Farces auxquelles on donnait ce nom, parce qu'elles étaient jouées par clercs du palais ou de la Bazoche. *V.* les recherches du Théâtre Français.

(5) On prêchait alors très communément dans les places publiques; voyez-en des exemples dans ce que dit l'Histoire de Savonarole et de Thomas Connette, et autres. Ces Sermons étaient souvent des Satires sanglantes des vices du temps, des modes, etc.

Duquel souvent se réputait indigne,
Il demeura vingt ans très bien disant
Heures et messe, et paisible gisant.
Et néantmoins par passe-temps honnête,
Lui qui n'était barbare, ne agreste,
Il composait bien souvent vers huitains (1),
Noëls, *Dictiés* (2) de bonnes choses pleins,
Et pour la fin, son ordonnance ultime,
Et testament fit en plaisante rime (3),
Où plusieurs legs à tous ses amis fit
Plus à plaisir qu'à singulier profit.
Nous fûmes trois que ses exécuteurs nomme
Lesquels chargea de faire dire en somme
Après sa mort des messes bien trois cents,
Et les payer de notre bourse, sans
Rien de ses biens, lesquels laisserait prendre
Comme assuré qu'à ce voudrions entendre.
Après mourut sans regret volontiers
L'an mil cinq cent et dix-neuf à Poitiers,
Dont fut natif. Priez donc Dieu pour l'âme
Du bon Blanchet, qui fut digne qu'on l'ame.

Pierre Gervais parle de notre Poitevin comme d'un auteur de farces vives, qu'il appelle *satires proterveuses et amusantes* dans l'épître de dame Rhétorique qui est la vingt-deuxième du Recueil des épîtres familières de Bouchet. M. de Beauchamps pense dans ses recherches sur les théâtres de France, que Blanchet pourrait être l'auteur de la célèbre farce de *Pathelin*, qu'on a rajeunie sur notre théâtre. C'est une conjecture qui fait honneur à Blanchet, cette farce ayant longtemps passé pour un chef-d'œuvre. S'il m'est permis de joindre à cette conjecture que rien ne prouve, une autre qui n'a aussi de fondement que l'imagination, ne serait-ce point de

(1) Ou comme disent les Italiens *in ottava rima*.

(2) Discours en prose ou en vers, sur différentes matières, surtout de morale.

(3) On a plusieurs exemples de ces testamens rimés, entr'autres celui de Villon. Ces testamens étaient souvent des satires assez vives des abus du temps.

Pierre Blanchet qu'est venue l'origine des *Pierrots* dans nos anciennes pièces, et de leur habillement blanc ? Je n'appuierai point sur cette idée que me donne le nom seul de Pierre, ou *Pierrot* Blanchet.

(Voyez Bouchet au lieu cité ; — M. de Beauchamps, *Recherches des théâtres*, tome I, page 228).

BLONDEL (Pierre) de Calex *(Calexius)*, (1587), est, si l'on en croit le témoignage de La Croix du Maine, la même personne que Pierre Langlois, écuyer, sieur de Belestat. *Je ne sais*, dit-il, dans l'article de Pierre-Marin Blondel, *pourquoi il y a un tel changement en ces noms, vû que ce n'est qu'une même personne.* Ce bibliographe aurait bien dû nous dire ce qui le déterminait à parler ainsi. Son autorité n'a pas empêché M. l'abbé Goujet d'en faire deux auteurs, et de dire que *Pierre-Marin Blondel* était ami de Langlois de Belestat, dont il ne dit qu'un mot. Le nouveau bibliothécaire ne donne point non plus les motifs de son avis contraire à celui de La Croix du Maine ; je suis fâché qu'il les ait supprimés, il aurait pu répandre quelque lumière sur ce point obscur de l'histoire littéraire. La variété, ou plutôt l'opposition des sentimens, semblait exiger la discussion. Il est vrai que P. Langlois de Belestat était poète, né à Loudun, et médecin. Pierre-Marin Blondel avait les mêmes qualités. Mais d'où vient cette diversité de noms qui n'ont rien d'analogue les uns aux autres ? Pourquoi Scévole de Sainte-Marthe adresse-t-il des vers au *seigneur de Belestat*, et une autre pièce *ad P. Blond. Calexium Medicum Juliodunensem ?* En aurait-il usé ainsi avec la même personne ? Nous avons des ouvrages très sérieux de P. Langlois de Belestat, où il prend constamment ce nom. Nous en avons de P. Blondel, où il prend aussi celui qui lui convient. Il est certain qu'il était contemporain et intime ami de Scévole de Sainte-Marthe, et qu'il publia en 1575 un livre intitulé : *Hyppocratis Prognostica cephrasis*, imprimé à Paris. Sainte-Marthe le complimenta sur cet ouvrage en fort beaux vers latins qu'on trouve à la p. 202 de l'édition de 1606, in-12, Silvar., lib. I, et qui ont été retranchés sans que

l'on puisse en pénétrer la raison, de l'édition in-4° (1). Je placerai ici les vers de Sainte-Marthe, on y trouve l'éloge de Pierre Blondel *(Calexius)*, ils lui sont adressés avec ce titre :

Ad P. Blondellum Calexium Medicum Juliodunensem.

Après avoir parlé avantageusement de la médecine, de sa dignité, de sa nécessité, il dit à Blondel :

Teque adeò, Blondeli, animæ pars optima nostræ,
Quo melior nemo langore oppressa levare
Corpora, et effœtos accersere robur in artus,
Nec verò sola est ægris succurere membris
Cura tibi, est alios etiam Doctissimus ipse,
Quâ fieri id possit ratione docere laboras.
Debita si meritis accedat gratia tantis,
Est benè quod speres : quod si labor irritus, et se
Cogatur virtus ipsâ contenta manere,
Hoc saltem fuerit pretium pro talibus ausis,
Quod te hominem præstas homini, multosque juvando,
Summum imitare Deum, duce quo dum tu quoque pandis
Quæ producendæ ratio sit idonea vitæ,
Ipse tuam innumeros vitam producis in annos.

Dans le Recueil des œuvres de la Péruse imprimé en 1556 à Poitiers, in-4°, on trouve une Ode de Marin Blondel à la louange de la Péruse. Il s'agit encore de savoir si Pierre-Marin Blondel est le même que Pierre Blondel : j'y vois beaucoup d'apparence. Cette Ode confirme ce que dit La Croix du Maine des travaux dramatiques de notre auteur. Il était encore jeune en 1556, et les muses eurent ses premiers hommages. Peu de professions fourniraient autant de poètes que la médecine, et ce n'est pas sans raison que les Mythologues ont fait Apollon Dieu des médecins et des

(1) On a retranché quelques autres pièces qui rendent cette édition fort défectueuse, et les autres très nécessaires.

poëtes. Blondel dans son Ode, s'adresse à sa muse et lui dit d'apprendre à son ami que s'il a chaussé le cothurne avec succès, lui (Blondel) n'est pas sans talens pour le comique, qu'il lui enverra incessamment quelques pièces en ce genre. Les vers ne valent pas la peine d'être copiés, et d'ailleurs on les trouve dans le nouveau bibliographe. Ayant consulté le savant M. Falconet sur cet article, j'ai fait une nouvelle découverte; mais elle donne lieu à un nouvel embarras. Il me fit voir dans sa riche bibliothèque une édition grecque d'Hyppocrate, publiée en 1538, à Bâle, in-fol., par le docteur *Jean Cornarius;* elle a appartenu, non pas à Pierre-Marin Blondel de Calex, mais à un David ou Daniel Blondel; son nom y est signé *D. Blondel Calexii.* Cet exemplaire fournit une preuve du savoir de ce Blondel, quel qu'il soit. On y voit des observations marginales, sur le texte d'Hyppocrate. Elles sont latines et grecques, d'un caractère très net et très lisible, et donnent à cet exemplaire un grand prix.

(*Voyez* Sc. DE SAINTE-MARTHE, au lieu cité; — la *Bibliothèque* de LA CROIX DU MAINE, aux mots Pierre Langlois et Pierre-Marin Blondel, et aux renvois, l'article précédent; — la *Bibliothèque Française* de M l'abbé GOUJET, t. XII, p. 68.)

BOHAIN (MICHEL DE) (1504), chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers et médecin célèbre, vivait vers le milieu du quinzième siècle et dans les premières années du seizième. Il y a eu deux savans médecins naturalistes de ce nom. J'ignore si notre Bohain était de leur famille. Il est inhumé dans la chapelle de la Vierge à Saint-Hilaire-le-Grand, au chevet de l'église, sous une tombe plate, autour de laquelle on lit avec peine son épitaphe que j'ai copiée sur le lieu avec toute l'exactitude possible.

Occubuit bravio Michael; tumuloque potitus (1),
Hìc situs est medicæ de Bohain artis honos.

(1) Ou *cumulo.*

Qui tulit octobres sua sanus fata kalendas,
Evocus Hilarii (1), *canonicusque pii.*
Quindecies Titan centenos egerat orbes,
Tuncque aderat nostræ quarta salutis hiems.

D'après cette épitaphe très obscure, Michel de Bohain mourut sans maladie, le 1er octobre de l'année 1504, et il était le coryphée des médecins de son temps.

BOICEAU (JEAN) (1589), seigneur de la Borderie (2), avocat au présidial de Poitiers, a mérité les éloges des plus grands jurisconsultes. Il mourut fort âgé à Poitiers le 14 avril 1589, avec la réputation d'une probité égale à son savoir. Soit qu'il eût la vue naturellement faible, soit que l'étude et les veilles la lui eussent affaiblie, il en fut longtemps privé; mais il la recouvra: Scévole de Sainte-Marthe, son ami, l'en félicite dans cette jolie épigramme de son premier livre, p. 276.

Res passim obscuras clarò dum lumine spargis,
O lux, ô Patrii fama, Bocelle, fori,
Invidit se se tibi lux, longumque negavit,
Prodigus acceptæ tu quia lucis eras.
Sed quia nulla fuit lux, nil cernente Bocello,
Se, ne se careat, reddidit illa tibi.

On comparait Boiceau aveugle, au célèbre Appius Claudius, surnommé *Cæcus*, et on lui appliquait ce que Valère Maxime a dit de ce Romain: *Hunc cæcum aliquis nominet à quo Patria quod justum, et rectum erat per se parùm cernens, coacta est providere?* Peut-on raisonnablement appeler aveu-

(1) *Ab evocando.*

(2) C'est ainsi qu'il signait, et non *Boisseau*. M. l'abbé Goujet s'est trompé quand il a dit que Jean Boiceau, pour qui il marque peu d'estime, n'est connu que par ses liaisons avec *J. de la Péruse*. On verra qu'il est connu par des côtés bien plus brillans, et que c'est peut-être celui par lequel il l'est le moins. Boiceau est un nom familier à tous ceux qui connaissent le *Traité de la Preuve par témoins*, publiée par Me Danty; et ce Traité est entre les mains de tout le monde. Me Danty n'en est que e second traducteur.

gle un homme duquel sa patrie peu éclairée sur ce qui était juste et équitable, était obligée d'emprunter les lumières? Outre le Recueil de ses mémoires et de ses consultations qui ont servi à former le Commentaire in-folio sur la Coutume de Poitou publié par les enfans de Jean Constant, dont nous parlerons, Boiceau a publié un excellent Traité de la Preuve par témoins, qui sert de Commentaire à l'article 54 de l'ordonnance de Moulins du mois de février 1566, imprimé à Poitiers chez les frères Boucher, en 1582, sous ce titre : *Ad legem regiam Molinæis habitam de abrogatâ testium, à librâ centenâ, probatione Commentarius*, in-4°, pp. 165, sans la table.

L'ouvrage fut reçu avec un applaudissement universel. Les savans qui étaient alors en grand nombre à Poitiers, s'empressèrent à louer l'auteur et le livre. De ce nombre furent Sc. de Sainte-Marthe, Bonaventure Irland, Adam de Blakvod, Louis de Sainte-Marthe, frère de Scévole, Abel son fils, Jean Constant, neveu de Boiceau. Joseph Scaliger, qui était alors précepteur des enfans de Louis Châtaignier d'Abain, joignit ses éloges aux leurs. Les vers qu'il adressa à Boiceau se trouvent dans ses Poésies, p. 287 de l'édition in-4° de 1610. L'ouvrage était trop utile pour ne pas avoir les honneurs de la traduction. Il parut traduit en français par *Gabriel-Michel*, avocat au Parlement en 1606, et fut joint à la traduction française de la Paraphrase latine de M. Bourdin, sur la belle ordonnance de 1539 qu'avait faite Fontaneau (1). La traduction de Michel fut réimprimée en 1615 avec cette même Paraphrase, enrichie de quelques additions tirées des Mémoires de Boiceau. Ajoutons encore que Me Danty, avocat, l'a publié en latin et en français, avec des additions plus considérables et quelques changemens, et l'a joint au traité de la Preuve par comparaison d'écriture de M. le Vayer, le tout imprimé à

(1) Et non pas Gabriel Michel, comme le dit mal l'auteur du Supplément de Morery.

Paris (1) en 1715, in-4°, sous ce titre : *Traité de la Preuve par témoins en matière civile, contenant le Commentaire latin et français de Jean Boiceau, sieur de la Borderie, avocat au présidial de Poitiers, sur l'article 54 de l'ordonnance de Moulins, par Danty avocat, avec le traité de la Preuve par comparaison d'écriture de M. le Vayer*, Paris, in-4°, 1715.

Parlons du mérite de l'ouvrage de Boiceau. Ce jurisconsulte y traite toutes les questions qui ont rapport à la Preuve par témoins, et les cas auxquels elle doit être admise ou rejetée. On voit un auteur formé dans la pratique du palais, familier avec notre jurisprudence et le langage des lois. Ce ne sont point des questions étrangères, plus savantes qu'utiles, mais d'un usage si fréquent qu'on peut dire qu'elles se présentent tous les jours. Aux lumières que l'auteur répand sur son sujet, on trouve beaucoup de solidité réunie ; des principes développés avec sagacité, des distinctions subtiles devenues sensibles et mises à la portée de tous les lecteurs. L'ordre qui règne dans l'ouvrage satisfait, parce qu'il éclaire. Enfin, s'il m'est permis de dire mon sentiment, ce traité peu considérable par la grosseur du volume l'emporte sur une infinité d'in-folios, et il serait à souhaiter que les points obscurs de notre jurisprudence fussent toujours traités avec la même méthode.

Non-seulement Boiceau était jurisconsulte profond, il se mêlait encore de poésie. Il a écrit, dit La Croix du Maine, différens poèmes, *L'Aigle et Robineau*, dont Jean de la Péruse parle dans une ode adressée à Boiceau avec lequel il était intimement lié, et imprimée avec sa tragédie de Médée. *Une Eclogue pastorale sur le vol de l'Aigle en France par le moyen de la Paix*, imprimée à Paris chez André, l'an 1539. Apparemment l'ouvrage était relatif à l'arrivée de Charles-Quint en France. *Robineau*, dont parle La Croix du Maine, est sans doute aussi le poème en langage Poitevin, dont parle Duverdier Vauprivas, intitulé :

(1) Il y en avait eu une édition en 1697, et il y en a eu une depuis celle de 1715, en 1752, chez de Nully au Palais, d'Espilly père et fils, in-4°.

Le Ménelogue de Robin (1)
Le quau a predu son procès;
Trinlati de Gric in Francès,
Et di Francez in bea Latin,
Et peux di qui in Poetevin.

Cet ouvrage badin fut imprimé à Poitiers en 1555 (2). On le trouve aussi dans le Recueil intitulé la *Gente Poitevinrie*, p. 26 de l'édition de 1660. Il y en a plusieurs éditions.

Après les Normands, on accuse les Poitevins d'être les plus entêtés plaideurs, et d'avoir le plus d'inclination pour le procès. Le *Ménelogue de Robin*, est une satire vive et pleine d'esprit contre le penchant des gens de campagne pour la chicane, et un éloge délicat des magistrats des Grands-Jours, qui terminèrent un nombre infini de procès, dont une grande partie était sans objet raisonnable. Dans le procès qui occasionne les plaintes de Robin, il s'agit *d'un sabot cassé d'un coup de palet par Talbot, voisin de Robin.* Ce dernier va consulter son affaire à Sivrai, où elle est trouvée *indubitable.* Il fait assigner Talbot devant le juge du lieu. Il y gagne son procès. Talbot condamné, en appelle à Poitiers. La sentence est infirmée par le président Doyneau, juge d'une réputation de savoir et d'intégrité décidée. Robin en appelle aux Grands-Jours, où la sentence rendue contre lui est confirmée. Il se plaint des magistrats amèrement. Tout langage a ses finesses: on voit que Boiceau possédait celles du jargon Poitevin: la naïveté n'y est point grossière, les caractères sont bien finis.

(1) C'est-à-dire:

Le Ménelogue de Robin,
Lequel a perdu son procès;
Traduit de Grec en Français,
Et de Français en beau Latin,
Et puis de là en Poitevin.

(2) M. l'abbé Goujet parle-t-il sérieusement quand il dit, que ce Ménelogue est une *traduction en langage Poitevin*: apparemment il a pris le titre à la lettre et un badinage pour une réalité. Il est vrai qu'il cite Duverdier, mais il lui fait dire ce qu'il n'a certainement pas dit.

L'auteur fait consister le point de décision dans le fait et dans la question de savoir, *si le palet avait frappé le sabot, ou si le sabot avait frappé le palet*, et c'est la distinction dont se plaint Robin. Pendant que les juges étaient aux opinions, dit-il :

Y cré quigls ertiant in tricot (1)
Si le pallet frapy m'ain bot,
Ou m'ain bot frapy le pallet :
E pré iqueu o n'en fallet
Faire la distingation.

Ceux qui aiment le langage Poitevin, liront toute la pièce avec plaisir. C'est en leur faveur que je ne me suis arrêté sur ce morceau, qui est peut-être l'unique qu'on puisse estimer en ce genre.

On trouve encore quelques poésies françaises et latines de Boiceau ; il y a deux Sonnets de sa façon dans le Recueil de Scévole de Sainte-Marthe de 1573, in-4°, et une Ode à Jean de la Péruse, sur la peste qui affligea la ville de Poitiers, parmi les œuvres de la Péruse, son ami, que notre Boiceau, aidé de Guillaume Bouchet, dont nous parlerons ailleurs, publia à Poitiers en 1556, in-4°. La singularité du tour de ses vers et les faux agrémens auxquels il se livre, ne donnent qu'une idée, au-dessous de la médiocre, de son mérite poétique.

La ville de Poitiers était affligée de la peste ; la Péruse en fut alarmé pour Boiceau son ami ; il lui adressa une Ode pour le presser de se retirer à sa terre de la Borderie, à quelques lieues de la ville. Cette pièce qui, avec quelques légers

(1) C'est-à-dire :

Je crois qu'ils étaient intrigués
Si le palet frappa mon sabot,
Ou si mon sabot frappa le palet :
Et pour ce point, il ne fallait
En faire la distinction.

changemens que je prendrai la liberté d'y faire, pourrait encore plaire aujourd'hui, est un témoignage trop honorable à la mémoire de Boiceau pour n'en pas insérer ici quelques fragmens.

Laisse, ami, ces graves Loix,
Quitte ce visage blême :
Il faut rire quelquefois,
Apollon rit bien lui-même.

Ne garde que ta musique,
Ta lire, ta flute, et vien ;
A rester mélancolique
On ne gagne jamais rien.

Quels lieux peux-tu préférer
Au lieu de ta Seigneurie ?
Quel air plus pur respirer
Que l'air de la Borderie ?

Arrivé, tu prendras soin,
Cher ami, de me l'apprendre :
La Péruse n'est pas loin,
Aussitôt j'irai m'y rendre.

Là, ta lire qui m'enchante,
Ta flute, ta douce voix,
Sur les bords de la Charente
M'endormiront quelquefois.

Ensemble nous chasserons,
Libres de mélancolie :
Là nous éterniserons
Le nom de la Borderie.

Le matin et la soirée,
Dans le bois et près de l'eau
Nous relirons ma *Médée*,
Ton *Aigle* et ton *Robineau*.

Puis, si la peste prend fin,
Nous quitterons notre azile,

L'Hyver, à la Saint-Martin,
Nous fera revoir la Ville.

Alors sans craindre la peste,
Nous relirons tous les deux,
Toi, les loix de ton Digeste,
Et moi, mon Code amoureux.

L'honneur avec les ducats
Sont le tribut légitime
Du meilleur des Avocats :
Moi, je m'en tiens à la rime.

Trop heureux, si je peux plaire
A celle qui m'a ravi.
Celle pour qui je veux faire
Cent mille vers si je vi.

Sainte-Marthe adresse aussi plusieurs pièces de vers à Boiceau dans son Recueil de 1573.

Le jeune poète Banchereau en a fait plusieurs sur la mort du même Boiceau. Il en marque la date dans ces vers.

Borderii superas animus migravit ad arces,
Dum bis septenâ Taurus anhelat ope.

Joseph Scaliger consacra cette épitaphe à la mémoire de son ami.

Quæ, Boisselle, fuit votorum summa tuorum,
En volvenda ultrò contulit hora tibi.
Quod non ulteriùs terris considere velles,
Quàm Patriæ posses utilis esse tuæ.
Nam (1) *quamvis haustu Phebææ lucis adempto,*
Perpetua ante oculos nox stetit atra tuos ;
Indelibatæ virtus tamen integra mentis,
Et pro sollicitis impigra cura reis
Semper inextincti suffecit luminis usum,
Civica pro dubiis litibus arma ferens.

(1) Nous avons dit qu'il devint aveugle.

Ac suprema licet, spatio tibi vita per acto,
Stringebat metas interiore rotâ,
Mansisti ut posses Patriæ componere lites,
Postquam (1) *perpetuâ lite laborat, obis.*

Tout cela prouve que le nom de Boiceau est moins obscur que ne le dit M. l'abbé Goujet.

(*Voyez* les auteurs cités; — et la *Bibliothèque Française* de M. l'abbé Goujet, t. XII, p. 54 et suiv.)

BOTTEREAU (René) (1662), avocat au parlement, fit ses études dans l'université de Poitiers. Il y reçut la licence en 1657, le doctorat en 1658, et disputa en 1659 la chaire de professeur des institutes qui vint à vaquer. Les suffrages ne lui furent pas favorables, il fut rejeté. Il appela du décret; mais une maladie qui lui survint, et les poursuites de ses antagonistes rendirent longtemps le jugement sur son appel indécis. Il publia en 1661, étant encore jeune, un ouvrage latin intitulé *Hadrianus legislator*, imprimé à Poitiers chez Jean Fleuriau, dédié à M. Pierre Barbarin, seigneur de Joussé, président à Poitiers, qu'il appelle son Mécène. Son but dans cet ouvrage de 120 pages est de faire la vie de l'empereur Elius *Adrien*, en qualité de législateur seulement, c'est-à-dire de faire voir d'un seul coup d'œil toutes les lois que cet empereur a faites en différens temps, pendant les 21 années qu'il gouverna l'empire. Le projet est neuf (2), et l'on peut dire à la louange de l'auteur qu'il remplit fort bien son titre. Il a réduit son ouvrage dans un ordre chronologique, qui y répand beaucoup de lumières: chaque année comprend un chapitre et fait la division de l'ouvrage, et chaque chapitre est distingué en sections ou nombres, avec un sommaire abrégé où l'on voit d'un coup d'œil le sujet que l'auteur y traite. Il fixe

(1) A cause des troubles civils où se trouvait la France plongée; Henry III fut assassiné trois mois après.

(2) Il est vrai que François Baudouin (*Balduinus*) avait fait quelque chose de semblable sur Constantin le Grand; mais il y a beaucoup plus d'ordre et de précision dans l'ouvrage de Bottereau.

le commencement du règne d'Adrien à l'an 870 de Rome, et de Jésus-Christ (1) 119. Quoique l'objet unique de l'auteur soit ce qu'a fait Adrien en qualité de législateur, on ne laisse pas de trouver dans l'ouvrage des faits particuliers sur sa vie, ses voyages continuels, et quelques autres circonstances qui ont une liaison naturelle avec les lois qu'il établit et qui peuvent leur servir d'explication.

Le mérite du livre est qu'on y apprend l'histoire et les motifs de ces mêmes lois ; instruction d'une grande utilité pour l'intelligence parfaite du texte, et sans laquelle on ne marche souvent qu'à tâtons. Les circonstances qui accompagnent la législation étant toujours d'un grand poids pour en expliquer les termes et en fixer la force. Enfin je crois que l'*Hadrianus legislator* de Bottereau doit être regardé comme un fort bon livre ; la méthode en est claire, et on y trouve un jurisconsulte qui sait tirer de l'étude de l'antiquité et de l'histoire tous les avantages qui peuvent embellir la jurisprudence sans l'énerver. Elle est le but où tout vient se réunir avec cet art que les grands peintres savent ménager dans les tableaux, où la figure dominante fixe toujours les yeux. Il a joint à son ouvrage une petite pièce de vers où il donne une idée fort juste de la vie et du caractère varié d'Adrien. La voici : elle servira à faire connaître son talent poétique.

Fraudibus Ausonias, meritisque Hadrianus habenas,
Suscipit indignus, dignus et imperio.
Extulit indè suum propriis virtutibus orbem,
Distinxit vitiis sed benefacta suis.
Musarum fautor, doctos at sæpè jocatus,
Mecænas genio, Liciniusque pari.
Comis in afflictos, ægris devotus amicis,
Sæpius at sanum messuit ense caput.
Sæpius incassùm, tandem subiere vocata
Funera, adhuc regnat legibus ipse suis.

(1) Suivant Calvisius et le P. Briet, l'an de J.-C. 117, ce qui me paraît plus exact. *Voyez* Calvisius, page 468, col. 2.

Sic notat alternâ fugientia tempora vitâ,
Ut consentirent vitaque, morsque sibi.

BOUCHARD (GUILLAUME) (*vers* 1322), me paraît encore Poitevin. Le nom de Bouchard, connu par les lieux qui le portent en Poitou, me détermine à le mettre au nombre des poètes Provençaux que cette province a produits. Il fut aussi l'un des valets de chambre de Philippe-le-Long, comte de Poitou. Il se déclara pour dame *Thiburge de Layncel*, d'une maison noble de Provence, et pour laquelle il fit plusieurs chansons, dont Nostradamus nous apprend que l'une commençait ainsi :

En vous zeu ai messa,
Seguent ma promessa,
Mon cor et m'amour.

C'est-à-dire,

Vous avez, suivant ma promesse,
Et mon cœur, et ma tendresse.

(*Voyez* les *Vies des Poètes Provençaux*, p. 198.)

Peut-être pourrais-je encore joindre ici, BERNARD MARCHIS, chambellan, et GIRAUDON LE ROUX, gentilhomme de Philippe-le-Long, comte de Poitou; mais je n'ai point de conjecture précise qui me les fasse adopter. Le premier aima une demoiselle de la maison des Réquistons en Provence. L'autre, la belle Albe Flotte, et tous les deux travaillèrent à immortaliser leur amour et les charmes de leurs maîtresses. (*Voyez* NOSTRADAMUS, *Vie des Poètes Provençaux*, p. 196 et 198.)

BOUCHET (JEAN) (1555), procureur en la sénéchaussée de Poitiers, et non pas avocat, comme l'a mal-à-propos qualifié Bayle dans son Dictionnaire historique, d'après La Croix du Maine, naquit à Poitiers même, le 30 janvier 1475, suivant le calcul Aquitanique. Il était fils de Pierre Bouchet, Angevin de naissance ou d'origine, mort au mois de juin 1480 par un accident bien funeste, rapporté par Jean Bou-

chet, dans ses Annales d'Aquitaine et dans ses diverses Epitaphes (1). Pierre Bouchet était allé souper chez un de ses voisins, procureur comme lui ; la femme libertine de ce dernier voulant faire périr un époux qui lui était devenu odieux, lui prépara du poison dans un plat de pois. Le père de Bouchet eut le malheur de manger le morceau empoisonné, et mourut quatre jours après (2). Jean n'avait encore que quatre ans, et restait seul de quatre enfans. Quoique Bouchet eût perdu par la mort prématurée de son père, l'effet ordinaire des soins de la tendresse paternelle, son éducation ne fut pourtant point négligée. Il eut le bonheur de tomber entre les mains d'un maître aussi attentif à former le cœur que l'esprit de ses élèves. Il en parle avec éloge dans le Recueil des Epitaphes de diverses personnes, où il dit qu'il s'appelait *Julien Tortereau, qu'il était Angevin, licencié en théologie et professeur en l'Université de Poitiers, au collége de Puygarreau, principal de ce collége, grand confesseur et prédicateur célèbre, d'un désintéressement* (3) *tout à fait chrétien et d'une réputation de doctrine presque universelle.* Après avoir fait ses premières études, Bouchet inclina d'abord pour le parti de l'église : il nous apprend lui-même qu'il fut *tonsuré ;* mais il n'alla pas plus avant, et il embrassa la profession de son père, je veux dire celle de procureur. Cet état paraît peu compatible avec son penchant pour l'étude et la poésie dont il faisait ses délices ; mais il l'était plus qu'il ne l'est aujourd'hui. Presque

(1) Folio 73, verso de l'édition in-folio de 1545.

(2) Si l'on en croit Jean Bouchet, son père mérite quelque place parmi les savans du Poitou. Il était, dit-il, procureur

Très diligent, loyal, scientifique,
Bon orateur, ayant grosse pratique.

Dans l'épitaphe de Pierre Bouchet.

(3) Il fut curé de Migné près Poitiers, et partageait les revenus de la cure avec son vicaire, et ces revenus ne montaient qu'à 30 livres. Il refusa l'office de grand-vicaire. *Voyez* son éloge dans le *Gallia Orientalis*, du Colomniès qui l'appelle mal *Trotellerus*, p. 3, édition in-4° de 1665 : ceci servira de supplément.

tous les procureurs étaient alors gradués, et il y avait peu de différence de leurs fonctions à celles d'un avocat. L'état de procureur n'émoussa point la vivacité du goût de Bouchet pour l'aménité des belles-lettres, l'histoire et la poésie. Il s'y livra même avec ardeur, et y consacra tous les momens que les fonctions de sa profession lui laissaient libres. La versification est le premier pas que font dans les lettres presque tous ceux qui s'y attachent. Ce fut par la poésie que débuta Bouchet. Il s'appliqua ensuite aux antiquités du Poitou, et à l'étude de l'histoire d'Aquitaine et de France. Dans une maladie dont il fut attaqué, *il fit vœu à Dieu et à saint Hilaire d'écrire les faits et gestes de ce saint évêque*. La composition de ses Annales furent l'exécution de son vœu, comme il le dit au commencement de ce grand ouvrage. Le savant le Duchat avance dans le *Ducatiana* que Jean Bouchet, ami de Clément Marot, se livra quelque temps aux innovations des protestans; qu'il fut même emprisonné pour fait de religion sous le règne de François Ier, mais que dans la suite il abandonna le parti. C'est un fait dont je ne trouve aucunes preuves dans ce que j'ai lu du grand nombre d'ouvrages qu'il a laissés. Je n'ai trouvé au contraire que des sentimens très catholiques dans ses écrits, beaucoup de zèle contre l'hérésie et les novateurs; et il paraît même que ses liaisons avec Marot auraient été plus grandes, si ce dernier n'avait pas donné matière à le regarder comme un des fauteurs du protestantisme. Bouchet aimait les talens de Marot, il haïssait ses erreurs. S'il ne prit point parti contre lui dans la querelle que lui fit le méchant poète Sagon (1), il ne voulut point non plus entrer en lice avec ses ennemis, ni écrire en sa faveur: il se contenta de le plaindre. Peut-être quelque ouvrage où Bouchet parle avec vivacité contre les abus et les désordres des ecclésiastiques de son temps, ont-ils pu occasionner quelques chagrins à l'auteur. Apparemment que ce que dit le Duchat n'est pas

(1) François Sagon, Normand, secrétaire de l'abbé de Saint-Evroul. Il vivait encore en 1559.

un fait hasardé sans fondement. Bouchet se maria, et eut huit enfans : quatre filles et quatre garçons. *Marie*, l'une de ses filles, fut religieuse à Sainte-Croix de Poitiers ; les trois autres se marièrent du vivant de leur père. Des quatre garçons, l'un se nommait *Gabriel* (1), l'autre *Louis*, et le troisième *Joseph*. Il parle avec éloge de ce dernier dans la 125e de ses épîtres familières. *Joseph* rima de fort bonne heure, c'est ainsi qu'en parle son père.

« Le mien Joseph qui commence à rimer,
« A fait d'un chien, en rime, sans limer,
« Lequel douze ans ou plus gardé t'avoie,
« Quelques regrets qu'à présent je t'envoye :
« Où il a fait quelque description
« Des chiens loyaux dont on fait mention. »

La cinquante-unième épître du même recueil, est adressée à son fils *Gabriel*, qui était encore au collége.

Et *Louis*, si je ne me trompe, a suivi les traces de son père ; c'est à lui que j'attribue un dixain imprimé à la tête du *Style ou Forme et Ordre de procéder dans toutes jurisdictions*, imprimé en 1542.

On trouvera ces vers dans l'endroit où nous parlerons de ce livre.

Jean Bouchet mourut estimé de tous les savans de la province avec lesquels il était en relation, et même de ceux de toute la France qui l'ont honoré des témoignages de leur estime les plus brillans. L'année de sa mort est incertaine ; mais les Annales d'Aquitaine se trouvant continuées par une main étrangère depuis 1552 jusqu'en 1555, il est à présumer qu'il mourut quelques années avant. Il a publié un grand nombre d'ouvrages en prose, et une quantité prodigieuse de vers. Nous allons tâcher d'en donner un catalogue.

(1) Il paraît qu'il succéda à la charge de son père dans le procès-verbal de la Coutume de Poitou, réformée en 1559. L'abbé et les religieux de Saint-Cyprien comparaissent par Me *Gabriel Bouchet*.

Nous ne nous arrêterons que sur ceux que le père Niceron et M. l'abbé Goujet n'ont pas fait connaître. Ce dernier a donné une notice fort exacte de ses poésies ; ce qui fait que nous nous contenterons de donner les titres de plusieurs ouvrages en vers de Bouchet pour ne point répéter inutilement ce qu'on trouve ailleurs.

1° *L'Amour transi sans espoir*, recueil de pièces, imprimé à Lyon, in-4°, 1507. Cet ouvrage était en partie composé en l'an 1500. Les principales pièces de ce recueil sont : *la Complainte des Etats sur les voyage et guerre de Naples ; on y a joint la Chronique du feu roi Charles VIII, de ce nom*, qui contient ce qui s'est passé depuis sa mort jusqu'au couronnement de Louis XII, et une *autre Complainte sur la mort de Charles VIII*, arrivée suivant Bouchet, le dernier du mois d'avril 1497.

2° *Les Angoisses et Remède d'amour du Traverseur en son adolescence*, Poitiers, Marnef, 1537, in-4°. *Goth.*, Lyon, *de* Tournes, 1530, in-16. Item, Rouen, 1599, in-12, avec l'*Histoire de Nisus et d'Euriale*. C'est encore un recueil de poésies qui consiste en élégies ou complaintes, ballades et rondeaux. Ce sont des fruits de la jeunesse de l'auteur. On peut les parcourir pour voir les progrès de notre langue et de notre poésie. Les amours de *Nisus* et *d'Euriale*, sont une traduction d'un roman en latin, d'Eneas Silvius, ou Pie II. Il en a paru une nouvelle depuis quelques années dans un recueil de pièces.

3° *Les Regnards traversans les périlleuses voies des folles fiances du Monde*, composés vers l'an 1500, et publiés sous le faux nom de *Sebastien Brant*, Allemand, auteur de *la grande Nef des Fous*. C'est du titre de cet ouvrage que Bouchet a pris dans la suite le nom du *Traverseur des voies périlleuses*. Il y en a deux éditions in-folio, sans date. C'est un amas de moralités qui commencent ordinairement par *J'ai vu*. Il y entre dans un grand détail des mœurs corrompues de son temps, et n'épargne personne. Il y parcourt tous les états de la vie ; ces sortes de plans étaient fort à la mode du temps de Bouchet, où es poëtes étaient une espèce de prédicateurs fort emportés.

4° *Histoire et Chronique de Clotaire Ier, roi de France, et de sainte Radégonde, son épouse, fondatrice du monastère de Sainte-Croix de Poitiers.* Poitiers, 1527, in-4°.

Ce livre est une traduction de la vie de sainte Radégonde, écrite par l'évêque Fortunat et l'abbesse Bandonivie. Il n'y a aucune ombre de critique, et l'ouvrage est bien plus rare qu'il n'est estimable.

5° *Opuscules du Traverseur des voies périlleuses, nouvellement par lui revus, amendés et corrigés*, contenant *l'Epître de Justice à l'instruction et honneur des ministres d'icelle. Le Chapelet des Princes et la déploration de l'église militante sur les persécutions*, 1517, in-4°, *gothique*. La première édition est in-4°, sans date. Ces pièces avaient paru en divers temps. M. l'abbé Goujet en cite une édition de 1526. Quelques-unes ont été réimprimées en différens recueils. On peut voir ce qu'en dit l'auteur de la Bibliothèque Française, qui en a fait l'analyse. Ce sont toutes pièces de morale, où l'on trouve quelquefois des traits fort solides et même des vérités assez bien exprimées, surtout dans le *Chapelet des Princes*, adressé au jeune Charles de la Trémoille, dont il voulait se faire un protecteur et un Mecène.

6° *Les Cantiques de la simple et dévote âme amoureuse, et épouse de N. S. Jésus-Christ, et comment ladite âme se doit préparer pour avoir l'amour et la grâce de son dit époux; aussi y sont les Méditations sur les sept jours de la semaine.*

Dans la 95e de ses épîtres familières à Louise de Bourbon, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, l'auteur dit que son livre est plus dévot que plaisant, et il a grande raison; il ajoute qu'il a suivi un livre.

. . . . En latin bien tissu,
Et fort dévot dans *son* œuvre est issu.

7° *Le Temple de bonne Renommée, et repos des hommes et femmes illustres, trouvé par le Traverseur des voies périlleuses en plorant le très regretté décès du feu prince de Talmond, unique*

fils du Chevalier et Prince sans reproche. Poitiers, 1516, *goth.*, première édition; *item*, Paris, 1518, in-4°.

Le sujet de cet ouvrage est l'éloge de Charles de la Trémoille. *Voyez* son article. Le reste est accessoire au sujet. Il y a beaucoup d'imagination dans ce livre, et elle est souvent peu réglée. S'il y loue partout la vertu, il fait quelquefois des sorties vigoureuses contre les vices de son temps, qui sont ceux de tous les siècles. Ce livre mérite l'attention des curieux.

8° *Le Panégyric du Chevalier sans reproche, ou la Vie et les Gestes de Louis II de la Trémoille.* Poitiers, 1527, in-4°, *goth.* On trouve un long fragment de cet ouvrage dans l'histoire de Charles VIII, publiée par Godefroy, in-folio, Paris, 1684. L'abbé le Gendre en juge très avantageusement dans sa notice des historiens de France. C'est dommage que l'auteur qui avait la manie d'être toujours poète, ait rempli cet ouvrage de pièces de vers qui en font un morceau bizarre. Les idées poétiques dans lesquelles il est noyé, donnent un air chimérique à la vérité même. Toutes les vertus, tous les défauts y sont comme dans Homère, des dieux et des déesses, et c'est sous l'enveloppe des nuages poétiques que les plus grands faits y sont rapportés; certainement on peut dire à Bouchet, *nimis es Poeta.* C'est le véritable Eumolpe de Pétrone, tout lui donne matière à faire des vers. Ce livre qui contient 194 feuillets, serait réduit à 20 ou 30 si l'on n'en tirait que ce qu'il y a d'historique.

9° *Les élégantes Epîtres extraites du Panégyric du Chevalier sans reproche*, parurent en 1545 sans l'aveu de l'auteur. Le cours qu'avaient les ouvrages de Bouchet, occasionna cette édition.

10° *Le Labyrinthe de Fortune et le séjour des trois nobles dames, composé en vers par l'auteur des Regnards traversans*: Poitiers, chez Jacques Bouchet, in-4°, 1524. Paris, Lotran, 1532, in-4°; *ibidem*, chez Philippe le Noir, 1534, in-4°. Il est dédié à Marguerite de Valois, sœur de François Ier, et divisé en deux parties. L'objet en est la

consolation des personnes qui se trouvent dans l'adversité. Le vrai sujet, est la mort d'Artus de Gouffier, grand maître de France, arrivée au mois de mai 1519. Bouchet en fait un long éloge. Les trois nobles dames sont : *la Foi*, *l'Espérance et la Charité*.

11° *Le Conflit d'Heur et Malheur, par dialogue*, qui fait partie du précédent ouvrage, a été imprimé séparément à Paris, chez Denis Janot, sans date.

12° *Les Triomphes de la noble et amoureuse dame, et l'art de honnêtement aimer, composé par le Traverseur des voies périlleuses*. Poitiers, chez Jacques Bouchet, 1530, in-fol.; Paris, 1537, in-8°. L'ouvrage est un mélange de prose et de vers ; cette noble dame est l'âme unie au corps ; les tentations auxquelles elle résiste, et les vices qu'elle détruit sont les triomphes. *Bouchet a imité la Psichomachie de prudence* dans cet ouvrage.

13° *Les Exclamations, Epîtres, et Oraisons de la noble dame amoureuse, dite l'Ame incorporée*. Paris, Vincent Sertenas, 1535, in-4°.

Ce sont les Discours et Epîtres en vers extraits de l'ouvrage précédent.

14° *Rondeaux, Ballades, et autres Poésies*. Paris, 1536, in-16.

15° *Le Jugement Poétic de l'amour féminin, et séjour des illustres Claires, et honnêtes dames, avec une apologie en prose au commencement*, in-8°. Poitiers, 1536, *ibidem*. 1538, in-4°. Le plus intéressant de ce livre est l'éloge de Louise de Savoye, mère de François Ier, morte en (1) 1531, âgée de 55 ans passés, suivant du Fourny. Tout y est allégorique.

16° *Les anciennes et modernes Généalogies des rois de France, et mêmement du roi Pharamond, avec leurs épitaphes*. M. l'abbé Goujet en cite trois éditions : la première de 1531, la seconde de 1536, et la troisième de 1545. On peut le consulter sur les différences de ces éditions.

(1) Le 22 septembre.

Dans celle de 1545, imprimée à Poitiers in-folio, on trouve un Recueil d'autres poésies, savoir :

Déploration de François de Valois, dauphin de Viennois (mort empoisonné le 12 août 1536).

Epitaphes de plusieurs personnes; morceau intéressant pour la province.

Déploration de feu M. François de la Trémoille (mort dans son château de Thouars, âgé de 39 ans).

Dixains moraux sur les Apophtegmes, et subtiles réponses des sept Sages de Grèce.

Autres Dixains de plusieurs matières.

Quatre Elégies des Angoisses d'Amonr.

Remèdes d'Amours. Voyez l'article 2 de ce catalogue.

Quatrains et Cinquains d'aucuns mémorables faits.

Patron pour les Filles qui veulent apprendre à écrire.

Le Chapelet des Princes.

Rondeaux et Ballades.

Les anciennes et modernes Généalogies des rois de France, contiennent une histoire en vers et en prose de nos rois, depuis Pharamond jusqu'à Louis XII. La première partie, sans mélange de vers, regarde les chefs des Français avant Pharamond. Cette partie n'a rien de considérable que le *Poème à M. le Dauphin,* où l'auteur fait l'éloge des Français, et prouve assez bien et par des faits historiques, que les Gaulois et les Français ne sont en rien inférieurs aux Romains, et que toute la supériorité des derniers n'est que le fruit de l'impression qu'ont faite sur l'esprit les historiens et les orateurs Romains. J'ose dire que ce discours, au style près, ne serait pas indigne de nos modernes. L'auteur, dans un parallèle suivi, fait voir que Rome le cède à la France en plusieurs choses, et que la France ne le cède à Rome en pas une.

Dans la seconde partie, à l'exposition en prose de la Généalogie des rois, il y joint l'épitaphe du roi dont il parle; on y trouve dans une Prosopopée l'histoire du prince. L'on

peut dire que cette invention est peut-être le seul moyen qui ne soit pas ridicule, de mettre notre histoire en vers. Dans ces épitaphes, Bouchet qui n'avait en vue que de rimer les faits essentiels à l'histoire du monarque, les rassemble avec assez d'ordre et de précision. Il sacrifie partout à l'instruction, et ne s'embarasse point si ce qu'il dit est poétique ou non. L'année de la mort du monarque, les événemens importans de son règne sont toujours exactement datés, ce qui produit des vers singuliers par le ridicule du tour qu'ils ont. On trouve dans les collections du savant Godefroy, les épitaphes de Charles VII et de Charles VIII.

Ceux qui aiment l'histoire ne mépriseront pas non plus *les Quatrains et Cinquains d'aucuns mémorables faits*. Leur bizarrerie a je ne sais quoi de frappant, qui fait plus d'impression sur la mémoire, que les vers les plus polis. Avec leurs expressions gothiques et dignes des *Centuries de Nostradamus*, ils rappellent en peu de mots des faits et des dates importantes. On trouve presque tous ces quatrains insérés dans les Annales d'Aquitaine. C'est ainsi qu'il indique par exemple la bataille d'Aignadel.

Louis douzième d'un nom tel,
Roi François l'an mil cinq cents neuf
Soudain défit à Aignadel,
Les Vénitiens tout de neuf.

17° *Triomphe du très chrétien, très puissant, et Invictissime roi de France, François Ier de ce nom, contenant la différence des nobles*. Poitiers, in-fol., 1549.

18° Le même ouvrage a paru sous cet autre titre en 1572 et en 1565, suivant le P. Niceron. *Le Parc de Noblesse, Description de très puissant et de très magnanime prince des Gaules, et de ses gestes. La Forme de vivre de ceux du bon temps, qu'on nommait l'âge doré.* Ouvrage où le seul récit de la mort de François Ier peut intéresser.

19° *Epîtres, Elégies, Epigrammes et Epitaphes au sujet du*

décès de Mme Renée de Bourbon, abbesse de Fontevrauld (morte en 1533). Poitiers, in-4°, 1535.

20° *Epîtres Morales et Familières du Traverseur*. Poitiers, 1545, in-folio. Le titre annonce la division. Les *Epîtres Morales* sont des traités moraux où l'auteur parle en prédicateur des devoirs de toutes les conditions de la vie et de tous les états de la société. Il parle même des devoirs d'un bourreau, et lui associe les huissiers et les sergens royaux, qui s'en plaignent dans la trente-huitième lettre des Epîtres Familières. Ces Epîtres, divisées en deux parties, sont au nombre de vingt-sept.

Les Epîtres Familières sont au nombre de cent vingt-sept; on en trouve vingt adressées à l'auteur par ses amis, presque tous gens de lettres les plus considérés du temps de Bouchet. Nous parlerons de ceux qu'on peut regarder comme Poitevins par leur naissance ou leurs établissemens.

Les Lettres Familières sont beaucoup plus importantes que les Lettres Morales, en ce qu'elles peuvent servir d'excellens mémoires à l'état des Lettres dans le quinzième siècle et au commencement du seizième: M. l'abbé Goujet en a donné une fort bonne analyse.

On apprend dans l'Epître 105 à Louise de Bourbon, abbesse de Fontevrauld, qu'il avait traduit en *gros français*, c'est-à-dire, simple et sans ornemens, trois livres sur les *honneurs dûs à la Mère et Vierge, des Anges Dame, et du Dieu fils Concierge*.

Outre les argumens en vers des Epîtres Morales et des Epîtres Familières, on trouve à la tête du volume les éloges de Bouchet par Martin Séguier, en vers français et en vers latins. Voici l'éloge latin.

MARTINUS SEGUIERIUS AD LECTOREM.

Ecce novum tibi, Lector, opus (ne respue donum)
Ille dat, haud ulli qui novus Author erit.
Qui clarus Rhetor, Vates, Jurisque peritus,
Et qui Pictonicæ conditor Historiæ.

Denique qui Musis jampridem vixit amicus,
A quibus hoc unquam ne moriatur habet.

21° *Forme et Ordre de Plaidoirie en toutes les cours royales et subalternes de ce royaume, régies par coutumes, styles et ordonnances royaux.* Poitiers, in-8°, 1542, chez Jean et Enguilbert de Marnef, frères.

Personne, que je sache, des modernes n'a fait connaître le seul ouvrage de jurisprudence qu'a publié Bouchet. On apprend par l'avis au lecteur qu'il avait déjà travaillé à un livre de même nature. Lors de la première réformation des Coutumes du Poitou, on avait retranché les styles de la plupart des juridictions de cette province, sans rien statuer sur ces mêmes styles qui servaient toujours de règle aux praticiens. Bouchet avait compilé tous ceux de sa province et ceux des autres provinces du royaume qu'il avait pu rassembler, *et en avait fait*, dit-il, *une briève instruction en forme de plaidoirie en court laye, divisés par titres et en ordre juridique.* Il ne publia point ce Recueil.

L'ordonnance de 1539 ayant établi des lois générales, il réforma son travail, et le fit imprimer en conséquence d'un privilége qui lui fut accordé par les officiers du Parlement tenant les Grands-Jours à Poitiers, par arrêt du 4 novembre 1541. Entre ceux qui le félicitèrent sur son livre, paraît un auteur qui ne se désigne que par ces lettres, P. T. L. F, qui signifient, si je ne me trompe, *Patri Ludovicus Filius.*

Voici les vers où l'on le compare à Ovide *au pis aller.*

Ovide fut de telle affection
Envers Phébus, et les Muses épris,
Qu'il ne pouvait, et l'eût-il entrepris,
Accommoder son inclination
A exercer autre vacation;
Aussi les vers l'ont fait à jamais vivre:
Mais le renom de l'auteur de ce livre
Viendra au pis, non en moindre évidence,
Veu qu'il a su très heureusement suivre
Et poésie, et civile prudence.

Quoique Bouchet soit très peu connu dans la jurisprudence, son ouvrage m'a paru solide et estimable, soit par le fonds des choses, soit par l'ordre et la méthode qu'il a suivis. Non-seulement il peut servir à faire connaître ce qu'on appelle l'ancien style et la forme de procéder avant et depuis François I[er], il peut être encore utile à développer le vrai sens de plusieurs articles de la Coutume du Poitou en ce qui est de style et de formalité, et à donner des idées plus claires que celles qu'on a communément de quantité d'expressions employées dans le texte, et dont la connaissance est essentielle pour acquérir celle des dispositions et de l'esprit de la loi. Le livre de Bouchet peut aussi passer pour un commentaire ou une paraphrase de l'ordonnance de 1539.

22° *Les Annales d'Aquitaine, Faits et Gestes en sommaire des rois de France et d'Angleterre, pays de Naples et Milan, par Jean Bouchet.* Poitiers, 1524, in-fol. *Item, revues et corrigées par l'auteur, et continuées jusqu'en* 1535. Poitiers, 1535, in-folio; Paris, 1540, *avec des additions dont Bouchet se plaint.* Il y en a plusieurs autres; mais la meilleure est *celle d'Abraham Mounin*, Poitiers, 1644; auxquelles on a joint plusieurs pièces et chartes, extraites des Cartulaires et des Bibliothèques de Poitiers. Je crois que cette édition a été donnée par Jean Filleau.

Les Annales de Bouchet ont sans doute bien des défauts, mais elles ont aussi quelque chose de très estimable. Au lieu de se contenir dans les bornes de l'Aquitaine qui offrait un projet assez vaste et d'une exécution très difficile, il entre dans l'histoire générale de l'Europe. Il a si peu parlé des Comtes héréditaires de Poitou, qu'on peut réduire ce qu'il en a dit à quatre ou cinq feuillets au plus, *et ce peu*, dit Besly, *est si confus et si négligemment écrit, que l'on n'y saurait rien trouver sur quoi l'on puisse s'assurer.* En voulant tout embrasser, il ne satisfait un lecteur judicieux que sur peu de chose. La suite qu'il a prétendu donner des Evêques de Poitiers, n'est pas plus exacte que celle des Comtes hérédi-

taires. Manquant absolument de critique, il confond les temps, et donne souvent des pièces fausses ou très suspectes pour des originaux respectables, des idées chimériques ou des traditions populaires pour des autorités auxquelles il ne manque aucun degré de certitude. Mais le temps auquel vivait Bouchet lui sert d'excuse. La critique, ce flambeau de l'histoire, ne brillait point encore ; il était même quelquefois dangereux d'en adopter les principes, quelques lumineux qu'ils fussent. L'esprit de discussion qui conduit à la vérité, avait été fatal à quelques savans. Il faut donc pardonner à Bouchet les fautes qui lui sont communes avec bien d'autres auteurs de son temps. Il nous présente d'ailleurs quelques faits fort bien débrouillés, des anecdotes historiques très intéressantes, et qu'on ignorerait absolument sans lui, des réflexions judicieuses. Dans sa façon d'écrire libre et naïve, on découvre un sincère amour pour la vérité, de l'intelligence des affaires, et même du courage et une affection pour sa patrie, dont les patriotes ne sauraient lui tenir trop de compte. Jean de la Haye dont nous parlerons, en louant son zèle, lui reproche un esprit de partialité, en disant : « *Qu'on croirait* « que comme *procureur il serait partie dans son livre, et qu'il* « *ne parle avantageusement que de ceux desquels il avait les char-* « *ges.* » Ceux qui voudront voir un éloge magnifique des Annales de Bouchet, n'ont qu'à lire celui qu'en a fait *Quentin*, professeur de droit dans l'Université de Paris. *C'est*, dit-il, *un historien unique*; *auteur impartial, antiquaire éclairé, chronologue exact, il a toutes les qualités*, *et n'a aucun des défauts des autres écrivains. S'il se trouve quelques fautes dans ses Annales d'Aquitaine, c'est à l'imprimeur qu'il faut les imputer*. Il est bon de faire observer que l'éloge de Bouchet est précédé de celui de *Jean le Maire*, dont il place *les illustrations de la France* au-dessus des Décades de Tite-Live.

Quelque grand que soit le nombre des ouvrages de Jean Bouchet dont nous avons parlé, nous n'avons pas tout ce qu'il a fait. Il avait entrepris la traduction de la grande Nef des Fous et ne l'abandonna que parce que Pierre Blan-

chet exécuta le même projet : c'est ce qu'il nous apprend dans l'épitaphe de Blanchet.

Il avait aussi entrepris une histoire générale de France abrégée, ou comme il s'exprime : *le Sommaire des Faits et Gestes des rois de France, et les concordances des chroniques, quant aux généalogies, dates et autres discrépances.* Mais la traduction de l'histoire *de Robert Gaguin*, qui parut, le détourna de la publication de son travail ; il se restreignit à ses généalogies anciennes et modernes des rois de France. Il y a beaucoup d'apparence que ne voulant pas perdre tout-à-fait ses peines, il fondit depuis ce qu'il avait fait dans ses Annales d'Aquitaine, qu'on peut appeler une Histoire de France depuis Clovis jusqu'à Henri II.

Enfin, non-seulement Bouchet aimait les spectacles de son temps, qu'on appelait *Mystères*, parce qu'ils avaient pour objet ceux de notre religion ; mais on peut dire qu'il a composé quelques pièces de ce genre : c'est ce qui paraît par la quatre-vingt-onzième de ses Epîtres Familières.

Je sais que le présenter aux lecteurs de notre temps en qualité de poète, c'est beaucoup risquer. On ne saurait pourtant lui refuser du feu, du génie, de l'invention, et même le mérite de l'expression dans plusieurs occasions. Il est un de ceux à qui notre langue a quelque obligation.

(*Voyez* ses ouvrages, dont ce que nous avons dit, est tiré : les *Mémoires du père Niceron*, article Bouchet, t. XXIV ; — la *Bibliothèque Française* de M l'abbé Goujet, t. XI, p. 242 et suiv. ; — *Dictionnaire Historique* de Bayle, *Verbo* Bouchet ; — La Croix du Maine et Duverdier ; — *Ducatiana*, t. I, p. 18 ; — Le Gendre, sur les *Historiens de France*, à la tête de son *Histoire* in-fol., t. I.)

BOUCHET (Guillaume), Sieur de Brochourt (1573), d'une famille d'imprimeurs de Poitiers, où il naquit en 1526, fut honoré par les marchands qu'il appelle ses confrères, à cause du commerce de la librairie qu'il faisait, de la dignité de juge consul de la justice consulaire de Poitiers. Il fallait qu'il fût ami et estimé de Scévole de Sainte-Marthe, puisque ce grand

homme lui adresse une Ode française du nombre de celles qu'il fit pour les entr'actes de la tragi-comédie de Job, jouée à Poitiers, en 1573. C'est celle qui commence :

Tant que vous êtes favorit
De la fortune ; tout vous rit.

et qui l'est à la page 116 des Œuvres mêlées de Sainte-Marthe, imprimées à Poitiers, chez les frères Bouchet. Il y a bien de l'apparence qu'il était lui-même l'un de ces frères. Guillaume se livra à la littérature, et il donna, dès l'an 1584, une preuve des progrès qu'il y avait fait, par la publication d'un ouvrage qu'il composa et qu'il imprima lui-même, comme il le dit, sous le titre (1) *des Serées de Guillaume Bouchet*, in-4°. Il y en a eu quatre éditions dont la dernière est de 1635, à Rouen, Celle dont je me sers est à Paris, chez Jérémie Rerier, 1608, trois volumes in-12, fort gros, contenant douze Serées chacun. L'auteur dédia son livre *à Messieurs les Marchands de la ville de Poitiers*. L'épître dédicatoire est du 15 août 1584. L'auteur y dit qu'il a voulu donner des marques de sa reconnaissance aux marchands ses confrères de l'honneur qu'il leur a plu lui déférer en l'établissant leur *juge et consul. J'ai choisi ce petit livre*, ajoute-il, *d'autant plus volontiers qu'il m'a semblé proprement vous convenir, attendu que les discours libres et gaillards contenus en icelui se ressentent encore de l'ancienne prudhommie du bon vieux temps et simplicité de nos pères.* L'auteur de l'Eloge de Jean Bouchet ajoutant quelques observations sur notre Guillaume (p. 20 du tom. 27 des Mém. du P. Niceron) porte ce jugement de son ouvrage. *Ce sont des discours farcis de toutes sortes de plaisanteries et de quolibets souvent assez fades, et dont les meilleurs ont été pillés par une infinité d'auteurs qui sont venus depuis. Les obscénités grossières y sont assez fréquentes. On y trouve beaucoup d'érudition, mais la plupart des faits tirés des anciens auteurs y sont estropiés et rapportés fort infidèlement.*

(1) Vers la fin de son discours sur les Serées.

Ils marquent toujours que Bouchet avait beaucoup lu, quoique sa mémoire le trompât souvent. Il n'est rien de moins solide que ce qu'il dit sur les questions de physique qui s'agitent dans chaque Serée, en un mot on peut dire que tout l'Ouvrage n'est pas quelque chose de fort considérable quoiqu'il fût estimé autrefois. Je ne sais si tous les lecteurs de l'Ouvrage de Bouchet adopteront ce jugement. Pour moi, s'il m'est permis de dire ce que je pense, après ce censeur, je crois qu'on doit avoir un peu plus d'indulgence pour un ouvrage de la nature de celui dont il s'agit. J'y trouve un style vif, assez poli pour le temps, des traits singuliers assez bien amenés, un caractère de conversation soutenu, moins de fadeur que ne le dit le censeur, du neuf, une érudition étendue sans pédantisme, des défauts d'exactitude qui ont quelquefois leurs grâces, des fautes qui choquent bien moins dans l'Ouvrage de Bouchet, qui les fait quelquefois à dessein, qu'elles ne choqueraient dans un ouvrage sérieux. L'auteur peut fort bien aller de compagnie avec Bonaventure Despériers, Verville et ceux de son genre. Les copies multipliées de ses bons mots en vers et en prose, en font l'éloge. Je regarde enfin ses Serées comme un ouvrage original, et c'est un mérite dans la Littérature. Au reste, mon jugement dans cette occasion, comme dans toutes les autres, n'est que l'expression du sentiment d'un particulier qui n'a ni un rang, ni un nom assez considérable pour faire loi dans la Littérature, où la liberté doit régner en souveraine. La lettre qui précède l'édition in-4° de 1556 des Œuvres de Jean de la Péruse, est de Guillaume Bouchet; elle est adressée à Jean Boiceau de la Borderie, qui avait joint ses soins à ceux de Bouchet pour rassembler le Recueil des Œuvres de la Péruse, leur ami commun. On trouve dans ce Recueil des vers du même Bouchet à la louange de la Péruse, et quelques pièces de ce dernier prouvent leurs intimes liaisons.

BOUCHET (Jean-Antoine) (1573), était peut-être de la même famille que celui dont nous venons de parler. Il naquit à Poitiers en 1555, et fit voir dans une grande jeunesse beaucoup de disposition et d'amour pour les Lettres. Je ne con-

nais point d'ouvrages du jeune Bouchet; mais une épitaphe que j'ai lue dans l'église paroissiale de Saint-Paul, où il est inhumé et où l'on voit son portrait peint sur toile, l'annonce comme ayant écrit; il mourut suivant ce monument, que le temps consumera bientôt, le 11 septembre 1575, âgé de 19 ans 3 mois 5 jours et 10 heures. On ne saurait être plus exact; aussi est-ce l'amitié qui se chargea du soin de l'épitaphe faite, est-il dit, par Mathurin Reys, son compagnon d'école. Ce Mathurin Reys a été avocat et a brillé au barreau de Poitiers. Apparemment il était meilleur jurisconsulte que poète. On en jugera par les deux quatrains d'un Sonnet dont j'épargne au lecteur les derniers vers.

Sus, sus, pleurez mes yeux, et toi mon cœur soupire,
Et vous mes deux poumons, le vrai siége d'amour,
Haussant, et très haussant sanglotez nuit et jour,
La mort de mon Bouchet, mort que je n'ose dire.

Vous ne le verrez plus, ô pauvres yeux, décrire
Ses amours, ni toi cœur ne sentiras autour
De toi, le feu duquel il chantait sans séjour,
Ni brûler des poumons du feu de ton martyre.

L'auteur de l'épitaphe place pieusement et chrétiennement son ami aux Champs-Elisées dans les derniers vers. Apparemment le jeune Bouchet avait déjà quelque Iris à laquelle il avait consacré sa muse, à l'exemple des poètes de son temps.

BOUCHEUL (JOSEPH) (1720) naquit au Dorat, capitale de la Basse-Marche, d'une famille considérée dans cette petite ville. Ses travaux sur la Coutume du Poitou, qui a presque fait l'unique objet de ses études, m'ont engagé à l'insérer dans cette bibliothèque, où l'on trouvera tous les autres auteurs qui ont fourni la même carrière. Né posthume et fils unique, il fut élevé par sa mère avec toute la tendresse possible. Il montra de bonne heure des dispositions heureuses, et s'attacha particulièrement à l'étude du Droit. Ses ouvrages sont garans des progrès qu'il y fit. Le premier qu'il ait composé a été son vaste Commentaire sur la Coutume de Poitou. On

trouve sur chaque article le véritable esprit de cette Coutume qu'il concilie avec toutes celles qui y ont quelque rapport ; il y joint ce qu'ont écrit avant lui les commentateurs de la Coutume qu'il corrige ou rectifie. C'est dans cette partie de son ouvrage que Boucheul est le plus faible. Son fils qui a fait son éloge à la tête de son grand Commentaire, ne date point sa mort. Boucheul est encore l'auteur du *Traité des Conventions de succéder*. Il y donne des règles pour les rédiger suivant le droit, en assurer l'exécution et en prévenir les inconvéniens. On y trouve les différentes conventions qui sont autorisées dans les Coutumes qui les permettent, quelle étendue elles peuvent avoir, et leurs effets. L'auteur explique aussi les précautions que l'on peut prendre dans les Coutumes qui rejettent ces conventions. Son ouvrage est un précis de ce que la jurisprudence romaine, la doctrine des arrêts et le sentiment des auteurs, ont de relatif à son sujet. La matière des substitutions a une intime liaison avec ce Traité. Cet ouvrage fut imprimé à Poitiers, chez Jacques Faucon, en 1727, in-4°, page 664, sous ce titre : *Traité des Conventions de succéder, ou des Successions contractuelles*. Son Commentaire sur la Coutume de Poitou fut imprimé la même année, chez le même libraire, sous ce titre : *Coutumier général ou Corps et Compilation de tous commentateurs sur la Coutume du comté et pays de Poitou, avec les conférences des autres Coutumes, les notes de Mᵉ Charles du Moulin, et de nouvelles observations sur le tout, tant de Coutume que de Droit-Ecrit; par Mᵉ Joseph Boucheul, avocat au siége royal du Dorat*, 2 vol. in-fol. Le premier volume avec la table 991 pp. ; le second volume 886 pp.

Je me suis aperçu que l'on n'a pas à Poitiers pour les écrits de Boucheul toute l'estime à laquelle l'auteur a pu aspirer sans injustice. Sa Coutume n'y est considérée que comme la compilation de Ferrières l'est au palais. Je conviens que Boucheul eût pu porter sa critique plus loin, discuter les questions avec plus de clarté et de précision, donner plus aux raisonnemens et moins aux autorités; mais on ne saurait lui refuser le mérite d'un auteur judicieux et très intelligent dans une Coutume

qui a de grandes obscurités. On a la satisfaction de voir qu'il n'évite point les difficultés. Il gauchit rarement, et s'il ne donne pas des décisions aussi certaines, aussi absolues qu'on le demanderait, au moins ses essais frayent-ils le chemin. En un mot tel blâme peut-être Boucheul qui en tire de grands avantages. Ce sont les sentimens des avocats du présidial les plus éclairés, dont je ne suis que l'écho.

BOUCHORST (Florent) (1562) (*Bouchorstius*), Allemand de nation, naquit en 1540. Il vint fort jeune en France, et s'arrêta à Poitiers pour y étudier la jurisprudence. Il y était en 1562, année célèbre par les troubles des protestans, qui s'y trouvèrent les plus forts et y firent des ravages dont cette ville se ressentira toujours. Bouchorst était né poète : les fureurs dont il fut témoin animèrent sa muse.

Il composa sur le tumulte de 1562, le petit Poème qui m'engage à le placer parmi les écrivains du Poitou. Il fut imprimé avec la Harangue de Pierre Rat, dont nous parlerons, la même année (1562) chez le même libraire, François Boisateau, et même format, petit in-4°, avec ce titre : *Urbis Pictavii tumultus, et ejusdem restitutio, variis, aspersa allegoriis, sic ut totam ferè historiam rei gestæ persequatur, Carmine Elegiaco reddit aper Florentium Bouchorstium.* Ce livre est dédié à *Guy de Daillon*, comte du Lude, gouverneur du Poitou, dont l'auteur fait l'éloge et par occasion celui du président François Aubert, sieur d'Avanton (1). Bouchorst avait à peine vingt ans lorsqu'il publia ce poème où il y a de vraies beautés. *Pierre Exard,* dont on trouve quelques vers au commencement de l'ouvrage, nous l'apprend.

Vere recens orto, vix namque vigesimus annus
Venerat, hoc cecinit cum sua musa melos

Il est composé d'environ 800 vers élégiaques. Non seule-

(1) Maire en 1564 et 1565, il avait été conseiller au Parlement de Paris.

ment le poète a pour lui le mérite d'une matière très intéressante ; mais on y voit celui d'une imagination vive, féconde et même brillante. Ovide, modèle né de la jeunesse, fut le sien : il l'a imité fort heureusement. Nous allons donner quelques preuves de ce que nous venons d'avancer. Le jeune auteur attaché à l'Université où il était venu prendre des leçons de jurisprudence, débute ainsi :

Arma, gravesque cano turbas, quibus inclyta juris
Mœnia Pictavii, nuper ad ima ruunt....
Impia dum stolidum commovit inertia vulgus ;
Miles ut (1) *externis adveheretur equis.*
Intereà fugere Deæ, fugere Camœnæ :
Fugerat Astreæ gloria magna Themis.
Ardua Magnorum cecidere sacrariâ Divûm,
Perfidus antiquas ignis adussit opes.

Après l'invocation, il parle des commencemens des troubles de Poitiers, causés par la différence des deux religions, et les haines réciproques des particuliers (2). Les premières étincelles de ce feu parurent au mois de mai 1562 : Poitiers était tranquille. Le poète introduit Mars indigné du bonheur de Poitiers, qui va trouver Bellone pour l'engager à le venger de cette espèce d'injure. Cela occasionne le discours de Mars, une très belle description de la demeure de Bellone, et les ordres de la déesse suivis de leurs sanglans effets. Thémis quitte Poitiers, les muses l'accompagnent.

L'auteur qui ne nomme presque aucun des chefs (3), parle ensuite du siége et des attaques des catholiques, du chef des calvinistes que le prince de Condé avait envoyé pour commander dans Poitiers : c'était Sainte-Gemme ; et des autres officiers qui lui amenèrent du secours. Il se déchaîne

(1) Les Reitres.

(2) Le massacre de Vassy fut la première source de tant de malheurs.

(3) Par la crainte des suites comme il le dit lui-même...... *Quos ædere forsan non sine jacturâ nostra Thalia potest.*

surtout contre les Gascons de Grammont, qui commirent les plus horribles désordres. Voici la peinture qu'il en fait.

Vox fera, sævi oculi, facies imbuta colore.
Lurido, et hamatæ fœda per ora manus.
Terrorem incutiunt cunctis . . . .

Il entre ensuite dans le détail des ravages horribles qu'ils commirent; les tombeaux violés, les reliques profanées, le corps même de sainte Radégonde traîné dans les rues et réduit en cendres, les églises forcées, les statues des saints brisées, les clochers abattus, les orgues brûlées, tous les ornemens des temples pillés font l'ensemble déplorable de cet affreux tableau. En voici les principaux traits tracés par la main de l'auteur.

Vidi ego qui Divæ cujusdam nobile corpus (1). . . ,
Ante ter annorum sæcula trina jacens,
Dispersere solo, et fœdarunt pulvere membra;
Imaque reclusis ossa tulere rogis. . . .
Subjiciunt alii flammas, atque intima Templi
Nunc sude, nunc facibus limina fracta ruunt.
Scilicet ignis edax, siccis laquearibus ardens
Æstuat, et tremulo pascitur orbe trabes
Sacratosque libros, veterum memoranda parentum
Nomina, posteritas quæ meminisse queat,
Ignibus exurunt, teter petit halitus auras;
Parvaque longævum devorat hora decus.
Quid memorem evulsas valvas? Quid culmina celsis
Turribus insanâ dilacerasse manu?
Quid casum idolis factum, cœlataque tigna,
Atque fenestrarum vitra resparsa viis:
Ausi etiam auratis Templo radiantia fulcris
Organa funesto præcipitare gradu.
Organa quæ septem poterant miraculæ mundi
Vincere, queis nullum clarius extat opus. . . .

Après cette description dont je ne donne ici qu'une partie,

(1) Sainte Radégonde.

il parle historiquement des suites du siége, de l'attaque de la porte Saint-Lazare (1), près de laquelle étaient les deniers publics dans une tour qui existe encore, et de laquelle Pineau, receveur général, avait la garde. Bouchorst emploie le ministère des Dieux pour ramener la paix. Mercure descend (2) et remontre aux habitans de Poitiers les crimes où les a jetés leur révolte : il n'est pas écouté. Le maître des Dieux s'adresse à Hercule (3). L'armée royale parut le 23 juillet. Elle assiégea Poitiers le 1er août. Pineau qui commandait dans le château, et dont on admira la valeur, s'étant déclaré pour les assiégeans, les rendit maîtres de la ville qui fut rendue au maréchal de Saint-André, accompagné du comte du Lude, de Bourdeille et de Richelieu, que l'auteur ne nomme qu'énigmatiquement. Astrée et les muses retournent à Poitiers. Jupiter les console, et leur fait voir les savans jurisconsultes qui doivent illustrer l'Université. Ces savans étaient les professeurs mêmes, contemporains de *Bouchorst*, qui se sert de ce moyen pour faire leur éloge. Ceux dont il parle, sont :

MARTIN PORTIER.

Vir senio, et pietate gravis, gnarusque malorum,
Promptior afflictis omnibus addit opem.

CHARLES LE SAGE.

. . . . *Sapientia cujus*
Inclita condignum nomen habere dedit.

ANTOINE DUYGIEN.

Mitis, et excelsâ vir bonitate potens.

MATHURIN LÉNÉ.

. . . . *Ter maximus ore*
Ore tonans animos in sua verba trahit.

(1) A l'extrémité du pont Guillon, appelée aujourd'hui la porte de Paris, parce qu'elle y conduit.

(2) Ce Mercure c'est le Légat

(3) Le maréchal de Saint-André.

Après ces quatre docteurs, paraissent Joseph le Bascle (1), dont il dit :

Aspice ut insignem tibi nunc Basclæus honorem
Excoquit, ut docto Pectore Jura sonat!
Ille per obscuræ tendens mysteria legis,
Abdita divino lumine cuncta docet.

Louis de la Ruelle, Elius Donat Macrodore, écossais, François Lauzon, Pierre Rat, dont nous parlons dans notre Bibliothèque, Laurent Duval, Bardouin et de Lézé *(Læsius)*. L'ouvrage est terminé par les hommages particuliers qu'il

(1) Joseph le Bascle, docteur régent ès-droits, seigneur des Defans, fut maire en 1569, et de rechef en 1588. Il mourut l'année de sa mairie, et fut inhumé le 22 décembre dans l'église paroissiale de Saint-Didier. L'auteur de la Liste des Maires de Poitiers observe qu'on porta devant le corps l'enseigne, le guidon, la cornette, les éperons, les gantelets, le casque et la cotte d'armes. Les sergens du maire habillés en deuil, et les douze anciens bourgeois portant chacun une torche. Le cercueil fut porté par les quatre plus anciens échevins, toutes les compagnies de la ville étant en armes, piques et enseignes traînantes. L'évêque de Poitiers fit le service, et le père Moricet, prieur des Jacobins, prononça une oraison funèbre. On voit encore son épitaphe à Saint-Didier, au bas de son portrait peint sur toile, ce qui est une raison de la conserver ici. On y lit ces vers :

L'école, la noblesse, les peuples m'ont connu
Des maires, des docteurs et des juges la gloire.
Mon esprit monte en haut d'où il était venu,
Mon corps descend en bas sous une tombe noire.
L'étude, la vertu, le pays, ont retenu
Pour exemple à jamais, de mon nom la mémoire.

Le poète n'a pas fort bien réussi ; cependant il n'a fait que traduire une épitaphe latine, faite par Louis de la Ruelle pour René le Fevre. *Voyez* son article.

Au-dessus du portrait d'une femme, qui est à côté de celui-ci, on lit :

Cy gît demoiselle Marguerite Estivale, femme de Messire Joseph le Bacle, lieutenant-civil et criminel en la ville de Saint-Maixent, laquelle décéda le 18 *janvier* 1578.



rend aux trois illustres frères, Guy de Daillon (1), comte du Lude, René de Daillon (2), évêque de Luçon qu'il appelle.

Renatus legum Doctor, Divûmque Sacerdos,
Unica Doctorum gloria magna virûm.

Et François de Daillon (3), baron de Briançon.

Il y a joint les éloges du président François Aubert, de Jean de la Haye, lieutenant-général-civil, qui a un long article

(1) Fils de Jean II de Daillon, premier comte du Lude, et d'Anne de Batarnay. Il signala son courage à la défense de Metz, à la bataille de Renty, à la prise de Calais, dans l'occasion dont il s'agit, et au siége de 1579. Il mourut à Briançon le 11 juillet 1585.

(2) René, mort évêque de Bayeux et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1600.

(3) Mort au siége de Poitiers, et inhumé dans l'église cathédrale de Saint-Pierre, où l'on voit son portrait armé de toutes pièces, peint sur toile, et prêt à céder aux injures du temps. Il est attaché au mur de clôture du chœur du côté de la porte méridionale; on y lit une épitaphe que j'ai cru devoir conserver à la postérité comme une pièce historique qui pourrait lui échapper. Elle est conçue en ces termes :

Generosiss. Francisco Dallonio Ludio Domino de Brianson primi Ordinis equiti, prudentiss. liberaliss. humaniss. pietatis, religionis, fortitudinis, probitatis, omnisque avitæ virtutis retinentiss. æqui, bonique amantiss. et studiosiss. qui tertio bello sacro Pictavii ab Hugonotis et Germanis remp. Christ. Christum, et Regem exosis obsessi, dum priùs ad Lazarianam portam suâ virtute fugatis hostibus, Cohortium Præfectus, strenui militis, non minus quàm invicti Ducis partibus fungens, quassatos, et dirutos muros ambiret irruptioni excipiendæ et propellendæ magis, quàm morti vitandæ providens, ænæi tormenti globo percussus interiit. Eheu! Eheu! adolescentis, optimi fortiss. caput omnibus cariss. teterrimis faucibus ignivomis ferreus transvolans globus confregit, evulsit, dissipavit. Eheu! Eheu! caput saluti publicæ devotum, trunco corpore per tecta vicosque Urbis, cui cavebat incautus, globus truncatum dispersit. Anna Batarnia mater luctuosiss. Pro dolor! Filio cariss. Vidus Pictaviæ Pro-rex, Renatus, et alter Franciscus Dallonii fratres amicissimi fratri Cariss. summo cum mœrore posuerunt, anno Christi 1569.

Vixit annis xxxj, mense I. Dies xxj. obiit x°. Kal. 7bres, anno Christi 1569. (C'est-à dire le 23 août.)

dans ce Recueil, de Jean de Brilhac (1), lieutenant-général-criminel : c'est ainsi qu'il parle de ces deux magistrats.

Judicat hic causas, Judicat ille scelus.
Rectus uterque bonis, et sævus uterque malignis,
Justitiam æquali semper honore colunt.

De Jean Barbier (*Barbyrius*), et de Jean Palustre (2), l'un et l'autre avocats du roi.

Tout ce qu'il y avait alors de plus illustre à Poitiers paraît ainsi sur la scène. J'ai dit ce que je pensais de favorable du poème du jeune Bouchorst; qu'on me permette d'ajouter qu'on y désirerait plus d'exactitude dans l'expression, moins de négligence dans la versification, un peu plus de conduite dans le tout. Mais ce ne serait plus l'ouvrage d'un jeune homme de vingt ans que son génie entraîne, que son feu anime quelquefois aux dépens de la justesse et de l'art.

BOULLENGER (Jules-César) (1628) naquit vers l'an 1570 à Loudun, où Pierre Boullenger (3) son père, qui s'y était établi après avoir quitté Troye en Champagne sa patrie, s'était acquis la réputation d'un excellent grammairien. Il eut à peine fait ses études, qu'il entra chez les Jésuites : il en prit l'habit à Paris vers l'an 1585. Ses talens le firent destiner par sa compagnie à l'emploi de professeur. Il faisait ses leçons alternativement avec le savant père Jacques Syrmond; il demeura douze ans de suite dans la Société et y enseigna pendant dix. Boullenger était d'un caractère peu constant. Il se

(1) Jean de Brilhac, sieur de la Riche, enquêteur en Poitou, maire en 1535, en fit la charge comme plus ancien échevin en 1572, pendant les contestations occasionnées par Jean de la Haye.

(2) Jean Palustre, avocat du roi, maire en 1560, père de François Palustre, seigneur de Chambonneau, conseiller au présidial et maire en 1585. Il avait épousé Catherine Fumée; il mourut jeune, ayant quitté la robe pour les armes. Il est inhumé à Saint-Didier, où on lit son épitaphe en vers latins assez bons. Je les aurais placés ici, si je ne craignais d'être trop longs.

(3) *Voyez* son éloge dans Sainte-Marthe, liv. III, pag. 169 de l'édition de 1606. Colletet le nomme Bullenger.

servit du privilége dont on y jouit de se dégager de ses vœux. La raison (1) qu'il en allègue est remplie d'humanité. Son père était mort, ses frères qui l'avaient suivi laissaient des orphelins sans fortune et sans secours : il eut le courage d'abandonner la retraite et de se rejeter dans tous les embarras du monde pour leur servir de père. Je souhaite que ces motifs soient véritables, ils font honneur à l'humanité et à la religion qui n'est apparemment pas incompatible avec des devoirs de charité si essentiels. Quoi qu'il en soit, Boullenger passa vingt ans à enseigner dans différentes universités de l'Europe, à Paris, où il professa au collége d'Harcourt et à celui des Grassins, à Toulouse et en Italie. On fait dire à Naudé (2) que pendant qu'il professait la rhétorique aux Grassins, il fut emprisonné pour crime de fausse monnaie ; ses amis, ajoute-t-on, le tirèrent d'affaire en le faisant sauver. Il s'enfuit et fut obligé de demander l'aumône. Il prit la route d'Italie et alla à Pise, où il fut fort bien reçu du grand-duc Côme de Médicis, qui l'avait même appelé, si l'on en croit Boullenger dans l'avis que nous avons cité. Il paraît qu'il s'était engagé avec le grand-duc ou l'académie de Pise pour cinq ans ; il y en passa six. Il parle fort avantageusement de la régularité avec laquelle on lui payait ses appointemens et des autres agrémens qu'il eut pendant qu'il resta à Pise. Ces faits paraissent certains ; mais je me garderai bien de garantir l'accusation de fausse monnaie dont j'ai parlé. Tout le monde lettré sait quel degré de foi mérite (3) les recueils de la nature

(1) *Voyez* l'avis au lecteur qui précède le traité *de Instrumento templorum*, daté à Rome du 15 octobre 1620. Il était alors rentré dans la société. Ce traité est le premier du second tome de l'édition in-folio, de Lyon 1621.

(2) *Naudæana*, pag. 33 de l'édition de 1701.

(3) Il serait à souhaiter que tous les recueils auxquels on donne le nom d'*Ana* fussent des Archives, dont on pût dire avec Lucrèce :

Floriferis ut apes in saltibus omnia libant
Omnia nos itidem decerpimus aurea dicta,
Aurea perpetuâ semper dignissima famâ.

Mais il s'en faut beaucoup que les éditeurs puissent raisonnablement le

de celui dont nous parlons : de très honnêtes gens y sont souvent fort mal traités par humeur, soit que le savant qu'on fait parler fût mal disposé, soit qu'il ait plu à l'éditeur de satisfaire ses mécontentemens particuliers à l'abri d'un nom illustre et révéré. S'il fallait en croire le même recueil, Boullenger avait tous les vices qui peuvent faire haïr ou mépriser un particulier. Rien de plus inégal, y dit-on, que lui ; il était alchimiste, débauché, homme de lettres, ivrogne, livré aux femmes. Jamais Cardan ne s'est peint lui-même sous de plus odieuses couleurs. Après une éclipse de vingt années et plus, passées hors la société, il demanda à y rentrer. Il y fut reçu vers l'an 1619. Il avait le talent de la parole ; Sainte-Marthe nous apprend même dans l'éloge de Pierre son père qu'il avait été prédicateur du roi, et il le traite d'*excellent et de savant* orateur ; c'est en parlant d'une Histoire de France de Pierre, que son auteur supprima, dit-il, par modestie ; le même élogiste lui adresse une épigramme (pag. 307 du livre des Épigrammes) où il l'engage à donner quelques vers sur la mort d'un frère (1) que Boullenger venait de perdre.

At fratri æternam tribuis dum carmine vitam,
Longior accrescet sic quoque vita tibi.

dire de leurs recueils, où quelques faits vrais sont noyés dans bien du faux.

(1) C'était peut-être Louis Boullenger mort dans un âge peu avancé. Il avait des talens et aurait pu se distinguer dans la république des lettres. A la tête du livre de Daniel Drouin dont nous parlerons, intitulé le *Revers de Fortune*, se trouve une épigramme latine de Louis Boullenger ; on jugera de sa poésie par cet échantillon.

AD. DROUIN. CHARISSIMUM HUJUS LIBRI AUTOREM LUD. BULLENGERUS.

Adversus fortis tela aspera forte secundâ,
Sic resecas certæ legibus historiæ
Ut dura inconstansque aliis, tibi certa favensque
Nectare Pegaseo sors tua scripta linit.
Fallor et in Doctos nullum Fortuna labores
Jus habet ; ingenium sors tibi fausta tuum est.

Le compliment est honnête ; il semble que Sainte-Marthe regardait Boullenger comme un bon poëte. Il n'a pourtant jamais paru en cette qualité. Une preuve plus décisive de l'estime de Sainte-Marthe, c'est l'éducation qu'il lui confia des deux jumeaux ses fils. Cela peut lui servir d'apologie. Suivant ce qu'on fait dire à Guy Patin, il mourut à Tournon en 1628, et suivant le père Labbe, dans la Bibliothèque des savans de la société, ce fut à Cahors au mois d'août de la même année (1628).

Il a fait un très grand nombre d'ouvrages. Les plus considérables et les meilleurs ont les antiquités romaines pour objet : presque tous ont été publiés en trois volumes in-fol.; le premier imprimé à Lyon chez les héritiers de Guillaume Rouille en 1618; les deux autres, qu'on relie en un seul, aussi à Lyon aux dépens d'Antoine Pillehotte, en 1621. Il prend à la tête de son titre la qualité de docteur en théologie et celle de professeur en l'université de Pise.

Le premier volume contient le Traité de *l'empereur et de l'empire romain* en douze livres, dont les trois premiers sont intitulés : *De Insignibus Imperii*, *Purpurâ*, *Diademate*, *Coronâ*, *Igne*, *Fortunâ aureâ*, *Imaginibus*, *Infulis*, etc. Les neufs derniers traitent *de Dignitatibus et Officiis utriusque imperii*, *occidentis et orientis*. L'auteur y a gardé l'ordre chronologique des empereurs par lesquels les offices dont il parle ont été établis.

Il y a joint un petit Traité des offices ou des charges du royaume de France, et deux abrégés concernant l'église de Constantinople. Ce volume est terminé par les trois *Diatribes* de Boullenger contre les observations de Casaubon sur Baronius qui avaient paru en 1617. Ce premier volume est dédié à Côme de Médicis II, grand-duc de Toscane, dont l'épître dédicatoire contient l'éloge.

Le second volume contenant les opuscules est divisé en deux *tomes*.

Le premier contient trois livres sous ce titre général : *De Instrumento templorum*, dédié au cardinal Maphée Barberin. L'épître dédicatoire est datée de Pise, le 10 des calendes de



mai, c'est-à-dire le 22 avril 1620. L'auteur marque qu'il était à Rome l'année précédente 1619. Il s'agit dans le premier de ces trois livres *de Veste pontificum, episcoporum et sacerdotum*. Dans le second *de Donariis*; dans le troisième *de Formâ templorum*. L'auteur a prétendu y expliquer les endroits les plus difficiles d'Anastase, le bibliothécaire, sur la vie des papes.

On y trouve encore les traités *de totâ Ratione Divinationis*, *de Oraculis*, *Sortibus*, *Auguriis et Auspiciis*, *de Ominibus et Prodigiis*, *de Terræ motu et Fulminibus*, *de Magiâ licitâ et vetitâ*, qui n'avaient point paru.

Le dernier *tome* comprend les livres *de Triumpho*, *de Circo romano Ludisque circensibus*, *de Theatro et de Venatione Circi*, avec de fort bonnes tables.

Outre les ouvrages qui se trouvent dans ce vaste Recueil et qu'on peut regarder comme les meilleurs, l'auteur publia en 1598 deux volumes imprimés à Paris in-8°, sous ce titre : *Réponse au prétendu orthodoxe sur le fait de l'Eucharistie*. Il ne paraît pas que ce livre ait eu un grand succès.

On verra dans le jugement que Scaliger portait de ses écrits, qu'il a aussi travaillé sur l'Apocalypse, et qu'il a même réussi si l'on en croit ce grand critique.

Enfin je connais de Boullenger un corps d'histoire écrite en latin, sous ce titre : *Julii Cesaris Bullengeri Lodunensis theologiæ doctoris, in academiâ pisanâ professoris historiarum sui temporis libri XIII in quibus motuum toto orbe causas, initia, gradus ab Henrico II, Francorum rege, ad Henrici IV obitum deduxit*, in-folio, *Lugd.*, 1619.

Quelques-uns ont prétendu que le dessein de l'auteur était de déprimer l'autorité que s'est acquise avec tant de justice l'Histoire incomparable du président de Thou.

Outre la folie de cet impertinent projet, Boullenger n'était pas né historien. Il y a bien de la différence entre coudre des passages et des citations les unes aux autres sur une matière d'antiquité, et former le corps majestueux d'une histoire, où les événemens les plus importans doivent venir se ranger dans un ordre naturel et lumineux, avec le détail judicieux

des circonstances, l'examen et le développement des motifs. Comparer l'un à l'autre, c'est comparer Aulugelle avec Tite-Live ; un sergent qui a été à la découverte avec huit ou dix soldats, à Turenne ou à Villars. L'Europe fertile en littérateurs supérieurs à Boullenger, n'a produit qu'un de Thou. A peine l'histoire de notre Poitevin est-elle connue. Elle est encore moins recherchée. C'est le jugement qu'en porte le savant M. l'abbé Langlet dans sa Méthode pour l'histoire, t. IV, p. 101, de l'édition in-4° de 1729.

Pour le mérite d'antiquaire, on ne saurait le refuser à Boullenger, Joseph Scaliger le lui accorde. Il dit même qu'il est un de ceux qui ont le mieux réussi sur l'Apocalypse. Il est vrai qu'il lui reproche de tirer des ouvrages des autres tout ce qu'il a de bon dans les siens; c'est-à-dire, qu'il lui ôte le rare mérite des découvertes. Il ajoute que Boullenger se copie souvent lui-même, c'est ce qu'on appelle dans la littérature vivre de ses fonds. Avec ce secret assez commun un auteur se multiplie à la faveur d'un titre différent, ou de quelque autre finesse presque usée et qu'on reconnaît aisément.

Un autre témoignage d'autant plus honorable qu'il est moins suspect, est celui que rend à notre auteur Richard de Montaigu (1) dans la réfutation des dissertations critiques de Boullenger sur les observations de Casaubon contre Baronius. Il est vrai que le critique le traite dès la première page d'ignorant, de calomniateur ; c'était le ton des controversistes du dernier siècle ; mais il ajoute qu'il ne reconnaît point l'érudition qu'il avait fait voir dans ses écrits sur les cirques, les amphithéâtres et les autres points d'antiquités romaines qu'il avait traités. *Hic non eras ille Bulengerus qui res circenses et amphitheatrales, cæteraque Romana tractabas cum applausi spectantium in podio senatorum.*

(1) Elle a paru in-folio sous ce titre : *Richardi Montacutii Angli antidiatribæ ad priorem partem Diatribarum Julii Cesaris Bulengeri adversus exercitationes Eruditissimi Isaaci Casauboni*, in-fol., 1625, pag. 323, *in Officinâ ultianâ.*

Enfin l'on peut dire que s'il avait donné un peu plus d'ordre à ses écrits, qu'il y eût fait voir plus de jugement et qu'il eût travaillé avec plus d'exactitude, que ses sujets fussent plus discutés, ses matériaux plus choisis, il aurait égalé ceux qui se sont le plus distingués dans ce genre d'étude. C'est le jugement que porte l'abbé d'Aubignac dans sa pratique du théâtre, où il ajoute qu'il ne faut pas toujours s'arrêter aux inductions qu'il tire de ses citations.

(*Voyez* les auteurs cités et ALEGAMBE, *Bibl. Sociét. J.*)

BOULLIAU (ISMAEL) (1694) (1), et non pas Boulliaud comme l'écrit mal le père Niceron, et presque tous ceux qui ont parlé de lui, était fils d'un procureur de Loudun. Il naquit le 28 septembre 1605 d'une famille attachée aux erreurs du calvinisme, il y fut élevé; mais Dieu l'éclaira dans la suite. Il fit ce qu'on appelle les premières classes à Loudun, et sa philosophie à Paris. Chevreau, dans son recueil intitulé *Chevreana*, rapporte un trait qui peut avoir ici sa place. Il marque l'esprit de Boulliau et sert à le faire connaître. Son père lui ayant demandé compte de l'argent qu'il lui avait donné pour sa dépense à Paris, le jeune Boulliau ne se trouvant pas fort en état de compter *de Clerc à Maître* mais voulant pourtant satisfaire aux ordres qu'il avait reçus, exagéra sa dépense par plus de soixante articles qu'il commençait toujours par le mot d'usage, *item*. Malgré cette ressource ne pouvant encore faire cadrer la

(1) C'est la vraie manière d'écrire son nom. Chevreau son ami et son compatriote ne l'écrit point autrement, non plus que MM. Dupuy et ceux qui le connaissaient le plus parfaitement. *M. Boulliau vous a mandé la perte que nous avons faite de M. Guyet*, dit Jacques Dupuy à un de ses amis, dans une lettre du 20 mai 1655. Dans la table des noms rendus en latin dans la vie de Peiresc *Bullialdus* est expliqué par *Boulliau*. Il ne signait lui-même jamais autrement. L'observation que je fais n'est pas nouvelle, je viens de la lire dans l'auteur des Observations sur les Écrits modernes, tom. V, p. 35. Tout cela devait empêcher le P. Niceron de se méprendre à son nom. L'auteur du Journal des Savans l'appelle toujours *Boulliau*, lorsqu'il parle de ses ouvrages, et dans l'éloge qu'il en fait dans le journal du lundi 14 février 1694. Cela rend la faute inexcusable.

dépense avec la recette, il donna cette forme à son dernier article : *item, mon père il faut vivre.* Le lecteur excusera l'anecdote : en parlant d'un savant on n'a pas toujours à offrir de ces traits qu'on trouve en abondance dans la vie d'un guerrier, ou d'un homme d'état, et qui intéressent toute la nation. Après avoir fini son cours de philosophie à Paris, Ismaël Boulliau alla à Poitiers où il étudia le droit : son goût ne le porta pas du côté de la jurisprudence; il avait fait abjuration à l'âge de 21 ans. Cette démarche avait exigé de sa part un examen précédent des dogmes qu'il quittait, et de ceux qu'il embrassait; dans la suite même il prit le parti de l'état ecclésiastique. Tout cela l'engagea dans une étude profonde, et très sérieuse de la théologie positive et de l'Histoire sacrée. Il y joignait aussi l'étude de l'Histoire profane, celle des mathématiques, et surtout celle de l'astronomie à laquelle son goût le portait. Il eut le bonheur de demeurer plusieurs années chez M. (Jacques) Dupuy (1), garde de la bibliothèque du roi, où s'assemblait tous les jours ce que Paris avait de plus illustre dans les sciences et dans les grands emplois. Boulliau était un des tenans de ce camp toujours ouvert aux savans. Il s'y fit beaucoup d'amis par un mérite reconnu et par ses ouvrages; de ce nombre fut le hardi critique François Guyet, et le très savant Daniel Huet, depuis évêque d'Avranches. Ce dernier parle de Boulliau, comme d'une connaissance dont il avait lieu de se féliciter. Après l'éloge de MM. Dupuy, Pierre et Jacques, et de celui de François Guyet dont nous venons de parler il ajoute : « ce fut dans ce temps là (à l'âge de 21 ou 22 ans) que « je liai avec Ismaël Boulliau qui demeurait alors chez « MM. Dupuy, et quoique nous fussions dans la suite éloi-

(1) Frère de Pierre mort le 16 décembre 1651. Jacques, qu'on appelait M. de Saint-Sauveur, parce qu'il était prieur de Saint-Sauveur en Brie, lui succéda dans l'emploi de garde de la bibliothèque du roi. Ils étaient fils de Claude Dupuy, conseiller au parlement, petit-fils de Clément, avocat célèbre, qui était fils de Geoffroy.

« gnés l'un de l'autre, que M. Boulliau demeurât à Paris, « et moi à Caen, nous ne laissions pas d'entretenir un com- « merce suivi. Nous nous écrivions très souvent, et je lui « rendais compte de tout ce qui regardait mes études. De « son côté il m'instruisait exactement de tout ce qui se pas- « sait dans la république des lettres. Circonstance qui met- « tait l'avantage de nos liaisons entièrement de mon côté. « En effet, que pouvait gagner avec un provincial comme « moi, un homme comme M. Boulliau, dont le domicile « était établi au centre des lettres et de l'érudition, et qui « n'ignorait presque rien lui-même? On peut juger quel « rang il tenait particulièrement parmi les plus grands as- « tronomes de notre siècle par son *Philolaus* où il a si bien « réussi à rétablir le système astronomique des anciens pi- « thagoriciens, presque oublié, qu'on peut le regarder « comme l'Auteur même du système. *Ses démonstrations sur « les lignes spirales* suffisent à faire voir ses connaissances « dans la géométrie. Son édition de Ptolémée, avec sa tra- « duction et ses notes prouvent les grands progrès qu'il avait « faits dans la philosophie : enfin ses conversations et le « grand nombre de lettres qu'il écrivait faisaient connaître sa « vaste littérature.

Si ce que je viens de tirer des mémoires de M. Huet n'était point trop long, je me serais fait un plaisir d'ajouter son beau latin à ma version pour ne rien faire perdre au lecteur; ceux qui voudront avoir recours à l'original pourront consulter la page 67 du premier livre de ses mémoires.

Après la mort de M. (Jacques) Dupuy, M. de Thou président en la première chambre des enquêtes du parlement, voulut l'avoir chez lui, où les mêmes personnes continuaient leurs assemblées. Il suivit ce grand homme dans le voyage qu'il fit en Hollande en qualité d'ambassadeur; Il eut l'honneur de soutenir avec lui le poids de l'ambassade. Boulliau avait du goût pour les voyages; il en fit plusieurs autres, en Italie, en Allemagne, en Pologne et au Levant. La reine de

Pologne, Louise-Marie de Gonzague, le reçut honorablement à sa cour, et lui fit même un présent considérable. Le roi Jean Casimir le nomma pour être son agent auprès des Provinces-Unies pendant la guerre de la Suède et de la Pologne. Il se retira en 1689 dans l'abbaye de Saint-Victor, où il fit son testament le 20 août 1691, et y mourut le 25 novembre 1694, âgé de 89 ans.

Ses ouvrages, comme le dit M. Huet que j'ai cité, lui ont acquis la réputation d'un savant astronome, d'un philosophe profond, et d'un vaste littérateur; et si quelqu'un pouvait être comparé à Leibnitz, ce serait Boulliau. Le premier ouvrage intitulé *de Naturâ Lucis*, parut en 1638. Paris, in-8°.

Le second, plus considérable parut en 1639, in-4°, à Amsterdam, avec ce titre: *Philolaus, seu de vero sistemate mundi.* Nous avons rapporté le jugement qu'en faisait M. Huet.

3° *Theonis Smirnæi mathematicæ græcè et latinè cum notis.* Paris 1644. Boulliau est l'auteur de la traduction latine et des notes sur l'ouvrage de Théon de Smyrne, il en avait trouvé le manuscrit dans la bibliothèque du président de Thou; il le lui dédia.

4° *Astronomia* (1) *Philolaïca, cum historiâ Ortûs et Progressûs astronomiæ in prolegominis descriptâ.* Paris, 1645, in-f°. Le mouvement des planètes est expliqué dans cet ouvrage, d'une manière qui satisfit les plus savans astronomes du temps.

5° *De Lineis, spiralibus demonstrationes.* Paris, 1657, in-4°, dédié à M. le duc de Verneuil. On a vu ce qu'en pensait M. Huet qui n'était pas lui-même un géomètre médiocre. C'est un Commentaire d'Archimède sur les *spirales*, où Boulliau tâche de rendre par de nouvelles démonstrations, celles d'Archimède plus claires et plus à la portée de toutes sortes

(1) Suivant l'auteur du Journal des Savans: *Astrologia Philolaïca: opus novum, in quo motus planetarum per novam et veram hypothesim demonstrantur, cum tabulis facillimis.*

de personnes, qu'elles ne sont dans Archimède même dont il n'était pas content.

6° *Astronomiæ Philolaïcæ fondamenta explicata, et asserta adversùs Sethi Wardi impugnationem.* Cet ouvrage est une réponse à *Sethus Ward* qui avait attaqué son Philolaüs. Paris 1657, in-4°.

7° *C. L. Ptolomæi Tractatus de Judicandi facultate, et animi principatu græcè, cum versione latinâ et commentario Ism. Bullialdi.* Paris 1667. Il avait déjà été publié en 1663, in-4°.

8° *Ismaelis Bullialdi ad astronomos monita duo.* Paris 1667. De ces deux avis aux astronomes, l'un regarde l'avenir et détermine le retour d'un phénomène dont on n'avait encore parlé qu'avec incertitude; l'autre concerne le passé. (*Voyez* le Journal des Savans, in-4°, année 1667, p. 10.

Opus novum ad arithmethicam infinitorum libris sex comprehensum, in quo plura à nullis edita demonstrantur. Paris 1682, in-f°. On trouve un fort bon extrait de cet ouvrage dans le Journal des Savans en 1682, 30 novembre, p. 327.

Dès l'an 1640 il avait composé une dissertation intitulée, *Diatriba de Sancto Benigno ;* elle ne fut imprimée qu'en 1657, in-8°. On la trouve dans le quatrième tome des Essais de littérature du père Desmolets. C'est une critique de la chronique de Saint-Benigne de Dijon, insérée dans le premier tome du Spicilège du père Dacheri. L'auteur y prouve que tout ce qu'on y dit de saint Benigne, de sa mission à Dijon, et de son martyre en 224 sous l'empire d'Autelius, est rempli de contradictions insoutenables.

En 1649, il composa un traité en forme de consultation, en faveur des églises de Portugal. Depuis que ce royaume, ayant secoué le joug de la domination espagnole, était rentré sous celle de ses vrais maîtres, les églises demeuraient dépourvues d'évêques par le refus que faisait le pape de donner des bulles aux évêques nommés par le roi Jean (de Bragance) IV. L'auteur estime dans cet ouvrage que le roi Jean IV, ayant supplié depuis huit ans les papes Urbain VIII et Innocent X, de donner des bulles aux évêques nommés,

il put les faire sacrer par les métropolitains. Avant de donner son avis, il rapporte les différentes manières dont l'église s'est servie dans tous les temps pour se pourvoir de pasteurs. Ce qu'il y dit des élections, d'abord par le clergé et le peuple, ensuite par les empereurs et nos rois, est d'une érudition curieuse et recherchée, et mérite d'être lu.

En 1651, au mois de mars, il en fit un autre sous le nom du roi Jean IV, pour demander au clergé de France son conseil et sa médiation envers le saint siége. Boulliau ne tira de ces excellens ouvrages d'autre fruit que de les voir condamner par le saint office. Ces deux traités, où il raisonne en théologien éclairé, ne furent imprimés qu'en 1656, à Strasbourg, in-8°, par les soins de M. Portner.

L'éditeur ami de Boulliau y joignit une dissertation *de Pop. Romani fundis*, composée par le même auteur en 1651. On la trouve dans le deuxième tome des antiquités romaines de Grævius.

L'auteur l'avait faite à l'occasion d'une remarque de M. Rigault, conseiller au parlement de Metz. Cette dissertation roule sur une question de l'ancien droit romain agitée par Cicéron dans l'oraison *pro Cornelio Balbo*. Il s'agissait de savoir si Balbus, citoyen de Cadix, avait été justement fait citoyen romain par Pompée, et si pour avoir la qualité de citoyen romain, il fallait être *populus fundus*, c'est-à-dire, avoir renoncé à ses lois, pour se soumettre à celles de Rome. L'adversaire de Balbus le prétendait. Cicéron s'en moque comme d'un ignorant, et soutient qu'il suffisait qu'un particulier renonçât à la ville dont il était, et fût reçu dans celle de Rome.

En 1649, parut l'histoire de Ducas avec le texte grec, la version latine et des notes de Boulliau. Elle fut imprimée au Louvre, in-f°, pour faire corps avec l'histoire bizantine, et fut dédiée au cardinal Mazarin.

Le père Niceron et l'auteur du Journal des Savans ajoutent qu'il avait fait un ouvrage sur la Pâque des Juifs, qui n'a pas été imprimé. Il y parlait de la célébration de la

Pâque (1). Dans les additions de M. l'abbé Granet à cet article (tom. X, p. 62) des Mémoires du père Niceron, on apprend que notre Ismaël Boulliau a écrit deux lettres à Albert Portner sur la mort de Gassendi, qui se trouvent dans un recueil intitulé *Lessus Mortualis.*

J'en ai trouvé une autre, dont j'ai déjà dit un mot, à la tête du Térence de François Guyet, imprimé à Strasbourg en 1657, parmi les éloges qu'ont donné les savans à François Guyet. Elle est datée du 23 avril 1656. Cette lettre, d'un style net et concis, apprend en très peu de mots la mort de Guyet, arrivée le 13 avril précédent; on y trouve des particularités sur les écrits, sur le caractère et l'esprit de Guyet et son éloge. Elle donne une idée bien avantageuse du style épistolaire de Boulliau, qui, par un accord assez rare, joignait les talens du littérateur, beaucoup de politesse dans l'expression, et de finesse dans les pensées, à des sciences profondes, abstruses, et qui semblent faites pour jeter je ne sais quelle sécheresse dans le génie et dans le style. Le catalogue de la bibliothèque de Thou rédigé par matières, *secundum Scientias et Artes*, et publié par Joseph Quesnel, avec une table alphabétique des auteurs, est l'ouvrage d'Ismaël Boulliau; il a paru en deux volumes in-8°, Paris, aux dépens des créanciers de la maison de Thou, en 1679.

(*Voyez* le Journal des Savans, par M. Cousin, lundi 14 février 1694, les mémoires de M. Huet en latin, le père Niceron et les autres auteurs cités.

BOUNIN (JEAN) (1664), chanoine hebdomadier, et scribe ou secrétaire de l'église de Luçon, naquit à la Flocellière en Bas-Poitou, vers l'an 1600, puisqu'il se donne pour sexagé-

(1) Suivant le Rit de Moïse anticipé par Jésus-Christ un jour avant que les juifs célébrassent la leur. Les remarques du savant Thoinard ayant convaincu Boulliau de la faiblesse de l'opinion qu'il avait prétendu établir dans son Traité sur la Pâque des Juifs, il supprima son ouvrage. On y a sans doute beaucoup perdu, quoique le sentiment de l'anticipation de la Pâque par Jésus-Christ ne fût pas soutenable, par les excellentes raisons que Thoinard en donnait.

naire dans l'Epître dédicatoire de ses Antiquités de la ville et de l'église de Luçon, adressée à Nicolas Collebert (1), sacré évêque de Luçon le 24 juillet 1661. Il dit dans cette même épître qu'il y avait 43 ans qu'il demeurait à Luçon, où il obtint fort jeune la dignité de chanoine hebdomadier. Il publia en 1656 l'ouvrage qui nous donne lieu de parler de lui. Je me sers de la troisième édition publiée à Fontenay-le-Comte chez Gatien Petit-Jean en 1661, in-4°, pp. 38, sous ce titre magnifique : *Antiquitates Urbis et Ecclesiæ Lucionensis authoritate probatorum Historicorum, traditione veterum, ac ejusdem Ecclesiæ indubitatâ fide comprobatæ, comprobatæ, operâ et studio M. Joannis Bounin Presbiteri Flocelleriani, dictæ Ecclesiæ Lucionensis Hebdomarii, nec non Capituli ejusdem Scribæ, Tertia Editio. Fontenaci Comitis.* 1661.

Voilà, comme je l'ai dit, un titre qui annonce des merveilles que nous donne l'auteur ! *Fumum ex fulgore.* Il promet beaucoup, il donne peu ; mais cependant on ne saurait dire de lui qu'il ne prodigue pas les *miracles*. Tout est *merveilleux* dans son livre in-4°, qu'on peut réduire à trois pages.

La première pièce est une espèce de Dédicace à *Pierre de Nivelle*, évêque de Luçon (2), et aux doyen, chanoines et chapitre de Luçon. Elle contient un Compliment en quatre vers latins, où il se dit leur très humble serviteur.

Vestra dico vobis, nam debeo singula, vester
Innumeris titulis, vester et officiis.

Suit une seconde Epître dédicatoire faite pour la troisième édition, adressée à *Nicolas Collebert*, sacré évêque de Luçon le 24 juillet 1661, et qui prit possession de son évêché le 14 mars 1662, l'auteur a cru, dit-il, devoir cet hommage à son nouvel évêque.

Les antiquités de la ville et de l'église de Luçon parais-

(1) C'est l'orthographe de l'auteur.
(2) Décédé le 11 février 1660, après 23 ans d'épiscopat.

sent : c'est un poème qu'a voulu faire l'auteur ; il contient soixante-onze vers latins. Après une courte exposition, qui est liée à une espèce d'invocation à la Vierge et même au chapitre de Luçon, l'auteur nous apprend que *Lucius*, second fils de Constantius Chlorus et d'Hélène, et frère de Constantin, ayant tué son frère aîné dont on ne sait pas le nom, fut obligé de se sauver. Il s'embarqua avec quantité de reliques qu'Hélène sa mère lui avait données, et fit naufrage en Bas-Poitou. Il fixe l'endroit dans un lieu qu'on appelle encore aujourd'hui *Nauffret (Navis fracta.)*

Fertur sed in ipso
Portu naufragium fecisse, locusque vocatur naufret.

Il crut que Dieu ne voulait pas qu'il passât outre ; il chercha un endroit convenable à ses pieux desseins, y bâtit une église sous l'invocation de la Vierge. Lucius et plusieurs prêtres, compagnons de son voyage, vécurent saintement auprès de cette église, ils s'y firent même moines, et il ne tient pas à l'auteur de nous persuader (1) qu'ils embrassèrent l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel.

Lucius bâtit dans la suite une ville : c'est Luçon.

. . . . *Construxit et Urbem*
Lucius ipse suo ritè de nomine dictam Luçonium,

C'était autrefois une ville célèbre ; mais les Danois et les Normands la pillèrent, et y firent des ravages que les Turcs n'y auraient pas faits : *Scyta quod nec Turca patrasset.* Et cela est fort vraisemblable, car dans les temps éloignés dont parle l'auteur, ils n'existaient pas. Les guerres civiles de la Ligue ont achevé la ruine de Luçon.

Voilà l'histoire des antiquités de la ville et de l'église de Luçon. Bounin qui a craint de trouver des incrédules pour

(1) Dans ses observations sur son Poème, p. 15.

ses vers, a voulu justifier la vérité de ces faits par des observations en prose. Il était fécond en grands titres, tel est celui qu'il donne à ses observations qui ont environ dix pages. *Annotationes ex probatis authoribus, ad faciliorem et pleniorem hujus Historiæ intelligentiam, ejusdem Bonini studio collectæ.* C'est encore un fruit des travaux et des veilles de Bounin. Quoi qu'il en dise, tout se réduit à nous donner une traduction latine du chapitre V de la première partie des Annales d'Aquitaine de Jean Bouchet, depuis la page 17 jusqu'à la page 21. Il vaut même mieux lire l'original, on y trouvera encore plus de merveilles. Bounin cite pourtant Nicephore Calliste, Eusèbe, Baronius et quelques autres auteurs; mais ses citations ne servent à prouver que ce que tout le monde sait, et on n'y trouve pas un mot de *Lucius* ni de *Luçon*. Il fait un grand écart sur l'Ordre du Mont-Carmel, et peu de religieux de cet Ordre pouvaient témoigner plus de zèle pour son antiquité.

Ces observations qu'on a voulu donner pour pièces justificatives, sont suivies d'une pièce plus importante, c'est la Bulle *de Jean XXII*, donnée à Avignon le 13 août 1317. La seconde année du pontificat de *Jean*, contenant la division de l'évêché de Poitiers en trois évêchés, et la création ou l'érection de l'évêché de Maillezais et de celui de Luçon avec leurs bornes et les autres conditions primitives de l'érection. Le pape donne à Maillezais et à Luçon le nom de *Cités*, et la qualité *d'Eglises Cathédrales* aux églises de l'abbaye de Maillezais et de celle de Luçon, de l'Ordre de Saint-Benoît. On voit dans cette Bulle le pouvoir presque immense que s'arrogeaient les papes en France. Jean ne consulte dans sa bulle, ni le roi, ni de l'évêque de Poitiers, c'est de l'avis des cardinaux, par son *exacte connaissance et par la plénitude de l'autorité apostolique*, qu'il fait un acte si considérable; et pour l'exécution, il veut qu'elle ait lieu, il déclare que personne n'ait à s'y opposer, *cujuscumque preæminentiæ Ordinis, conditionis, aut statûs, seu Archiepiscopali, vel Episcopali, seu Regali præfulgeat dignitate*, et cela sous peine d'excommunication.

On trouve après la copie de cette Bulle, *la suite Chronologique des Evêques de Luçon, depuis Pierre de Verey (de Vereyâ)*, dernier abbé de Luçon, décédé le 12 novembre 1334, jusqu'à Nicolas Collebert, vingt-huitième évêque auquel l'auteur adresse la troisième édition de son livre.

La pièce qui suit est un extrait de la Bulle de sécularisation de l'église de Luçon, par le pape Paul II, sur la demande de Louis XI, et du chapitre et clergé de la ville et du diocèse de Luçon : elle est datée de Rome le 12 janvier 1468, elle fut enregistrée au Parlement ainsi qu'une autre Bulle de Pie IV (1), approbative et confirmative des statuts de l'évêché de Luçon, le 5 septembre 1645.

Bounin a joint une pièce justificative des faits annoncés dans son poème. C'est une prose que chante de temps immémorial l'église de Luçon à la grande messe du dimanche d'après l'Ascension, jour de la célébration de la fête des saintes reliques. Cette hymne dont le style ne paraît pas excéder le treizième siècle, contient d'une manière, je ne dirai pas plus certaine, mais plus claire et plus détaillée, l'histoire des antiquités de la ville et de l'église de Luçon ; et l'auteur aurait fort bien pu supprimer ses vers et sa prose, en nous donnant cette pièce, qui est un extrait de la Légende de *Lucius*. On y fait faire *à Constantius Chlorus* le personnage d'un fort bon catholique. C'est lui dans cette prose qui donne des reliques à son fils, qui lui donne plusieurs *Clercs* pour compagnons de voyage, et qui l'envoie *à sa bonne aventure*, après l'avoir recommandé à Dieu dans ses prières. Tout cela est fort pieux pour un prince payen tel qu'était *Constantius*.

Vastissimo Mari,
Relinquenti Patriam,
Per patris industriam
Navis præparatur ;
Quæ tam victualibus,

(1) Donnée à Rome le 3 des Ides de mars, c'est-à-dire le 13 mars 1472.

Quàm multis pignoribus
Sanctorum ditatur....

Et ut nil deficiat,
Quin Deo serviat,
Turba Clericorum.
Luget Pater Filium
Passurum exilium,
Sub Dei tutelâ
Hunc commendat precibus....

Je laisse au lecteur éclairé à juger de la validité de tous ces titres, et du mérite de la critique de Bounin. *Un Emery Rochereau*, chancelier et chanoine de Luçon, et *J. Lambert*, autre chanoine, lui adressèrent chacun un compliment en vers, où l'un et l'autre prétendent *que le très savant antiquaire* Bounin, *n'offre que nectar et ambroisie à ses lecteurs.* Pour récompense de ses travaux et de ses rares découvertes, ils lui souhaitent cette manne céleste.

Luçonia arcana aggrediens, operose repertor:
Te violæ Patriæ, Rosate rubicunda coronet,
Nectar et Ambrosiam capias super astra beatus.

Jean de la Boucherie du Buignon, avocat, en parle comme nous pourrions faire d'un *Mabillon* ou d'un *du Cange*, il le compare modestement à Besly : l'amitié les faisait parler. Ce qui me surprend, c'est que le chapitre de Saint-Pierre-de-Poitiers dans une lettre où il remercie l'auteur, qui lui avait envoyé son in-4o qu'on peut comme je l'ai dit, réduire à trois pages, ait pris le ton élogiste, jusqu'à dire que *ses très doctes resherches lui ont fait admirer les rares lumières qu'il avait de l'antiquité.* Je doute fort qu'ils parlassent sérieusement. Cependant le docte auteur l'a pris sur ce pied, puisqu'il a fait imprimer leur lettre à la fin de son ouvrage. Elle est datée du 23 décembre 1656.

(*Voyez* l'ouvrage même; je le dois à M. Secousse, ainsi que beaucoup d'autres livres plus rares que celui-ci.)

BOURBON (Gabrielle de) (1516), fille de Louis de Bourbon (1), premier comte de Montpensier, et de Gabrielle de la Tour, sa seconde femme, et sœur de Gilbert de Montpensier, père du connétable Charles de Bourbon, épousa, au mois de juillet 1458, Louis II du nom, sire de la Trémoille (2), vicomte de Thouars, prince de Talmond, etc. En qualité de princesse du sang et de petite-fille de saint Louis, Gabrielle a illustré toute la France. C'est à titre de vicomtesse de Thouars que nous faisons au Poitou l'honneur de la placer au nombre de ses savans. Ce fut Anne de France (3), dame de Beaujeu, et depuis duchesse de Bourbon, qui ménagea le mariage de la princesse Gabrielle avec Louis de la Trémoille. Le but d'Anne de Beaujeu était d'attacher à ses intérêts Louis de la Trémoille, pour fortifier son parti contre la maison d'Orléans, et les autres princes mécontens du grand crédit que la dame de Beaujeu avait dans les premières années du règne de Charles VIII. De cette union qu'avait formée la politique, et dont l'inclination et les vertus des époux serrèrent les liens, naquit, un an après ce mariage, Charles, prince de Talmond. Sa mort prématurée donna un si violent chagrin à son illustre mère, qu'elle y succomba environ neuf mois après. Nous en parlons. Si l'on prend littéralement le récit de Jean Bouchet, dans le *Chevalier sans reproche*, Louis de la Trémoille, son héros, et la princesse, étaient poètes; ils s'écrivent en vers dans l'ouvrage de Bouchet, et leurs épîtres sont même assez longues; mais il paraît certain que ces épîtres sont l'ouvrage de l'auteur qui cherche l'occasion de remplir tous ses écrits de ses vers qui étaient estimés de son temps. Je ne prétends donc point me servir de ces titres, qui

(1) Troisième fils de Jean Ier du nom, duc de Bourbon, et de Marie de Berry, mort prisonnier en Angleterre en 1434.

(2) Fils de Louis Ier de la Trémoille et de Marguerite d'Amboise, né le 20 septembre 1460.

(3) Épouse de Pierre, sire de Beaujeu, puis duc de Bourbon, morte au mois de novembre 1522.

sont plus que suspects, pour mettre Gabrielle de Bourbon, vicomtesse de Thouars, au rang des savans de ce siècle. Dans le portrait purement historique de la princesse, fait par le même Bouchet, feuillet 89, du chevalier sans reproche, édition in-4°, *goth.*, de 1527, il nous dit en son style naïf, et où l'on trouvera par conséquent des agrémens qu'il est difficile de remplacer : « Que jamais elle n'était oiseuse, mais « s'employait une partie de la journée en broderies et autres « menus ouvrages appartenant à telles dames, et y occupait « ses damoiselles..... Et quand aucunes fois, *ajoute-t-il*, était « ennuyée de tels ouvrages, se retirait en son cabinet fort « bien garni de livres, lisait quelques histoires, ou chose mo- « rale ou doctrinale, et s'y était son esprit ennobli et enrichi « de tant de bonnes sciences, qu'elle employait une partie des « jours à composer de petits traités à l'honneur de Dieu, de la « vierge Marie et à l'instruction de ses damoiselles. Elle com- « posa, en son vivant, une *Contemplation sur la Nativité et* « *Passion de notre Seigneur* Jésus-Christ ; un autre traité in- « titulé : le *Château de Saint-Esprit ;* un autre traité intitulé : « le *Viateur*, qui sont toutes choses si bien composées, que « l'on estimerait être plus ouvrage de gens de grans lettres « que composition de femmes. *Voire, et si n'était nullement* « *présomptueuse.* Car elle faisait toujours voir et visiter ses « compositions à gens de haut et bon savoir, comme je sais, « parce que de sa grâce me baillait la charge de les faire « amender. »

Il est à souhaiter qu'un si grand exemple soit imité dans notre siècle fécond en dames auteurs. La Croix du Maine, qui a placé la princesse Gabrielle dans sa Bibliothèque, annonce les ouvrages dont parle Bouchet, sous des titres un peu différens. Il appelle le traité intitulé : le *Viateur*, le *Voyage du Pénitent ;* le *Château de Saint-Esprit* est, chez lui, le *Temple de Saint-Esprit*. L'*Instruction des jeunes Filles* est citée sous le titre d'*Instruction des jeunes Pucelles ;* la *Contemplation sur la Nativité et la Passion de notre Seigneur* Jésus-Christ, sous celui de la *Contemplation de l'Ame dévote sur le Mystère de l'Incarna-*

tion et Passion de Jésus-Christ. Il me semble qu'il est plus sûr de s'en rapporter à Bouchet, à qui l'illustre auteur avait donné la charge de les faire corriger, et qui, par conséquent, les avait pu examiner, qu'à la Croix du Maine, qui n'est, peut-être, que le copiste peu fidèle de Bouchet. Dans le même ouvrage de ce dernier auteur, on trouve un récit très pieux et très circonstancié de la mort de Gabrielle de Bourbon, vicomtesse de Thouars, arrivée au château de Thouars le dernier novembre 1516 (1). Ce récit est suivi d'une longue épitaphe contenant son éloge funèbre en vers; je n'en rapporterai que ce qui confirme ses talens littéraires : dans la huitième stance, ou huitain, il dit :

Elle approcha de Léonce (2) en la lettre,
Et la veux mettre en l'ordre de Christine (3)
Et de Sapho, en prose, non en mètre (4)
Où la vis être ardue, et fort adextre,
Faisant connaître à tous sa discipline.
Fort fut encline à ressembler Pauline (5)
En la doctrine, et savoir de la foi,
Où elle fit plusieurs livres de soi.

Elle est inhumée au milieu du chœur de l'église collégiale de Thouars avec Louis de la Trémoille son époux. Cet épitaphe se lit sur leur tombeau.

Ci gît le corps de très Haut, et très Illustre prince Louis de la Trimouille, qui fut tué à la bataille de Pavie, 1524, *âgé de* 63 *ans* 26 *jours; et de très Haute, et très Illustre Princesse*

(1) D'autres datent sa mort du mois de décembre : Bouchet témoin oculaire est préférable; voyez Bouchet *fol.* 133 du chevalier sans reproche.

(2) Leontium, femme savante, et philosophe célèbre par la tendresse qu'Epicure avait pour elle; ou *Léontia,* fille de l'Empereur Léon de Thrace, femme de Marcien. La comparaison est-elle bien raisonnée?

(3) Christine de Pise, voyez Morery.

(4) Mètre, *metrum*, vers.

(5) Pauline, ou *Paula*, à laquelle saint Jérôme adresse plusieurs lettres.

Gabrielle de Bourbon son épouse (1), *qui mourut à Thouars, le* 3 *novembre* 1516.

BOURSAULT (PIERRE-FLAMIN) (1550), frère de la belle Gelonis, épouse de Salmon Macrin, était d'une famille riche et considérable de Loudun. Il y naquit vers le commencement du seizième siècle. Il était encore jeune lorsque Macrin épousa sa sœur, moins âgée que lui de quelques années seulement. Il paraît par les différentes pièces de vers que lui adresse Macrin, qu'il régna entr'eux une parfaite union avant et depuis le mariage de Gelonis. Il paraît aussi que Flamin Boursault était né poète, et avait de grands talens pour la poésie latine et française. Son beau-frère parle en différens endroits de ses vers, et de leur beauté; je me contenterai de rapporter les éloges qu'il lui donne dans une ode du troisième livre (p. 47 du recueil de 1530). Flamin était encore sous la conduite de *Saberius*, peut-être Savier, son précepteur; Macrin ne laisse pas de lui dire « qu'on trouve dans ses discours une finesse, « et un agrément infini; que les grâces lui ont accordé tou- « tes leurs faveurs, et leur nectar le plus doux; que s'il n'é- « tait pas né à Loudun, il le croirait de la race de Pindare, « ou plutôt de celle d'Orphée. » On verra avec bien plus de plaisir les vers de Macrin :

Mirus arguto lepor ore manat,
Et favens dulci tibi melle vocem
Temperat Peitho, riguosque fundit
Nectaris imbres.
Pictonum tellus nisi te tulisset.....
Pindari clarum genus arbitrarer :
Seu mage illius fide qui canorâ
Saxe pertraxit, Tigriumque sævas
Contudit iras.

Je sais qu'il ne faut pas prendre à la lettre les louanges d'un ami, d'un parent, d'un poète : mais on ne saurait,

(1) L'auteur de l'épitaphe s'est constamment trompé. *Vid. suprà.* Note première, et le texte.

après un pareil témoignage, refuser à Flamin Boursault la qualité d'homme de lettres et celle de poète, surtout si l'on joint cette preuve aux autres endroits des poésies de Macrin où il parle des vers qu'il faisait, et à ce que dit du même Boursault le célèbre Jacques Goupil, qui compare ses vers à ceux d'Orphée, dans une pièce où il dit que Gelonis sa sœur, morte quelque temps après lui, a voulu le rejoindre pour jouir de la douceur de ses chants.

At Cytharâ adduxit Germanam Borsalus aureâ
Vati quà juvenis par fuit Odrisio.

Un autre poète (1), *Claudius Mago*, dit qu'après sa mort il est environné des poètes aux Champs-Elisées, de même que la belle Gelonis est à la tête des femmes illustres, ou des héroïnes.

Utque Poetarum cingit te densa corona
Cantantem Oelia carmina blanda fide,
Sic Soror insignes istic Heroidas inter
Dux regit ovantes cum gravitate choros.

Gelonis étant morte au mois de juin 1550, il faut placer la mort de pierre Boursault dans la même année.

BRETON (François le) (1586) (2), né à Poitiers d'une fort bonne famille, avocat au Parlement, se distingua par une licence criminelle qui lui coûta la vie. C'est ainsi qu'en parle Maimbourg, p. 181 du premier tome de l'Histoire de la Ligue. « Un certain avocat de Poitiers, nommé le Breton, « qui avait perdu sa cause à Poitiers et à Paris, en plaidant

(1) Peut-être Claude Mangot l'avocat, dont nous parlons.

(2) Loysel l'appelle *Jean*, p. 530 de ses Opuscules, dans le *Dialogue des Avocats*. Il est aussi appelé *Jean* dans l'Indice alphabétique, p. 642. Le P. le Long et le P. Daniel l'appellent *François*. Ce qui m'a déterminé contre Loysel, est un article de la Bibliothèque de M. de Thou, t. II, p. 473, où l'on trouve parmi les manuscrits modernes, *Arrêt contre François le Breton, avocat*, 1586.

« pour une veuve, irrité de ce que les ducs de Guise et de « Mayenne, le roi de Navarre et le roi (Henri III) même, « auxquels il s'était adressé...... l'avaient rebuté comme un « fou, fit un libelle tout rempli d'injures atroces et de calom- « nies contre le roi et contre Messieurs du Parlement. L'écrit « ayant été saisi avec l'auteur, on crut qu'il fallait un exem- « ple de cette furieuse liberté. On fit bonne et briève justice à « cet insolent auteur qui fut pendu [le 22 novembre 1586] « devant les degrés du palais. » Sa mort qui aurait dû intimider les plus hardis déclamateurs, donna matière à de nouveaux écrits aussi mauvais que les siens. Dans le catalogue de la Bibliothèque de M. de Thou, on parle de *l'Extrait du Livre* de François Le Breton, t. I, p. 364. Les Seize firent courir une remontrance faite en 1577 pour la réformation des abus de l'état et de la justice. Ils enlevèrent la première page, et la firent passer pour le livre de Le Breton dont on avait fait brûler tous les exemplaires.

Loysel dans son Dialogue le met aù nombre des avocats distingués, et l'auteur des notes nous apprend dans l'indice alphabétique que les Ligueurs le regardèrent comme un martyr du parti. Bouchet, curé de Saint-André-des-Arts, ce déclamateur furieux, l'auteur de ces libelles empoisonnés qui entretenaient le feu de la discorde, monta en chaire pour faire l'apothéose de l'avocat Le Breton, et ne craignant pas d'insulter aux magistrats sévères, mais équitables qui l'avaient condamné, on dit que Bouchet fut assez insolent pour honorer son héros de cette apostrophe: *O Le Breton! ton cordeau est plus honorable que la pourpre de ceux qui t'ont fait pendre!* Apothéose qui méritait à son auteur le même honneur qu'on avait fait à Le Breton.

(*Voyez* MAIMBOURG, au lieu cité; — LE LONG, *Bibl. de la France*, col. première, p. 413; — CAYET, t. I de sa *Chronol. Novennaire*, feuillet tourné 33; — DANIEL, *Hist. de France*; — l'*Arrêt* contre Le Breton, se trouve dans les manuscrits de la *Bibl.* de M. DE THOU; — *Indice alphabétique* joint au *Dialogue des Avocats* de LOYSEL, p. 642, *verbo* Le Breton.)

BRISSON (Barnabé) (1591), fils de François Brisson, lieutenant particulier de Fontenay-le-Comte, et de Marie Foucher, naquit en cette ville, où sa famille tenait un rang distingué par les charges, le bien et ses alliances. Dans le procès-verbal de la rédaction de la Coutume du Poitou, par Thibault Baillet et Roger Barme en 1514, on voit un Jean Brisson, avocat: c'était le bisaïeul de Barnabé. Ce *Jean Brisson*, suivant Blanchard, avait épousé *Françoise Cousin*, de laquelle naquit *Nicolas*, père de *François*, et aïeul de notre *Barnabé*. Après le cours de ses études, il s'appliqua à celle du droit sous les grands maîtres qui la faisaient fleurir à Poitiers. Sa patrie n'offrait pas à ses talens une carrière assez brillante pour s'y fixer. Il alla à Paris, et ne fut pas longtemps à se faire un nom célèbre parmi les jurisconsultes les plus éclairés du Parlement, et surtout parmi les plaidans. Il se vit en très peu de temps dans le grand emploi. Ce fut lui qui fut chargé de la célèbre cause de Simon Bobé, bailli de Colommiers, contre Jacques Brosset et Anne du Moulin, fille de Ferry du Moulin, frère de Charles. Tout rendait l'affaire importante. Dans le fait, il s'agissait d'un meurtre sans exemple. On accusait Jacques Brosset et sa femme d'avoir massacré la femme Bobé, fille de Du Moulin, leur tante, un enfant âgé de huit ans, la servante et un autre enfant presque à la mamelle. Dans le droit, la question (1) était de savoir à qui appartenaient les meubles, et de décider si le père (Simon Bobé) héritier de ses enfans, devait les emporter en cette qualité, ou s'ils appartenaient pour moitié aux héritiers de la femme commune en biens. Le prédécès de la mère ou des enfans absolument inconnu, donnait lieu à la ques-

(1) On a vu au Parlement une espèce presque pareille à celle-ci, dans l'affaire de la succession du sieur Etienne, de la demoiselle Dubin sa tante, et de la demoiselle Etienne, leur fille, noyées au bac d'Argenteuil, dans un petit bateau qui les y conduisait, sans qu'on eût pû distinguer aucun instant de survie. Dans cette grande affaire, traitée par MM. du Vaudier et Gueau de Reverseaux, la cour a jugé que la fille avait survécu à ses père et mère.

tion : Si la mère avait été tuée la première, les enfans survivans avaient transmis la propriété du mobilier à leur père ; si le massacre des enfans avait précédé celui de leur mère, les héritiers de la mère y avaient moitié. De la part des accusés, on demandait aussi main-levée d'un décret de prise de corps décerné contre eux au Châtelet sur de pures présomptions qui n'opéraient ensemble aucune preuve du crime. Brisson plaida cette cause avec l'appareil qu'elle méritait; il avait le célèbre Jacques-Auguste de Thou, pour antagoniste; l'arrêt fut favorable (1) au malheureux Bobé, et sur la demande en main-levée du décret, la Cour sans y prononcer qu'implicitement, renvoya les parties au Châtelet. L'arrêt est du 22 mars 1572. Ce plaidoyer de Brisson qui me paraît tronqué dans le recueil où je le trouve, est suivi de quelques autres qu'il prononça, tant en qualité d'avocat des parties, qu'en celle d'avocat-général, sur des matières, toutes fort importantes. Brisson qui savait prodigieusement, négligeait dans ses discours l'éloquence pathétique du sentiment, pour étaler une lecture immense et des beautés étrangères. Quelque beau que fût naturellement son génie, il paraissait en négliger le fond, et ne voulait paraître riche que du bien d'autrui. Il affecte peu, et content de se faire admirer, il a je ne sais quelle sécheresse rebutante dans ses discours. Ce n'est pas qu'on y voie un jugement profond à travers toutes ses citations, beaucoup de conduite et d'artifice même dans la liaison de ses pensées ; mais c'est encore une fois qu'on remarque plus de soin à se faire regarder comme érudit, qu'à s'insinuer dans le cœur de ceux à qui il parle. Quand ce jugement ne serait pas celui qu'ont porté ses contempo-

(1) C'est-à-dire que la Cour présuma que les enfans avaient survécu à la mère; mais dans cette espèce singulière, les demandeurs en partage étaient ceux même qui étaient accusés du meurtre, et jamais on n'avait dit avec tant de raison que le droit de succéder à ses enfans était pour le père :

. . . . *Solatia luctus*
Exigua ingentis, misero sed debita Patri.

rains de ses talens pour l'éloquence du barreau, il ne faut que le lire pour en juger sur le même pied. Cela n'empêcha pas Brisson de se faire une des meilleures réputations du palais. Henri III qui était, sans contredit, le génie le plus délicat et l'homme le plus éloquent de son temps, eut une estime infinie pour Brisson; ce prince en parlant de lui, disait ordinairement que personne dans l'Europe n'égalait son Brisson en science. *Equidem audivi*, dit Scévole de Sainte-Marthe, *cùm diceret (Henri III) nullum in orbe Christiano Principem esse qui haberet quem Brissonio suo in litterarum gloriâ opponeret.* L'estime du monarque ne fut pas infructueuse. Elle l'était rarement chez ce grand prince dont la libéralité était sans bornes. En 1575, il fut pourvu de la charge d'avocat-général au Parlement de Paris, estimé vingt mille écus d'or, dit M. le duc de Nevers dans ses Mémoires, et que le roi lui donna gratuitement. Si M. le duc de Nevers ne s'est point trompé, ceux qui, comme le père Niceron, ont dit qu'il l'avait achetée de Guy Dufaur Pibrac, son prédécesseur, se sont mépris. Achille de Harlay ayant été nommé en 1579 pour présider aux Grands-Jours de Poitiers, il y vint accompagné de Brisson, qui y fit l'emploi d'avocat-général. C'est ainsi que Sainte-Marthe en parle dans une pièce adressée à Achille de Harlay (*Silvar. libr. prim.*, p. 191, de l'édition de 1106.)

Nec vobis etiam comes additur alter
Bruta sono qui saxa trahat, qui flumina sistat,
Sed qui Threecio gravior Brissonnius Orpheo
Humanas teneat facundis vocibus aures.

C'est dans cette même pièce qu'on apprend que Brisson avait étudié la jurisprudence à Poitiers avec Achille de Harlay. « Tout retentit, dit le poète, des cris de joie « que cause votre arrivée, les roches de Passe-Lourdin, « les rives du Clain, le vallon de Croutelles, les coteaux de « Saint-Benoît. »

Prœruptique invia rupes
Lurdini (1), *et placidis ludit qui Clanus in undis*
Quæque jacent riguâ virides in valle Crotellæ,
Quique Pii servat Benedicti nomina Clivus :
Nimirùm et vobis olim loca nota, verendæ
Dum Themidis sacram pueri properatis ad ædem.

Il fut un de ceux qui s'égayèrent sur la Puce de mademoiselle des Roches. A peine fut-il retourné à Paris qu'il se vit honoré d'une charge de président à Mortier, par la résignation que lui en fit, au mois d'août 1580, Pompone de Bellièvre auquel il donna, suivant l'auteur du Journal d'Henri III, soixante mille livres (2). Le roi qui l'avait honoré du titre de conseiller-d'état, se servit de lui en quelques négociations importantes. Il fut envoyé en ambassade en Angleterre. Ce fut à son retour que par ordre de Sa Majesté, il composa le recueil connu sous le titre de Code d'Henri III : ouvrage considérable et par sa matière et par la grande connaissance qu'il fallait avoir des ordonnances de nos rois. L'ordre qui y règne mériterait seul à Brisson le nom de grand jurisconsulte, quand on n'aurait de lui que ce seul ouvrage : ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'il ne fut pas plus de trois mois à ramasser tant de matériaux et à leur donner la belle disposition qu'ils ont. Il fut nommé président de la commission établie sous le nom de *Chambre Royale*, pour faire le procès aux partisans qui avaient contribué à abîmer la France. Les séances ouvrirent le 9 juin 1584. La Ligue et le parti des Guises ayant fait soulever Paris en 1589 contre son roi, les membres du Parlement, fidèles à leur devoir, se hâtèrent de sortir d'une ville rebelle où les chaires même de nos églises retentissaient des blasphêmes les plus énormes

(1) Tous ces endroits sont aux environs de Poitiers, à une ou deux lieues.

(2) On remarque qu'il fut aussi le premier qui vendit sa charge d'avocat-général. M. Despeisse lui succéda ; Ind. Alphab. des Avocats à la fin des Opusc. de Loysel.

contre la Majesté royale. Brisson y demeura pour son malheur. La Ligue lui déféra la charge de premier président, vacante par la captivité d'Achille de Harlay qu'elle avait enfermé à la Bastille : il l'accepta. Il est vrai, qu'avant d'en prendre possession, il protesta par un acte daté du 21 janvier 1589, que c'était par force et pour sauver sa vie et celle de sa femme, et qu'il désavouait tout ce qu'il pourrait faire de préjudiciable au service du roi. Quoi qu'il en soit, il éprouva que le parti qu'il prenait n'était pas le plus sûr. La défiance que les Seize conçurent de sa conduite, les fit résoudre à se défaire de lui de quelque façon que ce pût être. Ils prirent d'abord des mesures pour l'assassiner; mais leur dessein ayant éclaté, ils résolurent d'agir ouvertement contre lui et contre deux autres magistrats, Larcher, conseiller au Parlement, et Tartif, conseiller au Châtelet. Il fut arrêté en allant au palais le 15 novembre 1591, à neuf heures du matin, à dix il fut confessé, et à onze étranglé avec les deux autres malheureuses victimes des fureurs de la Ligue. Brisson fut exécuté le premier. Il fit tout ce qu'il put pour éviter l'exécution du jugement rendu contre lui, avant même qu'il fût arrêté, et signé, disent quelques auteurs, du sang même des scélérats qui s'érigeaient en juges. Il parla avec force, il supplia, il demanda même comme une grâce d'être renfermé entre quatre murailles avec de l'encre et du papier, pour achever un livre fort avancé sur l'instruction de la jeunesse : on ne l'écouta pas. Voyant qu'il fallait mourir, il s'écria, à ce que l'on prétend : *O Dieu! que tes jugemens sont grands!* Il lui prit une telle sueur entre les mains du bourreau, qu'on vit sa chemise toute degoûtante, comme si l'on l'eût plongée dans la rivière. Son corps et ceux de MM. Larcher et Tardif, furent ensuite pendus dans la Grève avec des écriteaux. Celui de Brisson portait ces mots : *Barnabé Brisson, l'un des chefs des traîtres et hérétiques.* Enfin le corps enlevé fut inhumé à Sainte-Croix-de la Bretonnerie. On mit depuis cette épitaphe sur son tombeau :

Cy-gît le corps de messire Barnabé Brisson, chevalier, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, et président en la Cour du Parlement, seigneur de la Boissière, de Gravelles, la Cour, Gilles-Voisin, le Breuil, Epinay-sur-Orges et Vaudimoise, qui décéda le quinzième jour de novembre 1591, *et demoiselle Denise de Vitry (de Vigny), sa femme, laquelle trépassa le mercredi* 3 *juin* 1615.

Il serait à souhaiter qu'une victime aussi illustre n'eût été sacrifiée qu'au bien public, à l'amour de la patrie et à sa fidélité pour son souverain. On serait en droit de combler Brisson d'éloges; mais plus on examine sa conduite, plus on la trouve équivoque dans les motifs qui le déterminèrent à rester avec les scélérats qui le firent périr. Le président de Thou dans ses Mémoires (1) dont la sincérité n'est pas suspecte, donne lieu de penser que l'ambition d'occuper la place de premier président le flatta au point de ne pas négliger l'occasion de la remplir, quoiqu'il ne pût la devoir qu'aux Ligueurs. *Plusieurs*, dit ce grand homme, *plaignirent davantage la perte que faisait la République des lettres, que celle de l'Etat.* S'il eût été persuadé du contraire, était-il homme à s'exprimer ainsi sans ajouter aussitôt l'Apologie de Brisson, ou quelque correctif équivalent? Loysel dans son curieux Dialogue des Avocats, fait dire à Pasquier, admirateur de Brisson, qu'il avait un jugement sûr en toutes choses, *fort en celle qui l'a conduit à la destinée de son malheur.* Le même Pasquier s'explique encore plus clairement dans ses lettres. Mézeray, après avoir parlé de sa mort, se contente de dire que *cette catastrophe était indigne d'un homme si docte et si excellent, mais qu'elle est ordinaire à ceux qui pensent nager entre deux partis.* Le duc de Nevers regarde sa mort comme un juste jugement de Dieu sur un magistrat qui avait assisté à la dégradation de son souverain, d'Henri III, dont Brisson avait éprouvé la libéralité et l'estime au point d'en être considéré comme le premier homme de l'Etat.

(1) *Voyez* aussi son Hist., liv. 102, p. 194 et 195, sous l'année.

Mornac dans son petit livre intitulé *Feriæ Forenses*, donne de la conduite de Brisson la même idée que M. de Thou. « Il croyait, dit-il, qu'on respecterait la dignité où on l'éle- « vait : » il se trompa ; *exitu nam pessumo, belli fuit civilis atra victima.*

On a même été jusqu'à l'accuser d'avoir contribué à la captivité du premier président Achille de Harlay. Le Grain, dans sa Décade de Henri IV, l'accuse ouvertement d'avarice et d'ambition : l'Epitaphe critique qu'il rapporte, faite dans le temps de sa mort par un auteur royaliste et anti-ligueur (1), l'accuse d'un amour excessif de l'argent. Le même le Grain, nous apprend que le premier président de Harlay l'appelait *Barrabas*, au lieu de *Barnabas* qui était son nom de baptême ; et si l'on peut citer l'auteur (2) détestable de l'Apologie de Jean Châtel, où il me paraît que le Grain a pris ce qu'il dit de Brisson, ce magistrat sacrifiait son honneur et sa conscience à l'intérêt et à l'ambition. C'était un homme qui vendait publiquement la justice ; les auteurs de la Satyre Menippée, n'en parlent que comme d'un homme dont il fallait se défier. Enfin on n'a jamais douté de l'attachement qu'il avait pour le duc (Charles) de Mayenne, et de la haute considération qu'avait M. de Mayenne pour Brisson, auquel il confiait ses plus importantes affaires. Ce fut Mayenne même qui vengea sa mort, autant par ressentiment que par politique. Il fit pendre (3) quatre des Seize qui avaient été les auteurs de la mort de Brisson : Louchart,

(1) Je le soupçonne même de Calvinisme.

(2) Cet ouvrage a été attribué au docteur Boucher, Ligueur furieux.

(3) Dix-huit jours après, le prêtre qui le confessa (complice de sa mort), et le bourreau même, furent pendus lorsque le Parlement fut de retour de Tours à Paris, ce qui donna lieu à ces vers de Pasquier qu'on trouve dans la *Satyre Ménipée*, t. I, p. 26.

Méchans pendars qui les juges pendés,
Impunité par-là vous prétendez ;
Mais vous devez tout le contraire attendre
Oncques pendard ne put son juge pendre.

commissaire au Châtelet, Emonot, procureur, Améline et Anroux, avocats, furent pendus dans la salle du Louvre (1). Enfin, il me paraît qu'il est difficile de répondre au reproche qu'on fera toujours à la mémoire de Brisson d'avoir dégradé son prince en recevant le serment que le duc de Mayenne fit entre ses mains (2) de *lieutenant-général de l'Etat et couronne de France*. Après ce que j'ai dit, je n'ajouterai point que Pierre Umeau dont nous parlerons ailleurs, lui dédia les deux Harangues anti-royales et toutes *Ligueuses* à l'occasion du *Serment de la Sainte Union des fidèles catholiques dans le Poitou*. On me répondra que dans les circonstances il eût été dangereux de supprimer de pareilles dédicaces. Mais les eût-on faites aux de Harlay, aux de Thou, aux grands hommes qui se faisaient une loi invariable de leur devoir, et qui désapprouvaient hautement le zèle affreux de leurs concitoyens et leur désobéissance pour leur prince ? Il faut pourtant convenir que l'historien Herréra, qui n'est rien moins que méprisable, dit en parlant de Brisson, qu'il périt pour avoir entretenu des intelligences secrètes avec les ministres d'Henri III, qu'il se rendit odieux aux Seize en conseillant aux Parisiens de traiter avec lui, qu'on surprit des lettres que Brisson écrivait au roi, que les Seize les envoyèrent au

(1) Le supplice des scélérats complices de la mort de Brisson, Larcher et Tardif, donna lieu à cette épigramme d'Antoine Loysel.

Ista Sacerdotum Themidis, quæ fœda videntur
Ora tibi, non sunt : sancta sed ipsa Themis.
Quam conjuratus deformi tollere læthо
Dum cupiit, jugulum præbuit ipse suum.
Jam rediviva habilem repentens Jove * *nate vigorem,*
Morte suâ Phœnix pulchrior ipse redit.
Naturæ, rerum miracula cerne viator,
Unde datum est vulnus, contigit inde salus.

C'est-à-dire, que la mort de ces magistrats fut cause de celle des Seize et de la Ligue, qui perdit ses chefs les plus furieux.

(2) Qualité déférée au duc de Mayenne par la Ligue le 27 mars 1589.

(*) Thémis.

duc de Mayenne pour recevoir ses ordres ; que ces ordres n'étant point arrivés ou n'étant pas conformes à leur fureur, ils résolurent de se faire eux-mêmes la prétendue justice qu'ils demandaient.

Du côté du mérite littéraire et des grands talens, tous les auteurs, les ennemis même de Brisson, déposent en sa faveur. « Ce président, dit l'auteur de l'Apologie du duc de « Mayenne, était reconnu de tout le monde pour le plus « rare et le plus capable homme de sa charge qui fut dans le « royaume, et peut-être un des premiers de la chrétienté. » Suivant Pasquier dans une de ses lettres, *la grandeur de son jugement n'avait point en lui effacé les fonctions de sa mémoire, ni la mémoire celles de son jugement, ainsi qu'il advient ordinairement que ces deux ne compatissent d'une même balance ensemble, et surtout avait un esprit merveilleusement clairvoyant à bien déchiffrer un procès; particularités*, ajoute-t-il, *d'autant plus admirables, qu'il avait petite tête et le front raccourci.* J'ai son portrait dans mon cabinet (1). Brisson d'après ce portrait avait l'air sombre, les traits désagréables, en sorte que j'en crois volontiers du Perron sur l'article de sa figure qu'il traite de *laide*. Pour son éloquence, ce qu'ont fait dire au cardinal, est opposé à tous ceux qui en ont parlé, qui lui attribuent une expression abondante, naturelle et facile, et qui ne lui reprochent qu'une affectation déplacée de paraître tout savoir et d'étaler ses recueils en épuisant la matière (2).

(1) Celui qu'on trouve p. 25 de la *Satyre Ménippée*, t. I, de la dernière édition, me paraît en être la copie. On a omis les vers que je rapporterai.

(2) Si le conte qu'on trouve dans *le Perroniana* est vrai, il affectait aussi un langage obscur, parlant Latin et Grec en Français.

Dans une Harangue qu'il faisait au roi, il se servit du terme *d'indagation*. On lui demanda ce que signifiait ce mot. Il dit qu'il n'avait rien que de très clair, qu'il signifiait *recherche*. Fort bien lui dit-on ; au lieu de dire : *Il faut chercher le roi et la reine*, il faudra donc dire : *Il faut indaguer le roi et la reine.*

(Voyez *le Perronn.*, *verbo* Brisson ; — les *Notes* de Ch. Joly, sur le *Dialogue des Avocats* de Loysel.

On lit au bas du portrait dont j'ai parlé, quatre vers : le sens en est fort beau ; l'auteur y compare Brisson à Papinien, et dit que si l'un et l'autre ont malheureusement péri, on a également regretté leur perte. Il me semble que l'expression en est moins claire que le sens ; les voici tels qu'ils sont gravés.

Viderit effigiem quisquis, Brissonius illi
Picto notus erit, Papiniane, tuus.
Si fata exitium utrisque immatura dedere,
Pœnituit facti jam satis ipsa sui

On a imprimé en 1606 in-4°, à Paris, le Recueil de la plus grande partie de ses ouvrages. Il est composé de ceux qui suivent.

I. *Selectarum ex Jure Civili antiquitatum, libri IV.*
II. *De Ritu nuptiarum, et Jure connubiorum, libri II.*
III. *Ad Legem Juliam de adulteris, liber I.*
IV. *De Solutionibus et Liberationibus, libri III.*
V. *Commentarius in leg. Dominico, Cod. de Spectaculis, et leg. omnes dites Codice, de Feriis.*
VI. *Parergon liber singularis.*
VII. *De Regio Persarum Principatu, libri III.*

Outre ces ouvrages, on a de Brisson :

I. *De Formulis, et solemnibus Populi Romani Verbis, libri VIII.* Imprimé pour la dernière fois à Mayence en 1649, in-4°.
II. *De Verborum quæ ad jus pertinent significatione, libri XIX.* C'est une espèce de Dictionnaire de droit, qu'on a fondu dans les autres ouvrages de cette nature qui ont suivi (1).

(1) Dans le Dictionnaire de Jean Calvin.

III. *Le Code du roi Henri III*, imprimé à Paris en 1587, et plusieurs fois depuis.

Notæ in Titum-Livium, dans l'édition de Tite-Live, publiée par François Modius en 1588, in-fol.

Quelques poésies latines, insérées dans le premier volume du Recueil de Jean Gruther, sous le nom Anagrammatique de *Ranucius Cherus*, p. 708, et dans le Recueil intitulé la *Puce*. Il les composa à Poitiers pendant les Grands-Jours de 1579. La poésie de Brisson est d'un style pur et fort clair, mais je n'y trouve ni la force ni le coloris qui distingue le poète d'avec le prosateur. Il y a de la justesse, de l'esprit, mais peu de cet esprit à qui l'on donne le nom de génie.

On peut voir le catalogue de ces ouvrages avec l'indication des différentes éditions qui s'en sont faites dans les Mémoires du P. Niceron, t. IX.

Je n'ai à ajouter à ce catalogue que les harangues et les plaidoyers de Brisson dont j'ai parlé. Ils se trouvent dans un Recueil imprimé à Paris, in-8°, 1634, sous ce titre : *Recueil des Plaidoyers notables de plusieurs anciens et fameux avocats de de la Cour de Parlement, faits en causes célèbres. Voyez* la première partie, pp. 246, 264, 430, 451, 548.

Le jugement de chacun des ouvrages de Brisson nous mènerait trop loin : cet article est déjà long ; je me contenterai de dire en général que si l'on ne trouve pas dans ses écrits cet ordre, cette méthode qui fait aujourd'hui le premier mérite de nos bons livres, c'est la faute du siècle de l'auteur. Sous les règnes des Valois, étaler une érudition universelle, une lecture vaste, des connaissances qui embrassaient, si j'ose ainsi parler, depuis le cèdre jusqu'à l'hyssope ; posséder toutes les langues savantes, c'était le moyen de se faire un grand nom. Il fallait n'ignorer rien, avoir tout lu, n'importe de quelle façon on s'exprimât. Accabler son lecteur d'observations fort souvent déplacées, de citations grecques, latines, et même arabes; c'était ce qu'on appelait du savoir. Un livre se soutenait mal sans cet énorme poids de richesses

étrangères, et souvent mal arrangées. Les livres de Brisson ressemblent à ces gardes-meubles où l'on trouve de quoi orner des palais, mais où l'on ne trouve pas un endroit où passer un instant agréable. Ce sont des perles sans lustre, des diamans bruts. Ils n'étaient pas moins estimés. A juger de notre Poitevin d'après les idées de son temps, il était sans difficulté un des plus grands hommes qu'ait eu la France. C'est une source intarissable de choses rares, *une carrière* de science que tous ses ouvrages. Il possédait la théologie, la jurisprudence, les belles lettres, les langues (1), l'histoire sacrée, la profane. Il savait prodigieusement, et son savoir n'a rien de commun. On ne peut que profiter beaucoup à lire tout ce qu'il a écrit. Son histoire, ou ses matériaux sur l'histoire des anciens Persans, est un de ses plus excellens Recueils. L'Europe fournirait aujourd'hui peu d'hommes assez érudits pour composer un ouvrage si savant. J'ai pensé dire pour réussir si mal.

(*Voyez* Niceron, t. IX ; — les *Lettres* d'Etienne Pasquier ; — et les auteurs cités dans le cours de cet article.)

BRISSON (Pierre) (1590), seigneur du Palais, frère de Barnabé dont nous venons de parler, fut sénéchal de Fontenay-le-Comte. Il épousa Jeanne Bertrand dont il eut plusieurs enfans, et entr'autres Marie Brisson, femme de M. de Sallo de Beauregard (2), aïeul de l'illustre auteur d'un Journal qui a servi de modèle à tous les autres. Il s'en fallait beaucoup qu'il eût le mérite et la science de Barnabé son frère. Il fut longtemps la dupe de Jean de la Haye, dont nous parlerons. Par ce que dit de lui le président de Thou, il

(1) Il avait étudié la langue grecque et même les langues Orientales sous *Jean de Maumont*, né à *Maumont* en Limousin, et de cette ancienne maison qui a donné un évêque à l'église de Poitiers, Bertrand de *Maumont*, mort en 1383. (*Voyez* l'Ordre Chronologique des Evêques, et Colomiès, Gall. Orient., p. 63.

(2) Jacques Sallo, reçu conseiller au Parlement le 12 juillet 1619, père de Denis, né en 1629. Auteur d'un Journal qu'on regardera toujours comme le modèle de ces sortes d'ouvrages.

paraît que Pierre Brisson qui avait la témérité de vouloir se mêler des affaires les plus importantes, n'en était pas fort capable et n'avait pas à beaucoup près tous les talens qu'il croyait avoir. Le chagrin qu'il eut d'avoir été trompé par la Haye, paraît dans l'ouvrage qu'il publia en 1578. Il fut imprimé à Paris avec privilége, par Jacques Dupuy, à l'enseigne de la Samaritaine, sous ce titre : *Histoire et vrai discours des guerres civiles ès-pays de Poitou, Aunix, Xaintonge et Angoumois, depuis l'année* 1574 *jusqu'à l'édit de pacification de l'année* 1576. Le style en est assez pur pour le temps, les événemens exposés avec intelligence, les intrigues des chefs des troubles, qui furent Jean de la Haye et le fameux la Noüe Bras-de-Fer, bien développées. C'est dans cet ouvrage que j'ai puisé mes Mémoires pour l'article de la Haye ; il a encore publié un Traité de l'*Instruction et Nourriture* des Princes, dédié à Henri III et imprimé en 1582. C'était une traduction de l'ouvrage que l'éloquent Jérome Osorio, Portugais, évêque de Sylves en Algarve, avait écrit et dédié à Sébastien, roi de Portugal. (*Voyez* de Thou, année 1574, La Croix du Maine et Morery). L'un et l'autre ne parlent que de l'institution du prince qui est bien moins intéressante pour notre histoire que l'autre ouvrage dont nous parlons.

(*Voyez* la *Préface* du Codicile d'Or, petit in-16, imprimé en 1665, p. 42.)

BRISSOT (Pierre) (1522), naquit à Fontenay-le-Comte en Poitou, l'an 1478. Son père, célèbre avocat de cette ville, ayant remarqué en lui des dispositions heureuses pour les sciences, n'oublia rien pour les cultiver. Après avoir fait ses humanités dans son pays, il vint à Paris vers l'an 1495 pour y étudier en philosophie. Il y fit son cours sous Villemor, l'un des plus célèbres professeurs de ce temps-là. Il avait de l'inclination pour la médecine. Villemor le détermina à se tourner de ce côté, et s'y fit recevoir lui-même docteur en 1500. Brissot s'appliqua à cette science pendant quatre années, au bout desquelles il enseigna la philosophie dans l'université de

Paris. Il professa pendant dix ans, et se prépara en 1512 à l'examen qu'il avait à subir avant d'être promu au doctorat en médecine. Il reçut le bonnet de docteur en 1514. Il n'était pas homme à suivre l'usage en aveugle. La voie de l'examen lui parut préférable à celle de la coutume ou de l'autorité. Il reconnut que les *Arabes* avaient introduit dans la pratique une infinité de choses opposées à la doctrine d'Hypocrate et de Galien, aussi bien qu'à l'expérience et au raisonnement. Il pensa à rétablir la méthode de ces deux grands maîtres. C'était alors tout ce qu'on pouvait imaginer de plus raisonnable. Il entreprit d'abord d'expliquer les livres de Galien, au lieu de ceux d'*Avicenne*, de *Rasis* et de *Mesué*, qui étaient les auteurs dominans dans les écoles de toutes les universités de l'Europe. Il fit même imprimer à ses dépens un des ouvrages de Galien selon la version, et l'édition de *Laonicenus*. Il l'expliqua si savamment qu'il fit connaître que les médecins *Arabes* n'y avaient rien entendu. L'explication d'un autre ouvrage de Galien, et d'un traité de *Mesué* lui fit voir la nécessité de la connaissance des plantes. Il résolut de voyager pour l'acquérir; mais avant de quitter Paris, il entreprit de détromper le public d'une erreur invétérée. La pratique constante des médecins, était de faire saigner, dans la pleurésie, non pas du côté où était le mal, mais du côté opposé. Brissot prétendit que cette doctrine était contraire à celle d'Hypocrate et de Galien, une pure invention des *Arabes*. Des pleurésies dangereuses régnèrent à Paris en 1515 et en 1516. Un des élèves de Brissot suivit ses principes avec tant de succès, que le public et plusieurs célèbres Médecins, du nombre desquels fut le docteur *Villemor*, se rangèrent du parti de la doctrine contre laquelle tout le monde s'était d'abord soulevé. Après ce triomphe Brissot pensa à l'exécution de ses projets de voyages; il passa en Portugal en 1518. Il s'arrêta à *Evora*, où il s'appliqua à la pratique de la médecine. Des pleurésies qui régnaient dans le Portugal lui donnèrent une nouvelle occasion d'y établir sa pratique pour la saignée. Elle réussit à *Evora* comme à Paris; mais le docteur Français

trouva un adversaire déclaré de sa méthode dans le médecin du roi de Portugal nommé *Denis*. Ce dernier s'imagina qu'un système dont un étranger pouvait passer pour auteur, cessait d'être vrai, parce qu'il ne l'avait pas lui-même trouvé. Eh ! d'ailleurs la vérité, qui paraît avec un air de nouveauté, a-t-elle jamais manqué de contradicteur ? La faculté d'*Evora* se trouva partagée en *brissotiens*, si j'ose ainsi parler, et en *dionysiens*. On convint de s'en rapporter à la décision de l'université de Salamanque ; mais tandis qu'elle travaillait à discuter la question, Denis obtint par son crédit un arrêt qui proscrivit la doctrine de Brissot, et fit défense de la suivre. Cela n'empêcha pas l'université de Salamanque de juger contre le docteur Portugais, et en faveur de Brissot. Les *Dionysiens* en appellèrent vers l'an 1529, au jugement de l'empereur *Charles-Quint*. Ils employèrent auprès du prince tous les moyens que l'ignorance et la malignité d'une basse jalousie purent mettre en usage. La méthode de Brissot, disaient Denis et ses partisans, est dangereuse pour le corps ; c'est en médecine, une hérésie aussi funeste que le Luthéranisme en religion ; elle est le fruit de l'ignorance et de la témérité. C'est même un attentat sur la religion, une véritable impiété. Pendant la chaleur de ces déclamations, il arriva un événement fâcheux à nos *orthodoxes*. Charles III, duc de Savoie, mourut le 16 septembre 1553 d'une pleurésie après avoir été saigné du côté opposé à la *pleurésie*, c'est-à-dire conformément à l'ancienne doctrine. Charles V qui allait condamner Brissot, ne le fit pas ; mais ce médecin n'obtint point les honneurs d'un triomphe complet. Tout ce qu'opéra l'incident de la mort du duc de Savoie, fut que l'affaire resta indécise, et que les poursuites des ennemis de notre Brissot cessèrent. Je parle comme s'il eût encore vécu alors. Mais il n'y avait plus que sa mémoire qui y fût intéressée. Il ne vit que le commencement de la dispute, et mourut à Lisbonne vers la fin de l'année 1522, d'une dissenterie, à l'âge de 44 ans.

Il se disposait à s'embarquer pour les Indes ; il fut regretté des savans médecins, et en particulier du médecin

juif (1) *Amatus Lusitanus*, qui lui devait la connaissance des aromates. Il refusa de s'engager dans les liens du mariage. Il aimait trop une vie dégagée des embarras qui en sont inséparables. Les livres faisaient toute sa passion, et il était si peu intéressé qu'll ne visitait de malades que lorsqu'il n'avait plus d'argent. Lorsqu'on l'appelait pour en visiter quelqu'un, il regardait dans sa bourse, et s'il y trouvait, dit le docteur Moreau, deux *Testons*, il refusait d'y aller. Le seul ouvrage qu'on ait de Brissot est sa réponse à la lettre du docteur Denis sur la saignée dans les inflammations de poitrine, et surtout dans la pleurésie, publiée par le médecin juif Amat, Portugais, son ami, imprimée à Paris en 1525, in-8°, chez Simon de Coline sous ce titre : *Apologetica disceptatio in quâ docetur per quæ loca sanguis mitti debeat in viscerum inflammationibus, præsertim in pleuritide.* Cette édition a été omise par Merklin. Le savant René Moreau a fait imprimer ce même traité à Paris, in-8°, en 1622, avec des commentaires, de nouveaux éclaircissemens sur cette matière, et un nouveau traité de sa part sur la pratique de la saignée dans la pleurésie, sous le titre que lui avait donné l'auteur, avec cette addition au titre : *Editio nova Renato Moreau Doctore Medico Parisiensi illustrata, qui dialexin de missione sanguinis in pleuritide subjunxit.* Il y a aussi joint une vie de Brissot fort bien faite qui nous a guidés dans cet article. Dans la liste alphabétique des médecins anciens et modernes qui se trouve dans le traité *de Nobilitate* du savant jurisconsulte Tiraqueau, *cap. XXXI*, il est ainsi parlé de notre Brissot, pag. 280 de l'édition in-fol. de 1574. *Petrus Brissotus cujus doctus imprimis est liber de venæ sectione in pleuritide, qui primus Gallorum recentiorum docuit venam esse aperiendam à parte affecta.* Apparemment le docteur Moreau ne pensait pas autre-

(1) *Amatus Lusitanus* ou *Amat, Portugais*, est encore fort estimé aujourd'hui. Nous avons les six centuriers *de ses Cures, Curationum Medicinalium*, dont la dernière partie a été publiée à Venise, en 1560, avec un fort bon dialogue sur les plaies de la tête.

ment de cet ouvrage, puisqu'il l'a jugé digne de ses soins et d'une nouvelle édition à laquelle il a joint la vie de l'auteur. Brissot nous apprend lui-même au commencement de son apologie qu'il avait dessein de faire un traité de *Rectitudine Villorum et Fibrarum*. (*Voyez* les Mémoires de Nicéron, tome XVI, pag. 321 et suiv., la vie de Brissot à la tête de l'édition de René Moreau, et les auteurs cités.)

BROSSIN (Georges) (1690), connu d'abord sous le nom de Plassac (1), et depuis sous la qualité de chevalier de Meré (2) était cadet d'une maison du Poitou distinguée par l'antiquité de sa noblesse et par l'éclat de ses alliances, fils d'un seigneur de Meré, chevalier des ordres du roi et de N... de Gombault, fille de Paul de la Tour-Landry, comte de Châteauroux. Du côté maternel il avait l'honneur d'appartenir à la maison de Bourbon-Condé; son éducation fut conforme à sa naissance, son goût perfectionna ce que ses maîtres avaient commencé. Il ne se contenta pas de ce vernis de savoir qui passe souvent pour le savoir même dans un homme de qualité; il s'appliqua avec soin aux mathématiques, aux langues savantes, à la lecture des meilleurs poètes et des plus excellens orateurs de la Grèce et de Rome. Il lisait, dit-il, Platon, Homère, Démosthènes, Thucydide, Cicéron, Virgile, Salluste et César. Les premières années de sa jeunesse furent consacrées au service; son goût ou sa fortune le lui fit quitter. Il se livra aux plaisirs de la cour et à ceux d'une philosophie dont il réduisit tous les principes à ce qu'il appelle *décence de mœurs et de sentimens* (3). Cette *décence* n'est pas fort

(1) Petit bourg de Saintonge dans l'élection de Saintes. Guy Patin lui donne ce nom, tome Ier, lettre 137, pag. 367.

(2) A quatre lieues de Saint-Maixent, cinq de Niort, dix de Poitiers.

(3) Si l'on consulte ces philosophes *à décences*, ils vous disent que la pureté de leur morale est expliquée par un ancien :

Non tibi quid liceat, sed quid fecisse decebit
Occurat, mentemque domet respectus honesti.

Mais ils deviennent leurs législateurs en *glosant* leur texte, et l'on peut dire que toute leur morale se renferme dans ces vers :

éloignée d'un *Épicuréisme délicat* qui donne le nom de *vertu* à tout ce qui est consacré par ses caprices. Paris et une jolie maison de campagne aux environs de Poitiers furent les lieux où il fixa son séjour. Dans sa retraite, il composait les Ouvrages dont il enrichissait de temps en temps le public ; à Paris, il recevait l'encens qu'on prodiguait à ses ouvrages, il y entretenait aussi ce goût voluptueux et poli qui régnait dans quelques sociétés dont il était le héros. Il fut lié avec les personnes les plus illustres par leurs talens, et des qualités d'esprit et de cœur qui feront toujours leur éloge chez la postérité. Balzac était son véritable ami, M. le duc de la Rochefoucault, ce génie si juste, si pénétrant, l'auteur des *Maximes*, le connaissait et l'estimait. Pascal, l'auteur de ces *Lettres* qui vivront autant que le bon goût et la fine raillerie subsisteront, le consultait et avait les plus grands égards pour lui. Ménage lui a dédié ses Observations sur la langue française ; on peut voir les louanges dont il le comble dans l'épître dédicatoire qu'il lui adresse. Le maréchal de Clérambaud (1), frère de l'évêque de Poitiers, s'étant retiré en cette ville, se dédommageait des agrémens de la cour dans la conversation et le commerce intime du chevalier de Meré. L'unique Ninon le proposait pour modèle à ses élèves; la marquise de Sablé lui abandonna presque Voiture ; la duchesse de Lesdiguières était son héroïne. Terminons une liste qui ne serait complète qu'en nommant tout ce que la cour et la ville avaient de plus illustre. L'immortelle marquise de Maintenon était une élève du chevalier de Meré, et l'on peut dire qu'il n'avait point eu de maître. Il finit ses jours dans sa retraite à quelques lieues de Poitiers, et revenu de bien des erreurs.

« Que tantôt la raison sévère à vos désirs,
« Ne leur permette pas jusqu'au moindre murmure :
« Que tantôt la raison facile à vos plaisirs,
« Hâte les mouvemens qu'inspire la nature. »

(1) Philippe de Clérembaud, comte de Falluau, fait maréchal de France en 1653 et mort à Paris le 24 juillet 1665. *Vid.* Anselme, maréch. de Fr., sect. 145.

dont il s'était fait une *espèce de système*, il mourut dans un âge fort avancé, vers l'an 1690, et très persuadé, dit M. Michault, de toutes les vérités du christianisme que les lumières de son esprit lui avaient toujours rendues respectables, et que l'exemple de la marquise de Sevret (1), sa belle-sœur, lui rendit aimables et précieuses à son cœur. Ce fut à cette dame qu'il laissa tout son bien : il nous apprend lui-même que sa fortune était très bornée; il eut quelques procès et vécut avec éclat au milieu de ses créanciers; la probité et une extrême exactitude dans les devoirs de la société faisaient le fond de son caractère. Il avait le cœur tendre; mais né pour les douceurs de l'amitié, il ne connut presque point les passions où nous jette l'amour : vif, galant, spirituel, il avait l'art de plaire à tout le monde; mais tout le monde ne lui plaisait pas; il n'était guère plus sensible aux charmes d'une belle personne qu'on l'est aux agrémens d'une belle campagne, d'un beau jour, de l'émail d'une fleur. Il raisonnait autant en amour qu'un autre en amitié, et dans une maîtresse il aurait exigé toutes les qualités qu'un homme délicat et éclairé exige dans un ami : aussi toutes ses liaisons ont-elles duré, elles n'étaient point exposées aux accidens qui rompent des nœuds formés par le tempérament ou par d'autres rapports que le caprice fait éclipser comme il les fait naître. Né philosophe, et pour pousser plus loin les vérités les plus abstraites du raisonnement, il dissimule toujours ce talent dans ses écrits; mais avant de les caractériser, indiquons-les. Nous avons du chevalier de Meré;

1° *Les Conversations du M. D. C.* (de Clérambaud) *et du C. C. M.* (chevalier du Meré), imprimées à Paris chez Claude Barbin en 1669, in-12, et depuis avec un discours sur *la Justesse*, chez Denis Thierry, in-12, 1671. *Ibidem* 1675, in-12. Lyon, in-12, 1677.

(1) Elle avait épousé Charles Yonques son frère utérin. La seigneurie de *Sevret* est à deux lieues de Meré, à quatre lieues de Lusignan et à neuf de Poitiers, sur la route de Bordeaux.

Ces Conversations occasionnées par le séjour du maréchal de Clérambaud à Poitiers, sont divisées en six parties et regardent principalement l'éducation et les devoirs d'un prince né pour régner.

2° *De la Justesse. Discours* à Madame ***. Il se trouve avec les Conversations dans l'édition de 1672. *Item*, Lyon, 1690, in-12. Dans ce Discours le chevalier de Meré a prétendu démontrer que Voiture était bien éloigné de mériter les louanges que madame la marquise de Sablé, et quelques autres beaux esprits lui donnaient sur la justesse d'expression.

Il est cruellement relancé par madame de Sévigné, qui dans une de ses Lettres (1) dit : « Corbinelli abandonne Meré « et *son chien de style*, et la ridicule critique qu'il fait en *collet-« monté* d'un esprit libre, badin et charmant comme Voiture. « Tant pis pour ceux qui ne l'entendent pas. » J'aime la colère de madame de Sévigné. Elle vaut mieux à mon gré que tout l'esprit de Meré. On l'a imité, on l'a surpassé : Voiture n'a guère eu de rivaux.

3° *De l'Esprit. Discours à Madame de* ***. Paris, Thierry, 1677, in-12. Lyon, J.-B. Girin, 1690, in-12, joint à l'ouvrage suivant *de la Conversation*. Discours à madame de ***. M. Michault remarque avec beaucoup de raison que le nom de l'auteur étant désigné dans le privilége par ces lettres initiales M. A. G. C. S. D. M., dont les dernières indiquent les mots *de chevalier*, *seigneur de Meré*. Il résulte un nouvel embarras pour le nom de famille du chevalier de Meré, mais les premières ne sont apparemment qu'une légère enveloppe.

4° *Les Agrémens*. Discours à la même, joint aux précédens.

5° *Lettres de M. le chevalier de Meré*. Paris, Thierry, in-12, 1682, 2 t. *Ibidem*, 1689. Lyon, 1691.

Ces ouvrages réunis : Amsterdam, 1692, in-12, 2 t.

6° On lui attribue celui qui suit. *Réflexions, Sentences, et Réflexions morales et politiques*. Paris, 1687, in-12.

(1) Tom. IV, pag. 331.

7° Œuvres posthumes de M. le chevalier de Meré, Paris, 1700, in-8°; la Haye, 1701, in-12.

L'éditeur est M. l'abbé Nadal son admirateur; il y a joint l'éloge très léger et fort peu satisfaisant du chevalier de Meré. Ces œuvres posthumes sont :

De la vraie Honnêteté, divisée en deux parties ;

De l'Éloquence et de l'Entretien.

De la Délicatesse dans les choses et dans l'expression.

Du Commerce du Monde. Les pièces qui y sont jointes sont de l'éditeur.

L'ouvrage le plus connu du chevalier de Meré sont ses Lettres. Il faut convenir qu'elles tiendront toujours quelque rang dans notre littérature française. L'esprit qui y brille, la nouveauté des tours, celle des idées; je ne sais quel air original, de vrais agrémens en font encore les délices de bien des lecteurs. On y trouve un air séduisant, quelques expressions vraies, heureuses, qui peignent les pensées de l'auteur avec ce coloris qui leur donne des grâces supérieures à la variété des goûts. Mais le ton analytique et métaphysicien que garde toujours l'auteur est une source d'ennui. Il n'est varié que dans les mots, ce sont toujours les mêmes pensées; une analogie si grande dans les idées et dans les phrases qu'on ne s'aperçoit pas de leur changement. On peut comparer les Ouvrages du chevalier de Meré à ces paysages où les mêmes figures repétées ne diffèrent que dans l'attitude; de vieilles ruines, un torrent, des troupeaux, un berger sous un hêtre en font toujours l'ensemble. On peut ajouter qu'à force de vouloir exprimer avec délicatesse, les traits du tableau échappent, on a de la peine à les apercevoir. Au lieu d'embellir la nature, le chevalier de Meré l'a presque toujours fardée. Accablée d'ornemens, elle disparaît, c'est une coquette qui substitue à des beaux traits du fard et des mouches. Disons-le, l'auteur s'est fait un style et une manière particulière, mais c'est souvent aux dépens de la clarté, du vrai, et même de la pureté de la langue. On devine plus souvent ce qu'il a voulu dire qu'on ne le conçoit nettement. Néologue de profes-

sion, il ne brille qu'auprès de ces gens qui sont toujours disposés à admirer ces tours mystérieux, ces expressions qui flattent l'oreille par le charme imposteur d'un son agréable. Je crois qu'on ne saurait mieux caractériser les écrits du chevalier, qu'en disant de lui ce qu'a dit d'Héraclite, le peintre de la nature, Lucrèce dans ces beaux vers :

(1) *Heraclitus init quorum dux prœlia primus,*
Clarus ob obscuram linguam, magis inter inanes,
Quam degravis inter Grajos qui vera requirunt.
Omnia enim stolidi magis admirantur, amantque
Inversis quæ sub verbis latitantia cernunt;
Veraque constituunt, quæ bellè tangere possunt
Aures, et lepido quæ sunt fucata colore.

Notre siècle infecté de ce mauvais goût n'a vu que trop d'imitateurs du chevalier de Meré, pour ne pas le regarder comme chef de secte; on doit le mettre à la tête de ces écrivains dangereux qui auront besoin d'un glossaire dans trente ans, et à qui il faut déjà des Œdipes au lieu de lecteurs. Quelle différence de cette manière d'écrire avec ce style (2) noble, châtié, purifié de taches, dégagé d'enflure, et qui ne brille que par des charmes puisés dans le sein de la nature. Le chevalier de Meré avait assez d'esprit pour lire Homère, Platon, Cicéron, Démosthènes et Virgile; mais il avait le goût assez gâté pour s'ennuyer avec eux. Si l'on l'en croit, Virgile n'était qu'un *versificateur ennuyeux*, Homère plus grand, plus sublime, le rebutait quelquefois *par les choses de mauvais air* qu'il y trouvait. Avec ce tour d'esprit je ne conçois pas trop sur quoi il fondait l'estime qu'il marque pour Montaigne, qu'il lui plait de faire plus savant que Scaliger; Montaigne, ce génie libre, élève de la nature et des anciens dont il était le sincère admi-

(1) *Lucret., de Rer. Nat, lib.* 1, p. 27 de l'édit. de Seb. Gryphius de 1576.

(2) *Vid.* Petr. Satyricon, pag. 3, au commencement. On peut dire de Meré ce qu'il y dit des déclamateurs de son temps. *Primi omnium eloquentiam perdidistis: levibus enim, atque inanibus sonis ludibria quædam excitando, effecistis ut corpus orationis enervaretur, et caderet.*

rateur. On ne saurait trouver plus d'opposition qu'il y en a entre le chevalier de Meré et Montaigne ; l'un ne pense qu'à se faire admirer, l'autre n'est occupé qu'à se faire entendre. Le premier charge tous ses portraits de draperies, le second leur épargne la gaze la plus légère. Montaigne présente souvent autant de pensées que de mots. Meré ne présente bien souvent que des mots. Ceux qui l'ont comparé avec Brantôme en avaient une idée si fausse, qu'elle ne mérite pas de réfutation. Évitant autant qu'il m'a été possible de copier l'excellent Recueil de M. Michault, je me contenterai de dire que le chevalier de Meré fait porter un jugement fort raisonnable de ses Lettres à Jurandon, son procureur. « Dans la haute « pensée, dit-il à *M. Gogué* (1), que j'avais de mon éloquence, « j'écrivis pour une petite affaire à M. Jurandon, procureur « au parlement. Je n'oubliai rien de tout ce que l'art, le génie « et l'invention peuvent contribuer de plus merveilleux pour « un chef-d'œuvre, et j'ose dire, sans vanité, que la plus « brillante poésie n'eût pas effacé cette lettre; mon procureur « la lut avec beaucoup de plaisir et d'admiration. Mais après « l'avoie lue, voilà, dit-il, une excellente pièce, et je m'é- « tonne qu'on puisse parler si élégamment sans savoir ce « qu'on dit, car je ne comprends que fort peu de chose en « tout ce beau discours, si ce n'est que votre ami m'ordonne « je ne sais quoi, et je le voudrais bien servir. Je ne crois pas « néanmoins que tant de belles paroles ne soient là que pour « se montrer et pour amuser les gens qui sont accablés d'af- « faires. Je veux communiquer cette lettre à quelqu'un qui « soit du palais et de l'académie tout ensemble. Je prierai

(1) Lett. 44, tom. I, pag. 231 et suiv. de l'édition de 1689. M. Gogué était procureur du roi à *Saint-Maixent*, *Voyez* la lett. 166, pag. 585. Il était d'une famille ancienne et distinguée par le savoir. Rapin, pag. 78 de ses poésies latines, dans une pièce adressée *ad Convivas*, dit :

Et tu, Goguete, gloria vincens patrem,
Patruumque, bina Juris olim lumina.

Ces deux vers nous indiquent trois savans du nom de Gogué.

« M. Patru de me l'expliquer, aussitôt après je ferai réponse « à ce gentilhomme. » Si le récit de l'auteur est exact, il prouve qu'il n'observait pas toujours la loi des décences dont il parle si souvent. Pourquoi tant d'art et de finesse dans une lettre à un procureur pour lui parler d'une petite affaire ? Eh d'ailleurs, pourquoi un homme de bon sens, tel que l'était apparemment Jurandon, avait-il besoin d'un interprète tel que le célèbre Patru pour comprendre le sens de cette lettre ? Sans doute les louanges dont on comblait M. de Meré de toutes parts, l'avaient gâté : il était naturellement vain de ses talens ; il en parle sans cesse, vante à tout propos sa science dans les langues, dans les Mathématiques où il avait, dit-il dans une lettre à Pascal (1), découvert des choses si rares que les plus savans des anciens n'en ont jamais rien dit, et desquelles les meilleurs mathématiciens de l'Europe ont été surpris. Il prétend désabuser dans cette lettre Pascal de son attachement pour les Mathématiques, dont toutes les vérités ne valent pas un sentiment. M. Huet a adopté ce système (2) ; tout singulier qu'il soit, il peut trouver des partisans : mais prétendre, comme le soutient Meré (3), que l'amour des lois et de la patrie prouvent un esprit mal fait dans Caton, qu'on doit être injuste par pitié, que César était le plus honnête homme des Romains, qu'Auguste doit être mis à côté de Néron, par la raison qu'il en agit peu galamment avec Cléopâtre, que l'attachement de Scipion aux coutumes de la république marque un esprit étroit et de peu d'étendue. Soutenir, dis-je, ces maximes comme des vérités morales, c'est une singularité qui ne saurait faire honneur au cœur ni à l'esprit d'un auteur. S'il parlait comme il pensait, il pensait mal ; s'il déguisait ses sentimens à ses amis, c'était encore mal penser.

(*Voyez* parmi les éloges de quelques auteurs français, celui

(1) Lett. 19, pag. 110, tom. I,
(2) Dans sa Démonstration évangélique au commencement.
(3) Lettre 56, pag. 267.

du chevalier de Meré par M. Michault, avocat à Dijon, depuis la page 369 jusqu'à la page 400. Les auteurs qu'il cite, et les Lettres du chevalier de Meré; il s'est peint lui-même dans toutes ses lettres, et presque dans tout ce qui est sorti de sa plume.)

C

CAILLEAU (GILLES) (1565), religieux cordelier de la province d'Aquitaine, paraît dans la Bibliothèque de Duverdier et dans celle de la Croix du Maine, sans que ni l'un ni l'autre aient exprimé le lieu de sa naissance. On voit seulement qu'il a fait quelque séjour à Poitiers en 1547, qu'il y fit imprimer sa Paraphrase sur les Heures de Notre-Dame, volume in-16. La province d'Aquitaine, jointe à ce séjour, et le nom de Cailleau, qui est celui de quelques particuliers de Poitiers, me font croire que Gilles Cailleau était Poitevin. Outre la Paraphrase sur les Heures de Notre-Dame, il est l'auteur des ouvrages qui suivent :

Le Souverain Gouvernement et Directeur des monarques, rois, princes, communautés, voire, et privées familles décrit au vif au pseaume 137, dédié au roi Charles IX, imprimé à Angoulême, in-4°, par Jean de Minières, 1565.

Deux Épitres, l'une de saint Jérôme à saint Ambroise, de la lecture des livres de la Bible, l'autre de saint Basile, de la lecture des livres des Gentils, à Paris, par Vincent Sertenas, 1538, in-16.

Les Recognitions de saint Clément à saint Jacques, frère de notre Seigneur, contenues en dix livres.

L'*Histoire des Pérégrinations de saint Pierre, ses disputes contre Simon le Magicien ; ensemble les disputes des trois frères chrétiens et philosophes contre leur père, pleines d'infinies doctrines, tant des moyens, pour de l'athéisme parvenir à la connaissance de Dieu et de l'immortalité de l'âme, que*

de la Providence divine, traduites en français par Gilles Cailleau, Paris, in-8°, par Jean Poupy, 1574.

(La Croix du Maine, page 460.)

CAILLER (Raoul ou Rodolphe) (1619), était d'une très bonne famille de Fontenay-le-Comte, dans laquelle le célèbre André Tiraqueau et Nicolas Rapin avaient pris leurs femmes. Dans l'ancien Procès-Verbal de la Coutume de Poitou réformé en 1514, on trouve un *Artus Cailler*, lieutenant particulier au siége de Fontenay-le-Comte. Celui dont nous parlons était neveu de Rapin. Il n'a tenu qu'à M. l'abbé Goujet de se décider sur ce degré de parenté, au lieu de le faire d'une manière douteuse, mais fausse (1), beau-frère de Rapin. Il n'avait qu'à lire l'épître dédicatoire adressée au roi Louis XIII, qui précède le recueil des vers mesurés de Rapin, dont Cailler a procuré l'édition, il aurait vu que l'éditeur fait gloire d'être avec le même zèle que *l'auteur son* oncle, *le très humble et très fidèle sujet de Sa Majesté*. Suivant les apparences, Cailler naquit à Fontenay. La Croix du Maine qui lui donne un assez bon article (2), m'apprend qu'il suivit d'abord le barreau au parlement de Paris, et qu'il était encore fort jeune en 1584 : *quoique déjà fort docte, et versé en la poésie française, grecque et latine.* On trouve dans le recueil intitulé la *Puce de mademoiselle des Roches*, quelques pièces de vers signées *Cailler*, ce qui sert de preuve, que dès l'année 1579 il était déjà poète (3), et qu'il se trouva aux Grands-Jours de Poitiers. Ses ouvrages, suivant le catalogue qu'en donne La Croix du Maine, sont :

1° *Discours du Rien en prose.* C'est suivant les apparences, l'imitation du *Nihil* de Passerat (4), publiée par Philippe

(1) Bibl. française, tom. XIV, pag. 133.

(2) Il ne paraît pas que M. l'abbé Goujet l'ait consulté.

(3) Il parle dans ces vers comme un jeune poète qui pourra mieux réussir. Voyez la *Puce* des Grands-Jours, dans le recueil intitulé, *Jeunesse de Pasquier*, pag. 637 et suivantes. Il y a 24 stances et un sonnet.

(4) M. l'abbé Goujet qui parle de cette imitation, ne nous dit rien qui en fasse connaître l'auteur, non plus que celui de l'*Eloge de tout*, qu'il se

Girard en 1587, et à laquelle Girard a joint *l'Eloge de quelque chose.*

2° *Une traduction de quelques Traités de Julien David du Perron*, père du Cardinal.

3° *Discours de l'Ombre.*

4° *Discours du Quatre.*

5° *Discours de l'Amour de soi-même.*

6° Et quelques poésies françaises non imprimées, qui consistaient, suivant le même La Croix du Maine dans un poème intitulé, *le Chat*, un autre *du Passereau*, et celui des *Avetes*, c'est-à-dire des *Mouches à miel.*

Outre ces pièces dont les titres nous annoncent une imagination vive et délicate, je trouve une élégie de Rodolphe Cailler d'environ 300 vers à la page 226 et suiv. du dernier volume des poésies de Ronsard, dans le Recueil des pièces faites sur sa mort, intitulé *Tumulus Ronsardi*, de l'édition in-12, de 1587. A juger des autres poésies de Cailler par cette élégie, il y avait de la noblesse et beaucoup de feu dans ses idées. Il eût même réussi, si au lieu d'être l'imitateur servile du style et de la manière de Ronsard, il eût préféré des beautés vraies, simples et naturelles à l'enflure, à l'érudition déplacée, au *gigantesque* de son modèle. Mais le moyen de résister au torrent et de ne pas sacrifier au goût passager, mais dominant de son siècle? La pièce de Cailler commence par ces vers :

Pleurons, pleurons Ronsard : tous les poètes pleurent ;
Mais plutôt par sa mort tous les poètes meurent.

contente de mépriser comme des bagatelles peu dignes d'attention. Mais si dans la littérature on méprise tout ce qui n'a pas un objet sérieux, que deviendra-t-elle? Que deviendra le *Moineau de Catulle*? Que deviendront *les Odes d'Anacréon*, *celles de Sapho*, toute l'antiquité galante, tout ce qu'on appelle élégant badinage? C'est prendre les choses sur un ton trop moral. J'aimerais autant dire comme Malherbe, en parlant du Diophante du savant Meziriac; *cet ouvrage fera-t-il diminuer les denrées*? Voyez la Bibl. fran. de M. l'abbé Goujet, tom. XIV, pag. 119.

Après avoir fait son éloge, il dit :

> Les Muses et l'Amour le pleurent avec nous,
> Les Muses et l'Amour n'avaient rien de plus doux.

Cela est naturel, et pourrait mériter notre approbation. On trouve plusieurs autres vers aussi bien tournés ; mais on y trouve aussi cette tirade très digne des poètes les plus enflés de la Pléiade.

> Mais bons Dieux ! qu'est-ceci ? je sens faillir ma voix,
> J'ai le cœur étouffé, j'ai l'estomac pantois.
> Je rougis, je pâlis, je tremble, je forcène,
> Mon corps est tout en eau : mon âme n'est pas saine.
> J'ois Parnasse trembler ; je vois le double mont
> Séparer ses deux chefs, je vois tourner en rond
> Les champs et les forêts, je vois comme il me semble,
> Les flambeaux de la nuit s'élever tout ensemble ;
> Je vois dedans les Cieux le triste Délien,
> Cacher son chef doré, je vois... je ne vois rien.

Tout cela n'est dit que pour venir à l'éloge du cardinal du Perron, *et si l'auteur voyait qu'il ne voyait rien*, le lecteur étourdi de ce délire prétendu poétique et en effet ridicule, peut bien en dire autant.

Cailler se distingua par son zèle pour la mémoire de Nicolas Rapin, son oncle. Il en a géminé les preuves. La première qu'il en donna fut de rassembler tous ses vers mesurés, c'est-à-dire ceux où Rapin ayant égard à la prosodie, et peu ou point du tout à la rime, avait voulu transmettre dans notre langue le génie des langues grecque et latine. Cailler dédia le Recueil de ces vers à Louis XIII l'année même qu'il monta sur le trône. Rapin les avait, dit-il, dédiés à Henri IV. Il ne pouvait leur choisir un plus illustre protecteur. Il convient que c'est un nouveau genre d'écrire qui n'avait pas fait fortune, mais il espère que sous le règne du monarque auquel il le dédie, il aura plus de partisans : il s'est trompé. Cette Epître dédicatoire est d'un style assez

pur pour le temps. L'auteur s'y développe en peu de mots, tout y est noble et précis.

Les autres preuves du zèle de Cailler pour le nom de son oncle, se tirent des vers qu'il a faits à sa louange. L'Epître est suivie d'un *Sonnet au roi* en vers rimés, et d'une autre pièce de 80 vers alexandrins adressée à Henri IV en faveur des vers mesurés. On y trouve un bel éloge de ce monarque et du dauphin Louis XIII. Quelques pages après, est une Ode saphique rimée et mesurée. De tous les *modes* imités des Latins et des Grecs, c'est celui qui paraît le moins éloigné du génie de notre langue ; mais la quantité jointe à la rime, augmente les difficultés et la gêne, et donne, malgré tous les soins et l'art du poète, un air dur et gothique à la versification. Le lecteur en jugera par ces stances de l'Ode dont je viens de parler. Cailler s'adresse à son oncle, et dit :

Si le sang t'émeut, donne moi que mon vers
Comparable aux tiens raisonne entre les airs,
Et que les beaux tous calabrois me soient *or* (1)
Un riche renfort.
J'ai le cœur hardi, bouillant, et de beau sang :
Quelque jour mon Luth fera voir à son rang,
Qu'il ne craint l'effort de la Muse sans art
Sous ton étendard.

Parmi les vers faits sur la mort de Rapin, on trouve encore une Ode du même Cailler en vers mesurés alcaïques : sa poésie ressent l'étude ; on y reconnaît encore le génie grec et latin qui défigure presque toutes les poésies de ce siècle dont Philippe Desportes commença à reconnaître le faux, et que Malherbe a banni tout-à-fait de notre poésie.

Dans l'Académie des poètes français publiée en 1599, se trouve une pièce galante de Cailler, où il prend le nom de Caliante, c'est-à-dire *belle fleur ;* cela a fait penser avec beaucoup de raison, me semble, à M. l'abbé Goujet (2), qu'on

(1) A présent.
(2) *Bibl. Franç.*, t. XIV, p. 134.

doit lui attribuer les *infidèles fidèles*, *fable bocagère* (c'est-à-dire pastorale), de *l'invention du pasteur Caliante*, imprimée en 1606. Je n'ai point vu cette pièce. Suivant le bibliographe que je viens de citer, elle est dédiée à Charles Maillé, comte de Carman. C'est une fable compliquée où le poète qui s'embarrasse dans la narration, cherche à se tirer d'affaire par la voie des enchantemens ou par quelque métamorphose. Elle est citée par M. de Beauchamps et par l'auteur de la Bibliothèque des Théâtres, sous ce titre : les *Infidèles fidèles*, par le pasteur Caliante ou F. Z. D. B., en 1603. Lettres qui jettent dans un nouvel embarras, n'ayant rien de relatif, à ce qu'il paraît, au nom ni à la patrie de Rodolphe Cailler. On trouve dans les délices de la poésie française, *Recueil* imprimé en 1620, plusieurs poésies du feu sieur Cailler; donc il était mort quelque temps avant.

(*Voyez* ce Recueil, depuis la p. 956, jusqu'à la p. 964; — La Croix du Maine; — les *Poésies* de Nicolas Rapin, édition de 1610, in-4°; — les Œuvres de Ronsard, t. X, in-12, de l'édition de 1687; — *Bibliothèque des Théâtres*, v° *Infidèles;* — la *Bibliothèque Française* de M. l'abbé Goujet, aux lieux cités; — et *la Puce des Grands-Jours*, p. 637 et suiv.)

CAILLER (Suzanne) (1619), sœur de Raoul Cailler (1) dont je viens de parler et nièce de Nicolas Rapin, a tenu sa partie avec distinction parmi ceux qui ont chanté les louanges de cet illustre Poitevin. Je préférais même sa poésie à celle de son frère ; il y a de la vivacité, de la noblesse, et une belle imagination : on trouve une Ode ou des Stances sur le trépas de son oncle, qu'on lit encore avec plaisir. On en jugera par quelques strophes :

Donques Rapin est mort, et la trouve neuvaine,
Qui plongea par neuf mois son corps dans l'Hypocrène,

(1) Et non pas sa fille ou simplement sa parente, comme le dit M. l'abbé Goujet.

N'a pu l'en garantir?
Hélas! qu'attendons-nous ayant suivi la trace,
Et courtisé longtemps ces filles du Parnasse,
Si non qu'un repentir.
Leur discours affecté qui charme nos oreilles,
Faciles à tromper, nous promet des merveilles,
Si nous suivons leurs pas.
Le Ciel pour notre esprit est le moindre partage,
Nous sommes immortels, et notre bel ouvrage
Est exempt du trépas......
Bel esprit abusé sous l'erreur du mensonge,
Dont le corps méprisé, pour embrasser un songe,
Gît au tombeau reclus;
Qu'il est vrai ce qu'on dit, qu'aussitôt que la vie
Par un destin fatal des Parques est ravie,
Ne se refile plus!
Las! si pour avoir pris la vertu pour son guide,
On évitait les traits de la mort homicide,
Comme ont chanté ses sœurs,
Nous te verrions encore d'une harmonie douce,
En mariant ta voix aux accords de ton pouce,
Nous combler de douceurs.
Nous verrions de ton Luth l'admirable cadence
Etonner l'univers, et promettre à la France
Un renom immortel.
Nous verrions un essaim d'une vive jeunesse
Sur les vieux monumens de Rome et de la Grèce,
Te dresser un autel.... ..

Je crois que le lecteur sur cet échantillon pensera que la nièce n'était pas indigne de l'oncle. J'ignore son sort.

CAILLET (Pierre) (1620), avocat au présidial, et docteur régent de la Faculté de Droit de Poitiers, y naquit d'une très bonne famille. Jean Caillet, avocat, en était maire en 1554, temps où la mairie était un emploi très important par la circonstance des affaires, et, dès l'an 1504, René Caillet (1) était abbé de Montier-Neuf. Celui dont nous par-

(1) René Caillet, abbé de Montier-Neuf, successeur de Louis de Rochechouard, mourut dans l'abbaye de Montier-Neuf, où il est inhumé dans l'aile qui fait face à la nouvelle sacristie. On y voit son épitaphe en

lons s'étant appliqué à joindre l'usage à la théorie du Droit, fit imprimer en 1619 un Discours latin, où il prouve la nécessité de l'union de la jurisprudence française avec la romaine dans l'école même. Je n'ai pu trouver ce petit ouvrage, et je n'en parle que d'après Jean Umeau dont voici les termes : *Pictaviensis Schola jampridemi legum explicationibus juris gallici particulas inserendi morem observat, ut publicè testatus est olim D. Cailletus Antecessor, recitatâ super hoc argumento solemniter oratione, Typis que manduta anno* 1619. Le jeune Banchereau le traite d'avocat du premier ordre et même d'excellent poète dans une pièce de vers qu'on trouve à la p. 49 de ses poésies. Voici les premiers vers :

Petre causidicæ decor Phalangis,
Totis artubus imbibi furorem
Quo tu Pegasidas favente, quæris,
Quo tu bicipitem petis recessum,
Quo tu carmina perfurente fundis.
Et Cantus recitas amœniores,
Quo tu versiculo benigniori
Hinc illincque novem advocas Sorores.

Dans un manuscrit de la bibliothèque léguée par M. Riparfont à l'Ordre des Avocats, on trouve différens Traités de Pierre Caillet, sur le Droit civil et canonique.

caractères gothiques et en assez mauvais vers. La voici telle que je l'ai copiée sur le lieu. Elle ne se trouve point dans *le Gallia Christiana.*

(*) *Hìc ante jacent antistis ossa Renati*
Cailleti geniti sanguine Chizeio
Qui terris quondam, celso nunc regnat Olympo;
Nam fuit hic magno prœditus ingenio.
Consiliis Clarus, servatis legibus auxis
Claustra Monasterii, rexit et ille novi.
Occubuit Junii decimo, jam quinque peractis
*Imperii lustris, nunc (** tenet) astra poli*

(*) Ecrivez *illic.*
(**) J'ajoute ce mot oublié.

CARRÉ (JEAN) (*Carrœus*) (1666), Poitevin, et, suivant les apparences, de la même famille que François Carré, médecin, dont il est parlé dans les articles de Contant père et fils, naquit dans les erreurs du calvinisme, dont il a été un des plus savans défenseurs. Il fut longtemps ministre, et l'était encore à Châtellerault en 1630 et même plus tard : il s'attacha à la langue sainte. Colomiès qui parle de lui dans son *Gallia orientalis*, dit que Carré, étudiant à Genève en 1605 (1), y fit imprimer des vers hébreux sur la mort de Théodore de Bèze. *Il a publié quelques ouvrages en francais, dit le même Colomiès, et je les ai lus autrefois avec beaucoup de plaisir et d'attention. Le savant M. Charles, ministre de Châtelleraud*, continue-t-il, *m'a appris que Carré avait fait des vers hébreux sur la mort de Moïse Amirault* (2). *Il était alors âgé de* 82 *ans, et j'ai vu depuis ces vers à Poitiers, écrits de la propre main de Carré dans le cabinet de M. Gousset*. (*Vid.* Gallia orient., page 228, de l'édition in-4° de 1665).

CHAMBES (NICOLES OU COLETTE DE) (1472), fille du seigneur de Chambes-Monsoreau et d'une dame de l'ancienne maison de Chabot en Poitou, eut l'honneur d'entrer dans l'une des plus grandes maisons de France par le mariage qu'elle contracta avec Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, prince de Talmond, etc. L'épouse n'avait d'autre dot que beaucoup de mérite, une beauté touchante, et l'art de plaire plus rare et plus touchant que la beauté. Elle perdit son époux, dont elle n'eut point d'enfans, le dernier jour de février 1469, suivant Jean Bouchet. Charles, duc de Guyenne, frère de Louis XI, eût occasion de voir la belle veuve. Elle était encore jeune, elle fit une impression vive sur le cœur du prince. Il l'aima : « *C'était*, dit Bouchet dans son style naïf, « *plus pour ses grâces et vertus, que pour sa beauté ; car elle savait* « *éloquemment parler, et plus élégamment écrire en prose et rithme,* « *voire jouer de tous instrumens musicaux.* » Quoi que dise Jean

(1) Théodore de Bèze, mort le 13 octobre 1605.

(2) Arrivée en 1664.

Bouchet du motif de l'attachement du duc de Guyenne et des vertus de Colette de Chambes, l'histoire ne laisse pas de nous apprendre que de cet amour prétendu platonique, sont nées deux filles naturelles (1). Le prince, devenu son amant, devint son protecteur. Elle avait besoin de son crédit contre les persécutions des enfans du premier lit de Louis d'Amboise et de Marie de Rieux (2), et en particulier contre Louis I[er] de la Trimouille qui avait épousé Marguerite d'Amboise qui devint l'héritière de cette maison; Charles venait d'avoir la Guyenne en apanage. Louis XI son frère la lui avait cédée par le traité de 1469. Il offrit à la belle de Chambes une retraite agréable à Saint-Sever. Mais elle ne jouit pas longtemps de l'éclat dangereux de sa faveur. La vie du prince et la sienne eurent le même terme. Charles en passant par Saint-Jean-d'Angély s'était lié avec l'abbé de Saint-Jean, Faure Versoris, natif de Dauphiné. *Un jour*, dit Bouchet, *que le duc de Guyenne goûtait avec ladite de Monsoreau, audit lieu de Saint-Sever, ledit abbé de Saint-Jean-d'Angély para une pêche qu'il donna à ladite veuve de Monsoreau pour boire, dont elle mangea la moitié, et ledit duc de Guyenne l'autre en mauvaise heure; car bientôt après ladite Monsoreau alla de vie à trépas, et ledit ne fit depuis son profit, et l'an* 1472, *le douzième jour de mai mourut à Bourdeaux*. L'empoisonneur, poursuivi par les amis du duc de Guyenne, fut mis en prison dans la tour de Nantes où la foudre, qui tomba sur cette tour, l'écrasa.

Les talens et l'esprit cultivé de la demoiselle de Chambes, qui savait *éloquemment parler, et plus élégamment écrire en prose et en rithme*, son origine poitevine et son mariage avec le dernier des vicomtes de Thouars de la maison d'Amboise, m'ont paru lui assurer un rang parmi les savantes Poitevines dont

(1) Jeanne, morte religieuse de l'Ordre de Saint-Dominique, et N., première femme de François de Volvire, seigneur de Ruffec, qu'elle épousa en 1490.

(2) Fille de Jean III du nom, sire de Rieux et de Rochefort, maréchal France. (Voyez ANSELME, *Maréchaux de France*).

j'ai rassemblé les noms. J'emploie toujours avec plaisir ceux des personnes extraordinaires, qui ont fait honneur à leur sexe par d'autres charmes que ceux d'une beauté passagère.

(Voyez les *Annales d'Aquitaine* de JEAN BOUCHET, quatrième partie, pag. 276 et 278 ; — D'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretagne*, page 1009 ; — LE P. ANSELME, *Histoire des grands Officiers, Liste des Maréchaux de France*).

CHARLES VII (1461), roi de France, doit être regardé comme le restaurateur des arts et des lettres dans le Poitou par l'établissement d'une Université qui a été longtemps l'une des plus célèbres de la France. En établissant le siége de son parlement à Poitiers (1), il ne donna pas moins d'éclat à cette grande ville. On y vit briller par la présence de cette compagnie l'éclat le plus vif et le plus pur de la majesté royale depuis 1423 (2) jusqu'en 1436, temps auquel il semblait que Paris se refusait pour ainsi dire à cet honneur. Cette époque servit encore à faire naître à Poitiers le goût des lettres et de la jurisprudence. La province qui doit un rang à Charles VII parmi ses comtes et ses souverains, ne saurait donc lui en refuser un parmi ses savans. Quand la qualité de protecteur ne suffirait pas, peut-on lui contester celle de génie orné, poli par le savoir : Né au milieu des guerres civiles, dans le trouble des armes, il eut peu de momens à donner à l'aménité des muses. Mais son goût n'était pas oisif. Il suffisait d'avoir le titre de savant pour être bien reçu du monarque. Jean de Brégny, Germain de Tribonville, Jean de Builhon, Simon de Phares, Philelphe, Gerson, Juvenal des Ursins, Jean Charretier en sont des preuves. Le roi passait avec eux tous les momens que les affaires lui laissaient libres. Il allait plus loin, il se chargeait de l'éducation de ceux dont les dispositions promettaient de répondre à ses soins. Guillaume Charretier, qu'on vit dans la suite évêque de Paris et professeur en droit

(1) En 1423.

(2) La fête de saint Hilaire est chômée au palais à Paris, depuis ce long séjour du parlement à Poitiers.

dans l'Université de Poitiers, fut un de ses élèves, Martial d'Auvergne n'a pas oublié cette circonstance; c'est ainsi qu'il s'exprime en son style :

Le feu bon roi ému de bonne colle,
Tenait des clercs et Boursiers à l'école,
Et fut jadis son écolier premier
Le bon évêque de Paris Charretier.
Ses ennemis même si le louaient
Des saiges clercs qui auprès lui étaient :
Car il avait toujours en compagnie
Gens fort prudens et pleins de prud'hommie.
Et s'il savait un homme d'excellence,
Expert en lettre, en clergie (1) et science,
Le retenait et faisait conseiller.
Qui cause était de faire travailler
Beaucoup de gens à savoir et apprendre.
Science alors se faisait moult vendre.

Outre l'Université de Poitiers qui lui doit son établissement, il ajouta à celle d'Angers l'étude de la théologie et le droit civil, Caen lui doit aussi la sienne. Ce fut ce prince qui réunit le comté de Poitou à la couronne pour y demeurer inséparablement attaché par ses lettres de l'an 1436. Il naquit à Paris le 22 février 1403, vint à la couronne le 22 octobre 1422, et mourut à Mehun-sur-Yerre le 22 juillet 1461, en sorte que le 22 a été un jour fatal qui a servi d'époque aux trois circonstances qui ont partagé sa vie. Il est l'auteur de cette fameuse loi connue sous le nom de Pragmatique-Sanction, publiée à Paris le 13 juillet 1438.

CHASTEIGNIER (René) (1565), pronotaire du Saint-Siége, abbé commendataire de la Merci-Dieu et de Nanteuil en Vallée, prieur de l'église séculière et collégiale de Saint-Georges-de-Rex et d'Alloüe, fut le quatrième fils de Guy Chasteignier, seigneur de la Rocheposay, échanson ordinaire des rois Louis XI et Charles VIII et de Madeleine Dupuy,

(1) Mots synonymes.

fille de Louis Dupuy, de la très ancienne maison Dupuy, descendant par les femmes de la maison royale de France (1). La noblesse de la maison des Chasteignier, distinguée dès le commencement du onzième siècle, alliée par d'autres mariages aux maisons d'Angleterre et de Castille, est connue de tous ceux qui ont quelque notion de la haute noblesse de France. Notre René joignit au lustre du sang, celui des lettres dans leur naissance sous le règne de François Ier. Il fit imprimer à Paris, dit André Duchêne (2), que je suis, par Poncet-le-Preux, en 1533, les Commentaires de saint Anselme, sur les Epîtres de saint Paul, auquel il ajouta ses notes particulières. Il avait trouvé cet ouvrage manuscrit dans la bibliothèque de la Merci-Dieu (3). Il le dédia à Gabriel de Grammont, cardinal et évêque de Poitiers. En 1548, il composa un Discours latin, adressé à Anne duc de Montmorency, pair et connétable de France. Il y rapporte ses plus célèbres actions. C'est l'éloge de ce héros. Il n'a point été imprimé. Il mourut l'an 1565, le 9 mars, et fut inhumé dans l'église de la Merci-Dieu, sur Gartempe, avec cette épitaphe.

Renatus Chasteignier, hujus Monasterii olim Abbas, cujus anima, Dei misericordiâ, cum beatis quiescat in cœlis, amen, si placeat : ab humanis altissimo permittente, migravit anno salutis nostræ MDLXV, die IX mensis martii.

(Voyez l'*Hist. généal. de la maison de Chasteignier* par André Duchêne, Paris, 1634, pag. 211 ; — *Athenæum ligustic.*, p. 488).

(1) L'ordre généalogique m'a déterminé à placer ici les savans de cette maison sans en interrompre la suite.

Voir l'hist. de la maison de Chasteignier par Duchêne, livre III, p. 203.

(2) Pag. 211.

(3) Abbaye de l'ordre de Citeaux en Poitou, près de la Rocheposay, il y a eu de très rares manuscrits, et il peut encore s'y en trouver quelques-uns.

CHASTEIGNIER (Roch) (1562), second fils de Jean Chasteignier, seigneur de la Rocheposay, et de Claude de Montléon (1), héritière des seigneuries de Touffou, de Talmond, d'Abain et autres, de l'ancienne maison de Montléon qui possédait de très grandes terres en Poitou, naquit à Touffou, le 7 février 1527; on lui donna sur les fonds de baptême le nom de René qu'il quitta depuis à la confirmation pour celui de Roch. Comme il n'était pas l'aîné (2) il prit le nom de Touffou. Il montra dans sa première jeunesse une inclination noblement partagée entre le savoir et la valeur, *il se délectait*, *dit l'auteur* de son oraison funèbre (3), *à voir et lire livres de toutes langues*; il voulut aussi joindre l'utile instruction des voyages à celle des livres; il parcourut presque toute l'Europe dans ce dessein. Il ne perdit aucune occasion de signaler son courage sous François Ier, Henri II et François II. Henri II récompensa ses services de la charge d'échanson de monseigneur le Dauphin, depuis François II. En 1551, il passa en Italie, pour la guerre de Parme et de la Mirandole où il entra, et fit des prodiges de valeur. Il y reçut plusieurs plaies et resta boiteux d'un coup de mousquet à la jambe; le roi à son retour lui donna la charge d'écuyer de son écurie. Il se trouva en 1554 à la bataille de Renty en Artois, et y eut un cheval tué sous lui. En 1555, il défit les secours que les Espagnols voulaient faire entrer dans *Vulpian* en Piémont, et fut la cause de la prise de cette place. Il obtint le 18 août de la même année la compagnie de cent chevau-légers qu'avait commandé le baron d'Aussun. Il reçut encore un coup d'arquebuse à la cuisse au pont d'Esture; la récompense fut un office de gentilhomme ordinaire de la chambre avec 1200 liv. d'appointement sur l'état, et 1200 liv. de pension. Étant allé en Piémont en 1556, il fut pris dans une sortie qu'il fit contre

(1) Décédée en 1564.

(2) Claude porta le nom de la Rocheposay. Ainsi Ronsard qui l'appelle *fils aîné de M. de la Roche de Posé*, se trompe.

(3) Pag. 117, des Preuves.

les Espagnols qui se disposaient au siége d'Ascoli au mois de juillet 1557. Le duc d'Albe auquel il fut présenté fut inexorable pour sa rançon. Il fut d'abord renfermé dans le château de *Laquilla*, ensuite en celui de Naples, et de là dans le château de Milan. Il y demeura trois ans prisonnier. *Pendant sa captivité, dit Duchêne* (1), *il s'amusait à faire des vers en français et en espagnol, dont il a laissé un livre.* Il s'évada de sa prison, contre toutes sortes d'apparences, par adresse et à la faveur d'un habit déguisé, vers le mois de novembre 1559. On trouve dans Duchêne la relation qui fut faite de cette évasion, p. 280 et suivantes. Elle mérite d'être lue. Sa liberté fut suivie de sa mort qui arriva devant la ville de Bourges en 1562, d'un coup de mousquet qu'il reçut à une batterie du côté de Saint-Ursin. Il en mourut âgé de 35 ans, sans postérité. Outre l'histoire de sa vie assez détaillée dans Duchêne, liv. III, chap. IV, depuis la page 266 jusqu'à la page 286, on trouve encore son Oraison funèbre, pag. 217 des Preuves, et un poëme de Ronsard, qui contient son éloge et les actions particulières de la vie de notre jeune Mars. Il fut inhumé à la Rocheposay.

(Voyez André Duchêne, *Hist. gén. de la maison de Chasteignier* aux endroits ci-dessus cités; — de Thou, liv. XII et XXX de son histoire; — Ronsard, tome III, page 382 de l'édition in-16 de 1573, et notre Histoire générale).

CHASTEIGNIER (Antoine) (1553), cinquième fils de Jean Chasteignier, seigneur de la Rocheposay, et de Claude de Montléon, frère de Roch dont je viens de parler, naquit à la Rocheposay le 2 janvier 1530 (2). Il fut d'abord destiné à l'église, et pourvu de l'abbaye de Nanteuil en Vallée et du prieuré de Marignac. Il étudiait à Padoue l'an 1550; né pour les armes, il en prit le parti, et alla à la Mirandole. Il offrit ses services à d'Andelot, frère du fameux Gaspard de Coligny.

(1) Pag. 277.

(2) Il y a des raisons de laisser ici cet article et les suivans, à cause de la suite généalogique.

Il fut pris avec lui et quelques autres seigneurs français, en allant à Parme pour visiter les places des environs Mais les Espagnols qui l'avaient fait prisonnier lui rendirent sa liberté, moyennant la rançon convenue entr'eux, et Saint-Simon l'un de ses compagnons d'armes. D'Andelot et Sypierre furent conduits à Crémone. En allant à Ferrare pour y reprendre le cours de ses études, il fut une seconde fois arrêté à Boulogne. Il obtint sa liberté sept ou huit jours après par le crédit du cardinal de Ferrare. De retour en France, il résigna ses bénéfices à l'un de ses cadets pour embrasser tout-à-fait le militaire, et prit le nom de l'Ile-Bapaume. Le connétable de Montmorency qui l'aimait, l'envoya en 1552 au camp de Hesdin, sous l'amiral de Châtillon. Il fut bientôt pourvu de l'enseigne de la compagnie d'André de Montalembert, seigneur de Dessé, lieutenant du roi dans Thérouenne. S'étant renfermé dans cette place avec Montalembert, pour la défendre contre l'armée de Charles V qui en forma le siége, il y fut tué le 23 juin 1553 à l'âge de 22 ans, comme il enlevait le drapeau d'un porte-enseigne qu'il venait de tuer. Antoine avait l'esprit très cultivé. Il a laissé un recueil de ses poésies françaises. Il contient plusieurs odes, et des sonnets adressés au connétable de Montmorency, trois odes au poète Ronsard, dont il y en a une sur la mort de Ligneris, la traduction d'un pseaume, des étrennes aux dames de la cour. Mais la plus grande partie de ses poésies est employée à louer la valeur des Français qui portaient les armes en Italie. On y trouve plusieurs particularités historiques, et entr'autres les occasions où lui-même s'était trouvé. Ronsard lui a adressé une ode qui est la 30[e] du 3[e] livre de l'édition de 1567, et la 19[e] de celle qui fut faite un peu avant la mort de Ronsard. Elle est intitulée, *à Antoine Chasteignier de la Rocheposay*. Le même poète (1) a fait aussi une longue pièce de vers sur la mort de notre Antoine. Il y chante son mérite poétique et son courage. La pièce est d'environ deux cents vers, on la

(1) T. III, p. 390 de l'édition in-16, de 1573.

trouve toute entière dans Duchêne, liv. III, p. 291 et suiv. Il s'adresse à la muse de l'élégie, et lui dit :

Ah! larmeuse Déesse, ah! vraiment orandroit (1).
Tu auras nom Elégie à bon droit.
Ce sonneur de tes vers, ce Chasteignier ta gloire,
A passé mort-outre la rive-noire.
Ce docte Chastaignier qui d'un vers qui coulait
Plus doux que miel, louanger te soulait.

Il fait paraître ensuite l'amour, les jeux, et les grâces qui joignent leurs pleurs à ceux des muses. Il ajoute :

Puis nous sommes nommés des Dieux les interprètes,
Leur cher souci, et leurs sacrés poètes!
O beaux noms sans profit, ô titres par trop vains!
Puisque la mort souille à l'égal ses mains
Dedans le sang sacré des saints poètes, comme
Elle les souille au sang d'un (2) vilain homme.

Orphée, Linus, Amphion, Homère sont morts, mais leurs vers rendent leur renommée immortelle.

Les vers tant seulement peuvent frauder la mort.
Hélas ami! quel destin, ou quel sort
Hélas! s'opposa tant à ta gloire première,
Qu'avant mourir tu ne mis en lumière
Tes beaux vers amoureux qui chantaient à leur tour
Et l'amer fiel, et le doux miel d'amour!....
Et toutefois hélas! dans ton cercueil moisie,
Gît avec toi la belle poésie.

Le poète jure de faire vivre le nom de son illustre ami, parle du genre de sa mort, console le père par les circonstances glorieuses de cette mort que j'ai rapportées, et lui dresse dans ses vers un tombeau poétique où il exprime les cérémonies qu'observaient les Grecs, et qui sont rapportées

(1) Désormais.
(2) Homme ignoble, méprisable, sans talens.

par Homère en parlant de la mort de Patrocle et des regrets d'Achille.

Cette élégie est suivie d'une épitaphe latine d'un auteur inconnu, plus chrétienne et moins ennuyeuse que la pièce de Ronsard. Elle finit par ces vers :

Hunc obsessa diù Mirandula sensit amicum ;
Sensit et in nostram Parma recepta fidem.
Sed, Theravenna, tuis abigens è mœnibus hostes,
O nimium nostris nobilitata malis !
Pronus in adversam transverso gutture terram
Concidit ; incœptum sic remoraris iter.
Mortuus est patriæ, patriæ quem mater alebat,
Quo potuit fato nobiliore mori ?

Enfin, ajoute Duchêne, Jonathas Petit, avocat au Parlement et au Grand-Conseil, a encore composé une longue élégie sur la mort de ce jeune seigneur qu'il appelle *son regretté maître.*

(*Voyez* ANDRÉ DUCHÊNE, *Hist. de la Maison de Chasteignier*, l. III, p. 289 et suiv.)

CHASTEIGNIER (FRANÇOIS) (1578), frère de Roch et d'Antoine qui précèdent, devint l'aîné de la maison. Il naquit au château de Touffou (1) le 21 avril 1532. Il eut pendant sa jeunesse l'abbaye de la Grenetière en commande. Il quitta ce bénéfice après la mort de ses frères et parut dans le monde sous le nom de *Talmond*, et avec la qualité de maître d'hôtel ordinaire du roi (Charles IX) en la place de son père. Le mariage accordé entre lui et Gabrielle de *Rochechouart*, dame de Ruffec, veuve de François de Volvire, seigneur de Ruffec, gouverneur d'Angoumois, n'ayant point été effectué, notre François, devenu propriétaire des terres de Talmond et de Touffou par la mort de Claude de Montléon sa mère, épousa Louise de Laval, héritière des baronnies de la Faigne et de Ver, et des seigneuries de Lilly, Montigny, la Rosière et

(1) Sur la Vienne à quatre lieues de Poitiers, près Chauvigny.

autres. Elle était fille de Louis de Laval de la branche des barons de Loué, marquis de Néele, puînés des comtes de Laval et de Léonor de Castilio, dame de Mathefelon, et de Bauçay en Lodunois. Elle descendait du côté de son père des plus anciennes maisons de France, et même de la maison royale de Bourbon. François de la Rocheposay parut avec distinction au siége de Brouage et à celui de la Rochelle en 1573 : il suivit Henri III en Pologne. Ce monarque devenu roi de France le retint pour l'un de ses quatre chambellans ordinaires, ce que nous appelons aujourd'hui gentilhomme de la chambre. Il fut chargé en 1575 de remettre à M. (François) le duc d'Alençon, les villes de Saint-Jean-d'Angély et de Cognac. Il s'acquitta de cette commission avec conduite et fermeté. Il fut pourvu par lettres du 28 janvier 1576, d'une compagnie de cinquante lances des ordonnances du roi, vacante par la mort de Jean de Nogaret, seigneur de la Valette, père du célèbre duc d'Epernon. Etant allé visiter le comte (Gaspard) de Schomberg, son beau-frère (1), à Nanteuil en Valois, il y mourut le 9 septembre 1579 âgé de 47 ans ; il fut inhumé dans l'abbaye de la Merci-Dieu, où Louis Chasteignier lui fit élever un mausolée avec cette épitaphe, composée par Joseph Scaliger.

D. O. M.

Sacrum

et

Memoriæ æternæ Francisci Castanæi Tuffolti, ac Rupisposææ Domini, Equitis Torquati Regii, Præfecti turmæ quinquagenariæ Equitum Cataphractorum, qui per vestigia majorum, ac Clarissimorum Gentilium suorum incedens, semper fidem ergà Regem servavit, strenuam, ac fortem operam manu, ac consilio ergà patriam navavit, fortissimos Galliæ Heroes societate belli æqua-

(1) Il avait épousé Jeanne Chasteignier, veuve de Henri Clutin de Villeparisis.

vit, liberalitate, ac munificentiâ superavit, tandem in castro Namptogilo agri Silvanectensis morbo correptus interiit, et suis triste sui desiderium reliquit.

Obiit Eidus septembris 1578. *Vixit annos* 47.

Ludovicus Castanæus fratri Charissimo mærens posuit.

Il ne laissa de Louise de Laval, sa femme, qu'un fils mort à Chartres à 13 ans, le 18 mai 1591, pendant le siége de cette ville par Henri IV.

Jusqu'ici je n'ai rien dit qui puisse assurer à François de la Rocheposay, la qualité d'homme de lettres; mais il est certain qu'il la méritait et qu'il savait fort bien les langues grecque et latine: cela se prouve par la considération qu'il avait pour Joseph Scaliger et pour le poète Daurat, qui lui écrivait des lettres mélangées de grec et de latin, qu'il n'eût pû entendre s'il n'eût possédé ces langues, et que Daurat ne lui aurait point écrites de ce style s'il ne lui eût connu assez d'intelligence pour les lire et y répondre. Duchêne, p. 124, des Preuves de l'Histoire Généal. de la maison de Chasteignier, en rapporte une où Daurat le remercie d'un présent qu'il avait fait à l'un de ses enfans dont François Chasteignier était le parrain. Il parle de la grandeur du présent et promet à son bienfaiteur de lui dédier une ode de Pindare, traduite en vers latins. Il lui offre aussi ses services en matière de livres, et lui parle d'un ouvrage nouveau. Elle mérite d'être lue, et contient de bons mémoires pour la vie de Daurat.

(*Voyez* DUCHÈNE, au lieu cité.)

CHASTEIGNIER (LOUIS) (1595), seigneur d'Abain, de la Rocheposay et de Touffou, baron de Preuilly et de Malval, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils d'état et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté de la Haute et Basse Marche, fut le septième des enfans de Jean Chasteignier et de Claude de Montléon; il naquit au château de la Rocheposay le samedi 15 février 1535. Il fit ses premières études dans l'Université de Paris, et eut pour maîtres Adrien Turnebe, et Jean Daurat qui lui donna aussi pendant

quelque temps des instructions domestiques à la Rocheposay. Ce précepteur obligé de retourner à Paris où sa profession publique le rappelait, lui envoya le fameux Joseph Scaliger. On ne pouvait pas avoir de plus grands maitres. L'esprit de l'élève répondit à leurs soins. Il se forma avec succès dans la connaissance de la langue grecque et de la langue latine. La philosophie, l'histoire, la politique, tous les beaux-arts entrèrent dans le plan de l'éducation qu'il reçut : ils formèrent son cœur, ils ornèrent son esprit. En 1556, il entreprit le voyage d'Italie. Il avait dessein de s'engager dans la religion de Malte; il en fit même le voyage avec M. de Chanteraine, ambassadeur de la religion. Mais la mer lui était contraire, il quitta ce parti et prit l'abbaye de Nanteuil en Vallée que lui résigna Antoine Chasteignier son frère. Il alla à Milan en 1559 solliciter la liberté de Roch de Chasteignier dont j'ai parlé; il y passa neuf mois, et fut ensuite nommé parmi ceux qui devaient conduire Elisabeth de France, sœur de Charles IX, en Espagne. Après la mort de Touffou son frère, arrivée en 1562, il embrassa le parti des armes, prit le nom d'Abain et recbercha en mariage Claude Dupuy (1), fille de Georges Dupuy et de Jeanne Raffin de la maison de Pecalvary en Agenois. Elle était sa parente au troisième degré; il obtint en 1565 dispense du pape Pie IV et l'épousa en 1567. Charles IX l'honora peu de temps après du collier de son ordre (Saint-Michel). Il se trouva aux batailles célèbres de Saint-Denis, de Jarnac et de Moncontour, au combat de la Roche-Abeille, et fit voir partout une valeur et une conduite dignes des plus grands emplois. Il fut pourvu en 1573 de celui de

(1) Morte le 30 octobre 1632, âgée de 93 ans, et inhumée dans l'église paroissiale de Dissai. Abel de Sainte-Marthe lui a fait cette épitaphe :

Tot varias inter dotes, queis Podia fulsit,
Hæc tumuli pario marmore scripta leges.
Hic Jacet Herois conjux è stemmate Regum
Materno, et magni Præsulis alma parens.

Ce prélat est l'évêque de Poitiers dont nous parlerons.

gentilhomme ordinaire de la chambre, et suivit Henri III en Pologne ; il revint en France avec ce prince, après la mort de Charles IX. Le nouveau roi qui connaissait le mérite du seigneur d'Abain, le combla de bienfaits, que j'ose dire mérités ; il le fit maître-d'hôtel ordinaire de sa maison, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et conseiller de son conseil privé. Il le choisit aussi pour aller à Rome assurer de sa part Grégoire XIII de son *Obédience filiale*, à cause de son nouvel avènement à la couronne, avec ordre de rester auprès de sa Sainteté en qualité de son ambassadeur ordinaire. Il resta à Rome cinq ans entiers. Il se distingua dans cette ambassade par des actions de vigueur dignes de la grandeur de son caractère et du maître qu'il servait. Il s'opposa autant qu'il lui fut possible à la réception de l'ambassadeur qu'Etienne Bathory, élu roi de Pologne en la place d'Henri III, avait envoyé à Rome. Il fit ses remontrances au pape, et lui dit que le roi Henri III, son maître, était le seul légitime roi de Pologne, qu'il fallait l'entendre avant de recevoir l'ambassadeur de Bathory, qu'il demandait un temps compétent pour en avertir le roi son maître. *Que si l'ambassadeur de Bathory se trouvait en sa présence en quelque cérémonie ou action publique que ce pût être, qu'il lui passerait son épée au travers du corps, même aux yeux et en présence de sa Sainteté.* Il informa la cour de sa conduite et de ce qui se passait en celle de Rome. Henri III lui ordonna de se contenter d'un simple acte de protestation contre la réception de l'ambassadeur de Bathory. Il fit cet acte avec toute la publicité et la hauteur possible, en présence de *Paul Uchanascki* (c'était le nom de l'ambassadeur) et du pape auquel il adressa la parole. L'acte fut dressé en même temps en présence de trois cents gentilshommes qu'il avait menés exprès, par des notaires qui le reçurent, et d'Abain se retira aussitôt. Cette action se passa le onze avril 1579. Il demanda ensuite de la part du roi le chapeau de cardinal pour Charles de Bourbon, neveu du cardinal de ce nom, oncle du roi. Les lettres du roi au sujet de cette promotion sont du 27 octobre 1579. La com-

pagnie de cinquante hommes d'armes étant vacante par la mort de François de la Rocheposay son frère, le roi l'en gratifia. En 1580, il demanda au pape la promotion au cardinalat de Philippe de Lénoncourt. Le temps de son ambassade finit, et il fut rappelé de Rome au mois de mars 1581. A son retour en France, il fut fait conseiller d'état en la place de Nicolas d'Angennes; le brevet fut expédié le 3 mars 1582. Au mois d'août 1582, il fut commis avec Philippe Dubec, évêque de Nantes, et René Baillet, second président au Parlement de Paris, pour aller visiter les provinces de Lyonnais, de Forez, de Baujolais, de Dauphiné et de Provence. Il fut fait à son retour l'un des quatre chambellans ordinaires du roi, et chevalier du Saint-Esprit. Il en reçut l'ordre des mains du roi le dernier jour de l'an 1583. Il passa en 1585 en Poitou avec François de Bourbon, duc de Montpensier, pour s'opposer aux progrès de la Ligue. Il rendit cette année et les suivantes de grands services à Saumur dont les Ligueurs voulaient se rendre maîtres; à Angers contre le parti des Calvinistes, et aux environs de Poitiers contre les Reistres et les Lansquenets, à la journée d'Auneau en Beauce en 1587, et en Picardie en 1588. Il obligea le duc d'Aumale de sortir de cette province. Il alla à Florence en 1589, pour négocier le mariage du grand duc de Toscane, Ferdinand de Médicis, avec la princesse Christine de Lorraine. Le roi le félicita du succès de sa négociation par une lettre écrite à Tours le 30 mai 1589. La mort du roi arrivée au mois d'août (le 2) suivant, le seigneur d'Abain fut arrêté à Poitiers par les Ligueurs, nonobstant le sauf-conduit du duc de Mayenne. Ce duc regardé comme le chef de l'état, écrivit pour sa liberté et lui demanda même son amitié par une lettre du 26 août 1589. Le cardinal Charles de Bourbon, déclaré roi par le parti de la Ligue, s'intéressa aussi pour sa liberté. La lettre est datée du château de Chinon, où le cardinal était lui-même détenu prisonnier, du dernier août 1589. D'Abain fut remis en liberté. Il se rangea aussitôt du parti d'Henri IV, son roi légitime. Ce monarque lui

donna des marques de son estime par différentes lettres qu'on trouve dans Duchesne, il lui donna même avis de l'heureuse journée d'Yvri par une lettre datée du camp, du 14 mars 1590. Il fut fait prisonnier en la petite ville de Chauvigny, à quatre ou cinq lieues de Poitiers, le 17 mars par le vicomte de la Guierche, Georges de Villequier, gouverneur de Poitou et de la Marche pour la Ligue. On le conduisit à Poitiers. Le roi offrit en échange de d'Abain, Bois-Dauphin, pris à la bataille d'Yvri. Ces offres furent refusées du vicomte de la Guierche qui assiégeait Chauvigny défendu par Henri Chasteignier, baron de Malval, fils de notre d'Abain. Le vicomte lui offrait sa liberté sans aucune rançon en lui faisant remettre Chauvigny par le baron de Malval. Il crut que c'était mettre sa rançon à trop haut prix: il refusa généreusement ces conditions, ou du moins demanda qu'il lui fût permis d'en donner avis à MM. de la Trémoille et Malicorne. Ces seigneurs qui ne voyaient pas de moyen de faire lever le siége, lui firent approuver les conditions du consentement du roi qui prit la peine d'en écrire lui-même à d'Abain le 14 juin 1590. Il profita de sa liberté pour faire lever aux Ligueurs le siége de la Rocheposay; il fut récompensé en 1591 par le titre de lieutenant-général pour le roi de la Haute et Basse-Marche, d'abord sous le gouvernement d'Auvergne, ensuite en gouvernement particulier. Il signala le commencement de sa lieutenance-générale par la levée du siége de *Belac*, que le vicomte de la Guierche fut obligé d'abandonner après un siége opiniâtre où cette petite ville supporta 476 coups de canon. Montmorillon et Mirebeau furent aussi pris sur le vicomte de la Guierche. Il nettoya, après ces expéditions, la Haute-Marche des partis de la Ligue qui s'y soutenaient, et tout malade qu'il était, il en chassa le duc de Nemours et le marquis de Saint-Sorlin, qui se retirèrent en Auvergne fort maltraités. Ses services et sa fidélité éprouvée lui firent donner le soin du gouvernement du Limousin pendant l'absence du duc de Ventadour, et la lieutenance du Poitou, au

delà de la Vienne, pendant l'absence du sieur de Malicorne; la défaite et la mort du vicomte de la Guierche, chef de la Ligue en Poitou, et noyé dans la Vienne avec plus de cent gentilshommes de son parti, lui firent beaucoup d'honneur. Le marquis de Pisani ayant été envoyé à Rome pour engager le pape à procurer la paix à la chrétienté, le roi le choisit comme une des personnes les plus distinguées du royaume, pour joindre sa procuration à celles qui étaient remises au marquis pour agir en leur nom. S. M. lui écrivit aussi le 18 mai 1593 pour l'engager à se trouver à Mantes, où elle avait résolu de se faire instruire sur la religion catholique, et à y amener la compagnie de cinquante hommes d'armes qu'il commandait. Le blocus de Poitiers formé par Malicorne, gouverneur de Poitou, l'empêcha de se trouver à Mantes: les services qu'il rendit au roi le firent aisément excuser. Il y apprit le succès de la conférence de Mantes, et la conversion du roi qui voulut bien l'en instruire lui-même par une lettre écrite à Saint-Denis le 25 juillet 1593. L'année suivante, il s'employa efficacement à apaiser les troubles du Limousin; il suivit en 1595 le roi qui allait en Franche-Comté, pour aller au-devant des ennemis qui avaient passé les monts. Ce fut dans ce temps-là que Charlotte de la Trémoille, princesse de Condé, voulut mettre d'Abain auprès du jeune prince son fils. Elle avait aussi envie de donner à ce prince, Joseph Scaliger pour précepteur; mais la mort de Louis Chasteignier d'Abain rompit les mesures de la princesse. Il mourut à son retour de la Franche-Comté en la ville de Moulins, le 9 septembre 1595; son corps, apporté à la Rocheposay, y fut inhumé le seizième de novembre. Ce que j'ai dit de l'éducation de Louis Chasteignier, a dû faire comprendre au lecteur que je pouvais placer ici ce grand homme à titre de savant; mais comme je n'ai donné qu'une esquisse légère de ses talens littéraires, on me permettra de revenir sur mes pas et de retoucher le tableau. Personne ne se déclara plus ouvertement, et ne montra plus d'estime que lui pour les gens de lettres. Il garda pendant trente ans Joseph

Scaliger, son précepteur, dans sa maison, et lui confia l'instruction de ses enfans. C'est à la *Rocheposay*, à *Touffou*, et à *Malval*, que Scaliger a composé une grande partie de ses ouvrages. Il dédia son Commentaire sur Varron à son illustre patron chez lequel il l'avait composé; plusieurs raisons, dit Scaliger, m'ont engagé à vous dédier ce que j'ai fait sur Varron : votre amour pour les lettres qui vous distingue dans la noblesse; votre génie supérieur, et qui eût même pû se passer de l'étude; votre attachement aux sciences, et les progrès que vous avez faits qui auraient pu suffire à vous illustrer; enfin les obligations infinies que je vous ai....

Quod quidem multis de causis facio, tùm quod ex nobilitate nostrâ non potui invenire magis litterarum amantem quam te, cujus ingenium tale est ut etiam sine libris videatur cultum esse potuisse. Tantum autem litterarum consequutus es, ut vel satis ad summam gloriam esse possit. Tum si quis quærendus erat cui multum me debere fatear, tu profectò unus occurristi..... Vale. ex castro vestro Ruppiposæorum, 4°. *Idus X. M. D. L. XIV.* Scaliger retiré en Hollande, ne perdit point l'estime de son élève. Louis Chasteignier prit le soin de le faire payer d'une pension que Henri III lui avait accordée; il lui envoyait de Rome, et d'ailleurs, les livres les plus rares qu'il pouvait découvrir. Pendant son ambassade de Rome, il y fit autant admirer son éloquence et l'art de persuader qu'il possédait souverainement, que ses talens pour la négociation. Il y contracta une intime liaison avec le savant *Muret*; ils lisaient ensemble les meilleurs auteurs grecs et latins. C'est ce qu'on apprend dans une lettre de notre illustre d'Abain, au savant Dupuy, conseiller au Parlement de Paris. *Nous lisons*, lui écrit-il, *les politiques*, *ayant parachevé nos éthiques*. Tous les savans de Rome s'empressaient à le connaître et à en être connus. Le cardinal Sirlet, Vincentius Laurens, qui fut aussi cardinal, Fulvius Ursinus, Christophe Clavius, Petrus Victorius, en Italie. En France, Daurat, Ronsard, Cujas, Jacques-Auguste de Thou, notre historien, Claude Dupuy, Florent Chrétien, Scévole de Sainte-Marthe, François de

Foix de Candale, évêque d'Aire, Arnaud d'Ossat, depuis cardinal, furent ses amis particuliers. Presque tous se sont cru obligés de transmettre à la postérité des monumens de leur estime et de leur amitié, ou de leur reconnaissance pour notre héros. Les Français comme les étrangers se sont empressés de concert à célébrer son érudition, sa valeur et sa probité. Notre Tite-Live, de Thou, fait son éloge en ces mots (1) : *Ludovicus Castanæus Abennius vir nobilitate, eruditione, et morum probitate insignis*. Florent Chrétien a fait aussi son éloge à la fin du poème grec qu'on trouve dans les Opuscules de Joseph Scaliger. Roland Bétaulaud a consacré quelques vers latins à sa mémoire. Scévole de Sainte-Marthe a placé son éloge parmi ceux des savans hommes qui ont illustré la France. On trouve plusieurs pièces latines et françaises dans le même poète qui n'ont pas d'autre objet. Abel a imité le zèle de son père : Paulus Melissus, Guielmius de Lubec, un grand nombre d'autres lui ont rendu leurs hommages. Louis d'Abain, tout savant qu'il était, n'a pourtant rien publié. Tout ce qu'on trouve de lui est une lettre latine à *Petrus Victorius*, imprimée avec celles de Muret. C'est la quatre-vingt-huitième. Deux lettres françaises qui sont parmi celles qui ont été écrites à Joseph Scaliger par les savans qui étaient en relation avec lui. Un volume de lettres écrites à Henri III et à la reine mère Catherine de Médicis pendant son ambassade à Rome, qui étaient en original dans la bibliothèque de M. Dupuy, fils de Claude Dupuy, conseiller au parlement, avec celles que le roi et la reine sa mère lui écrivirent depuis 1576 jusqu'en 1580. Parmi les manuscrits de M. Dupuy, on trouve encore un manuscrit in-fol. en deux volumes, contenant *l'ambassade de Louis Chasteignier, seigneur d'Abain (à Rome.)*

(*Voyez* l'*Histoire de la Maison de Chasteignier*, l. III, depuis la p. 305 jusqu'à la p. 395, et les preuves depuis la p. 125 jusqu'à la p. 146, où l'on trouvera presque tout ce qui a été

(1) Liv. XCIV.

écrit par les auteurs contemporains, en vers et en prose, sur Louis Chasteignier d'Abain; — sur sa postérité, voir les p. 396, 397 et 398.)

CHASTEIGNIER (Henry) (1591), baron de Malval, fils aîné de Louis dont nous venons de parler, et de dame Claude Dupuy son épouse, se distingua dans les lettres et dans les armes, et y aurait sans doute paru avec autant d'éclat que son illustre père, s'il eût fourni une carrière plus longue. Il naquit à Abain le 14 janvier 1569. Il eut pour guide de ses études le fameux Joseph Scaliger. Son père l'instruisit dans le métier de la guerre. Il n'avait encore que vingt ans lorsqu'il donna des preuves de sa prudence et de sa valeur au siége de Chauvigny qu'il défendit avec intrépidité contre le vicomte de la Guierche, gouverneur du Poitou pour la Ligue. La résistance que le vicomte trouva dans cette bicoque, qui soutint comme je l'ai dit, 476 coups de canon et un siége de trois semaines, valut au père de Henri sa liberté sans rançon. L'année suivante 1591, il eut encore l'honneur de contribuer à la levée du siége de Belac, petite ville de la Marche (1) dont le seigneur d'Abain était nouvellement établi gouverneur, et que le même vicomte de la Guierche avait aussi assiégée; mais s'étant engagé quelque temps après dans un combat contre les rebelles, avec la compagnie de chevau-légers qu'il commandait entre Champigny et Milly, il y fut tué d'un coup de fusil, dont la balle lui passa au travers du corps. Sa mort est datée dans l'épitaphe que lui fit Scaliger, du 22 septembre 1591; ses entrailles furent enterrées à Mirebeau, et son corps à la Rocheposay. Scaliger lui a donné dans l'épitaphe dont je viens de parler, le titre: *Adolescentis nobilis, litteris, et militaribus studiis excultissimi.* Dans les vers sur la mort de cet illustre élève, il dit après avoir parlé de son courage:

At quamvis titulus plenis tibi fructibus ingens
Armorum merito est; tamen est prior ordine virtus,
Et doctæ impubes ætas operata Minervæ.

(1) Sur les frontières du Limousin.

Scévole de Saint-Marthe a fait aussi une longue pièce de vers sur la mort du jeune Malval. Il en parle comme d'un jeune héros qui avait réuni les muses avec la guerre. Il le place aux Champs-Élisées, où il lui fait raconter

Comment loin du vulgaire ayant suivi l'adresse
Des Grecs et des Romains, dont la vraie noblesse
Mélant aux faits de Mars, des Muses le souci,
Il maria le livre avec la vaillance.

Il joignit à ce poème quelques autres pièces de vers, et entr'autres ce sonnet que je rapporterai parce qu'on y trouve la vie de Henri de Malval.

Également chéri des Muses et de Mars,
J'ai hanté l'Italie au printemps de mon âge:
J'ai peu de temps après fait mon apprentissage
Sous un père excellent aux armes et aux arts.

J'ai gardé Chauvigny avec peu de soldars,
Et ne l'ai point rendu qu'à mon grand avantage,
Retirant des ligueurs pleins d'orgueil et d'outrage
Mon père prisonnier entre mille hasars.

J'ai secouru Belac : enfin comme à la plaine
J'attaquais l'ennemi, la tempête soudaine
D'un coup de plomb fatal m'a tué jeune d'ans.

Mais pourquoi pleurez-vous ma jeunesse ravie?
Pour gagner de l'honneur j'étais venu en vie :
L'ayant si bien acquis, n'ai-je pas fait mon temps?

(Voyez DUCHESNE, *Histoire générale de la Maison de Chasteignier*, livre III, depuis la page 404 jusqu'à la page 416. Les poésies dont je parle y sont en entier).

CHASTEIGNIER DE LA ROCHEPOSAY (HENRI-LOUIS) (1651), évêque de Poitiers, abbé de Saint-Cyprien de cette ville et de Nanteuil-en-Vallée, était le septième fils de Louis Chasteignier d'Abain et de Claude Dupuy, et naquit à Tivoli pendant l'ambassade de son père à Rome, le 6 septembre 1577. Il eut pour parrain le cardinal Louis d'Est, frère du duc de Ferrare, et pour marraine Éléonore d'Est, leur sœur. Le célèbre Joseph Scaliger fut son précepteur, et malgré la

différence de religion, leurs liaisons ont presque toujours duré. Il reçut la tonsure à Rome, le 26 janvier 1596, et les quatre jours suivans les quatre ordres appelés *mineures*. Henri de Gondi, évêque de Paris, et depuis cardinal de Retz, lui conféra la prêtrise, et Henri IV le destina par brevet à l'évêché de Poitiers. Il en fut pourvu par Louis XIII en 1611, après la mort de Geoffroi de Saint-Blin, et fut sacré évêque dans l'église des Feuillans à Paris, le 13 mai 1612, par Jean de Bonzy, cardinal, évêque de Béziers, assisté de Gabriel de l'Aubépine, évêque d'Orléans, et d'Armand-Jean du Plessis, évêque de Luçon, et depuis cardinal, duc de Richelieu. Il mourut subitement le 30 juillet 1651 (1), âgé de 74 ans. Ce prélat avait l'âme grande, l'esprit vif et élevé, un jugement net et beaucoup d'érudition. Il aimait l'étude et chérissait les savans. Les plus agréables momens de sa vie étaient ceux qu'il passait au château de Dissay, où il se livrait tout entier à la théologie de l'école, à laquelle il joignait toujours la lecture de l'écriture et des pères. Son expression avait de l'aisance et de la dignité. Capable des plus importantes affaires, il les abandonna pour ne point donner de jalousie au cardinal de Richelieu, rival toujours dangereux, dont il était plus prudent d'être l'admirateur que l'émule. Pendant le séjour qu'il fit à Rome au commencement du pontificat de Paul V (2), il travailla à la bibliothèque des cardinaux qui parut à Toulouse en 1614, in-4°, sans nom d'auteur, et à Poitiers en 1616, in-4°, avec son nom. L'ouvrage porte ce long titre : *Nomenclator S. R. E. cardinalium qui ab anno Christi M° quippiam commentati sunt, seu ab eo tempore quo pontificis electione ad eos tantum ob cleri multitudinem revocatâ, maximus illis honos, qualem videmus haberi cœptus est. Accesserunt ad calcem pontificum, et cardinalium epitaphiæ suprà CC. quæ Alphonsi*

(1) Le nouveau Moréri dit en 1611 ; c'est une faute d'impression qu'on corrigera apparemment dans la nouvelle édition qu'on prépare.

(2) Camille Borghèse, successeur de Léon XI, qui ne fut pape que 27 jours. Paul V fut élu le 16 mai 1605, et mourut en 1621.

Ciaconii libro de pontificum gestis appositè interseri operæ est. Tholosæ apud Dominicum de la Caze, an 1614, in-4°. Aubery parle avec éloge du recueil de notre prélat, qui lui a beaucoup servi dans son Histoire des cardinaux français. Il est le fruit de beaucoup de lecture et des recherches que fit l'auteur à Rome. Quelques-uns ont prétendu que son but était d'obtenir lui-même le chapeau et de se trouver un jour au nombre des cardinaux auteurs dont il parlait. Sa naissance et son mérite étaient des titres qui pouvaient lui faire regarder cette dignité comme due à sa personne. Cependant s'il a eu ce dessein, ce qu'on ne saurait penser que d'après des conjectures assez naturelles, il s'est trompé. *Sa Nomenclature des cardinaux* a été suivie de plusieurs autres ouvrages composés dans la retraite de Dissay: les autres sont,

Un abregé des plus célèbres distinctions tant de philosophie que de la théologie : Un commentaire en français sur saint Mathieu, imprimé à Poitiers en 1619. *Des Exercitations ou Observations théologiques et morales sur saint Marc, saint Luc et saint Jean, et les Actes des Apôtres, et sur les quatre livres des Rois en latin*, imprimées in-4°, à Poitiers, chez la veuve Meinier, en 1626, sous ce titre : *Exercitationes in Marcum, Lucam, Joannem, et Acta Apostolorum, etc.* L'objet de ces observations que j'ai lues, est d'instruire chrétiennement ses diocésains et surtout les personnes destinées par état à l'instruction des autres. On y trouve en général plus de piété que d'érudition. Le prélat qui a imité les écrivains sacrés des premiers siècles, pense bien plus à l'établissement d'une foi pure et des bonnes mœurs, qu'à faire parade d'un profond savoir. Il y combat les hérétiques et en particulier les protestans, dans toutes les occasions qui s'y présentent. Toujours occupé de ses devoirs, il anime les ecclésiastiques à remplir les leurs, plutôt en père tendre qui a la sanctification de ses diocésains pour but, qu'en savant qui cherche à se faire une réputation passagère. Le style en est noble, mais inégal, quelquefois même obscur et *entortillé* : au reste la piété, la droiture qui brillent partout remplacent bien la politesse et la correction des termes

D'après l'impression qu'a produite sur mon esprit la lecture de l'ouvrage, je le crois très utile aux prédicateurs. Les applications des textes à la morale sont heureuses. Il y a même communément beaucoup d'esprit. C'est dommage que l'auteur ait tout-à-fait négligé la lettre et ses difficultés.

Il a joint à cet ouvrage des explications sur les autres livres de l'Ecriture (1) dans le même goût polémique; elles forment un très gros volume in-folio imprimé à Poitiers. On trouve à la fin une notice des saints du Poitou. *Letaniæ pictonicæ*, qu'on doit plutôt considérer comme un projet que comme un ouvrage fini. Il n'y a ni exactitude, ni découvertes, ni l'esprit de discussion qu'exigeait la matière : tout y est sec, et si j'ose employer ce terme, *croqué*. Ce qu'il y a de bon est dû à Besly, avec qui l'évêque était fort lié, ou à Grégoire de Tours; le reste sont des copies de Bouchet ou des notions tirées des anciens bréviaires et des légendes.

On lui doit encore des Dissertations morales et politiques, sous le titre de *Dissertationes ethico-politicæ*. Je n'ai pu voir cet ouvrage et n'en puis parler.

Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Syran (2), fut honoré de la protection de l'évêque de Poitiers et composa même un livre en sa faveur, intitulé : *Apologie pour Messire Henri Chasteignier de la Rocheposay contre ceux qui disent qu'il est défendu aux ecclésiastiques de prendre les armes en cas de nécessité*. Il y avait sans doute un peu de complaisance de la part de l'abbé pour son patron, et quelles que soient ses raisons, car j'avoue que je n'ai point vu cette apologie, il me paraît bien difficile d'accorder le principe qu'il s'agissait d'établir

(1) La Genèse, l'Exode, les Nombres, Josué, les Juges, Job, et tous les Prophètes.

(2) Tous les auteurs et l'abbé lui-même ont toujours écrit *Cyran*. Mais M. l'abbé le Bœuf, d'après l'abbé Châtelain, a fait voir que l'on doit écrire *Syran* ; le nom du saint étant *Sigirannus*, et non *Cyranus*. L'abbé de Saint-Cyran mourut le 11 octobre 1643, à Paris, et fut inhumé dans l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas.

(Voyez les *Mém*. de Marolles, année 1643, pag. 151).

avec la pureté de le morale évangélique, quand même un prélat prendrait les tempéramens (1) que prenait Philippe, évêque de Beauvais, cousin germain de Philippe-Auguste.

Ce qui donna occasion à cette apologie fut la conduite que tint, en 1614, l'évêque de Poitiers à l'égard du prince de Condé. Ce dernier était près de Poitiers, accompagné d'une nombreuse noblesse et d'une partie de ses troupes, que le marquis de Bonnivet avait ralliées; il avait mis garnison dans Amboise, et avait eu une entrevue avec le duc de Vendôme. L'évêque, sur des avis secrets qu'il eut, craignit que le dessein du prince ne fût de se rendre le maître de Poitiers. Son appréhension n'était pas sans fondement. Le duc de Roanès, gouverneur, avait donné lieu aux mêmes soupçons. Il dépêcha des courriers vers le roi et la reine mère; et, pour obvier aux troubles qu'il craignait, fit les fonctions de gouverneur de place, *non pas en camail ni en bonnet carré*, dit l'auteur qui m'apprend ce fait, *mais avec une pique à la main, armé et cuirassé, et en capitaine résolu de faire le gendarme et de garder la ville*. Les portes furent fermées, les chaînes tendues, le quartier de l'évêché se mit sous les armes, et l'entrée de la ville fut refusée au prince.

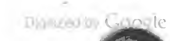
Je veux bien que le zèle serve ici d'excuse au prélat; mais une occasion où la postérité équitable ne lui pardonnera pas si aisément, c'est l'esprit de prévention et l'animosité qu'il fit voir dans l'affaire du malheureux Grandier, qui avait été sa victime avant d'être celle du cardinal de Richelieu.

(1) Ce prélat, dit notre histoire, pour satisfaire au principe : *Ecclesia nescit sanguinem*, se contentait dans le combat d'assommer les ennemis, et avait à sa suite des gens qui les égorgeaient. Ayant été fait prisonnier de guerre par Richard *Cœur de Lion*, il fut redemandé par le pape. Richard envoya au saint père la cuirasse ensanglantée, le casque et les armes de l'évêque, et lui demanda s'il reconnaissait, à cette marque, *un de ses enfans. Vide, pater, si tunica sit filii tui, an non? Vid. Math.* Paris, et Hoveden. Il y a une fort belle lettre de Fulbert, évêque de Chartres, contre les évêques de son temps qui allaient à la guerre, *Trésor des anecdotes*, de dom Martène et dom Durand, tom. I.

Voyez l'article de Grandier, celui de Nicolas de Sainte-Marthe, Vigneul-Marville, tom. II, p. 24 et 25, de la première édition, le *Gallia christiana* de la dernière édition, l'*Éloge de la Famille des Chasteigniers*, par Abel de Sainte-Marthe, dans *les Preuves* de Duchesne, p. 145, et le même Duchesne, *Histoire de la Maison des Chasteigniers*, liv. III, p. 445; — Loisel, *Histoire de notre Temps*, année 1614, p. 57.

CHATELIER (Léon Barlot du) (1644), fils d'Antoine, et petit-fils de Joachim, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils d'état et privé, premier maréchal des camps et armées de France, naquit au bourg du Poiré près Fontenay-le-Comte, le 14 mars 1582, d'une très noble famille (1), et l'une des meilleures de la province. Ses premières années furent consacrées à l'étude. Les mathématiques, les fortifications et la perspective furent les sciences auxquelles il se livra. Elles étaient celles qui paraissaient les plus nécessaires au parti des armes pour lequel il était destiné. Il le prit dès l'âge de douze ans, et porta le mousquet pendant deux ans dans la compagnie du sieur de Perne, qui fut depuis gouverneur de Saintes. Il était d'une taille avantageuse, d'une figure agréable, robuste et adroit dans les exercices militaires; il donna de lui une opinion si favorable, que dans une assemblée de la noblesse convoquée en 1597 par Malicorne, gouverneur du Poitou, pour conserver cette province au roi et la mettre à l'abri des tentatives du duc de Mercœur, on donna à Châtelier Barlot un commandement absolu sur la noblesse et les autres états à sept ou huit lieues aux environs de sa maison. C'était une espèce de gouvernement. Toute la province avait été divisée en sept parties, et sept gentilshommes des plus distingués étaient nommés les chefs, à qui chaque canton devait obéir. Du Châtelier Barlot n'avait encore que quinze ans lorsqu'on lui déféra cet honneur. Le

(1) Elle subsiste encore aux environs de Fontenay-le-Comte. En 1559, vivait *Renée Barlot*, veuve de feu Gilles de Laval, dame en partie de la *Mothe-Saint-Héray*.



Poitou ayant été purgé en peu de temps des restes de la ligue et des brigands qui, sous le nom du duc de Mercœur, levaient des tributs forcés, pillaient les maisons, assiégeaient les châteaux et s'y remparaient. Le jeune Barlot obtint de son père, qui avait été son guide, la permission d'aller trouver le roi qui était au siége d'Amiens (1). Il s'y attacha au maréchal de Biron (2). On sait les suites heureuses de ce siége. Amiens fut repris par S. M. Tout se soumit aux armes légitimes du vainqueur; la paix de Vervins (en 1598) fut l'heureux terme de la ligue et des guerres civiles. Du Châtelier Barlot pendant les douze années de tranquillité qui suivirent cette paix, se tint à la cour à la suite du roi. Il l'accompagna jusqu'à Donchery où le maréchal de Bouillon vint trouver Sa Majesté et fit sa paix avec elle. En 1609, le roi étant sur le point d'exécuter ce grand projet, dont tous nos historiens parlent, avait fait lever un régiment pour M. le dauphin. Châtelier Barlot obtint la troisième compagnie (3). La funeste mort d'Henri IV rendit cette faveur sans effet. Il eut ordre en 1612 d'accompagner le duc de Mayenne, qui alla en Espagne suivi de cinq cents gentilshommes chercher l'infante, épouse de Louis XIII. Le prince de Condé et le duc de Bouillon ayant pris les armes pour satisfaire les mécontentemens qu'ils prétendaient avoir de la cour, du Châtelier fut honoré d'un régiment d'infanterie de dix enseignes. Il eut peu de jours après la qualité de mestre de camp. La paix de Loudun fut suivie de la mort du maréchal d'Ancre, et des brouilleries entre la reine-mère et le roi. Cette princesse s'étant retirée à Loches et ensuite à Angoulême, le duc de Mayenne marcha contre le duc d'Épernon, qui favorisait la retraite de la reine-mère : du Châtelier fut de l'armée du duc de Mayenne. Il suivit toujours constamment le parti de la cour, je veux dire

(1) En 1597.

(2) Qui y commandait.

(3) Le sieur de Reignac avait la première, le marquis de Mony la seconde.

celui du roi. Au siége de Saint-Jean-d'Angély, en 1621, Soubise demanda à lui parler et le fit prier d'obtenir du connétable de Luynes qu'il engageât le roi à accepter une capitulation : je passe sous silence plusieurs autres occasions peu importantes, où il eut part; il se trouva en 1622 au blocus de la Rochelle, où il se signala, dit-il, dans plusieurs petits combats, pendant ce blocus qui dura six ou sept mois. Il se mit ensuite à suivre la petite armée de Soubise, avec le duc de la Roche-Foucauld, et s'enferma dans Fontenay-le-Comte en 1622. Cette même année il fut confirmé dans sa charge de maréchal de camp. Pendant l'hiver de cette année, il fut député pour faire exécuter à la Rochelle les édits concernant le rétablissement de la religion catholique. Il servit ensuite sous les maréchaux de Thoiras, de Themines et de Schomberg contre les Rochelais, jusqu'à la prise de la Rochelle, *après vingt mois de siége*, le jour de la Toussaint 1628. Il suivit le roi en Piémont, dans cette campagne mémorable où Sa Majesté, en personne, força le pas de Suze au milieu de l'hiver. L'année suivante 1630, il retourna en Savoie avec son régiment sous le commandement du maréchal de Châtillon, et rejoignit le roi après la prise de Rumilly par Sa Majesté, et celle d'Annecy par Châtillon. Ayant reçu ordre d'aller à Conflans avec Manicamp pour en forcer les faubourgs, il franchit, pour abréger le chemin, des roches escarpées et des précipices affreux, en se laissant glisser du haut en bas avec cinq mille hommes qui en firent autant; ce qui fit dire au secrétaire d'état la Vrillière qui accompagnait le roi, qu'il avait bien ouï dire que *les oiseaux franchissaient les montagnes, mais non pas les armées avec armes et bagages*.

Conflans fut pris la même nuit. Il se mit à suivre le prince Thomas qui était fort pressé, lorsqu'il reçut ordre d'aller attaquer *Miollans*, qui se rendit deux jours après; Montmellian résista huit jours. Un ordre du roi l'obligea d'en quitter le siége pour rejoindre le maréchal Schomberg, avec lequel il partit de Suze pour attaquer Veillane qui, tout bien fortifiée qu'elle était, fut aussitôt prise qu'attaquée. Il se trouva aussi

au siége de Cazal. Mazarin qui négociait la paix et qui allait et venait de l'armée du roi à Cazal, ayant quitté les ennemis pour passer à l'aile gauche que commandait du Châtelier Barlot, le négociateur essuya cinquante coups de mousquet qui lui furent tirés par les enfans perdus du régiment de Champagne. Il avait beau crier *qu'il apportait la paix*, il eut infailliblement été tué s'il n'eût été reconnu de la Fitte, aide de camp. Cazal fut rendu, la paix fut faite avec les impériaux, l'Espagne et la Savoie, et le duc de Mantoue rétabli. Du Châtelier Barlot retourna à la cour. Il fit un voyage à sa maison en 1631 ; il y resta peu de temps, et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la prise de *Bergançon* et de *Saint-Tropès* (1) par le maréchal de Vitry. Il fut rappelé en 1632 en Lorraine où il joignit le roi, mais le duc ayant fait satisfaction, on revint à Paris. La rébellion de Montmorenci avait déterminé le roi à faire un voyage en Languedoc ; mais la journée de Castelnaudary, où le maréchal fut fait prisonnier (2) finit les troubles. Tout plia : Pezenas et Béziers se rendirent à du Châtelier. En 1633, il servit en qualité de maréchal de camp sous le marquis de Saint-Chaumont, et nettoya Trèves et ses environs des troupes allemandes et espagnoles. La prise de Fredambourg, entre Trèves et Metz, lui fit beaucoup d'honneur, elle ne coûta au roi que quatorze hommes. Nancy ayant été pris par Sa Majesté en personne après vingt-deux jours de tranchée, elle donna à du Châtelier Barlot des marques d'une extrême considération, lui ayant ordonné d'entrer le premier dans la ville par la porte Saint-Nicolas à *la tête de six compagnies du régiment de ses gardes pour demeurer dans la Ville-Neuve.* Le roi fit plus, il voulut être logé par du Châtelier, lui, la reine, le cardinal de Richelieu et le garde des sceaux dans la ville-Neuve; que les clefs de la ville lui fussent remises, et qu'il fît la fonction de gouverneur, honneur dont il jouit tant que le roi resta à Nancy. Il alla passer l'année suivante 1634

(1) En Provence.
(2) Le 17 septembre 1632.

dans sa maison. En 1635, quoique malade et incommodé de la goutte, il partit pour l'armée de Flandre commandée par les maréchaux de Châtillon et de Brézé ; il avait la qualité de premier maréchal de camp, avec le brevet de général, si le maréchal de Châtillon ou celui de Brézé n'eussent pu commander. Il contribua beaucoup au gain de la bataille d'Avein, livrée le 28 mai 1635 contre le prince Thomas qui y perdit plus de quatre ou cinq mille hommes tués sur la place, sans un grand nombre tués en fuyant et quantité de prisonniers. Obligé de se retirer au commencement de l'hiver 1635, après avoir levé le siège de Louvain faute de vivres, il revint à la cour avec le maréchal de Châtillon. Louis XIII, ayant résolu de lever de nouvelles troupes d'infanterie, et de leur donner le drapeau blanc, et le nom des provinces où elles seraient levées, ordonna à Châtelier Barlot qui s'était défait du régiment que le roi lui avait donné, de faire le régiment de Poitou. Il le mit sur pied ; il était composé *de neuf cents Piques ; neuf cents Corselets et neuf cents Mousquets.* Telle est l'origine du régiment de Poitou, qui s'est distingué dans une infinité d'occasions. Il se retira en 1636, dans sa maison, d'où ses fatigues passées et des maladies continuelles ne lui permirent plus de sortir. Il mourut le 30 avril 1644, oublié du prince, et haï du ministre (1), qui ne lui offrit, dit-on, le bâton de maréchal qu'à des conditions qu'on ne devait pas mettre après plus de quarante ans de service.

Ce fut apparemment dans sa retraite qu'il composa ses

(1) L'on m'assure dans des Mémoires que j'ai reçus de Fontenay, que le cardinal de Richelieu dans le dessein de bâtir le château de Richelieu et la ville même, dans la paroisse de Poiré, dont du Châtelier Barlot était seigneur, et de joindre la petite rivière de *la Vendée* à la mer, par un canal qu'on ne pouvait faire qu'à travers les terres de Barlot, lui proposa la vente de sa terre et celle du château, qu'il lui promit même de joindre au prix qu'il en exigerait le bâton de maréchal ; que Barlot répondit à ces offres qui lui furent faites par le cardinal même : *Monseigneur, un bâton de maréchal ne se vend pas, on le gagne, et j'ai assez beau jeu.* Il perdit pourtant la partie, et mourut sans cet honneur.

Mémoires publiés de son vivant, et dont j'ai tiré tout ce que je viens de dire de sa personne. Ils parurent avec ce Titre: *Mémoires pour servir à l'Histoire, tirés du cabinet de messire Léon du Châtelier Barlot, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils d'état et privé, etc., depuis l'an* 1596 *jusques en* 1636, à Fontenay par Pierre Petit-Jean, 1643, petit in-4°, pag. 113, sans un avant-propos.

Le Gendre juge très défavorablement de ces Mémoires: « ils valent moins, dit-il, que les almanachs, sur la marge « desquels les bourgeois marquent à leur manière les prin- « cipaux événemens. L'avant-propos, ajoute-t-il, promet de « si grandes choses qu'on est surpris quand, en ouvrant le « livre, on ne voit qu'un simple nota des siéges ou autres « occasions, où cet officier s'est trouvé. Quoiqu'il fut homme « de condition, et qu'il eût fort pratiqué la cour, il parle « Français et orthographie pitoyablement. » Après avoir lu l'ouvrage entier, on ne saurait disconvenir qu'il n'est point digne d'un officier tel qu'on nous l'annonce dans l'avant-propos, et tel qu'il était en effet. Il ne saurait passer que pour une espèce de journal sans goût et sans choix. On pourrait réduire tout ce qu'on y trouve d'instructif à dix ou douze pages, quoique l'auteur parle des événemens les plus importans du règne de deux rois; comme on pourra le remarquer dans l'analyse que j'en ai faite pour former son éloge historique, l'éditeur parle sous le nom d'un de ses amis, plein de zèle pour le public et toujours prêt à faire des larcins pour lui rendre service. Il y a longtemps que ces détours ne font plus fortune, et je ne doute pas que l'auteur ne se soit amusé à publier lui-même son ouvrage fort mince à tous égards. Cependant il faut convenir qu'il sert à perpétuer la mémoire des services rendus à l'état par l'auteur, à qui notre histoire n'a pas rendu toute la justice qu'il méritait. Tant il est vrai que la valeur et le courage ne suffisent pas pour immortaliser un guerrier! Pour le style, je trouve le jugement que porte l'abbé le Gendre un peu sévère; il est négligé, sans ornement, quelquefois un

peu grossier ; mais il est vif, serré, et on y reconnaît, malgré ses défauts, un homme du métier. Comparé aux écrivains de son temps, je ne trouve point le style de du Châtelier Barlot si pitoyable que le fait entendre le Gendre.

A la suite *de l'avant-propos*, on trouve plusieurs pièces de vers, la première de Jean Besly, c'est peut-être le fils. Les vers m'ont paru d'un tour plus naturel que ceux du père qui mourut peu de temps après (1). L'auteur des vers compare *poliment* du Châtelier Barlot à César.

Ainsi de ses hauts faits, d'un style souverain,
César fut l'écrivain.

Julien Collardeau dont nous parlons aussi, donna quatre stances à la louange de l'auteur des Mémoires. Elles sont fort passables. P. d'Enfer y joint une épigramme latine qui vaut encore mieux, peut-être parce qu'elle est latine : Voici les deux derniers vers qui se passeraient bien des deux premiers :

Ense, manuque potens Ajax, facundus Ulisses,
Divisa inter eos gloria, tota tua est.

Romain Dupin Pager qui a aussi sa place dans notre Bibliothèque, lui adresse un sonnet à la manière libre de ceux de Maynard ; un J. Gobin, avocat, un autre plus régulier et plus mauvais que celui de Pager, et Fr. Châtevère une épigramme. On trouve à la fin du livre ce rondeau sans nom d'auteur.

RONDEAU.

Il a bien fait d'éterniser sa gloire
Ce grand Léon, au temple de mémoire,
Par ce discours qui charme nos esprits:
De sa valeur tous nos cœurs sont épris.

(1) En 1644. *Voyez* son article.

Malgré le temps, malgré la parque noire,
Jamais son nom dans l'oubli n'ira boire,
Les eaux du Rhin, du Rhône et de la Doire
Portent ces mots sur leur rivage écrits :
Il a bien fait.

Son bras a fait plus qu'on ne saurait croire,
Il entassa victoire sur victoire,
De sa vertu, sa vertu fut le prix,
Tous autres biens lui furent à mépris,
Et chacun dit, en lisant son histoire :
Il a bien fait.

(*Voyez* les Mémoires de du Châtelier Barlot, le reste extrait d'un long éloge latin gravé sur son tombeau, que M. Gusteau, prieur de Doix, a eu la bonté de m'envoyer avec quelques observations.)

— J'ai daté la mort de messire Léon Barlot du Châtelier, du 30 avril 1644, sur un mémoire peu exact, son épitaphe dont j'ai une copie figurée entre les mains, et un long éloge funèbre latin datent bien précisément sa mort du 6 janvier, jour de l'Epiphanie de l'année 1646.

Ce que j'ai dit de la haine du ministre contre lui est justifié par cet éloge où l'on dit : *Illustrissimum virum Leonem Barlotium prædicamus, omnibus virtutibus, maximè cardinalibus (quanquam cardinales ipsi minus faverint) eminentissimè præcellentem ;* et plus bas : *Fortunatior fuisset Leo Barlotius, si se eminentissimo cardinali Armando Richelio submisisset, sed submittere se se leones nesciunt, nec fortunati esse aut haberi ambiunt dummodò sint, et habeantur generosi qui nunquam armatis cesserat Heros, certè multò minùs Armandis.* Tout cet éloge est sur ce ton épigrammatique, ce sont des pointes continuelles. Au reste je n'y ai rien vu que je n'aie dit dans son article.

Léon Barlot eut deux enfans : l'un, après avoir servi en qualité de capitaine de cavalerie, prit l'habit de frère jésuite qu'il quitta peu de temps après ; il était, dit-on, d'une simplicité si grande qu'il demandait si le mystère de la très Sainte-Trinité ne s'était pas opéré par l'entremise de l'ange

Gabriel. On ignore ce qu'il est devenu ; son cadet mourut lieutenant de galère, dans un combat naval.

CHEBROU DU PETIT-CHATEAU (LAURENT-MARIE) (1753), docteur de Sorbonne, de la maison et société de Navarre, est né à Niort où M. son père (1), d'une noble et ancienne famille du Poitou, s'est rendu considérable par son mérite personnel et ses emplois, ayant été commissaire général de la Bretagne. Laurent-Marie, son aïeul, mort à Rennes en 1729 âgé de 72 ans, signala son zèle en réprimant les entreprises des calvinistes en Saintonge, dans l'Aunis, en Angoumois et en Poitou, où il commandait plusieurs régimens, et son bisaïeul se trouva, en 1627, à la défense de l'île de Noirmoutiers contre les Anglais. M. l'abbé du Petit-Château, animé par une infinité d'exemples domestiques, a toujours travaillé à se rendre leur digne successeur ; il en a donné des preuves en publiant, en 1750, l'*Idée de la vérité et de la grandeur de la Religion, démontrée par des preuves claires et à la portée de tout le monde*. Paris, chez Hérissant fils, rue Notre-Dame, *à la Croix-d'Or et aux Trois-Vertus*, 1750, in-12, 280 pages.

L'auteur dans cet ouvrage a rassemblé avec choix et méthode tout ce qu'ont dit de plus clair et de plus à la portée de toutes sortes de lecteurs, en faveur de la religion chrétienne, Pascal, Grotius, Abadie, et les autres écrivains célèbres qui ont traité cette grande matière.

C'est le fruit d'une lecture solide et bien digérée, un recueil de preuves où l'auteur qui a craint de les affaiblir par l'art et l'ornement des liaisons et des transitions, s'est contenté de les présenter dans un ordre lumineux qui n'a d'enchaînement que le raisonnement qui les rapproche. Destiné pour le plus grand nombre des lecteurs, le livre de

(1) Jean-Madelaine Chebrou, écuyer, seigneur du Petit-Château. M. l'abbé Chebrou a un frère président de Niort, et lieutenant général d'épée, dont les sentimens répondent à la naissance. Cette famille est alliée à celles de *Brisson* et de *Tiraqueau*.

M. du Petit-Château ne laisse pas de satisfaire les génies les plus habitués aux raisonnemens abstraits et métaphysiques.

L'ouvrage entier est divisé en cinq parties, et chaque partie en différens articles qui forment un Traité suivi, où l'auteur suit pied à pied les gradations de l'impiété et de l'incrédulité.

Il établit dans la première partie la nécessité d'un culte et d'une religion autre que la naturelle, et prouve, contre Hobbes, la différence réelle du bien et du mal, l'obligation où est l'homme de suivre le bien et d'éviter le mal, et que le culte extérieur, ou la religion, n'est point, comme Hobbes l'a prétendu, l'ouvrage de la politique.

Dans la seconde, on prouve, contre Spinosa, Socin et les Matérialistes, l'existence de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, la vérité de la création du monde, telle qu'elle est rapportée par Moïse et l'authenticité des livres des prophètes.

L'auteur, dans la troisième partie, fait voir que Jésus-Christ est venu dans le temps marqué par les prophètes, et prouve la vérité de sa mission par leurs écrits, et la vérité de leurs écrits par sa mission. Il parle dans les autres articles des caractères divins qui ne permettent pas de le confondre avec les autres hommes, et de sa résurrection.

La quatrième partie est employée à démontrer les vérités qui ont une liaison nécessaire avec la divinité de Jésus-Christ; tels sont les miracles, la propagation de l'évangile, la foi qu'on doit aux livres du nouveau testament, leur authenticité prouvée par la dispersion des Juifs, par la punition des ennemis du christianisme.

Enfin M. l'abbé du Petit-Château répond dans la cinquième partie aux objections contre la religion tirées par les incrédules de la religion même, sur l'Incarnation, la Trinité, la Résurrection, l'Eucharistie, l'Essence divine. Il y a ajouté une réfutation abrégée du système de Spinosa, une réponse générale à toutes les objections, et un examen des religions qui fait connaître que la chrétienne est la seule véritable.

Il faut convenir que toutes les preuves qu'emploie M. l'abbé du Petit-Château ne sont pas d'une égale force, qu'il y en a même qu'il semble qu'on aurait dû négliger; que des raisonnemens qu'il emploie, quelques-uns auraient besoin d'être plus développés; que, faute d'être réunis à d'autres, on y trouve une apparence de pétition de principe; que dans les preuves de fait (1), on désirerait quelquefois plus d'exactitude, qu'il y en a qui ne sont pas assez supérieures au doute historique; mais l'auteur qui a travaillé, comme il l'annonce dans son titre, pour toutes sortes de lecteurs, part d'après une maxime certaine dans l'expérience, c'est que le tour de l'esprit humain variant à l'infini, tel est insensible à une démonstration géométrique qui se laisse toucher par un fait, même hasardé. Les uns veulent des preuves de sentiment, les autres ne sont affectés que par les faits, celui qui résiste à un argument historique, se rend à une raison morale ou physique. J'ai lu quelque part qu'un Juif cabaliste se fit chrétien parce qu'il trouva dans les lettres du nom de *Jésus* un argument de sa divinité, qui lui parut insurmontable. Coriolan qui avait résisté à toutes les raisons du sénat, céda aux larmes de Vetturie. Un roi de Castille refusa d'épouser une princesse de Portugal, parce qu'elle s'appellait *Urraca*. Les raisons d'état et de politique cédèrent au son désagréa-

(1) L'auteur dit, pag. 203, qu'Alexandre Sévère adorait Jésus-Christ tous les matins. Le passage de *Lampridius* qu'il cite, n'est point précis. Tout ce qu'il prouve, c'est que cet empereur avait placé Jésus-Christ dans son Oratoire au rang des personnes extraordinaires, telles qu'*Apollonius de Thyane*, *Abraham*, *Orphée*. Il dit encore que Lucain, Juvénal et Stace reconnaissent que Jésus-Christ avait chassé les démons. Il aurait bien dû citer les endroits où ces poètes font cet aveu. En parlant du prodige arrivé sous Julien, connu sous le nom d'*Apostat*, lors de l'entreprise de la réédification du temple de Jérusalem, il a fait mal à propos Alipe gouverneur de cette province. Ammien Marcellin ne lui donne point cette qualité, et parle même d'un autre gouverneur.

Voyez lib. XXIII, p. 429 de l'édition de Boxhornzuerius, in-16. Il date la mort de Dioclétien de l'an 310 (au bas de la page 318); il ne mourut que vers le mois de mai 313, etc.

ble de trois syllabes. Nos historiens disent que ce qui détermina la fameuse contestation sur la loi Salique entre Philippe de Valois et Edouard roi d'Angleterre, furent ces mots de l'Evangile (1), *Lilia non laborant*, *neque nent:* Les dispositions de l'esprit donnent ou ôtent le degré de force aux raisonnemens qu'on lui propose.

CHEMERAULT (Madelaine) (de) (1590), vivait à Poitiers en 1598. Elle était parente des dames des Roches, et d'une des meilleures maisons du Poitou. Le sieur de Chemerault chevalier de l'Ordre, et deux de ses fils se signalèrent en 1569 au siége de Poitiers. Comme les dames des Roches, elle avait du talent pour la poésie. Elle écrivait aussi fort bien en prose: ses ouvrages n'ont point été imprimés; mais quelques pièces conservées dans les cabinets des curieux, et en particulier quelques sonnets prouvent qu'elle méritait de partager avec ses illustres parentes la gloire du bel-esprit. On trouve son éloge parmi ceux des dames illustres par leur savoir. La Croix du Maine, en parle dans les additions à sa Bibliothèque française, pag. 497. A la tête des deux harangues prononcées par Pierre Umeau, pour le serment de la *Sainte-Union* en Poitou, au mois d'août 1589, se lisent ces vers français de Madelaine Chemerault.

Si cette antique foi, lien des saintes âmes,
Qui reluit maintenant par vos doctes écrits,
Pouvait encor tourner dedans son premier pris,
Nous vivrions bienheureux loin du bruit des alarmes (2).
Tout plein de piété, aimant votre patrie,
Vous ne pouviez chanter qu'Union, Union.
Aussi le Tout-Puissant hait la division :
Aimons donc l'unité, puisqu'il se l'est choisie.

Ces vers serviront à apprécier son mérite poétique; on y

(1) Math. 6. 28.

(2) Ces sortes de rimes n'étaient pas encore bannies de notre poésie, où l'on croyait que c'était assez de *rimer aux yeux*. On pense aujourd'hui qu'il suffit de rimer à l'oreille. Chaque siècle a ses défauts.

apprend aussi qu'elle vivait en 1590, date de l'impression de deux harangues d'Umeau.

CHESNEVERT (N.) (1580), était d'une famille très noble, et très ancienne du Poitou. La Poplinière cité par Colomiès dans sa Gaule orientale, p. 56, en parle en ces termes dans son histoire sous l'année 1574. « Chesnevert riche, puîné de « l'Aubouinière, docte, éloquent, et bien versé ès lettres « hébraïques, grecques et latines. Extrait d'ancienne no- « blesse, et qui de longtemps avait acquis grande réputation « parmi les protestans, tant pour sa doctrine, que pour être « estimé avoir fait son devoir au siége de la Rochelle. Il avait « écrit et commencé de publier un discours contre quelques « chefs, demi-imprimé par l'avis des premiers, mais non au « contentement de plusieurs, qui ne pouvant souffrir que « ces chefs, et d'autres y fussent calomniés, les en averti- « rent aussitôt; en sorte que ce discours étant sous la presse « à la Rochelle, et prêt d'être achevé, il fut retardé par la « plus saine partie. » Le même la Poplinière sous l'année 1378 rapporte qu'il fut tué à Fontenay.

(*Voyez* Colomiès, *Gallia Orientalis* p. 56; — à son article, la Poplinière, dans sa grande histoire.)

CHEVREAU (Urbain) (1701), naquit à Loudun le 20 avril 1613; il s'appliqua à l'étude dès sa première jeunesse, et y fit des progrès qui lui ont mérité un rang distingué parmi les savans. Il aimait la liberté, et rejeta tout engagement qui eût pu gêner ce goût. Il refusa même un canonicat qu'on lui avait donné, et vécut toujours dans le célibat. Il a passé une grande partie de sa vie à voyager. Il fut, en 1653, secrétaire des commandemens de Christine, reine de Suède. Il quitta cet emploi et était à Loudun au mois de juillet de l'an 1656, il y resta jusqu'à la fin de l'année 1662. Au commencement de l'année suivante il était à Cassel, et au mois de février 1664 à Copenhague, où le roi de Danemarck l'avait engagé à venir. Il n'y resta pas longtemps, retourna à Cassel; en 1665 il alla à Zell et à Hanover. Il était attaché à ces deux cours par les caresses

qu'il y recevait et la liberté dont il jouissait. L'électeur palatin (Charles-Louis) lui fit l'honneur de le visiter à Heidelberg avec toute la maison électorale et les principaux de son conseil. Il l'y retint avec le titre de *conseiller ;* Chevreau fut employé pour instruire à la religion catholique *Madame la Princesse électorale* (1), qui devait épouser *Monsieur*, frère de Louis XIV. Il employa environ trois semaines à la conversion de cette princesse (2), que le maréchal de Praslin épousa à Metz au nom de Monsieur, en 1671. Chevreau, après bien des courses, revint en France. Il était à Paris en 1678. Après son retour il fut fait précepteur de Monsieur le duc du Maine; il a été depuis secrétaire de ses commandemens. Plusieurs années avant sa mort il se retira dans sa patrie, et c'est à Loudun qu'il est décédé le 15 février 1701. Il avait fait bâtir une fort belle maison qu'il a donnée aux filles de l'Union, à condition qu'elles recevraient trois religieuses. Elle était ornée d'une très riche *bibliothèque* qui lui revenait à plus de vingt mille écus. Dans cette retraite il n'avait de passion que pour ses livres et pour les fleurs, qu'il se plaisait à cultiver.

Il a donné un grand nombre d'ouvrages en différens genres, qui n'ont pas tous été également estimés ; mais dont les plus considérables lui ont fait une réputation solide, parce qu'il suivait son génie.

Je suivrai le catologue qu'en a donné le P. Niceron, en y faisant les additions et les remarques qui me paraîtront nécessaires.

1° *Considérations fortuites*, traduites de l'Anglais, de Joseph Hall, in-12, à Paris. Cet ouvrage de Hall, peu connu en France, y fut estimé lorsque la traduction de Chevreau eut paru. Elle représentait toutes les grâces de l'original, peut-

(1) Elisabeth-Charlotte, palatine de Bavière, morte à Saint-Cloud le 8 décembre 1722, âgée de 70 ans.

(2) Il parle de cette conversion, et des moyens qu'il employa pour y parvenir, dans le *Chevreana*, partie Ire, p. 186.

être même s'y trouvait-il plus de délicatesse, quelque chose de plus vif, et de moins sombre que dans l'original Anglais. Un bon traducteur français fait honneur aux ouvrages de cette nation. Notre légèreté jointe à sa force, notre clarté jointe aux ombres que répand nécessairement leur méthode, fait un agréable mélange d'où résulte peut-être la perfection.

Cette traduction fut suivie de celle d'un autre traité du même Joseph Hall, sous ce titre : *de la Tranquillité de l'Esprit*. Je n'en ai qu'une mauvaise édition, à Lyon, chez François Comba, 1660, in-12, 108 pages. Le père Niceron, ni ses reviseurs n'ont point connu cet ouvrage. L'auteur le dédia à M. de Beaumont (1), abbé de Sablonceau, précepteur du roi, qui est apparemment M. de Péréfixe, depuis archevêque de Paris. « Vous vous êtes rendu, lui dit-il, le protecteur « d'une ville qui m'a vu naître..... Il n'était pas juste que je « restasse muet au milieu d'un peuple qui n'ouvre la bouche « que pour vous bénir. » Cette lettre est un peu dans le goût ennuyeux et guindé du panégyrique. Elle est suivie d'un avertissement au lecteur, où il prévient l'objection qu'on aurait pu lui faire sur la religion de Joseph Hall. *Il ne doit pas* (l'ouvrage) *t'être suspect*, dit Chevreau, *si tu considères que la mer a des perles aussi bien que du limon, que la terre produit du beaume aussi-bien que de l'aconit, et que la main qui a fait des sacrilèges peut faire des aumônes* : l'ouvrage est divisé en vingt-huit chapitres. L'auteur y prouve méthodiquement qu'il n'y a de vraie philosophie que la chrétienne, que le souverain bien, que les payens ont tant cherché, consiste dans la tranquillité d'esprit que la grâce seule peut donner, que nos vertus ne sont réelles que dans son ordre de la grâce, et que le seul christianisme peut anéantir nos défauts.

(1) Jean Péréfixe était maire de Poitiers en 1511. La maison de Beaumont est originaire du Poitou. Peut-être même l'évêque de Paris y est-il né. En ce cas c'est un savant à joindre à notre Bibliothèque. Outre Moréry, *voyez* les éloges des évêques de Paris par Martignac ; Paris ancien et nouveau, par le Maire, tom. I.

La traduction est polie, on sent que l'auteur a voulu y jeter tous les agrémens, toutes les fleurs dont son sujet était susceptible. On ne peut y reprendre que quelques termes hors d'usage, et quelques tours qui ont vieilli.

L'Ecole du Sage, ou le Caractère des Vertus et des Vices parut en 1664, in-12; c'est encore une traduction du même original anglais. Au moins le fond de l'ouvrage est-il de Joseph Hall, à l'exception du chapitre de *la Gloire* imité du latin de Meursius. Chevreau dédia ce petit ouvrage à la célèbre marquise de la Suze, de l'illustre maison de Châtillon. On y trouve un bel éloge de cette dame fondé sur sa naissance et ses talens. Les noms des vertus et des vices, dont on parle dans ce traité, forment la division des chapitres.

Sorel, dans sa Bibliothèque, p. 101, et Bayle, parlent des *Lettres de Chevreau*; elles furent imprimées in-8°, à Paris, en 1642, dit Niceron. Je ne les ai point vues; si l'on s'en rapporte à Sorel, l'auteur y réussit très bien.

Le même bibliographe lui attribue *Scanderberg et Hermiogène*, imprimé à Paris en 1648, in-8°, 2 tomes. Cet ouvrage n'a eu qu'un succès passager : peu de romans en ont un autre. Il y a une imagination assez vive, et le style en est fleuri.

En 1651, il fit imprimer le *Tableau de la Fortune*, Paris, in-4°. Ce fut le premier ouvrage où Chevreau montra le goût d'érudition, qui était son goût naturel. C'est un ouvrage historique tiré de différens auteurs. Son sort n'a pas été plus heureux que celui de ses lettres. Et quoiqu'il y ait d'excellentes choses, il n'est plus lu.

Ses *Remarques sur les Poésies de Malherbe* parurent à Saumur, en 1660, in-4°; à peine fut-il quinze jours à les rassembler. Le savant Tanneguy le Fèvre, de Saumur, son intime ami, se chargea de l'édition; elles ont paru de nouveau en 1689, et en 1722 avec les œuvres de Malherbe.

Chevreau, dans une lettre écrite à Benserade le 17 juillet 1687, et insérée dans ses Œuvres mêlées, se plaint fort d'une infidélité de la Ménardière. Il lui avait prêté son manuscrit

sur Malherbe. La Ménardière le confia à Ménage qui le copia, et inséra dans ses remarques celles de Chevreau, ou du moins ce qu'il y avait de meilleur. Il traite en cette occasion Ménage de parasite de livres, et proteste que puisque ce plagiaire lui avait dérobé ce qu'il y avait de plus curieux, il ne ferait jamais imprimer ces remarques, à l'exception de celles qu'il pourrait trouver dans quelques lettres critiques à Tanneguy le Fèvre.

L'auteur de son article, dans le recueil du P. Niceron, blâme l'érudition prodiguée dans ces remarques. Je ne sais si c'est juger bien sainement d'un pareil ouvrage que de trouver à redire que l'auteur y soit *érudit*. D'ailleurs Chevreau a perdu bien de son mérite dans le vol dont il se plaint. On lui avait dérobé ce qu'il y avait de plus curieux.

L'Histoire du Monde est sans difficulté le chef-d'œuvre de Chevreau. Il en a paru en peu de temps plusieurs éditions depuis celle de 1686, in-4°, 2 vol. On trouve dans le père Niceron un bon examen et un détail curieux de ce qui les concerne. Il préfère celle de 1698, à la Haye, in-12, 5 vol., qui est l'ouvrage de Chevreau sans additions étrangères, qui auraient pu déplaire à l'auteur. On trouve un sommaire de l'ouvrage à la tête de l'édition de 1717, donnée par M. Bourgeois de Châtenet, et imprimée à Paris, et non à Amsterdam, avec beaucoup de fautes, et sans aucune exactitude.

Le titre annonce la grandeur du dessein. On a jugé différemment de ce grand ouvrage. M. l'abbé Lenglet, dans son Catalogue des historiens, y trouve beaucoup de savoir, et croit qu'il peut être utile. Ce qui s'y trouve, selon son avis, de mieux discuté, sont l'histoire grecque, la romaine, la mahométane et celle de la Chine. Celles d'Egypte et d'Assyrie y sont négligées.

Masson n'y trouve que les matériaux d'un grand édifice; encore s'en faut-il beaucoup, suivant ce critique, que le recueil soit complet, il n'y en a pas le demi-quart de ce qu'il fallait.

S'il m'est permis de dire ce que je pense, j'avouerai avec Masson qu'il n'y a point assez d'ordre dans l'*Histoire du Monde*, que la méthode de l'auteur, avec tout l'air de précision qu'elle paraisse offrir, est extrêmement embarassée : Chevreau qui descend dans des détails fort *minutieux*, néglige souvent des faits importans ; il pense bien plus à étaler ses recueils, et la moisson qu'il avait fait chez les Rabbins et dans les auteurs orientaux, qu'à éclaircir son lecteur et à lui tracer une route facile dans les pays qu'il lui fait parcourir. On trouve partout des dissertations, des traits d'une érudition recherchée, et souvent déplacée, et on perd presque toujours l'objet principal au milieu des accessoires. Enfin c'est un labyrinthe où le lecteur s'engage dans le fil d'Ariane. Je ne sais si tous les lecteurs s'accommodent volontiers des terminaisons et des sons hébreux et arabes qu'il donne aux personnages connus de l'Écriture. Tous ces défauts n'empêchent pas que l'ouvrage de Chevreau ne soit très digne de l'attention et de l'estime de tous les savans. On lui a reproché le crime de plagiat, et d'avoir copié ce qu'il dit des quatre monarchies, du *Théatre historique*, *théorique*, *pratique*, de Chrétien Mathias, imprimé pour la seconde fois à Amsterdam. C'est, dit-on, la même chronologie, le même ordre et les mêmes fautes : il faut avoir conféré l'ouvrage de *Chrétien Mathias* avec celui de Chevreau pour prononcer. C'est ce que je n'ai pu faire, n'ayant pas ce dernier à ma portée. Mais j'ose dire qu'un grand nombre de ces découvertes se trouvent fausses quand elles sont examinées. L'Alcibiade de Campistron était, disait-on, le Thémistocle de Durier ; il s'y trouva quinze ou vingt vers et quelques situations de copies.

Les OEuvres mêlées en deux parties furent imprimées à la Haye, en 1697, in-12. Ce livre consiste en lettres françaises et latines, en portraits, en poésies diverses, en sonnets, en élégies, etc. Plusieurs de ces lettres contiennent l'explication de quelques passages difficiles des auteurs grecs et latins, des réponses sur des endroits obscurs de l'Écriture, des ques-

tions sur notre langue, et même quelques dissertations. Il y en a une fort curieuse sur les *Psilles*, qui avaient, dit-on, la vertu d'assoupir les serpens, et de guérir ceux qui en étaient mordus. Dom Jean Martianay, à qui l'on doit l'édition de saint Jerôme, ayant reçu l'ouvrage de Chevreau, qui lui en fit présent, lui écrivit une lettre fort polie, et lui fit voir que faute d'avoir une bonne édition de saint Jérôme, il n'avait point employé ce que ce Père avait dit des Psilles.

Tous les tribunaux littéraires applaudirent unanimement à ce livre, et louèrent l'érudition de son auteur, son goût, son discernement. Tout le monde convint qu'il pouvait servir de modèle en son genre.

Les deux volumes du *Chevræana* parurent; le premier en 1697, le second en 1700, et les deux ensemble la même année, à Amsterdam, en 1700. On en trouve un fort bon extrait dans le Journal des Savans du 19 août 1697. Ce ne sont pas, y disent les auteurs de ce journal, des pensées et des paroles légèrement imputées à un homme de nom, et jetées au hasard sur le papier par des gens qui se soient imaginés les avoir entendues de sa bouche; ce sont des faits historiques, des traits d'érudition et de critique, des points de morale qu'un homme véritablement savant et habile a mis lui-même sur le papier, et sur lesquels il a fait de sages et judicieuses réflexions. Il y en a sur toutes sortes de sujets; celles qui regardent les passages les plus difficiles de l'Écriture sont les plus considérables. Il y a aussi quelques anecdotes sur les savans que l'auteur avait connus, le Fèvre de Saumur, Dufresne, Trichet, Neuré, etc. On pourrait fort bien donner à ce recueil le titre d'*OEuvres mêlées*, il y a aussi quelques pièces de vers. Elles prouvent au moins du goût pour la poésie, de l'esprit, et de la délicatesse. On peut dire que Chevreau était allé dans les sciences du Cèdre jusqu'à l'Hysope. Ce savant quittait un point d'érudition hébraïque, rabbinique ou mahométane, le texte du Thalmud ou de l'Alcoran pour faire un madrigal ou un sonnet en bouts rimés. Il fit celui qui suit sur des rimes données par M. de Saint-Aignan sur

la célèbre Ninon de l'Enclos qui commençait à paraître dans le monde avec ces talens qui l'y ont immortalisée (1).

Depuis le siècle de *Pepin*,
Jusques à celui de la *Fronde*,
On n'a rien vu de si *Poupin*,
Que cette belle *Vagabonde*.
Elle est aussi droite qu'un *Pin*,
Plus pénétrante qu'une *Sonde*,
Plus savante qu'un *Calepin*;
Et va la nuit comme une *Ronde*.
Elle est douce comme un *Mouton* :
Dort l'hyver en draps de *Coton*,
Fixe au Marais son *Habitude* (2).
Se contente au soir d'un *Poulet*,
Touche le Luth, parle en *Oracle*,
Et siffle comme un *Flageolet*.

Outre les ouvrages dont nous avons parlé, Chevreau est l'auteur de ceux qui suivent :

Coriolan, tragédie ; *Œuvres diverses : les deux Amis*, tragi-comédie, imprimée à Paris, 1638, in-4°.

Un volume de poésie, Paris in-8°, pag. 228, 1656.

L'Avocat dupé, comédie ; *les véritables Frères Rivaux*, tragi-comédie ; *l'Innocent exilé*, tragi-comédie, sous le nom de *Provais*.

Hydaspe, 1645. Toutes ces pièces ne lui ont pu acquérir la qualité de grand poète, ni celle de dramatique.

L'abbé de Marolles en parlant des meilleurs traducteurs de son temps, page 277 de ses Mémoires, IIme partie, attribue à Chevreau la traduction de quelques traités de Théodoret et de saint Jean Chrysostome.

(Voyez Niceron, t. XI, p. 343, et t. XX, p. 31 ; — les ouvrages de Chevreau ; — Sorel, *Bibl. Française*, aux endroits

(1) Je le place ici d'autant plus volontiers, qu'on n'en a point parlé dans la vie qu'on nous a donnée de cette admirable fille.

(2) Apparemment au lieu de, *habitude*, il faut lire, *habitacle*.

cités; — *Journal des Savans*, septembre 1686, mars 1697, août 1697 ; — MASSON, *Hist. Crit. de la Rép. des Lett.*, t. XIV, p. 398 ; — *Hist. des ouvrages des savans*, nov. 1696 ; — *Mémoires de Trévoux*, mars 1701 ; — *Mémoires d'Ancillon*, etc.)

CHOISNIN (JEAN) (1584), naquit à Châtellerault vers l'an 1530 d'une des meilleures familles de cette ville. Il avait un frère nommé François Choisnin, au service de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mère d'Henri IV. Jean Maan, qui a fait l'Histoire de l'Eglise de Tours, parle d'un François Choisnin, doyen de cette église en 1590. Jean qui avait des talens, un esprit délié, capable des affaires les plus importantes, alla à la cour et s'attacha au service du duc d'Anjou, depuis roi de Pologne et de France, sous le nom d'Henri III. Jamais la France n'avait été dans de plus grandes agitations que celles où elle se trouva dans le seizième siècle, et jamais aussi elle ne produisit un si grand nombre d'esprits supérieurs, surtout dans cette science à laquelle on a donné le nom de politique, et qui consiste souvent à aller à son but par les voies obliques de l'adresse et de la dissimulation. On est surpris en lisant notre Histoire de voir la différence prodigieuse qui se trouve entre la conduite de François Ier et celle de sa postérité. Apparemment Choisnin se distingua, puisqu'on le choisit pour avoir part à la plus grande affaire qu'on pût jamais traiter vis-à-vis de toutes les puissances du Nord et de l'Espagne. Je veux dire l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne. Tout fait l'éloge de Choisnin dans cette occasion : la négociation dans laquelle on l'employait, et ceux qui l'employèrent. Il suffit de dire qu'il fut choisi par Catherine de Médicis et par Jean de Montluc, évêque de Valence, connu de toutes les puissances de l'Europe (1) par

(1) Il avait pris pour devise, dit Varillas, ce vers de Virgile.

Quæ regio in terris nostri non plena laboris?

C'est-à-dire :

Quel climat sous les Cieux n'est plein de mes travaux?

Au lieu de ces paroles, *Væ mihi si non Evangelisavero.* Voyez ce qu'en

treize ambassades où il avait toujours réussi. Comme Choisnin a publié toutes les circonstances de la célèbre négociation qui conduisit le duc d'Anjou au trône de Pologne, et qu'il s'y trouve quelques particularités qui le concernent, nous les tirerons de son ouvrage, dont nous ferons une courte analyse. Peu d'historiens, si l'on excepte Varillas (1), se sont attachés à nous détailler les circonstances admirables de cette négociation, et le peu fidèle Varillas, au lieu de suivre pas à pas la route que lui traçait Choisnin (2), l'a abandonné en cent occasions pour se livrer aux chimères politiques dont il repaît ses lecteurs.

L'ouvrage de Choisnin qui devait lui servir de boussole, est intitulé : *Discours au vrai de tout ce qui s'est fait et passé pour l'entière négociation de l'élection du roi de Polongne, divisé en trois livres, fait par* Jean Choisnin *de Châtellerault, secrétaire du roi de Polongne, dédié à la roine, mère des rois ;* à Paris, chez Nicolas Cheneau, 1574, in-8°, 124 feuillets : l'Epître dédicatoire est datée de Paris du 16 mars 1574. L'auteur y fait l'éloge de Catherine de Médicis, et en rendant raison de la publication de son travail, dit que c'est à dessein de fermer la bouche à ceux qui attribuaient le succès de l'ambassade de Montluc, non pas à ses talens et au crédit de la France, mais à la force et aux recommandations, ou plutôt aux ordres de la cour Ottomane. Ceux qui liront Varillas (3), verront que cet auteur, sans citer de garans, a renouvellé cette espèce de calomnie, qu'il nous donne comme une vérité décidée chez nos historiens.

dit le même Varillas, p. 6, de son Avertissement sur l'*Histoire de Charles IX*. Nous avons pourtant un volume assez épais de ses Sermons. Il remplace mal ses négociations que nous n'avons pas.

(1) Dans le tom. II de l'*Histoire de Charles IX*, année 1573.

(2) Dans l'édition de Hollande, de l'*Histoire de Charles IX* de Varillas, il est appelé *Chouen;* mais il faut s'en prendre aux imprimeurs de Hollande, fort inexacts dans des noms qui leur paraissent aussi étrangers que les leurs nous le paraissent. Ce défaut diminue souvent le prix de ce qui nous vient de leur part quand ils n'ont point de bons correcteurs français.

(3) Varillas, *Hist. de Charles IX*, p. 299, tom. II.

Choisnin nous apprend dans le premier livre, qui est fort court, qu'il partit en 1572 avec Balagny (1), fils de l'évêque de Valence, pour jeter les premières semences du projet qu'on voulait exécuter. Balagny étudiait à Padoue. Il ne prit d'autre qualité que celle d'un jeune seigneur qui voyageait pour connaître les cours du Nord. Il ne fut suivi que de notre Choisnin, Charbonneau, gentilhomme du Dauphiné, et du Belle, bailly de Valence. Ils virent en passant l'archiduc Ferdinand dans une de ses maisons près d'Inspruck, et la cour de l'empereur qui tout intéressé qu'il fût à découvrir les motifs du voyage de Balagny, ne s'en méfia même pas. Dire, comme l'ont fait quelques auteurs, et Varillas (2) en particulier, que Balagny fit à la cour de l'empereur le métier d'espion, c'est une erreur. On savait quels étaient ses desseins sur le trône de Pologne, et si Balagny s'arrêta quelque temps en Allemagne, ce fut plutôt pour ne pas donner de soupçons par une trop grande précipitation à partir, que pour faire des découvertes utiles à son projet. La peste ravageait la Pologne lorsque le jeune Balagny y arriva, et Sigismond Auguste, dernier roi de la maison des Jagellons, s'était retiré au château de Knichin en Lithuanie, où il allait chercher une santé qu'il avait perdue depuis longtemps. Dans sa relation, Choisnin parle en homme intelligent des objets qui méritent l'attention du lecteur, et qui peuvent l'intéresser sans le détacher de l'objet principal. De ce genre est ce qu'il dit des merveilleuses salines de Cracovie qui sont des carrières plus étendues que celles qu'on voit aux environs de Paris, et d'où l'on tire le sel par quartiers, comme l'on tire les moëllons de nos carrières. Choisnin et Balagny y descen-

(1) Jean de Montluc, sieur de Balagny, fils de Jean de Montluc, évêque de Valence, et de demoiselle Anne Martin, légitimé par lettres du mois de janvier 1567, mort en 1603 avec les qualités de prince de Cambray et de maréchal de France. *Voyez* Anselme, *Maréchaux de France*, sect. 94.

(2) Pag. 297 du tom. II de l'*Histoire de Charles IX*, année 1572.

dirent, et mirent une heure et demie à ce voyage souterrain au bout de laquelle ils se trouvèrent dans une espèce de ville percée de plusieurs rues, et où trois ou quatre cents hommes travaillaient à tirer le sel. La maladie du roi les empêcha de voir ce prince, mais ils furent traités par ses ordres avec une politesse, et des bontés qui font dire à l'auteur qu'il n'y a point de nation si humaine, ni si polie avec les étrangers que la Polonaise. Sigismond Auguste expira le 7 juillet 1572. Balagny commença alors à concilier adroitement la faveur des Polonais au duc d'Anjou par les éloges qu'il sut en faire dans les occasions. Il confia même le motif de ses louanges aux enfans du grand chancelier, *Erasme* et *Gaspard Binski*, avec lesquels l'âge et un rapport d'inclinations l'avaient intimement lié. L'abbé Cyre, ambassadeur de l'empereur, qui travaillait depuis six ans pour l'archiduc Ernest, fils de S. M. I., se défia si peu du jeune Balagny, dont l'âge ne lui paraissait pas convenir au maniement de si grands intérêts, qu'il lui fit part de tous ses projets. Peut-être aussi était-ce plutôt confiance du succès qu'indiscrétion : quoi qu'il en soit, Balagny et ceux qui l'accompagnaient profitèrent de tout, et le premier repassa en France pour y rendre compte de son voyage. Il vit avant de partir la pompe funèbre du roi de Pologne dont l'auteur embellit encore sa narration.

Choisnin resta en Pologne, et devint ainsi le chef de la négociation. Il fallait trouver des ressources dans son adresse et dans ses talens, *car il resta*, dit-il, *avec bien peu d'argent*. La nouvelle de l'affreux massacre de la Saint-Barthelémy qui parvint promptement en Pologne, où il y avait beaucoup de noblesse protestante, sous le nom d'Evangélique, mit Choisnin dans une posture très embarrassante. Il vantait les charmes et la douceur d'un prince que la renommée peignait sous les traits horribles d'un meurtrier, d'un homicide de sa nation. Comment concilier ces éloges avec les nouvelles publiques ? Il eut pourtant assez d'éloquence pour obtenir qu'on ne condamnerait point le duc d'Anjou jusqu'à ce qu'on

eût vu le *Boiteux* (1), c'est-à-dire l'évêque de Valence, qui éclaircirait la vérité et donnerait des lumières qu'il était impossible d'avoir de si loin. L'auteur exact ne se contente pas de parler de ce qu'il fit pendant l'absence de Balagny : il le suit dans sa route, parle des différens endroits où la peste l'obligea de s'arrêter, et des honneurs qu'il y reçut, et en particulier à Dantzik, dont Choisnin décrit avec une brièveté admirable la situation, le commerce et la richesse. Arrivé en France, Balagny y rendit un compte si satisfaisant de sa conduite qu'il eut ordre de retourner en Pologne. C'est là que finit le premier livre de la relation de Choisnin.

Il entame le second livre, qui est seul beaucoup plus long que les deux autres, par le départ de l'évêque de Valence. Peu de personnes étaient capables de conduire cette négociation. Il fallait nécessairement trouver un homme éloquent, qui écrivît et qui parlât facilement la langue latine familière à la noblesse Polonaise. La cour, fertile en beaux esprits, ne l'était point en savans. L'évêque proposa lui-même le célèbre Pybrac, mais le roi et la reine-mère en avaient besoin; il parla de Truchon, premier président de Grenoble, il était dangereusement malade; le chevalier Sèvre n'avait point assez de réputation, Lansac paraissait trop jeune; Montluc quoique âgé et infirme partit donc le 17 août 1572, huit jours avant la Saint-Barthelémy. Cette circonstance rendit son voyage très difficile, et le hasard, ou des raisons d'une politique qu'on n'a jamais bien démêlée, y formèrent de nouveaux obstacles. Un secrétaire de l'évêque de Verdun (2), qui joignait des intérêts très réels à d'autres raisons peu connues, arrêta avec Manègre, lieutenant du gouverneur de Verdun, notre ambassadeur qui risqua sa vie en cette occasion. L'intérêt particulier du secrétaire de l'évêque de Verdun était d'avoir l'évêché de Valence pour son frère, en faisant tuer

(1) C'était le nom qu'on donnait à Montluc qui était *boiteux*, dans toute l'Europe où il était connu.

(2) Macereau

Montluc qui était regardé comme un fauteur déclaré des protestans. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que l'évêque de Verdun se prêta à ce projet.

Les raisons inconnues étaient, à ce qu'on prétend, des ordres secrets du duc d'Anjou et de la reine-mère, qui craignaient le succès de l'ambassade de Montluc. L'auteur donne un extrait de la lettre de Charles IX à l'évêque de Verdun, une copie entière de la lettre de la reine-mère, et une autre de la lettre du duc d'Anjou, qui ôteraient le soupçon des motifs que leur impute quelques historiens, s'il était vrai que tout ce qu'écrivent les princes est toujours l'expression de la vérité et de leurs sentimens.

Montluc croyait trouver à Strasbourg le conseiller Malloc ou l'abbé de Rutz, son neveu, avec le savant Joseph Scaliger ; il comptait sur le secours de leur plume ; mais le premier était malade, les autres ne s'y trouvèrent point. Il rencontra heureusement Bazin, procureur du roi en la prévôté de Blois, esprit solide et très cultivé par l'étude : il le prit avec lui. Etant arrivé à Francfort, il se trouva dans un nouvel embarras ; il fut arrêté par les colonels des Reîtres qui lui demandèrent le paiement des sommes qu'ils prétendaient leur être dues par la cour de France ; mais sa fermeté et son adresse le tirèrent encore de ce mauvais pas : je pourrais ajouter son éloquence puisque cette affaire fut portée au sénat de Francfort, où il plaida sa cause et y obtint un jugement dont on trouve la copie dans Choisnin (1). Montluc arriva après des difficultés insurmontables à tout autre à Leipsick, vers le 6 octobre 1572 et vers le milieu du mois d'octobre à Mezericz, première ville de Pologne. La peste ravageait ce royaume. Il reconnut toutes les difficultés de l'affaire dont il était chargé, lorsqu'il se fut avancé à Connin. Il y avait six ans que l'empereur ménageait le trône de

(1) Varillas dit que les colonels des Reîtres ne le mirent en liberté qu'après qu'il leur eût donné 300 écus. Ce fait est faux, et ce fut pour qu'on le conduisît en sûreté jusqu'à Leipsick qu'il donna 300 écus à Crocouf, qui en avait d'abord demandé quatre cent mille.

Pologne à l'archiduc Ernest, son fils : la haute noblesse de la Lithuanie lui était presque déjà toute dévouée. Le czar de Moscovie (1) était sur les rangs, et peut-être le plus dangereux des compétiteurs, par les offres qu'il faisait d'établir une union et une paix perpétuelle entre les deux états. Le roi de Suède (2), dont la femme était sœur de Sigismond, proposait son fils qui, descendant de la maison des Jagellons, paraissait avoir une espèce de droit à l'élection. Le duc de Prusse s'était fait un puissant parti, on le regardait comme uni à la nation, il était vassal du royaume et ses trésors étaient considérables. Enfin il y avait un cinquième parti formé par les Polonais qui demandaient un Piaste (3), c'est-à-dire un roi de leur nation.

A tous ces obstacles, l'évêque de Valence n'avait à opposer que ses talens supérieurs, une conduite mesurée, et qui put lui acquérir les cœurs des Polonais, une éloquence adroite et insinuante qui fit valoir le grand nom de la France et la réputation du duc d'Anjou, en détruisant les impressions de la funeste journée de la Saint-Barthelémy.

Bazin, notre Choisnin, l'abbé de l'Isle (4), et le jeune Lansac qui fut envoyé dans la suite, avec quelques gentilshommes Polonais, étaient toutes les ressources de Montluc qui écrivait jour et nuit, tantôt en latin, tantôt en italien et en français. Choisnin rapporte que Montluc avait écrit en latin, en six mois de temps, *dix rames de papier*. Solikoski, Polonais, traduisait les pièces de l'évêque en sa langue. Je me livrerais à un détail trop étendu si je parlais de toutes les

(1) Basiliowitz.

(2) Jean, roi de Suède.

(3) Piaste, c'est-à-dire *paysan Polonais*, parce que, dit Mezeray, les Polonais ayant élevé vers le neuvième siècle un paysan sur le trône, ils furent si satisfaits des grandes vertus de leur roi, qu'ils en conservent encore le souvenir, et donnent le nom de *Piaste* à tout sujet polonais proposé pour l'élection. Ce mot signifie aussi une charrette, suivant Choisnin.

(4) Gilles de Noailles, frère puîné de l'évêque d'Acqs, le plus grand négociateur de l'Europe après Montluc.

difficultés que surmonta Montluc et des moyens adroits dont il se servit pour éloigner tous les compétiteurs. Il tira avantage de tout, il se servit même avec succès du portrait du duc d'Anjou, l'un des plus beaux princes de son temps, dont il fit répandre une infinité de copies qui, par l'air de douceur et l'aimable vivacité qui régnaient dans tous les traits du prince, servaient d'apologie contre les faux bruits qu'on répandait de sa cruauté, et de son naturel dur et sanguinaire (1), bruits que semblaient autoriser le massacre de la Saint-Barthelémy, qui causa le plus d'embarras à Montluc. La harangue qu'il prononça le 10 avril acheva le grand ouvrage de l'élection. On admira son éloquence, on se rendit au charme victorieux de son discours. Et si l'élection s'était faite un jour après, *il ne s'y fût trouvé un seul contredisant*, dit Choisnin. L'auteur ajoute ici une circonstance que la dignité historique a fait supprimer à nos écrivains, mais qui peut trouver ici sa place. Il en atteste la vérité. Pendant tout le temps que Montluc parla, *une alouette resta sur le mas de la tente, chanta et gasouilla toujours*. Ce qui fut remarqué par un grand nombre de seigneurs Polonais, comme un augure favorable, l'alouette ne se reposant ordinairement que sur la terre; au contraire, Choisnin remarque qu'on vit passer un lièvre et un pourceau à travers les tentes lorsque les autres ambassadeurs parlèrent, et que la grande tente tomba dès qu'on eut donné audience aux ambassadeurs de Suède. Je suis sûr qu'on ne manqua pas de faire part de ces espèces de prodiges à la reine-mère, qui était fort attachée aux impressions qui en peuvent résulter sur son esprit superstitieux. Choisnin qui paraît les vouloir rejeter, ne laisse pas de s'y livrer lui-même dans la suite de ses réflexions.

Les autres ambassadeurs ne donnèrent que 32 copies de

(1) J'ai lu quelque part que Montluc fit répandre une infinité de copies du portrait du duc d'Anjou, pour le faire parvenir à l'héritière de Sigismond, et toucher son cœur par l'espérance flatteuse de posséder un prince très bel homme. Cela me paraît un peu romanesque.

leurs harangues, une à chaque Palatin; Montluc en répandit adroitement, et en ôtant le moyen d'y répondre, un si grand nombre que la Pologne en fut remplie.

Balagny, son fils, notre Choisnin, et un Français qui se trouvait en Pologne, et qu'il appelle toujours le *bon Français*, furent employés *et non autres*, dit l'auteur, à entretenir les idées favorables que la harangue de Montluc avait inspirées. Depuis le 10 avril jusqu'au 3 mai qu'on commença à procéder à l'élection, l'évêque et ses agens furent toujours dans l'action, et occupés à répondre aux rivaux de la France, parlant et écrivant sans cesse. Enfin le neuvième mai, veille de la Pentecôte, sur les sept heures du soir, le duc d'Anjou fut élu d'une voix si unanime, que de plus de 40 mille voix les compétiteurs du duc n'en eurent pas 500 qui passèrent même ensuite du côté de la France, et que de tous les grands du royaume, il n'y eut que l'évêque de Plosko, homme d'une opiniâtreté invincible, qui demeura constant dans le parti de l'archiduc Ernest. Si le génie puissant de l'évêque de Valence étonna toute l'Europe jusqu'au terme de l'élection, il ne fut pas moins admirable, par la facilité avec laquelle il aplanit les difficultés qui suivirent cette élection. Il faut convenir qu'il était secondé par des personnes d'une très grande intelligence, par l'abbé de l'Isle, par Lansac, et même par Bazin, et notre Choisnin, dont la modestie qui l'a empêché de parler presque de lui-même, n'empêche pas qu'on ne s'aperçoive qu'il rendit des services très importans dans cette ambassade. L'auteur, avant de terminer son second livre, réfute assez bien ceux qui attribuèrent le succès de la négociation au crédit et aux recommandations du grand seigneur qui auraient alarmé la jalouse délicatesse des Polonais, qui voulaient avoir une liberté entière dans leur choix; il produit aussi en sa faveur le témoignage de l'évêque d'Acqs (1), qui écrivait à Montluc, le 14 mars 1573, que l'intention de la Porte était de voir un *Pollac* élevé sur le trône de Pologne.

(1) L'illustre François de Noailles

Dans le troisième et dernier livre, Choisnin parle des difficultés de son retour, et du passage des ambassadeurs Polonais en France. L'empereur, offensé de ce que l'archiduc Ernest avait été rejeté, multipliait ces difficultés. Montluc les surmonta par de nouveaux efforts d'adresse, par ses discours, par ses lettres, par un talent de persuader que personne n'a jamais eu au point qu'il le possédait. On trouve dans ce second livre une lettre de Montluc, au secrétaire du Landgrave de Hesse, qui est une preuve de la facilité avec laquelle il écrivait en latin; la netteté, la pureté du style égalent tout ce que nous avons de mieux écrit en ce genre. Choisnin promet de joindre à son livre le discours que prononça l'évêque de Valence, pour l'élection du duc d'Anjou, elle ne s'y trouve point. Pour le mérite de la relation de Choisnin, il est incontestable, non-seulement par le fond des choses dont il parle; mais encore par le tour qu'il leur donne, et la manière claire et précise dont il les expose, on ne saurait dire plus de choses, et des plus importantes en moins de paroles. L'auteur se fait lire avec plaisir, malgré les changemens qu'a éprouvés notre langue.

On y trouve une justesse de raisonnement qui est jointe aux agrémens sagement ménagés de la variété des matières. Ce n'est point le style aride et ennuyeux d'un journaliste, c'est un homme intelligent qui écrit poliment, qui démêle avec adresse les interêts de toutes les puissances dont il parle, qui fait connaître en quatre mots, les mœurs, le pays où les choses se passent; c'est enfin un homme élevé à la cour, un négociateur, qui s'exprime toujours avec clarté, qui pense toujours avec noblesse. Telle est l'impression qu'a fait sur mon esprit l'ouvrage de Jean Choisnin.

Le Lecteur décidera si elle est juste.

Outre cet ouvrage, nous avons encore de lui *le procès-verbal du récollement général des terres et pays reconquis en* 1584, in-folio, conservé, dit le P. Lelong, dans la bibliothèque de M. le Peletier, ministre, n. 174.

Pierre Langlois de Belestat lui adresse ces vers, en lui

dédiant le sixième de ses Tableaux hyéroglyphiques, qui est celui du Cynocéphale.

Au portrait de Cynocéphale,
Se comprend la lune qui naît,
Et le tems de l'an se connaît
Qui rend la nuit au jour égale.
Mais votre esprit qui ne décroît,
En sa vigueur toujours paroît,
Conservant sa beauté première.
Et votre renom qui reluit,
Sans être empêché de la nuit,
Va continuant sa lumière.

(*Voyez* l'ouvrage de Choisnin; — La Croix du Maine; — de Thou, *Historiar. sui temporis*, liv. V, ann. 1573; — Varillas, *Hist. de Charles IX*, t. II, ann. 1573, vers la fin; — Le Long, *Bibl. Histor. de France;* — *Tabl. hiéroglyph.* de Langlois de Belestat, p. 33.)

CITOYS (François) (1652), docteur en médecine de la faculté de Poitiers (1), naquit en cette ville en 1572, d'une famille considérée, et où l'amour des lettres a longtemps brillé. Il fut reçu docteur à l'âge de 26 ans, et ne fut pas longtemps à se faire une réputation distinguée. Dès l'année 1605, Scévole de Sainte-Marthe, dans une Ode où il remercie les médecins de Poitiers, dont les lumières l'avaient tiré d'une maladie dangereuse, parle de lui comme d'un génie cultivé qui devait faire honneur à sa patrie à laquelle, dit le poète, il promettait mille hyppocrates en lui seul. Cet éloge est trop brillant pour le supprimer :

Nam quid te commemorem
Culte ô Citesi, civitatis exurgens
Novum pictonicæ jubar?
Quo jam spondet in uno
Patria mille sibi hyppocrates!

Paul Contant exprime à peu près la même chose en fran-

(1) Cette famille existe encore dans le Poitou.

çais dans son *Jardinet poétique*, où en parlant du jeune médecin (en 1608) il dit page 22 :

« Et toi mon cher Citoys, dont la docte jeunesse
« Promet mille printemps à ta blanche vieillesse,
« Qui de tes rais féconds, comme un soleil naissant,
« L'ignorance et l'erreur loin de toi va chassant :
« Assurant au futur qu'à l'égal de ton âge
« Croîtra ton bel esprit, ton los et ton courage.
« Permets que je chante. . . . .

Le jeune Banchereau (1) en le félicitant sur l'éclat avec lequel il avait soutenu ses thèses, ne paraît pas moins pénétré du mérite du jeune médecin : *Qu'on se batte désormais*, lui dit-il, *et d'estoc et de taille*, il n'y a plus rien à craindre, Citoys guérira tout, *hic cito, Citosius qui medicatus erit*. Il répondit à ces flatteuses espérances. L'illustre de Thou, crut même lui devoir un éloge, en parlant de l'ouvrage que ce médecin publia sur la *Colique du Poitou*, qui parut, à Poitiers, en 1616. Nous en parlerons plus bas, en donnant le catalogue de ses autres ouvrages.

Ses talens reconnus lui valurent l'estime d'un des plus grands hommes qu'ait eu la France, je veux dire du grand cardinal de Richelieu, qui lui fit obtenir la qualité de médecin du roi, lui ayant donné celle de son propre médecin longtemps avant (2). Il réussit à la cour, comme il avait fait dans sa patrie, et son mérite transplanté ne parut qu'avec plus d'éclat. Il n'était pas de ces génies étroits qui ne sauraient embrasser qu'un objet ; aussi bon courtisan qu'habile médecin, il savait guérir et plaire. Le cardinal aimait la poésie, et passait volontiers quelques momens dérobés aux affaires, dans ces entretiens vifs et légers, aussi utiles à la santé que le séné et la rhubarbe. Citoys faisait aussi des vers,

(1) Pag. 38, *vid.* pag. 26.

(2) Dans une espèce d'avis, qui précède le Traité sur la nature de la peste, imprimé en 1639, il dit qu'il y a trente ans que M. le cardinal lui avait confié le soin de sa santé.

et était un de ceux qui amusaient le ministre par une conversation pleine d'agrémens. En disant ceci, je ne parle que d'après Abel de Sainte-Marthe, qui dit la même chose dans une épigramme qu'il lui adresse (1) ; la voici :

FRANCISCO CITESIO, MEDICO REGIO, VIRO DOCTISSIMO.

Richelii herois morbos, et dura laboris
Tædia, dùm verbis auxilioque levas,
Hoc agit aoniæ et medicæ Deus artis, Apollo,
Qui tua casta pari numine corda fovent.

Il contracta une étroite amitié avec le célèbre abbé (Métel) de Boisrobert. On sait la manière adroite dont il s'y prit pour faire revenir auprès de leur maître commun cet amusant et agréable abbé que le cardinal avait éloigné de la cour pour quelque imprudence de la part de l'abbé. Personne ne voulait ou n'osait parler pour le favori disgracié. Les uns voyaient son éloignement avec plaisir, les autres craignaient de se nuire à eux-mêmes en voulant l'obliger. Citoys, qui s'aperçut que le cardinal perdait un homme amusant, et qui avait l'art de dissiper bien des nuages dans son esprit, entreprit de le faire reparaître, et y réussit : le ministre se plaignit d'un mal de tête et d'un accablement extraordinaire; il demanda à son médecin un remède prompt contre son incommodité. Monseigneur, lui dit Citoys, je vais donner une ordonnance ; il sortit aussitôt et écrivit : *Pour remède spécifique, recipe Boisrobert.* Le cardinal, qui s'ennuyait effectivement de ne l'avoir pas auprès de lui, exécuta l'ordonnance, et fit revenir Boisrobert. Si ce trait fait honneur à l'esprit de Citoys, il en fait encore plus à son cœur. Il est surprenant que l'abbé, qui a loué tant de personnes, de son temps, dans ses poésies, ne dit qu'un mot à la louange de Citoys : mais la reconnaissance (2) n'était pas le fort de ce bel-esprit. Dans

(1) Page 224 de ses Poésies, jointes à celles de Scévole, son père.
(2) Tout le monde sait l'épitaphe qu'il fit au cardinal de Richelieu;

une de ses lettres en vers, adressée à M. de la Chambre, médecin ordinaire du roi, p. 41 du premier Recueil, il le met au rang des premiers médecins de son temps. Il consulte M. de la Chambre sur la bile noire, à laquelle l'abbé était fort sujet, et s'exprime en ces termes :

Outre nos maîtres uniformes,
Outre les Citoys, les Delormes,
Les Mayernes et les Valots,
Les Merlets et les Bourdelots,
Je pense avoir vu pour ma bile
Tous les charlatans de la ville.

Après la mort du cardinal de Richelieu, il retourna dans sa patrie, et mourut à Poitiers, doyen de la faculté, en 1652, âgé de 80 ans, sans laisser de postérité.

Tous les ouvrages latins et français de Citoys ont été réunis, et imprimés en un volume in-4°, treize ans avant sa mort, c'est-à-dire, en 1639, sous ce titre général :

Francisci Citesii regis, et eminentissimi cardinalis de Richelieu, medici atque facultatis medicæ pictaviensis decani, Opuscula medica. Paris, chez Sébastien Cramoisi, in-4°, 1639, pp. 302, sans l'épître dédicatoire adressée au cardinal de Richelieu. Ces ouvrages sont :

§. *De tempestivo Phlebotomiæ ac Purgationis usu Dissertatio.*

§. *Abstinens confolentanea, cui obiter annexa est pro Jouberto Apologia.* Cette fille (1), native de Confolens, en Poitou, s'appelait Jeanne Balam. Sa longue abstinence, qui commença en 1599, fit beaucoup de bruit, quoiqu'on sache que ce phénomène ne soit pas unique ; le docteur Duncan, professeur

l'esprit y deshonore le cœur. Il perdait une pension considérable par la mort du ministre; il s'en explique en ces termes :

Ci gît, oui gît par la mort.....
Le cardinal de Richelieu,
Et, ce qui cause mon ennui,
Ma pension gît avec lui.

(1) *Vid. Citesium : Abstinens Confolentanæa*, p. 64.

de Saumur, en cite plusieurs exemples dans sa Chimie naturelle (1), et l'auteur, d'après Laurent Joubert, dont il entreprend la défense, rapporte celles dont Joubert parle.

Citoys, dans cet ouvrage, ne se contente pas de rapporter un fait attesté et connu alors de tout le monde (2); il en montre la possibilité, et détruit les objections de ceux qui croyaient avoir de bonnes raisons pour le nier.

Israël Harvet, médecin d'Orléans, ayant nié formellement ce fait et tous les autres de cette espèce, Citoys y répondit par un autre petit ouvrage qu'on doit regarder comme la suite du précédent, et qu'il intitula :

Abstinentia puellæ confolentaneæ ab Israelis Harveti confutatione vindicta.

La colique bilieuse du Poitou, maladie dont on peut voir l'histoire et les effets dans M. le président de Thou, sur l'année 1572, liv. LIV, vers la fin, avait animé le zèle de ce que cette province avait eu de plus célèbres médecins. Jean Pidoux, Pascal Lecoq, François de Saint-Vertunien-Lavau et Pierre Milon, dont on trouvera ici les articles, avaient travaillé à découvrir les causes de cette maladie et à en détruire les effets; Citoys rassembla leurs mémoires, fit un traité en règle sur cette maladie. Son livre fut imprimé à

(1) P. 18, édit. de 1682. Ceux qu'on pourrait y ajouter, formeraient un juste volume. J'ai trouvé celui qui suit dans la bibliothèque de Duverdier, tiré de Jean Molinet, dans la *Récollection des Merveilles advenues de son temps.*

J'ai vu frère Nicole,
Un Souisse dévot,
D'abstinence l'école,
Fort bien gardant son vot (vœu),
Vingt ans vivre en ce monde,
Sans manger peu ni point;
Dieu, en sa gloire munde,
Lui donne viande à point.

Bibl. de Duverdier, p. 278, *verbo* Jean Molinet.

(2) V. le président de Thou, liv. CXXIII de son Histoire sur l'année 1599, et les vers de Nicolas Rapin, rapportés par Citoys à la tête de sa Dissertation.

Poitiers, en 1616, avec une épître dédicatoire à Jacques de Pradelle (Pradellæo), professeur royal à Montpellier, et médecin du roi, sous ce titre :

De novo et populari apud Pictones Colico bilioso, diatriba. Dans tout le cours de cet ouvrage, d'autant plus intéressant qu'il est le seul que nous ayons, *ex professo*, sur cette matière, on reconnaît une grande érudition, une lecture consommée des bons auteurs, des connaissances de l'anatomie supérieures à celles du siècle auquel l'auteur vivait, une théorie si juste et si bien raisonnée, que les lumières de la physique moderne n'y ont point fait de changement; une pratique enfin si conforme aux règles de l'art et aux indications que fournit la maladie, que les plus savans médecins de nos jours, dans les pays où cette maladie paraît encore, la suivent sans aucun changement essentiel.

Le plan qu'a suivi l'auteur est juste, sa méthode lumineuse. Il commence par l'énumération des différens symptômes qui accompagnent ou qui suivent la maladie. Examinant ensuite quelle peut être sa nature, il observe que quoiqu'elle soit fort commune à Poitiers, on ne doit pourtant pas la regarder comme une maladie *endémique*, ou particulière au Poitou, puisque cette province n'est pas la seule qui en ait été affligée, et qu'au contraire la Bretagne, la Saintonge, l'Angoumois, etc., la Moravie, la Silésie, etc., en ont éprouvé les fureurs. Il la range donc parmi les maladies *épidémiques*. De là passant aux causes externes du mal, il les attribue à l'intempérie du climat et à la nature des vins du Poitou, qui sont ordinairement *acerbes*. La principale des causes internes est, selon l'auteur, une surabondance de bile extrêmement âcre, qui une fois parvenue dans le canal des intestins, et s'y mélangeant avec les sucs *gastriques* et *intestinaux* leur communique leur acrimonie. Ces sucs, portés ensuite dans la masse générale des fluides, l'infectent de leurs mauvaises qualités. De ce mélange d'humeur avec le sang, il explique, d'une manière concise, les symptômes les plus frappans de cette cruelle maladie.

Il réfute par occasion un passage de Pline, qui fixe l'époque de la naissance de la colique au temps de Tibère, en disant que cet empereur fut le premier qui en fut attaqué. Il prouve par des citations exactes qu'Hypocrate l'a décrite plus de cinq cents ans auparavant, aussi bien que Dioclès qui fut presque contemporain d'Hypocrate. Après une recherche exacte des symptômes qui caractérisent la colique du Poitou, il passe à la méthode de traiter la maladie, et parle des remèdes spécifiques dont on doit se servir. Il finit en expliquant la méthode de prévenir la récidive et d'emporter les restes du mal. Parmi les secours qu'il propose, les eaux de Pougues, en Nivernais, ou celles de Spa, et surtout celles de Forges, tiennent le premier rang.

Tout ce que la faculté de médecine de Poitiers, et même tout ce que le Poitou avait de plus illustre, complimenta l'auteur sur son ouvrage. On trouve, au commencement du livre, les petites pièces de vers qui lui furent adressées. Les auteurs de ces ouvrages sont François Meynard, professeur en droit, dont nous parlerons, Jean Rabreuil (1), célèbre avocat au présidial de Poitiers, Pascal Lecoq, Antoine Rabault, Jean Raffou, Jacques de Mairé, François Pidoux, Antoine Jaquet, Jean Engaine, P. de Lugré, Henri Garsonnet, François Carré, tous médecins de Poitiers. Antoine Citoys, frère de l'auteur, professeur en droit et avocat au présidial de Poitiers, qui fit l'épitaphe de Jean Faulcon, rapportée à son article, et dont on a quelques autres poésies latines. Jean Barraud, avocat

(1) Tous les auteurs poitevins, qui ont eu occasion de parler de Rabreuil, ne le font qu'avec des marques d'une estime particulière pour ses talens. Le jurisconsulte Jean Umeau, *cap. VI* de ses *Autumnalia subcesiva*, p. 31, le met au nombre de ceux qui ont aimé la poésie et la jurisprudence. *Inter fori nostri advocatos*, dit-il, *Rabrullius*, *cujus renidet apud politiores memoria* (*poemata concinnavit*). Il parlait ainsi en 1635. On trouve quelques pièces de vers latins et français à la louange de quelques auteurs, et à la tête de leurs livres.

V. dans le *Tumulus Sc. Sammarthani*, p. 126 et 127, une pièce de vers français de sa façon.

distingué et connu par son Commentaire sur la Coutume de Poitou, fils d'une sœur de Citoys, Étienne Riffaud, avocat, qui a aussi laissé de très bons Mémoires sur sa Coutume, et Pierre Citoys, fils d'Antoine (1).

De toutes ces pièces de vers, toutes en latin, il y en a peu qui ne soient estimables du côté de l'expression, ou de la pensée, et souvent à ces deux égards : le compliment le moins suspect est celui de François Meynard, qui donne plutôt une attestation à Citoys, qu'il ne lui fait un compliment. Voici la pièce :

Multùm est pictonicum scriptis ità prodere morbum,
Sed plùs est curis perdere posse novis,
Quàm citò, quàm doctâ curare Citesius arte
Carnificis possit termina dira mali ;
Hic ego, nec medicus, nec Picto (2), *salute receptâ,*
Testor, et in dubium carmine signo fidem.

L'épigramme de Barraud m'a fort plu ; peut-être plaira-t-elle au lecteur.

Juravere Venus, liberque in funera Pictæ
Gentis, at imbelles risit Apollo minas.
Teque artes docuit, quibus ipse potentiùs ægris
Unus ades, gemini quam potuère Dei.

Citoys joignit aussi une pièce badine à son ouvrage ; elle est adressée à ses confrères, et me paraît digne de trouver ici sa place.

AD COLLEGAS.

Nunc prece, nunc pretio mecum placate dolores,
Quos facit ira Dei, quos hominumque gula.
Nunc prece flectamus divini numinis iram,
Flectamus pretio nunc hominumque gulam.

(1) Presque tous ceux dont nous parlons ici, ont donné d'autres preuves de leur goût pour les lettres.

(2) Il était de Frise. *V.* son article.

Enfin aux ouvrages de Citoys dont nous venons de parler, est encore joint un petit traité écrit en français, intitulé: *Avis sur la nature de la peste et sur les moyens de s'en préserver et garir* (imprimé, pour la première fois, en 1623). On y trouve la composition du Policreste de Poitiers, p. 296.

Je suis redevable de tout ce qu'il y a de bon dans cet article à M. Poitevin, docteur en médecine à Poitiers. Je prie le lecteur de transporter cette note à tous les articles des médecins de la faculté de Poitiers, dont je parle. Ce zélé citoyen n'ayant épargné ni soins ni démarches pour me procurer de fidèles mémoires, des extraits exacts, et même les ouvrages de ceux de ses illustres confrères qu'il a cru dignes de paraître dans ce recueil.

CLAUDIOLA-VARENILLA, fille du consul Claudius-Varenus, épousa *M. Censor Pavius*, ou *Soranus Pavius*, lieutenant de l'empereur, propréteur dans l'Aquitaine, et consul désigné.

Elle mourut à Poitiers, et son nom exprimé par des diminutifs donne lieu de penser qu'elle mourût jeune. Dom Mabillon a cru qu'elle pouvait être Gauloise. Son savoir, ou quelque action brillante lui acquit (1), dit-il, l'estime des Poitevins, ou de la capitale du peuple qu'on appelait alors les *Pictons*. Ils lui en donnèrent les preuves les moins équivoques, en lui rendant, après sa mort, les plus touchans honneurs. Ils lui firent de magnifiques funérailles, consacrèrent une place pour son mausolée, lui élevèrent une statue, et immortalisèrent leur reconnaissance et leur amour par un monument public. Pavius, époux de Varenilla, satisfait de tant de marques de distinction, voulut faire les frais du monument, et en déchargea les *Pictons*, ou Poitevins, malgré

(1) En parlant de l'inscription que nous allons donner, ce savant bénédictin dit: *Hæc inscriptio facta est in honorem cujusdam prænobilis heroinæ gallæ sivè ob eruditionem, sivè ob præclarum aliquod facinus.* C'est la faire gauloise et savante. Voyez le supplément de la diplomatique du P. Mabillon, à la fin.

eux. Toutes ces circonstances ne nous permettent pas de douter du mérite de Varenilla. Son article m'a paru lié avec l'Histoire littéraire du Poitou. Son époux possédait les plus grandes dignités de cette province ; peut-être Varenilla lui devait-elle la naissance.

Il faut en convenir, j'ai saisi d'autant plus volontiers l'occasion de parler de Varenilla, qu'elle me fournissait celle de joindre, à ce que j'en dis, un monument précieux. C'est une inscription romaine que j'ai publiée il y a quelques années. Elle se trouve, comme je le remarquais alors, sur un marbre blanc d'environ six pieds de long, sur deux de largeur. Elle est la source d'où j'ai tiré tout ce que je dis de Varenilla.

L'inscription est conçue en ces termes, gravés en caractères romains parfaitement bien formés, et dignes des plus beaux temps de la république romaine :

CL.VARENILLAE · CL ·
VARENI · COS · FILAE ·
CIVITAS · PICTONVM · FVNVS.
LOCVM · STATVAM MONIMENT ·
PVBLIC · M · CENSOR · PAVTVS
LEG · AVG · PR · PRO ·
VINC · AQVITAN · COS · DESIG ·
MARITVS · HONORE · CONTENTVS ·
SVAQ · C · PNOND · CVRAVIT ·

Dom Marthène et dom Durand ont publié cette inscription dans leur Voyage littéraire, ainsi que dom Mabillon à la fin de sa Diplomatique. Mais ces savans hommes ne l'avaient examinée qu'en courant, et de la façon dont ils la donnèrent on n'y voit qu'un sens imparfait : ils changèrent même, faute d'attention, le nom de Claudiola, ou Claudia-Varenilla, en celui de Cluarenilla, et le nom de Claudius-Varenus en celui de Cluarenus.

C'est ainsi qu'ils pensèrent qu'on devait lire l'inscription entière : « *Cluarenillæ Cluareni consulis filiæ civitas* (1) *Picto-* « *num, funus, locum, statuam, monimentum publicum M. Censor* « *Pavius, legionum Augusti primus prætor, provinciæ Aquitaniæ* « *consul designatus, maritus honore contentus, suâque causâ po-* « *nendum curavit.* »

Après un examen fait sur les lieux de cette même inscription et de la ponctuation, j'ai cru qu'on devait la lire de la manière qui suit : « *Claudiolæ Varenillæ Claudii Vareni consu-* « *lis filiæ civitas Pictonum funus, locum, statuam, monimentum* « *publicum mœsta curavit, erexit, nuncupavit. Soranus Pavius,* « *legatus Augusti, proprætor provinciæ Aquitaniæ, consul desi-* « *gnatus maritus, honore contentus suâ pecuniâ ponendum cu-* « *ravit.* »

J'ai appris depuis quelque temps que les savans religieux de la congrégation de Saint-Maur, qui n'ont dans tous leurs travaux que la vérité pour but, avaient adopté en partie les points pour lesquels je me suis déclaré, d'après le rapport de mes yeux et ceux de quelques autres personnes.

Les lecteurs qui voudront voir les différentes pensées que j'ai eues sur cette inscription, et quelques instructions qui m'éloigneraient trop de mon objet, pourront consulter les Journaux de Verdun des mois de décembre 1750, janvier 1751 et février 1752.

Le marbre sur lequel l'inscription est gravée, est actuellement dans l'église de Saint-Pierre de Poitiers. On prétend qu'il y a été transporté de la petite église de Saint-Jean, située derrière l'évêché, qui même, dit-on, a pu être le mausolée de notre Varenilla. Quoique rien ne démontre cette tradition,

(1) Qu'on me permette de remarquer ici que puisqu'il s'agit de la *cité des Pictons*, dans cette inscription trouvée à Poitiers, ce serait vouloir s'en imposer à soi-même que de croire que le lieu auquel on donne le nom de vieux Poitiers, situé au-dessus de Châtellerault, fut la position originaire de la ville de Poitiers. Quelque fort démoli, ou quelque ancien camp aura occasionné le nom de vieux Poitiers, ainsi que ceux de vieux Rouen, vieil Évreux, vieux Verneuil, etc.

je ne laisse pas de la trouver fort recevable. La petite église de Saint-Jean a toutes les marques d'une antiquité fort reculée, et même celle d'un bâtiment romain. Elle formait dans son origine un carré oblong, ouvert de tous les côtés. Si l'on lui trouve aujourd'hui la forme d'une église et quelques indices d'un monument chrétien, il faut les attribuer aux augmentations et aux changemens qu'on y a faits, et qu'il est très aisé de distinguer de l'ancien bâtiment. Dom Martène et dom Durand qui l'ont vue, n'ont fait aucune difficulté d'adopter la tradition du transport du marbre en question de cette chapelle dans l'église de Saint-Pierre. D'après ce qu'ils en disent, il n'y avait pas fort longtemps que ce transport avait été fait. Il faut pourtant convenir que la mémoire de ce fait est absolument échappée. J'ai consulté des personnes d'un âge fort avancé qui n'en ont aucune idée.

A l'égard de l'époque qu'on doit assigner à l'inscription, quoique les caractères aient toute l'élégance et la beauté du siècle d'Auguste, qu'elle soit conçue en termes fort purs, je m'en tiens volontiers au sentiment du savant auteur des notes qu'on trouve dans le même Journal du mois de janvier 1751, page 52. Il fixe cette époque avant le règne de Dioclétien, vers le milieu du troisième siècle.

COLARDEAU (JULIEN) (1650), procureur du roi à Fontenay-le-Comte, y naquit en 1570. Après avoir pris dans sa patrie les premières teintures des lettres, ses parens l'envoyèrent à Paris, où il acheva ses études sous les maîtres les plus célèbres de son temps. Il alla ensuite à Poitiers faire son droit sous Louis de la Ruelle, jurisconsulte de beaucoup de réputation, et François Lauzon (1). Rappelé à Fontenay, les vœux de sa famille l'y fixèrent, et il suivit d'abord le barreau avec succès. Le goût de la jurisprudence et du savoir y était établi. Fontenay avait formé les Tiraqueau, les Brisson, les

(1) Il lui donne la qualité de très savant professeur dans l'analyse de la cinquante-deuxième antinomie de la première Centurie, page 66. Nous parlerons de l'un et de l'autre.

Imbert (1), les Besly. L'office de procureur du roi s'étant trouvé vacant, Colardeau quoique fort jeune encore en fut pourvu en 1590. Il en fit les fonctions pendant trente ans, c'est-à-dire jusqu'en 1620, qu'il la résigna à Julien Colardeau l'aîné de ses enfans. Libre des travaux qu'exigeait sa charge, il se livra entièrement à l'étude tranquille du cabinet. Ses affaires domestiques et ses amis qu'on peut appeler, dit-il, *les honnêtes larrons de notre temps*, l'en arrachaient quelquefois : mais il ne le quittait jamais qu'à regret. Quoiqu'il eût déjà cinquante ans, il eut le courage d'entreprendre un très long et très pénible ouvrage ; nous en rendrons compte. Il l'avait mis en état de paraître après trente années d'un travail suivi et assidu, lorsqu'il mourut octogénaire le 6 juillet 1652. Je n'en connais que la première partie qui fut publiée par les soins de Julien Colardeau procureur du roi, son fils aîné. Cette partie a paru sous ce titre : *Antinomiæ juris universi conciliatæ. Centuriæ tres* in-4°, 1652, pp. 356.

L'auteur dès l'an 1634 avait écrit au grand cardinal de Richelieu et lui avait demandé la permission de lui dédier son ouvrage qu'il lui avait même envoyé. Le cardinal l'honora de la réponse la plus flatteuse. Elle est un titre trop glorieux à

(1) Jean Imbert ayant toujours pris la qualité de *Rochelais* à la tête de ses ouvrages, j'ai cru ne pas devoir lui donner un article particulier dans cette Bibliothèque, pour ne pas contrevenir à la protestation que j'ai faite de ne point entreprendre sur les droits de l'Académie royale de la Rochelle, quoique Imbert appartienne au Poitou en qualité d'écrivain et de savant. En effet, à peine eut-il quitté l'école du droit qu'il alla s'établir à Fontenay, où il a exercé la profession d'avocat pendant plus de trente ans avec une réputation supérieure. Dans un âge déjà avancé, il fut pourvu de l'office de lieutenant criminel. Il en était revêtu à sa mort arrivée à la fin du seizième siècle. Ses *Institutiones forenses*, publiées en 1543 en quatre livres et en fort beau latin, et plusieurs fois depuis, et traduites en français, non seulement par Guillaume Lymandas, conseiller en la sénéchaussée et cour conservatoire de Lyon, mais par l'auteur même, quoiqu'en dise Simon qui s'est trompé, et un autre livre intitulé *Manuel* ou *Enchiridion*, publié plusieurs fois en latin et en français, lui ont mérité les éloges des plus célèbres jurisconsultes, ceux de du Moulin et de M. d'Expilly. On sait que Pierre Guenois et Bernard Automne ont commenté son texte.

notre Colardeau pour la supprimer. On y verra aussi avec quel zèle le plus célèbre de nos ministres accueillait le savoir, et comment il traitait les gens de lettres de son temps. Telle est la lettre dont il s'agit; elle était écrite de la main du cardinal.

« MONSIEUR,

« Ce me sera toujours un grand contentement de pouvoir m'employer utilement pour ceux qui vous ressemblent. J'ai lu le sujet, la préface et une partie du livre que vous désirez mettre au jour. Il est digne de son auteur et tel que je m'assure qu'il lui acquerra de l'honneur parmi les savans et profitera à tous ceux qui le liront. Je vous ai obligation particulière de vouloir le faire paraître sous mon nom. Je vous en rends grâces et vous prie de croire que je rechercherai les occasions de vous en témoigner mes ressentimens, et à Monsieur le procureur du roi, votre fils, et de vous faire voir que je suis,

« Monsieur,

« Votre affectionné et à vous servir,

« LE CARDINAL DE RICHELIEU. »

De Ruel, ce 30 *janvier* 1634.

J'ignore quels obstacles empêchèrent alors la publication du livre. L'éditeur, ne pouvant plus lui donner le même patron après la mort du ministre, le dédia à *Jacques Raoul*, premier évêque de la Rochelle; l'épitre dédicatoire est datée de Fontenay 1652. On trouve à la tête du livre un court éloge de son auteur par Nicolas Maquin, lieutenant général de Fontenay, une approbation latine ou plutôt un éloge complet par Jean Filleau, avocat du roi de Poitiers, datée du 18 août 1650. Cela est suivi d'un distique du fils de l'auteur, d'une épigramme latine de Jean Besly, qui compare le travail de Colardeau à celui de *Jules Pacius*, et d'une ode de deux strophes en vers français signée *G. C.*, qui signifient Guillaume Colletet. La première est à la louange de Fontenay: La voici:

La source aux Nayades sacrées (1)
Dont le nom est plus éclatant
Que celle où le vieillard d'Astrée
Devint poète en un instant ;
Cette illustre et claire fontaine,
Dont à la honte d'Hyppocrène,
Les Muses chérissent les eaux,
Nous produit tous les jours de sa féconde veine
Des Brissons, des Imberts et des grands Tiraqueaux.

A la suite d'un avis au lecteur, où l'imprimeur fait sentir qu'il n'a pas voulu entreprendre l'édition du livre entier, est la préface contenant le plan, la matière et l'ordre de tout l'ouvrage. L'auteur nous apprend que son dessein est de traiter des *Antinomies* du droit romain, c'est-à-dire de concilier les lois *opposées*, ou comme il s'explique, qui *paraissent opposées* entr'elles. Entreprise que n'a jamais formée aucun jurisconsulte sur tout le corps du droit, et qui n'a été exécutée sur quelques parties détachées que par peu de personnes, par *Uldric Zazius* et par *Jules Pacius*. Il ne se dissimule pas l'importance et la difficulté de son dessein ; mais il espère qu'avec un travail sans relâche il pourra réussir. Il fixe ensuite le véritable objet de ses observations, et déclare qu'il ne s'arrêtera point à ces *Antinomies* chimériques qui résultent des variantes ou de quelques autres prétendues raisons d'opposition qui ne sont bonnes qu'à occuper un lecteur qui peut abuser de son loisir. Accurse est le commentateur qui lui a

(1) A cause du nom latin *Fons Nayadum*, *Fontenay*. C'est Rapin qui s'en est servi le premier, et qui l'a introduite chez les Sainte-Marthe, les de Thou et les autres savans de son temps. Les armes de cette ville (située en Bas-Poitou sur le penchant d'une colline, au pied de laquelle coule la petite rivière de Vendée), sont d'azur à une fontaine d'argent avec cette légende en orle. *Fonteniacum felicium ingeniorum scaturigo*. Fontenay, *source abondante d'heureux génies.*

Le cardinal de Bourbon (Charles, archevêque de Rouen), qui y mourut le 9 mai 1590, y est inhumé dans l'église Saint-Nicolas. Au mur de l'autel du côté de l'épître, sont ses armes avec cette courte inscription. *Obiit piissimus princeps nono maii* 1590.

fourni la plus grande partie de ses matériaux. A l'égard de l'ordre qu'il a suivi, c'est celui qu'a suivi Godefroy lui-même dans la disposition du corps du droit.

L'auteur pose d'abord la thèse prouvée par les textes du droit qui y sont analogues, ou dont la conformité sur la même décision ne diffère presque que dans quelques termes qui ne rendent tous que le même sens et le même principe.

Dans une autre colonne il rapporte tous les textes, ou réellement opposés, ou qui n'ont qu'une contradiction apparente, c'est ce qu'il appelle *Antithèse*. Au pied est l'examen de ces contradictions ou antinomies qu'il intitule *Analyse*. Il y rapporte les différens moyens dont se servent les docteurs anciens et modernes pour la conciliation des textes, et ne le fait point sans une discussion nette et critique de leurs raisons et de leurs opinions. Cette discussion est suivie du parti que prend l'auteur pour la conciliation qui n'est pas toujours celui des auteurs qui l'ont précédé.

On sait qu'une pareille méthode répand un jour dans les endroits du texte des lois les plus embarrassans, et qu'on peut regarder un pareil travail comme un excellent commentaire. Il est difficile d'être plus exact dans les citations où l'on trouve tous les textes en entier, et plus judicieux dans la concordance, ou la conciliation qui est le fruit de l'examen de l'auteur, qui ne se donne la liberté d'abandonner les opinions des autres que lorsqu'elles paraissent dénuées de preuves. Il fallait une sagacité admirable et une lecture immense. Colardeau réunit l'une à l'autre; et si la suite n'a pas paru, on ne peut que la regretter. Ce n'était pas sans fondement que le cardinal de Richelieu avait donné son suffrage au livre manuscrit.

La reconnaissance m'oblige de dire que je dois à M. Caussin de Vauvert, avocat, l'exemplaire des Antinomies de Colardeau que je n'avais pu trouver à Paris, et qu'il a eu la bonté de m'envoyer d'Angers. C'est aussi à son zèle pour les lettres et à son amour pour sa patrie, que je dois l'idée de la Bibliothèque du Poitou qu'il m'inspira en 1749.

COLARDEAU (Julien) (1669), fils de celui dont nous venons de parler, et procureur du roi de Fontenay-le-Comte, y naquit vers l'an 1600, puisqu'il eut la charge de son père sur sa résignation dès l'année 1620. Dès l'an 1619, il était auteur et fit imprimer un roman satyrique contre la danse et les mascarades plein d'imagination et de vivacité, ou les ballets masqués, sous ce titre: *Larvina*, *Satiricon in Chorearum lascivias et personata Tripudia*, à Paris chez Jean Libert, in-12, pp. 156, 1619. Il dédia ce petit livre à Guillaume de Monthelon, intendant de Poitiers. L'épître dédicatoire est datée de Fontenay, le 9 octobre 1619, *è rivis Fontis Nayadum Pictonici*, *VII idus octobris* 1619. Une preuve que Colardeau était encore dans la première jeunesse, se tire d'une lettre de Jean Morel de Rheims auquel il avait communiqué son ouvrage avant de le rendre public. « Eh ? « quoi, lui écrit Morel, vous êtes déjà auteur ? En vérité, « c'est un vrai miracle. Tant de science, tant d'érudition, un « jugement si net, si formé à l'âge où vous êtes, cela ne se « conçoit pas. » *Hui ! tam cito ? miraculum ! Te id ætatis adolescentem pervenisse eò maturitatis ingenii*, *eruditionis et doctrinæ !* Le reste de la lettre est employé à faire l'éloge du livre de Colardeau qu'il engage à le publier. L'auteur est transporté en songe dans une antre dont l'entrée est extrêmement étroite. Il y trouve la déesse *Larvina* (1) avec tout son cortége, il décrit leurs postures et leurs habillemens; on trouve partout une imagination brillante et extrêmement vive. L'auteur a affecté le style obscur d'Apulée, et s'est attaché à faire revivre l'ancienne latinité. *Latinitatem exolitam reviviscere curavi*, dit-il dans une espèce de préface, *antiquata quædam*, *ad quæ Hercules ! Grammatici trepidarint restituens audaciore*, *forsan quàm par fuerit stilo*. On jugera de sa manière de penser et d'écrire par cette première phrase. La nuit se sentait de sa vieillesse. Les oiseaux à crêtes (les coqs) allaient recevoir le jour, comme un petit garçon dont l'aurore était prête d'accoucher. C'est

(1) C'est-à-dire la déesse de la *Mascarade*.

ainsi que je crois pouvoir rendre le latin de Colardeau. *Noctis senium erat, et jam parturientis auroræ infantulum diem cristatæ suscipiebant obstestrices.* Je ne pense pas que l'air de la Garonne puisse inspirer à ses habitans un style plus gascon. Quoi qu'il en soit, il fallait avoir beaucoup de connaissance des auteurs latins qui sont les plus négligés, et entendre parfaitement leur langue pour réussir aussi bien que l'a fait le jeune auteur de la satyre. Heinsius qui a brillé dans ce style, n'y montre pas plus de finesse et d'habitude.

La mort de Sainte-Marthe, arrivée en 1623, réveilla toutes les muses ; celle de Colardeau tint sa partie dans ce concert. On trouve à la page 95 du tombeau de Sc. de Sainte-Marthe une pièce de vers latins d'un fort bon tour. La diction est pure, le style facile et les pensées justes et naturelles.

Quelques années après il publia un poëme en vers français, intitulé : *Les Tableaux des victoires de Louis XIII.* Je n'ai pu trouver ce poëme que je ne connais que par un sonnet que Colletet adresse à l'auteur. S'il faut en croire l'éloge que contient ce sonnet, Homère serait placé *un cran* plus bas que Colardeau : c'est ainsi que lui parle Colletet.

Quoiqu'on ait cru d'Homère, et que tout l'univers
Vante les fictions dont il orne ses vers,
Ne sois point ébloui de l'éclat de sa gloire.
Son art dans ces *Tableaux* ressuscite aujourd'hui ;
Et d'autant que la fable est moindre que l'histoire,
D'autant t'estime-t-on plus louable que lui.

On sait que Colletet, quoique inférieur en tout à Dorat, le remplaça sur le Parnasse dans l'emploi de *louangeur banal.* Ainsi ses éloges ne sauraient fixer le degré d'estime qu'on doit aux auteurs auxquels il les a prodigués.

Nous ne répéterons point ici que c'est au savant dont nous parlons que nous devons l'édition des Antinomies du droit de Julien Ier, son père, publiées en 1652. Dans l'éloge que Nicolas Maquin fait de ce jurisconsulte, il dit que ce digne fils, marchant sur les traces de son père, augmente tous les jours

par les monumens de son génie l'éclat du nom de Colardeau. Celui dont nous parlons mourut le 20 mars 1669 et fut inhumé dans l'église des Capucins de Fontenay ; il eut pour successeur un troisième Julien Colardeau (1), sieur de Villepreau, mort le 16 février 1677. Les restes de cette famille distinguée par le rang et le mérite languissent dans une extrême misère.

(Voyez la satyre intitulée *Larvina* ; — Colletet, p. 239 de ses *Divertissemens*, édition de 1633, et les auteurs cités. — Le reste tiré des Mémoires que j'ai reçus de Fontenay).

— Des titres de famille dont on m'a adressé l'extrait m'apprennent que Julien, sieur de la Touche, conseiller, procureur du roi en la sénéchaussée et vice-sénéchaussée de Fontenay, premier échevin de ladite ville, avait épousé demoiselle Jacquette Saivre, duquel mariage entr'autres enfans naquit Julien, fils aîné, baptisé le vingt-troisième jour de janvier 1596, qui eut pour parrain Julien Colardeau son grand-père.

La procuration *ad resignandum* que donna Julien II son père en abandonnant sa charge à son fils, est datée du 8 février 1621 ; c'est dans cet acte que se trouve énoncé l'extrait

(1) On peut encore regarder ce troisième Julien Colardeau, sieur de Villepreau, comme une des personnes savantes et lettrées qu'a produit Fontenay : on en trouve la preuve dans une inscription gravée sur la porte de la maison qu'il habitait à Fontenay, conçue en ces termes.

Hoc erat in votis urbis deponere curas
Interdùm, et solis hìc indulgere Camœnis,

Son épitaphe qu'on voit à demi effacée dans le chœur de l'église des Jacobins de Fontenay, en parle aussi comme d'un savant.

Non tibi ficta damus Collardeo, juris amicus
Musarumque tuo tempore frater eras....
Tu dictis factisque potens, tu stirpe tuorum
Inclitâ, et antiquâ nobilitate micas.
Sed quià non possunt tua carmine facta referri,
Si taceam, certè plus mihi laudis erit.

Tout cela n'est pas fort bon, mais cela prouve la qualité de savant et d'ami des lettres dans ce troisième Julien Colardeau. Extrait d'une lettre missive de M. Gusteau, prieur de Doix près Fontenay, du premier septembre 1755.

de baptême du fils; il paraît par un autre extrait de son contrat de mariage que Julien, troisième seigneur de la Mongie, épousa le 29 août 1619 demoiselle Jeanne Amelin, fille d'honorable homme Gaspard Amelin, avocat à Thouars, et de dame Anne Guerry.

COLIN (SÉBASTIEN) (1566), médecin de Fontenay-le-Comte, où il vivait en 1566, a prétendu et voulu prouver qu'on imputait souvent à tort aux médecins les fautes commises par les apothicaires, qui confondent par ignorance une plante avec une autre, séduits par l'analogie du nom. Cette accusation est formée par Sébastien Colin, dans un petit livre où il a déguisé son nom, sous l'anagramme de *Liset Benancios*. C'est à Jacques Contant à qui je dois cette anecdote littéraire, ignorée de Baillet qui rend ce nom par *Antoine Belize, Symphorien Champier* (1).

Contant parle du *faux Acorum*, qu'il appelle Glayeul d'eau, ou Fleur jaune *(Gladiolus)*, pris, dit-il, pour le véritable *Acorus*, ou *Calamus aromaticus*, par les anciens trompés par le texte de Serapion qui a donné lieu à l'erreur. « Encore « que les médecins, dit Contant, fussent versés dans la con« naissance des simples, et intelligence des langues, toute« fois ont-ils continué en cette erreur, et ont été cause de « grands inconvéniens qui surviennent aux malades. A cette « cause, je veux montrer que la faute de l'usage de telles « drogues ne procède tant des apothicaires, que des méde« cins, *combien qu'il leur eût été* (aux apothicaires) *imputé par « un livret, composé par Me Sébastien Colin, médecin au pays de « Poitou, lequel pour n'être connu s'est fait cabaliser en son li« vret, Liset Benancios* (2). » Outre ce livret qui a dû paraî-

(1) Pag. 534, des Auteurs déguisés. Duverdier semble le prendre pour un nom véritable; la Croix du Maine s'est défié de l'enveloppe, mais il ne l'a pas levée.

(2) Pierre Braillet, marchand apothicaire de Lyon, a écrit en 1557, un traité *contenant la déclaration, les abus et ignorances des Médecins, qui est*, dit la Croix du Maine, qui ne connaissait pas Sébastien Colin dans son anagramme, *une réponse au livret de Liset Benancios.*

tre en 1557 au plus tard, Colin a traduit du grec en français *le onzième livre d'Alexandre Trallien sur les gouttes.*

Et du latin en français la pratique et méthode de guérir les gouttes, de Me Antoine le Gaynier, *avec des augmentations de sa part sur la cure de cette maladie* : ces traités ont été imprimés à Poitiers en 1556, par Enguilbert de Marnef.

On a du même auteur *un Traité de la Peste*, pris du grec de Tralien, avec un abrégé des causes et remèdes de la peste, et un traité du régime de vivre, imprimés chez le même Marnef, à Poitiers en 1566.

CONSTANT (Jean) (1659), natif de Poitiers (1), était fils d'une sœur de Jean Boiceau dont nous avons parlé ; il suivit d'abord le barreau au parlement de Paris. Ses talens, et son application à l'étude, le firent connaître dans cette noble profession. Il prit le savant *Réné Chopin* pour guide dans la carrière où il voulait s'avancer (2). Il nous assure lui-même que ce grand jurisconsulte lui accorda son estime et son amitié. Il vécut sur le même pied avec un avocat peu inférieur à Chopin ; c'était avec le fameux *Anne Robert*, dont l'éloquence égalait celle des plus grands orateurs de son temps. Constant dit qu'il plaida souvent contre lui. *Collega meus (Annæus Robertus) cum quo etiam amicissimè semper vixi, et in arenâ illâ forensi sæpè concertavi.* Quel que fût l'éclat des lauriers que pouvait cueillir notre Constant dans un champ si célèbre, il le quitta. Ce ne fut pas sans être regretté au palais, qui ne vit qu'avec peine la perte d'un de ses élèves. Il revint dans sa patrie, où il y exerça la charge d'avocat du roi avec beaucoup d'applaudissement. Mais soit que Constant ne trouvât pas dans cet emploi de quoi remplir le goût vif qui le portait à la jurisprudence, soit qu'il y fut déterminé par d'autres raisons, il se démit de sa charge d'avocat du roi à Poitiers, en faveur de Jean Constant son fils, et re-

(1) Cette famille subsiste encore, et la charge de lieutenant général est occupée par M. Constant dont la probité est généralement estimée.

(2) Pag. 2 de son Commentaire sur le Poitou.

prit le titre d'avocat du public, qui lui donnait plus d'occupation, et ne lui était pas moins honorable (1). Il paraît cependant qu'il se fixa à son cabinet et à l'emploi d'avocat consultant. La Coutume de Poitou a ses ténèbres. Il s'appliqua à les dissiper. Les fréquentes espèces qui lui étaient proposées par les consultans, lui en donnaient tous les jours occasion. Il fit un corps de ses consultations, recueillit celles que les avocats du parlement, ou ceux du présidial de Poitiers donnaient, joignit ces matériaux à ceux qu'il avait trouvés dans les écrits du judicieux Boiceau son oncle, qui avait été présent à la réformation de la Coutume en 1559. Il y ajouta les arrêts rendus de son temps, ceux qui pouvaient servir de règle, et les jugemens du présidial de Poitiers. Il forma de toutes ces pièces judicieusement réunies un juste volume sur la Coutume de Poitiers, qui n'a été publié qu'après sa mort. Elle arriva vers l'an 1646, au moins est-ce la dernière époque de ses consultations. Jean Constant a mérité les éloges des plus savans jurisconsultes de sa patrie. On trouve à la tête de son Commentaire un magnifique éloge que lui a consacré Jean Filleau aussi avocat du roi à Poitiers, dont nous parlerons. On l'y compare à tout ce que Rome a eu de plus grands jurisconsultes. « Constant, dit l'auteur de l'éloge, a « pénétré les plus sombres obscurités du droit municipal de « sa patrie. La force de son génie, a fait briller le grand jour, « où l'on ne trouvait que ténèbres ; la postérité trouvera tou- « jours des lumières dans ses écrits ; ses concitoyens dans les « questions épineuses de leur Coutume, n'auront qu'à les « consulter, ils y trouveront un oracle qui lèvera toutes leurs « difficultés. Dans l'opposition des sentimens, c'est, dit en- « core Filleau à la fin de son éloge, à celui de Constant qu'on « donnera toujours la prépondérance, comme les empereurs

(1) C'était imiter les plus grands hommes du barreau : le célèbre Le Maître avait passé de la charge de président à l'emploi d'avocat, et si c'était ici l'occasion, l'on pourrait géminer les exemples, surtout dans ces temps qu'on peut regarder comme les plus beaux du barreau.

« Théodose et Valentinien la donnaient à l'avis de Papi-« nien. » Jean Umeau, qui a fait la table de ce Commentaire et qui a eu soin de l'impression, en parle (1) en mêmes termes ; il donne à Constant la qualité du premier et du plus éclairé des consultans de la province de Poitou. C'est dans le chapitre IX de son petit traité du Double-Lien. Il y examine si la prérogative du double lien a lieu au-delà des frères germains, et des enfans de ces frères, ce qu'on appelle *les Termes du Droit*, dans la Coutume de Poitou, où la représentation a lieu à l'infini (2). Après avoir décidé que le double-lien ne s'étend pas au-delà des termes du droit, il prouve son opinion par le sentiment de nos plus grands auteurs, en y joignant l'autorité de Constant, il dit : *C'est aussi notre usage, attesté par le célèbre Jean Constant notre dernier commentateur, dont le sentiment est d'un grand poids, soit qu'on ait égard à son profond savoir qui l'a distingué au parlement de Paris comme au présidial de Poitiers, soit qu'on considère sa probité, et sa grande expérience qui lui ont acquis le premier rang parmi les avocats consultans après avoir passé de la place d'avocat du roi à la barre des avocats.* L'opinion du premier parlement de France, n'est guère moins favorable à notre Constant. Il était ami du célèbre Nicolas Rapin dont nous parlerons, qui lui donne les qualités flatteuses d'*astre*, d'*étoile* du Poitou. Il s'exprime en ces termes dans un épigramme du IIme livre des poésies latines, pag. 32.

Constantem, Albineumque hodiè, Antonille, videbis
Pictonici stelas astraque bina soli.
Hei mihi libertas quod non datur ista Rapino,
Tantorum heroum non licet ore frui!

Ayant pris jusqu'ici la liberté de dire mon sentiment particulier sur les ouvrages des savans dont j'ai parlé, quand j'ai

(1) Pag. 39 de son Recueil de 1665, dans le *Traité de la Prérogative du Double-Lien*.
(2) Article 277.

pu les examiner par moi-même, j'userai ici de la même liberté. Elle ne tend qu'à l'instruction du lecteur. C'est pour sa satisfaction que je me suis imposé cette espèce de devoir plus onéreux et plus embarrassant qu'on ne pense.

Personne ne s'est expliqué si nettement que le fait Constant sur le ressort et les marches communes ou avantagères du Poitou et de la Bretagne (1), et il le fait en peu de mots, et d'une manière fort satisfaisante. Ce qu'il y dit de l'ancien *Droit de Fiance* qui avait lieu dans les marches communes prévalantes, et des traces qui en restent encore, est curieux, et mérite d'être remarqué. On trouve de temps en temps chez l'auteur de ces traits singuliers sur les antiquités et les origines de la loi municipale qui ont leur prix, et ne peuvent que plaire aux vrais savans. Le fâcheux, c'est que l'auteur, pour se distinguer, adopte quelquefois des opinions neuves, mais qui n'ont malheureusement point eu d'autre mérite que celui de la nouveauté soutenue de l'érudition. Je mets dans ce genre ce qu'il dit de l'origine des Fiefs et de leur prétendue relation avec le Droit Romain (2). L'intérêt du siége et de la Juridiction lui fait aussi quelquefois adopter des opinions contraires à la jurisprudence reçue. L'on trouve des sentences de la sénéchaussée ou du présidial, qui paraissaient opposées aux principes, qui sont pourtant citées comme des préjugés très considérables. Je crois que les jugemens des juges inférieurs à la cour ne devraient paraître dans nos livres qu'à titre d'actes de notoriété, et lorsqu'ils concernent un usage, ou l'interprétation de quelque disposition spéciale de la Coutume, ou lorsqu'ils sont confirmés par une jurisprudence certaine, ou par des arrêts. Sans ces précautions, c'est induire les praticiens en erreur, et grossir un ouvrage de pièces hors d'œuvre. On trouve encore des opinions de quelques avocats de Poitiers, débattues par Constant, qui sont visiblement fausses, et ne méritent pas

(1) Pag. 8.
(2) Pag. 9, 10, 11, 12.

ni d'être exposées, ni d'être contestées (1). Si l'on peut alléguer le sentiment particulier d'un jurisconsulte, c'est quand il paraît au moins problématique, ou que le nom de son auteur pourrait lui faire faire quelque fortune; mais je ne pense pas qu'on doive contredire un homme de peu, ou de nulle autorité qui s'est trompé dans une consultation. On peut encore reprocher à Constant qu'il n'établit pas assez les motifs de ses décisions, qu'on ne fait souvent que les entrevoir, que quelquefois le défaut de certitude dans sa marche le rend long et embarrassé, et contraire à lui-même dans quelques occasions; qu'il doute quelquefois de son opinion, faute de développer le principe. Il y a un exemple à la page 143, un autre plus choquant à la page 339, où l'auteur soutient contre son premier avis, que les propres naissans (2), c'est-à-dire les acquêts faits par le père et par la mère passans à leurs enfans, affectent tellement la ligne paternelle, qu'ils doivent être partagés comme propres paternels dans leur succession. Opinion absolument rejetée. Je n'impute point à l'auteur les défauts que produisent dans son ouvrage les changemens de jurisprudence auxquels ont donné lieu les dispositions des nouvelles ordonnances ou des arrêts intervenus depuis sa mort. C'est à ceux qui se servent de l'ouvrage à y faire attention. Tous ces défauts n'empêchent pas qu'on ne doive regarder l'ouvrage comme d'excellens mémoires sur la Coutume du Poitou, et qu'en les rangeant dans un ordre plus précis et plus méthodique que celui qui peut résulter des espèces posées et décidées par les consultations de l'auteur, on n'en puisse tirer un grand avantage pour l'intelligence de la Coutume, surtout en ce qui concerne les usages des successions féodales, et des autres difficultés auxquelles l'usage des Fiefs donne lieu à cette Coutume. Ce commentaire ne saurait former un bon jurisconsulte; mais il est d'un grand secours pour ceux qui sont déjà initiés dans la profession. Il fut im-

(1) Pag. 22, *verbo* peut donner tutelle.

(2) Voyez pag. 490.

primé dans l'état où il se trouve, à Poitiers, chez Jean Fleuriau, en 1659, in-fol., avec ce titre : *Responsa Jo. Bosselli Borderii Advocati, et Consultoris antiqui in Curiâ Pictaviensi, et Joan. Constantii ejus ex Sorore nepotis et discipuli, in supremo Galliarum Senatu Patroni, et deinceps Regis in Senatu Pictaviensi Advocati, Urbisque Scabini ad varias questiones ipsis suo cujusque tempore propositas in consuetudinem Pictonum ab Anno* 1530, *usque ad annum* 1646.

Accesserunt multæ Constantiorum filii, et nepotis regiorum in Eod. Tribunali Advocatorum additiones, cum quadruplici titulorum, articulorum, additionum, præcipuarumque rerum totius operis indice locupletissimo, 1659.

Cette table est comme je l'ai dit de J. Umeau dont je parlerai.

CONSTANT (Jean), fils de celui dont nous venons de parler, et avocat du roi au présidial de Poitiers, par la démission de son père, ajouta aux mémoires de son père, et contribua beaucoup à la perfection de l'ouvrage. La lecture de ce commentaire fait voir la part qu'il y a eu. On trouve à chaque pas les preuves de sa capacité et de sa probité. Il mourut avant la publication de l'ouvrage qui est due aux soins de son fils.

Si l'on peut regarder comme une preuve de son mérite le choix qui fut fait de sa personne pour remplir la fonction d'avocat du roi dans l'instruction du procès fameux du malheureux Grandier, en 1634, on doit regarder comme une preuve encore plus certaine de sa probité, la conduite qu'il tint en s'abstenant de cette commission, quoiqu'il s'y agît d'y obliger un ministre, de qui l'on pouvait tout espérer ou craindre tout.

CONSTANT DES CHEZEAUX (Jean), avocat du roi au présidial de Poitiers, marcha sur les traces des deux Constants, son père, et son aïeul, et de Jean Boiceau de la Borderie son grand-oncle. Le mérite héréditaire dans cette famille fit partie de la succession qu'il recueillit de ses pères ; il se chargea du pénible emploi de mettre par ordre les pièces disper-

sées de l'édifice. Il ne s'agissait que de les rassembler, mais l'on sait quelle sagacité, quelles peines demande cet assemblage. Si la perfection ne résulte que de l'ensemble, il en fait aussi paraître les défauts, c'est donc à l'éditeur à finir l'ouvrage, à supprimer ce qui le défigure, à substituer les couleurs à celles dont la dureté ou l'inexactitude ont quelque chose de choquant. Il en vint à bout; il ne se contenta pas du titre d'éditeur : quelque honorable qu'il fût, quelque intelligence qu'il y ait fait paraître, il voulut ajouter du sien, en offrant le trésor dont il était le dépositaire; il joignit au commentaire de la Coutume des *additions, contenant plusieurs arrêts du parlement de Paris avec les sentences du présidial de Poitiers intervenues sur divers articles de la Coutume de Poitou.* On trouve à la fin de ces additions, sous le titre d'*omissions*, quelqu'autres décisions et trois arrêts, desquels deux regardent les prérogatives des juges royaux, et un autre les obligations du codécimateur d'une paroisse aux réparations de l'église. Ces additions sont en français; le style en est clair, les espèces précises; mais je ne conseillerais pas à un lecteur étranger dans la jurisprudence de se fixer à toutes les décisions qu'on y trouve. J'en ai remarqué plusieurs opposées à la jurisprudence actuelle, et quelques-unes aux vrais principes. De ce nombre sont la première décision, *qu'un* (1) *Sergent royal ne peut mettre à exécution le jugement d'un juge subalterne, et non royal.* Elle n'est fondée que sur une sentence présidiale. La seconde (2), *qu'un sergent doit toujours déférer à l'appel en cas d'exécution.* La cinquième (3), sur l'article 21 qui distingue le contrat d'échange d'avec le contrat de vente pour le paiement des lods et ventes. La seconde décision sur l'article 58 qu'on ne peut procéder par exécution pour arrérages de ventes foncières, et qu'il faut un jugement préalable, ce qui n'a lieu que contre un héri-

(1) Pag. 521.
(2) Pag. 522.
(3) Pag. 523.

tier contre lequel il faut faire déclarer le titre valable. Cette décision n'est encore fondée que sur une sentence. Un examen sérieux fera connaître qu'on peut donner quelqu'autres exemples de décisions, qui bien loin de servir de règle, sont contraires à celles de notre droit.

CONTANT (JACQUES), et CONTANT (PAUL) (1) (1632), son fils, l'un et l'autre apothicaires de Poitiers, ont eu une réputation qui n'est pas encore éteinte chez les savans. Jacques, d'une honnête famille de Poitiers, se destina de bonne heure à la pharmacie, et ne négligea rien pour acquérir les connaissances nécessaires à son état. Après de très bonnes études, qui le mettaient à la portée de consulter les auteurs dont il avait besoin, il s'attacha à François Carré (2), apothicaire de Poitiers, auquel il donne le titre *de fameux et incomparable en sa profession*. Ils parcoururent ensemble toute l'Italie; les jardins et les cabinets furent visités. Ils virent tout ce qu'il y avait de plus grands hommes dans la botanique et la science de la nature. Ce fut en 1582 qu'ils firent ce voyage. Jacques Contant en parle ainsi dans son commentaire sur Dioscorides, chap. XXXIX, en parlant de *l'Agnus Castus* distingué en blanc et en noir. « Ils se voient tous deux, dit-« il, à Padoue dans le jardin public de la Médecine qui ap-« partient à la seigneurie de Venise, comme je l'ai vu en « 1582 étant à Padoue, avec *le fameux et incomparable en sa « profession, le sieur François Carré*, apothicaire de cette ville « de Poitiers, où par bonheur nous avons voyagé ensemble, « et en toute l'Italie; et se souviendra ledit S[r] Carré que le « docte l'Anguillare, pour lors gardien du dit jardin, et alors « en grande réputation en la connaissance des simples, nous

(1) Il est appelé *Constant* dans la Bibliothèque de Thou, tom. II, pag. 508, et à la Table. C'est une faute des savans auteurs du Catalogue, il y a encore à Poitiers une famille du nom de *Contant*.

(2) François Carré médecin de Poitiers, mort doyen de sa faculté vers l'an 1630, a fait plusieurs pièces de vers latins et français qu'on trouve à la tête des livres de ses confrères; il avait épousé une fille de Paul Contant.

« recueillit avec beaucoup de contentement, et nous fit paraître à l'un et à l'autre combien il avait à gré notre rencontre, nous donnant toute liberté de prendre et cueillir ce que nous voudrions de son magnifique jardin pour en emplir les papiers qu'il voyait dédiés à cet usage, chose qu'il ne permettait à tous. Mais voyant la connaissance que nous avions des plantes, et le désir d'en savoir encore davantage, il nous permettait d'en remplir des porte-feuilles, dont j'ai encore les plantes en mes quinze herbiers, que j'ai avec beaucoup de soin et de diligence recueillis de divers endroits, et qui paraissent et paraîtront malgré mes envieux, comme un trésor d'inestimable prix et valeur. »

Jacques Contant ne s'en tint pas à ce voyage d'Italie, il parcourut toutes les provinces de la France avec les mêmes vues et le même soin. Le fruit de tous ces voyages fut le grand recueil des quinze herbiers dont il parle, et qu'on admirait dans son cabinet avec trente-deux laïettes remplies des productions les plus rares de la nature en tout genre. Paschal le Coq, dont nous parlerons honora ce cabinet du distique qu'on lit au bas de la gravure du même cabinet, publié avec les ouvrages de Jacques et de Paul Contant.

Quæ Pelago, quæ nata solo quæ fusa per Auras,
Contentus *capsis continet, hisque libris.*

Outre les langues savantes, Jacques Contant possédait l'Italienne, l'Espagnole et la Portugaise. Il le dit lui-même dans son ouvrage sur Dioscorides (1). Avec tous ces secours et un amour véritable de sa profession, il s'y livra tout entier, et entreprit une espèce de commentaire sur Dioscorides, imprimé après sa mort à Poitiers par Julien Thoreau en 1628, in-folio, pp. 250, sous ce titre : *Les divers exercices de Jacques et Paul Contant père et fils, maîtres apothicaires de la ville de Poitiers, où sont éclaircis et résolus plusieurs doutes qui*

(1) Pag. 174, 183, 217.

se rencontrent en quelques chapitres de Dioscorides, et qui ont travaillé plusieurs interprètes; composés par le dit Jacques, et recueillis et revus, augmentés et mis en ordre par ledit Paul, pour servir de Commentaire aux simples écrits dans son poème (de Paul) intitulé le second Eden.

Le siècle de Contant n'était pas celui de la connaissance de la nature. La science des simples, des végétaux et de toutes les autres productions, était encore dans son enfance. Il ne faut donc pas chercher dans ses écrits les lumières pures et vives qu'ont fait briller de nos jours dans leurs ouvrages les Tournefort, les Jussieu, les Réaumur, et nos autres célèbres naturalistes. Cependant on ne saurait refuser à Jacques et Paul Contant, le tribut du juste hommage qui est dû à la belle passion qu'ils ont eue pour leur état. Les nations qui adoraient le soleil n'attendaient pas qu'il fût à son apogée pour lui rendre leur culte. Ils en adoraient les premiers rayons. C'était beaucoup faire que d'oser aller plus loin que les anciens, et d'étendre ses vues au-delà de la carrière qu'ils ont fournie. Contant et son fils l'ont fait. On ne saurait même leur refuser une critique assez juste, et quelques découvertes estimables. En lisant leurs écrits avec attention, on y trouvera quelques secours pour l'histoire naturelle de Poitou (1). Il y règne beaucoup de modestie, et je ne sais

(1) En parlant du buis qu'on trouve en quantité au village de Croutelles, à deux petites lieues de Poitiers, sur la route de Bourdeaux, Contant observe que de son temps il y avait un célèbre tourneur, qu'il ne nomme pas, qui fesait un jeu de quilles avec la boule, la pirouette, et la boîte qui enfermait le tout, si délicatement que l'ouvrage entier, la boîte y comprise, ne pesait qu'un grain de froment. Il parle de cette merveille de mécanique en petit comme d'une chose ordinaire, et dit qu'on fesait de ces ouvrages autant qu'on voulait en acheter. Pourquoi n'avoir pas dit le nom d'un ouvrier si délicat et si industrieux? Ne serait-ce point un sieur de la *Boissière* dont Paul Contant fait l'éloge, en parlant *d'un chien de huit pieds, et quatre oreilles, qui n'avait qu'un œil au front*, et en disant que c'était un présent qu'il avait reçu

Du sieur de la Boissière, Archilas Poitevin,

quelle candeur qui plaît à tout lecteur dont le cœur a les mêmes vertus. Joseph Scaliger parle fort avantageusement du travail de Contant sur Dioscorides, dans une lettre qu'il écrivait en 1574 à François de Saint-Vertunien Lavau, leur ami commun (1). *Accepi alteras litteras*, écrit Joseph Scaliger, *cum Commentario Contenti Pharmacopolæ in Dioscoridem*, *cujus ego doctrinam, industriam, atque acumen laudo.* De la part d'un critique tel qu'était Scaliger, l'éloge est flatteur.

L'ouvrage dont il s'agit, est divisé en CCXXV chap.; toutes les citations en vers latins concernant les propriétés, l'usage, ou la figure des plantes, sont rendues en vers français. Ces vers ne font pas grand honneur à Contant du côté de la poésie ; mais ils prouvent qu'il entendait bien ses textes, assez communément obscurs en ces occasions. Il s'arrête souvent à la fable et aux origines, ou aux étymologies des noms des plantes tirées d'Ovide, ou de quelqu'autre Mythologue payen, ou de quelques historiens ; mais c'est à dessein d'égayer son sujet, et pour amuser agréablement le lecteur. Il faut convenir que notre goût est bien éloigné de cette méthode : mais notre sévérité exclusive de ces agrémens, n'exclut-elle pas aussi quelquefois des connaissances utiles ?

A l'égard du style, Contant n'est rien moins que scrupuleux et poli. On y trouve quantité d'expressions particulières au Poitou, et qui ne sont intelligibles qu'aux Poitevins. Bien des gens, par exemple, ignorent qu'*Arantelle* (2), veut dire, toile d'araignée, *Bournays*, une ruche, *humeau*, un orme,

Timanthe sans égal, dont la dextre savante,
Fait tout ce que nature à notre œil représente.

Jardin poét. de PAUL CONTANT, pag. 83.

C'est sans doute de la délicatesse de ces ouvrages qu'est venue l'expression proverbiale dont on se sert à Poitiers, et aux environs. *Voilà des finesses de Croutelles.*

(1) Pag. 394 du Recueil des Nouvelles Œuvres de Joseph Scaliger in-4o de 1609.

(2) *Araneæ tela.*



atelle (1), un éclat de bûche, des fruits *melés*, des fruits séchés au four ou au soleil. Contant emploie *bonnement* tous ces termes, et une infinité d'autres frappés au même coin. Il mourut avec l'estime générale de ses compatriotes, et même honoré de celle de plusieurs savans étrangers, vers l'an 1620. Le verset du Pseaume CIII, qu'il compte suivant les hébreux et les protestans CIV, et la traduction de Marot dont il se sert, me font croire qu'il était engagé dans le Calvinisme : mais ce n'est qu'une conjecture.

CONTANT (Paul) embrassa avec la même passion que Jacques son père l'étude utile et séduisante des plantes, et des autres parties du naturalisme qui conduisent à la perfection de la pharmacie. Comme son père il voyagea dans différens parties de l'Europe pour s'instruire. Il ne suffit pas pour faire un grand herboriste de pâlir sur les auteurs anciens et modernes qui ont traité cette brillante partie de la physique, il faut toucher de ses mains, considérer de ses propres yeux, examiner la plante, voir les feuilles et les fleurs attachées à leurs tiges. Ce n'est que par cette voie qu'on *peut prendre*, comme l'a dit un moderne (2), *la nature sur le fait*. On apprend plus sur une roche escarpée, dans un antre sauvage, à travers les ronces et les épines d'un buisson, dans des haies, aux bords d'un ruisseau, dans un bois, au milieu des prés, que dans l'ombre du cabinet le plus riche et le mieux fourni. Guidé par le principe et des règles solides, la carrière devient immense. Paul Contant pénétré des ces vérités employa sa jeunesse à voyager. Un de ses amis lui en fait le compliment à la tête de son second *Eden* dont nous parlerons.

Contant, que je t'honore, et que partout le monde
On admire à bon droit ta curiosité !
Car où est le climat que tu n'as visité ?
Fus-tu pas jeune d'ans partout faire ta ronde ?

(1) *Ou* Etelle, *forté* du latin *Stella ;* car on donne en Poitou le même nom a une *Etoile*.

(2) M. de Fontenelle dans l'éloge de *Joseph Pitton de Tournefort*.

De retour de ses voyages, il travailla de concert avec son père, et joignit les recherches qu'il avait acquises à celles dont il était héritier présomptif. Il aimait la poésie, mais sa passion pour les vers était subordonnée à celle qu'il avait pour les plantes. Il les satisfit l'une et l'autre dans un poème d'environ 2500 vers qu'il fit imprimer à Poitiers en 1608, sous ce titre : *Le Jardin et Cabinet poëtique de Paul Contant apothicaire de Poitiers*, in-8°, 99 pp. sans compter l'Epître dédicatoire à Maximilien de Béthune duc de Sully, lieutenant-général pour le roi en Poitou, et plusieurs pièces de vers (1) à la louange de l'auteur, imprimés à la tête du livre. Il annonce dans son Epître dédicatoire une suite de son Jardin poétique, qui a effectivement paru, et dont nous parlerons. La matière de ce poème sont les arbres, les fleurs, les animaux terrestres, les aquatiques, et ceux de l'air. Telle est son exposition.

Je chante les beautés de la terre nouvelle,
Les Emaux printanniers de sa robe plus belle ;
Je chante les vertus des plus mignardes fleurs
Que l'aube au teint vermeil enfante de ses pleurs :
Je chante au beau jardin qui ne craint la froidure
Des gelés Aquilons, le temps ni son injure ;
Mais qui tout verd, tout gai, tout riant et tout beau
S'éternise en mes vers en dépit du tombeau.

(1) Les amis de l'auteur qui louèrent son travail, sont *Jean Moreau*, official de Poitiers, dont on trouve une pièce de vingt-deux vers latins, et une épigramme française ; *Nath de Rondeau*, official de Tours ; *Jean le Geay*, docteur en thélogie ; le sieur *de la Clyelle*, dont on voit un sonnet assez bon pour le temps ; *Scévole de Sainte-Marthe*, dont les vers latins fort bien tournés louent autant le duc de Sully que l'auteur ; on ne les trouve point dans le Recueil de ses pièces. Un auteur qui prend le nom d'*Aquilius*, qui est peut-être en français *de l'Aigle* ; *Paschal le Coq*, qui a un article dans cette bibliothèque ; *François Citoys*, dont nous avons parlé ; *Samuel Veyrel*, apothicaire de Saintes ; un sieur *de la Montaigne ; la Gastinalière Madronet ;* le médecin *Beroalde de Verville ; Frappier*, chanoine ; *Denis Baudouin*, chantre de S.-Gatien de Tours ; *François Arnaudet*, chirurgien, et *Bernier de la Brousse* dont nous avons parlé.

Après l'invocation à Apollon, il ne fait pas difficulté de dire qu'en parlant des curiosités de son Cabinet, et de celles de son jardin, il étale à l'univers.

. . . . . . Tout ce qu'a de plus brave
La terre dans son flanc, Neptune sous les eaux,
L'air dedans la rondeur de ses moëtes cerceaux.

Le premier arbre dont il parle, est le cèdre qu'il désigne sans le nommer, ainsi que la plupart des arbres et des plantes. Ce qui fait une suite d'énigmes dont tous les lecteurs ne savent pas toujours le *mot ;* un exemple le prouvera.

Honneur Savoisien, honneur du mont transi,
Dont jadis le Grégeois, pour Ilion détruire,
Un cheval monstrueux de ton bois fit construire.

Tout le monde est-il en état de reconnaître le *Sapin* dans ces vers ? Il y a encore des descriptions plus obscures, et *Contant* a fort bien fait d'indiquer à la fin de son poème les noms des plantes et des animaux dont il parle. Doit-on s'attendre que le commun des lecteurs puisse trouver, sans ce secours, *l'Agnus Castus* dans les vers qui suivent ?

Je t'honore arbrisseau, dont les dames d'Athènes,
Qui de la chasteté donnaient preuves certaines,
Guirlandant leur beau chef, et des feuilles faisaient
Leur couche (1) en la saison qu'elles sacrifiaient,
Aux manes de Cérès, pour que leur sacrifice
Dit Thesmophorien, vers les dieux fût propice.

Il faut avoir lu Dioscorides (2) et ce que disent Bayle et

(1) Leur lit.

(2) Ch. CXVI, liv. I, pag. 91, de l'édition de Matiolle, in-16, Lyon, 1554 ; — Bayle, *verbo Tesmophories*, *Athenée*, lib. XIV ; — Giraldi, hist. Deor. Sintag. XIV, pag. 411, de l'édition de Bâle de 1580 ; — Pline cité *par Giraldi*, lib. XXIV, etc.

autres auteurs qui ont parlé des Thesmophories pour ne pas marcher à tâtons.

Il n'est pas plus clair dans ce qu'il dit des fleurs, à la réserve de quelques-unes qu'il a bien voulu nommer. Il emploie les pag. 20, 21, 22 et 23, à louer les médecins de Poitiers, ses amis et ses contemporains.

> Pidoux (1), La-Vau, Milon, le Coq, Citoys encore,
> Et Rabaud, et Raffou, de Mayré que mes vers
> Veulent faire voler par ce vaste Univers.

Il ajoute à leur éloge celui de Robin (2), le premier de nos

(1) Nous parlons des cinq premiers dans cette Bibliothèque. Pour les trois autres qui me sont moins connus, et dont je n'ai vu que quelques pièces de vers sur les Ouvrages, ou sur la mort de leurs confrères, voici ce qu'en dit Contant.

> Trois jeunes médecins, honneur de l'Univers,
> Reluiront maintenant dans le champ de mes vers.
> Ce sont Rabaud, Raffou et de Mairé encore
> Qui comme un bel œillet, l'honneur du sein de Flore,
> Envoient dans ce tout, par un alme pouvoir,
> L'odeur de leurs vertus et de leur grand savoir;
> Et en dépit de l'âge enseignent la structure
> Des plus rares secrets de toute la nature.
> Ne trouvant rien ç'à-bas si hautement écrit,
> Qui ne soit trop facile à leur divin esprit.

Antoine Rabaud dont on trouve une épigramme latine sur l'éloge du *Coq* de Paschal le Coq, et quelques autres petites pièces de ce genre, est placé dans la liste des doyens de la faculté de médecine de Poitiers après François Citoys.

Jean de Raffou lui succéda suivant cette liste, et Jacques de Mairé paraît avoir succédé à Jean de Raffou.

(2) Jean Robin fut le premier, dit M. de Jussieu dans son discours sur le progrès de la botanique, qui cultiva les plantes étrangères dans un jardin que lui donna Henri IV avec une petite pension. Il n'y avait point encore à Paris de jardin public des plantes, et l'établissement du jardin royal est dû à Guy de la Brosse, qui l'obtint de Louis XIII dont il était le médecin ordinaire. Voyez le discours cité sur l'histoire des progrès de la botanique en France.



herboristes, duquel il dit qu'il tenait plusieurs plantes. C'est ainsi qu'il en parle :

Herboriste fameux du plus puissant monarque,
Qui ait oncques passé la Charontide barque,
Autre Anazarbéen (1) d'un chacun estimé,
Comme étant d'Apollon le fils le plus aimé,
Supplée à mon défaut, Robin. . . . .

Il ne laisse passer aucune occasion de louer les savans de son temps, et surtout les amateurs des simples ; c'est à ce dernier titre qu'il comble d'éloges Charles de l'Ecluse, dont les travaux réunis à ceux de *Pierre Belon* et *Jacques Dalechamp*, nous ont fait connaître que les anciens n'avaient pas été fort loin dans la science des plantes, *Pernant*, *Bouchetière* et quelques autres. Il ne fait point de difficulté de dire que son jardin et son cabinet méritaient l'estime de tous les curieux, et il faut convenir qu'il avait raison dans un temps tel que le sien dont il parle ainsi pag. 37 de son poème.

Car en mes jeunes ans, nous n'avions connaissance
Que des simples qui sont aujourd'hui par la France
Sans estime, et sans prix ; et nous n'avions encor
Les couronnes en main, ni le riche trésor
Des Indes recouvré, et des Espagnes belles
OEilladé la beauté des plantes plus nouvelles
Nous n'avions de Bizance encore découvert
Les Tulippes sans fin, et le Simpliste expert
En ce temps n'avait vu plante dont l'excellence
Méritât qu'on en fit estime par la France.

Son poème finit par la description de quelques animaux extraordinaires qu'il conservait dans son cabinet, et même par celle de quelques monstres, et en particulier d'une jeune fille qu'on vit à Poitiers en 1605, qui n'avait qu'un pied, et point de bras, les traits du visage d'une beauté parfaite,

(1) Dioscoride d'Anazarbée.

faisant de son pied tous les ouvrages que les femmes peuvent faire de leurs mains, et parlant Flamand, Italien, Français, Anglais et Allemand (1).

Paul Contant avait promis une suite de ce poème. Il exécuta sa parole en publiant son second *Eden*, qui est la seconde partie du jardin et cabinet poétique, il le joignit aux observations de Jacques son père sur Dioscorides, qui peut servir de commentaire ou de supplément à son poème. Il dit souvent en vers ce qu'on trouve en prose dans l'ouvrage du père. Dans ce nouveau poème Adam et Eve chassés du Paradis terrestre en punition de leur désobéissance, dont il parle à la fin du Jardin poétique, travaillent à former un jardin où ils rassemblent toutes les plantes, fleurs, simples, arbres, arbustes, dont il est question à l'ouvrage du père. Les matières y sont traitées didactiquement et par chapitre. Contant ne cherche point à se parer par des beautés d'imagination, ni par l'art des épisodes.

(1) Voici la description de l'auteur, pag. 79. Le lecteur curieux me reprocherait peut-être l'omission du texte en cette occasion.

Et depuis peu de jours une fillette nue,
Belle en perfection, dedans Poitiers s'est vue
Sans bras, n'ayant qu'un pied; dont le discours flamand,
Italien, français, anglais, et allemand,
Donnait tant de couleurs à sa grâce gentille,
Qu'on l'admirait en tout comme une entière fille :
Et alors que son corps se couvrait d'un manteau,
Tout ce qui paraissait en elle était très beau.
Ses yeux étaient fort doux, et sa bouche petite,
Ses cheveux frisottés. . . . .
Et de son pied tantôt tissait de beaux ouvrages,
Filait, cousait, fesait tous les autres ménages.
Bref cet esprit gentil, pour l'âge, et pour l'attrait,
Dans un corps si difforme était trouvé parfait.

Il joint à cette fille, un homme de 40 ans, *sans cuisses*, *sans genoux*, *sans jambes et sans pieds*, n'ayant qu'un bras, et sans mains, qui dansait sur une table, montait dans une échelle, en descendait, jouait du violon, cousait, filait, brodait.

Son modèle pour la versification est du Bartas qui avait encore quelques partisans, et même des admirateurs. Il réussit souvent à rendre ses défauts, son brillant gigantesque, cette ridicule enflure, ces mots de nouvelle fabrique qui n'ont plus de place raisonnable que dans la Gigantomachie, ou dans le Dom Japhet d'Arménie, de Scarron. Cet ouvrage quoique postérieur à celui dont nous avons parlé, est moins supportable, et il faut plus de patience que je n'en ai pour en soutenir la lecture suivie. Jamais on ne s'imaginerait que Malherbe et Racan étaient contemporains de Paul Contant : à les comparer, on mettra un siècle de distance. J'aurai occasion de citer quelques vers du second *Eden* dans l'article de Paschal le Coq. Contant était déjà âgé lorsqu'il publia ses derniers ouvrages, et ceux de son père. Il y joignit une table des productions de la nature qui se trouvaient dans son cabinet. Elle est divisée en *fruits*, *bois*, *écorces*, *fleurs*, *racines*, *gommes*, *fossiles*, *pierres*, *ou cailloux*, *productions marines*, *conques*, *minéraux*, *poissons*, *et animaux étrangers*, et contient huit pages in-fol. à deux colonnes. On ne saurait lire ce Catalogue, sans être surpris qu'un particulier ait pu amasser tant de raretés dignes du cabinet d'un prince. Il est suivi d'une table alphabétique des plantes communes et étrangères avec leurs différentes dénominations et leurs étymologies, où l'on trouve souvent moins de vérité que d'imagination. Mais c'est le privilége des étymologistes. Il dérive par exemples *Abies* (Sapin) *ab abeundo*, *absynthium* (Absynthe) *ab absentiâ*, parce que les animaux s'en éloignent. Ce catalogue a 92 pages. Il ne faut pas s'attendre à trouver dans cette liste la division méthodique et ingénieuse de nos illustres (1) modernes. Par une Epître dédicatoire adressée au prince de

(1) Suivant M. de Jussieu, la manière la plus simple de connaître les plantes, c'est de les connaître par leurs *fleurs*, et par leurs *fruits*. Il divise ces fleurs en deux genres. En *fleurs simples*, ou à *étamine* et à *pistilles*, et en fleurs composées, dont les *étamines* et les *pistilles* sont environnées de *pétalles*, ou de feuilles. C'est, à peu de chose près, la méthode de M. de Tournefort

Condé (Henri de Bourbon), on apprend que Paul Contant avait l'honneur d'en être estimé, et que ce prince eut même la curiosité d'aller visiter son cabinet. Tous les savans qui passaient par Poitiers se donnaient cette satisfaction : quand il ne nous en assurerait pas dans son Jardin poétique, comme il le fait pag. 62 de ce poème, nous l'aurions appris par ce qu'en dit Golnitz dans son voyage *Belgico-Gallicum*, à l'article de *Poitiers*, où il en parle comme une des raretés de cette grande ville. Paul Contant se maria deux fois, et eut une fille du premier lit, qui épousa François Carré, médecin estimé. Il paraît par un jugement du présidial de Poitiers du dernier février 1633, cité dans le commentaire de *Lelet* sur Poitiers, rédigé par Filleau (1), que Paul Contant mourut en 1632. Il s'agit de sa succession dans ce jugement.

(*Voyez* les Ouvrages de Contant père et fils, et les auteurs cités.)

COQ (Paschal le) (1632), était d'une famille distinguée par ses richesses, son ancienneté et sa noblesse ; outre le célèbre le Coq connu sous le nom de *Galli*, dont on a un recueil d'anciens arrêts, le Parlement de Paris a eu plusieurs magistrats de ce nom que je crois tous de la même famille que notre le Coq. Il naquit en 1567 à Villefaignan, en Poitou, près Ruffec, sur les frontières de cette province et de la Saintonge. Il se livra de bonne heure à l'étude de la médecine, et parcourut, pour s'y perfectionner, les Universités les plus célèbres de l'Europe. Son goût dominant était pour la botanique : il n'épargna ni peines, ni soins, pour acquérir dans cette partie de la profession plus de connaissances que n'en avaient les médecins de son temps, et passa neuf années entières à voyager en Piémont, en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Hongrie, en Bohême, dans les Pays-Bas et en Angleterre, formant partout où il allait d'étroites liaisons avec les savans qu'il consultait. La connaissance des langues vivantes fut encore une des acquisi-

(1) Pag. 146, tom. II.

tions qu'il fit dans ses voyages, et qu'il joignit aux langues savantes qu'il possédait. Pendant le séjour qu'il fit à Montpellier, il eut l'honneur de remporter le prix de la botanique avec l'applaudissement des professeurs et des personnes les plus éclairées de cette fameuse école (1). Il fut reçu dans la faculté de médecine de Poitiers en 1597, âgé de trente ans, et y exerça la médecine pendant 37 ans avec une estime générale, acquise par une pratique heureuse, jointe à une excellente théorie. Il n'était pas encore majeur lorsqu'il publia un ouvrage assez considérable, sous le titre qui suit : *Bibliotheca Medica, sive Catalogus illorum qui ex professo artem Medicam in hunc usque diem scriptis illustrarunt. Autore Paschali le Coq Villefagniensi, Doct. Med. Pictaviensi.* 1590, in-8°, *Basilææ apud Conradum Valdkirchum.*

Cet ouvrage, dont le titre est magnifique, se sent un peu de la jeunesse de l'auteur; outre qu'il n'est pas complet à beaucoup près, c'est que le Coq omet souvent le format, l'année et le lieu de l'impression, et ne donne aucune connaissance plus précise des auteurs dont il parle, que celle qu'on trouve dans les catalogues de nos libraires. Mais que pouvait-on attendre d'un auteur de vingt-trois ans ? C'était beaucoup de marquer par un travail de cette nature son goût pour sa profession ; et son livre, tout imparfait qu'il est, ne laisse pas d'être utile à ceux qui veulent connaître les auteurs qui ont traité de la médecine, et dont plusieurs sont devenus assez rares pour avoir besoin d'indication pour être connus.

Quel qu'ait été le savoir de Paschal le Coq, je ne connais point d'autre ouvrage imprimé de sa façon à joindre à celui-ci, que la table des auteurs qui ont expliqué les écrits, et

(1) La botanique était encore inconnue dans l'école de Médecine de Paris, qui n'a eu des botanistes que depuis Louis XIII. La première démonstration publique s'est faite à Paris par Guy de la Brosse, médecin ordinaire du roi en 1640. Dès l'an 1598, Henri IV avait fait construire un jardin public à Montpellier. (*Voyez* l'article de Jacques et Paul CONTANT, et le Discours sur les progrès de la Botanique de M. Antoine de Jussieu.)

la philosophie d'Aristote, tirée de la bibliothèque de Gesner, et imprimée à la fin de l'édition des Œuvres d'Aristote à Genève, et plus ample dans l'édition de Paris, chez Duval, et son discours sur la nature et les propriétés du Coq, qui fut imprimé à Poitiers en 1613, chez Antoine Mesnier, sous ce titre grec et latin (1) : ALECTOR PROLEGOMENOS, *sive Oratio de Galli Gallinacei naturâ, et proprietatibus, quam Paschalis le Coq, Med. Doct. Pictavensis, pro solemnibus medicarum Prælectionum principiis, in Academiâ Pictavensi decantavit*, in-8°, p. 60. On trouve joints plusieurs complimens latins qu'il fit aux chefs des compagnies devant lesquelles il le prononça.

C'est un usage dans l'école de Médecine de la faculté de Poitiers, que le docteur qui fait l'ouverture de cette école, la fasse par un discours latin, dont le sujet est libre, et au choix de celui qui doit parler. Chaque docteur en est chargé à son tour. Notre médecin, pour remplir ce devoir, choisit l'éloge du Coq et de ses propriétés, et prononça ce discours, qu'on appelle le *Discours des Principes*, le 13 décembre 1613.

Il le dédia à François le Coq, son frère, conseiller au Parlement de Paris, qu'il appelle le chef de la famille des le Coq, *Gallinaceæ gentis nostræ Coryphæus*. Il lui dit qu'il a quantité d'autres discours du même genre qu'il a prononcés, tant à Montpellier qu'à Poitiers, et qui paraîtront s'il continue de l'en presser, sinon qui seront abandonnés aux vers : *consimilis argumenti solemnes aliquot orationes quas me suprà xx, annos in illustri Monspeliensi brebeuterio et infrà id tempus in hoc inclito Pictavensi tatreio dixisse intellixisti, vel in lucem urgere perges, vel blattis hospites relinques.*

Plus de vingt distiques latins qui précèdent ce discours, et qui sont tous à la louange de l'auteur, peuvent servir de pièces généalogiques pour sa famille, étant presque tous de la façon de ses parens, fils, frères, neveux, etc., qui signent avec l'expression du degré de parenté. On y voit les noms de François le Coq, conseiller au Parlement, son

(1) L'Eveilleur.

frère, de Jacques le Coq et de Pierre le Coq, ses oncles, d'Aymar le Coq et de François le Coq, ses neveux, fils de François, de Pierre et Jacques le Coq, autres neveux, fils de Jacques, de Vertunien, Paschal, François et Aymar le Coq, ses fils, de Pierre Lestreux de la Touche, son cousin maternel, de Pierre Préverault, autre cousin maternel, de Jean Eroard, son neveu (1), Victor Drouin, son gendre, de Pierre Milon, son allié. De tous ces vers imprimés, je n'en ai point trouvé qui valussent ceux que j'ai vus manuscrits et sans nom d'auteur à la fin du discours de Paschal le Coq; les voici tels que M. Poitevin, médecin de Poitiers, me les a fait transcrire.

Dilectum superis Gallum testatur Apollo,
Dilectum Gallis Gallia tota docet.

L'autre épigramme relative à l'ouvrage, est telle :

En Veneri gratum Galli dum perlego Gallum,
Hæc ego cum Gallo profero, Galle, tuo.
Ah! pereat Gallos quisquis dedit esse capones!
Debuit hic proprios perdere testiculos.

Mais c'est assez, et peut-être trop en dire sur ce qui accompagne le discours de notre médecin, parlons du discours même. Si le lecteur fait quelque grâce à nos extraits, c'est sans doute surtout à ceux des ouvrages peu connus comme celui-ci (2).

L'auteur, que son âge et un grand nombre d'actions publiques pareilles à celle-ci, semblaient autoriser à quelque familiarité avec son auditoire, prend effectivement dans son discours un air simple, un ton familier. Pour en venir à l'éloge du Coq, il fait un assez long, et j'ose même dire, un

(1) Ayant épousé une fille de François le Coq, conseiller.

(2) *Petrus Francius* a fait aussi l'éloge du Coq, sous ce titre : *Petri Francii Encomium Galli Gallinacei*, in-4°, Amst. 1680. (*Voyez* le Journal des Savans, *pag.* 9 de l'édit. in-4°, 17 mars 1681.)

ennuyant détour. Il parle d'une visite qu'il avait faite à un malade à la campagne ; son malade se portant mieux, notre médecin voulut prendre l'air, il sortit ; cela lui donne occasion de faire une très longue énumération des objets qui l'amusèrent ; mais celui qui fixa le plus son attention et ses regards fut, dit-il, un combat très animé de deux Coqs ; il en conçut l'idée de faire l'éloge de cet ornement de nos basses-cours. François Meynard, professeur en droit, avait fait l'éloge du Guy-de-Chêne, que l'auteur appelle *putidum aviculæ excrementum ;* on l'avait écouté favorablement : il demande la même indulgence. Point de livre si mauvais qu'il puisse être, ajoute-t-il, où l'on ne trouve quelque chose d'utile, point d'objet dans la nature si petit qu'il paraisse, qui ne puisse s'emparer de l'imagination d'un philosophe. Ceux, ajoute l'auteur, qui voudraient nier ce que j'avance, n'ont pas fait attention à la *Batracomyomachie* d'Homère, à l'ouvrage d'Aristarque sur les Abeilles, à l'éloge de la Mouche de Lucien, au poème du Moucheron de Virgile, au Moineau de Catule, au Noyer d'Ovide, au Ver à soie de Vida, et à la Puce de la célèbre des Roches, qui a occupé les Scaliger, les Brisson, les Sainte-Marthe, les Pithou, Boiceau de la Borderie, ces deux illustres dames, Madeleine et Catherine des Roches ; enfin au Guy-de-Chêne du savant François Meynard.

Il entre en matière : la première qualité qu'il loue dans le Coq, c'est le soin qu'il semble prendre de nous tirer des bras du sommeil. Pour le nom latin de *Gallus*, il dit qu'on le lui a donné par antiphrase, *quià minimè castratus*. Il observe que chez les Topinamboux, leurs prêtres font dans leurs sacrifices la même cérémonie que faisaient chez nos prêtres gaulois ceux de Cybèle.

Le plumage des Coqs par ses nuances efface celui de tous les autres oiseaux, à l'exception des pigeons. Il passe au chant du Coq, sonore, ferme et réglé, et aux avantages de ce chant. Après l'énumération de quelques-uns de ces avantages, il dit : *hoc canente devotus exilit ad precandum, hoc canente divus Petrus culpam suam diluit*. Il parle des raisons physiques du chant

triplé du Coq, et rapporte les opinions de Démocrite et de quelques autres fort peu satisfaisantes, sans en donner une meilleure. Il adopte la vieille opinion que le chant du Coq et sa vue font peur au Lion; et s'en rapportant là-dessus aux anciens, il croit que la raison de cette frayeur dans le Lion, est que le Coq est de la nature du feu que craignent les Lions qui aiment l'eau. Après un détail de plusieurs autres propriétés, telles que sont chez le Coq, celles d'indiquer les changemens de temps, de préférer une mort glorieuse à une honteuse fuite dans leurs combats, il parle de l'usage de ces combats connus non seulement en France, mais aux Indes mêmes, dans l'île de Java, où le roi Tuban nourrit dans des cages un grand nombre de Coqs destinés à ces combats, qui font un de ses plus grands amusemens. Il joint à ce qu'il a dit sur la valeur du Coq de très beaux vers de Passerat qui en a fait l'éloge adressé à M. de Mesmes. Cette citation, est, sans faire tort à l'auteur, l'endroit le plus beau de son discours, et j'aurais souhaité pour la gloire de le Coq, que ces vers eussent été de lui. Ils égalent en beauté tout ce que l'antiquité a de plus délicat (1).

(1) Ceux qui n'ont pas les Poésies de Passerat qui commencent à devenir rares, me sauraient mauvais gré d'avoir supprimé ces vers.

.... Ubi magnanimos campo irritavit aperto
Bilis amara duces, agnataque misit in arma,
Unguibus et rostris repetito verbere pennæ
Pendentem exercent pugnam. Rapit impetus ambos,
Fit sonitus crebro assultu, volat acta per auras
Pluma nivis ritu, statque atro pulvere cœlum.
Nulla quies pugnæ, rabido mora nulla furori:
Nunc capitis rubros apices, nunc tempora figunt,
Lumina nunc fodiunt nigro stillantia tabo.
Quin adeò ignescunt stimulis discordibus iræ,
Viribus exhaustis, ut sæpè occumbat uterque,
Sternaturque pari per mutua vulnera letho.
Gallinæ intereà tacitâ formidine mussant,
Quem fortuna sibi regem velit esse, virumque.
Alter ut inferior cessit, tenebrasque petivit

Ils sont suivis du détail des propriétés médécinales du Coq. Non seulement il donne, dit l'auteur, un aliment excellent aux personnes saines, mais il fournit des remèdes dans un grand nombre de maladies. En général, ajoute-t-il, il rend la voix claire, il est bon encore contre le mal de tête, la phtysie, la fièvre phrénétique, la petite vérole, les maladies vénériennes, la goutte. En particulier la crête d'un Coq guérit les personnes mordues d'un chien enragé, elle est propre à celles dont les vaisseaux sont relâchés. Sa cervelle arrête le flux de sang; elle redonne des forces aux malades; en attachant son cœur palpitant à la cuisse d'une femme, elle accouche plus facilement, etc. Il parcourt ainsi toutes les parties du Coq, à chacune desquelles il attribue une propriété singulière; ses garans sont Galien, Tallien, Oribaze, Avicenne, Rhazis, etc.

Je ne sais si tout cela était bien digne de la *gravité doctorale;* au moins l'auteur devait-il donner à tous ces détails un tour moins sérieux et faire connaître que c'étaient des sentimens de *la vénérable antiquité* qu'il rapportait, et non les siens particuliers. Rien ne le fait soupçonner.

Ce discours finit par des reproches d'ingratitude qu'il adresse à ceux qui maltraitent les Coqs, et en particulier à ces femmes qui les privent du principe de courage et de fécondité que leur avait donné la bienfaisante nature.

Inverecundissimo ausu, barbarâ manu caput cristâ truncant, adacto in interiorâ nefario cultro, miserrimos testiculos eximunt, et tam diris malis, medicinam, si Dis placet, allaturæ exemptos testes vorandos illi (Gallo) evirato intrudunt, vulnus consuunt, cineribus aspergunt.

Le style de l'auteur est recherché, mais peu naturel; sa

Multa gemens, solio regni quod pulsus aviti.
Laude tumens alter, primos sublimis in ungues
Erigitur, victorque suum canit ipse triumphum.
Et quisquam humanâ miretur clade pœrari
Imperium, proceresque animas impendere sceptris,
Cùm tanti exiguâ surgant de corte tumultus?

phrase guindée ressemble beaucoup à celle d'Apulée : elle en a quelquefois les agrémens, mais presque toujours les défauts. Paschal le Coq cherche à paraître spirituel et enjoué, mais il ne réussit pas toujours, et je doute que nos savans médecins accoutumés aux charmes de l'élocution pure et polie des Astruc de notre temps, s'accommodât volontiers du style de le Coq.

Il faut pourtant convenir qu'on reconnaît partout une vaste lecture, beaucoup d'érudition, et peut-être l'auteur en fait-il trop paraître. On peut dire de l'éloquence ce qu'Ovide a dit des discours des amans.

Si latet ars prodest : affert deprehensa predorem.

C'est relativement à ce discours *de Gallo Gallinaceo*, que Contant, p. 36 et 37 de son second *Eden*, dit après avoir fait une liste des médecins illustres dans la Botanique ;

Je vois ce docte Coq, grand chantre d'Épidaure,
Chantre chanteur du chant du chantre chante-aurore,
Qui en ses derniers jours un Coq déplumera,
Et par divers lopins, savant le donnera
Gratis et de bon cœur, suivant ses humeurs bonnes,
A divers officiers, à diverses personnes,
Aux juges, aux consuls, aux riches financiers,
Au commun populaire, aux savans écoliers.
Bref qui départira ce Coq en tant de pièces,
Que surtout l'on verra rencontre de liesses,
Qui rendront le chanté et le docte sonneur
Plein d'admiration dans la chaise d'honneur.
Oui c'est un Coq vraiment, et Coq de sa paroisse,
On le verra comblé d'honneurs et de richesse.
C'est lui qui dans Poitiers un jour fera florir
Les plantes que surtout je désire chérir.
Ses voyages lointains, l'emploi de sa jeunesse,
A chercher curieux du monde la richesse,
Seront très sûrs témoins qu'en son temps il sera
D'un chacun admiré ; car pour lui l'on fera
Des autels à Flora : par lui les anémones
Seront vus dans Poitiers, les perleuses couronnes,

Et les lys persiens ; bref chez lui seront vus
Les riches dons par lui de l'Écluse (1) reçus.

C'est dans la bouche d'Adam que Contant met ces vers : outre qu'ils sont instructifs, leur singularité dans le tour et dans les pensées pourra amuser le lecteur à qui je fais d'ailleurs connaître Contant. Qui sait si ces vers n'ont point trouvé d'approbateurs ? C'est dans de pareilles pièces qu'on trouve l'Histoire des révolutions du Génie.

Scévole de Sainte-Marthe, dans son Ode latine aux médecins, parle en termes bien honorables de le Coq. La nature dans son sein n'avait rien de caché pour lui ; il connaissait, dit Sainte-Marthe, tout ce que comprend le Ciel, la Terre et les Mers.

Tu Galle ardua cui
Natura se totam exerit,
Et cœlo, et pelago, et solo.

M. de Thou le traite aussi de médecin célèbre ; enfin il est hors de doute que Paschal le Coq a eu une réputation bien établie. Il épousa la fille de Saint-Vertunien-Lavau, dont il eut les enfans que nous avons nommés, et dont Paschal et Vertunien le Coq, tous deux reçus médecins à Poitiers, moururent jeunes ; le premier en 1629, âgé de 25 ans ; le second en 1624, âgé de 26 ans. Leur père mourut dans une honnête abondance, avec l'estime générale de ses citoyens, et doyen de sa Faculté, le 18 août 1632, âgé de 65 ans. Il n'y a plus de descendans de ce docteur, et ceux du nom de le Coq, qui existent en Poitou, descendent de François le Coq, son frère, conseiller au parlement. Avant de terminer son article, nous croyons devoir ajouter ici le monument glorieux ou l'éloge en style lapidaire que ses confrères consacrèrent à sa mémoire. C'est, suivant les apparences l'ouvrage de François

(1) Charles de l'Écluse, ou *Clusius* en latin, dont *Évrard Vorstius* a fait la vie en latin. Le même Contant fait encore un autre éloge aussi magnifique de Paschal le Coq dans son *Jardin et Cabinet poétique*, p. 21 et p. 35.

Cytois, son successeur au Décanat. La pièce est longue, mais elle est bien tournée. Je la publie telle que me l'a envoyée M. Poitevin, médecin de Poitiers.

V. G. S.

Clarissimo viro, domino D.
Paschali le Coq Villefano Pictoni,
Medico regio,
Collegii medici pictaviensis,
Decano dignissimo.
Triplici bonorum genere
Animi, corporis fortunæ
Instructissimo.
Omnibus viris doctis, patriis et externis,
Quorum vernaculas callebat linguas,
Personâ, et famâ notissimo.
Ob insignem rei herbariæ peritiam
In famosis Europæ Academiis
Quas frequentavit plurimas,
Archibotanico facilè insignito
Et
In publico professorum Monspel. Jatreio,
Palam et plaudentibus Doct. spectatoribus,
Botanicam palmam
Gloriosè assequuto.
In medicinâ theoricâ, et praticâ
Quam XXXVII annos sedulò exercuit.
Doctori experientissimo.
Ardente febre catharrhosâ
Post sexennalem à levi apoplexiâ paresin
Proh dolor! suffocato.
Æternum hocce suæ, dùm vixit, observantiæ
Perpetuique luctus monimentum
Francisc. Citoys, medicus regius, et
Decanus successor
Cæterique doctores, et collegæ
M. P. (1).
V. ann. LXV. M. IX. D. XXI.
M. die Mercurii XVIII, M. August. horâ
X. matutinâ,
Ann. MDCXXXII.

(1) Il fallait au moins deux PP, *posuere.*

Tous ses confrères joignirent chacun une Pièce de vers à cet éloge ; on trouve dix Épigrammes dont les auteurs sont François Citoys, Jean de Raffou, François Pidoux, Antoine Jaquet, Jean Engaine, Pierre de Lugre, François Carré. Jean Garnier, François Umeau, Pierre Bardon.

COTTIBI (Samuel) (1689), fils de Jacques Cottibi, ministre de Poitiers, y naquit vers l'an 1630 ; son père, né catholique, ayant embrassé la religion prétendue réformée, s'était fait considérer dans le parti, et son fils était encore jeune lorsqu'il fut fait ministre en 1653. Les conversations qu'il eut, dit-on, avec le père Adam, jésuite de la maison de Poitiers, lui ouvrirent les yeux. Après six ou sept ans d'exercice du ministère en cette ville, il quitta la chaire de peste où il était assis et fit abjuration le 25 mars 1660 entre les mains de Gilbert de Clérembaut, évêque de Poitiers. Les P. R. de France, assemblés à Loudun au mois de novembre 1659, avaient indiqué un jeûne général ce même jour 25 mars. Il était extraordinaire de destiner aux larmes et à la mortification du jeûne un temps que la paix rendue à l'Europe par le traité des Pyrénées (1) et le mariage du roi qui en fut le lien, devaient consacrer à la joie et aux actions de grâces qu'on avait à en rendre au ciel. *Dans la lettre que Samuel Cottibi envoya le même jour aux pasteurs et anciens de l'église réformée de Poitiers*, pour leur faire part de son abjuration, il reprocha aux protestans qu'il quittait l'irrégularité de leur conduite, que ne pouvaient, leur disait-il, tenir de fidèles sujets, de vrais Français. Tout le savoir du savant Daillé, qui lui répondit, ne put effacer les impressions qu'avaient faites la lettre de Cottibi qui fut rendue publique ; aussi Daillé s'arrêta-t-il davantage aux matières de controverse qu'à ce reproche. Il fait un portrait fort désavantageux du nouveau converti ; selon lui, Cottibi n'était ni orateur, ni théologien, encore moins régulier dans sa conduite qui avait scandalisé plus d'une fois les protestans. Il faut convenir que la lettre

(1) Signé le 7 novembre 1659.

est peu de chose, mais à l'égard des reproches sur les mœurs, un ministre qui déclame contre ce qu'il appelle un faux frère n'est pas un témoin recevable. Cottibi répliqua à Daillé dans un petit Ouvrage intitulé : *Réplique à la lettre de M. Daillé, ministre de Charenton, par M. Cottibi, ci-devant ministre de Messieurs de la religion prétendue réformée de Poitiers sur le sujet de sa conversion à Poitiers*, in-12, 1661, *seconde édition*. Il ne paraît pas qu'il ait poussé les contestations plus loin. Quelque faible idée que Daillé ait voulu donner de Samuel Cottibi, la peine qu'il prit lui-même de répondre à sa première lettre par une espèce de Traité en forme sur le jeûne, le carême et la confession, celle d'un autre ministre appelé F. Ingrand, et *le préservatif contre* le scandale que donne la révolte des pasteurs de Mathieu Bochard, ministre d'Alençon, ainsi que quelques autres écrits, prouvent combien les calvinistes de France furent sensibles à cette désertion. Dans la suite Cottibi quitta Poitiers et alla s'établir à la Rochelle où il devint avocat du roi, par le don de cet office que lui fit gratuitement Sa Majesté en 1683. Il le posséda jusqu'en 1689 qu'il mourut à Saint-Maixent, laissant un fils qui lui a succédé dans la charge d'avocat du roi à laquelle il joignit celle de procureur du roi de police créée en 1699, et dont il a été le premier (1) titulaire. A la fin de la seconde partie du Recueil intitulé, *la Gente Poitevinrie* : on trouve une pièce de vers en jargon poitevin sur l'abjuration de Cottibi ; elle est en forme de dialogue et prouve par le détail de la cérémonie en quelle considération il était. L'auteur de la pièce qui me paraît avoir assez bien réussi dans cette espèce de burlesque, y fait aussi l'apologie du nouveau converti. Quand il était des vôtres, dit l'auteur dans son langage, il était d'une conduite exemplaire, c'était un homme de bien, le premier des pasteurs, le plus savant ministre que vous eussiez, il était capable de faire la

(1) M. Cottibi, son petit-fils, vit actuellement à la Rochelle ; je lui dois une partie des faits de cet article.

leçon à tous les jésuites, mais à présent qu'il vous a quitté, c'est un fou, un idiot, un esprit renversé.

Quond glertet premé vou, n'er tet puoint Rufien ;
Ou contraire glertet in vré home de ben,
Le premé do pastou, le pu savont menistre,
Qui oguit fa la leçon à tretou les jésuistes.
Mais avoure que glest, grace au bon Diu, viri,
Glest foû, glest idiot, glat l'esprit carviri.

Tiré d'un mémoire donné en partie par M. Cottibi, son petit-fils. (*Voyez* l'article de Jean Daillé, et la lettre à M. le Coq de la Talonnière, le Recueil de la Gente Poitevinrie, seconde partie, pag. 121.)

COYTTAR (JEAN) (1590), né à Loudun, se fit recevoir médecin à Poitiers, où il demeura d'abord quelques années. Il le quitta pour retourner dans sa patrie où il resta jusqu'en 1577, qu'il revint à Poitiers pour y occuper la place de doyen de la Faculté, vacante par la mort de François Pidoux. Il mourut aussi lui-même en cette ville en 1590. Il était ami de Salmon Macrin, qui lui confia ce qu'il avait de plus cher, je veux dire la santé de sa chère Gélonis. Il parle de Coyttar dans plusieurs endroits de ses poésies.

On a de lui un ouvrage assez considérable sous le titre suivant : *Joannis Coyttari pictaviensis medici, de febribus purpuratis epidemicis quæ anno* 1557 *vulgatæ sunt liber. Pict.*, 1578, in-4°, pp. 347, sans l'épître dédicatoire, la préface et les tables.

Le livre est dédié à *J.-Baptiste Tiercelin*, évêque de Luçon. Après un récit détaillé de la manière dont il a commencé son ouvrage, il passe au panégyrique de son protecteur qu'il loue du côté de la naissance, du savoir et de la piété. Sa lettre est datée de Poitiers le 2 octobre 1578.

Elle est suivie de deux pièces de vers à la louange de l'auteur, l'une par *Pierre Boulenger de Troye* (1), établi pour lors à Loudun. L'autre par *Pierre Joyeux*, médecin de Loudun,

(1) Père de Jules-César dont nous avons parlé.

dont nous parlerons. Ces deux pièces sont extrêmement flatteuses pour Coyttar. Joyeux ne se contente pas de le comparer à Hyppocrate.

Coyttarus antiquo non minor Hyppocrate.

Il en fait un Dieu.

Atque ego, mortales morbo qui liberat isto,
Illum non hominem, sed reor esse Deum.

Dans une préface d'une juste longueur, Coyttar impose aux ignorans la nécessité de se taire et aux savans celle de publier les fruits de leurs travaux. Au nombre de ces derniers, il place René le Fèvre (1), François Doyneau (2) et Jacques de Sainte-Marthe, à chacun desquels il donne un éloge bref, mais brillant.

En parlant de lui-même, il dit qu'il a cru pouvoir au milieu de tant d'écrivains imiter la conduite de Diogène, qui voyant tout le monde occupé, l'un de son commerce, l'autre dans la magistrature ; celui-ci au labourage, cet autre à l'exercice des armes, voulut aussi s'employer et se mit à rouler son tonneau dans la place publique pour ne pas demeurer seul dans l'inaction. Les traités peu raisonnés et les ouvrages négligés sur les fièvres pourprées qui tombèrent entre les mains de Coyttar le déterminèrent à traiter une matière où bien des gens n'entendaient rien. Le pourpre qui avait ravagé le Poitou en 1557, était regardé comme une maladie nouvelle, on le confondait encore avec la petite vérole, ou la rougeole. Une autre raison qui ne lui permit pas de se taire, fut le livre de *Nicolas Michel*, doyen de la Faculté de Médecine de Poitiers. Il s'en fallait beaucoup que Michel eût fait un excellent ouvrage sur le pourpre. Il y avait bien des défauts dans ce qu'il avait oublié sur cette maladie. Ce docteur avait cependant

(1) Voyez l'article d'Élie Regnier.
(2) Nous parlerons de lui et de Jacques de Sainte-Marthe.

fort mal traité les médecins de son temps. Coyttar ne put tenir contre l'envie de relancer ce critique et de lui prouver qu'il y avait lieu de lui faire à lui-même les reproches qu'il faisait aux autres, qu'il s'était fort écarté des principes des anciens. Cela ne l'empêche pas de le traiter avec beaucoup de politesse, en disant que s'il s'est arrêté à critiquer l'ouvrage du docteur *Michel*, c'est pour affaiblir le préjugé auquel l'autorité d'un si savant homme aurait pu donner lieu contre lui (Coyttar), motif honnête, à l'abri duquel on peut mettre la critique la plus vive.

L'ouvrage de Coyttar est divisé en deux livres. Le premier contient vingt-un chapitres, le second vingt-trois. Il parle fort exactement dans le premier livre des causes et des effets du pourpre et des fièvres pourprées; il expose ce que ces maladies ont d'analogue, ou de différent avec la peste, ou les autres maladies, telles que la petite vérole, la rougeole, etc. Il entre dans le détail des signes généraux et particuliers; fixe les classes des fièvres pourprées, et finit par l'indication des crises salutaires ou mortelles.

Il expose, dans le second livre, la méthode qu'on doit suivre dans la curation de la maladie dont il parle, après avoir établi des règles certaines pour fondement de sa méthode, tant par rapport au médecin, que relativement au malade; il confirme ce qu'il avance par le récit de quelques cures.

Le lecteur qui voudra connaître plus particulièrement la contexture du traité de Coyttar, consultera la table des chapitres, elle peut servir à faire juger bien favorablement de l'ouvrage entier. On y trouve non seulement beaucoup d'ordre, de netteté et d'érudition, une lecture bien digérée des anciens; mais aussi une expression polie, une phrase pure et fort latine: on peut dire enfin que l'ouvrage de Coyttar tiendra toujours sa place entre les écrits des médecins les plus éclairés de son temps, et qu'il est un des auteurs de la Faculté de Poitiers, dont le mérite n'est pas équivoque. On lit ces vers du Médecin *Pierre Joyeux* à la fin du livre de Coyttar.

IN ZOILUM.

Qui caperas frontem, nec perlegis ista libenter,
Audi, nam sunt hæc, Zoïle, scripta tibi.
Coyttarus et fatuæ contemnit crimina linguæ,
Et nihili invidiæ lumina torva facit.
Nam solùm prodesse bonis cupit, utque saluti
Hæc illis, tibi sint, Zoïle, scripta neci.

CRAMAUD (Simon de) (1429), que quelques auteurs ont mal à propos appelé Pierre de Cramaud, était frère de Pierre, seigneur de ce lieu (1), où Simon naquit vers l'an 1360. Il fut d'abord maître des requêtes et chancelier de Jean, duc de Berri, comte de Poitiers. Sa naissance et un mérite extraordinaire lui firent obtenir les premières dignités de l'église. Passer d'un siége à un autre, en posséder plusieurs à la fois, était alors une pratique très commune. Elle avait été introduite et autorisée par le schisme où se voyait l'église, en proie à l'ambition et aux factions de ceux qui s'en disaient concurremment les chefs. Depuis la mort de Grégoire XI, arrivée en 1378, jusqu'à l'élection de Martin V par les pères du concile de Constance en 1417, l'église avait été déchirée par des troubles intestins. Simon occupa les siéges d'Agen, de Carcassone, d'Avignon, de Poitiers et de Rheims, et le patriarchat d'Alexandrie. Jean XXIII, qui fut déposé par le concile de Constance, le fit même cardinal après son élévation au pontificat en 1410. Il eut beaucoup de part à ce qui se fit pour faire cesser le schisme. La France s'étant soustraite à l'obédiance de Boniface IX et de Benoît XIII, en 1398, Simon de Cramaud qui était alors patriarche d'Alexandrie, se déclara pour ce parti avec quelques autres cardinaux contre Nicolas de Clémangis, qui s'était laissé éblouir par les promesses de Benoît. On écrivit de part et d'autre, et le schisme augmenta. Les écrits même de Clémangis sur cette matière furent solennellement condamnés, mais dans la suite on se rangea de son côté. Ce fut apparemment dans ces disputes, ou pendant

(1) Cramaud, près de Rochechouard, en Poitou.

le concile de Pise, en 1409, qu'il publia un traité *du Schisme* dont parle l'auteur de l'*Athenæum romanum*. Il se distingua au concile de Constance (1), et y prononça, le dimanche 27 avril, un discours qui eut l'approbation des pères de ce concile. Il prit pour texte ces paroles : *Libera, Deus Israël, ex omnibus tribulationibus suis ecclesiam.* Martin V, qu'on appelait avant son élection Othon Colonne (2), confirma le cardinal Cramaud dans les dignités ecclésiastiques dont il était revêtu. A la sortie du concile de Constance, ce prélat retourna à Poitiers. Il avait succédé dans ce siége à Bertrand de Maumont, décédé au mois d'août 1385. Il y mourut en 1429, suivant le témoignage unanime de tous les auteurs; ainsi il faut regarder comme une faute la date de sa mort placée en l'année 1426, qu'on trouve au bas de son portrait dans le mur de clôture du chœur de l'église de Poitiers. L'inscription est conçue en ces mots : *Simo de Cramado*, *obiit* 1426. Il fut inhumé dans le chœur de la basilique de Saint-Pierre, et on y voyait autrefois un magnifique tombeau de marbre avec sa statue en albâtre. Il ne reste plus de ce monument détruit par les protestans, que le tableau dont nous avons parlé, et au-dessous une inscription en lettres gothiques sur une pierre peinte en noir, Cette couleur et les caractères effacés en plusieurs endroits, permettent à peine de lire ce qui suit :

Simon S. R. E. et Sancti Laurentii in Luciná presbyter cardinalis, et episcopus pictaviensis jacet in hoc sepulchro ; cujus imago de alabastro est super tumulum marmoreum posita, et statua cardinalis in proximo pilari prædicto sepulchro contiguo erecta. Qui dum fuit Romæ, promotus ad cardinalatum, erat archiepiscopus Remensis, et pro sustentatione sui statûs, fuit sibi datus episcopatus pictaviensis, cujus etiam ante per multos annos fuerat episcopus ; et fundavit in istá ecclesiá unam præbendam cum grosso quadraginta librarum, pro nutrimento unius magistri et sex puerorum in musicá instruendorum ad faciendum divinum servitium...

(1) Commencé au mois de novembre 1414, et fini en 1418.
(2) Le jour de saint Martin 1417.

Cette inscription, dont le reste est peu lisible, nous apprend que Simon de Cramaud a fondé dans l'église de Poitiers une prébende avec un gros de quarante livres, et qu'il a laissé des fonds pour l'entretien de six enfans de chœur et un maître. Suivant les apparences, il n'y avait point d'enfans de chœur, ni de musique dans l'église de Poitiers avant l'évêque Cramaud (1).

(Voyez l'*Athenæum romanum* d'Augustin Oldoinus, p. 607, lettre S., *verbo Simo de Cramado* ; — Besly, Liste des évêques de Poitiers ; — les auteurs de la nouvelle édition du *Gallia christiana*, diocèse de Poitiers ; — l'Histoire des cardinaux français par Aubéry ; — Ciaconius, avec les additions de Panvini, et autres.)

D

DAILLÉ (Jean) (1670), naquit à Châtellerault le 6 janvier 1594, de N. Daillé, et N. de Berthon. Son père faisait sa résidence ordinaire à Poitiers à cause de la charge de receveur des consignations qu'il y exerçait ; il y fit venir le jeune Daillé qui eut le malheur de le perdre de bonne heure ainsi que sa mère, et demeura sous la tutelle d'un de ses oncles maternels établi à Châtellerault, où il tenait un rang distingué parmi les protestans. Il avait déjà onze ans, quand on l'envoya à Saint-Maixent pour y apprendre les premiers élémens de la langue latine. Son premier maître fut un protestant nommé *Hevin* qui avait du mérite et du savoir ; de Saint-Maixent Daillé alla à Poitiers où il continua ses humanités, et ensuite à Châtellerault, enfin à Saumur où il fit sa réthorique. A seize ans il alla faire sa logique à Poitiers, sous un *Ecossais* nommé Adamson, et un Italien appellé *Ange Politien*, dont on a quelques ouvrages de controverse contre le

(1) On trouve dans la Liste des évêques de Poitiers, par Besly, pag. 200 et suivantes, l'acte de fondation de six enfans de chœur, daté du 6 octobre 1402.

cardinal Bellarmin. Il acheva sa physique, et les autres parties de son cours de philosophie à Saumur sous le savant *Duncan* (1). Après un nouveau voyage à Poitiers, il revint encore à Saumur en 1612, il avait dix-neuf ans. Il se livra avec ardeur à l'étude de l'Écriture et des Pères. Le fameux Mornay du Plessis, gouverneur de Saumur, le chargea, au mois d'octobre de cette même année 1612, de l'éducation de ses deux petits fils (Saint-Germain et Saint-Hermine), enfans du sieur de Fontenay Husson son gendre, que Mornay faisait élever chez lui. On sait en quelle considération était ce héros du protestantisme auprès de son parti. Daillé obtint toute sa confiance. Il travailla à la mériter par une grande assiduité à l'étude Il lia alors une étroite amitié avec François *Gomar* et *Cameron* qui faisaient de l'académie de Saumur, l'école la plus brillante du calvinisme. Ce fut dans ce même temps que se formèrent ses liaisons avec *Cappel* (2), *Amirault* (3), *et de*

(1) Ministre de Saumur, père de Cérisantes, dont on a quelques poésies françaises. *Voyez* la vie de Grotius par M. de Burigny, tom. II, pag. 85 et suiv.

(2) Louis Cappel, frère de Jacques et fils de Jacques, conseiller au parlement de Rennes, petit-fils de Louis, avocat du roi à Paris. Louis a écrit l'histoire de sa famille, *de capellorum gente*.

(3) Moyse Amirault, ministre de Saumur, naquit à Bourgueil en Anjou au mois de septembre 1596, et mourut âgé de 68 ans en 1664. Il était fils d'*Abel Amirault*, qui l'était de *Guillaume* frère de *Julien*, l'un et l'autre (Guillaume et Julien) enfans d'*Hervé Amirault*. Hervé était fils de *Jean* et frère d'*Etienne*, élu pour le roi sur le fait des aides et tailles, et échevin d'Orléans en 1509 lors de la première réformation de la Coutume d'Orléans, dans le procès-verbal de laquelle il paraît [*folio ff*, *ij*, tourné de l'ancienne édition de 1536]. Bayle se trompe dans la Généalogie de Moyse Amirault, qu'il fait descendre de cet Etienne, échevin d'Orléans, au lieu de Jean son frère. Moyse eut pour fils un autre Moyse, avocat au parlement de Paris, et depuis docteur en droit dans l'université d'Oxfort. De ce dernier sont nés Moyse troisième, membre de la chambre-basse du parlement d'Angleterre, et Marthe Amirault, épouse de Jean Caillard, écuyer. Tiré d'une lettre missive de M. Amirault, avocat à Montreuil-Bellay, qui a dressé ce petit mémoire sur les titres de la famille dont il est lui-même.

l'Angle, ministres connus par leur savoir. En 1619 il partit avec ses élèves, et se rendit avec eux à Genève, et de là, traversant le Piémont et la Lombardie, ils allèrent à Venise où ils passèrent l'hiver. Pendant son séjour en Italie, il y perdit le sieur de Saint-Germain l'un de ses disciples qui mourut à Padoue ; le célèbre Fra-Paolo lui fit obtenir par son crédit les passe-ports nécessaires pour renvoyer en France le corps du défunt qu'il fi tconduire sous l'escorte de deux domestiques, comme si c'eût été un ballot de livres ou de marchandises. Daillé après avoir parcouru l'Italie avec le jeune Saint-Hermine, retourna par la Suisse et l'Allemagne, gagna les Pays-Bas et la Hollande où il passa le reste de l'année 1620, et le commencement de la suivante, dont il employa le reste à visiter l'Angleterre. Ils arrivèrent sur la fin au château de la Forêt-sur-Sèvre en Bas-Poitou, où Mornay faisait sa résidence. Suivant Daillé, tout le fruit qu'il avait tiré de ses voyages était la connaissance qu'il avait faite avec le célèbre Fra-Paolo, qui tâcha de le fixer à Venise. L'année suivante 1623, Mornay le demanda à la province du Poitou pour exercer le ministère dans sa maison. Il n'eut pas de peine à l'obtenir du colloque assemblé à Bournezau. Au mois de novembre de cette même année (le 13) son protecteur mourut entre ses bras, âgé de 74 ans. Après la mort de Mornay, il travailla à mettre ses papiers en ordre, donna des marques de sa reconnaissance à son bienfaiteur en écrivant *ses dernières heures*, c'est-à-dire les circonstances, et tout ce que dit et fit Mornay dans sa dernière maladie. L'ouvrage fut imprimé dans le temps, et l'a été depuis à la fin de la vie du même Mornay, composé par un gentilhomme nommé de Liques qui la dressa sur les mémoires de la veuve. Cette vie ayant été trouvée en latin parmi les papiers de Daillé, lui a été attribuée sans autre fondement raisonnable que parce qu'une partie était écrite de sa main. Il a paru aussi quatre volumes des *Mémoires de Duplessis-Mornay*, dont on imprima les deux premiers aussitôt après sa mort, et les deux autres avec la vie de l'auteur, longtemps après. On est redevable de l'ordre où ils se trou-

vent à Daillé, qui passa, comme je l'ai dit, près d'un an à les ranger et les disposer. Il quitta la Forêt-sur-Sèvre vers le milieu de l'année 1625, et alla à Saumur, où après quelques affaires qu'on lui suscita, il s'établit avec la femme qu'il avait épousée en Bas-Poitou ; mais ce ne fut que pour peu de temps. Son mérite connu des Pr. Réf. le fit appeler pour remplir une place de ministre à Charenton, vacante par la mort de Durand; il vint à Paris au mois de septembre 1626, il y trouva un établissement fixe, qui a duré pendant quarante-quatre ans. Livré à l'étude, et à la composition, ce n'était qu'avec peine qu'il quittait son cabinet ; et si l'on excepte quelques voyages que les affaires de son parti exigeaient, il n'en fit que deux, l'un en 1639 lorsqu'il alla voir sa famille et celle de sa femme en Poitou, l'autre en 1653, quand il établit son fils ministre à la Rochelle (1). Après cela, il ne faut pas s'étonner du grand nombre d'ouvrages imprimés ou manuscrits que Daillé a composés. Pendant le cours d'une longue vie, étant mort à Paris à l'âge de plus de soixante et seize ans le 15 avril 1670.

Outre les dernières heures de du Plessis Mornay dont nous avons parlé, et les soins qu'il donna pour rédiger ses mémoires ; — il a composé :

En 1628, son traité français de l'*Emploi des Saints Pères*, qui fut imprimé à Genève sur la fin de l'année 1631, in-8°, avec la date de l'année 1632. Cet ouvrage lui fit une grande réputation, et quoiqu'il n'ait pas eu l'approbation universelle des savans de sa communion même, il eut pourtant les honneurs de deux traductions, l'une en Anglais par Thomas

(1) Adrien Daillé, né à Paris le deuxième jour d'octobre 1628. Auteur de l'abrégé de la vie de Jean dont nous parlons, qui après avoir été ministre à la Rochelle, fut collégue de son père, ayant été élu ministre de Charenton, en la place de Mestrezat en 1658. M. de la Monnaye prétend que, c'est à ce même Adrien Daillé qu'il faut attribuer l'édition du *Perroniana*, imprimé à Rouen en 1669. Il mourut à Zurich, en Suisse, en 1690.

Smith qui le fit imprimer, traduit en cette langue, à Londres, in-4°, 1651, l'autre en latin par Mettayer, ministre de Saint-Quentin, imprimé à Genève en 1656, in-4°, avec des remarques de Daillé.

En 1629, il composa un grand *Traité* en français de l'*Eucharistie.* Deux traités sur cette matière, l'un de Le Faucheur, l'autre d'Aubertin, tous les deux ministres, ayant été publiés presque en même temps, Daillé n'osa pas faire paraître le sien dans la crainte d'ennuyer le public auquel on aurait présenté trois fois la même chose en même temps. Le fils de Daillé nous assure que l'ouvrage de son père n'avait rien de commun avec les autres : mais le moyen de croire qu'on puisse sur le même dogme ne pas se rencontrer en une infinité d'occasions ?

L'*Apologie des Eglises Réformées* parut en 1633, in-8° ; l'auteur en fit une traduction latine imprimée à Amsterdam dans le même format, et Thomas Smith son ami en publia une traduction anglaise en 1653, in-8°.

L'auteur tâche de justifier dans cet ouvrage la séparation des églises protestantes d'avec l'église catholique, et prouver qu'elle a pu se faire sans schisme. Ce livre lui suscita beaucoup d'affaires avec les catholiques offensés de la liberté odieuse dont il avait usé dans son apologie, et avec les protestans mêmes qui désaprouvèrent ce qu'il y dit de la tolérance du synode de Charenton avec les protestans d'Allemagne de la confession d'Augsbourg.

La critique que firent les protestans mêmes de cet ouvrage, occasionna celui que l'auteur composa en latin en 1634, sur la matière de la *réunion des calvinistes avec les luthériens.* Des raisons particulières l'empêchèrent de le publier. Apparemment ces mêmes raisons l'ont engagé à supprimer quatre lettres qu'on trouva écrites de sa main, reliées avec son exemplaire de l'apologie des églises P. R. Il y en a deux en français, les deux autres sont en latin ; il y soutient l'exclusion qu'il avait donnée aux Sociniens dans son apologie, où il les rejette absolument de la communion des protestans,

ce qui avait très fort indisposé un Anglais de ses amis auquel il répond.

M. de Chaumont, garde du cabinet du roi, ayant fait imprimer ses remarques sur l'apologie, Daillé réfuta aussitôt les remarques par une *lettre* adressée à *M. de Monglat*, imprimée en 1634, in-8°.

M. de Chaumont répliqua à la réponse de Daillé par un écrit intitulé : *Discours pacifique*, et Daillé y opposa ses *considérations sur le Discours pacifique de M. de Chaumont*, imprimées à Sedan, in-12, 1634. Il se trouva une duplique de M. de Chaumont, et *la réponse de Daillé*, dit son fils, fut prête sur-le-champ ; mais on jugea à propos de la supprimer de la part des protestans.

Le clergé de France assemblé à Paris s'étant aussi plaint au roi de l'apologie par la bouche de M. de Netz, évêque d'Orléans, dans une harangue que prononça ce prélat au nom de l'assemblée devant Sa Majesté, l'auteur de l'apologie publia, en 1636, un petit écrit sous ce titre : *Lettre de Jean Daillé à un sien ami, sur les plaintes faites contre lui et ses collègues.* Il prétend justifier dans cette lettre le retranchement fait par les protestans dans le Pseaume vingtième d'une prière pour le roi, fondé sur le texte hébreu différent de la Vulgate dans l'interprétation du verset dont il s'agit.

La harangue de M. de Netz, évêque d'Orléans, tomba entre les mains de Daillé : il y fit une réponse imprimée en latin à Amsterdam, jointe à l'édition latine de l'apologie, avec quelques autres pièces qui y sont relatives.

M. de Muits, professeur en langue sainte, avait attaqué Daillé sur la préférence qu'il donnait au texte hébreu sur la Vulgate canonisée par le Concile de Trente dans *sa lettre à un sien ami ;* l'auteur de la lettre répondit à l'attaque du savant de Muits par un petit traité latin où la politesse et la modération firent autant d'honneur à Daillé que le savoir qu'il y fait paraître : de Muits fut le premier à louer la modestie de son adversaire.

La Foi fondée sur les Saintes Ecritures, suivit l'apologie de

fort près. La première édition parut à Charenton, en 1634, in-8°.

Le même ouvrage traduit en latin par l'auteur fut imprimé depuis en 1660, à Genève, in-8°.

Daillé, dans cet ouvrage, combat la méthode des controversistes catholiques, fondée sur le principe tant de fois réfuté, que l'Écriture doit servir de règle dans la foi et le dogme, et que toute autre espèce d'autorité n'a rien d'assez respectable pour devoir subjuguer notre entendement,

Cette même année 1634, il composa un autre traité français, divisé en quatre livres, *sur le culte des images*, qu'il a dans la suite traduit en latin.

Le traité en français ne fut imprimé qu'en 1641, à Genève, in-8°, avec ce titre : *De la créance des Pères sur le fait des images.*

La traduction latine parut l'année suivante, Leyde, 1642, in-4°.

En 1636 parut *Examen de l'avis de M. de la Milletière sur l'accommodement des différends de la Religion*, in-8°. La traduction latine fut publiée en même temps.

Il travailla l'année suivante à une apologie contre le même de la Milletière ; mais elle ne fut pas publiée.

Il avait écrit dès l'an 1644, son traité : *De pœnis et satisfactionibus humanis, libri VII*, mais il ne fut imprimé qu'en 1649, in-4°, Amst., chez Blaeu. Il traite dans cet ouvrage des *peines et des satisfactions* que l'homme doit à Dieu d'après ce qu'en pensent, selon lui, les Pères de l'église des quatre premiers siècles ; mais Daillé attaché dans ce traité et dans quelques autres à ces premiers docteurs de l'église, avait-il oublié qu'il avait avancé dans son livre *de l'emploi des pères*, qu'il était presque impossible de démêler leurs sentimens sur les questions agitées ? D'après son principe, que devenait tout son ouvrage ?

Le traité de *Jejuniis et Quadragesimâ*, composé dès l'an 1645, ne parut qu'en 1654, à Daventer, in-8°. Il suit la même méthode que dans le précédent, et n'emploie que les écrivains ecclésiastiques des quatre premiers siècles de l'église.

En 1646 il composa ses traités latins de la *Confession auriculaire*, de l'*Extrême-Onction*, et de la *Confirmation*, imprimés le premier sous ce titre :

De sacramentali sive auriculari latinorum Confessione disputatio, *Genevæ*, 1661, in-4°.

Les deux autres sous celui-ci :

De Confirmatione, *et Extremâ-Unctione Disputatio*, *Genevæ*, 1669, in-4°.

Dans ce même temps il fit la critique des constitutions attribuées à S. Clément, et des canons appelés apostoliques : il s'inscrit en faux contre ces anciens monumens, prétend que ce sont des pièces manifestement supposées, en fixe l'âge et la véritable antiquité. Cette pièce, dit son fils dans l'Abrégé de sa Vie, a été publiée à Hardewic, par les soins de *Tollius*, aussi connu par la témérité de sa critique, que par son érudition. L'ouvrage imprimé in-8°, en 1653, en latin, parut sous ce titre : *De Pseudepigraphis Apostolicis*.

En 1645, il avait travaillé pour son usage, et pour s'éclaircir lui-même, dit l'auteur de sa Vie, à la question du *Péché originel*, et à la matière *de la Grâce universelle* (1) qui partageait alors les protestans, et animait les ministres les plus savans les uns contre les autres. Il se contenta de communiquer son manuscrit à un de ses amis, et n'en voulut point permettre l'impression. Ce petit traité ne parut point en effet : mais soit qu'il eût, ou non, les mêmes vues lorsqu'il composa les deux volumes de son apologie pour les deux Synodes d'Alençon et de Charenton sur la matière de la Grâce universelle, cet ouvrage fut imprimé après avoir demeuré sept ans dans le cabinet de l'auteur, et parut à Amst., en 1655, in-8°, sous ce titre : *Apologia pro duabus ecclesiarum in Galliâ protestantium Synodis nationalibus*. L'ouvrage fit beaucoup de bruit, et lui donna bien des affaires. L'auteur se plaignit que Courcelles, Arminien célèbre, avait fait imprimer son ouvrage

(1) En Arminiens, et en Gomaristes, ou Remontrans et Contreremontrans. *Voyez* la Vie de Grotius, par M. de Burigny, tom. I, L. II, p. 91 et suiv.

sans son aveu, et après en avoir tiré par surprise le manuscrit des mains de Blondel auquel Daillé l'avait confié. On fit faire à Blondel une déclaration conforme à ces plaintes. Tout cela ne servit à rien, l'apologie fut vivement attaquée par le célèbre Samuel Desmarets, professeur de Groningue. Daillé montra une tendresse vraiment paternelle pour son ouvrage, et donna lieu de soupçonner par le tour de sa réponse, qu'on ne l'avait pas si fort désobligé qu'il voulait le faire croire en publiant son apologie. Cette réponse parut sous le titre suivant :

Vendiciæ apologiæ pro duabus ecclesiarum in Gallia protestantium synodis nationalibus, adversus epicritam. Amst., 1657, in-8°.

Par *Epicritam*, c'est-à-dire, Critique, il faut entendre Samuel Desmarets, qui avait donné le titre *d'Exercitations Epicritiques* à son ouvrage contre Daillé, sans le nommer. Desmarets répondit, et l'affaire fut assoupie. Nos deux savans se reconcilièrent de bonne foi, et s'embrassèrent à l'hôtel de Turenne, où ils eurent une entrevue. Cette dispute littéraire ne laissa pas de faire tort à M. Daillé par la découverte que fit le public pendant qu'elle dura, de quelques aventures qui n'étaient rien moins qu'honorables pour notre savant. On reprochait à Daillé jusqu'à des galanteries qui dégradaient un peu le ministre, et le théologien. Ceux qui voudront s'instruire de ces malignes anecdotes consulteront la préface *de la Défense de l'Apologie*, où Daillé répond aux injures que du Moulin, professeur d'histoire en Angleterre, avait insérées dans une digression déplacée, qu'il avait fait servir d'avant-propos à son gros traité du Ministère Ecclésiastique, et ce même *Avant-Propos*.

Cottiby, ministre de Poitiers, fils d'un autre ministre du même nom, et son successeur, ayant embrassé la religion catholique, et fait abjuration le jour de Pâques 1660, se crut obligé d'instruire (1) ceux qu'il quittait, des raisons de son

(1) Samuel Cottiby écrivit sur sa conversion une lettre d'environ 16 p. in-12, c'est fort peu de chose. Elle est imprimée avec la réponse de Daillé, et une autre du ministre Ingrand.

changement ; Daillé fit à ce sujet *sa lettre à M. de la Talonnière* (le Coq) *sur le changement du sieur Cottiby*, imprimée en 1660, in-8° ; on peut regarder cette lettre comme un petit traité contre la pratique de la confession auriculaire, et du jeûne du carême.

La réponse de Cottiby et celle de père Adam (1), jésuite de Poitiers, occasionnèrent l'ouvrage suivant :

Réplique aux deux livres de MM. Adam et Cottiby, Genève, in-4°, 1662, seconde édition, 1669.

L'avocat du roi de la Rochelle ayant vainement déclamé contre l'ouvrage de Daillé sur la lettre et le changement de Cottibi, Daillé trouva le moyen d'avoir son discours, et en fit une critique exacte et sérieuse ; mais elle n'a jamais paru, soit par ménagement pour le magistrat, ou qu'il crût qu'il ne devait pas se mesurer avec un athlète trop peu connu.

Dégagé de l'affaire des Synodes, et de cette nouvelle dispute, il entreprit de démontrer que les ouvrages qui portent le nom de *S. Denis l'Aréopagiste, et de S. Ignace d'Antioche*, étaient supposés. Ces deux traités dont le dernier a révolté presque tous les savans, parurent avec la censure du livre *des OEuvres Cardinales*, qu'on trouve dans S. Cyprien, quoiqu'il ne soit pas de lui, et son jugement sur la version latine que Ruffin a fait des diverses pièces d'Origène sous ce titre :

De scriptis quæ sub Dionisii Areopagitæ, et Sancti Ignatii Antiocheni nominibus circumferuntur. Genevæ, 1666, in-4°.

Dans les dernières années de sa vie, et à l'âge de 71 ans, il entreprit un ouvrage de bien plus longue haleine. Le premier tome de ce grand ouvrage a paru en 1664, in-4°, avec ce titre : *Adversus latinorum traditionem de religiosi cultûs objecto disputatio ;* et l'ouvrage entier à Genève en 1671 aussi in-4°, intitulé : *De cultibus religiosis latinorum, lib. IX, Genevæ,* 1671.

(1) Il était de Saintonge ; c'est de ce jésuite, d'ailleurs assez habile homme, qu'on a dit en parlant de ses sermons, qu'Adam n'était pas le premier des hommes.

Le premier volume regarde l'objet auquel le culte religieux doit être rendu. L'auteur rassemble tout ce qu'il croit trouver de monumens en sa faveur dans les Pères des trois premiers siècles, et prétend en induire que l'antiquité chrétienne n'a jamais rendu de culte religieux, ou qui fit partie de la religion, à l'hostie, aux saints, aux reliques, aux images, ni aux croix.

Après avoir réduit la pureté du christianisme à un espace de deux cents ans ou environ, il prétend que la question de l'objet du culte est décidée. Il passe dans la suite au culte même, ou à tout ce qui fait partie du culte que la religion nous oblige de rendre au sujet que nous jugeons digne de cet honneur ; et comme les sacremens tiennent un des premiers rangs parmi les cérémonies religieuses, il commence à combattre les cérémonies avec lesquelles l'Église romaine les administre. Cette partie de son ouvrage se trouvait presque exécutée à l'égard de la *confession*, de la *confirmation*, et de l'*extrême-onction*, dans les traités particuliers qu'il avait donnés ; son traité manuscrit de l'*eucharistie* lui devait fournir des matériaux ; il y a même beaucoup d'apparence que c'était un moyen dont il se servait pour publier ce grand ouvrage en lui donnant un titre différent des autres qui avaient paru sur l'Eucharistie.

L'année qui suivit sa mort, c'est-à-dire l'an 1671, on publia à Rouen *une dissertation* où il s'inscrit en faux contre la confession de foi, publiée sous le nom d'*Alcuin*, par le P. Fr. Chifflet.

Outre tant d'ouvrages imprimés, son fils parle de plusieurs autres manuscrits trouvés parmi ses papiers.

D'une Réponse aux remarques que le P. Desmarest avait faites sur un de ses Sermons, où ces paroles sont expliquées : CECI EST MON CORPS.

Une autre Réponse en forme d'observations sur un ouvrage d'un illustre prédicateur, qui a depuis été évêque (M. Bossuet, je crois), courait en manuscrit dans les maisons des protestans les plus distingués, pour les porter à embrasser la religion catholique.

Des Remarques fort amples sur le livre de la perpétuité de la foi touchant l'Eucharistie, avec une critique contre M. de Morea, qui prétendait que l'auteur du Traité de corpore et sanguine Christi *n'est pas Bertram*, mais *Jean Scot.*

Un Recueil de passages des Pères grecs et latins, sur le sujet de l'Eucharistie, distingué en différentes classes, avec *des raisonnemens et des inductions, où il prétendait prouver que la foi des premiers docteurs de l'église grecque et latine était la même que celle des protestans.*

Un petit Écrit *sur l'instruction d'un enfant qu'on veut nourrir dans les belles lettres.*

Un Discours de deux ou trois feuilles, *où l'auteur attaque les Nicodémites.*

L'Explication de la première épître de saint Pierre en entier.

Celle de l'épître aux Romains depuis le sixième chapitre jusqu'à la fin.

Des actions ou discours sur les cinquante-cinq questions du Catéchisme des calvinistes.

Et un grand nombre d'autres sur les pseaumes.

Suivant un papier journal, où Daillé avait aussi écrit plusieurs événemens de sa vie, le nombre de ses Sermons depuis 1626 allait à 724.

Ce qui en a été imprimé forme plus de vingt volumes; en voici le catalogue.

Sermons sur l'épître aux Philippiens, 2 tomes, 1644, 1647, Paris, in-8°, *item*, Genève.

Sermons sur l'épître aux Colossiens, 3 tomes, Paris, 1648, in-8°.

Sermons sur l'épître à Tite, 1655, Paris, in-8°.

Sermons sur la première épître à Timothée, Genève, 1661, in-8°, 2 tomes.

Sermons sur la seconde épître à Timothée, Genève, 1639, in-8°, 2 tomes.

De la Naissance, Mort, etc., de Notre-Seigneur, Paris, 1651, in-8°.

Vingt Sermons dans des jours de Cène, Genève, 1653, in-8°.

15 *Sermons du Voyage de la Rochelle*, Saumur et Genève, 1669, in-8°.

20 *Sermons sur certains jours de l'année*, Genève, 1658, in-8°.

Mélanges de Sermons, Amst. et Genève, 2 tomes, Genève, 1658.

Sermons sur l'institution de la Sainte-Cène, Genève, 1663, in-8°.

Sermons sur le troisième chapitre de l'Evangile selon saint Jean, Genève, 1665, in-8°.

Sermons sur le dixième chapitre de la première Epître aux Corinthiens, Genève, 1667, in-8°.

Derniers Sermons prononcés à Charenton, le jour de Pâques, 6 avril 1670, *et le jeudi suivant, joints à l'Abrégé de sa vie par son fils*, Charenton, 1670, in-8°.

On trouve dans ces Sermons de Daillé beaucoup de netteté et d'ordre ; l'expression en est noble et plus majestueuse que fleurie. A quelques termes près qui ont vieilli, Daillé a toutes les grâces d'un grand orateur. Il n'éblouit pas par des pensées trop recherchées, mais il éclaire par une grande justesse de raisonnement, enfin on trouve chez lui le caractère de l'éloquence de la chaire, et l'on ne saurait s'empêcher, en lisant ces pièces, de souhaiter qu'il eût fait pour la vérité ce qu'il a fait pour l'erreur. Quoiqu'il ait marqué dans son livre de l'emploi des saints Pères un mépris coupable et injurieux pour ces premiers flambeaux du christianisme, on voit bien qu'il leur avait beaucoup d'obligation ; il leur doit souvent les explications qu'il donne de l'Ecriture, et s'il y a quelque chose de solide dans ses ouvrages, il le tire d'eux. Balzac, à qui notre langue est si redevable, a marqué l'estime qu'il faisait des Sermons de Daillé, dans une lettre écrite à M. Feret, secrétaire du duc de Weymar. *Je vous remercie*, lui écrit-il, *des Sermons que vous m'avez envoyés, et vous supplie d'assurer l'honnête hérétique qui les a prêchés, que je l'honore et l'estime toujours extrêmement. Il y a parmi nous plus d'un révérend, et plus d'un Monsieur notre maître, que je voudrais que*

notre église eût troqué pour un si aimable ennemi ; je l'envie toujours à votre parti, et je lui dis quelquefois : Cum talis sis, utinam noster esses !

Bruneau m'apprend dans le supplément à son Traité des Criées, imprimé à Paris en 1686, in-12, p. 306, que Daillé est encore l'auteur d'une Harangue (ou Eloge) dont le père Sirmont est l'objet.

Si Daillé écrivait bien en français, il n'écrivait pas avec moins d'aisance et de pureté en latin. On trouve dans tout ce qu'il a écrit, une sage abondance, de la vivacité, de la délicatesse, cette aménité qui plaît à tout lecteur raisonnanable. Ce caractère, ennemi de l'emportement, le fit choisir par la cour pour assister à la mort d'un protestant, condamné à être roué vif pour crime d'état. Il monta sur l'échafaud dressé dans la place publique, et parla avec tant de modération au patient, en présence des magistrats et du public surpris de voir un ministre exhorter un patient à la mort, que personne ne l'interrompit. Cet événement arriva en 1669 (1), un an avant sa mort.

Il était, dit Adrien Daillé, son fils, d'un naturel ouvert et sincère, incapable de déguisement. Sa franchise lui causa une partie des chagrins qu'il eut à essuyer dans son parti, où il eut peut-être moins d'amis que parmi les catholiques, qui rendaient plus volontiers justice à ses talens (2). Sa personne était aimable, son air gai, sa conversation savante sans pédantisme ; il y avait même dans ses manières quelque chose de galant qui ne plaisait pas aux rigoristes de son parti. Quoiqu'il aimât extrêmement l'étude, il laissait dans le cabinet l'air sombre qu'on y contracte, et n'avait plus,

(1) Voyez l'*Histoire de Louis XIV*, par LARREY, sur cette année.

(2) L'illustre M. Godeau, évêque de Vence, l'estimait beaucoup. Il lui faisait même quelquefois présent de ses ouvrages. Ce fut Daillé qui lui fit corriger l'endroit du poème de saint Paul, où l'apôtre est décrit s'amusant à regarder des tableaux qui étaient dans l'antichambre du souverain sacrificateur. VIGNEUL-MARVILLE, t. III, p. 108 et 109.

lorsqu'il en était dehors, que l'air du monde et le ton de la bonne société. Il lisait tout, et faisant des extraits de tout ce qu'il lisait, il s'était acquis une facilité infinie à traiter toutes sortes de sujets. Sa vieillesse ne paraissait qu'à la blancheur de ses cheveux, étant d'une santé ferme et d'un tempérament robuste, qu'il conserva jusqu'à sa dernière maladie. On a gravé son portrait avec cette légende autour de l'estampe : *Joannes Dallæus, Evangelii Minister, quis desiderio sit pudor, aut modus tam cari Capitis ?* On lit ce distique au bas :

Dallæo ingenium, mens et divinior, atque os
Magna sonans; verùm proh dolor! Ille fuit.

(*Voyez* sa vie, par Adrien Daillé, son fils, imprimée à Paris par Samuel Penier, in-8°, 1660; — Bayle, *Dict. Crit.*; — Niceron, t. III, p. 66 et suiv. — En comparant le catalogue des ouvrages de Daillé tel qu'on le trouve ici avec celui qu'a donné le père Niceron, on verra qu'il s'en faut bien que le dernier ait été exact. *Voyez* aussi l'article de Daillé, dans la critique qu'a faite M. l'abbé Joly du *Dictionnaire* de Bayle.)

DEFFENSOR (ou le Défenseur) (696), grammairien et moine bénédictin du monastère de Ligugé, à une lieue de Poitiers, est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Scintillæ, sive loci communes ex omni ferè sacrâ scripturâ excerpti*. C'est un recueil de pensées et de maximes, divisé en quatre-vingts chapitres, sur un mot qui sert de titre au chapitre. Tels sont les mots *abstinentia, ebrietas*, etc. Ces sentences, rangées sous de pareils titres, sont tirées des différens livres de l'Écriture sainte, de saint *Ambroise*, saint *Athanase*, saint *Augustin*, saint *Basile*, saint *Césaire*, saint *Clément*, *Cassien*, saint *Cyprien*, saint *Ephrem*, *Eusèbe*, saint *Grégoire*, saint *Jérôme*, saint *Hilaire*, *Isidore*, *Joseph* et la vie des Pères. Dom Mabillon copia cet ouvrage dans un manuscrit de la bibliothèque du Mont-Cassin, comme il le rapporte, pag. 123 de son *Musæum italicum*. Il ne

prenait cette peine que parce qu'il le croyait inconnu. Cela est étonnant : le petit recueil de Deffensor ayant été imprimé à Bâle, in-16 oblong, en 1544 ; à Cologne, in-16, en 1556 ; à Anvers, par les soins de Gesner, en 1550 ; à Venise, par ceux de Simler, en 1552 ; à Rome, in-4°, en 1560. On le trouve même joint dans cette édition au septième volume des œuvres de Bede. Fabricius dit qu'il avait l'édition de 1556. J'ai celle de Bâle de 1554 ; c'est un in-16 oblong, en lettres italiques, avec une table des matières assez ample et fort bien faite.

Le titre de mon édition est celui que j'ai employé, auquel l'éditeur a ajouté : *Autore D. Deffensore theologo vetustissimo antehàc in lucem non editi, cum præfatione et capitum indice perutili. Basileæ, anno* 1544. On lit à la fin du livre : *Basileæ apud hæredes Andreæ Cratandri, anno XLIV, mense martio.* On trouve, outre la préface de notre *Deffensor*, une épître dédicatoire de *Jean Hérold.* L'éditeur l'adressa à *Adrien de Ridmatten, comiti et præfecto Vallesiæ, episcopo Sedunensi* ; et une assez longue lettre de l'imprimeur au lecteur, où il traite son auteur de théologien excellent et très catholique, et fait l'éloge de son livre. Il pense pourtant que son nom peut être un nom supposé : mais la manière dont l'auteur l'annonce me paraît écarter le doute.

Dans la préface qui se trouve jointe à toutes les éditions, l'auteur déclare qu'il n'a rien mis du sien dans son livre, que tout ce qu'il y a de lui, est l'arrangement et l'ordre qu'il lui a donné, que l'ouvrage est dû à la grâce de Dieu et aux ordres d'Ursin, son supérieur. Nous parlerons de cet Ursin. Dans la crainte que cet ouvrage ne fut regardé sur le pied des Apocrypes et dans la vue de lui donner une sorte d'authenticité il s'en déclare l'auteur et apprend à son lecteur que *Le Défenseur* est son nom, il le prie de se souvenir de lui. « *Ne id* « *opus quoque* (1), ce sont ses termes, *sine autore putaretur*

(1) Mon édition porte, *ne id opus quod si sine autore, putetur.* N'est-ce point *quasi* qu'il fallait corriger ?

« apocryphum, unicuique sententiæ per singulas capitulatim virtutes « suum scripsi autorem, nomen adscribens meum, quod est Def- « fensor, non ob gloriam vanam, sed ut quicumque legerit, mei « memoriam habeat. »

Après une déclaration si précise, le moyen d'attribuer cet ouvrage à un autre, comme l'ont fait quelques auteurs qui le donnent à Alvarès de Cordoue ou à saint Césaire, évêque d'Arles ? Dom Mabillon le regarde comme un auteur fort ancien, parce qu'il ne cite point d'auteurs postérieurs à Isidore. Il faut convenir que *Deffensor* est ancien, puisque Ursinus, ou Ursin, son supérieur, dont il parle, vivait comme nous le disons ailleurs au septième siècle, vers l'an 680. A l'égard du mérite de l'ouvrage, les sources précieuses où l'auteur a puisé, ne permettent pas de douter que le fond n'en soit excellent, et l'on ne lit ces recueils qu'avec beaucoup de profit. Celui-ci peut orner l'esprit et sert encore davantage à former le cœur, en inspirant l'amour de la vertu et la haine du vice. Il n'a fallu à l'auteur qu'un peu de travail pour ranger ses matériaux, et quelque lecture pour les trouver, rien n'étant lié que par le sujet principal du chapitre, c'est-à-dire par la vertu, ou le vice dont on parle.

(*Voyez* la préface de l'Ouvrage; — le *Musæum italicum* de dom Mabillon, pag. 123; — Albert Fabricius, liv. IV, page 57, *Biblioth. Med. Infin. Latinit.* Ce bibliothécaire ne connaissait pas apparemment l'édition de Bâle, qui est la première, puisqu'il n'en parle pas.)

DEFFRANS (Christophe) (1596), écuyer, seigneur de la de la Jalousière, et de la Chaslonière près de Niort en Poitou, publia en 1595, une traduction en vers héroïques français des Métamorphoses d'Ovide. Son ouvrage parut sous ce titre : *Histoires des Poètes comprises au grand Olympe et en suivant la Métamorphose d'Ovide, avec des additions, et Histoires propres pour la poésie.* Par ce titre singulier, Deffrans voulait faire comprendre qu'on trouvait dans Ovide tous les sujets qu'avaient traité les Poètes, ou bien qu'on y trouvait toute *l'Histoire poétique.* Ce titre, tout bizarre qu'il paraît, était une

imitation de ceux qu'avaient donné quelques autres auteurs à leurs traductions, dont l'une était intitulée : *le grand Olympe des Histoires poétiques*. Un moderne a donc eu tort de le traiter de *fastueux et obscur*. Il n'avait rien de plus magnifique qu'un grand nombre d'autres. Il est vrai que les additions qu'on annonce feraient croire que le traducteur Deffrans a ajouté à son original, quoique l'on ne trouve aucune augmentation au fond des choses qu'une longue et fastidieuse paraphrase dont on se serait fort bien passé. Le génie d'Ovide n'est pas d'être trop concis, ni dans ses pensées ni dans son expression. L'auteur qui aimait apparemment la musique, a joint des notes pour mettre les lecteurs en état de chanter ses vers. Sa musique et sa poésie n'ont pas eu un sort plus heureux l'un que l'autre. Sa versification, dit M. l'abbé Goujet, a tous les défauts du plus grand nombre des poètes de son temps, baillemens, syllabes de trop, enjambemens, mauvaises rimes, expressions forgées.

Le même auteur qui me fournit cet article, ajoute « que « malgré ses défauts le langage de cette version est moins bar« bare, la versification même plus coulante et moins dure « que dans la traduction du même ouvrage d'Ovide en vers « héroïques donnée plus de 20 ans après par Raymond, et « Charles de Massac. » Je copie les expressions du Bibliographe moderne.

(Voyez *Bibliothèque française*, tome VI, p. 32, 34, et dans le Catalogue, p. 437.)

DESMOULINS (François) (1519), était d'une très ancienne famille de Poitiers. Jean Desmoulins, sieur de Rochefort, secrétaire du roi Louis XI, était maire de Poitiers en 1464, suivant la liste jointe aux Annales de Bouchet. François ayant eu l'honneur d'être choisi pour remplir la fonction de précepteur du plus savant de nos rois, du père des lettres, doit sans doute être placé parmi ceux dont le génie et les talens littéraires ont brillé dans le Poitou. Desmoulins fut, dit Bouchet, le précepteur d'école de François Ier. Il est vrai que ce prince n'était encore que le fils d'un comte d'An-

goulême ; mais il se trouvait le plus proche du trône, et élevé à la cour sur le pied de l'héritier présomptif ; il attira bientôt sur lui les yeux de toute la nation. Parvenu à la couronne après la mort de Louis XII, décédé (1) sans postérité masculine, il donna à notre Desmoulins une preuve touchante de l'estime qu'il avait pour lui, puisqu'il alla loger dans sa maison lorsqu'il fit son entrée à Poitiers, en 1519 (2), avec la reine et Louise de Savoie, sa mère. Le roi, dit Bouchet, qui a donné une relation curieuse de cette entrée, *logea en l'hôtel de Mᵉ François Desmoulins, son précepteur d'école, qu'on appelle la maison de Rochefort, en la paroisse de Saint-Savin*. Cette maison existe encore à Poitiers et a l'air d'une maison considérable ; on y voit les armes de la famille de Desmoulins sur la porte d'entrée. J'ignore le sort de François et ne connais aucun ouvrage de lui. Mais quand il n'aurait point écrit, la qualité de précepteur de François Iᵉʳ lui assure l'estime du lecteur. Je trouve dans la Bibliothèque française de M. l'abbé Goujet l'article d'un Laurent Desmoulins, poète, qui composa l'épitaphe en vers de la reine Anne de Bretagne (3) et le *Catholicon des mal avisés*, *autrement dit le cimetière des malheureux*. L'auteur fait Laurent Desmoulins chartrain, parce qu'il était lié avec Milles d'Iliers, évêque de Chartres. Ce Laurent ne serait-il point de la même famille que notre François ? Ils étaient contemporains, portaient le même nom, vivaient tous deux à la même cour, avaient les mêmes inclinations. Ces raisons sont au moins aussi fortes pour le faire Poitevin, que ses liaisons avec Milles d'Iliers et un chanoine de Chartres

(1) Le 1ᵉʳ janvier 1515, âgé de 52 ans.

(2) Le 5 janvier, veille des Rois. Voyez Jean Bouchet, *Ann. d'Aquit.*, part. IV, depuis la page 363 jusqu'à la page 366. Le maire, nommé Maurice Vernon, eut l'honneur de haranguer le roi, accompagné de vingt-quatre échevins, et de lui présenter un cerf d'argent ayant au cou les armes du roi et au-dessous une salamandre de 200 livres, à la reine une image de sainte Radégonde, et à madame la régente, mère du roi, un bassin et un lis dedans.

(3) Morte en 1514, dans sa trente-septième année.

pour le faire Chartrain ; surtout si l'on fait attention aux relations qu'avait la maison d'Iliers avec Jean Bouchet, qui a fait l'éloge d'Antoinette d'Iliers, baronne de Clairvaux (1). Je laisse la décision au lecteur, n'osant adopter Laurent sur ces conjectures.

(*Voyez* les *Annales* de BOUCHET au lieu cité ; — la *Liste des Maires de Poitiers* jointe à ces *Annales*, année 1464 ; — la *Bibliothèque française* de M. l'abbé GOUJET, à l'article de Laurent DESMOULINS, pag. 95 et suivantes, et pag. 316 du onzième tome, article BOUCHET.)

DESPLANCHES (JEAN) (1600), sieur du Chastellier et de la Bastonnerie, prieur de Comblé, chantre de Sainte-Radégonde, était fils de Philippe Desplanches, sieur du Chastellier, oncle de François Bernier de la Brousse dont nous parlons, et neveu de Pierre Fauveau qui a aussi un article dans notre Bibliothèque ; il nous apprend dans ses poésies qu'il était né à Noaillé. Après s'être livré à tous les amusemens que le monde et quelques talens peuvent procurer, il entra dans l'état ecclésiastique, devint prieur de Comblé, et sous-chantre de Sainte-Radégonde. Il se conforma aux deux états de vie où il se trouva : sa muse fut galante et profane pendant qu'il fut dans le monde, elle devint pieuse lorsqu'il fut entré dans l'état ecclésiastique. La manie de son temps l'avait entraîné : il avait chanté ses maîtresses réelles ou imaginaires comme la plupart des autres poètes. *Marguerite*, *Isabelle*, *Catherine et Francine* furent les quatre objets auxquels il consacra sa muse. Marguerite en eut la fleur, Isabelle qui lui succéda ne ne fut pas si bien partagée, Catherine le fut encore plus mal. Desplanches lui paya son tribut en assez mauvaise monnaie ; des acrostiches, quelques madrigaux assez minces, une chanson et trois sonnets furent son lot. Francine trouva presque la veine du poète à sec, les fonds étaient épuisés. Elle n'eut que quatre sonnets, des stances et une chanson. Ces poésies amoureuses forment le premier recueil de ses

(1) Marguerite d'Iliers, vivante en 1559, était baronne de Luçon.

œuvres poétiques publiées en 1611, in-12, à Poitiers (1) ; le second est intitulé ; *Poëmes et Mélanges de diverses poésies ;* on y trouve son poëme contre les femmes intitulé : *Misogine ;* ses œuvres chrétiennes sous le titre d'*Exercices spirituels*, la plupart desquels sont des versions de plusieurs psaumes de David énoncés par quatrains *qui ne valent pas mieux*, dit Colletet, *que les vers de Bernier de la Brousse, neveu de Desplanches, qui ne valent rien.* Ainsi ajoute le même Colletet, qui n'est pourtant pas un de ces juges difficiles qu'on ne contente qu'avec peine ; *l'on peut dire que l'oncle et le neveu, qui d'ailleurs étaient gens d'esprit, et même assez éclairés dans les sciences, ne seront jamais comptés entre les plus chers favoris des muses* : c'est leur faire grâce, que de s'exprimer avec ce ménagement. Ce qui peut faire plus de plaisir aux personnes qui aiment l'histoire littéraire, sont diverses épitaphes et tombeaux qui ont même leur utilité pour l'histoire civile du Poitou. M. l'abbé Goujet dit que les pièces du second recueil qu'on lit le plus volontiers, sont deux sonnets à la louange des harangues du *jurisconsulte Umeau*, qui avait pris, *dit-il*, la défense de la religion et celle du roi ; j'observerai l'erreur de ce jugement sur le compte d'Umeau dans son article.

(*Voyez* les *OEuvres de Desplanches ;* — COLLETET, sur la Poésie morale ; — et la *Bibl. française* de M. l'abbé GOUJET, tom. XIV, pag. 171. et suiv.)

DROUHET (JEAN) (1662), apothicaire de Saint-Maixent, que l'auteur de la Bibliothèque des Théâtres appelle mal Doutet, prit la liberté de présenter en 1661 (2) à la célèbre *Hortense de Mancini* (3) qui venait d'épouser M. de la Meilleraye (4), un petit poëme en vers poitevins intitulé : *la Moirie de Sen-Moixon, olèz vervedé de tretoute loz autre*, c'est-à-dire

(1) Colletet date une édition de Poitiers de 1617.

(2) Et non en 1662 comme le dit le même bibliographe : c'est M. Maupoint, avocat.

(3) Nièce du cardinal Mazarin.

(4) Armand Charles de la Porte, duc de Mazarin, de la Meilleraye et de Mayenne, marié au mois de février 1661.

la Mairie de Saint-Maixent où il est parlé de toutes les autres mairies du Poitou.

L'auteur joignit à cette pièce d'environ quatre cents vers, une espèce de comédie singulière dans son genre, intitulée *le Mizaille à Tauny toute birolée de Nouvea, et frèchemont immolée,* c'est-à-dire, *la gageure de Tauny nouvellement composée et imprimée.* Comédie poitevine avec des argumens en français sur tout le sujet, et sur chaque acte. A Poitiers, chez Pierre Amassard, 1661. L'auteur y a joint l'explication des mots poitevins les plus difficiles. Mais ces mots ne sont point rangés par ordre alphabétique, et le lecteur y perd. Ceux qui se piquent d'entendre les finesses du jargon, prétendent trouver de fort jolies choses dans cette pièce. Jean Drouhet y parle franc poitevin. C'est ainsi qu'il expose en français le sujet de la comédie : un apothicaire Huguenot auquel on donne le nom de *Tauny*, rapportant le sermon d'un ministre qui venait de prêcher, soutenait d'après lui *que la seule foi disposait à la justification.* Un maréchal nommé *Georges* conteste, et dit à l'apothicaire qu'il lui ferait voir dans l'Écriture *que les bonnes œuvres avec la foi disposent à la justification.* Tauny gage son mortier *que non*, le maréchal son enclume *que si ;* le dernier ouvre le Nouveau Testament, et lui fait lire le vingt-unième verset du chapitre II de l'épître de saint Jacques. *Notre père Abraham ne fut-il pas justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel ?* Le maréchal veut emporter le mortier de Tauny l'apothicaire, ce dernier s'y oppose ; les ministres jugèrent à propos d'apaiser l'affaire, et condamnèrent Tauny à donner vingt francs à Georges. Sa femme s'en fâche. Sa tante irritée veut le deshériter malgré le consistoire. Enfin le crédit des ministres et la tendresse de la tante pour un de ses petits-neveux font casser le testament. Voilà le sujet de de cette comédie qui, dépouillée de son jargon, n'a rien de fort amusant.

M. le chevalier de Mouhy qui est plus exact que l'auteur de la Bibliothèque sur le nom de *Drouhet*, et la date de sa pièce, dit que les pièces de notre auteur étant en *langue pro-*

vençale, il a cru n'en pas devoir faire mention. Il faut ignorer entièrement le génie de ces deux dialectes, l'un délicat et poli, l'autre rustique et dur, pour les confondre. Mais vraisemblablement M. le chevalier de Mouhy n'a point vu la pièce de Drouhet.

La mairie de Saint-Maixent est aussi très peu de chose ; on parle des apprêts d'un grand repas.

« Do gran, et bea festin, et toute la braverie,
« Qui se fit au palais le jou de la Moirie.

L'auteur parle du potage, du rôt, de l'entremets et du dessert, en cuisinier assez entendu. Son récit est long et m'a paru fort ennuyeux ; dans un si grand repas il n'y a pas un grain de sel.

Tout cela est précédé d'un assez longue épître dédicatoire à la duchesse de Mazarin. Il la félicite sur son mariage avec M. de la Meilleraye, et dit que dans ce mariage, comme dans toute autre occasion, feu M. le cardinal Mazarin a bien fait voir qu'il était habile homme, et qu'il avait pensé *à la bien loger*.

O *vatum, ignaræ mentes et cæca futuri*
Pectora!

Aurait-on pu dire à l'apothicaire Drouhet. Notre belle duchesse n'aurait pu démentir l'apostrophe.

DROUIN (Daniel) (1600), sieur de Belendroit, naquit à Loudun d'une famille distinguée vers l'an 1550 (1). De la façon dont il s'exprime dans la Lettre dédicatoire d'un ouvrage dont nous parlerons, il fut de bonne heure engagé dans le parti des armes. Il vit naître les guerres de religion et ne put rester indifférent. On peut dire à sa gloire qu'il ne méprit point, et qu'il suivit constamment le bon parti, celui à qui la Ligue

(1) Son père, suivant une note marginale qui se trouve au feuillet 127 tourné, du traité du *Revers de Fortune*, était homme de lettres et même auteur.

donna dans la suite le nom de *Royaliste*. Les armes qu'il porta dès sa jeunesse ne l'empêchèrent point de se livrer au goût qu'il avait pour l'étude de l'histoire et pour la poésie. Sa méthode dans ses lectures ne contribua pas peu à lui donner cette étendue de savoir qui paraît dans ses ouvrages. Pendant quinze ans qu'il employa à lire l'histoire, il ne lisait pas un livre qu'il ne fit un extrait des morceaux qui le touchaient le plus. Il donnait même un autre degré d'utilité à ses extraits; il les rédigeait par matière, et sous des chapitres généraux; en sorte que non seulement il se fit des fonds considérables dans les lettres, mais qu'il se vit encore en état de faire valoir ces fonds, surtout dans un siècle où l'on ne se faisait pas un scrupule de publier ces sortes de recueils, même dénués de liaisons, et tels que le compilateur les rédigeait, sous les titres de *Diverses Leçons, de Mélanges, de Variétés, d'Adversaires*. Drouin paraît plus délicat, on peut en juger par l'ouvrage qu'il publia en 1587 sous ce titre : *Le Revers de Fortune, traitant de l'instabilité des choses mondaines*, par Daniel Drouin, sieur de Belendroit, Loudunois; dédié à Henry d'Orléans, duc de Longueville, comte souverain de Neufchatel et de Dunois. Paris, chez Claude de Montroil, 1587, in-8°, 266 feuillets. L'épître dédicatoire est datée de Paris du 8 juin 1587 ; on y trouve une partie de ce que j'ai dit de la naissance et des études de Drouin. Il paraît aussi que cet ouvrage est le premier de cette nature qu'il ait publié. Enfin il remercie Dieu d'être du nombre des *Serviteurs du prince*, auprès duquel il avait apparemment quelque poste honorable. Avant de passer aux observations que mérite l'ouvrage, j'observerai que Drouin se préparait à donner un grand nombre de livres, et à publier ses recueils l'un après l'autre ; s'étant appliqué, dit-il, *à les mettre par ordre et lieux communs, et en faire livres à part*. Il menace même le public à la fin de la même lettre d'un autre livre que celui qu'il lui offrait et qu'il aurait intitulé : *les Vengeances divines*, différant des *Revers de fortune*, qu'il appelle *choses fortuites*. J'ignore s'il a exécuté son dessein. La préface assez bien tournée pour le temps, est un discours sur

les malheurs auxquels l'homme est assujetti, et sur le principe établi par Platon, *que Dieu n'ayant pu allier ensemble le plaisir et le déplaisir, les attacha aux deux extrémités de toutes choses, de façon que le commencement de l'un fait la fin de l'autre ;* ce sont les termes dont l'auteur s'est servi pour rendre la pensée du philosophe qu'il cite, si bien exprimée par Horace, *extrema gaudii luctus occupat.* De tous ceux qui ont parlé de la misère de l'homme, il en est peu qui n'aient pas préféré à son sort celui des bêtes. Boileau (1) a suivi la route qu'on lui avait tracée. Pour Drouin, il convient et prouve que les bêtes ont leurs misères aussi bien que les hommes ; que si le faible est chez les animaux la proie du plus fort, le plus fort a souvent à craindre du plus faible. Il étale ses recueils en cet endroit ; défaut inévitable d'une vaste lecture, mais qu'on excuse pourtant plus volontiers que ces longs discours dont les mots sont souvent vides de sens. L'auteur en conclut que le malheur étant nécessairement attaché à notre condition, il ne faut point se livrer au désespoir, et que toute la sagesse consiste à l'éviter.

L'ouvrage entier est divisé en trois livres. Le premier est divisé en dix-huit chapitres : il y parle de la chûte et des causes du renversement des plus grands empires ; de celui des Assyriens, des Perses, des Grecs et des Romains ; des républiques les plus puissantes, Numance, Carthage, Corinthe ; de la destruction des villes les plus célèbres, de Jérusalem, de Rome, de Constantinople. Enfin, il emploie les derniers chapitres à prouver en philosophe, et par des exemples, que le combat naturel des élémens tend à la destruction des corps les plus vastes de la nature, que le principe d'un être se trouve dans la décomposition des parties d'un autre.

Le deuxième livre contient vingt-quatre chapitres. L'auteur y rappelle la mémoire des princes précipités du trône dans les horreurs, ou de la mort, ou d'une extrême indigence. Il remonte aux premiers temps et répand une variété agréa-

(1) Satire VIII.

ble par la nature des revers dont il rapporte les exemples. Il en joint aussi de modernes aux anciens.

Le dernier livre est divisé en vingt chapitres. Il y parle des malheurs arrivés aux grands, aux princes, aux gens de cour, aux savans, et de la fortune surprenante de quelques particuliers élevés aux plus grands honneurs. Il conclut que bien vivre et craindre Dieu, sont les seuls moyens de se mettre à l'abri des revers de la fortune, et que la corruption du cœur est le principe des maux auxquels l'homme est assujetti. *Si nous dormons*, dit-il, *nous avons des songes horribles; si nous veillons, nous sommes disposés au mal: l'allégresse nous rend dissolus, l'ennui nous met au désespoir, et par ce moyen, fortune étant ainsi engendrée, il nous est impossible de la fuir, vu qu'elle prend naissance de notre corruption, et se fortifie en notre vice, sinon par l'abstinence du mal, et appréhendant les châtimens du Tout-Puissant.*

Le style est assez net; l'auteur, toujours guidé par le bon sens, ne s'éloigne point de son dessein: les différentes parties de son ouvrage, malgré l'air de recueil qu'on y trouve, ne laissent pas d'être assez bien liées et de former un ensemble qui n'a rien de choquant, rien de disparat, un système bien suivi. Avec un peu de critique, l'auteur aurait pu se flatter d'avoir donné un bon livre. Sainte-Marthe (Scévole) honora l'ouvrage de Drouin de son suffrage: on voit à la tête un sonnet qu'il lui adresse et où il le traite d'ami. On ne le trouve point dans ses recueils. Drouin aimait la poésie. La Croix du Maine parle de lui dans sa Bibliothèque, comme d'un poète dont on avait déjà plusieurs ouvrages imprimés en 1584. On reconnaît son goût pour les vers dans l'ouvrage dont nous venons de parler; il en cite plusieurs des auteurs contemporains, Ronsard, Garnier, la Peruse, les dames des Roches; on en trouve aussi plusieurs de sa façon. Toutes les fois qu'il cite quelque poète latin ou grec, ou c'est en traduisant l'original, ou en se servant de la traduction de quelque poète français. Il cite aussi ses œuvres poétiques en deux endroits. Afin de donner une idée de sa poésie, nous mettrons sous les

yeux du lecteur les six vers qu'il tire de ses œuvres poétiques, pour prouver que les passions sont la source du bouleversement des états et des plus grands changemens qui arrivent dans le monde. Elles ont le pouvoir, dit-il,

De changer les palais d'un roi en un tombeau,
Mettant en un fagot, leur fleurissant rameau.
Chassant une saison pour une autre saison,
Bâtissant d'un château une pauvre maison.
Tout passant d'ici-bas de muable en muable;
Et l'homme cependant n'est sinon qu'une fable.

Ces vers suffiront pour satisfaire la curiosité du lecteur, qui n'y reconnaîtrait ni un versificateur exact, ni un bon poète.

J'ai encore sous les yeux un autre ouvrage de Drouin : il est intitulé : *le Miroir des rebelles, traitant de l'excellence de la Majesté royale et de la punition de ceux qui se sont élevés contre icelle, avec la louange de ceux qui ont préféré l'honneur de leur roi et l'utilité de la patrie à leur propre vie*, imprimé à Tours avec privilége du roi, in-8°, 1592, feuillets 263.

Cet ouvrage dut mériter l'approbation des savans, des bons Français et de tous les honnêtes gens. L'auteur engage ses compatriotes à la réunion par deux motifs : par la crainte des malheurs que les rebelles à leur prince légitime *ont éprouvés* dans tous les temps, et par la gloire attachée à la fidélité des sujets pour leur roi. La révolte est un crime, il le prouve par des exemples et par l'Écriture : la fidélité et le respect pour le prince et le magistrat sont des devoirs, la religion les commande, la politique les rend nécessaires. L'ouvrage entier est divisé en cinquante-et-un chapitres, où l'on trouve un enchaînement assez juste. L'érudition en est plus soutenue du raisonnement que dans le premier traité. Elle n'est pas moins étendue. L'auteur y parle en politique éclairé sur plusieurs points délicats et importans du droit public, sur la royauté, le pouvoir du magistrat, en quoi l'église lui est subordonnée. On trouve partout beaucoup de modération; s'il ose blâmer la conduite de Henri III, qui eut la faiblesse

de se faire chef d'un parti dans ses états, il le fait avec modestie ; s'il déclame contre l'esprit d'intrigue et d'ambition des prêtres et des prélats ligueurs, il se tient dans les bornes d'un écrivain qui ne cherche qu'à détruire le mal au lieu de l'aigrir ; il ne s'emporte que contre le fanatisme et la fureur de ces gens qui, sous prétexte de maintenir la pureté de la religion, sacrifiaient l'état et prêchaient la révolte contre le magistrat et le souverain. Il fait de temps en temps de fort beaux portraits de Henri IV qu'il représente partout en père de ses peuples, en prince qui ne pense qu'à les rendre heureux, et dont les victoires sont autant de pas à l'affermissement de leur bonheur. La plus grande partie du livre est employée à faire connaître les dangers de la révolte contre le souverain et les suites funestes des séditions arrivées en Europe parmi nous et chez nos voisins. On trouve quelquefois de la force et de l'élévation : on en jugera par ce morceau qui finit son ouvrage. Après avoir parlé de la nécessité de l'union des parties avec leur chef, c'est-à-dire des sujets avec leur roi, il dit : *A ce saint devoir vous engage la France désolée pour avancer vos pas à son secours, elle vous appelle d'une clameur pitoyable ; et afin d'attendrir vos cœurs d'une juste compassion, d'animer vos courages contre ces rebelles, qui sont cause que tout le pays est désolé, les larmes à l'œil et les soupirs à la poitrine, elle vous découvre son giron tout rouge du sang de ses enfans, et les mains étendues vous montre de toutes parts la démolition et embrasemens de ses beaux édifices, de ses populeuses et riches villes pillées et saccagées par ses propres sujets remplis de fureur et de rage..... Secourez donc, mes amis, la France en sa plus dure affliction, défendez votre mère nourrice et la garantissez de tant d'outrages. Suivez votre roi qui, généreux, s'oppose si vaillamment à ces traîtres qui ont conjuré sa mort et la ruine de l'état.... Hâtez-vous pour avoir part à ces honorables victoires.....* Quelque délicat qu'on soit en matière de style, je crois qu'on trouvera dans ce fragment des beautés réelles qui feront estimer notre Drouin et qui lui assureront quelque place parmi nos bons auteurs.

DUBOIS (Philippe-Goibaud) (1694), naquit à Poitiers en

1626, d'une famille au-dessous de la médiocre. Il vint à Paris sans autre science que celle de jouer du violon, et s'y fit recevoir maître à danser. Ce fut en cette qualité qu'il fut produit au duc de Guise (Louis-Joseph) qui prit tant d'attachement pour lui, qu'il ne voulut point d'autre gouverneur. Il se rendit digne de ce poste où l'élevait la faveur du jeune duc, et pour le mieux remplir il eut le courage d'apprendre à l'âge de trente ans les élémens de la langue latine. Il s'y appliqua par le conseil de MM. de P. R. qui gouvernaient non seulement M[lle] de Guise, mais encore tous ceux qui approchaient de cette pieuse princesse. Ils dirigèrent sa conscience et ses études; il prit aussi leur manière d'écrire, *un style* grave, noble et périodique, mais lent et trop uniforme. Son illustre élève étant mort à 21 ans (1), il se trouva sans occupation, il se destina à la traduction des ouvrages de saint Augustin et à ceux de Cicéron qu'il jugea les plus utiles; quelque temps après, le hasard ayant amené à Paris une de ses anciennes connaissances, veuve d'un de ses compatriotes, il l'épousa. Il fut reçu à l'académie française le 12 novembre 1693 à la place de Nicolas Potier de Novion (2), premier président du parlement de Paris; ce fut à ses élégantes traductions qu'il dut cette place. Il n'en jouit *pas long*-temps, étant mort le 1[er] juillet 1694, d'une fièvre pourprée, le septième jour de sa maladie, âgé de soixante-huit ans.

Outre les traductions des ouvrages de saint Augustin, et de ceux de Cicéron dont nous allons donner la liste, M. l'abbé d'Olivet le fait auteur : 1° *De la Réponse à la lettre de M. Racine contre M. Nicole*, datée du 22 mars 1666.

2° *Du Discours sur les Pensées de M. Pascal*, Paris, in-12, 1672.

3° Et du *Discours sur les Preuves des Livres de Moïse*, imprimé à la suite des Pensées de M. Pascal. Paris, in-12, 1672.

(1) Louis-Joseph de Lorraine, né en 1650, mort en 1671.

(2) Reçu à l'académie le 27 mai, mort le 1[er] septembre 1693.

Le père Niceron a adopté le sentiment de M. L. d'Olivet, mais M. l'abbé Goujet prétend dans des corrections sur le P. Niceron, que les deux discours, le premier sur les Pensées de Pascal, et le second sur les livres de Moïse appartiennent à l'auteur de la vie de saint Louis, c'est-à-dire, à Filleau de la Chaise. Il en parle comme d'un fait certain.

Dubois a traduit de saint Augustin, 1° les deux livres de la Prédestination des Saints, et du Don de la persévérance, avec quelques lettres. Paris, 1676, in-12.

2° De la Manière d'enseigner les Principes de la Religion chrétienne à ceux qui n'en sont pas encore instruits avec les traités.

3° De la Continence, de la Tempérance, de la Patience, et contre le Mensonge. Paris, 1678, in-12.

4° Les Lettres, sur l'édition des Pères bénédictins, Paris, 1684, in-folio, 2 vol., et in-8°, 16 vol. Les notes sont de M. de Tillemont.

5° Les Confessions. Paris, 1686, in-8°.

6° Les deux Livres de la Véritable Religion et des Mœurs de l'Église catholique avec des notes de Tillemont, Paris, 1690, in-12.

7° Les Sermons sur le Nouveau Testament. Paris, in-8°, 4 vol.

Les deux premiers en 1694, les deux autres en 1700.

Il y a à la tête de cette édition une longue préface contre l'éloquence que l'auteur veut exclure de la chaire, et contre laquelle M. Arnauld a publié un excellent ouvrage sous le titre de *Réflexions sur l'Éloquence des Prédicateurs*. Paris, 1695, in-12.

Le Traité de l'Esprit et de la Lettre. Paris, 1700, in-12.

Les traductions de Cicéron sont :

1° Les Offices, avec des notes et les sommaires des chapitres. Paris, 1691, in-8°, avec le latin à côté, et la Haye, 1692, in-12.

2° De la Vieillesse, de l'Amitié, avec les paradoxes. Paris, 1691, in-8°.



Une Lettre de Boileau à Maucroix et des notes sur cette lettre, nous apprennent que ce grand poète n'aimait pas Dubois, et que Maucroix avait lieu de s'en plaindre et s'en était effectivement plaint amèrement à Boileau son ami. Maucroix avait traduit en même temps que Dubois les Traités de la Vieillesse et de l'Amitié, et la première Tusculane de Cicéron, avec le dialogue *de Causis corruptæ eloquentiæ*. Il les avait envoyés aux censeurs pour avoir l'approbation et le privilége. Dubois engagea les censeurs à garder près d'un an le manuscrit de Maucroix, et pendant ce temps, il fit imprimer le sien. Sur les plaintes que fit Maucroix à Boileau de ce procédé de notre Dubois, dont il fut instruit, ce dernier lui répond en ces termes dans une lettre du 29 avril 1695 (qu'on trouve page 136 et suivantes du quatrième tome de ses Œuvres de l'édition in-12, de 1724).

Je reviens aux pièces que vous m'avez remises entre les mains (c'étaient les traductions de la Vieillesse, etc.), *il n'y en a pas une qui ne soit très digne d'être imprimée. Je n'ai point vu les traductions des traités de la Vieillesse et de l'Amitié, qu'a faites aussi bien que vous le dévot dont vous vous plaignez. Tout ce que j'en sais, c'est qu'il a eu la hardiesse, pour ne pas dire l'impudence, de retraduire les Confessions de saint Augustin, après Messieurs de Port-Royal, et qu'étant autrefois leur humble et rampant écolier, il s'était tout-à-coup voulu ériger en maître. Il a fait une préface au-devant de sa traduction des Sermons de saint Augustin qui, quoique assez bien écrite, est un chef-d'œuvre d'impertinence et de mauvais sens. M. Arnaud, un peu avant que de mourir, a fait contre cette préface une Dissertation* (1) *qui est imprimée.... Jamais ouvrage n'a été mieux réfuté que la préface du dévot. Tout le monde voudrait qu'il fût en vie pour voir ce qu'il dirait, en se voyant si bien foudroyé.*

Quoiqu'il en soit, les traductions de Dubois ont été regardées comme d'excellens ouvrages. Le sens de l'auteur y est

(1) Elle parut d'abord sous le titre de *Réflexions sur l'Éloquence des Prédicateurs*, à Paris, in-12, 1695.

fidèlement exprimé, le style est noble et très châtié, les pensées bien rendues : on ne voit point cet air gêné qui est si ordinaire aux traducteurs, et malgré la liberté du style, l'auteur est exact et ne quitte point son original de vue, pour lui donner ses idées comme fait ordinairement d'Ablancourt et quelquefois Maucroix, qui est bien souvent diffus, lâche et négligé. Le défaut qu'on a reproché à Dubois, c'est de donner son style, et toujours le même style, aux originaux qu'il traduit. Cicéron et saint Augustin s'expriment chez lui du même ton ; c'est le même tour de phrase, le même génie : On ne voit pas dans la copie cette manière particulière, propre à ces auteurs, et qu'ils savaient eux-mêmes heureusement varier suivant les matières qu'ils traitaient ou les personnes qu'ils faisaient parler. Cicéron a chez lui son style, il en donne un autre à Caton, et Lélius s'exprime autrement que cet ancien censeur. Le lecteur délicat saisit ces différences avec plaisir. Il se trouve pour ainsi dire avec ces illustres acteurs ; il les entend, il les admire dans les Traités de la Vieillesse et de l'Amitié de Cicéron ; mais c'est un plaisir que la traduction de Dubois ne saurait lui donner : c'est un tableau où les yeux fatigués voient toujours les mêmes couleurs ; rien de varié, rien de caractérisé.

(*Voyez* les Mém. de NICERON ; — l'*Histoire de l'Acad. franç.*, par M. l'abbé d'OLIVET, p. 205, éd. de 1730 ; — *Œuvres de Boileau*, tom. IV, p. 136.)

DUPETIT-BOIS (1576), Poitevin, a composé *la Dorée, chant pastoral ou chant de la Trémoille, seigneur de l'île de Noirmoutiers*, imprimé à Poitiers par les frères Boucher, en 1576.

DUPUY (LOUIS) (1540) n'appartient au Poitou que par l'établissement qu'il fit à Poitiers, où il alla demeurer. Il professa la médecine et se fit beaucoup de réputation. Il était fils de Guillaume Dupuy, médecin estimé, qui avait professé à Grenoble, qu'il quitta pour s'établir dans la petite ville de Romans en Dauphiné, où Louis naquit. Il a traduit du grec en français le dialogue de Lucien, intitulé : *Toxaris* ou *de l'Amitié*, qu'il fit imprimer.

Les *Épîtres de Diogène le Cynique*, imprimées à Poitiers par les Marnefs, en 1549.

Les *Commentaires* d'*Ammonius* sur les institutions de Porphyre, traduites, dit la Croix du Maine, à Paris, en 1540. Les Lettres de Diogène sont dédiées à Guillaume Dupuy, son père.

(*Voyez* DUVERDIER VAU-PRIVAS ; — LA CROIX DU MAINE ; — ALLARD, *Bibliothèque du Dauphiné*, page 186.)

DUVAL (GABRIEL) (1618), avocat, est le critique dont nous parlons dans les articles de François Pidoux et de François Gauthier, contre lesquels il a écrit sous le nom d'Ulalius. Né à Poitiers d'une honnête famille, il s'appliqua à l'étude du droit et disputa une chaire de professeur vacante dans l'Université. Il ne réussit pas. Ceux qu'il attaqua prétendent dans leurs réponses que c'était faute de capacité. Mais un adversaire qui dépose est un témoin récusable. Duval avait certainement du mérite, savait le droit romain, parlait et écrivait assez bien latin. Il s'occupa à la composition de quelques traités de droit. Il en a fait un *de furtivis Nuptiis*, sur les mariages clandestins, que je n'ai pas vu, et un autre sur la loi *Gallus, de liberis et posthum.*, imprimé à Paris en 1608, sous ce titre : *Gabrielis Vallii in supremâ regni curiâ advocati ad leg. Gallus de lib. et posth. liber singularis.* Il orne son titre de cette épigraphe un peu fière pour un petit livre. *Nullius addictus jurare in verba magistri.* Il est dédié à M. l'avocat général Servin. On apprend dans l'épître dédicatoire que la jurisprudence avait toujours été son goût dominant ; « s'il avait, dit-il, formé « le dessein de travailler sur la loi *Gallus*, dont personne « n'avait encore pénétré le vrai sens, c'était pour apprendre « aux professeurs qu'ils avaient tort de s'arrêter à des *niaise-* « *ries*, comme si le droit n'avait plus de difficultés à éclaircir. » On peut sans se méprendre regarder ceci comme un trait satyrique contre ses rivaux. Il en convient en quelque façon. « Je m'écarte, ajoute-t-il, de l'opinion du célèbre Cujas ; Dieu « sait quels cris je vais occasionner. On m'accablera d'inju- « res ; mais je saurai me taire. Quelque plaie qu'on ait faite « à mon cœur, il n'y reste point de cicatrice. » Cela est rela-

tif au refus qu'il avait éprouvé pour la chaire de professeur. Il finit en demandant à M. Servin sa protection pour son ouvrage, et en l'assurant que son approbation fera naître un autre traité.

Dans celui dont il s'agit, il explique les treize paragraphes de la loi Gallus par un commentaire sur tous les termes les plus embarrassans. A l'occasion du nom de Scévola de qui est cette loi, il loue Scévole de Sainte-Marthe et le plaint de n'avoir pas pu vivre dans le cercle des savans de la capitale; ville unique, la seule auguste, la seule de marbre. Toutes les autres, dit-il, ne sont que de *briques*. on n'y trouve qu'une ombre épaisse, une noire fumée. *Civitates aliæ lateritiæ sunt, in his nihil prœterquàm fumosi nigrique fuligine postes.* Ces louanges de Paris et ce mépris déplacé de sa patrie me paraissent des restes d'aigreur contre un compétiteur préféré.

Il passe ensuite à l'explication de la loi. La matière de l'institution et de la substitution qui y est traitée est une des plus obscures du droit romain. Pour l'expliquer avec succès, il faut concilier des principes qui paraissaient opposés, des opinions contraires des plus grands jurisconsultes. L'auteur s'en acquitte assez heureusement. Il distingue les époques différentes du droit sur la matière de l'institution, discute les sentimens qu'il rejette et prend son parti en homme intelligent.

Si la matière était moins aride, d'un intérêt plus général, je me serais fait un devoir de donner un extrait plus étendu du commentaire de Duval; mais je me contenterai de joindre à ce que j'ai dit, qu'il en agit avec tout le respect qu'on doit aux grands noms, en rejetant l'autorité de Bartole, celle d'Accurse et celle du savant Cujas, qu'il prétend n'avoir pas compris le sens de cette loi où ils ont admis une substitution et des degrés de substitution qu'il détruit. Dans le titre de l'ouvrage dont je viens de parler, Duval ne prend que la qualité *d'avocat au parlement*, et il plaint ceux qui ne résident point à Paris. Cela ferait croire qu'il y demeurait et qu'il y suivait le barreau; mais on apprend par la réponse à la cri-

tique qu'il avait lâchée contre François Gautier dans un ouvrage manuscrit sur la loi unique au code, *De sentent. quæ pro eo quod interest profertur*, qu'il demeurait à Poitiers, où, s'il en faut croire l'auteur de la réponse, il n'était pas fort occupé. Il y est comparé au Bdelycleon d'Aristophane, c'est-à-dire au *Dandin* de Racine, qui n'avait point d'occasion que de consulter celles qu'on lui fournissait dans sa famille. *Quis te* (1) *jurisconsulti*, lui dit le critique, *titulo donavit.... nisi fortassis.... è solio domi posito, respondeas consulentibus, quid juris si puer urceum fregit, si uxor vestipiscam depalmavit, si felis caseum rapuit.... si gallina domini jurisconsulti librum concacavit ?.... alias consultationes non est quod expectes.* Vous vous qualifiez d'avocat au parlement, *in supremâ regni curiâ*, continue le critique, vous auriez dû ajouter *demeurant à Poitiers.* Car si l'on avait besoin de vous au parlement, le moyen de vous y trouver, personne ne vous connaît, personne ne sait *albus an ater sis.*

Toute cette critique est du même style, il faut convenir qu'il avait eu tort d'insulter Gautier, et plus grand tort encore d'insulter, comme il fit dans la suite, la faculté de droit en corps dans un ouvrage sur la loi, *in quartam ff. ad legem Falcidiam.* Toute compagnie mérite du respect, quelque lieu qu'on ait de s'en plaindre. C'est se livrer à la passion que de l'insulter, c'est s'exposer à une juste indignation. Il se répandit en invectives, contre les docteurs régens, dans cet ouvrage. il les appelle *juris inconsulti*, *è fæce doctores*, *indocti incultique*, leur dit que Barclay qui avait quitté Poitiers pour aller professer à Toulouse, *avait changé du plomb avec de l'or.* Je ne veux point répéter ici toutes les injures grossières que la passion fit vomir à notre Duval contre sa patrie et ses compatrio-

(1) A quel titre prenez-vous la qualité de jurisconsulte? Je l'ignore ; à moins que ce ne soit parce que vous vous érigez un tribunal domestique, de dessus lequel vous répondez à ces belles questions. *Que décide la loi si un valet casse un verre, si une femme donne un soufflet à sa servante, si le chat a mangé le fromage, si une poule fait son ordure sur les livres de M. le jurisconsulte?...* Je ne vois pas que vous ayez d'autres consultations à donner.

tes, et je n'aurais pas même donné cet extrait si je ne l'avais trouvé dans l'ouvrage du défenseur de l'université et de François Gautier, imprimé (à Poitiers) en 1617, sous ce titre : *Hercules Bouzugos, sive monitor amicabilis Ulalii Caninii Strabonis, qui juris utriusque doctores academiæ pictaviensis in libris singularibus impudenter et calumniosè diffamare conatur. Audit quod non vult qui pergit dicere quod vult.* (pp. 40.) On l'accuse d'imposture dans les faits, de manque de respect pour le grand Cujas et d'ingratitude pour ses maîtres ; on lui reproche qu'ayant disputé avec Barclay une chaire vacante, il répéta plusieurs fois ces mots : *Ego tibi docebo.* Enfin l'auteur finit par une menace sérieuse de se servir des voies de droit contre ses calomnies et d'invoquer le secours du magistrat, s'il n'est plus sage à l'avenir. Cette critique est vive, bien écrite, savante, elle a dû embarrasser Duval, et je ne crois pas que les rieurs aient été de son côté. L'auteur la finit par l'anagramme de Vallius Ulalius, en grec OULALIOS, c'est-à-dire *infacundus, loqui nescius* : il y joint cette épigramme :

Ulalio nomen tibi fata dedere, quod infans,
Et doctâ cassus voce futurus eras.

Il en ajoute un autre sur le surnom de Caninius qu'il lui donne à la tête de l'ouvrage.

Non loquitur, quisquis loquitur tam sæva, Canini,
Sed potiùs demens verba Canina latrat.

On trouvera peut-être à redire que je m'arrête si longtemps sur l'article de Duval et sur des brochures presque anéanties dans l'oubli ; mais je crois que ceux qui aiment les anecdotes de la littérature, me sauront quelque gré du soin que je prends de conserver ces pièces fugitives qu'on ne trouve qu'avec beaucoup de peine, et qu'on cherche même souvent inutilement. L'article d'un auteur qui a régné en souverain dans l'empire des lettres, est, sans doute, d'un plus grand

intérêt. Les faits neufs, les anecdotes qui le regardent, sont des découvertes intéressantes. Mais fait-on l'histoire d'un peuple quand on ne connaît que le nom des rois, ou des autres chefs? Celui d'un soldat ne figure-t-il pas quelquefois à côté de celui du général?

FIN DU TOME PREMIER.

Bibliothèque historique et critique du Poitou.

HISTOIRE LITTÉRAIRE

DU POITOU,

PAR DREUX-DURADIER,

PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION, ET CONTINUÉE JUSQU'EN 1840,

PAR UNE SOCIÉTÉ D'HOMMES DE LETTRES.

TOME I.

NIORT,

ROBIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE SAINT-JEAN, No 6.

1842.



Publications Poitevines

EN VENTE CHEZ ROBIN ET Cie, A NIORT.

HISTOIRE DU POITOU, par *Thibaudeau* et *de Saint-Hermine*, 3 forts volumes in-8°. 18 fr.

Les MONUMENS RELIGIEUX, MILITAIRES ET CIVILS DU POITOU, par *MM. Arnauld (Charles)*, *Baugier*, *Conte* et *de Monbail*, 3 volumes grand in-4°, ornés de plus de 100 lithographies (1 fr. 25 cent. la livraison). 1 25

HISTOIRE DE MAILLEZAIS, par *Arnauld (Charles)*, 1 vol. in-8°. . 5

HISTOIRE DE LA VILLE DE NIORT ET DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES, par *Briquet*, 2 vol. in-8°. 5

HISTOIRE DES COMTES DE POITOU ET DUCS D'AQUITAINE, par *Besly*, 1 vol. in-8°. 5

La STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES, par *Soutain*. 8

Les MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE du département des Deux-Sèvres, 5 vol. in-8°. 25

MÉLUSINE, poème relatif à cette fée poitevine, composé dans le quatorzième siècle, par *Couldrette*, publié par *Francisque Michel*, 1 vol. in-8°. 8

Niort. — Imprimerie de Robin et Cie.

